

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

<b>10x</b>		<b>14x</b>		<b>18x</b>		<b>22x</b>		<b>26x</b>		<b>30x</b>	
							<input checked="" type="checkbox"/>				
<b>12x</b>		<b>16x</b>		<b>20x</b>		<b>24x</b>		<b>28x</b>		<b>32x</b>	

APPENDICE

AU

VINGT-TROISIÈME VOLUME

DES

JOURNAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

PUISSANCE DU CANADA.

---

DU 31 JANVIER 1889, AU 2 MAI 1889, INCLUSIVEMENT.

---

Troisième Session du Sixième Parlement du Canada.

---

Session 1889.

---



OTTAWA:  
IMPRIMÉ PAR BROWN CHAMBERLIN,  
IMPRIMEUR DE SA TRÈS-EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE.

---

1889.

# ANNEXE.

---

## TABLE DES APPENDICES, 1839.

---

- N° 1.—RAPPORT du comité spécial d'enquête sur les prétendues coalitions concernant l'achat et la vente ou la fabrication et la vente, en Canada, de produits étrangers ou canadiens. *Non imprimé.*
- N° 2.—PREMIER RAPPORT du comité des comptes publics. Dépenses générales d'immigrations, comptes de M. W. A. Webster. *Non imprimé.*
- N° 2a.—DEUXIÈME RAPPORT du comité des comptes publics. Dépenses générales d'immigration. Comptes de M. Henry Smyth. *Imprimé.*
- N° 2b.—TROISIÈME RAPPORT du comité des comptes publics. Dépense d'habillement, milice et défense. *Imprimé.*
- N° 3.—SIXIÈME RAPPORT du comité des bills privés. Preuve concernant l'acte pour faire droit à William Gordon Lowry. *Imprimé pour distribution seulement.*
- N° 4.—RAPPORT du comité d'agriculture et de colonisation. *Imprimé.*
- N° 5.—RAPPORT du comité mixte concernant la législation. *Non imprimé.*

## RAPPORT.

SALLE DE COMITÉ, 15 avril 1889

Le comité des Comptes Publics a l'honneur de présenter ce qui suit à titre de second rapport:—

Votre comité a examiné les comptes pour frais généraux d'immigration rendus par M. Henry Smyth et inscrits à la page C—157 du rapport de l'auditeur général pour l'exercice expiré le 30 juin, 1888; et pour l'information de la Chambre, il soumet, avec les présentes, la preuve faite devant le comité, ainsi que les documents qui lui ont été présentés au sujet de ces comptes.

Le tout respectueusement soumis.

J. C. RYKERT, *Président.*

## MINUTES DE LA PREUVE.

CHAMBRE DES COMMUNES, 2 avril 1889.

Le comité se réunit—M. Rykert au fauteuil.

HENRY SMYTH, de Chatham, Ont., est appelé et interrogé :

*Par M. Somerville :*

1. Vous avez, je crois, été nommé agent d'immigration par le département en 1887? En 1887?
2. Oui, 1887. A quelle époque avez-vous été nommé? Je ne m'en rappelle guère.
- A cette phase de l'interrogatoire, M. Taylor demande que M. Campbell, M. P., qui doit donner son témoignage, soit invité à se retirer de la salle.
3. Vous souvenez-vous quand vous avez été nommé? Non.
4. Avez-vous quelque moyen de vous en rappeler? J'ai peut être quelques notes chez moi, mais je ne les ai pas ici.
5. Vous n'en avez aucunes ici? Non.
6. Si j'en crois ce memorandum-ci, vous avez été nommé le 1er mai à \$100 par mois et \$2 par jour pour vos dépenses d'hôtel et de voyage? Oui, j'ai été nommé en 1887.
7. Quand avez-vous commencé à remplir les devoirs de votre charge? De suite après ma nomination.
8. Je vois par ce compte que votre première demande de fonds est datée du 11 juin? Ce n'est pas exact.
9. Avez-vous présenté un compte, avec dates, avant cela? J'ai présenté un compte, mais je ne sais si les dates y sont mentionnées; mais je suis allé dans le comté de Kent pour les fins de mon service.
10. Quand y avez-vous commencé vos opérations? De suite après ma nomination.
11. Je constate que vous avez inscrit nombre d'items pour travail fait de nouveau en juin dans le comté d'Essex? Je crois avoir présenté avant cela un compte daté.
12. J'ai demandé tous les comptes, et voici ceux qui ont été fournis par l'Auditeur Général.

L'AUDITEUR GÉNÉRAL.—J'ai donné tous les comptes se rapportant à cette année.

M. SOMERVILLE.—Le mois de mai serait compris dans cette année ?

L'AUDITEUR GÉNÉRAL.—Non ; Mai, 1887, est inclus dans l'exercice de 1886.

13. Je crois que vous avez fait des dépenses dans le comté d'Essex ? Qu'y faisiez-vous ? Je distribuais des brochures relatives à l'immigration. Je suivais un agent qui s'appelait Senter, je crois, et qui était envoyé dans le comté de Kent par des compagnies américaines de chemins de fer. Je constatai qu'il pénétrait partout et que certaines personnes étaient sur le point de quitter le pays. Alors j'en avertis M. Lowe et le Ministre de l'Agriculture et leur demandai d'envoyer des brochures pour contrebalancer l'effet des circulaires distribuées par l'agent américain.

14. Avez-vous fait rapport de temps à autre ? Oui, sur mes travaux dans Kent et Essex.

15. Avez-vous fait rapport sur vos travaux ailleurs ? Non, pas en dehors de ce comté.

16. Vous travailliez alors pour le département depuis 6½ mois et vous n'aviez pas encore présenté de rapport ? J'ai fait rapport après la fin de mes opérations, mais non de temps à autre.

17. Vous avez fait rapport après la fin de vos opérations ? Oui, et dans l'intervalle je reçus de M. Lowe et du département de l'Intérieur, vous devez en avoir la preuve ici, un grand nombre de brochures canadiennes pour distribution aux États-Unis. Je les réunies à Chatham pour les emporter avec moi, mais je les fis ensuite adresser à diverses personnes aux États-Unis.

18. Je constate ensuite que vous avez pris un billet de passage à destination de St. Paul ? Je ne crois pas que ce soit exact. Je pense avoir été à St. Paul et être revenu en juin. C'est-à-dire, quand j'ai pris le billet que j'ai porté au compte du gouvernement. Je me suis rendu ici.

19. Quand avez-vous été à St. Paul, dites-vous ? En juin.

20. En quel temps ? Je ne saurais dire.

21. N'avez-vous pas de compte ? Je tenais ce compte dans un carnet et livret que j'ai donné à M. Mitchell.

22. Avez-vous ce carnet ? Non.

23. M. Mitchell l'a-t-il ? Non, et c'est même pourquoi je l'ai fait venir ici.

24. Vous avez été à St. Paul en juin ? Oui, car je me rappelle avoir reçu de M. Mitchell un télégramme me disant de revenir en juin.

25. En quel temps de juin ? Je ne le sais réellement pas.

26. Vous devez vous en rappeler ? Est-ce dans la première ou la dernière semaine ? Je ne saurais le dire sans avoir mon carnet.

27. Vous ne pouvez dire si c'est le 1er, le 15 ou le 30 juin ? Non ; je sais que j'y suis allé y passer quatre ou cinq jours, et que je reçus de M. Mitchell une dépêche me disant de revenir, et que je me suis ensuite rendu à Toronto et Ottawa.

28. Comment pouvez-vous dire que c'est en juin si vous n'avez aucun souvenir de la date ? Je suis sûr que c'était en juin, parce que je suis parti de suite après cela pour un voyage inattendu.

29. En quel temps êtes-vous revenu de ce voyage ? Une semaine après, je crois. M. Mitchell me télégraphia que ma présence était nécessaire.

30. Ce compte indique que vous avez pris un char-dortoir pour St. Paul et Minneapolis ? Je ferai observer que je n'ai jamais vu ce compte avant que M. Rykert ne me l'ait montré hier matin.

31. Vous avez adressé un compte au département ? Il a été rédigé par M. Mitchell que vous appelez mon commis de confiance, et envoyé à M. Carling.

32. Vous lui avez donné les dates ? Je lui remis mon carnet et mon livret pour dresser le compte.

33. M. Mitchell est un homme fiable ? Je l'ai toujours considéré comme tel.

34. C'était votre commis de confiance ? Oui, à une certaine époque ; mais il m'a quitté depuis, et il n'a travaillé pour moi que de temps à autre.

35. Vous avez supposé qu'il rédigerait le compte conformément aux dates inscrites dans le carnet ? Je ne sais s'il aurait pu le faire. Les items étaient quelque

peu mélangés et les dates auraient pu faire défaut. Je m'attendais de lui à avoir les sommes exactes. Je suis sûr qu'il n'a pas inscrit de montants que je n'avais pas soldés.

36. Vous pensez qu'il lui était impossible de s'assurer des dates ? Il l'aurait pu s'il avait pu lire les chiffres. Après lui avoir remis les livrets, je me suis absenté pour quelques jours. Il se rendit chez moi un soir et me dit qu'il n'avait pu déchiffrer les dates. Je lui répondis qu'il n'était pas aussi important de trouver les dates que de s'assurer que je n'avais pas dépassé la limite des cinq mois durant lesquels j'avais été employé, ni le montant que j'avais réellement dépensé. Le compte était crayonné, avec les dates en blanc.

37. Pourquoi ces blancs ? Afin de donner le montant exactement dépensé. Il a inscrit quelque part la date du 31 septembre, bien qu'il n'y ait pas de date semblable. Il m'a mentionné comme étant dans une certaine localité du Nord-Ouest en novembre, quand tout le monde savait qu'à cette date j'étais à la cour à Chatham.

38. Vous ne savez pas quand vous avez pris ce char-doctor, en juin ? Je suis sûr de l'avoir pris en juin.

39. Alors, le 7 vous étiez à St. Paul, d'après ce compte, et le 8, à Brainerd, et ensuite vous vous êtes rendu à Crookstown ; vous avez visité ces localités ? Oui, monsieur, toutes.

40. Quand était-ce, en juin ? Non, pas en juin.

41. Vous avez visité ces localités au début de votre voyage ? Non, je suis revenu peu après mon départ. Je me rendis alors à St. Paul et Minneapolis, et j'ai parcouru quelques comtés dans cette région, le comté de Sawyer entre autres.

42. Combien de jours a duré ce voyage ? Je ne saurais dire, vraiment.

43. Une semaine, peut-être ? Je pense avoir voyagé une semaine dans cette partie.

44. Votre voyage a-t-il duré deux semaines ? Non.

45. Et vous dites, cependant, que toutes ces dates sont fausses ? Oui.

46. Les comptes doivent l'être aussi ? Non, ils sont exacts. Je ne pense pas qu'il y ait un écart de plus de \$13 avec mes notes.

47. Comment vos comptes peuvent-ils être exacts si vous n'étiez pas là ? J'y suis allé.

48. En autre temps ? A une époque quelconque.

49. A quelle époque ? Je ne saurais dire.

50. Vous ne le savez pas ? Non, vraiment. Je n'ai pas vu le compte depuis 1887. Je dois vous dire que je ne l'ai vu qu'hier matin. Je puis vous indiquer la route que j'ai suivie.

51. Vous pouvez dire le temps que le voyage vous a pris ? Non.

52. De fait, vous ne pouvez rien dire au sujet de ce compte ? Certainement. J'affirme que j'ai dépensé chaque piastre mentionnée.

53-54. Vous étiez dans ces endroits, aux dates spécifiées ? Non, monsieur, je ne puis dire cela, parce que j'étais à la cour à Chatham le 15 novembre, et j'y ai mis un homme en accusation pour parjure, en cette même cour, le 21 novembre.

55. Choisissez quelques-unes des localités citées mentionnées par vous dans ce compte, et vous ne pourrez faire une méprise comme celle-ci : je me suis arrêté chez James Wrencher, un vieil ami de Kent ? Oui, à Bellevue dans l'Idaho.

56. Alors vous n'avez pas fait de dépenses ; voyons ensuite au sujet d'un autre chez qui vous vous êtes arrêté, W. W. Lewis ? A Cheyenne.

57. Vous rappelez-vous quand vous vous êtes arrêté chez lui ? Non.

58. Vous ne savez rien au sujet des dates ? J'ai été des plus surpris quand j'ai constaté que ce compte commençait le 31 juillet pour finir le 31 novembre. N'eussent été les informations que j'ai recueillies ici, j'aurais été absolument incapable de vous renseigner sur les dates.

59. Vous avez été longtemps dans les affaires ? Oui.

60. Vous êtes un homme d'affaires ? Oui.

61. Vous savez que des comptes présentés pour services doivent être régulièrement dressés ? Certainement.

62. Ne devez-vous pas rédiger régulièrement un compte pour le gouvernement comme vous le faites pour un particulier ? Je dis que depuis que j'ai donné ordre à M. Mitchell d'envoyer ce compte, je n'en ai eu aucune nouvelle avant de l'avoir vu hier matin entre les mains de M. Rykert.

63. Vous êtes responsable de l'exactitude de ce compte ? Certainement.

64. Vous savez qu'il est de mode, lorsqu'on rend des comptes, de donner les dates propres ? C'est ce que j'aurais fait si j'avais rédigé le compte moi-même.

65. L'avez-vous jamais vérifié après l'avoir fait ? Non, monsieur ; j'avais toute confiance en cet homme. Quand je pris connaissance du montant, je dis à M. Mitchell que mon livret accusait une somme moindre ; il me répondit affirmativement, mais que le tout était exact.

66. Qui l'a adressé au département ? Je pense que c'est Mitchell.

67. Avez-vous écrit une lettre ? Je puis en avoir écrit une et la lui avoir remise.

68. Que contenait cette lettre ? Je ne le sais réellement pas.

69. Je désire que cette lettre soit produite. A présent, pas lorsque vous êtes revenu de ce voyage, qu'avez-vous fait ? Quel voyage, monsieur ?

70. Le voyage à St. Paul ? Je suis allé au Kansas.

71. A quelle époque y êtes-vous allé ? Je ne m'en souviens pas.

72. Y êtes-vous allé en juin ? Non.

73. En juillet ? Non.

74. Quand y êtes-vous allé ? Dans l'automne.

75. Qu'avez-vous fait dans l'intervalle ? Je faisais mon voyage.

76. Quel voyage ? A Crookstown.

77. Si je vous ai bien compris, vous êtes parti pour St. Paul en juin ? Oui, et j'en suis revenu.

78. Quand êtes-vous reparti ? Je ne sais.

79. Où êtes-vous allé ? A St. Paul, de nouveau.

80. En quel temps êtes-vous parti ? Je ne puis vous le dire.

81. Était-ce en juin ? Non ; je ne le sais.

82. Était-ce en juillet ? Vers le 1er juillet, je crois.

83. Vers le 1er juillet ? Je le pense.

84. Combien de temps êtes-vous resté absent, cette fois ? C'est-à-dire quand vous avez fait ce voyage prolongé ? Assez long ; je ne saurais dire.

85. Combien de temps ? Je ne puis dire.

86. Une semaine ? Oui, plus longtemps que cela.

87. Deux semaines ? Oui.

88. Trois semaines ? Oui.

89. Quatre ? Oui.

90. Cinq ? Oui.

91. Six ? Oui.

92. Sept ? Je ne puis préciser. Je puis vous nommer les lieux que j'ai visités.

93. Il est très malheureux pour vous, M. Smyth, que vous n'avez pas ce carnet ? Je le crois moi aussi. Je pourrais donner les raisons qui ont induit M. Mitchell à venir ici. C'est ce monsieur que le comité a fait sortir de la salle. Lorsque je lui eut fait connaître que l'affaire devait être soumise au comité et qu'il me faudrait avoir les livrets, il ne put les trouver. Je lui dis : "Si vous ne pouvez trouver les livrets, il vous faudra venir." Il est secrétaire de la compagnie dont M. Campbell est l'un des plus forts actionnaires, et il se rendit aux bureaux de MM. Cook et Babcock où M. Mitchell a été employé par la suite, pensant, me dit-il, n'avoir aucune difficulté à mettre la main sur les livrets. Il les y chercha, et n'ayant pu les trouver, il fut forcé de me suivre ici.

94. Vous ne pouvez me donner aucune idée de la durée de votre voyage à St. Paul ? Lors de mon deuxième voyage ?

95. Je désire que vous m'en donniez une idée approximative ? Je pense que vous êtes tenu de la faire ? Je puis avoir été absent cinq ou six semaines, effectivement ?

96. Et vous êtes parti vers le 1er juillet ? Oui, je crois.

97. Autant que vous puissiez vous en rappeler? J'ai une très mauvaise mémoire pour les dates.

98. Vous êtes revenu au bout de six semaines? Oui, au bout de six semaines, environ.

99. Ce serait vers le 10 août, alors? Je ne saurais dire.

100. Mais ce serait bien la date, si vous êtes resté absent six semaines? Je ne puis vraiment affirmer que je suis resté absent six semaines.

101. Êtes-vous resté une semaine? Oui.

102. Êtes-vous resté deux semaines? Plus que trois ou quatre semaines; mais je ne puis préciser la durée de mon absence.

103. Pendant au moins quatre semaines? Oui.

104. Qu'avez-vous fait ensuite? Je suis revenu chez moi.

105. Alors vous êtes revenu chez vous? Je ne sais si je suis revenu chez moi, j'ai pu retourner dans la même direction. Je pense être allé dans le Kansas, et puis dans le sud et dans l'ouest.

106. Êtes-vous revenu à Chatham? Oui, sans doute.

107. Après cette absence de cinq ou six semaines? Dans la dernière partie d'octobre.

108. Et vous êtes reparti de suite? Non.

109. Êtes-vous revenu après ce second voyage à St. Paul? Oui.

110. Vers quelle date? Je n'en sais rien.

111. Serait-ce vers le 10 août? Je ne sais.

112. Étiez-vous à Chatham alors? Je ne puis dire—je sais que je n'ai pas passé cinq semaines à Chatham pendant toute l'année après le 26 février. Le 22 février, se faisait l'élection. Je pense pouvoir affirmer que je n'ai pas passé six semaines consécutives à Chatham durant toute l'année.

113. Combien de temps pensez-vous avoir passé à Chatham après être revenu cette fois? Je ne m'en rappelle pas.

114. Quand êtes-vous reparti ensuite? Je me rappelle être allé à Kansas City et en être reparti; puis, après mon retour, m'être dirigé vers—

115. Quand vous êtes alors revenu à Chatham, vous ne vous rappelez pas combien de temps vous y avez séjourné? Non.

116. Pour quel endroit êtes-vous alors reparti? Je ne sais.

117. Avez-vous été à New-York? Non, je n'ai jamais été à New-York.

118. Vous êtes-vous rendu dans l'Ohio? Non.

119. Parce que M. Lowe a dit, lors de sa dernière comparution devant le comité, que vous aviez instruit de parcourir toute l'Amérique du Nord. Où avez-vous été alors? Je me rappelle être allé à Kansas City et à Omaha et je me souviens de la route que j'ai suivie.

120. C'était votre troisième voyage; vous êtes allé de Chatham à Kansas City? Oui.

121. Combien de temps y êtes-vous resté? Je ne m'en souviens pas. Je me rappelle avoir été à Independence et Leavenworth, Atcheson, Salina, Junction City et être revenu à Kansas City et Omaha.

122. Qu'est-ce que vous y avez fait? Je me suis enquis des personnes qui avaient émigré du Canada aux Etats-Unis, et j'ai fait demander à M. Mitchell d'envoyer de nos brochures canadiennes.

123. Où? A ces différents endroits.

124. Pourquoi ne les aviez-vous pas emportées avec vous? C'est ce que je me proposais de faire lors de mon départ, mais c'était trop volumineux et je ne me souciais pas de passer pour un agent du gouvernement, ce qui m'aurait empêché d'avoir les renseignements que j'ai obtenus.

125. Vous avez, en divers endroits du compte, des items de frais pour un homme; était-ce pour distribuer des brochures? Non, mais s'il m'arrivait d'engager un homme dans le Montana, par exemple, pour me conduire quelque part, il me fallait payer sa voiture et ses dépenses.

126. Quand vous êtes parti et que vous êtes revenu dans le milieu d'août, combien de temps êtes-vous resté? Je n'ai pas dit que c'était dans le milieu d'août.

127. Vous dites que vous avez été absent six semaines, que vous n'avez séjourné que peu de jours à Chatham et que vous en êtes reparti? Je ne suis resté à Chatham que quelques jours lorsque je suis parti pour Kansas City.

128. Si vous n'êtes resté que quelques jours à Chatham, vous avez dû partir vers le 10 août? Je suis allé à Kansas City dans l'automne.

129. Il vous faut revenir à l'époque de votre troisième voyage. Vous dites avoir quitté Chatham vers le 1er juillet et être resté absent quatre, cinq ou six semaines; vous êtes revenu à Chatham, vous y êtes resté quelques jours et ensuite vous êtes reparti pour Kansas City? J'ai été absent plus longtemps que quatre, cinq ou six semaines, et je pense être revenu à Chatham et en être reparti.

130. Si vous êtes parti le 1er juillet, pensez-vous avoir été plus longtemps que cinq ou six semaines dans le Nord-Ouest? Je ne le crois pas.

131. Vous dites que vous y êtes allé après être revenu à Chatham? Oui.

132. Savez-vous combien de temps vous êtes resté à Chatham? Non.

133. Alors vous êtes reparti pour Kansas City? Je ne suis allé à Kansas City qu'en octobre, dans l'automne.

134. Qu'avez-vous fait en août, lors de votre retour? Je ne pense pas avoir été de retour en août.

135. Quand êtes-vous revenu? Je ne sais.

136. Était-ce en septembre? Je l'ignore.

137. Est-ce avant ou après le mois d'août? Je ne puis me rappeler les dates sans mes livres.

138. Vous savez cependant que vous êtes parti pour Kansas City? Oui.

139. Vers quel point vous êtes-vous dirigé? Après être revenu de votre second voyage, vers quel endroit avez-vous entrepris votre troisième voyage? Je ne m'en souviens pas. Je ne me rappelle pas si je suis revenu à Chatham aussitôt que cela. Je sais que je suis revenu deux ou trois fois de voyage, et à mon voyage de retour, je n'ai rien chargé au gouvernement. Je retournais chaque fois reprendre ma tournée exactement au point où je l'avais quittée.

140. Je constate que vous avez fait un compte au gouvernement. Je vois que vous avez entré \$8 de dépenses pendant que vous étiez chez vous? Je l'ignorais.

141. Là où je veux en arriver, c'est à savoir la vérité au sujet de ce compte? Je maintiens que chaque piastre portée au compte a été régulièrement dépensée.

142. Je veux vérifier ces comptes et savoir pourquoi ces dépenses ont été faites? Je n'y ai aucune objection.

143. Si vous êtes revenu à Chatham au mois d'août, quand en êtes-vous reparti? Je l'ignore.

144. Vous n'en savez rien? Je n'en sais rien.

145. Êtes-vous réellement parti? Certainement.

146. En quel temps? Je ne sais.

147. Êtes-vous vraiment parti en août? Je sais que je suis parti en août et en septembre, que j'ai été absent une partie d'octobre, une petite partie de novembre et une plus grande partie de décembre.

148. Où étiez-vous en août, quand vous êtes parti? Je ne sais.

149. Les avez-vous? Je pense que j'étais dans le Nord-Ouest.

150. Ce compte peut-il démontrer là où vous vous trouviez? Je n'en sais vraiment rien.

151. Vous n'en savez rien? Je ne sais rien des dates qui y sont mentionnées.

152. Quelle valeur y attachez-vous? Je jure que je suis allé dans chaque ville mentionnée.

153. Quand? Je ne puis rien vous en dire.

154. Vous ne savez pas quand vous y êtes allé? Non.

155. Il est très malheureux, je crois, que vous soyez affligé d'une si pauvre mémoire? Quant aux dates, il n'y a aucun doute là-dessus, je ne le sais que trop.

M. Campbell me le disait hier. Je ne me rappelle pas quand la contestation de l'élection de Clancy a eu lieu.

156. Nous devrions, cependant, pour un compte aussi élevé et qui s'élève au dessus de \$1000, pouvoir obtenir quelques éclaircissements ? En effet, il devrait en être ainsi. Si j'avais pu prévoir que le compte serait inexact, quant aux dates, j'aurais fait mon possible pour y remédier.

157. N'était-ce pas votre devoir d'y voir ? Oui, peut-être ; mais ayant été absent si souvent, je ne pense pas avoir jamais vu ce compte autrement que pour vérifier les totaux. Je puis avoir donné à Mitchell une lettre adressée à M. Carling.

158. Quel droit aviez-vous d'imposer au gouvernement un compte de cette nature, si vous ne saviez pas qu'il était exact ? Quand Mitchell est venu chez moi dans la soirée, j'ai conclu que le compte était régulier. En tant que ce compte était exact, je ne pensais pas que les dates y feraient quelque différence.

159. Ne lui avez-vous pas dit d'insérer les dates ? Non ; je lui ai simplement recommandé toute l'exactitude possible.

160. Ainsi vous lui avez donné instruction de mettre les dates ? Non ; je ne lui aurais pas dit en décembre que j'étais ailleurs en novembre, quand chacun savait que j'étais à Chatham. L'un de mes carnets avait trois colonnes dans une page, et les pages étaient remplies au crayon du nom des personnes auxquelles des brochures avaient été envoyées, des localités et des dépenses, ainsi que de choses et autres.

161. Cependant, vos entrées dans ces livrets portaient les dates et les lieux où vous étiez ? Oui ; mais je me rappelle que dans beaucoup de cas, j'écrivais en travers des marques pour remplir les pages.

162. Vous étiez très anxieux de mettre les dates exactes ? Je ne supposais pas que l'on ferait de difficultés sur les dates, tant que le compte ne contiendrait que les dépenses régulièrement faites.

163. Voici la question : vous dites qu'en rédigeant votre memorandum, vous aviez un carnet dans lequel vous inscriviez les dépenses faites par vous, et que lorsque vous achetiez un billet de passage, vous l'entriez à sa date respective ? La question des dépenses n'est venue que plus tard. Je me suis occupé tout d'abord d'inscrire les localités dans lesquelles je me trouvais, les noms des personnes que j'avais vues et ce que j'avais fait, mais j'ai remis à plus tard la question des dépenses. Pendant un certain temps, j'ai eu un carnet, pendant un certain autre, j'ai eu un livret.

164. Quand vous passiez la nuit dans un hôtel, vous n'entriez pas dans votre carnet le chiffre de vos dépenses ? Je les inscrivais à la fin du carnet. Je ne me rappelle pas avoir mis de date.

165. Ainsi le carnet indiquait là où vous étiez ? Pas nécessairement.

166. On ne pourrait se fier à ce carnet ? Il m'arrivait d'inscrire trois ou quatre items à des dates différentes. Sur une page, j'aurais pu commencer à écrire à la date du lundi et couvrir l'espace réservé au mardi et au mercredi.

167. Qu'y a-t-il de vrai dans tout cela ? Je jure que le montant que j'ai dépensé est le vrai montant que j'ai chargé au département de l'agriculture.

168. J'ai retracé deux de vos expéditions. Quand êtes-vous parti pour ce troisième voyage dont vous ne vous rappelez pas le commencement, mais que vous dites avoir fait plus tard qu'en août ? Je ne puis me rappeler les dates.

169. Et vous ne savez pas où vous êtes allé ? Je sais que je suis allé à Kansas City vers la fin d'octobre.

170. Pouvez-vous nous dire où vous êtes allé lors de votre troisième voyage ? Je puis vous donner mon itinéraire, mais non les dates.

171. Vous devez vous rappeler quelque chose, et le montant des dépenses devrait vous y aider ? Je sais que je suis parti immédiatement après janvier, 1887, après ma défaite en février, et que je n'ai pas été à Chatham six semaines de suite cette même année.

172. Vous ne pouvez dire ni quand vous êtes parti, combien de temps a duré votre absence ou quand vous êtes revenu ? Non, mais je puis vous renseigner sur le montant.

173. Combien de temps avez-vous voyagé? Je puis le dire à peu près au juste.

174. Vous pouvez dire combien de temps vous êtes resté à chaque endroit?

Oui.

175. C'est singulier. La mémoire vous fait surtout défaut pour les petits détails? Pouvez-vous dire quand vous êtes revenu de votre troisième voyage? Non.

176. Vous n'en avez aucune idée? Pas la moindre.

177. Pas la moindre? Je me souviens seulement que c'était en 1887, et que j'ai dépensé chaque piastre qui est mentionnée.

178. Il est plus que singulier qu'un homme qui fait un service public ait si peu de soins quand il s'agit de ses comptes? Voici en quoi consiste la singularité: Je manque de mémoire pour les dates, mais non pour les montants.

179. Vous êtes revenu à Chatham quelque jour en octobre, je crois? Vous aviez un billet pour Toronto? Vous étiez à Winnipeg les 30 et 31 septembre? Est-ce bien cela? Je n'en sais rien.

180. Savez-vous si vous êtes allé à Winnipeg en septembre? Je ne me rappelle pas le mois.

181. Est-il quelque incident au cours de ce voyage qui puisse vous remettre les choses à la mémoire? Oui; j'y ai rencontré l'éditeur, M. Luxton, ainsi qu'un ami et autres personnes.

182. Faisait-il froid? Non.

183. Temps beau et chaud? Oui.

184. Très chaud? Je l'ignore.

185. Était-ce en août, pensez-vous? Je suis allé très souvent dans ma vie à Winnipeg.

186. Vous vous rappelez, sans doute, d'avoir fait le voyage de Winnipeg à Toronto en 1887? Oui.

187. Par quelle route êtes-vous revenu? Par le Pacifique, North Bay, je crois, jusqu'à Toronto lors de ce voyage.

188. Pouvez-vous vous rappeler à quelle date c'était? Non.

189. Le compte porte que vous avez quitté Winnipeg pour Toronto le 1er octobre? Je ne m'en rappelle pas.

190. Et vous avez marqué vos dépenses pour trois jours; puis le 4 octobre vous êtes arrivé à Toronto et vous avez pris un billet pour Chatham? Vous rappelez-vous vous être trouvé à Chatham le 4 octobre? Non.

191. Vous avez séjourné à Chatham du 4 au 8? Je pense que c'est un séjour extra.

192. Suivant le compte, vous avez \$8 de dépenses à Chatham? Je ne pense pas avoir fait de dépenses à Chatham, à moins que ce ne fût pour voyager dans les environs.

193. Alliez-vous dans les campagnes? Je ne puis m'en rappeler. Je voyageais continuellement pour mon service.

194. Il est pour le moins singulier qu'à une pareille date vous soyez revenu du Nord-Ouest à Chatham et que vous y ayez séjourné quatre jours. Je pense que vous devriez vous rappeler ce que vous y avez fait? Je pense que c'était pour mes affaires.

195. De quoi vous occupez-vous alors? A cette date particulière?

195½. Oui? Si mes affaires l'exigeaient, je devais m'en occuper.

196. Vous rappelez-vous vous être trouvé à Chatham vers cette date? Non. Je me rappelle m'être trouvé à Chatham, mais je ne sais quand.

197. Vous n'êtes pas certain si vous étiez à Chatham à cette époque? Je ne me rappelle pas la date.

198. De sorte que vous ne vous rappelez pas même si vous étiez à Chatham vers cette époque? Je sais que j'étais à Chatham vers cette date, mais je ne puis préciser.

199. Ensuite, vous êtes parti, je vois, pour Kansas City? Billet de passage pour cette ville, le 9 d'octobre? Vous rappelez-vous quelque chose à ce sujet? Je me rappelle être allé à Kansas City et en être revenu.

200. Quand êtes-vous parti? Je ne m'en souviens pas. Je ne suis resté que quelques jours à Chatham.

201. Ensuite vous êtes allé à Kansas City ? Oui.
202. Pouvez-vous nous donner quelques détails de votre voyage ? Je me rappelle avoir été en voiture à Independence avec un ancien habitant de Chatham. Je me rappelle aussi être allé à Leavenworth.
203. Regardez le compte et dites, toujours, où vous êtes allé ? Je m'en rappellerai bien sans cela.
204. Cela vous rafraîchira la mémoire ? Je n'ai pas besoin de cela.
205. Je veux vous la rafraîchir ; elle ne paraît pas être très bonne ? Elle est toujours assez bonne pour me rappeler où je suis allé.
206. Dites seulement où vous êtes allé ? Je suis allé à Kansas City, Leavenworth, Atcheson, Topeka, Junction City, Salina, et ensuite je suis revenu à Kansas City.
207. Ensuite ? Je suis revenu à Chatham appelé par une dépêche.
208. Quand cela ? Je ne m'en souviens pas.
209. Combien cela vous a-t-il pris de temps ? Sept ou huit jours, je crois, peut-être dix.
210. Avez-vous été à Omaha en cette occurrence ? Non, pas alors.
211. Les comptes démontrent que vous avez été à Omaha ? Non, pas alors, je suis d'abord revenu à Chatham.
212. Le compte est-il inexact sous ce rapport, en indiquant que vous avez été à Omaha ? Il est inexact quant à la date, mais non quant au fait, j'y suis allé.
213. Vous êtes revenu à Chatham ? Oui.
214. Quand êtes-vous arrivé à Chatham ? Je l'ignore.
215. Vous êtes parti vers le 9 octobre ? D'où ?
216. De Chatham. Vous vous êtes ensuite rendu à Kansas City ; combien de jours cela vous a-t-il pris ? Sept ou huit jours.
217. Combien de jours pour l'aller ? Environ 30 heures de Chatham.
218. Et 30 heures pour le retour, cela fait 60 heures ? Oui ; je pense que cela prend un jour et une nuit.
219. Ce qui ferait environ neuf jours ? Oui.
220. Vous étiez à Chatham vers le 18 octobre ? Ou le 20.
221. Combien de temps êtes-vous resté à Chatham, alors ? M. Campbell dit que nous sommes allés à l'église le dimanche.
222. Ne vous occupez pas de ce que peut dire M. Campbell. Il peut parler pour lui-même ? Je sais que je suis allé à l'église, et M. Campbell dit que c'était le 23 octobre.
223. Je vois que vous voyagez beaucoup le dimanche ? Oui, tous les jours de la semaine et les dimanches.
224. A quelle date avez-vous été à l'église à Chatham ? M. Campbell dit que c'était le 23 octobre. C'est le jour de l'inauguration de l'église catholique romaine. Je sais que j'étais à cette inauguration, et M. Campbell dit que c'était le 23 octobre.
225. Quelle église était-ce ? L'église qui a été inaugurée par le Rév. Père Williams.
226. Vous êtes à peu près sûr que vous n'étiez pas alors à Kansas City ? Oui ; je sais que j'étais à l'église.
227. Pourquoi êtes-vous si sûr sur ce point, et si peu sûr d'autres ? Je ne vais pas souvent à l'église et c'est une chose mémorable que l'inauguration d'une église, et M. Campbell fixe la date.
228. Pouvez-vous vous rappeler où vous êtes allé ensuite ? Si je ne me trompe pas je suis parti le lendemain.
229. Pour quelle destination ? Omaha.
230. Le 24 ? Oui, j'en suis sûr. Je le pense.
231. Ce serait conforme à votre compte ? Je ne sais. Je pense que j'esuis parti pour Omaha le lendemain, et je reçus, le jour suivant, une dépêche de M. Clancy, le député protesté, me rappelant à Chatham.
232. Quelle est la durée du voyage à Omaha ? Je ne sais.
233. Vous connaissez la distance. Est-elle à peu près la même qu'à Kansas City ? Elle peut être de 24 heures, ou même 30.

234. Êtes-vous parti le matin du 24 ? Quelle est l'heure de départ des trains qui se raccordent avec la ligne principale vers Omaha ? Nous avons les trains du Grand-Tronc.

235. Avez-vous pris la ligne du Grand-Tronc ? Je pense avoir pris le Michigan Central.

236. Quelle est l'heure de départ du train du Michigan Central ? Il se trouve à plusieurs milles en dehors. Le Michigan Central ne vient pas à Chatham.

237. Pouvez-vous vous rappeler l'heure du jour où vous êtes parti en octobre 1887 ? Je voyage presque chaque semaine, et je pourrais confondre un voyage avec un autre. Je puis vous dire l'heure du départ du train de l'Érié et Huron qui fait le raccordement.

238. Avez-vous pris l'Érié et Huron ? Oui, je crois l'avoir pris.

239. À quelle heure êtes-vous parti ? Je pense qu'il était deux heures.

240. Et vous êtes parti pour Omaha ? Oui.

241. Combien de temps y êtes-vous resté ? Je ne sais.

242. Un jour ? Oui, un jour ou deux.

243. Y êtes-vous resté une semaine ? Non, j'ai reçu une dépêche me rappelant presque immédiatement.

244. Qu'appellez-vous immédiatement ? Un jour ou deux.

245. Y êtes-vous resté deux jours ? Je ne me souviens pas si j'y suis resté deux jours, mais je le crois. Je pense être resté deux jours à l'hôtel Paxton.

246. Cela ferait un jour pour aller. Il faut plus qu'un jour pour aller à Omaha qui est à huit heures de Chicago ? Je crois que c'est cela.

247. C'est deux jours de voyage ? Je l'ignore.

248. Il faut deux jours pour l'aller et autant pour le retour ? Environ.

249. Vous êtes sûr d'être resté deux jours à Omaha ? Je ne m'en rappelle pas. Je pense que j'étais à Chatham dans les huit jours qui avaient suivi mon départ, sinon plutôt.

250. Qui vous a télégraphié de revenir à Chatham ? M. Clancy.

251. Y avez-vous fait quelque chose ? J'ai pris des renseignements et j'y ai visité des gens de Chatham.

252. Qui y demeurent ? combien ? Deux ou trois.

253. Sont-ce des gens d'affaires ? L'un deux est boucher.

254. Avez-vous essayé de le convertir pour l'envoyer dans le Manitoba ? Je me suis informé des colons des environs et des personnes qu'il savait être émigrées du Canada.

255. Avez-vous transmis au gouvernement les informations prises ? J'en ai informé Mitchell qui leur a ensuite adressé des brochures.

256. Quel était le nom de ce boucher ? Savage.

257. Quels renseignements M. Savage vous a-t-il donnés ? Des informations sur des gens venant du Canada, ce qu'ils faisaient et comment ils prospéraient.

258. Vous a-t-il parlé de quelque fermier en particulier ? Je ne me rappelle pas les noms.

259. Les renseignements que Savage vous a donnés étaient-ils de quelque intérêt ? Je les ai considérés tels. J'ai pensé qu'il était bon de connaître les noms des fermiers tenanciers mécontents de leur sort, et de leur donner de nos brochures de préférence à celles du Nebraska que l'on faisait circuler abondamment. Je pense avoir parlé dans un rapport du grand nombre de brochures qui provenaient du Nebraska.

260. Qui vous a télégraphié ? Après que l'on m'eût télégraphié, je reçus de Mitchell une dépêche me mandant que des accusations étaient portées contre moi au sujet de l'élection contestée, et que je ferais mieux de revenir.

261. Pensez-vous que vous étiez en droit de faire payer ce voyage par le gouvernement ? Je ne pense pas avoir jamais porté au compte du gouvernement les frais de ce voyage.

262. Vous avez fait payer votre voyage de retour ? C'est une autre fois.

263. Ce n'était pas à cette occasion ? Non.

264. N'avez-vous pas fait payer l'aller ? J'ai inscrit au débit du gouvernement un voyage simple.

265. Et vous êtes revenu à Chatham ? Oui.

266. Quand ? Je pense que c'est dans la semaine qui a suivi mon départ.

267. Vous étiez parti le 24 ? Oui, je crois.

268. Alors, vous seriez revenu à Chatham le 1er novembre. Je pense que je m'y trouvais le 2 novembre. Si M. Campbell est exact quant à la date de son élection contestée, je pense que je me trouvais à Chatham le 2 novembre.

269. Maintenant, d'après votre compte, vous avez acheté un billet de passage pour Plum Creek le 2 novembre ? C'est une erreur. Mes entrées ont été mal comprises. On n'a pas fait la différence avec mon premier voyage de Chatham à Omaha. Mitchell a inscrit les entrées comme si je n'en étais pas revenu.

270. Pensez-vous que vous n'étiez pas blâmable d'envoyer ici un compte semblable ? Je le pense.

271. Vous n'êtes pas allé à Plum Creek le 2 novembre ? Non, monsieur.

272. Vous portiez en compte votre voyage à Plum Creek lorsque vous étiez à Chatham ? Plum Creek n'est porté en compte qu'une fois, et j'y suis allé effectivement.

273. En quelle année ? En 1887.

274. Bien sûr ? Oui.

275. D'après ce compte, je vois que vous étiez à l'hôtel Miller le 3 novembre ? Où se trouve cet hôtel ?

276. C'est ce que je voulais vous demander. Pouvez-vous me dire où se trouve cet hôtel ? A Plum Creek.

277. Et vous aviez cheval et voiture pour parcourir le pays ? J'en avais une douzaine, je pense.

278. Vous visitiez les établissements canadiens ? Oui.

279. Ensuite, le 4 novembre, vous êtes allé à Denver ; vous avez pris le char-dortoir sur le P. O. Quel est le nom de cette ligne ? C'est le U. P.

280. Qu'est-ce que cela ? Le Union Pacific.

281. Vous avez payé \$20.50 pour un billet ? Oui.

282. Le 5 novembre, vous étiez à Jamesville ? Quand je dis le 5, je vous répète ce que je vous ai déjà dit : que je ne suis pas sûr des dates.

283. Combien de temps êtes-vous resté à Chatham quand vous êtes revenu de ce voyage ? Je l'ignore.

284. Êtes-vous resté un mois ? Non.

285. Une semaine ? Oui.

286. Deux jours ? Oui.

287. Êtes-vous resté deux semaines ? Je sais que j'étais à Chatham le 2 novembre et je m'y trouvais le 15 et le 16, à ce que me dit M. Campbell.

288. Je m'inquiète peu de ce que peut dire M. Campbell ? J'étais à Chatham quand M. Campbell a perdu sa contestation, ou lors de son instruction, et aussi lors de la contestation Clancy-Dillon au cours de laquelle j'ai donné mon témoignage. Au sujet des dates, vous me permettez de dire que je ne me rappelle que de ce que M. Campbell m'a dit. Les journaux ont publié partout que j'avais accusé un homme de parjure et que je suis resté à Chatham pour le poursuivre.

289. Je présume que lorsque vous avez su que vous étiez demandé ici, vous avez été aux renseignements ? Je pense que le compte mentionne tout ce qui est nécessaire.

290. Vous avez dit tantôt que la mémoire des dates vous faisait défaut ? J'ai dit qu'elle n'était qu'approximative.

291. Si M. Mitchell a fait ce compte d'après votre carnet, pouvez-vous dire qu'il est à peu près exact. S'il a dressé votre compte—vous dites que c'est un homme fiable—suivant les dates et les chiffres du carnet, ce compte doit nécessairement être d'une exactitude approximative ? Je ne pense pas qu'il ait pu réussir à le bien faire.

Je pense que j'aurais été plus en mesure de comprendre les hiéroglyphes et les interlignes.

292. Etes-vous sténographe ? Non, Monsieur ; mais les notes d'un jour omportent sur le suivant. Il a pu prendre le nom de brochures pour des noms d'hôtels, ou autre chose.

293. Alors vous pensez que vous auriez pu déchiffrer vous-même les notes que vous avez remises à ce monsieur ? Oui.

294. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? J'étais très occupé, et cet homme a travaillé pour moi depuis 1883.

295. Quel genre de travail ? Mettre des dates à vos comptes ? Non ; il écrivait mes lettres ou faisait autre chose pour moi.

296. Vous avez donné votre témoignage à la cour dans une contestation d'élection en novembre—

M. TAYLOR.—J'écoute l'interrogatoire depuis quelque temps et je crois que l'interrogateur pose des questions qui ne seraient permises dans aucune cour. Il dit : A certain jour vous avez fait ceci et cela.

M. DAVIES.—C'est affaire au juge.

Le PRÉSIDENT.—Je regarde cela comme une transquestion.

297. Je ne suis pas avocat et je ne prétends pas l'être, et je veux me tenir en dedans des règles. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de nous en tenir strictement à l'usage légal. Nous voulons nous enquérir de sa déposition. Vous avez donné votre témoignage dans la contestation d'élection de Clancy à Chatham ? Oui ; le procès dans l'élection contestée Clancy-Dillon.

298. Puisque vous admettez cela, il n'est pas nécessaire, je crois, de produire des papiers ? Quelle était la date ?

299. Le 15 ? Alors je n'ai pas besoin de la voir.

300. Je pense que vous feriez mieux, peut-être, de la regarder ? J'ai vu dans le *Globe*, le *Mail*, et l'*Empire* : " Henry Smyth est appelé et assermenté comme témoin."

301. Vous rappelez-vous, M. Smyth, ce que vous avez fait le 16 novembre ? N'était-ce pas un jour de cour ?

302. Non. Qu'avez-vous fait ce jour-là ? Je pense que nous avons été deux jours, si je me rappelle bien. Je n'en suis pas sûr cependant, mais je le crois.

303. Vous rappelez-vous ce que vous avez fait le 16 novembre ? Non.

304. N'avez-vous pas procédé pour parjure contre le sieur William Thornton ? Oui, c'est bien cela.

305. Vous avez juré un mandat l'accusant de parjure ? C'est ce que j'ai fait lors de ce procès.

306. Quel jour était-ce ? Je l'ignore.

307. Quel mois ? Le même mois.

308. En novembre ? Oui.

309. Après le procès ? Oui.

310. Alors, dites-nous combien de jours après le procès ? Je pense que c'était le même jour ou le jour suivant.

311. Vous avez été assermenté pour un mandat accusant de parjure le sieur Thornton ? Oui.

312. Vous avez donné votre déposition à la cour de police ? Oui.

313. C'était le 16 novembre, le jour suivant le procès d'élection ? Je vous ai dit, monsieur, que nous avons été occupés deux jours à ce procès d'élection.

314. Était-ce le 15 ou le 16 ? Oui.

315. Bien ! je vois, d'après votre compte, que vous avez acheté à Boise City, le 14, un billet pour Omaha que vous avez payé \$59 ? Je n'ai pas acheté de billet le 14.

316. Suivant votre compte, vous avez acheté à Boise City, le 14, un billet pour Omaha que vous avez payé \$59, que vous avez donné \$9 pour le char-dortoir et que vous êtes parti le 14 ? Cette date est inexacte.

317. Ensuite, on vous retrouve à l'hôtel Paxton, à Omaha, le 17 novembre ? La date est inexacte.

318. Ensuite, on vous retrouve à l'hôtel Ogden, Council Bluffs, le 18 ? La date est inexacte.

319. A Cheyenne, le 19 ? Je suis allé à Sioux City et à Des Moines.

320. Vous avez acheté, le 20, pour Fort Dodge, un billet que vous avez payé \$4 ? Je suis allé à Fort Dodge.

321. Le 21, vous avez fait des dépenses à l'hôtel Arlington ; où est cet hôtel ? A Des Moines, je crois.

322. Cela ne vous a pas pris grand temps pour revenir à Des Moines ? Je ne m'en souviens pas maintenant.

323. Vous n'auriez pu revenir à Des Moines ? Je ne sais.

324. Dans tous les cas, votre compte fait voir que vous y étiez lorsque réellement vous vous trouviez à Chatham pour donner votre déposition devant la cour de police ? La date est inexacte, monsieur, mais le montant est exact.

325. Voici l'accusation que vous avez jurée contre Thornton ? Oui.

326. Est-il nécessaire d'en donner lecture et de la faire entrer comme preuve ? J'admets la chose. J'ai apposé mon serment à cette pièce.

327. Je veux avoir un affidavit—

Le PRÉSIDENT.—Vous n'avez aucun droit de faire admettre cette pièce. Elle ne peut servir, de fait, comme preuve dans cette enquête. Si vous désirez vous rendre compte de la date, vous devez demander au témoin si elle est exacte ou non.

*Par M. Somerville :*

328. La date est-elle exacte ? J'ai assermenté une déposition semblable à celle-là.

329. Est-ce bien celle-ci ? Je ne sais.

330. Quelle est la date de cette déposition ? Le 16 novembre j'ai assermenté cette déposition.

331. C'est exact, le 16 novembre ? Je pense que c'était le 17.

332. A Chatham ? Oui.

L'honorable M. FOSTER.—Est-ce une copie.

M. SOMERVILLE.—Oui

*Par M. Somerville :*

333. Est-ce là la déposition que vous avez faite en cour de police ? Prenez-en connaissance ? J'admets que j'étais à Chatham, que j'ai assermenté la déposition et donné témoignage en cour de police.

334. Étiez-vous à la cour de police le 16 novembre ? J'étais à la cour de police, le soir de l'arrestation de cet homme. Il fut renvoyé à quelques jours. J'étais là quand il a été condamné à subir son procès.

335. Si je vous donne les dates, vous rappellerez-vous les faits ? Oui.

336. Ce serait donc vers le 21 novembre ? Je pense que c'était le 17.

337. Ce serait alors la date ? Je suis retourné à Omaha.

338. En quel temps êtes-vous parti pour Omaha ? Je crois que c'est immédiatement après.

339. Combien de temps êtes-vous resté à Omaha, cette fois ? Je pense que je n'ai fait que passer. Je suis allé d'Omaha à un endroit dont le nom est bien connu, mais il ne me vient pas à la mémoire. Je crois être allé ensuite à Grand Island.

340. Vous êtes parti de suite après l'enquête de la cour de police ? Presque de suite.

341. Était-ce le 23 ? Je ne sais.

342. Le 24 ? Oui, je pense.

343. En dedans d'une semaine, alors. Vous êtes parti de nouveau pour Omaha presque immédiatement après avoir donné votre déposition ? Oui.

344. Combien de temps êtes-vous resté à Omaha, alors ? Je ne me souviens pas. Je n'ai fait qu'y passer.

345. Où alliez-vous ? A Lincoln, je crois. Laissez-moi voir le compte et je vais vous le dire.

346. Pourquoi alliez-vous là ? Je me rendais à Fremont et Grand Island.
347. Quelle date cherchez-vous là ? Je regardais les dates.
348. A Grand Island. Alors vous pensez que c'est exact cette date du 3 octobre ? Certainement non, puisque j'étais à Chatham le 23 novembre.
349. Alors, vous êtes allé à Grand Island en novembre ? Oui.
350. Vers quel temps êtes-vous allé à Grand Island ? Je ne suis pas sûr si c'est en novembre ou le 1er d'octobre.
351. Combien de temps êtes-vous resté à Grand Island ? Où êtes-vous allé ensuite ? Je crois que je suis allé à Plum Creek.
352. Combien de temps êtes-vous resté à Plum Creek ? Une journée, je pense.
353. De là où êtes-vous allé ? A Denver.
354. Combien avez-vous pris de temps pour aller de Plum Creek à Denver ? Une nuit, je pense. Quelques heures seulement.
355. Ce serait vers le 4 décembre ? Je ne m'en rappelle pas.
356. Vous dites que vous étiez à Plum Creek vers le 2 ? J'ai pu m'y trouver vers la fin de novembre.
357. A quelle période de la fin du mois ? Très près de la fin, parce que j'étais à Chatham le 21 novembre.
358. Dans tous les cas, vous étiez à Plum Creek dans la semaine qui a suivi votre départ de Chatham le 22 novembre ? Je le crois.
359. Ce serait alors le 29 novembre. Vous y êtes resté jusque vers le 2 décembre ? C'est vous qui le dites.
360. Où êtes-vous allé ? De Plum Creek à Denver.
361. Combien de temps cela vous a-t-il pris ? Je l'ignore.
362. Je voudrais que vous fixiez la date de votre séjour à Plum Creek ? Je ne le puis.
363. Vous dites que c'était soit le 29 novembre ou le 2 décembre. Vous êtes allé à Plum Creek dans tous les cas ? Oui, je suis allé à Plum Creek.
364. Où êtes-vous allé après cela ? A Denver.
365. Combien de temps y êtes-vous resté ? Je l'ignore.
366. Une journée ? Je le crois.
367. Combien de temps avez-vous séjourné à Denver ? Seulement une nuit.
368. Où avez-vous été ensuite ? A Cheyenne.
369. A quelle distance est-ce ? Environ 100 milles.
370. 100 milles ? Oui.
371. Cela vous aurait pris une autre journée ? Quatre heures.
372. Combien de temps y êtes-vous resté ? J'y ai passé une nuit chez W.W. Lewis.
373. Ce serait dans la dernière partie de décembre ? Ou la dernière partie de novembre.
374. Après cela, où êtes-vous allé ? Quand je suis parti de là, je me proposais d'aller à Bellevue, dans l'Idaho.
375. Combien de temps y êtes-vous resté ? J'ai passé la nuit chez James Wrencher.
376. Où vous êtes-vous dirigé ensuite ? Vers Boise City.
377. Combien de temps y avez-vous séjourné ? Une demi-journée ou une journée.
378. De Boise City où êtes-vous allé ? Je suis retourné à Omaha.
379. Combien avez-vous pris de temps pour faire ce trajet ? Je ne sais.
380. Vous devez en avoir une idée ? Non; je pense qu'il y a quatre ou cinq cents milles.
381. Combien de temps êtes-vous resté à Omaha ? J'ai traversé de suite à Council Bluffs.
382. A quelle distance est Council Bluffs ? Juste de l'autre côté de la rivière.
383. Combien de temps y êtes-vous demeuré ? Une demi-journée, et je suis allé ensuite à Sioux City.
384. De Council Bluffs vers quel endroit vous êtes-vous dirigé ? Sioux City.
385. Combien de temps y êtes-vous resté ? Une journée.

386. Où êtes-vous allé ensuite ? A Fort Dodge, je crois.
387. Combien de temps êtes-vous resté à Fort Dodge ? Une journée.
388. Où êtes-vous allé après cela ? A DesMoines, je crois.
389. Combien de temps y êtes-vous resté ? Je ne sais si c'est une semaine. J'ai passé une semaine à Oskaloosa et Fort Dodge.
390. Après DesMoines, où êtes-vous allé ? A Oskaloosa.
391. Où est-ce ? Dans quel Etat ? Dans l'Iowa.
392. Combien a duré ce trajet ? Quelques heures.
393. Combien de temps avez-vous séjourné à Oskaloosa ? J'ai pris une voiture et je suis allé en campagne.
394. Avez-vous passé une semaine dans le pays ? Une journée seulement.
395. Vous êtes revenu à Oskaloosa ? Non, je me suis rendu à Cedar Rapids.
396. Combien de temps y êtes-vous resté ? Très peu de temps.
397. Une journée ? Je ne crois pas.
398. Où êtes-vous allé après Cedar Rapids ? A Chicago.
399. Combien de temps êtes-vous resté à Chicago ? Le temps, je crois, de prendre deux repas. J'ai pris le premier train ensuite.
400. Où êtes-vous allé ? A Chatham.
401. En quel temps êtes-vous arrivé à Chatham ? Quelque part en décembre.
402. En quel temps de décembre ? Vers la fin du mois.
403. Dites-nous en quel temps ? Je ne puis le dire. Je crois que c'est quelque jours seulement avant Noël.
404. Donnez-nous la date ? Je suis revenu, je crois, le 23 ou le 24 décembre.
405. En êtes-vous sûr ? Je le pense.
406. Jureriez-vous qu'il en est ainsi ? Je pense que oui.
407. Que vous êtes revenu à Chatham vers le 24 de décembre ? Oui, le 23, je pense.
408. Qu'avez-vous fait ensuite, M. Smyth ? Je me suis rendu chez moi, et j'ai pris mon dîner de Noël.
409. Votre temps était écoulé ? Plus qu'écoulé ; je pense que j'avais un mois de plus que ne le comportait mon engagement.
410. C'était en décembre, votre engagement expirait en novembre—vers le 1er novembre. Vous avez entré un mois et demi de paie supplémentaire. Vous avez réclamé un mois et demi de paie additionnelle ? Je n'ai réclamé qu'un demi-mois.
411. Je pense que vous avez réclamé plus que cela, M. Smyth ; un mois de dépenses supplémentaires et la moitié d'un mois de paie ? De qui est cet état ?
412. Je donne l'entrée qu'elle telle est ici ; je ne sais qui l'a faite ? C'est le département, je suppose.
413. Je suppose ? Je pense qu'il ne devrait y avoir que la moitié d'un mois.
414. Dans tous les cas, vous êtes revenu vers Noël ? Oui.
415. Jusqu'à votre retour, à Noël, vous avez été absent de Chatham depuis votre départ en novembre, après l'enquête de la cour de police au sujet du parjure de Thornton ? C'est bien cela.
416. Vous n'étiez ni à Chatham, ni en Canada ? Non.
417. Vous rappelez-vous la pétition qui a été rédigée à Chatham, dans l'été de 1887, pour étendre les limites de la ville ? Oui.
418. Qui l'a signée ? Je crois qu'un sieur John Bedford est venu me voir à ce sujet, et je l'ai signée.
419. Vous rappelez-vous en quel temps la pétition a été présentée au conseil de ville ? Non.
420. Savez-vous qu'elle n'a été signée que quelques jours avant d'être présentée ? Je ne le crois pas. Je pense l'avoir vue entre les mains de ce monsieur longtemps auparavant. Je sais que j'ai signé deux ou trois pétitions pour ce même objet.
421. Vous rappelez-vous les travaux faits sur la levée du creek en 1887. Je ne me rappelle pas qu'ils aient été faits en 1887. Je sais que des travaux semblables ont été faits.

422. Etait-ce en 1886? Je sais que j'ai fait faire ces travaux. Je sais que j'ai attiré l'attention du gouvernement sur ce fait.

423. Vous devez pouvoir préciser l'année? J'ai été élu en 1882 et ma défaite a eu lieu en 1887. Cela a été fait de mon temps, mais je ne me rappelle pas l'année.

424. Est-ce en 1887? Je ne saurais dire.

425. Si un homme véridique venait affirmer en votre présence que cela a été fait en 1887, et que vous y étiez, le croiriez-vous? Pas si j'étais absent à l'époque.

426. Mais vous n'êtes pas certain si vous étiez absent? Il me faudrait une certitude.

427. Vous rappelez-vous de l'ouverture de rues à Chatham. Vous rappelez-vous qu'on a tenté en 1887 d'ouvrir les rues Foster et Patrick à Chatham? Je ne sache pas que ce soit en 1887.

428. Y connaissez-vous une femme du nom de Street? Je la connais très bien.

429. Vous avez pris intérêt à l'affaire? Oui.

430. Est-ce une femme ou une jeune fille? Je me suis intéressé à l'affaire, car je connais son mari depuis vingt ans.

431. Vous rappelez-vous que vous vous êtes intéressé à l'affaire et que vous avez fait, en son nom, des représentations à ce sujet, en 1887? Non.

M. TAYLOR.—Est-ce que cette affaire peut nous intéresser dans la question qui nous occupe?

432. Connaissez-vous un homme du nom de Gowan? Oui, je le connais.

433. Représentiez-vous madame Street? Non.

434. N'agissiez-vous pas en son nom? Je pense avoir mentionné son nom à quelqu'un.

435. Vous rappelez-vous avoir parlé pour elle à quelque citoyen? J'étais intéressé dans ce sens que cette dame est venue me trouver pour demander une indemnité pour elle. Je l'ai avisée de prendre un avocat.

436. Ne vous rappelez-vous pas d'avoir rencontré M. Malcolmson et M. Gowan? Non.

437. Si M. Gowan venait ici et jurait que vous lui avez parlé de cela, le croiriez-vous? Oui.

438. L'avez-vous entretenu de cela plus d'une fois? Non.

439. S'il jurait que vous lui avez parlé de titres plusieurs fois, le croiriez-vous? Il ne se connaît guère en fait de titres.

440. S'il venait jurer que vous êtes allé le trouver pour examiner cette affaire avec lui, le croiriez-vous? Je ne douterais pas de sa parole.

441. Vous pensez qu'il dirait la vérité? Je le crois.

442. Connaissez-vous un homme du nom de Hugh Mapleson? Oui.

443. Quelle position occupe-t-il? C'est le maire de la ville.

444. Est-ce un homme respectable? Oui.

445. Vous le croiriez sous serment? Oui.

446. Connaissez-vous S. T. Martin? Oui, très bien.

447. Qu'est-ce que Martin avait à faire avec l'ouverture de la rue? Il agissait dans l'intérêt de la ville.

448. Il agissait au nom de la ville? C'est Gowan, je crois, qui agissait au nom de la ville.

449. Suivant vos dires, Martin agissait pour la ville? Oui.

450. Et vous avez eu des pourparlers avec Malcolmson et Martin au sujet de cette affaire? Je pense que nous avons rencontré Malcolmson et que nous lui en avons parlé.

451. Vous avez eu des pourparlers avec lui? Non, je ne crois pas.

452. Connaissez-vous un homme du nom de George Gordon Martin? Oui.

453. Qui est-il? Je pense qu'il a été admis à la pratique du droit il y a six mois à Toronto.

454. Quelle espèce d'homme est-ce? C'est un charmant homme.

455. Est-il respectable?—

M. HESSON.—Je m'objecte à cela. Qu'est-ce que cela a à faire avec la question ?

*Par M. Somerville :*

456. M. Smyth, M. Gordon est-il un homme véridique ? Le croiriez-vous sous serment ? Je le croirais dans certains cas.

457. Le croiriez-vous dans tous les cas ? Non.

458. Dans quel cas le croiriez-vous ? S'il était sobre et s'il était désintéressé.

459. Vous le croiriez sous serment ? S'il était sobre et s'il n'avait aucun motif de dire un mensonge.

460. Connaissez-vous John Firth ? Très bien.

461. Avez-vous eu quelques relations d'affaires avec John Firth dans l'été de 1887 ? Non, je l'employais depuis cinq ou six ans.

462. Quelle affaire particulière avez-vous eue avec John Firth en 1887 ? Rien de plus que de lui payer ses gages.

463. Vous rappelez-vous d'avoir tenté d'effectuer un emprunt sur la portion sud-est des lots 11 et 12 dans la 12<sup>me</sup> concession de Donald E, 100 acres ?

M. TAYLOR.—Qu'est-ce que cela a à faire ici ?

M. SOMERVILLE.—Vous le saurez quand j'aurai fini.

Le PRÉSIDENT.—Je ne pense pas que cette question ait rien à faire ici.

L'Hon. M. FOSTER.—Dites-nous quel est votre objet.

M. SOMERVILLE.—Je me propose de prouver par ce moyen, par son affidavit, que M. Smyth était à Chatham au temps où il dit avoir été dans l'ouest.

M. SCARTH.—Fixez la date.

*Par M. Somerville :*

464. Vous vous rappelez d'avoir voulu effectuer un emprunt de \$2,500 sur ces terrains, n'est-ce pas ? Oui.

M. TAYLOR.—Je désire savoir quelle date il veut préciser. Je n'ai pas encore entendu le témoin fixer la date d'aucun de ses voyages.

*Par M. Somerville :*

465. Vous vous rappelez, n'est-ce pas, de cette transaction avec George Gordon Martin ? Je me rappelle avoir été avec Firth chez G. G. Martin.

466. En quel mois ? Je ne me rappelle pas l'année.

467. Vous vous rappelez l'année ? Non.

468. Aviez-vous effectué l'emprunt ? Non.

469. Vous ne vous rappelez pas quand cela a eu lieu ? Non ; je penserais que c'est avant 1887.

470. Croiriez-vous M. Gordon, s'il jurait que c'est en juin ou juillet ? Non.

471. Je désire que cette pièce soit insérée dans la preuve, c'est un affidavit ? Montrez-le-moi. Je n'ai aucune objection à ce qu'il fasse partie de la preuve.

Le PRÉSIDENT.—Si le signataire de la déclaration est vivant, il doit venir ici.

Le TÉMOIN.—J'ai dit que je n'avais aucune objection à ce que la pièce fasse partie de la preuve, et je préférerais qu'il en fût ainsi.

Le PRÉSIDENT.—Il sera fait suivant le désir du comité ; mais en droit, elle ne devrait pas être comprise dans la preuve. Le comité peut renverser ma décision.

M. MULOCK.—Dans le présent mode d'enquête, aucun témoin n'est interrogé sous serment, et les règles strictes que l'on applique généralement au cours d'un interrogatoire ne sont pas employées dans des cas comme celui-ci. Je ne prétends pas qu'une déclaration semblable soit insérée comme preuve, mais je crois qu'un affidavit assermenté, abstraction faite de celui qui l'a signé, lorsqu'il est présenté par un honorable député, est tout aussi admissible et véridique qu'une simple déposition non assermentée. Je ne fais pas allusion à aucun affidavit quelconque ni à aucune

déposition en particulier, mais les règles de la preuve applicables dans une cour de justice ne sauraient prévaloir dans une enquête irrégulière de la nature de celle-ci.

M. TAYLOR.—Je présume que M. Somerville a ses poches remplies d'affidavits qu'il désirerait faire entrer comme preuve.

M. SOMERVILLE.—Non, je n'ai que celui-ci. Je vais en donner lecture lentement afin que le sténographe puisse l'écrire : " Dans l'affaire de la réclamation de Henry Smyth, ex M. P. ————"

M. SCARTH.—Le sténographe est ici pour noter les procédés du comité.

Le PRÉSIDENT.—Il ne peut noter quoi que ce soit d'étranger au sujet de l'enquête.

M. SOMERVILLE.—Je n'en donnerai pas lecture, s'il n'est pas écrit par le sténographe.

M. WHITE (Renfrew).—Si M. Somerville fait venir M. Gordon ici, ou s'il l'avait fait appeler pour être interrogé, au lieu de produire son affidavit, je pense qu'il aurait agi suivant le règlement du comité.

M. SOMERVILLE.—Lors de la dernière séance du comité, je ne m'attendais pas à donner le témoignage de cet homme. Je ne savais rien de lui, alors. Maintenant, j'ai des renseignements qui me portent à croire que c'est un bon témoin. En donnerai-je lecture, ou non ?

Le PRÉSIDENT.—Si le comité ne s'y oppose pas, et si M. Smyth le désire.

M. DAVIES.—L'affidavit ne constitue pas une preuve légale. Je ne sais ce qu'il renferme. M. Somerville dit que cet affidavit prouve un fait et le témoin désire qu'il soit lu. Si quelque membre du comité désire faire appeler ce monsieur pour l'interroger, il en a le droit. Il peut n'être pas nécessaire de le faire appeler. M. Smyth peut admettre tous les faits mentionnés dans l'affidavit.

Le PRÉSIDENT.—Lisez l'affidavit d'abord.

M. SOMERVILLE.—Le sténographe en prendra-t-il note ?

Le PRÉSIDENT.—Pas à présent.

M. SOMERVILLE.—Alors, je ne le lirai pas.

M. TAYLOR.—Evidemment, vous tenez à faire entrer ce papier dans la preuve.

M. SOMERVILLE.—Je ne suis pas ici pour être insulté. Je pense pouvoir prouver l'accusation. J'ai la preuve nécessaire, et je dis qu'il est mal de m'imputer des motifs particuliers quand je suis prêt à prouver chacun de mes avancés.

M. TAYLOR.—Vous tenez évidemment à faire entrer ce papier d'abord.

M. SOMERVILLE.—Il n'est pas question des pièces du dossier. Il m'est indifférent que ce papier soit inséré ou non dans la preuve. Je veux que la Chambre sache que le gouvernement a dépensé ces deniers et la manière dont ils l'ont été.

M. MULOCK.—Le meilleur moyen serait que M. Somerville donne la teneur de ce papier sous forme de question.

M. WOOD (Brockville).—Je m'oppose à la lecture de cet affidavit. Les avocats ici présents savent que c'est absolument irrégulier, et que l'interrogatoire se fasse sous serment ou non, le témoin est ici pour être transquestionné. M. Somerville s'est procuré cet affidavit. Quand il a appris tout d'abord qu'il était pour l'avoir, il aurait pu aisément télégraphier pour demander la présence du témoin. Si l'affidavit est lu, il devra faire partie du rapport de l'enquête. Pourquoi introduire ces procédures irrégulières dans le comité ? M. le président, vous savez en votre qualité d'avocat, que ce papier ne peut être lu comme preuve. M. Somerville peut poser au témoin une question basée sur les faits contenus dans l'affidavit.

Le PRÉSIDENT.—Ce n'est pas une preuve.

*Par M. Somerville :*

472. Vous connaissez ce George Gordon Martin ? Je l'ai déjà dit.
473. C'est un avocat praticien ? Non, monsieur, il est solliciteur depuis le dernier terme, je crois.
474. Vous le connaissez depuis quelques années ? Oui.
475. Vous êtes-vous adressé à lui, le ou vers le 9 juin, 1887, avec le nommé John Firth, pour effectuer un emprunt de \$2,500 sur les 100 acres au sud-est des lots 11 et 12 dans la 12e concession du township de Donald, dans le comté de Kent ? Non monsieur.
476. Non ? Non, monsieur.
477. En une certaine occasion, vous êtes-vous adressé à lui pour un emprunt ? Oui. Firth a demandé un emprunt.
478. Vous l'avez accompagné quand il a fait cette demande ? Oui.
479. Pouvez-vous préciser la date de cette demande ? Non, monsieur.
480. Pouvez-vous dire le mois ? Je pense que c'est en 1886.
481. Dans quel mois ? Je ne puis dire. M. Firth a été à mon service depuis cinq ou six ans, et il y a quatre ou cinq mois, il est allé en Angleterre.
482. Maintenant, M. Smyth, une transaction au montant de \$2,500 n'est pas une petite affaire ? Mon cher monsieur, j'en fais des milliers comme cela par année.
483. Vous ne pouvez pas fixer de dates dans ce cas ? Non.
484. Vous savez que la demande a été faite ? Oui.
485. Vous avez accompagné M. Firth ? J'ai accompagné M. Firth une fois, quand il a fait une demande.
486. A M. George Gordon Martin ? Oui.
487. Martin dit que c'est le ou vers le 1er juin ? 1887 ?
488. Oui ? Il se trompe et il ne viendrait pas affirmer cela ici.
489. Avez-vous fait des demandes pour des emprunts et avez-vous fréquemment accompagné M. Firth au bureau de George Gordon Martin ? Non, monsieur.
490. Cet homme dit que le, ou vers le 1er juin, 1887, John Firth, et le dit Henry Smyth, de concert avec un nommé Firth, lui ont demandé un emprunt de \$2,500 sur les 100 acres au sud-est des lots 11 et 12 dans la 12me concession du township de Dover, dans le comté de Kent. Vous dites que c'est faux ? Je dis que ce n'est pas vrai.

*Par M. Wood (Brockville) :*

491. Que dites-vous en réponse à cette déclaration ?

M. SOMERVILLE.—Je ne connais pas la voie légale. Je désire arriver à la vérité.

M. WOOD.—Cela fera partie de l'affidavit que l'on a décidé de laisser de côté.

*Par M. Somerville :*

492. Si cet homme déclare que depuis le 1er juin, alors que vous êtes allé avec M. Firth faire cette demande d'un emprunt de \$2,500 ; que depuis le 1er juin jusqu'au 1er août, 1887, vous êtes allé presque tous les jours à son bureau, dans la ville de Chatham, pour essayer de négocier cet emprunt, que direz-vous à cela ? Je dirai qu'il a menti.
493. Et M. Smyth, si cet homme dit et jure que : "j'ai à présent par-devers moi des certificats et une déclaration datée de juin et juillet, 1887, au sujet du dit emprunt, qui ont été apportés à mon bureau par le dit Henry Smyth en personne," le croiriez-vous ? Non, monsieur.
494. S'il jure que vous aviez apporté vous-même ces certificats et cette déclaration à son bureau en juin et juillet, le croiriez-vous ? Non, monsieur.
495. Et s'il dit qu'il croit que Henry Smyth a été continuellement dans la ville de Chatham depuis le 1er juin jusqu'à peu près le 1er août, 1887, que direz-vous ? Je dirai qu'il a menti.
496. C'est pourtant cela qu'il dit ? Alors, c'est justement là qu'il a menti.
497. Maintenant, M. Smyth—Êtes-vous pour faire entrer cela dans le rapport ? Qui a assermenté cela ?

498. Voici : “déclaré devant moi, dans la ville de Chatham, dans le comté de Kent, ce 18me jour de mars, 1889, George B. Douglas, notaire public pour la province d'Ontario.”

M. TAYLOR.—Je propose que ce papier soit annexé au dossier.

499. Vous étiez membre de la Chambre pendant le dernier parlement ? Oui
500. Vous savez que M. Campbell était candidat lors des élections générales de 1887 ? Vous vous présentiez contre M. Campbell ? Oui.
501. Comme candidat conservateur ? Oui.
502. Il vous a défait ? Oui, monsieur.
503. Son siège a été contesté ? Oui.
504. Il a perdu sa contestation ? Oui.
505. En quel temps a-t-il perdu son siège ? Il dit que c'est le 2 novembre.
506. Ne le savez-vous pas ? Non.
507. Vous pensez que c'est exact ? Je ne saurais dire.
508. Si je produis le “Mail” de Toronto disant qu'il a perdu son siège, le croirez-vous ? Je suppose.
509. Après que M. Campbell eût perdu son siège, y a-t-il eu réunion des conservateurs pour choisir un candidat en remplacement de M. Campbell ? Oui.
510. Qui a été choisi pour l'opposer ? Moi.
511. Vous ? Oui.
512. Étiez-vous présent à la convention, lors de votre nomination ? Oui, à une réunion.
513. Laquelle ? Je ne me rappelle pas la date. C'est celle qui a eu lieu à la salle Northwood.
514. Quelle assemblée était-ce ? La seconde.
515. Vous n'assistiez pas à la première ? Je ne le pense pas.
516. Savez-vous quand la première a été tenue ? Non, ni la seconde non plus.
517. Si je vous donnais la date, cela vous rafraîchirait la mémoire ? Oui.
518. Voici le *Free Press*, un bon organe conservateur. C'est le *London Free Press* du 7 décembre, qui dit : “M. Henry Smyth a été choisi à la convention libérale tenue samedi à Chatham, pour contester l'élection pour le comté de Kent,” ce serait alors le 3 décembre. Savez-vous si cette date est exacte ? Je ne sais quand cela a eu lieu. Tout ce que je sais, c'est que c'était en automne.
519. Vous preniez si peu d'intérêt à la chose que vous ne savez ni le mois, ni l'année ? Je sais que c'est après novembre, vû que M. Campbell a perdu son siège en novembre.
520. Avez-vous été choisi avant ou après que M. Campbell eût perdu son siège en novembre ? Je ne saurais dire.
521. Vous n'étiez pas présent à cette assemblée, alors ? Je ne me souviens pas de cette assemblée ? Où cette assemblée a-t-elle eu lieu ?
522. A Chatham, le 3 décembre, à la convention conservatrice. Voulez-vous dire, M. Smyth, que vous n'étiez pas présent à l'assemblée qui vous a choisi ? Je me trouvais à l'assemblée.
523. Dites-vous que vous n'étiez pas présent à la convention qui vous a nommé ? Nous avons eu deux élections.
524. C'était lors de la dernière élection. Voulez-vous jurer que vous n'étiez pas présent à la convention qui vous a nommé en premier lieu ? Je ne dirai pas que je n'y étais pas.
525. Avez-vous prononcé un discours ? Je pense que c'est à une assemblée irrégulière dans cette salle.
526. Je parle de la convention ? J'étais à la convention tenue à la salle Northwood.
527. Cette convention vous a choisi ? Oui.
528. Vous y avez prononcé un discours ? Oui.
529. Après votre nomination, il y a eu du mécontentement parmi les conservateurs au sujet du choix fait ? Oui, il y a eu quelque chose après l'assemblée.

530. Etiez-vous, oui ou non, présent à la première convention ? C'est cela que je veux savoir ? Je le crois.

531. Vous pensez que vous étiez présent lors de la première convention ? Je pense que j'assistais à la seconde convention.

532. Pensez-vous que vous assistiez à la première convention ? Je le crois. J'ai assisté à l'assemblée ouverte au public.

533. Il y a eu du mécontentement dans le parti conservateur au sujet de votre nomination, et on a convoqué une seconde convention, n'est-ce pas ? Oui.

534. Savez-vous quand la seconde convention a eu lieu ? Non.

535. Combien de temps après la première ? Je ne saurais dire.

536. Si j'aide à votre mémoire, vous vous le rappellerez peut-être. Je vois dans le *London Free Press* du mercredi, 21 décembre, le paragraphe suivant : "A une assemblée nombreuse et enthousiaste des conservateurs, à Chatham, samedi (ce qui serait le 17 décembre), à laquelle était largement représentée chaque section de la division, le choix de M. Henry Smyth, candidat du parti à la prochaine élection d'un membre de la Chambre des Communes, a été ratifié à l'unanimité. 200 délégués au moins étaient présents." Vous rappelez-vous cette assemblée ? Oui, j'y étais.

536½. Et vous avez prononcé un discours ? Oui.

537. Il n'y a pas de doute là-dessus ? Non.

*Par M. Mulock :*

538. A quelle date était-ce ?

M. SOMERVILLE.—Le 17 décembre.

*Par M. Somerville :*

539. Vous y étiez le 17 décembre ? J'y étais. Je ne me rappelle pas la date.

*Par M. Bowell :*

540. Était-ce en 1887 ?

M. SOMERVILLE.—Oui.

*Par M. Somerville :*

541. Vous êtes sûr d'avoir prononcé un discours ? J'ai prononcé un discours lors de la ratification à la salle Northwood.

542. Maintenant, n'est-ce pas un fait, M. Smyth, que tout votre compte a été fait par votre employé d'après un mémoire que vous lui avez donné donnant les noms de certaines localités et de certains hôtels tirés d'almanachs de chemins de fer et d'indicateurs, et qu'il devait suppléer les dates ? Non, monsieur, il n'y a rien de tel.

543. Vous le jureriez ? Oui, n'importe où et en n'importe quel temps.

544. Avez-vous fait réellement tout ce service—c'est-à-dire y avez-vous consacré tout ce temps ? Je sais que j'ai fait le travail et que j'ai dépensé l'argent.

545. Il y a six mois de salaire et vous réclamez la moitié d'un mois, ce qui vous fait six mois et demi de service continu pour le gouvernement ? Non, pas de service continu.

546. Vous avez marqué six mois et demi ? S'ils sont portés en compte, j'ai fait le service.

547. Vous affirmez que vous n'avez pas fourni ces livres de notes et que vous ne lui avez pas dit de faire le compte en y insérant les dates nécessaires afin de couvrir ce laps de temps ? Certainement non. Je lui ai donné mes notes ainsi que tous les renseignements nécessaires pour faire un compte exact. Je me préoccupais peu des dates du moment que je savais l'exactitude des chiffres.

*Par M. Mulock :*

548. Le 11 juin, 1887, avez-vous entré des dépenses faites dans le comté d'Essex ; \$27.50 ? Est-ce exact ? Oui.

549. Le 12 juin, vous avez un item pour cheval et voiture pour aller à Tupperville. Est-ce exact ? Je ne me rappelle pas la date.

W. W. MITCHELL est appelé et interrogé.

*Par M. Somerville :*

550. Vous demeurez à Chatham ? Oui, monsieur.

551. Vous travaillez parfois pour M. Smyth ? Oui, monsieur.

552. Vous avez aidé à dresser ce compte ? Oui, un peu. Je pense que j'ai fait tout le travail.

553. Quand vous avez rédigé ce compte, quels renseignements aviez-vous pour vous permettre de le faire ? En premier lieu, j'avais un carnet de notes, et la seconde partie était contenue dans un memorandum.

554. Comment étaient faites les entrées ? La première partie renfermait les noms des places visitées par M. Smyth et des personnes auxquelles il voulait envoyer des brochures ou qu'il désirait voir, et la seconde partie renfermait le journal de ses dépenses, les montants qu'il avait dépensés.

555. Les dépenses étaient-elles inscrites dans le carnet, ou bien les noms des localités ? Les unes étaient dans la première partie et les autres dans la seconde.

556. Où étaient les dates ? Comme je vous l'ai dit.

557. Mais vous avez mélangé le tout ? Il tenait note de la localité visitée dans la première partie.

558. C'est-à-dire là où se trouvent les dates ? Oui.

559. Si je vous comprends bien, le carnet contenait les localités visitées, l'hôtel où il s'était arrêté et les voyages faits ? Oui.

560. Et les billets achetés ? Oui.

561. D'un endroit à un autre ? Non, les billets achetés et les dépenses faites étaient inscrits dans la seconde partie.

562. Et les noms des localités se trouvaient dans le carnet ? Oui, dans la première partie.

563. Les entrées étaient régulières ? Appelez-les régulières, si vous voulez, mais les dates étaient si mêlées que je ne m'y reconnaissais pas.

564. Avait-il l'habitude quand il faisait une entrée à l'endroit assigné pour cela, de compléter cette entrée, comme il le dit lui-même, en écrivant en marge ? Il écrivait n'importe où.

565. Ce sont les données qu'il vous a fournies pour faire ce compte ? C'est tout ce que j'ai eu.

566. C'était un journal des localités visitées ? Oui.

567. Et les dépenses étaient inscrites dans le memorandum ? Non, elles étaient renfermées dans le même carnet. C'était au commencement du carnet.

568. Je comprends ; le compte se trouvait à la fin. S'y trouvait-il des dates ? Oui, les dates correspondant à celles contenues dans la première partie ; c'est de cette manière que j'ai pu faire le compte.

569. Les avez-vous comparées pour voir si elles correspondaient ? Je ne m'en souviens pas. Je ne pense pas qu'elles concordaient. Quand j'ai parlé à M. Smyth au sujet des dates, il me dit que les dates importaient peu pourvu que le temps fût entré.

570. Quel laps de temps cela couvrait-il ? Cinq mois.

571. Mais vous avez entré six mois et demi ? Il y avait un mois et demi avant cela.

572. Les dates importaient peu pourvu que les montants fussent entrés ? Je suis convaincu que le temps était exact.

573. Vous pensez que ce memorandum donnait les dates exactes ? Que disait-il à ce sujet, que les dates étaient exactes ? Il me dit que les dates étaient exactes ou à peu près.

574. Vous dites qu'il a avait aussi des dates dans la première partie du carnet ? En quelques endroits.

575. Vous avez comparé les dates ensemble quand il s'agissait de localités visitées, et vous les avez trouvées exactes ? Dans certains cas seulement. En certains cas, il n'y avait pas de dates du tout.

576. Vous aviez instruction générale de tirer de ces deux livres ou de ce livre les comptes destinés au gouvernement ? Il y avait deux livres.

577. Avez-vous additionné le montant des dépenses à la fin ? Oui. J'en parlai à M. Smyth qui me dit que ce n'était pas exactement cela, qu'il pensait qu'il y avait une différence de \$13 en moins.

578. D'après ce que vous vous rappelez de ce livre, pensez-vous que les entrées ont été faites à diverses époques ? Je le pense.

579. Où est ce carnet ? Je ne pourrais dire à présent où il se trouve. Je n'y attachais aucune importance et l'ai mis avec d'autres papiers que j'avais, et je pensais pouvoir mettre la main dessus avant de venir ici, mais je n'ai pu le trouver.

580. Quand M. Smyth vous a dit que vous étiez assigné à comparaître devant le comité, vous a-t-il demandé de chercher ce carnet ? Oui.

581. L'avez-vous cherché ? J'ai pensé que je pourrais mettre la main dessus et je suis allé, le samedi matin, pour le chercher, mais je ne pus y parvenir, et M. Smyth me dit qu'il me fallait venir ici.

582. Pourquoi être venu déposer dans le même sens que M. Smyth ? Parce que je n'ai pu le trouver, monsieur. Beaucoup de mes papiers ont été détruits, parce que je n'y attachais aucune importance, et il y a bien longtemps que ce compte a été fait.

583. M. Mitchell, M. Smith a déclaré ici—je ne sais si j'ai droit de dire cela—que l'on ne pouvait se fier aux dates du compte que vous avez fait ? Non, monsieur. Les dates ne sont pas exactes, j'en suis persuadé, et cela dépend de la raison que j'ai donnée.

584. Si les dates sont exactes dans le carnet, elles doivent l'être dans ce compte ? Quelques-unes peuvent l'être.

585. Mais ne doivent-elles pas nécessairement être exactes ? Non, je n'en jure pas.

586. Vous ne les avez pas fidèlement copiées du carnet ? Je ne saurais l'affirmer.

587. Vous ne pouvez pas jurer que vous les avez copiées fidèlement ? Je ne voudrais pas le jurer.

588. Vous n'avez aucun motif d'avoir commis des erreurs ? Pas du tout. Cela ne me touchait aucunement.

589. De fait, vous convenez, avec M. Smyth, que ces dates ne sont pas exactes ? Oui.

590. Bien que vous pensiez que vous les avez copiées vous-même du carnet ? Quelques-unes ont pu être copiées. Je ne puis dire qu'elles l'ont été. Je pense que le compte commence en juin, n'est-ce pas ?

591. Oui. Quand avez-vous fait ce compte ? Vers Noël, je crois.

592. Le 24 décembre. C'est la date, n'est-ce pas ? Ce peut-être un autre jour, vû que je n'ai pas terminé le même jour que j'ai commencé.

593. Combien avez-vous pris de temps pour le faire ? Je l'ignore.

594. Une journée ? Une semaine ou deux, peut-être, parce que je n'ai pas trouvé M. Smyth de suite.

595. Après l'avoir écrit ? Oui.

596. Avez-vous envoyé ce compte au gouvernement ? Oui, monsieur, je l'ai envoyé par la malle.

597. M. Smyth a-t-il envoyé une lettre en même temps ? Je ne le crois pas.

598. Non ? Non.

M. SOMERVILLE.—Je n'ai aucune autre question à poser au témoin.

*Par M. Smyth :*

599. Vous avez été à mon emploi en 1883 et 1884 ? Oui.

600. Sans interruption ? En 1883 et 1884, je crois.

601. En quelle qualité ? Comme teneur de livres et commis.

602. En 1887, où étiez-vous employé ? A la manufacture de biscuits.

603. A quel titre ? Comme collecteur.

604. Et teneur de livres ? Oui.

605. Vous n'avez pas été continuellement à mon emploi, bien que vous ayez travaillé pour moi ? Oui.

606. Beaucoup ? Passablement.
607. De quelle manière ? Pour adresser et expédier des brochures en divers endroits des États-Unis.
608. Et aussi pour faire mes écritures ? Oui.
609. Vous rappelez-vous m'avoir écrit à divers endroits dans le Nord-Ouest ? D'abord, aviez-vous une clé de ma boîte au bureau de poste ? En mon absence, aviez-vous une clé de ma boîte, après le 26 février, 1887, c'est-à-dire, quelques jours après ma défaite par M. Campbell ? A votre connaissance, combien de temps ai-je passé à Chatham ? Je ne sais, M. Smyth ; mais je ne pense pas que ce soit plus de deux mois. Six semaines ou deux mois.
610. Aviez-vous l'habitude de retirer mes lettres du bureau de poste ? Oui.
611. Avez-vous reçu de moi des lettres venant d'aucune partie de notre Nord-Ouest ou des États de l'Ouest ? Oui.
612. Pouvez-vous me dire d'où ? Vous m'avez écrit d'Omaha.
- M. MULOCK.—Il a les lettres, je présume ?
- M. SMYTH.—C'est un contre-interrogatoire.
- M. MULOCK.—Je le sais. Je suppose que l'information serait les lettres mêmes. La seule manière pour lui de savoir d'où les lettres venaient, c'était le timbre du bureau de poste.
- LE PRÉSIDENT.—C'est une bonne preuve que d'indiquer d'où venaient les lettres.
613. D'où venaient ces lettres ? D'Omaha, Helena, Emerson, Kansas City, Lethbridge et autres dont je ne me souviens pas.
614. De St. Paul ? Oui, je pense en avoir reçues de St. Paul.
615. D'après le teneur de ces lettres, qu'avez-vous fait ? J'ai adressé et mis à la poste des brochures suivant les instructions reçues, pour diverses personnes désignées dans ces lettres, et j'ai fait diverses autres choses que vous me demandiez de faire.
616. Maintenant, pendant combien de temps, en somme, avez-vous été occupé à ce travail ? En avez-vous envoyé beaucoup ? J'en ai expédié pendant plusieurs mois. Je ne saurais préciser le temps.
617. Vous ai-je récompensé pour ce travail ? Vous m'avez donné \$50.
618. Cela a-t-il été porté au compte ? Non.
619. Cela a été omis. Maintenant—
- Par le Président :*
620. M. Smyth se trouvait-il dans les localités particulières où vous adressiez les brochures ? Je le pense.
- Par M. Smyth :*
621. Comment saviez-vous si ces lettres venaient de St. Paul, Lethbridge et Omaha ? Par le timbre des bureaux de poste.
622. Vous n'avez aucune raison de douter de leur authenticité ? Non, monsieur, aucunement.
623. Vous connaissiez les timbres des bureaux de poste ? Oui.
624. Dites-moi maintenant, vous aviez l'habitude, en mon absence, de retirer du bureau de poste les lettres qui m'étaient adressées ? Oui, monsieur.
625. Vous vous serviez de la même boîte ? Oui.
626. A cette époque, avez-vous reçu instruction de m'expédier mes lettres en divers endroits ? Oui, monsieur, je devais vous expédier toutes les lettres importantes.
627. Vous ouvriez les lettres ? Oui.
628. Vous étiez autorisé à ouvrir et à m'adresser mes lettres ; pouvez-vous vous rappeler où vous m'en avez adressé ? A Omaha, à Helena et je crois vous en avoir envoyé à St. Paul. Je pense que ce sont là des endroits où je vous en ai envoyé.
629. Maintenant, dans la première période du compte, au commencement de l'année, vous rappelez-vous que je m'occupais beaucoup moi-même de l'expédition des brochures ? Oui, monsieur.
630. Que je passais la plus grande partie de mon temps à cela ? Oui.

*Par M. Somerville :*

631. Je voudrais vous poser une question. Vous avez dit, si j'ai bien compris, qu'après la nomination de M. Smyth, vous savez quand il a été nommé, n'est-ce pas? Non.

632. Vous savez quand il est parti pour vaquer à son service? Je ne sais quand il est parti. Je n'ai su que plus tard que M. Smyth était nommé.

633. Quand? Je ne saurais dire. Il s'est absenté pendant les deux mois qui ont suivi sa nomination, et je ne connaissais pas l'objet de son absence.

634. Vous avez une bonne mémoire. Pensez-vous que c'était deux mois? Peut-être deux mois, peut-être moins.

635. Vous dites que c'est peut-être deux mois? Peut-être.

636. Combien de temps, pensez-vous? Je ne pourrais dire.

637. Sept semaines? Je ne sais.

638. Pas moins de six semaines, n'est-ce pas? Je l'ignore.

639. Vous avez dit que vous pensiez que c'était deux mois?

M. SMYTH.—Il a dit qu'il ne savait pas quand j'avais été nommé. Il a déjà dit la même chose à M. Somerville. Comment pourrait-il dire qu'une certaine chose est arrivée après cette nomination?

640. M. Smyth a été nommé le 7 mai. Vous vous rappelez de cet été-là? Oui.

641. Si je vous ai bien compris, M. Smyth n'a pas été chez lui plus que six semaines ou deux mois pendant l'été? Je ne pense pas qu'il y soit resté plus que cela.

642. A-t-il été chez lui deux mois? Je sais qu'il a été absent souvent cet été-là.

643. Vous l'avez vu fréquemment? Non, certainement.

644. Vous saviez quand il était chez lui? Oui, je le savais.

645. Pensez-vous qu'il ait été chez lui deux mois? Non.

646. Croyez-vous qu'il y ait été six semaines? Peut-être.

647. Vous êtes secrétaire de l'Association conservatrice de la ville? Je suis l'un d'eux.

648. Lequel? Le secrétaire local.

649. Quel est l'autre secrétaire? M. Bottoms.

650. Vous vous occupez de politique? Oui.

651. De politique locale et fédérale? Oui, un peu des deux.

652. Vous savez que les conservateurs ont eu une convention après que M. Campbell eût perdu son siège? Oui.

653. Vous n'étiez pas le secrétaire de cette convention? Non.

654. Étiez-vous présent? Je pense que j'y assistais.

655. Avez-vous entendu des discours. Était-ce une assemblée bruyante? Pas plus qu'à l'ordinaire.

657. Qui avez-vous entendu parler? M. Isaac Smyth a fait un discours.

658. Qui a été choisi pour le fédéral? Plusieurs.

659. Qui a remporté la nomination? M. Henry Smyth.

660. Ce monsieur était-il présent? Je ne sais.

661. Vous devez le savoir, puisqu'il a été choisi? Il a été choisi, mais je ne pense pas qu'il était présent lors de la nomination.

662. Vous assistiez à la seconde réunion, lorsqu'on a montré du mécontentement du choix de M. Smyth? Non.

663. Vous n'assistiez pas à la seconde réunion? Non.

*Par M. Taylor :*

664. Vous demeurez à Chatham? Oui.

665. Y étiez-vous durant les mois de juin et juillet, 1887? Oui, autant que je sache.

666. Vous étiez à Chatham pendant ces deux mois? Oui.

667. M. Smyth demeurait-il à Chatham et y est-il resté continuellement pendant ces deux mois? Non, il n'était pas à Chatham pendant ces mois. Je lui ai télégraphié de revenir en juin.

668. Ainsi, si M. George Gordon Martin jure ceci : “ Je connais parfaitement le susdit Henry Smyth, ex-membre du parlement pour Kent, Ontario. Le, ou vers le 1er juin, 1887, le dit Henry Smyth, de concert avec le nommé John Firth, m'a demandé de lui faire un prêt de \$2,500 sur les 100 acres sud-est des lots 11 et 12 de la 12ème concession du township de Dover-Est, dans le comté de Kent. Qu'à partir du dit 1er de juin, 1887, jusqu'au 1er août, 1887, environ, le dit Smyth est venu presque tous les jours à mon bureau dans la dite ville de Chatham, et s'est occupé activement d'obtenir le dit prêt.” Si M. George Gordon Martin jure que M. Smyth s'est trouvé presque tous les jours à Chatham, il jure une fausseté ? Je connais M. Martin assez bien. Je crois qu'il jure une chose fausse.

*Par M. Somerville :*

669. Un instant. Après que vous avez télégraphié à M. Smyth, il admet lui-même qu'il est revenu. Il admet être resté à Chatham pendant quelque temps ? Autant que je sache, il n'y est pas resté.

670. Combien de temps a-t-il séjourné à Chatham ? Je sais qu'il ne s'y est pas trouvé très souvent.

671. Il n'était pas dans le Nord-Ouest ? Pas en juin.

672. Savez-vous où il était en juillet ? Je ne pense pas qu'il fût chez lui en juillet.

673. En êtes-vous sûr ? Presque positif.

674. Vous ne voudriez pas le jurer ? Non.

675. Il est possible aussi qu'il s'y soit trouvé ? Oui.

*Par M. Scarth :*

676. A-t-il pu s'y trouver sans interruption du 1er juin au 1er août ? Non, c'est impossible.

*Par M. Mulock :*

677. Vous avez fait le compte qu'il a envoyé à cette époque ? Oui.

678. Vous l'aurez fait d'après les données fournies par M. Smyth ? Oui, d'après les papiers que j'avais.

679. D'après le carnet qu'il vous a donné ? d'après les entrées dans ce carnet ? Qui les avait écrites ? M. Smyth lui-même.

*Par M. Somerville :*

680. M. Smyth était-il à Chatham en décembre, 1887 ? Oui, vers la fin du mois. Ce devait être entre Noël et le Jour de l'An.

681. Il ne s'y est pas trouvé dans une autre partie de décembre ? Pas que je sache.

682. Ne l'avez-vous pas vu du tout à Chatham ? Je l'ai vu très peu.

683. Vous ne l'avez pas vu du tout à Chatham en décembre ? Je ne crois pas.

684. Si M. Smyth jurait qu'il s'y trouvait au commencement de décembre, que diriez-vous ? Je dirais qu'il dit la vérité. Il devrait savoir mieux que moi s'il s'y trouvait ou non.

685. Il dit qu'il assistait à la convention conservatrice ? Alors, il doit le savoir.

686. Votre mémoire n'est pas fidèle là-dessus ? Non, peut-être. Je ne pourrais pas dire s'il s'y trouvait ou non.

687. Avez-vous bonne mémoire ? Assez bonne.

688. Si M. Smyth disait qu'il y était, le croiriez-vous ? Certainement, monsieur. Le comité s'ajourne.

## CHAMBRE DES COMMUNES, 9 avril 1889.

Le comité se réunit ; M. Rykert au fauteuil.

G. G. MARTIN, de Chatham, Ont., est appelé et interrogé.

*Par M. Somerville :*

689. Donnez vos noms et prénoms ? George Gordon Martin.

690. Où demeurez-vous ? Dans la ville de Chatham.

691. Quelles sont vos occupations ? Agent de prêts et de biens-fonds.

692. Connaissez-vous Henry Smyth ? Oui, parfaitement.

693. Depuis combien de temps connaissez-vous ce monsieur ? Depuis 13 ans, je pense.

694. Avez-vous transigé des affaires avec M. Smyth en 1887 ? Oui, monsieur.

695. Quelles affaires ? Il voulait effectuer un emprunt sur une propriété dans le township de Dover.

696. Dans quel mois a-t-il commencé cette affaire d'emprunt ? Je suis à peu près sûr que c'était vers la fin de mai. C'est peut-être le 1er juin. Dans la dernière partie de mai, je crois.

697. Vers la fin de mai ou le 1er de juin ? Vers cette époque.

698. En quelle année ? 1887.

699. Combien de temps a duré cette affaire entre vous et M. Smyth ? Il y a eu de nombreux délais à ce sujet, et les pourparlers ont duré tout l'été.

700. Tout l'été ? Oui, tout l'été.

701. Au cours des négociations, M. Smyth vous a-t-il remis quelques certificats se rapportant à l'emprunt ? Oui, monsieur.

702. Reconnaissez-vous ce certificat ? Oui, il est daté du 6 juin, 1887 (*voir Exhibit N° 1*).

703. Il est signé par William Douglas ? Oui, William Douglas.

704. Quel est ce William Douglas ? Il est avocat de la Couronne.

705. Greffier de la paix et avocat de la Couronne ? Oui.

706. Cela a trait aux terrains sur lesquels M. Smyth désirait obtenir un prêt ? C'est une courte description de la propriété.

707. Quelle propriété est-ce ? Partie des lots 11 et 12 dans la 12<sup>me</sup> Concession du township de Dover-Est, dans le comté de Kent.

708. A combien Douglas évaluait-il ce lot ? A \$45 l'acre.

709. 100 acres, n'est-ce pas ? Oui.

710. C'est-à-dire \$4,500 ? Oui.

711. M. Smyth vous a-t-il donné quelqu'autre certificat au sujet de cette affaire ? Oui.

712. Où ce certificat vous a-t-il été remis ? Dans mon bureau d'affaires.

713. A quelle date ? Il porte la date du jour.

714. Il vous a été présenté le 6 juin, dans votre bureau ? Oui.

715. Par qui ? Par M. Smyth.

716. D'autres certificats vous ont-ils été remis ?

717. Il y en a un, je crois ? C'est le certificat du 6 juin.

718. Je désire seulement fixer les dates ; quand celui-là vous a-t-il été donné ? Ce n'est pas un certificat, c'est une déclaration.

719. Avez-vous eu le certificat en juillet ? J'ai eu cette déclaration en juillet (*voir Exhibit n° 2*).

*Par le Président :*

720. Quelle est la date de cette déclaration ? Elle a été assermentée le 5 juillet.

*Par M. Somerville :*

721. Quand ce certificat vous a-t-il été donné ? Il a été assermenté par Smyth, et il m'a été remis par lui le 5 juillet.

722. Il a été apporté à votre bureau par M. Smyth et il vous a été présenté ce jour ? Oui, j'ai écrit moi-même la déclaration qu'il a emportée avec lui pour la faire signer par l'homme.

723. Smyth a fait cela ? Oui.
724. Le 5 juillet ? Oui.
725. En quelle année ? 1887.
726. M. Smyth vous a-t-il remis d'autres papiers au sujet de cette affaire ? Il y avait un acte entre moi et M. Smyth au sujet de l'emprunt.
727. Est-ce là l'acte ? ( Voir Exhibit n° 3 ) ? C'est là l'acte.
728. Quelle en est la date ? Le 12 octobre, 1887.
729. Le 12 octobre, 1887 ? Oui.
730. C'est bien la signature de M. Smyth qui est attachée à ce papier ? Oui.
731. Quand êtes-vous venu en possession de ce papier ? Le jour même qu'il a été daté. C'est écrit de ma main.
732. Vous l'avez écrit vous-même dans votre bureau ? Oui, et il a été signé à cette date par M. Smyth.
733. Signé par M. Smyth à cette date ? Oui.
734. Maintenant, dans la déclaration que vous avez faite à ce sujet, le 18 mars, ( voir Exhibit n° 4 ), vous dites que " j'ai actuellement en ma possession des certificats et déclarations portant la date de juin et juillet, 1887, au sujet du dit emprunt, et je crois que le dit Henry Smyth a été dans la dite ville de Chatham, sans interruption, depuis le 1er juin, 1887 jusqu'au 1er août 1887, environ." Est-ce exact ? Aussi exact que c'est écrit. Bien entendu, je ne puis dire positivement que M. Smyth était à Chatham pendant le mois d'août, mais mon impression est comme je l'ai écrit. Je jure seulement au meilleur de ma connaissance et croyance. Je pense qu'il y était.
735. Vous pensez qu'il y était ? Je le pense. Je ne pourrais l'affirmer. Il pourrait se faire qu'il n'y fût pas.
736. Est-il quelqu'incident se rapportant à cet emprunt qui vous porte à croire qu'il s'est trouvé à Chatham jusqu'au 1er août ? Oui, certainement.
737. Dites ce qui en est ? M. Smyth était très désireux et très anxieux d'effectuer cet emprunt aussitôt que possible ; et comme M. Smyth est très actif, il m'a aidé de jour en jour et de semaine en semaine, pendant tout l'été, si je me souviens bien, à compléter cet emprunt.
738. Il était souvent à votre bureau ? Oui.
739. Fréquemment ? Oui,
740. Toutes les semaines ? Oui, chaque semaine qu'il s'y est trouvé.
741. Jusqu'au premier d'août, comme vous le dites dans votre déclaration ? Autant que je me rappelle, il est venu presque chaque jour au sujet de cette affaire jusqu'au 1er août, et si je ne me trompe pas, durant le mois d'août. Il est possible qu'il ait été absent pendant le mois d'août.
742. Je vois que les négociations ont duré jusqu'au 12 octobre ? Oui, c'est là mon impression.
743. Vous êtes certain de l'année ? Certainement, je ne me trompe pas.
744. Vous pensez que même après le 1er août. M. Smyth est allé à votre bureau ? Oui, je m'en rappelle.
745. Jusqu'au 12 octobre ? Oui, mais je ne suis pas certain de cela.
746. Vous en êtes aussi sûr qu'un homme peut l'être ? Oui, c'est ma ferme conviction qu'entre le commencement des négociations au sujet de l'emprunt en juin, jusqu'au 12 octobre 1887, M. Smyth fréquentait mon bureau à Chatham assidument.
747. D'une semaine à l'autre ? Oui, monsieur, quelquefois tous les jours—je me rappelle qu'il y est venu jusqu'à six fois par jour.
748. Vous vous en rappelez parfaitement et vous êtes à peu près sûr de cela ? Il peut se faire que je me trompe. Je ne pense pas qu'il y ait d'erreur entre le 1er juin et le 1er août ; mais entre le 1er août et la date du contrat, le 12 octobre, je puis faire erreur. Il y a deux ans que ces faits se sont passés.
749. Mais vous dites que vous êtes sûr qu'il a fréquenté votre bureau tous les jours et toutes les semaines depuis le 1er juin jusqu'au 1er août ? J'en suis aussi sûr qu'un homme peut l'être, bien que je ne puisse pas en jurer l'exactitude.
750. Il aurait pu s'absenter ? Je ne le crois pas.

751. Pour une semaine ? Je ne dis pas qu'il n'a pas pu s'absenter une semaine pendant ce temps. Il aurait pu être absent une semaine.

752. Entre le 1<sup>er</sup> août et le 12 octobre, vous dites que M. Smyth a poursuivi les négociations ? Oui, je me rappelle bien que pendant tout l'été, nous nous sommes tous deux occupés de cet emprunt.

753. Alors votre idée, impression ou conviction est qu'il s'est trouvé à Chatham pendant tout ou presque tout l'été ? C'est exactement cela.

754. Jusqu'au 12 octobre, 1887 ? Oui.

755. Vous étiez à Chatham en décembre, 1887 ? Oui.

756. Vous souvient-il qu'après la défaite de M. Campbell, lors de l'élection partielle, les conservateurs ont tenu une convention en décembre, 1887 ? Oui, je m'en rappelle bien.

757. Vers quel temps a-t-elle été tenue ? A bonne heure en automne.

758. Quand s'est réunie la première convention ? Je ne puis en donner la date.

759. A-t-elle été tenue en décembre ? Je le crois, mais je ne pourrais l'affirmer.

760. Était-ce en décembre ? A bonne heure, l'automne, je crois.

761. Je dois dire que par le *London Free Press* nous avons fixé la date de la dernière assemblée au 3 décembre, c'est-à-dire dans la première semaine de décembre ? Je ne dirais pas cela. Je me rappelle assez bien de la convention.

762. C'était à bonne heure en automne ? Oui.

763. Savez-vous si M. Smyth assistait à la convention ? Je ne sais s'il était présent ou non.

764. Avez-vous vu M. Smyth le jour que la convention a été tenue ? Je l'ai vu, mais pas à la convention. Je ne sais pas s'il assistait à la convention, mais je l'ai vu en ville.

765. Le jour de la première convention ? Oui.

766. Lui avez-vous parlé ? Je ne saurais dire. Je ne le pense pas.

767. Vous l'avez vu ? Oui.

768. Dans les rues ? Oui.

769. Parlant à d'autres personnes ? Oui. Je m'intéressais assez aux événements politiques et il y avait alors un peu d'excitation. Je ne me tromperais pas en disant que je l'ai vu alors.

770. Vous ne pourriez pas vous tromper ? Non.

771. Il y avait du mécontentement par suite du choix de M. Smyth ? Oui, je le sais.

772. Beaucoup de mécontentement parmi les conservateurs ? Oui.

773. Il y a eu une autre convention ? Oui.

774. Dans quel temps a-t-elle eu lieu ? Quelques semaines ensuite.

775. La date en était le 17 ? Elle a eu lieu quelques semaines ensuite. Je ne pourrais en fixer la date.

776. C'était deux ou trois semaines après l'autre ? Oui, peu après.

777. Savez-vous si M. Smyth assistait à la convention ou non ? Je ne sais.

778. L'avez-vous vu dans la rue le jour de cette convention ? Très probablement, s'il s'y trouvait, mais je ne puis dire si je l'ai vu. Je ne puis rien dire au sujet de la seconde convention. L'excitation commençait à décroître alors. Je ne me suis guère occupé de la seconde convention.

779. Smyth admet qu'il assistait à la convention. Je ne pense pas avoir d'autres questions à poser au témoin. Oui, cependant. Vous dites que M. Smyth est venu à votre bureau le 6 juin et qu'il vous a présenté un certificat ? Oui.

780. Le 7 de juillet, il a présenté un certificat ? Le 5 de juillet ; pas un certificat, mais une déclaration.

781. Je vois par le compte de M. Smyth, qu'il a acheté un billet le 1<sup>er</sup> juillet, un billet et un lit dans le char-dortoir jusqu'à St. Paul ; l'entrée suivante en date du 7 juillet, il y a dépenses pour une semaine de séjour à l'hôtel des Marchands à St. Paul. Il serait impossible que M. Smyth se fût trouvé à St. Paul ou qu'il eût quitté Chatham ces jours-là ? Je pense qu'il aurait été impossible à M. Smyth de partir le 1<sup>er</sup> juillet et d'être de retour le 5.

782. D'après le compte, il était à St. Paul, le 7 ? Il n'est certainement pas allé à St. Paul, le 7.

783. Il ne pouvait être à St. Paul le 7 ? Je ne sais. Il m'a remis ce certificat le 5. Il ne faut pas deux jours pour aller à St. Paul. Je pense que la chose n'est pas matériellement impossible.

*Par M. Taylor :*

784. Il aurait pu s'y trouver ? Je ne crois pas que ce soit impossible ; on peut aller de Chatham à St. Paul en 24 ou 25 heures.

785. Il aurait pu aller à St. Paul et y séjourner deux jours ? C'est très possible.

786. Je dis qu'il aurait pu y aller ? Très certainement, je ne sais.

*Par M. Somerville :*

787. Il s'est rendu à votre bureau et vous a remis cet acte le 12 octobre, n'est-ce pas ? Certainement, il n'y a aucun doute là-dessus.

788. Je vois par son compte que les 10, 11, 12, 13, 14 et 15 il était à Kansas City ? C'est impossible, à moins qu'il ne se dédouble.

M. SOMERVILLE.—Il en est bien capable.

*Par M. Smyth :*

789. Je suis généralement très actif quand je suis à Chatham ? Oui.

790. Quand je m'y trouve, chacun en a assez bien connaissance ? Je le crois. Vous faites assez l'important pour que tout le monde le sache.

791. Maintenant, M. Gordon, vous savez que j'ai beaucoup voyagé dans le comté pendant le mois de mai ? Je le crois. Je pense vous avoir rencontré plusieurs fois.

792. J'ai ici une lettre adressée au ministre, le 10 mai 1887, (*voir Exhibit n° 5*) on y lit : Veuillez faire expédier les brochures sur la Colombie Anglaise aux personnes dont les noms sont inscrits sur la liste ci-incluse." Parmi ces noms on trouve W. C. Smith, R. Morgan, George J. Longworth, John Bess, John Johnson (suit le reste de la liste). Reconnaissez-vous que ces noms sont ceux de gens de Kent ? Oui, chacun de ces noms.

793. Voici une lettre datée "Chatham, mai, 1887." (*Voir Exhibit n° 6.*) "Je viens de voir Ths. Buckingham." Connaissez-vous cet homme ? Oui, très bien.

M. SOMERVILLE.—Je ne veux pas interrompre l'interrogatoire, mais il retourne au mois de mai. Vous avez déjà décidé, dans le cas de M. Webster, que nous n'avons aucun droit de retourner en arrière.

Le PRÉSIDENT.—J'ai décidé que tous les papiers sur ces matières ont le droit d'être mis devant le comité. Je ne vous ai pas empêché d'interroger M. Webster sur les affaires de janvier de cette année. Il se trouve dans le département des lettres sur ce sujet.

794. Connaissez-vous M. Wemp qui a perdu la vie dans le dernier accident à St. George ? Oui, c'était un de mes amis.

795. Quel était son emploi ? C'était un homme très actif.

796. Pour quelle ligne était-il employé ? Je l'ignore.

797. N'était-ce pas le Chicago, Milwaukee et St. Paul ? Oui.

798. Connaissez-vous Henry Mercer ? Oui.

799. C'est aussi un agent actif ? Oui.

800. M. James Seuter est-il un agent actif pour les terres américaines ? Oui.

801. Atkinson et Risbon sont-ils des agents actifs pour ces terres ? Oui.

802. Savez-vous quels sont les avantages offerts à nos jeunes gens pour aller s'établir dans ces territoires ? Vous les avez rencontrés ? Je sais qu'ils ont une masse enorme de brochures. Je sais qu'Atkinson et Risbon en ont des masses. Ils m'ont envoyé une de ces brochures.

803. Une masse énorme de brochures américaines ? Ils s'occupent activement de distribuer ces brochures. J'en ai reçu une.

804. Savez-vous, M. Martin, qu'ils offrent, comme avantages, des tarifs de transport très bas ? Atkinson et Risbon le font.

805. Est-il à votre connaissance que James Seuter offre la même chose ? Je ne sais. Je l'ai entendu dire.

806. Avez-vous quelque raison de douter de cela ? Non.

807. "Chatham, 13 mai, 1887." Je désirerais faire entrer cette lettre au dossier. La raison qui me porte à lire cette lettre est qu'elle renferme les noms de personnes que j'ai signalées au département et à M. Lowe ; je sais qu'il y a d'autres lettres dans le département. J'y suis allé hier et j'ai eu celle-ci. Il paraîtrait qu'il y avait eu retard dans l'envoi de brochures aux personnes domiciliées à Chatham, et j'ai envoyé cette lettre. (La lettre est lue, voir Exhibit n° 7.) Je pense que vous avez fait le voyage avec moi une fois ? Oui.

808. Saviez-vous quelles étaient mes occupations à l'époque ? J'ai compris qu'elles étaient ce vous faisiez alors.

809. Le 16 mai, j'écrivais au département (voir Exhibit n° 8) : "Veuillez donner ordre que des exemplaires de vos brochures sur la Colombie Anglaise et le Nord-Ouest soient adressés à la personne en question (signé) H. W. Smyth." Voici un extrait du *Chatham Banner* : "M. James C. Fleming, de Chatham, a vendu sa ferme la semaine dernière. Nous avons le regret d'apprendre que M. Fleming se propose d'émigrer aux Etats-Unis à l'automne." Connaissez-vous M. Fleming ? Oui.

810. Il est maintenant trésorier de la municipalité ? Oui.

811. Heureusement pour nous, il n'est pas allé aux Etats-Unis, et il a vendu sa ferme ? Oui.

812. En voici une de la même date : "Chatham 16 mai, 1887" renfermant un extrait du *Chatham Banner* (voir Exhibit n° 9).

813. C'était l'un des modes employés par les agents des chemins de fer américains pour allécher les gens, et présenter les avantages sous une autre forme ? Oui.

814. (Lectures d'un extrait de journal, voir Exhibit n° 8.) Connaissez-vous bien M. Fleming ? Oui.

815. Vous souvenez-vous de M. Black, de Blenheim ? Je ne le connais pas très bien.

816. Vous vous rappelez de M. Black ? Je me rappelle du nom ; je ne le connais pas.

817. J'ai un extrait ici (voir Exhibit n° 9) : "Samuel Woodcock a émigré dans le Dakota, &c." Le connaissez-vous ? Non.

818. Vous rappelez-vous ce M. Buckingham au sujet duquel j'ai lu cette lettre (voir Exhibit n° 6) ? Oui.

819. Au sujet de ce monsieur, je dois dire que j'ai écrit à M. Lowe d'adresser des brochures à ces personnes. Alors je rencontrai M. Buckingham qui désirait avoir nos lois ou règlements sur les terres du Nord-Ouest, et j'écrivis de nouveau à M. Lowe, et je vois que la lettre fut transférée au département de l'intérieur (voir Exhibit n° 10). M. Buckingham m'a dit depuis avoir reçu ces papiers. Vous rappelez-vous d'un entretien que vous avez eu avec moi, M. Martin, au cours duquel vous avez suggéré que les brochures du Pacifique Canadien devraient être plus largement répandues ? Oui.

M. Smyth donne ici lecture de sa lettre du 28 mai, 1887, à M. Van Horne au sujet de la circulation des brochures du Pacifique Canadien, et de la réponse de ce dernier. (Voir Exhibit n° 11.)

820. Vous souvenez-vous d'un voyage que j'ai fait dans Essex lorsque vous m'avez demandé d'évaluer une propriété que l'on vous offrait au-dessous de Tilbury Centre. Vous rappelez-vous d'un terrain dont vous m'avez demandé de faire l'évaluation alors que nous passions auprès ? Oui.

M. Smyth donne ici lecture de sa lettre du 9 juin, 1887, au département de l'agriculture, dans laquelle il est fait mention de son retour d'une tournée faite dans le comté d'Essex et énonçant qu'il avait trouvé ce district infesté de cartes américaines. (Voir Exhibit n° 12.)

M. MULOCK.—D'où était-elle écrite ?

M. SMYTH.—De Chatham, le 9 juin. Voici la carte du Dakota.

821. Je pense avoir parlé dans une de mes lettres du grand nombre de brochures américaines répandues en Canada, et je pense en avoir envoyé à M. Carling. Voici la liste en question (*voir* Exhibit n<sup>o</sup> 7). En parcourant cette liste, reconnaissez-vous les noms de gens de Kent? Oui, c'en est presque tous. Je les connais presque tous. Elle est datée du 28 mai, 1887.

822. Elle renferme un grand nombre de noms. Je pense que j'y ai fait allusion dans ma lettre à M. Carling. Je crois que c'est de cette liste au sujet de laquelle je disais à M. Carling: "Je vais envoyer des brochures à ces personnes." Je me propose, maintenant, de lire mon rapport du 31 mai et de l'inclure dans le dossier. Je ne voudrais pas abuser de la patience du comité, mais je crois nécessaire d'inclure ce document et de mettre les choses au complet du commencement à la fin. (*Voir* Exhibit n<sup>o</sup> 13.)

M. MULOCK.—Est-il nécessaire de le lire pour questionner le témoin?

M. SMYTH.—Je veux en donner lecture pour l'inclure dans le dossier de l'enquête.

M. SOMERVILLE.—Il n'est pas du tout question du travail qu'il a fait dans le comté de Kent.

*Par M. Smyth :*

823. Comment est votre mémoire au sujet des dates? Elle n'est guère bonne.

824. Pouvez-vous, sans le secours d'aucun document, vous rappeler parfaitement d'une date remontant à l'année 1887? Non, j'ai une mauvaise mémoire. Je ne puis me rappeler les dates.

825. Et, sans une pièce sous les yeux, vous ne sauriez préciser la date d'aucun fait qui se serait passé en 1887? Non, je ne pourrais donner la date précise, à moins de pouvoir la rattacher à un événement spécial.

826. Au sujet de cette pièce datée du 5 juillet (*voir* Exhibit n<sup>o</sup> 2), qui a écrit le chiffre de la date? Je crois qu'il est écrit de ma main.

827. Vous pensez que vous avez mis de votre main le chiffre "5"? Ne pensez-vous pas, M. Martin, si vous regardiez de nouveau ce chiffre, qu'il a été mis par M. Douglas? Cela se pourrait peut-être.

828. Vraiment? Il n'y a pas de "th". Il n'y a qu'un simple chiffre.

829. Voyez l'encre? L'encre du chiffre "5" est plus noire. L'encre paraît être différente. Je ne puis affirmer si j'ai écrit ce chiffre ou non.

830. Qui a déposé ce document? Qui a donné l'affidavit? Le déposant.

831. Qui est-il? John Firth.

832. Où est-il maintenant? Je ne sais. Il est difficile de le dire.

833. Vous avez appris qu'il était en Angleterre? Oui, vous me l'avez dit.

834. Il m'a adressé des lettres d'Angleterre. Il y est actuellement et sera de retour bientôt. Je désirais poser cette question à M. Martin, parce que je sais que le chiffre est de M. Douglas. Maintenant, revenons au mois de juin, et dites-moi si vous vous rappelez avec certitude où je me trouvais en juin; pouvez-vous, sans un document sous les yeux, préciser là où je me trouvais en juin? Je ne puis le dire parfaitement.

835. Au sujet de l'emprunt en question, quand en ai-je fait la demande en premier lieu et quand vous ai-je remis les certificats? Je pense que la demande en a été faite d'abord vers la fin de mai.

836. Et j'étais presque toujours chez vous? Où avez-vous pris cela? C'est mon impression.

837. Est-il possible que je vous aie donné ce papier durant la première semaine de juin? Peut-il se faire que j'aie été absent de chez moi en juin? Je vous demande si vous pouvez vous en rappeler sans consulter les dates. Vous dites que je suis allé à votre bureau le 5 ou le 6 de juin et que je vous ai remis ces certificats. (*Voir* Exhibits nos 14 et 15)? Oui.

838. Vous seriez peut-être surpris si je vous disais que j'ai été absent de chez moi pendant une certaine période? Très certainement je le serais.

839. Seriez-vous surpris si je vous disais que pendant le mois de juin vous m'avez adressé de Chatham une lettre pendant que j'étais absent de cette ville? C'est possible.

840. Rappelez-vous que vous avez dit que votre mémoire n'était pas bonne quand il s'agissait de dates; la mienne ne l'est pas? Je puis vous avoir écrit.

841. Vous en convenez? Oui, la chose est possible.

842. Je vous montre une lettre que j'ai ici; est-elle écrite par vous? Oui.

843. Est-elle datée: "Chatham, 16 juin, 1887. Mon cher Smyth.—*Re Emprunt*, etc. (Signé) Gordon Martin. (*Voir Exhibit n° 16.*)

Le PRÉSIDENT.—A qui est-elle adressée?

M. SMYTH.—Je ne veux pas le mentionner.

Le TÉMOIN.—Je sais parfaitement qu'elle vous est adressée, probablement à Ottawa, car je ne vous ai jamais envoyé de lettre en dehors du Canada.

M. SMYTH.—Je dis seulement que votre mémoire peut n'être pas fidèle au sujet des dates.

M. SOMERVILLE.—Où est l'enveloppe?

M. SMYTH.—Je ne l'ai pas gardée.

M. SOMERVILLE.—Alors la lettre ne vaut rien.

M. SMYTH.—Je désire simplement appuyer sur ce que dit M. Martin: Qu'il lui est impossible de préciser une date sans avoir un document sous les yeux.

*Par M. Smyth :*

844. Quand il m'arrivait de ne pas aller à votre bureau, n'aviez-vous pas l'habitude de m'adresser un billet—je parle de cette question d'emprunt. En juin, m'avez-vous envoyé un billet ou une épître? Je vous ai écrit plusieurs fois.

845. Maintenant, M. Martin, vous connaissez M. Samuel Barfoot? Je le connais bien; il est maître de poste.

846. Est-ce un homme que vous croiriez sous serment? Je ne croirais sans cela.

847. Connaissez-vous la signature de M. Barfoot? Oui.

848. Est-ce là sa signature? Oui.

849. C'est sa signature? Ceci est une déclaration assermentée par qui? Par W. J. Martin.

850. Je ne sais si on admettra ce qui suit comme preuve: "Je, Samuel Barfoot, de la ville de Chatham, dans le comté de Kent, maître de poste, déclare solennellement que durant l'été et l'automne de 1887, M. Henry Smyth, ex-M. P. pour Kent, a été absent de la ville de Chatham pendant la plus grande partie de ce temps, autant que je puis me rappeler. En son absence, M. William Mitchell, autrefois à son emploi, a retiré ses lettres d'affaires du bureau de poste et les lettres de M. Mitchell sont toujours déposées dans la boîte de M. Smyth, au dit bureau." (*Voir Exhibit n° 17.*)—Vous connaissez M. Mitchell qui a donné son témoignage ici l'autre jour? Oui.

851. Est-ce un homme respectable? Je le pense.

852. Est-ce sa signature? Je ne la connais pas.

853. Je vois par ce papier que M. Mitchell fait la déclaration suivante:—

M. MULOCK.—Je pense que M. Mitchell a donné son témoignage devant ce comité. Il a été interrogé.

M. SMYTH.—Si vous vous y opposez, ce papier ne sera pas déposé comme preuve. Mitchell peut être assigné de nouveau à comparaître. Je ne le fais que pour épargner la dépense.

M. MULOCK.—Si cette déclaration est lue, elle ne devrait pas être acceptée comme preuve, M. le président.

M. Smyth lit la déclaration qui est ensuite déposée et marquée Exhibit n° 18.

M. SOMERVILLE.—C'est la même chose que son témoignage.

M. SMYTH.—Je pense avoir omis dans mon rapport le nom de la personne que j'ai rencontrée à Emerson, qui m'a donné beaucoup de renseignements et s'est donné beaucoup de trouble pour moi. Son nom est Duncan McArthur, de Winnipeg.

*Par M. Smyth :*

854. Est-ce là la signature d'Andrew Northwood ? Oui.  
 855. C'est un homme bien posé à Chatham ? Oui.  
 856. Parfaitement responsable ? Oui.  
 La déclaration de M. Northwood est lue et marquée Exhibit n° 19.  
 857. Maintenant M. Martin, connaissez-vous madame Street ? Non.  
 858. M. Somerville a essayé de prouver quelque chose contre moi à la dernière assemblée de ce comité ; il avait certains papiers venus de Chatham se rapportant à l'époque où j'étais arbitre entre la ville de Chatham et madame Street au sujet du prolongement de la rue Foster. Connaissez-vous M. Bismard ? Oui.  
 859. Est-ce sa signature ? Oui.  
 860. C'est un excellent homme ? Très certainement. (Sa déclaration est lue et marquée Exhibit n° 20.)  
 861. Voici ce que jure madame Street au sujet de cette transaction. (La déclaration de madame Street est lue et marquée Exhibit n° 21.)  
 862. Maintenant, je vais vous citer des noms. Connaissez-vous la famille Chandler ? (*Voir Exhibit n° 22.*) Oui.  
 863. Ce sont des gens respectables ? Oui.  
 864. Connaissez-vous M. Wm. Needham ? (*Voir Exhibit n° 23.*) Oui.  
 865. Connaissez-vous James Cohan ? (*Voir Exhibit n° 24.*) Oui.  
 866. Un homme respectable ? Oui.  
 867. Un homme important de Chatham ? Oui.  
 868. Connaissez-vous M. Warren Lambert ? (*Voir Exhibit n° 25.*) Oui.  
 869. Un bon citoyen ? Oui.  
 870. Un homme bien posé ? Oui.  
 871. Connaissez-vous T. A. Smith ? (*Voir Exhibit n° 26.*) Oui.  
 872. Un brave homme ? Oui.  
 873. Connaissez-vous la signature de Warren Lambert ? (*Voir Exhibit n° 26a.*)  
 Oui.  
 874. Connaissez-vous M. Dezalin, agent de fiât du chemin de fer Erié et Huron ?  
 Oui.  
 875. A quelle distance de chez moi demeure-t-il ? A une courte distance.  
 876. Il dit qu'il reste à 50 verges. (*Voir Exhibit n° 27.*) Connaissez-vous John A. Jermyn ? (*Voir Exhibit n° 28.*) Non. J'ai entendu prononcer son nom. Je le connais de vue. Je ne le connais pas et ne tiens pas à en rien savoir.  
 877. Connaissez-vous R. L. Holden ? (*Voir Exhibit n° 29.*) Un peintre.  
 878. Connaissez-vous la signature de Tessiman ? (*Voir Exhibit n° 30.*) Oui.  
 879. Connaissez-vous Wm. Douglas, C.R. ? Très bien.  
 880. Est-ce sa signature. (*Voir Exhibit n° 21.*) Oui.  
 881. Connaissez-vous la signature de Tessiman ? Oui.  
 882. Je désire donner lecture de cette pièce. Connaissez-vous MM. Colby et Campbell ? (*Voir Exhibit n° 31.*) Je les connais bien.  
 883. Ce sont des gens responsables et respectables ? Oui.  
 884. Vous souvenez-vous d'Oscar Arnold ? (*Voir Exhibit n° 32.*) Je le connais très bien.  
 885. Il est mort ? Oui.  
 886. Et Charles Sheffield, le connaissez-vous ? (*Voir Exhibit n° 33.*) Oui.  
 887. C'est tout.

*Par M. Taylor :*

888. Ceci est votre signature, n'est-ce pas, M. Martin ? (montrant l'Exhibit n° 4). Oui.  
 889. Vous avez fait cette déclaration ? Oui.

890. Dans cette déclaration vous dites : " Je pense que le dit Henry Smyth a été continuellement dans la ville de Chatham du 1er juin au 1er août, 1887 " ? Oui.

891. " Et je fais cette déclaration solennelle " ? C'est ce que je pensais alors et je le pense encore.

892. N'avez-vous pas dit, il y a peu d'instant, qu'il aurait pu être absent pendant une semaine ? Il aurait pu être absent, mais je ne pense pas qu'il l'ait été.

893. Vous ne pensez plus maintenant, qu'il s'est absenté ? Je suis sous l'impression qu'il était à Chatham s'efforçant d'effectuer cet emprunt, depuis la première demande qu'il en a faite jusqu'au 1er août, au moins ; mais il a bien pu s'absenter.

894. Si toutes les attestations qui viennent d'être produites, et qui viennent de personnes que vous dites bien connaître, déclarent positivement que pendant les mois de juin et juillet M. Smyth a été continuellement absent de Chatham, que pouvez-vous dire ? Si tous les messieurs dont les noms figurent au bas de ces affidavits jurent positivement que Smyth était absent pendant ce temps, je dirai tout uniment que ces personnes doivent avoir raison de le dire.

895. Et que vous avez tort ? Oui, sauf les dates dans les documents que j'ai produits.

896. Le 5 juin ? Le 5 juin et le 12 octobre.

897. Quant aux autres dates, vous n'êtes pas sûr ? J'accepterais l'attestation positive de ces respectables citoyens.

*Par M. Somerville :*

898. Dans cette déclaration, vous jurez au meilleur de votre connaissance que Smyth est allé à votre bureau tous les jours depuis le 1er juin jusqu'au 1er août ? Oui.

899. Vous le croyez encore maintenant ? Certainement.

900. Vous pensez qu'il est allé à votre bureau tous les jours depuis le 1er juin jusqu'au 1er août ? C'est mon impression actuellement.

901. Vous êtes prêt à le jurer ? Je ne le jurerais pas positivement. Je m'en tiens aux termes de ma déclaration.

*Par M. Taylor :*

902. Vous dites que si les autres personnes attestent le contraire, vous accepterez leur verdict ? S'il l'affirment d'une manière positive, je les croirai. Ces affidavits ne sont pas positifs.

903. Ni le vôtre non plus ? Certainement non.

*Par M. Smyth :*

904. Comment se fait-il que vous ayez fait cette déclaration ? Je ne désire pas—

905. Saviez-vous à quelle fin elle devait servir ? Je n'ai pas compris.

906. Qui vous l'a demandée ? Je préfère ne pas répondre à cela.

907. Est-ce Peter Mackellar, registrateur de Kent ? Je préférerais n'en rien dire.

*Par M. Taylor :*

908. Cet affidavita été produit ici pour démontrer que M. Smyth était à Chatham et que pendant ce temps il se faisait payer pour des services rendus en dehors de cette ville ? J'aimerais mieux ne pas répondre à cela.

909. Était-ce Peter Mackellar ? Bien sûr que si je réponds affirmativement, c'est tout ce que vous voulez. J'aimerais mieux ne pas donner de nom, à moins d'y être forcé.

910. Je pense que le comité devrait être renseigné là-dessus.

Le PRÉSIDENT.—Je ne puis pas le forcer à répondre, à moins qu'il n'y consente.

*Par M. Smyth :*

911. Refusez-vous de répondre ? Je pense que c'est un point délicat. Je n'aime pas à mentionner le nom d'une personne qui est venue chez moi pour une affaire de cette nature.

912. Vous ne saviez pas à quoi cette déclaration devait servir et vous préférez ne pas dire qui vous l'a demandée? J'aime mieux ne rien dire.

*Par M. Mulock :*

913. Avez-vous quelque raison de douter de l'exactitude de votre déclaration? Je suis satisfait de ma déclaration.

*Par M. Somerville :*

914-15. Vous comprenez que les autres affidavits ne sont pas positifs? C'est exactement ce que j'ai dit; si ces messieurs jurent positivement que M. Smyth n'était pas à Chatham durant l'été de 1887 ou pendant le temps que je croyais qu'il s'y trouvait, je serai obligé de céder devant un nombre de citoyens respectables qui peuvent affirmer un fait que je ne puis attester.

*Par M. Taylor :*

916. Mais vous voyez que ces messieurs font une déclaration positive? L'acceptez-vous?—

*Par M. Smyth :*

917. Vous savez que je suis très actif? Oui.

918. Chacun sait quand je suis chez moi? Si vous avez bien rempli votre devoir je pense qu'on ne pouvait avoir un meilleur homme.

919. Je vais continuellement par les rues? Vous êtes toujours pressé.

920. M. Somerville désire beaucoup que cette lettre soit entrée dans la preuve. Elle est datée du "3 janvier, Chatham, 1887, privée."

L'Honorable M. CARLING.—Je pense que c'est une lettre privée.

Le PRÉSIDENT.—La Chambre a unanimement décidé que les lettres marquées "privées" doivent être traitées comme telles.

M. SOMERVILLE.—La lettre traite de matières qui se rapportent aux devoirs spéciaux de Smyth après sa nomination. Je ne vois pas pourquoi on s'objecterait à ce qu'elle fasse partie de la preuve. Il n'y a rien de privé là-dedans. C'est une affaire publique.

L'honorable M. CARLING.—Je considère, M. le président, que tout document adressé au département et marqué privé ou confidentiel devrait être traité comme tel, et qu'il ne doit pas être communiqué au public parce qu'il n'est pas destiné à cela; et l'honorable monsieur sait cela. Je ne m'oppose pas à ce que la lettre soit lue, j'en serais même content, mais je maintiens le principe. Je ne m'oppose pas à ce que la lettre soit lue au comité.

Le PRÉSIDENT.—Je ne crois pas qu'elle doive être lue.

M. SMYTH.—Maintenant, messieurs, je ne veux pas retenir le comité, mais M. Somerville m'a accusé l'autre jour de ne pouvoir préciser la date d'une certaine pétition contre le prolongement des limites de la ville, et M. Somerville a été tout surpris parce que je ne pouvais rien en dire. Je veux démontrer que c'était avant l'été de 1887. Voici un document qui me vient de M. Tismand, le greffier de la ville.

M. Smyth donne lecture de la déclaration de M. Tismand, qui est marquée Exhibit n° 30.

L'un des signataires est actuellement mort et enterré.

En faisant des recherches dans le registre du greffier de la ville de Chatham, on s'est cru fondé à croire que parce qu'il s'y trouvait une pétition en date du 6 juin, je devais être à Chatham à cette époque; mais c'était une pétition envoyée depuis longtemps. Deux des pétitionnaires étaient morts, l'un en 1885 et l'autre en 1886.

HENRY SMYTH est rappelé et interrogé de nouveau :

*Par M. Somerville :*

921. Nous avez été à Chatham depuis la dernière réunion du comité? Oui.

922. Avez-vous essayé de trouver votre carnet de notes? Oui, et j'ai ici une lettre de M. Mitchell (il lit la lettre de M. Mitchell). J'espère qu'il pourra trouver le livre. S'il réussit, je reviendrai immédiatement à Ottawa.

923. Vous avez été à Chatham? Oui.

924. Combien de jours y êtes-vous resté? Deux jours.

925. Avez-vous essayé de trouver ce carnet? Je l'avais donné à M. Mitchell et je sais qu'il l'a cherché avec soin. Il l'avait emporté chez Craddock—c'est un bureau d'avocat—où se font les affaires légales de la manufacture de biscuits dont l'associé de M. Campbell est le président. J'ai donné ce carnet à M. Mitchell qui avait été mon commis de confiance, mais qui est maintenant employé à la manufacture de biscuits, et à temps perdu il a fait ce compte, le soir ou quand il avait du loisir. Vous avez vu que la manufacture a fait faillite. C'était la propriété des Chevaliers du Travail, et cette entreprise a failli.

926. Avez-vous fait tous vos efforts pour retrouver ce carnet? Je n'ai pu le trouver. En premier lieu je n'ai pu avoir accès au bureau. Si M. Skane l'a, je pense qu'il prendra les moyens de le retrouver.

M. Smyth dépose aussi son rapport au ministre de l'agriculture, en date du 24 décembre, 1887 (*Voir* (Exhibit n<sup>o</sup> 34).

Le comité s'ajourne alors.

# RAPPORT.

CHAMBRE DE COMITÉ, 25 avril 1889.

Le comité des Comptes Publics a l'honneur de soumettre ce qui suit à titre de troisième rapport.—

Votre comité a examiné les divers articles du compte des " dépenses d'habillement; Milice et Défense, " tels que détaillés à la page C—190 du rapport de l'auditeur général pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1888; et, pour l'information de la Chambre, il transmet, ci-joint, les témoignages qu'il a entendus sur la question ainsi que les pièces justificatives qui s'y rapportent.

Le tout respectueusement soumis.

J. C. RYKERT, *Président.*

## TÉMOIGNAGES.

CHAMBRE DES COMMUNES, 13 mars 1889.

Le comité des Comptes Publics se réunit—M. J. C. Rykert au fauteuil.

LE COLONEL POWELL est appelé et interrogé :

*Par M. Mulock :*

1. Je désire poser quelques questions au colonel Powell. Je ferai d'abord remarquer que j'ai été informé hier seulement de la production de ces documents. Je suis venu les examiner. Je profite de l'occasion pour dire, qu'autant que je puis en juger, les comptes et les pièces justificatives qui viennent de nous être soumis, auraient pu facilement l'être un ou deux jours après qu'ordre a été donné de les produire. La préparation de ces documents exigeait tout au plus un travail de quelques heures quand on a pris deux semaines pour le faire. Je crois aussi qu'on a supprimé plusieurs des informations que j'avais demandées. Maintenant, je veux interroger le colonel Powell: Vous êtes attaché au département de la Milice?—Oui.

2. En quelle qualité?—Comme adjudant général.

3. Quels sont vos devoirs concernant l'achat des habillements militaires?—Je n'en ai aucun.

4. Cela ne vous regarde pas?—Non.

5. Qui en est chargé?—La chose en est sous le contrôle direct du ministre.

6. A qui donne-t-il ses instructions?—Au col. Macpherson qui est spécialement chargé de ce service.

7. Vous êtes-vous jamais occupé de l'achat des habillements des troupes sur les instructions du ministre?—Oui, ces années dernières.

8. Vous en êtes-vous occupé pendant l'année fiscale qui vient de finir?—Je n'ai rien eu à y voir.

9. Jusqu'à quelle époque avez-vous eu quelque chose à faire à ce sujet?—Jusqu'en 1883.

10. Qui y voit maintenant?—Le col. Macpherson. C'est lui qui est le directeur des magasins d'habillement.

11. En cette qualité, il prend les ordres du ministre pour la publication des demandes de soumission, la réception des propositions faites et la disposition qu'on doit en faire?—Oui.

12. Avez-vous fait quelques démarches pour la publication de demandes de soumissions concernant l'habillement militaire de l'année dernière ou la précédente, dans le but de vous assurer des prix?—En Canada?

13. En Canada ou ailleurs?—J'ai pris des informations, à la demande du ministre, pour m'assurer à quel prix nous pourrions nous procurer les habillements militaires.

14. Oui?—En Angleterre.

15. Quand?—En 1887.

16. De quelle manière? Par lettres?—Oui.

17. À qui vous êtes-vous adressé?—A MM. Webb et Cie.

18. Qui sont ces messieurs?—De grands fabricants de draps et d'habillements.

19. Où demeurent-ils?—A Londres.

20. Avez-vous copie de votre lettre?—Non.

21. Est-elle au département?—Oui.

22. Avez-vous reçu une réponse?—Oui.

23. Cette réponse est-elle au département?—Oui.

24. Vous n'avez écrit qu'une seule lettre?—Oui, une seule.

25. N'avez-vous demandé d'informations qu'en Angleterre?—Pas ailleurs.

26. J'ai remarqué le nom de Dolan et Cie dans les comptes des années dernières. Ils avaient l'habitude de fournir certains articles. Vous êtes-vous adressé à cette maison?—Non, je ne demandais pas de soumissions; je m'informais seulement de la valeur des articles.

27. Des articles de fabrique anglaise?—Oui.

28. Y-a-t-il une différence entre les habits militaires de fabrique anglaise et ceux de fabrique canadienne quant à ce qui concerne la durée, la coupe et l'apparence?—Je parle de l'article canadien employé l'année dernière ou l'année précédente?—L'article anglais lui est supérieur pour la coupe et l'apparence.

29. Quant à la durée?—Nous n'avons pu nous en assurer encore; cela prendra encore quelque temps.

30. Je remarque dans les divers rapports qu'un très petit nombre parlent avantagement de l'article de fabrique canadienne. Ils le mentionnent comme "bon" ou "de bonne valeur moyenne", mais ne vont pas au delà. N'avez-vous pas remarqué cela également?—Oui.

31. Pourrait-on dire la même chose de l'article anglais?—Je crois qu'en Angleterre on peut fabriquer d'aussi mauvaises marchandises qu'ailleurs.

32. Mais si vous prenez pour base d'appréciation l'article acheté ici et l'article que vous avez importé?—Les habits allaient très bien et ont eu une excellente durée; c'était du reste l'article employé pour l'armée.

33. Quelle différence y a-t-il entre la durée moyenne d'un bon uniforme de fabrique anglaise et celle d'un uniforme de fabrique canadienne, tel que celui que le département a fait faire?—La durée doit être la même.

34. Je sais qu'elle doit être la même, mais l'est-elle en réalité?—L'expérience a démontré que l'article canadien n'est ni aussi bon, ni aussi durable; mais il est nécessaire de compter que dans une nouvelle entreprise—

35. Je ne demande pas d'arguments; je demande des faits.

Sir ADOLPHE CARON—Vous l'avez interrompu avant qu'il n'ait complété sa réponse.

36. Je lui demandais des faits et non des arguments. Veuillez s'il vous plait attendre que j'aie terminé. Est-il à votre connaissance qu'il y a réellement un sentiment de mécontentement parmi les volontaires canadiens au sujet de la qualité de l'habillement militaire qu'on leur fournit actuellement?—Il y a eu un bon nombre de plaintes.

37. Se sont-elles révélées sous quelques formes spéciales?—Est-il à votre connaissance qu'un régiment a fait, à ses propres frais, commande d'uniformes anglais?—Non.

38. Vous n'en avez pas entendu parler?—Non.

39. Je suis sous l'impression que vous avez, au département, un bon nombre de lettres écrites par des officiers de divers régiments concernant la qualité de l'habillement?—Oui. Relativement à votre question, il y a en effet deux régiments qui ont eu des uniformes d'Angleterre: l'un par ordre direct du ministre, je crois, et l'autre

sur commande du corps lui-même. Dans les deux cas, il s'agissait d'uniformes spéciaux qu'on ne pouvait se procurer au pays. L'un était pour un régiment de Montagnards Ecossais.

40. Et l'autre?—Pour les Gardes à pied.

41. Je parle des régiments ordinaires d'infanterie?—Je ne sache pas qu'aucun ait fait de commandes à l'étranger.

42. Connaissez-vous quelque chose des détails d'administration concernant le sujet qui nous occupe?—Aucun.

43. Serait-il déraisonnable de dire que la durée d'un uniforme de fabrique canadienne est à celle d'un uniforme de fabrique anglaise, comme deux ans est à trois?—Je ne puis admettre cette proposition. Beaucoup d'articles sont d'excellente valeur. La difficulté est plutôt dans la teinture que dans le tissu ou ailleurs. La couleur ne résiste pas aussi bien et cela tient à quelque chose de particulier à notre pays.

44. Qu'entendez-vous dire?—La couleur ne se conserve pas aussi longtemps ici à l'eau ou au soleil.

45. La coupe n'est pas aussi bonne?—Non.

46. Non plus que le drap?—Quelques articles ont autant de valeur mais d'autres beaucoup moins.

47. Quelle est la valeur relative de l'article anglais et de l'article canadien?—Je n'ai jamais constaté la chose.

48. Sont-ils d'égale valeur?—Que voulez-vous dire?

49. Je vous demande si leur valeur respective est la même. Supposons qu'ils coûtent le même prix, lequel des deux choisiriez-vous si vous aviez à faire un achat pour vous-même?—Les milices canadiennes préfèrent les uniformes anglais parce que ce sont les mêmes que ceux de l'armée anglaise; du reste la coupe est bonne.

50. Vous dites que pour la coupe et l'étoffe, l'article anglais est supérieur au canadien; c'est peut-être là la raison de la préférence?—Non.

*Par sir Adolphe Caron :*

51. Vous avez parlé de plaintes au sujet des habillements de fabrique canadienne fournis aux troupes; n'est-il pas vrai qu'il y a eu aussi des plaintes contre les uniformes anglais et cela à différentes reprises?—Oui.

52. Vous avez dit encore que l'étoffe employée aujourd'hui n'est pas très bonne. N'est-il pas vrai qu'elle est de meilleure qualité que celle dont sont faits certains uniformes de fabrique anglaise?—Je crois avoir dit qu'en certains cas, l'étoffe est bonne et même un peu meilleure que celle de l'article anglais.

53. En tous cas, elle a autant de durée?—Oui, tout le défaut est dans la couleur.

54. C'est la seule raison qui vous fait dire qu'elle n'égale pas le tissu anglais, la teinte n'est pas aussi parfaite que celle des draps importés?—Oui, quand il s'agit d'articles fournis d'après échantillons portant le sceau officiel.

55. Mais, colonel, d'après votre expérience comme d'après la mienne, n'est-il pas vrai qu'il y a eu, ces dernières années, une amélioration considérable dans la teinture, et la couleur?—Oui.

56. La couleur est meilleure aujourd'hui que quand nous avons fait nos premières commandes aux fabriques canadiennes?—Elle est beaucoup meilleure, surtout l'écarlate.

*Par l'hon. M. Bowell :*

57. C'est celle-là qui offrait la plus grande difficulté?—Oui.

*Par l'hon. M. Tupper :*

58. A propos de votre réponse de tout-à-l'heure à M. Mulock, au sujet des plaintes contre l'habillement canadien, est-il à votre connaissance qu'on se soit occupé en Angleterre de plaintes du même genre contre les munitions, les fusils et les baïonnettes?

M. MULOCK.—Il ne faut pas mêler ce sujet à celui qui nous occupe.

L'hon. M. TUPPER.—Je ne crois pas que M. Mulock ait le droit de contrôler cette enquête. Il a examiné le colonel Powell au sujet des plaintes faites contre l'habillement de fabrique canadienne donné à notre milice. Je lui demande à mon tour s'il a eu connaissance que le parlement anglais ait fait faire dernièrement une enquête

au sujet des baïonnette fournies à l'armée anglaise et qu'on ne trouvait pas de qualité convenable ?

M. JONES (Halifax).—Ceci me regarde aucunement la question.

L'hon. M. TUPPER.—D'après ce que vous en pensez, peut-être, mais cela ne m'enpêche pas de croire que ma question se rattache étroitement à cette affaire de préférence pour les articles fabriqués à l'étranger; la raison en est qu'elle conduit à la preuve qu'en Angleterre comme ici, on est exposé à avoir de mauvais articles pour l'armée. Je maintiens que ma question est régulière et j'en appelle au président.

M. MULOCK.—J'ai interrogé le témoin au sujet des plaintes adressés à son département, et il s'en est tenu au fait en cause. S'il vous est permis de poser toute espèce de questions étrangères au sujet qui doit nous occuper, vous allez faire de cette enquête un travail absolument futile.

M. LISTER.—Mais la question a été posée.

L'hon. M. TUPPER.—Si M. Mulock veut spécifier ce qu'il a l'intention de prouver je suis prêt à restreindre l'enquête à ce seul point; s'il veut faire connaître les accusations au sujet desquelles il a l'intention d'interroger le témoin, c'est très bien, mais je lui conteste le droit d'établir la cause à lui seul et à sa guise. Ces messieurs cherchent à prouver que les uniformes fournis actuellement par le département sont inférieurs à ceux qui sont importés d'Angleterre. De mon côté, je désire démontrer que parce que nous avons eu de bons articles en Angleterre par le passé, il ne s'en suit pas que ceux que nous fabriquons ici sont moins bons. J'en appelle au Président.

Le Président décide que l'interrogatoire doit se limiter exclusivement à la question d'habillement.

59. M. JONES (Halifax).—Je désire savoir du Col. Powell s'il n'est pas admis au département que les habillements anglais ont une durée de trois ans contre deux que durent les canadiens; s'il n'est pas admis que l'article anglais a une égale supériorité au point de vue de la qualité, de la façon et de la commodité générale ?

M. BOWELL.—A quelle époque faites-vous allusion? à celle où vous étiez au département ?

M. JONES.—Oui.

M. MULOCK.—L'uniforme canadien durait deux ans et l'uniforme anglais trois.

*Par M. Jones :*

60. Le changement fait sous ce rapport est-il dû à quelques faits nouveaux ? Oui, je le crois. Je pense qu'il est impossible en pratique de demander des soumissions à tout le monde sur ce point. Pour avoir de bons articles il faut s'adresser à quelques fabricants particuliers qui ont du capital et de la réputation à mettre en ligne de compte. Je ne crois pas qu'il soit possible de se procurer de bons articles—

*Par sir A. P. Caron :*

61. En Canada?—Je veux parler du cas où l'on demanderait des soumissions dans tout le pays avec engagement de prendre la plus basse; il serait impossible alors, c'est du moins mon opinion, d'obtenir l'article qui convient.

62. Au fond, vous accordez le monopole à une maison afin de pouvoir vous procurer le meilleur article?—Oui, c'est cela en pratique.

63. Quels sont ceux auxquels vous avez donné ce monopole? Je ne les connais pas.

64. Connaissez-vous ceux qui ont fourni les habillements militaires?—Oui.

65. L'hon. M. BOWELL.—Êtes-vous sûr qu'on ait accordé un monopole à quelqu'un ?

M. DAVIES.—Il a déjà répondu à cette question en disant qu'en pratique, c'était un monopole.

66. Est-ce là ce que vous avez répondu?—Je ne sais pas si c'est un monopole ou non; ce que j'ai dit c'est qu'à mon avis, il n'est pas possible de se procurer, au moyen de soumissions générales, un aussi bon article qu'au moyen de soumissions partielles ou plutôt en s'adressant à une seule maison ?

67. Et vous n'avez pas voulu dire que c'était créer un monopole?—Non.

*Par M. Lister :*

68. Quand avez-vous commencé à acheter les habillements militaires en Canada ?—En 1883.

69. Auparavant, ils n'avaient jamais été fabriqués en Canada ?—Oui, quelques-uns.

70. Maintenant tous les achats se font ici ?—Oui, sauf les exceptions que j'ai mentionnées, où il s'agissait d'uniformes spéciaux que personne n'aurait entrepris de faire en Canada.

71. N'est-il pas vrai que pendant les cinq dernières années, vous avez reçu des plaintes continuelles venant de divers bataillons du pays au sujet de la qualité des pantalons ?—Oui, nous en avons reçu un bon nombre.

72. N'avez-vous pas été informé par les officiers ou de quelqu'autre façon que les pantalons ne duraient que quelques jours dans le temps de manœuvres ?—Je ne crois pas que ce soit le cas ; on peut toujours déchirer un bon pantalon.

73. Ces plaintes ne disaient-elles pas que les pantalons avaient été usés hors de service pendant les 14 jours où les bataillons avaient fait les manœuvres annuelles ?—Oui, quelques-unes.

74. Vous avez dit que les uniformes de fabrique canadienne ne résistaient pas bien à l'eau ni au soleil ?—J'ai dit que l'eau affectait la couleur. Je parlais de l'eau employée dans les procédés de teinture, mais non de la pluie.

75. C'est-à-dire que c'est cette eau impropre ou le soleil qui rendent la qualité de la teinture inférieure ?—Je crois plutôt que c'est le climat.

76. Enfin de compte vous convenez que vous ne pouvez vous procurer ici d'aussi bonne étoffe qu'en Angleterre ?—Je ne saurais faire cette admission parce que je crois, par expérience, que nos fabricants peuvent arriver à se procurer une bonne teinture.

77. Si la difficulté est dans l'eau ou le soleil, vous ne pourrez guère la faire disparaître. A-t-on trouvé moyen de la surmonter ?—Oui, en deux ou trois circonstances.

78. Comment le savez-vous ?—Par l'examen de l'étoffe.

79. Quand est-on parvenu à surmonter cette difficulté ?—On obtient chaque année des résultats plus favorables.

80. Vous affirmez au comité qu'il y a, chaque année, amélioration quant à la qualité de l'étoffe ?—Oui, et quant à la couleur également.

81. Vous n'avez pas importé de tuniques depuis 1883 ?—Non, sauf celles que j'ai mentionnées.

*Par l'honorable M. Bowell :*

82. Depuis quand êtes-vous employé au département de la milice ?—Depuis 26 ans.

83. Vous rappelez-vous d'une période quelconque, pendant tout ce laps de temps, où les volontaires n'ont pas articulé de plaintes ?—Ils en font toujours.

M. BOWELL.—J'ai aussi, moi, une expérience de dix-sept ans dans cette matière et j'en connais quelque chose.

*Par l'honorable M. Tupper :*

84. Tout à l'heure vous avez répondu à une question de M. Jones au sujet de la différence de qualité entre les deux espèces d'uniformes. Pouvez-vous nous dire combien pour cent peut représenter l'amélioration que l'on a réalisée dans la fabrique des habillements canadiens, depuis le temps dont vous avez parlé jusqu'à ce jour ?—Depuis quel temps ?

85. Depuis le temps mentionné par M. Jones. Quelle amélioration y a-t-il eu depuis dix ans ?—On a fait beaucoup de progrès. Quand M. Jones était ministre, on ne pouvait réussir à fabriquer un bon drap écarlate.

86. Vous avez constaté une amélioration sensible depuis cette époque ?—Une très grande amélioration.

87. Qu'avez-vous à dire au sujet de la question posée tout à l'heure par M. Lister concernant les pantalons qu'on use d'ordinaire en 14 jours ?—Je crois qu'il est aussi facile de ruiner une paire de bons pantalons qu'une paire de mauvais.

88. Très bien, mais quand vous répondiez à M. Lister que vous aviez entendu parler de pantalons qui n'avaient duré que 14 jours, vous faisiez sans doute allusion à l'exception, non à la règle générale?—Certainement.

89. Est-il à votre connaissance personnelle que les habits militaires du genre de ceux que nous employons maintenant ou que nous importions auparavant d'Angleterre, ont la même valeur qu'ils avaient il y a dix ans, ou s'ils ont perdu quelque chose?—Je crois que nous faisons de rapides progrès.

90. Vous ne me comprenez pas. Est-ce que les uniformes anglais ont, aujourd'hui, la même haute valeur qu'ils avaient il y a dix ans. Ont-ils toujours gardé cette réputation, ou sont-ils considérés comme moins bons aujourd'hui?—En Angleterre?

91. Oui?—Ils sont considérés comme moins bons qu'ils étaient alors.

*Par Sir Adolphe Caron :*

92. Vous avez fait allusion, colonel, à certaines plaintes au sujet des pantalons. Est-il à votre connaissance que dans les huit ou neuf dernières années, nous ayons été obligés de renvoyer des commandes complètes d'uniformes achetés en Angleterre, pour la raison que notre inspecteur ne les avait pas trouvés satisfaisants?—Je suis sous l'impression qu'il a refusé un certain nombre d'articles.

93. Un grand nombre?—Un assez bon nombre.

94. Des pantalons et des tuniques?—Des tuniques, je ne le crois pas; mais des pantalons. Oui, un assez grand nombre.

95. Vous voulez dire plusieurs paires?—Une centaine environ.

*Par M. Mulock :*

96. Avez-vous jamais renvoyé aussi des articles de commande canadienne?—Oui. C'est le devoir de l'inspecteur de s'assurer que les effets sont conformes à l'échantillon officiel et de refuser ceux qui ne le sont pas. La maison d'où ils viennent a la faculté de les reprendre.

*Par l'hon. M. Bowell :*

97. L'inspecteur examine-t-il les tissus avant qu'ils ne soient employés?—Je ne saurais le dire.

98. C'est qu'autrefois j'ai eu à m'occuper de l'acceptation des soumissions et qu'alors je soumettais les étoffes à l'inspecteur qui les examinait et faisait rapport?—Je me rappelle parfaitement qu'il s'est présenté un cas où nous avons refusé la plus basse soumission, parce qu'il le drap ne convenait pas.

*Par M. Somerville :*

99. N'avez-vous pas dit que les articles de fabrique canadienne étaient achetés sans demander de soumissions?—Je n'ai pas dit cela. J'ai dit qu'il y avait plus d'avantages à acheter d'une seule maison que de demander des soumissions publiques, parce qu'en prenant la plus basse soumission, il est impossible d'obtenir un aussi bon article.

100. Savez-vous combien d'effets on a achetés sur soumissions et combien sans soumissions?—Je crois que tous les achats ont été faits sur soumissions, mais je n'en suis pas positif.

Le comité est ajourné.

JEUDI, le 14 mars 1889.

Le comité se réunit sous la présidence de M. Rykert.

Le COLONEL POWELL est rappelé et ré-examiné.

*Par M. Mulock :*

101. Vous avez dit hier que vous avez écrit à la maison Webb et Cie, en Angleterre, demandant des informations au sujet des habillements militaires et qu'on vous avait répondu?—Oui.

102. J'ai interrompu mon examen sur ce point. Le comité a demandé à prendre connaissance de votre lettre et de la réponse reçue. Voulez-vous, s'il vous plaît, produire ces documents.

SIR ADOLPHE CARON.—Il m'a été tout à fait impossible hier de disposer du temps nécessaire pour faire la recherche des papiers demandés par le comité. Nous sommes restés au comité jusqu'à une heure, et d'ici j'ai dû aller au Conseil, puis à la Chambre. Aussitôt que j'aurai un moment libre, je verrai à faire mettre ces documents devant le comité.

M. MULOCK.—Je ne prétendais pas avoir aujourd'hui même tous ces documents, je tenais seulement à la lettre et à la réponse dont il a été question.

SIR ADOLPHE CARON.—Si c'est tout ce que l'hon. monsieur désire pour aujourd'hui, je vois l'envoyer chercher immédiatement.

Le Col. Powell.—J'ai ces deux documents sur moi.

*Par M. Mulock :*

103. Alors pourquoi donc ne les avez-vous pas produits ? Avez-vous parlé au ministre de la milice de cette lettre ?

Le PRÉSIDENT.—Cette question est irrégulière.

*Par M. Mulock :*

104. Voulez-vous me dire si ce télégramme est la réponse à la lettre que vous avez écrite à la maison Webb et Cie ?—Oui.

105. Cette lettre est datée du 29 août, 1887. Est-ce à cette même lettre que vous avez fait allusion ?—Oui et ceci est une copie du télégramme.

106. C'est le 29 août que vous avez écrit la lettre marquée "Exhibit \*A" et adressée à MM. Webb et Cie ?—Oui.

107. Ceci est le télégramme en réponse, "Exhibit \*B" ?—Oui.

108. La lettre subséquente que voici, marquée "Exhibit \*C," fait partie de la même correspondance ?—Oui.

109. La lettre a trait à——— ?—Veuillez la lire et vous en verrez l'objet.

C'est tout ce que j'ai à vous demander.

*Par Sir Adolphe Caron :*

110. Veuillez nous expliquer les circonstances dans lesquelles cette lettre a été écrite et quel en était le but ?—C'était pour connaître le prix des habits militaires, en Angleterre afin de juger du prix de revient au Canada.

*Par M. Hesson :*

111. Aviez-vous ici des échantillons de l'étoffe en question d'après lesquels vous pouviez juger de la différence qu'il pouvait y avoir entre cet article et celui que vous avez déjà utilisé au département ?—Oui, nous avons tout ce qu'il fallait pour établir la différence.

*Par M. Bergin :*

112. Veuillez donc lire dans ce registre le texte de l'ordre qui vous empêche de produire les lettres ? Il prescrit simplement qu'aucune information officielle ne sera donnée hors du département sans le consentement du chef de ce même département.

*Par M. Mulock :*

113. Puisque cette intéressante question est de nouveau sur le tapis, je prétends que le témoin n'agit pas ici comme subordonné. Il agit comme témoin et je désire obtenir de lui une réponse complète comme tel. Je désire savoir de vous, M. le colonel, si le ministre vous a parlé de ces lettres depuis la dernière séance du comité. Répondez-moi comme témoin ?

M. BERGIN.—Je m'oppose à cette question.

Le PRÉSIDENT.—Le témoin n'est pas tenu de répondre.

Le COLONEL MACPHERSON est appelé.

*Par M. Mulock :*

114. Connaissez-vous le contenu de ce dossier ?—Oui.

115. Y a-t-on ajouté quelque pièce depuis hier ?—Non.

116. C'est, n'est-ce pas, l'annonce du mois d'août 1886 demandant des soumissions ?—Oui.

117. C'est bien l'annonce publiée en août 1886 ?—Oui.

118. Le document est marqué Exhibit “\* D” ? Oui.
119. C'est la seule annonce qui ait été publiée en 1886 au sujet des soumissions demandées pour fournir les habillements au département ?—Oui.
120. En 1887, vous avez agi différemment et vous avez envoyé une lettre circulaire aux intéressés ?—Oui.
121. Vous n'avez pas publié d'annonces ?—Non.
122. L'Exhibit “\*E” que voici est-il une copie de cette lettre ?—Oui.
123. Cette lettre porte la date du 6 août 1887 et la signature du Col. Panet ?—Oui.
124. Ci-joint une annexe contenant la description des articles ?—Oui.
125. Le tout constitue la circulaire adressée aux manufacturiers en août 1887 ?—Oui.
126. C'est tout ce qui concerne les demandes de soumissions pour cette année ?—Oui, quant en ce qui touche à l'habillement ?
127. A qui cette circulaire a-t-elle été adressée ?  
M. TAYLOR.—Je demande que les lettres produites par le Col. Powell soient lues.  
SIR ADOLPHE CARON.—Ce sont précisément ces lettres qu'on nous a accusés d'avoir voulu cacher (Lecture est faite de ces lettres, voir Exhibits “\*F et \*G.”)  
*Par sir Richard Cartwright :*
128. Je désire savoir si le ministre a consenti un contrat de trois ans sans soumissions ?—Nous n'avons pas publié d'annonces ; nous avons signé le contrat après l'envoi des circulaires.  
*Par M. Mulock :*
129. A qui cette circulaire du 6 d'août 1887 a-t-elle été envoyée ?—A quatre maisons : H. Shorey et Cie, W. E. Sanford et Cie, Hamilton ; James O'Brien et Cie, Montréal ; Doull et Miller, Halifax.
130. Ce sont les quatre maisons auxquelles ces circulaires ont été adressées ?—Oui.
131. Il n'en a pas été adressées à d'autres ?—A aucune autre.
132. Quand ?—Le 6 août 1887.
133. Le département a-t-il publié des annonces ou demandé des soumissions après cela ?—Non, pas au sujet de l'habillement.
134. Pour aucune espèce de vêtements militaires ?—Pour aucune espèce de vêtements.
135. Il n'y a pas eu d'autres soumissions que celles-là, alors ?—L'annonce du mois d'août 1886 et la lettre circulaire d'août 1887 sont les seules demandes de soumissions que le département ait faites ?—Oui.
136. Quand avez-vous reçu les soumissions en réponse à ces demandes ?—A diverses dates ; les unes nous sont arrivées immédiatement, les autres, une ou deux semaines plus tard, quelques-unes enfin ne nous ont été adressées que sur une demande réitérée de notre part.
137. Jusqu'à quelle époque avez-vous fait les contrats ayant cette circulaire pour base ?—Je crois que le dernier est en date de novembre ou de décembre.
138. Tous sont de 1887 ?—Oui.
139. Vous les avez tous passés en 1887 ?—Oui, à l'exception de celui que nous avons fait avec la maison Doull et Miller et qui n'a été signé qu'en 1888, à raison de certaine correspondance au sujet des tuniques.
140. Avez-vous des échantillons de drap envoyés d'Angleterre ?—Je ne suis pas certain d'en avoir encore. Nous en avons autrefois, mais nous n'en avons plus reçus depuis que nous avons publié les annonces.
141. Avez-vous reçu des échantillons d'étoffe avec la lettre que vous avez reçue de la maison Webb et Cie ?—Je n'en suis pas certain, le col. Powell peut le dire peut-être. La lettre ne m'est pas venue directement.  
LE COL. POWELL.—Nous n'en avons pas reçu.
142. Avez-vous reçu, au département, quelques communications d'officiers du Canada au sujet de l'habillement militaire fourni par le gouvernement ?—Deux ou trois lettres de ce genre sont venues à mon bureau, je crois ; mais toutes les corres-

pondances de cette nature sont du ressort de l'adjudant général ; néanmoins je crois en avoir une ou deux.

143. Qui en est responsable ?—L'adjudant général, naturellement, et ensuite le ministre.

*Par M. Bowell :*

144. Voulez-vous faire connaître au comité les raisons qui vous ont engagés à changer le système suivi auparavant ?—Quand nous avons publié des annonces en 1886, trois ou quatre maisons seulement nous adressèrent des soumissions. Je crus par la suite que c'était une dépense inutile d'annoncer et je me contentai d'envoyer chaque fois des circulaires aux maisons qui avaient fait des soumissions par le passé. Il y avait en cela, outre la raison d'économie, le fait que les maisons qui avaient obtenu des contrats les années précédentes, avaient fait de grandes améliorations dans la fabrication de leurs produits afin de donner plus grande satisfaction au département. De la sorte, nous avions infiniment moins d'embarras qu'avec de nouveaux soumissionnaires. C'est là une des raisons qui nous a portés à accepter le nouvel arrangement.

145. Est-ce d'après votre propre expérience que vous avez recommandé la chose au ministre ?—Oui, de concert avec le Col. Panet nous lui avons recommandé de s'adresser de nouveau aux maisons qui avaient déjà eu des contrats parce que la chose savait beaucoup d'embarras et de dépenses au département.

146. Avez-vous trouvé la chose avantageuse en pratique ?—Assurément.

147. Avez-vous fait rapport au ministre de cette amélioration ?—Je ne suis pas certain d'avoir rédigé un rapport spécial au ministre sur ce point. En tous cas vous avez ici le rapport que j'ai fait conjointement avec le Col. Panet sur la question.

*Par M. Lister :*

148. Ainsi tous les contrats en question ont été passés en 1886 et 1887, et le département n'a fait connaître par aucune autre voie que cette circulaire, qu'il avait besoin d'habillement ?—Par aucune autre voie.

149. Je vois que quatre maisons seulement ont fait des soumissions ?—Oui, pour diverses espèces d'habillement.

150. Pour les diverses espèces d'habillements mentionnées dans les circulaires adressées à chacune d'elles ?—Ce sont MM. W. E. Sanford, de Hamilton, James O'Brien, de Montréal, Shorey & Cie., de Montréal et Doull & Miller, d'Halifax. Et dans les circulaires donnant la liste des habillements requis, était-il fait mention des capotes ?—Non.

151. Avez-vous écrit à chacune de ces maisons une circulaire demandant des soumissions pour quelques articles du genre des capotes dont vous aviez besoin ? Non, nous ne l'avons pas fait.

152. Je comprends d'après cela que les quatre maisons auxquelles vous vous êtes adressés, ont fait au département des offres pour certains articles des habillements dont le département avait besoin ?—Oui.

153. Mais en réalité les habillements indiqués par les circulaires n'ont été fournis que par trois maisons ?—Oui.

154. Pourquoi alors James O'Brien, un des soumissionnaires, n'a-t-il pas eu un contrat comme les autres ?—Il avait eu le contrat pour les trois années précédentes. Cette maison avait fait une soumission pour les capotes militaires.

155. Mais ce n'était pas des capotes que vous demandiez ? Pourquoi n'avez-vous pas accordé une part des effets désignés dans les circulaires à ce M. O'Brien ?—Ses prix étaient plus élevés que ceux des autres.

156. Est-ce là la raison qui vous a fait agir de la sorte ?—Oui.

157. La seule raison ?—Ses prix étaient beaucoup plus élevés que ceux des autres soumissionnaires.

158. Vous n'aviez pas d'autre raison ?—Pas que je sache.

159. Avez-vous eu quelque correspondance avec M. O'Brien, au sujet du rejet de sa soumission ?—Non, aucune.

160. Vous ne l'avez pas informé que sa soumission était mise de côté parce que ses prix étaient plus hauts que ceux de ses collègues ?—Non.

161. Vous vous êtes contenté de donner le contrat aux trois autres ?—Oui.
162. Pouvez-vous me dire s'il y avait une forte différence entre ses prix et les leurs ?—Il s'agissait de diverses espèces d'habits.
163. Je parle de la somme totale payée aux trois autres maisons ?—Je puis vous donner les chiffres exacts.
164. Quelle est votre opinion ?—Je ne saurais rien affirmer sous les chiffres.
165. Mais comme simple question d'appréciation, n'est-il pas vrai que le montant payé à Shorey et Cie et à Sanford et Cie était à peu près égal à celui que demandait O'Brien ?—Je ne puis rien en dire sans voir les documents.
166. Vous avez dit que vous n'aviez jamais informé O'Brien que sa soumission avait été mise de côté par le département parce que ses prix étaient trop élevés ?—Oui ; je ne l'ai jamais informé de la chose.
167. Étaient-ils plus élevés en réalité ?—Oui.
168. Sous tous les rapports et en prenant l'offre en bloc ?—Oui.
169. Et cela a été la raison ?—Oui.
170. Avez-vous accordé à O'Brien le contrat des capotes militaires ?—Oui.
171. Vous avez envoyé à cette occasion une autre circulaire aux soumissionnaires accoutumés ?—Pas au sujet des capotes.
172. Veuillez donc dire combien vous avez payé à O'Brien pour les capotes, cette année ?—\$18,597.50.
173. Pouvez-vous dire au comité combien vous avez payé aux autres ?—Oui.
174. Combien ?—A Shorey et Cie, \$18,900 ; à Doull et Miller, \$15,855 ; à Sandford et Cie, \$50,563.75.
175. C'est tout ce que vous avez payé ?—Oui, pendant l'année fiscale finissant le 30 juin dernier.
176. Quand le département a-t-il eu l'idée de s'adresser aux fabricants canadiens pour les capotes ?—En 1883. Nous n'avons pas envoyé de circulaires pour cet article.
177. Cette année ?—Non, pas cette année.
178. Quand en avez-vous envoyées ?—Je ne puis le dire exactement.
179. N'est-ce pas quand vous avez expédié les autres circulaires ?—Je ne puis le dire.
180. Quelle est la date de l'information à Shorey et le montant qu'il a touché ?—Le 6 août 1887 ; \$18,900.
- Le PRÉSIDENT.—Le montant payé à O'Brien a été de \$16,475 et à Shorey et Cie de \$18,900.

*Par M. Lister :*

181. C'est le 6 d'août que vous avez adressé la circulaire à ces maisons ?—Oui.
182. A cette époque, le département a-t-il demandé des soumissions pour les capotes ?—Il n'a pas été question de cet article dans le temps.
183. Quand en a-t-il été question alors ?—Le 23 d'août ; l'arrêté du conseil est daté du 5. (*Voir Exhibits " \* H," " \* J," " \* K " et " \* L."*)

SIR ADOLPHE CARON.—Voulez-vous lire le rapport qui est annexé à ces documents ?—Il n'y a pas d'annexe de ce genre.

*Par M. Lister :*

184. La date de l'arrêté du conseil est le 5 août. On a pris alors la décision de continuer le contrat de MM. O'Brien et Cie ?—Oui ; le premier contrat avait été passé en 1883.
185. On l'a continué alors pour trois ans ?—Oui.
186. Aux anciens prix ?—Oui.
187. Avez-vous eu quelque correspondance avec MM. O'Brien et Cie avant l'adoption de cet arrêté du conseil ?—Je ne sache pas.
188. En connaissiez-vous quelque chose d'avance ?—Non.
189. Avez-vous eu quelque correspondance avec MM. O'Brien et Cie après l'adoption de cet arrêté du conseil ?—Tout probablement. Je ne puis spécifier sans voir le registre de ma correspondance, mais je crois que nous avons échangé des lettres.
190. Vous l'avez informé de l'arrêté du conseil ?—Je ne puis le dire avec certitude.

191. Avez-vous écrit à MM. James O'Brien et Cie au sujet de cet arrêté du conseil?—Je crois que oui.

192. Pour les informer de cette décision?—Tout probablement.

193. Le 5 août 1887, sans demande de soumissions à aucun fabricant canadien ou anglais, vous avez informé MM. O'Brien et Cie que leur contrat était prolongé pour trois nouvelles années aux mêmes prix qu'au paravant?—Ils ont fait une soumission au sujet des prix.

194. Aux même prix qu'ils avaient eus par le passé?—Oui; je ne puis cependant préciser pour les prix payés en 1883 sans regarder à mes livres.

195. Avez-vous reçu des offres de fabricants du Canada ou d'Angleterre?—Pas que je sache.

196. Vous êtes-vous assuré si les capotes ne pouvaient pas être fournies par d'autres maisons?—Non.

197. Ainsi vous avez passé le contrat avec O'Brien et Cie sans avoir demandé de soumissions à aucune autre maison?—Nous n'en avons demandé aucune.

198. Vous connaissez bien la qualité des articles d'habillement militaire?—Jusqu'à un certain point.

199. Depuis combien de temps êtes vous au service?—Depuis 1862; j'ai passé les 16 dernières années aux quartiers-généraux.

200. Vous vous êtes occupé de l'achat de l'habillement?—Oui, depuis trois ou quatre ans.

201. Connaissez-vous bien les diverses qualités des tissus?—Un peu, mais je ne voudrais pas me fier à mon opinion.

202. Donneriez-vous votre appréciation au sujet de la qualité des habillements de fabriques canadiennes?—Dans ces questions, nous ne jugeons que d'après le témoignage de notre inspecteur.

203. Qui est cet inspecteur?—M. Watson, d'Ottawa.

204. Jetez un coup d'œil sur cette lettre. Le premier article mentionné concerne les tuniques d'artillerie. Avez-vous demandé des soumissions pour cet article?—Oui.

205. Ce sont des tuniques d'artillerie. Est-ce l'artillerie mentionné dans la circulaire?—Oui.

206. Tuniques de serge pour l'artillerie?—Oui.

207. Il n'est pas question de pantalons?—Non.

208. Tuniques d'infanterie?—Tuniques de drap pour infanterie.

209. Est-ce bien cela?—Oui.

210. Tuniques militaires en serge?—Exactement.

211. Tuniques de carabiniers, drap militaire?—C'est cela.

212. Tuniques, drap militaire et serge?—Oui.

*Par M. Mulock :*

213. Le tout correspond à la liste de la circulaire?—Oui, mais tout n'y est pas.

214. Tout les articles pour lesquels on a fait des soumissions, tel que mentionné dans la lettre du 16 septembre 1887, sont les mêmes que ceux mentionnés dans le contrat de Doull, Miller et Cie et dans celui de Sanford et Cie?—Oui.

*Par M. Lister :*

215. Il paraît y avoir eu une grande variation dans les prix depuis deux ou trois ans?—Je n'en sais rien.

216. On en a fait mention en Chambre l'autre jour.

SIR ADOLPHE CARON.—Il y a eu une hausse considérable.

*Par l'hon. M. Bowell :*

217. Quelques-uns des officiers chargés de voir aux contrats ont-ils écrit au ministre au sujet de la question des soumissions concernant les capotes?—Oui.

218. Avez-vous ces documents ici?—Non.

219. Contiennent-ils les raisons alléguées pour prolonger le contrat des capotes?—Oui.

220. Veuillez donc nous les faire connaître, vu que nous n'avons pas ici ces papiers?—Nous pouvons les faire venir.

Le COL. POWELL, est rappelé et réexaminé.

*Par M. Mulock :*

221. A propos de la lettre que vous venez de produire et qui a trait au coût des effets en Angleterre, veuillez donc nous dire combien vous avez à ajouter pour établir le prix de revient au Canada ? Vous avez ici, n'est-ce pas, le prix des effets livrés à Londres ?—Oui.

222. Combien devez-vous ajouter pour réaliser le prix qu'ils vous coûtent, rendus en Canada ?—Environ cinq pour cent.

223. Cela comprend tous les frais ?—Oui, environ cinq pour cent.

224. Le transport, l'emballage, etc., etc. ?—Oui.

225. Vous ajoutez cinq pour cent au prix sterling mentionné dans la lettre et vous avez le coût exact de l'article livré en Canada ?—Oui.

226. L'assurance comprise ?—Oui, tout compris.

L'hon. M. BOWELL.—Je m'oppose à ce que cet état de compte soit produit devant le comité, parce que la chose est contraire à la pratique suivie jusqu'à ce jour. Le comité n'a à examiner que les comptes de l'année précédente; si nous nous occupons de ceux de 1883, nous sommes en dehors de la pratique et cela ouvre la porte à une enquête sur tout ce qui s'est fait depuis 30 ans.

Le PRÉSIDENT.—Nous n'avons pas juridiction pour un pareil examen. Si M. Mulock veut voir les comptes de 1883, qu'il demande la chose par une requête à la Chambre.

Après quelque discussion sur le droit de procédure, l'audition des témoins est ajournée.

---

CHAMBRE DE COMITÉ, 20 mars 1889

Le comité se réunit; M. Rykert occupe le fauteuil.

M. WATSON est appelé et entendu.

*Par sir Adolphe Caron :*

227. M. Watson, vous êtes, n'est-ce pas, inspecteur d'habillement ?—Oui.

228. Avez-vous les échantillons d'habillement donnés en 1887 et 1888 ?—J'ai un échantillon des commandes d'habillement d'ordonnance anglais, ainsi que des échantillons des diverses espèces d'habillements que nous avons reçus l'année dernière.

229. Voulez-vous les produire ?—Oui.

230. Voulez-vous nous dire quelle est votre expérience comme juge de la valeur des habillements et des tissus qui les composent. Je répète ma question. Dites-nous si vous vous considérez comme bon juge de la valeur des tissus qui entrent dans la fabrication des habits dont vous venez de nous montrer des échantillons ?—J'ai 25 ans de pratique et d'observations constantes dans cette spécialité.

231. Vous vous considérez comme un connaisseur ?—Oui.

232. Dans cette spécialité ?—Oui.

233. Voulez-vous nous montrer les échantillons que vous avez, et dire au comité quelle est, d'après votre opinion, la différence qui existe entre la qualité de l'uniforme d'ordonnance anglais, dont vous avez parlé, et celle de l'uniforme de fabrique canadienne ?—Je placerai les deux articles l'un à côté de l'autre afin de les apprécier alternativement. Voyons d'abord les tuniques écarlates, la partie d'uniforme la plus dispendieuse. Voici les canadiennes, et voici le drapeau d'ordonnance anglais qui entre dans la fabrication des autres. Voici un morceau taillé dans la pièce.

234. Quelle est votre opinion sur la qualité, la couleur et la durée de ces échantillons ?—Je prétends que l'article canadien est le meilleur des deux. Il est fait d'une matière première absolument pure, tandis que l'autre ne l'est pas.

235. Vous considérez donc le tissu canadien supérieur au tissu anglais que vous venez de produire ?—Oui.

*Par l'honorable M. Bowell :*

236. Au point de vue de la valeur, vous le regardez comme moins cher ?—Je ne connais les prix ni de l'un ni de l'autre, mais ce que je sais c'est que l'article canadien est une bien meilleure marchandise.

*Par sir Adolphe Caron :*

237. Ne faites-vous allusion qu'aux tuniques écarlates ?—Je parle du tout.

238. Qu'avez-vous à dire de la couleur ?—Elle est donnée au moyen de la cochenille, la teinture écarlate la plus vive. Quant à la façon des tuniques, je trouve la façon canadienne bien supérieure à la façon anglaise. La valeur des uniformes dépend autant de la façon que de l'étoffe.

239. Faites-moi voir la tunique anglaise ?—Voici l'étiquette. Elle est très inférieure à la canadienne.

*Par sir Adolphe Caron :*

240. Vous trouvez que la matière première comme la façon de l'article canadien sont supérieures à l'article anglais ?—Oui, je le trouve.

241. Je voudrais interroger M. Watson au sujet des autres tuniques. Si quelques-uns de ces messieurs avaient encore quelques questions à lui poser au sujet des tuniques rouges, ce serait le temps dès à présent, pour ne pas prolonger l'examen.

*Par M. McMullen :*

242. J'allais justement attirer votre attention sur les doublures ?—Lesquelles ?

243. Celles des manches ?—C'est le patron officiel qui fait loi à ce sujet. Nous ne faisons pas de spécification pour chaque petit détail de cette espèce.

244. Tous ces habillements sont destinés à une longue durée. Le drap paraît excellent, mais il n'y a pas un fabricant qui s'aviserait de mettre des fournitures aussi médiocres à un habit de durée ?—Comment pouvons-nous mettre le patron officiel anglais de côté ? Nous n'avons pas de choix à faire, il faut le suivre. Voici l'échantillon que nous avons dû fournir aux entrepreneurs.

M. MULLOCK.—Si vous tenez à ce que je réexamine le témoin sur chaque point séparément, cela prendra beaucoup de temps.

*Par sir Adolphe Caron :*

245. Dites au comité, M. Watson, votre appréciation de cette tunique d'artillerie, et ce que vous pensez de sa valeur au point de vue de la façon et de l'étoffe, le tout comparé à la tunique de fabrique anglaise, du même patron ?—Je répèterai ce que j'ai dit tout à l'heure, à l'exception de ce qui suit : Je prétends que l'article canadien est d'une matière plus pure ; mais le fini extérieur du tissu n'est pas tout à fait aussi recommandable. Le drap anglais est reconnu pour la perfection de son fini extérieur. Nos fabricants ne peuvent atteindre cette perfection ; ils rasent l'étoffe de trop près ou la laissent trop laineuse, mais la matière est certainement plus pure et meilleure.

246. N'y a-t-il pas eu progrès cette année ?—Oui, et un si grand progrès que je considère que les commandes de cette année rivaliseront avec l'article anglais sur ce point. J'ai fait rapport au département que le fini extérieur du drap laissait à désirer. C'était la ma seule objection ; quant à la teinture elle est pure indigo.

*Par sir Richard Cartwright :*

247. Vous ne connaissez rien des prix ?—Non, je n'ai jamais pris connaissance d'une facture ou d'un contrat.

248. Vous ne vous occupez que de la qualité ?—Exclusivement, mon devoir consiste à m'assurer que les marchandises soient conformes aux échantillons acceptés.

*Par sir Adolphe Caron :*

249. Quant au fini dont vous parliez tout à l'heure, qui n'est pas tout à fait aussi bien que celui du drap anglais ?—Je l'ai déjà dit, toute la difficulté était sur ce point ; mais cette année, nos fabricants ont surmonté l'obstacle.

250. Les habillements qu'on est à faire pour cette année rivaliseront avec ceux de fabrique anglaise ?—Oui, ils seront supérieurs, je crois, à l'échantillon ; du moins au point de vue de la qualité.

*Par le Président :*

251. Et aussi au point de vue de ce fini dont vous parliez ?—Je parle de l'ensemble de l'article.

*Par l'hon. M. Tupper :*

252. Mais quant à ce point particulier de l'endroit du drap ?—Je répète que nos fabricants ont trouvé le secret, et que cette année, le fini égalera celui de l'article anglais.

*Par sir Adolphe Caron :*

253. Voulez-vous expliquer au comité vos devoirs d'inspecteur, relativement aux marchandises qui entrent dans nos magasins ? Comment jugez-vous de leur qualité et, si vous trouvez qu'elles ne sont pas ce qu'elles devraient être, que faites-vous alors ?—Je vous dirai d'abord que j'ai toujours les échantillons officiels sous les yeux. J'examine les articles aussitôt qu'ils arrivent. Je sou mets la teinture à une épreuve chimique qui m'indique d'une manière positive si c'est de l'indigo ou non. Pour m'assurer de la force de résistance du tissu, dans le cas où j'ai des doutes, je fais l'épreuve de l'échantillon au moyen d'un instrument spécial, le seul du genre qui existe en Canada, et qu'on appelle "Machine à éprouver le drap." Cet instrument m'indique avec une précision mathématique laquelle des deux étoffes a plus de résistance. J'ai cet instrument depuis un an seulement. Ce sont là les moyens que j'ai de découvrir s'il y a des défauts dans les tissus.

254. Vous soumettez à l'épreuve les échantillons d'étoffes quand ils vous arrivent ?—Oui, les échantillons seulement. Je prends un petit morceau d'étoffe sur chaque 25 paires de pantalons, de sorte que je puis faire mes expériences sans endommager aucun article.

255. Avez-vous un échantillon de capotes ?—Oui, le voici. C'est un échantillon de la capote d'infanterie anglaise.

256. C'est l'échantillon anglais ?—Oui, l'échantillon de la capote d'infanterie. En voici un autre de la capote canadienne.

257. Dites au comité la différence que vous trouvez entre les deux ?—Vous me demandez ?—

258. Je vous demande votre opinion sur la qualité respective des étoffes ?—Je crois qu'il n'y a pas de comparaison à faire entre les deux.

259. Comment cela ?—L'étoffe canadienne est infiniment supérieure.

M. HESSON.—Elle vaut 25 pour 100 de plus.

*Par sir Adolphe Caron :*

260. Voulez-vous montrer les échantillons de pantalons ?—Les voici ; ils portent tous leur année de fabrique sur l'étiquette.

261. Avez-vous des échantillons de pantalons d'infanterie et de cavalerie ?—Dites au comité ce que vous pensez de la valeur du pantalon anglais comparé au pantalon canadien ?—Voici le canadien ; le tissu en est absolument pure laine ; il y a dans l'autre au moins trente-trois pour cent de déchet.

262. Dans le tissu anglais ?—Oui.

263. Le tissu canadien est donc meilleur ?—Incontestablement.

264. Et plus durable ?—Très certainement, nous en avons l'expérience.

265. Prenons maintenant les pantalons d'infanterie et de cavalerie et comparons-les avec les pantalons de fabrique anglaise ?—Voici le pantalon de cavalerie (il montre l'échantillon).

266. Dites-nous la différence qu'il y a entre la valeur respective de l'article anglais et du canadien ?—Ce dernier est pure laine, l'article anglais contient beaucoup de rasures.

267. D'après vous l'article canadien est donc bien supérieur à l'article anglais ?—Oui, il est fait de meilleure laine.

268. Il est plus durable et vaut davantage ?—Oui, il a meilleure valeur.

269. Est-il à votre connaissance qu'il y a eu des plaintes au sujet de l'habillement ?—Oui.

270. A quoi attribuez-vous ces plaintes ?—C'est un pantalon d'infanterie, fait en serge, qui y a donné lieu ; je n'ai pu m'expliquer la chose car j'avais soumis l'échantillon à l'épreuve et l'avais trouvé satisfaisant. J'ai donné instruction à l'entrepreneur de fabriquer l'article et, pendant l'ouvrage, j'ai soumis par-ci par-là quelques paires à l'épreuve, trouvant accidentellement quelque défautuosité dans la chaîne du

tissu. Je ferai remarquer une chose que tous les fabricants connaissent, c'est qu'il est très difficile d'atteindre la chaîne d'un tissu. Il faut défaire l'étoffe, puisque la chaîne, courant sur la longueur, est totalement couverte par la trame. On a découvert finalement que la chaîne du tissu de ces pantalons était défectueuse et l'on a immédiatement remédié à la chose. La difficulté est venue du fait que ces pantalons avaient été reçus en magasin et que je ne pouvais les distinguer des autres sans en déchirer un morceau pour constater le défaut de la chaîne.

271. Qui les avaient fabriqués?—Shorey et Cie, de Montréal, pour une partie, et Doull et Gibson, d'Halifax, pour l'autre se composant d'effets d'artillerie.

*Par M. Mulock :*

272. En quelle année était-ce?—En 1887. Il y a peut-être encore de ces articles en magasin.

*Par M. Bowell :*

273. En somme, vous êtes d'opinion que les tissus qu'on a employés pour l'habillement, ces dernières années, sont préférables sous tous les rapports aux étoffes anglaises; que la façon des uniformes est meilleure et qu'on les a tous faits conformément aux échantillons fournis aux entrepreneurs?—Oui.

*Par M. Mulock :*

274. Faites-vous l'inspection des habillements de tous les différents corps du service militaire canadien?—Je surveille tous les effets d'habillement qui sont livrés par le département.

275. Prétendez-vous que la teinture employée pour les uniformes écarlates canadiens, vaut celle des uniformes de l'armée régulière anglaise?—Je prétends que la teinture—

275½. Répondez oui ou non?—Je ne connais pas les effets fournis à l'armée anglaise. Je prétends que la teinture employée pour nos uniformes est aussi bonne que celle des échantillons que j'ai reçus d'Angleterre.

276. Si vous ne connaissez pas la valeur des uniformes de l'armée régulière anglaise, comment pouvez-vous en faire la comparaison avec ceux des milices canadiennes?—J'ai comparé les étoffes anglaises que nous recevons et celles que nous fabriquons ici.

277. De la sorte, vous ne pouvez pas dire si la teinture employée pour l'uniforme écarlate canadien est supérieure pour la durée à celle de l'uniforme régulier anglais?—La teinture employée pour l'uniforme canadien ?

278. Oui?—Je dis qu'elle est aussi bonne que celle de l'échantillon que j'ai reçu et que voici.

279. Si nous voulons faire la comparaison entre le drap employé pour l'armée anglaise et celui qui se fabrique au Canada, pouvez-vous nous donner une opinion relativement à la durée de la couleur des deux articles et à leurs qualités respectives?—Le seul moyen que j'ai de juger, est la connaissance que je prends des marchandises comparées à celles qui sont soumises à mon approbation.

280. Avant d'être utilisées pour le service?—Je ne connais pas ce qu'on fournit à l'armée anglaise.

281. Vous formez votre opinion sur la valeur respective des étoffes par l'examen des échantillons qu'on vous met en mains avant de les utiliser, et qui sont neufs par conséquent?—Oui.

282. De la sorte, vous ne pouvez juger de la durée que par oui-dire?—De la force du tissu ?

283. Oui, de sa force et de sa durée?—Je fais l'épreuve de la force du tissu de chaque marchandise avant qu'elle ne soit employée. Tous les articles, de quelque nature qu'ils soient, sont soumis à l'épreuve de mon instrument.

284. Savez-vous s'il y a eu beaucoup de plaintes, ces dernières années, dans les diverses armes du service militaire, au sujet du peu de durée des habillements?—Je n'ai eu connaissance d'aucune plainte, à l'exception de celles que j'ai mentionnées et qui concernaient aussi les habillements de l'artillerie.

285. N'est-il pas à votre connaissance qu'on se plaint beaucoup que l'uniforme écarlate canadien se fane rapidement et perd sa couleur beaucoup plus vite que l'uniforme de drap anglais?—Je ne connais rien de tel.

286. Vous dites que les capotes fabriquées par O'Brien et Cie. de Montréal, sont pure laine, tandis que les autres contiennent plus ou moins de matière inférieure?—Oui, je prétends que la marchandise d'O'Brien et Cie est plus pure que la marchandise anglaise.

287. Qu'entendez-vous par plus pure?—Je veux dire qu'il y a probablement 90 pour cent de bonne laine et 10 pour cent de déchet, dans l'étoffe canadienne, tandis que dans le tissu anglais il n'y a que 40 pour cent de bonne laine et 60 pour cent de déchet ou laine inférieure.

288. La capote canadienne n'est-elle pas plus lourde que la capote anglaise?—Oui.

289. Connaissez-vous le poids relatif des deux?—Pas exactement.

290. En tous cas elles sont trop lourdes. Savez-vous d'où vient cela?—De la pesanteur de l'étoffe.

291. Pas exactement. Savez-vous qu'on emploie beaucoup de rasures dans la fabrication du tissu canadien?—Des déchets?

292. Vous appelez les rasures des déchets?—Oui.

293. Je ne suis pas de votre opinion, malgré tout le respect que je vous porte. Je crois que rasures et déchets, dans l'espèce, sont deux choses différentes?—Vous pouvez les désigner sous des noms différents, mais cela ne les empêche pas d'être une seule et même chose.

294. Voici ce que j'entends par rasures: C'est ce qui provient du rasage de la surface et des extrémités d'une pièce de drap et qui forme une matière laineuse très-fine et très-courte qu'on introduit, par pression, dans la chaîne du tissu?—Cela ne peut se faire de la sorte.

295. C'est ce que nous verrons. En tous cas, je comprends que les déchets sont de l'étoffe déchirée en pièces très menues et cardée, puis filée avec la laine et employée dans le tissage?—On emploie les rasures de la même façon.

296. Vous ne saisissez pas la différence?—C'est la même chose.

297. Vous croyez?—Oui.

298. Vous ne trouvez pas de différence entre les rasures et les déchets?—Je crois qu'il ont la même durée.

299. Vous ne savez pas que les rasures sont de la laine très fine qu'on recueille après que le drap a été rasé et qu'on emploie ensuite dans le tissage, tandis que les déchets sont de vieux morceaux d'étoffes déchirés et cardés puis travaillés avec la grande laine? Vous ne saisissez pas la différence?—C'est toujours la même chose, les rasures sont employées de la même manière.

300. Vous comprenez maintenant?—Les deux ont la même valeur dans le tissu.

301. Savez-vous que ce que j'appelle rasures, non pas déchets—est utilisé sur une grande échelle dans la fabrication des étoffes de James O'Brien et Cie. employées pour vos capotes?—Sur une très petite échelle.

302. Savez-vous si les rasures entrent dans la fabrication des tissus anglais?—Je ne le sais pas.

303. Savez-vous si ces tissus en contiennent ou non?—Je sais que l'étoffe anglaise pèse au moins 25 pour cent de plus que l'étoffe canadienne.

304. Savez-vous laquelle des deux intercepte mieux le vent après un certain temps d'usage?—Je pourrais en juger d'après le mode de fabrication et le d'imperméabilité qu'elles ont. J'ajouterai que j'ai justement ici ces mêmes étoffes. J'en ai fait une espèce de sac que j'ai suspendu au plafond et rempli d'eau. Après huit jours, l'eau n'avait pas traversé le tissu qui aurait pu résister encore des semaines.

*Par sir Adolphe Caron :*

305. Vous parlez des étoffes canadiennes?—Oui.

*Par M. Mulock :*

306. Est-il à votre connaissance qu'il entre beaucoup de rasures dans le tissu canadien, tandis qu'il n'en entre pas dans le tissu anglais?—J'ignore la chose.

307. Connaissez-vous le poids respectif des capotes anglaises et des capotes canadiennes?—Pas exactement, mais je crois que la capote canadienne pèse davantage.

308. Savez-vous de combien?—Cela peut dépendre de ce qu'elles sont plus amples.

309. Mais si vous prenez la même grandeur?—Elles ne sont pas de la même grandeur. Notre capote est plus longue et plus large.

310. Quelle est la différence de poids entre les deux? Connaissez-vous combien pèse la capote canadienne?—Environ 6½ lbs. Parlez-vous de la capote d'infanterie?

311. Celle qu'il vous plaira?—La capote d'infanterie pèse 6½ lbs.

312. Et la capote d'infanterie anglaise?—A peu près la même chose.

313. Environ?—On peut dire presque exactement.

314. Si la capote canadienne pèse six livres et demie, combien alors pourrait peser la capote anglaise pour répondre à votre appréciation?—Six livres, probablement.

315. Vous pensez donc que la capote anglaise peut peser une demi livre de moins que la canadienne. C'est à peu près cela, je crois, mais je ne les ai pas pesées dernièrement.

316. Est-il à votre connaissance qu'après peu de jours d'usage, le vent pénètre facilement à travers la capote canadienne de façon à incommoder sérieusement celui qui la porte?—Je n'ai jamais entendu parler de cela.

317. Vous n'avez jamais entendu aucune plainte de ce genre de la part des volontaires qui ont servi au Nord-Ouest?—Non.

318. Admettez-vous que le tissu de la capote anglaise est beaucoup plus serré que celui de la capote canadienne?—Oui, je l'admets.

319. Savez-vous que dans le tissu canadien les interstices sont remplis avec de la rasure, tandis que ce n'est pas le cas pour le tissu anglais qui est beaucoup plus serré?—Je sais cela.

320. Avec quoi pensez-vous que les interstices de l'étoffe canadienne sont remplis?—Avec une petite quantité de déchets.

321. Voulez-vous me dire de quelle façon ces déchets sont employés dans les tissus?—De la même manière que la laine; on les tisse comme la grande laine. Ils se pressent davantage sur le métier et donne à l'étoffe plus de fermeté que la pure laine, parce qu'ils prennent plus d'empesage.

*Par l'hon. M. Bowell :*

322. Voulez-vous nous dire avec quoi on empèse ces étoffes?—Avec une substance bien connue des fabricants de pulpe.

323. Est-ce une substance minérale?—J'en ai ici un échantillon; tout le monde peut voir en quoi il consiste.

*Par M. Mulock :*

324. Vous avez dit que vous ne connaissez rien des prix?—Je ne connais rien à ce sujet.

325. Quelle est votre opinion au sujet de la durée respective de l'uniforme de fabrique canadienne et de l'uniforme de fabrique anglaise?—Je crois que le premier est plus durable.

326. C'est ce que vous avez déjà dit. Je voudrais savoir si vous teniez à cette opinion. Je suis convaincu de la chose.

327. Par expérience ou par la simple opinion que vous vous formez sur les effets qui vous passent par les mains?—D'après les connaissances que j'ai des marchandises.

328. Pas d'après votre expérience?—Oui, d'après l'expérience acquise dans l'exercice de mes devoirs d'inspecteur.

329. Regardez bien les articles que vous avez ici sous les yeux?—Je n'hésite pas à tenir à mon opinion.

330. Si quelqu'un venait vous dire que vous vous trompez et que l'article anglais est plus durable que le canadien?—Si c'était un connaisseur j'accepterais probablement son jugement.

331. Si des milliers de personnes, au Canada, vous disaient la même chose, que feriez-vous?—Je pourrais vous demander combien d'autres milliers disent le contraire.

332. N'êtes-vous pas sous l'impression qu'au département même, on est de cette opinion ?—Non, je ne sache pas qu'il en soit ainsi.

333. Je crois pourtant que le Col. Powell a déclaré que les habillements de fabrique canadienne n'étaient pas tout-à-fait aussi durables que ceux de fabrique anglaise. S'il avait dit cela, seriez-vous de son opinion ?—Il peut dire ce qu'il pense.

334. Qui est en meilleure position de connaître la durée des effets d'habillement de vous ou du Col. Powell ? C'est à lui qu'on fait rapport quand ils sont usés. Accepteriez-vous son opinion ?

335. L'hon. M. BOWELL.—Parlez-vous de l'apparence ou de la durée ?

*Par M. Mulock :*

336. De la durée. Si le Col. Powell vous disait que l'expérience du département est que les effets de fabrique canadienne ne sont pas aussi durables que ceux de fabrique anglaise, qu'en penseriez-vous ?—Je crois que je suis dans le vrai, autrement je n'aurais pas fait le rapport que j'ai fait.

337. Voici justement le rapport de la Milice et de la Défense de 1883. Je suppose que l'habillement fourni à l'École Royale d'Artillerie de Kingston, est passé par vos mains ?—Oui.

338. Savez-vous que le Lt.-Col. Cotton s'est déclaré très mécontent de cet habillement ?—Oui, je le sais.

339. Pourquoi ce mécontentement ?—Il s'est trouvé dans l'envoi un certain nombre des pantalons dont j'ai parlés et qui étaient faits d'un tissu défectueux. On avait raison de se plaindre. Quelques-unes des tuniques laissaient également à désirer ; elles étaient trop laineuses, c'est-à-dire, le fini de l'étoffe n'était pas tout-à-fait satisfaisant. Ces plaintes ont fait le sujet d'une enquête.

340. Le procès-verbal de cette enquête sera-t-il produit avec les autres documents ?  
Sir ADOLPHE CARON.—Je pense que oui.

341. M. MULOCK.—Sera-t-il produit, Col. Panet ?

Col PANET.—Oui.

342. M. MULOCK.—Les Cols. Montizambert et Holmes sont-ils ici ?

Col. PANET.—Je le crois.

343. Beaucoup de plaintes figurent dans le rapport annuel ; vous en avez pris connaissance ?—Les rapports me sont toujours soumis pour explications et j'ai répondu à chaque cas qui s'est présenté.

344. A qui avez-vous adressé ces réponses ?—Au directeur des magasins.

345. Qui est-ce ?—Le Col. Macpherson.

346. M. MULOCK.—Col Macpherson, avez-vous apporté les rapports de M. Watson ?

Col. MACPHERSON.—Je n'ai apporté aucun rapport de l'inspecteur sur ce sujet.

347. M. MULOCK.—Vous avez ces rapports ?

Col. MACPHERSON.—Oui.

348. M. MULOCK.—M. le Président, je demande qu'ou les produise ; y avez-vous quelque objection ?

Sir ADOLPHE CARON.—Aucune.

M. MULOCK.—Le Col. Cotton dit que "l'habillement et la chaussure sont encore défectueux." Je suppose que c'est une répétition des anciennes plaintes. Si l'on ne trouve pas la chose déraisonnable, je voudrais avoir toutes les diverses plaintes du Col. Cotton depuis l'origine jusqu'à ce jour.

*Par M. Hesson :*

349. Recevez-vous plus de plaintes maintenant que par le passé ? Vous êtes depuis longtemps en charge, et nul doute que c'est une chose très ordinaire que des plaintes soient reçues par le département au sujet de l'habillement. Dites ce qui en était quand la milice était pourvue d'uniformes anglais, et dites-nous aussi si les dépenses n'étaient pas plus considérables ?—Pendant mes dix années d'expérience—

*Par M. Mulock :*

350. Je vous suivrai sur ce terrain. Parlons des capotes. Y a-t-il une différence entre les canadiennes et les anglaises ?—Elle se valent.

351. Les canadiennes s'ajustent-elles aussi bien ?—Aussi bien.

352. Elles donnent aussi grande satisfaction que les anglaises ?—Oui.

353. N'est-il pas à votre connaissance que quelques-uns des officiers, par motif de mécontentement au sujet de cet article, ont commandé à leur propres frais des uniformes en Angleterre plutôt que de porter ceux qui leur étaient donnés gratuitement ici par le département?—Non, je ne connais rien de tel.

354. Vous n'en avez jamais entendu parler?—Oui, mais je n'en ai rien appris de positif.

355. Vous en avez appris quelque chose?—J'ai entendu dire qu'on voulait faire des plaintes, mais je ne sais si elles ont été faites.

356. De quels volontaires s'agissait-il?—De quelque régiment de Toronto.

*Par l'hon. M. Bowell :*

357. On a beaucoup parlé de déchets. Si j'ai bien compris, les rasures proviennent du rasage d'une pièce de drap neuf. C'est préférable, d'après ce que je suppose, aux déchets ordinaires qui proviennent de morceaux de vieux drap déchiré et cardé que l'on mêle à la laine. Ce n'est alors qu'une question de plus ou de moins? J'ai vu comment on prépare les déchets dans le Lancashire. On met en pile une certaine quantité de drap neuf et de vieux drap et on les passe ensemble dans le même démêloir.

*Par M. Hesson :*

358. Je désire poser de nouveau à M. Watson la question que je lui posais tout à l'heure. Les plaintes sont-elles plus nombreuses depuis que le département achète des fabricants canadiens que lorsqu'il importait les effets d'habillement d'Angleterre? *M. Mulock.*—Ce n'est pas lui qui recevait les plaintes.

359. Il a dit que si? Pouvez-vous répondre à ma question?—Oui.

360. Eh bien! répondez?—Nous avons eu plus de plaintes en 1885 et probablement en 1886, que cette année. C'était l'année où nous avons fait nos premières commandes canadiennes. Nous avons eu moins de mécontentement en ces derniers temps qu'il y a deux ou trois ans.

361. Les plaintes sont-elles moins nombreuses maintenant que quand on importait d'Angleterre?—Je ne sais si elles le sont.

Le comité est ajourné.

#### CHAMBRE DE COMITÉ, 28 mars 1889.

Le comité se réunit sous la présidence de M. J. C. Rykert.

Le CAPT. BENNETT, de Toronto, est appelé et interrogé.

*Par M. Mulock :*

362. Vous êtes officier dans le régiment des "Queen's Own"?—Oui, monsieur.

363. Dans les carabiniers "Queen's Own" No 2?—Oui.

364. Quartiers généraux à Toronto?—Oui.

365. Depuis combien de temps appartenez-vous à cette arme?—Depuis 1877.

366. Quelle position y avez-vous d'abord occupée?—Celle de simple soldat.

367. Combien de temps, simple soldat?—Environ deux ans.

368. Vous avez eu de l'avancement?—J'ai été fait caporal, sergent, puis lieutenant.

369. Quand avez-vous été nommé lieutenant?—Je ne me rappelle pas la date avec précision. Il y a environ cinq ans.

370. Vous êtes capitaine maintenant?—Oui.

371. Depuis combien de temps?—Il y a deux ans ce printemps.

372. J'ai dit au comité la semaine dernière qu'il y avait du mécontentement dans le "Queen's Own" au sujet de la qualité des uniformes fournis par le département. On m'a informé de la chose; ce n'est sans doute pas le cas?—Il y a eu beaucoup de plaintes parmi les officiers et les soldats depuis cinq ou six ans.

Sir ADOLPHE CARON.—Avant d'aller plus loin je désirerais savoir, M. le Président, si les mécontentements qui ont pu se produire dans les "Queen's Own" ou dans tout autre bataillon peuvent faire le sujet des investigations du comité des comptes

publics. Si je comprends bien, ce comité a pour but d'aider le gouvernement à se rendre compte de l'emploi des deniers publics. Il me semble que les mécontentements qui peuvent exister dans l'un ou l'autre de nos régiments volontaires, ne peuvent faire le sujet d'une enquête devant ce comité. L'obstacle que j'y vois, c'est que s'il faut s'occuper de pareilles questions, il ne sera jamais possible d'arriver à expédier les travaux que le comité a sur son programme. Tout notre temps sera absorbé par des sujets absolument étrangers.

M. MULOCK.—Dans le cas actuel, j'accuse le gouvernement ou plutôt le département de la Milice et de la Défense d'avoir fait des dépenses inconsidérées au sujet de l'habillement militaire; d'avoir acheté sans soumission et à des prix exorbitants, et de n'avoir pas toujours eu valeur pour son argent. Nous sommes maintenant à examiner les comptes publics sur ce point, et l'enquête démontrera que ce que l'on a dépensé, l'an dernier, pour l'habillement militaire, a été dépensé sans égard aux véritables principes d'économie, sans demandes de soumissions; que de plus, les effets qu'on s'est procurés de la sorte, sont d'une valeur inférieure, ce qui est encore une perte pour le pays. La façon et la couleur des uniformes fournis étaient tellement médiocres que le régiment auquel le fais allusion a cru devoir renvoyer au département les uniformes qu'il en avait reçus et en acheter d'autres à ses propres frais. Tels sont les faits que j'ai l'intention de prouver, et quand j'aurai fini mon enquête au sujet des "Queen's Own" je me propose de la continuer pour quelques autres régiments.

SIR ADOLPHE CARON.—Pourvu sans doute que la chose vous soit permise.

M. MULOCK.—Je vous ai dit ce que j'avais l'intention de prouver.

M. MCCARTHY.—Telle n'est pas assurément l'intention de ce comité, qui n'a d'autre juridiction que celle de s'enquérir si l'on a payé les sommes convenues dans les contrats acceptés régulièrement, et si ses contrats sont avantageux ou non. Toute la question, dans le moment, est de s'assurer si les contrats ont été exécutés, et si la somme stipulée a été payée. Le comité n'a pas à s'occuper d'autre chose. La question soulevée par mon hon. collègue devrait, à mon sens, être renvoyée à un comité spécial.

M. MULOCK.—L'hon. député de Simcoe prétend que ce comité n'a d'autre devoir que de s'assurer de l'existence régulière des contrats. J'ai déclaré ici que le département de la Milice a accepté des contrats d'une façon irrégulière. A mon sens,—je puis me tromper, mais ma prétention est très soutenable, je crois—des contrats de la nature de ceux qui sont devant le comité n'auraient jamais dû être signés. Ce sont des contrats inconsidérés et faits sans demandes de soumissions; des contrats accordés à des favoris politiques entendus entr'eux pour éloigner toute concurrence. De cette façon 66 pour cent de la somme dépensée ont été gaspillés. C'est le devoir du comité, si mes prétentions sont vraies, de faire un rapport spécial à la Chambre sur ce point. Avant que nous puissions dire que les deniers publics ont été dépensés sous discernement, avant que nous puissions affirmer que les \$60,000 ou les \$70,000 payées pour les uniformes, l'ont été mal à propos, les accusations que je porte sont fondées. Nous ne pouvons dire que l'argent public a été gaspillé à moins de prouver qu'il y a eu dans les dépenses, violation flagrante des principes qui régissent l'emploi des fonds publics. C'est ce que j'affirme être déjà une preuve par les documents que nous avons devant nous; c'est ce qui prouvera ainsi, m'assure-t-on, le témoin qui est ici présent. Si le comité décide dans un sens contraire à mes prétentions, il n'y a plus d'enquête possible. Je porte une accusation grave que je suis prêt à prouver et dont j'assume toute la responsabilité. J'accuse le ministre de la Milice, qui est responsable pour la part d'intérêts publics dont la garde lui est confiée, d'avoir accordé à des amis politiques des contrats d'habillement stipulant des prix déraisonnables. La conséquence en est qu'il y a aujourd'hui plusieurs bataillons volontaires dans une condition lamentable. Un des régiments les plus braves et les plus loyaux qui aient jamais porté l'uniforme de Sa Majesté est rongé par un mécontentement chronique provenant de la qualité des uniformes. Plusieurs soldats ont laissé les rangs parce qu'ils ne veulent plus servir dans de telles conditions. Telles sont les raisons pour

lesquelles je porte des accusations déjà prouvées en partie par les documents que nous avons devant nous, et en partie par les événements des années passées.

M. McCARTHY.—Quant à ce qui me concerne, je crois qu'il convient parfaitement de s'assurer si les contrats ont été donnés sur soumissions ou non ; mais je m'oppose à une enquête de ce genre qui n'a d'autre but que de faire connaître si les effets fournis ont donné satisfaction ou non. Le comité des comptes publics n'a à s'occuper de rien autre chose que des faits suivants : Y a-t-il eu contrat ? Ce contrat a-t-il été passé conformément aux règles et usages du département et dans l'intérêt du service public ? Si le contrat est exécuté, l'argent doit être payé, et payé à qui de droit. Voilà tout ce que ce comité a droit de savoir. Si l'hon. député a des accusations à porter, il est étrange qu'il ne les ait pas portées en Chambre quand le comité a été nommé ; il eût pu alors obtenir des pouvoirs spéciaux. La question des mécontentements qui peuvent exister parmi les volontaires me paraît tout à fait en dehors des attributions de ce comité.

M. MULOCK.—La question n'a été soulevée que le 28 mars, alors que le comité siégeait déjà depuis plusieurs semaines. On aurait dû poser l'objection avant d'appeler le témoin si cette objection est réellement bien fondée. Quand il s'agit de devoirs publics, il n'y a pas lieu de reprocher à un homme de venir à la onzième heure. Je sou mets la question au Président, comme j'ai toujours, du reste, l'habitude de le faire. Je prétends que la Chambre doit être informée des faits qui sont en cause. La preuve est commencée ; je demande au comité de me permettre de la terminer. Dès l'origine, le comité m'a permis de procéder. En effet, à notre dernière réunion, on m'a demandé ce que le témoin prouverait et j'ai dit en substance ce que je viens de répéter. N'est-ce pas le cas, M. le Président ? Quand le ministre de la marine m'a demandé ce que ces témoins avaient à prouver, n'ai-je pas produit des lettres de diverses personnes, d'officiers en service, autres que le capitaine Bennett que je n'avais jamais vu de ma vie avant qu'il ne se présentât devant le comité ? J'ai dit en résumé ce que l'audition des témoins prouverait, et le comité a approuvé ma proposition en ordonnant la comparution de ces mêmes témoins. Nous avons donc déjà la décision du comité sur ce point. S'il croit devoir se contredire, c'est son affaire.

Le PRÉSIDENT.—D'après ce que je comprends, les comptes nous sont transmis pour examen. C'est ce qui découle de nos instructions. (Le Président lit les instructions données au comité.) Il me paraît en conséquence que, bien que M. Mulock puisse juger à propos de porter de pareilles accusations contre le gouvernement, nous n'avons aucun droit d'en vérifier la valeur. Ces accusations auraient dû être formulées dans le parlement où il aurait été possible de confier la chose à un comité spécial. A notre dernière réunion, nous avons examiné les différentes espèces d'habillements, et je croyais qu'aujourd'hui, on s'occuperait de voir si ces divers articles sont bien convenables à l'usage pour lequel ils sont destinés ; mais quant à faire une enquête sur les causes du mécontentement qui peuvent exister dans tels ou tels bataillons, la chose me paraît absolument hors de nos attributions. Nous n'avons pas juridiction pour entendre les témoins sous serment, ni pour autoriser une preuve contradictoire. Puisque ces messieurs sont ici, il me semble que nous devrions les entendre ; mais si je suis forcé de donner une décision comme président, je ne puis dire autre chose que nous sommes en dehors de nos attributions.

M. MULOCK.—Décidez-vous que je ne puis demander au témoin quoi que ce soit concernant la qualité des uniformes donnés aux " Queen's Own " ? Le témoin est ici devant nous. Il m'a dit qu'il avait apporté des échantillons des uniformes dont on se plaint ; que tout le bataillon est mécontent de ces effets d'habillement, et qu'il est prêt à attester la chose. Me permettez-vous de continuer l'interrogatoire sur ce point ?

L'hon. M. DAVIES.—L'hon. député a jugé avant d'avoir entendu la preuve. C'est une chose élémentaire d'entendre les témoins avant de porter un jugement.

Le DR FERGUSON.—M. Mulock nous a fait connaître seulement ce qu'il a l'intention de prouver par son témoin.

M. MULOCK.—J'ai dit que je prouverais par ce témoin que tout le régiment des "Queen's Own" est très mécontent, et je suis en état de le faire de manière à satisfaire tout esprit impartial.

L'hon. M. BOWELL.—La question d'habillement est-elle la véritable cause de tout ce mécontentement ?

M. MULOCK.—Si vous voulez laisser parler le témoin, il vous le dira. Je ne puis que répéter ce qu'il m'a déclaré au sujet des "Queen's Own." Permettez-lui de raconter ce que j'ai entendu, samedi à Toronto, de la bouche d'un grand nombre de volontaires. Il vous édifiera sur le caractère des plaintes qui s'élèvent parmi les Queen's Own contre la qualité des effets d'habillement. Si vous croyez que cet officier ne peut vous renseigner sur la vraie condition de tout le régiment, il y en a d'autres qui peuvent le faire. Faites venir ici tous les officiers de ce régiment, et si la majorité ne corrobore pas les accusations que j'ai portées, je suis prêt à payer toutes les dépenses. Je prendrai le Président du comité comme juge.

Le DR FERGUSON.—Faites venir ici le régiment de mon comté et il prouvera justement le contraire.

Le DR HICKEY.—Si les Queen's Own ont reçu les uniformes que nous avons examinés hier, nous savons comment ils sont vêtus. Le comité s'est donné la peine de faire une étude de l'habillement, et il n'y a pas un homme raisonnable qui n'admette que les uniformes faits au Canada sont satisfaisants.

M. WALLACE. — Nous devons continuer notre enquête, mais nous n'avons pas à nous occuper si les milices du Canada sont satisfaites ou non du ministre de la Milice, car si c'était le cas, je suis convaincu qu'il y aurait unanimité à le condamner.

M. MULOCK.—Jusqu'ou puis-je aller ?

Le PRÉSIDENT.—Nous étions à étudier la qualité des uniformes au moyen des échantillons que nous avons ici.

*Par M. Mulock :*

373. Avez-vous une idée du caractère général de l'habillement fourni au "Queen's Own" ?—Oui.

374. Avez-vous apporté ici quelques articles pour les faire voir au comité ?—Oui.

375. Produisez-les.

M. MILLS, d'Annapolis.—Je désire savoir si le témoin est un homme compétent. Il y a bien des gens qui ont de fausses idées sur la valeur des effets d'habillements.

M. HESSON.—Quelle est la profession du témoin ?

Le PRÉSIDENT.—Vous pourrez poser ces questions plus tard.

*Par M. Mulock :—*

376. Quelle est votre occupation ?—Importateur d'épicerie.

377. Depuis quand êtes-vous dans le service militaire ?—Depuis onze ans.

378. Choisissez quelques-uns de ces échantillons d'habillement ?—Voici deux tuniques prises au magasin du régiment et qui n'ont jamais servi.

369. Quelles objections avez-vous à faire à ces articles ?—Ils sont de deux couleurs différentes.

380. De quelle couleur devraient-ils être ?—Vert carabinier.

381. Y a-t-il quelques tuniques qui ont cette couleur ?—Quelques-unes en approchent.

382. Comment appelez-vous cette autre couleur ?—C'est une espèce de bleu autant que je puis voir.

383. Ceci donne-t-il une juste idée du manque d'uniformité de couleur des uniformes qui vous ont été donnés ?—Oui, lors du versement de ces uniformes, mais après qu'on les eut portés, ils ont pris toutes sortes de nuances. Nous en avons d'une douzaine de couleurs différentes. Quand une tunique a servi un an, elle prend une couleur différente de sa couleur primitive, puis elle varie encore avec le temps.

384. Il n'y pas d'uniformité dans la couleur. En avez-vous quelques-unes qui ont déjà été portées, afin que nous puissions en juger ?—Voici un uniforme qui a été remis vendredi soir par un homme de la compagnie ; il a été porté pendant deux ans.

385. Combien de temps ces uniformes doivent-ils durer?—On nous les donne pour une durée de quatre ans.

386. Durent-ils les quatre ans?—Non.

387. Quelle est cette tunique (en montrant une autre)?—C'en est une du versement de 1887, une tunique anglaise.

388. Cette autre est de 1887?—Oui.

389. Quelle est la différence entre les deux?—La tunique canadienne est inférieure.

390. Cette tunique de 1877 donnée il y a dix ans est encore en meilleur état que celle dont vous vous plaignez?—Oui; nous avons au régiment des uniformes qui datent de 1877 et qui sont encore meilleurs que celui-ci.

391. Est-ce que cet uniforme, datant de 1877, a eu autant de service que celui de 1887?—Oui, même davantage. Ils appartiennent tous deux à ma compagnie.

392. Tous deux sont en constant usage?—Oui.

393. Celui-ci n'a pas été porté que l'autre?—Non, et le soldat à qui il appartenait a refusé d'assister aux manœuvres du printemps, à moins d'en avoir un autre.

394. Je vous demande si cette tunique de 1877 a été portée tout autant que celle qui ne date que de deux ans?—Oui.

395. De la sorte, celle qui n'a que deux ans de service s'est plus détériorée en deux ans que l'autre en douze ans?—Oui.

396. Vous déclarez cela sur votre honneur, comme officier des "Queen's Own"?—Oui.

397. Est-ce que cette appréciation que vous venez de faire s'applique à tous les uniformes de votre régiment?—Oui.

398. Aux uniformes de fabrique canadienne récemment livrés?—Oui, tous nos hommes sont très mécontents de ces articles.

399. Comment le savez-vous?—Par ma propre expérience dans la compagnie que je commande.

400. J'ai déclaré devant le comité que votre régiment était très mécontent des uniformes et qu'en conséquence, on avait décidé—

M. McCARTHY.—Assurément cette question est en dehors des attributions du comité.

*Par M. Mulock :*

401. On m'a dit que le régiment des "Queen's Own" avait commandé des uniformes en Angleterre à ses propres frais. Est-ce le cas?—Oui. La commande n'a pas encore été faite pour toutes les compagnies, mais pour le plus grand nombre.

402. Quelles sont les compagnies qui ont demandé des uniformes en Angleterre? Les compagnies "A," "B," "C," "D," "G" et "H."

403. Des uniformes?—Oui, tuniques et pantalons.

404. Pourquoi?—Parce que les hommes ont honte de sortir avec ceux qu'ils ont maintenant.

405. Avec les anciens ou les nouveaux?—Avec ceux que le régiment a dans le moment.

406. Les hommes seraient-ils satisfaits si le département leur envoyait des uniformes neufs?—Non, ils ne le seraient pas à raison de l'expérience des dernières années. Du reste nous les payons moins cher qu'au département.

407. Avez-vous un uniforme anglais ici?—Oui. (Il montre une tunique). Voici un échantillon. C'est une tunique de simple soldat.

408. A combien revient cet article en Canada?—Cette tunique faite sur mesure de taille et prête à être endossée nous revient ici à \$5.68, frais de transport et d'assurance compris.

*Par l'honorable M. Foster :*

409. Pour la tunique seulement?—Oui.

*Par M. Mulock :*

410. Si au lieu d'acheter une de ces tuniques, le soldat en prend une au magasin militaire canadien, a-t-il quelque chose à payer? D'abord, si nous achetons une

tunique du département nous avons à payer \$6.50, puis 99 fois sur 100, cette tunique doit être réajustée, ce qui coûte encore \$2.00 à \$3.00.

411. Alors dans 99 cas sur 100, le volontaire auquel on donne une tunique canadienne, est obligé de payer de sa poche \$2 à \$3, soit une moyenne de \$2.50, pour la faire ajuster ?—Oui, à moins qu'il ne veuille faire rire de lui.

412. De fait, chacun s'impose la dépense de réajustement ?—Oui.

413. En sorte qu'un milicien doit d'abord payer \$6.50 au département pour sa tunique, puis \$2.50 pour la faire ajuster, avant de pouvoir s'en servir ?—Et cette tunique, vaut-elle, avec tout cela, celle que vous faites venir d'Angleterre pour \$5.68 ?—Non, il s'en manque de beaucoup.

414. Ainsi vous payez l'uniforme anglais \$5.68 et le canadien \$9. D'après votre opinion, ont-ils une valeur égale ?—L'uniforme anglais dont je parle n'a pas encore été porté, en sorte que je ne puis parler par expérience; mais je crois qu'on en a fait l'épreuve et que l'on a constaté qu'il est "presque pur drap-castor." Il devra durer cinq, six et sept ans, tandis que d'après notre expérience, les uniformes canadiens sont hors d'usage au bout de deux ans.

415. C'est pour la durée; mais maintenant quant à la forme? Il n'y a pas de comparaison entre les deux au sujet de la coupe et de l'apparence.

416. La couleur est-elle durable ?—Elle est garantie. Cette tunique est garantie.

417. La tunique anglaise ?—Oui.

418. La couleur du drap vert canadien n'est pas aussi vive ?—Non. C'est la meilleure tunique que nous avons pu nous procurer. Une grande maison de Londres nous a offert une tunique semblable à celle du 60ième carabiniers, pour \$4.50; mais nous avons préféré prendre la meilleure qualité avec couleur garantie.

419. Vous avez dit qu'un certain nombre de compagnies de votre bataillon avait fait des commandes en Angleterre. Avez-vous parlé de toute cette affaire dont il vient d'être question, aux autres officiers ?—Quand j'ai reçu l'ordre de comparaître devant ce comité, j'ai écrit un mot aux officiers pour savoir si leurs vues concordaient avec les miennes, et j'ai reçu un bon nombre de réponses affirmatives.

Le PRÉSIDENT.—Ceci n'est pas une preuve régulière.

M. MULOCK.—Vous pouvez appeler ces témoins si vous le désirez. Un témoignage écrit signé d'un nom responsable vaut un témoignage verbal.

Le TÉMOIN.—Désirez-vous que je lise ces réponses ?

420. Oui, si le comité le veut.—En voici une du capitaine Thompson, de—

SIR ADOLPHE CARON.—Je fais objection. Je crois qu'il est tout-à-fait irrégulier de prendre connaissance des lettres écrites à M. Bennett par ses amis.

M. MULOCK.—Le ministre n'a pas besoin de se montrer si anxieux de se débarrasser de l'enquête.

SIR ADOLPHE CARON.—L'honorable monsieur n'a pas droit de dire cela. Je désire si peu me débarrasser de l'enquête que je lui ai donné toutes les facilités possibles de faire la preuve qu'il tient à faire. J'en appelle à votre qualité d'avocat, a-t-on jamais essayé devant aucun comité, de faire une preuve semblable? Si nous voulons faire une enquête, nous devons nous soumettre aux principes qui régissent ces sortes d'examen. Voici un monsieur qui demande au capitaine Bennett quelle espèce de lettre il a écrite, et ce dernier lui répond qu'il n'est pas capable de lui en donner le texte; maintenant il voudrait nous lire les réponses faites à cette lettre que nous ne connaissons pas et que le témoin va vous rapporter de simple mémoire!

M. MULOCK.—Je ne sache pas que la question à laquelle mon honorable ami fait allusion se rattache en aucune manière à l'intelligence de cette lettre.

L'honorable M. BOWELL.—Cela ne nous regarde en aucune façon; personne ne conteste la crédibilité de M. Bennett.

M. MULOCK.—Je désirerais voir cette lettre du capitaine Thompson et ce qu'elle atteste.

Le PRÉSIDENT.—Je crois réellement que cela ne peut être regardé comme une preuve.

*Par M. Mulock :—*

421. Où avez-vous pris ces lettres, capt. Bennett ?

Sir ADOLPHE CARON.—Je m'oppose à ce qu'on s'occupe de ces lettres.

*Par M. Mulock :*—

422. Où avez-vous pris ces lettres, capitaine ?

M. MILLS (Annapolis).—C'est étranger à la matière de l'enquête.

Le Dr FERGUSON.—Je crois que le témoin est venu ici pour prouver ce que M. Mulock veut prouver.

M. MULOCK.—Puisque le Dr Ferguson cherche à discréditer le témoin, je demanderai au capt. Bennett ce qui l'a engagé à consulter ses compagnons d'armes comme il l'a fait ?

Le TÉMOIN.—Je les ai consultés parce que c'était dans l'intérêt du régiment que je venais ici ; je ne l'aurais pas fait si j'étais venu ici comme simple particulier. Je voulais me mettre en mesure de pouvoir donner l'opinion des autres officiers comme la mienne.

M. MILLS (Annapolis).—M. le Président, je suis d'opinion que c'est un témoignage préparé d'avance.

Sir RICHARD CARTWRIGHT.—C'est là une insulte au témoin et à tout le comité, une vraie honte.

M. MCCARTHY.—L'honorable député qui vient de parler fait la leçon au collègue qui dirige l'enquête.

M. MULOCK.—Je désire demander au témoin comment il est venu en possession de ces lettres.

Le PRÉSIDENT.—Vous lui avez déjà posé la question. Cela ne se rattache pas au sujet de l'enquête. Pourquoi faire perdre le temps du comité de la sorte ?

*Par M. Mulock :*

424. Le Dr Ferguson a insinué que nous avions comploté ensemble pour faire tort au département. Y a-t-il quelque chose de vrai dans cette insinuation ?—Je ne vous ai jamais connu avant de recevoir l'ordre de comparaître ici.

425. Jamais ?—Non, jamais.

*Par le Dr Ferguson :*

426. Vous n'avez eu aucun rapport avec M. Mulock ?—Oui, mais après avoir reçu l'ordre de venir devant le comité.

*Par M. Mulock :*

427. Quand m'avez-vous vu pour la première fois ?—A Toronto, samedi matin.

428. Comment ?—Je passais sur la rue King avec un ami ; je vous vis venir et je lui demandai si vous n'étiez pas M. Mulock. Il me répondit que oui. Je me présentai alors à vous et vous demandai pourquoi on me mandait à Ottawa. J'avais vu dans les journaux du matin que vous aviez mentionné mon nom, comme témoin, devant ce comité. C'était la première fois que je vous parlais.

429. Que vous ai-je dit alors ?—Vous m'avez dit que j'étais mandé à Ottawa pour dire la vérité et rien que la vérité sur la question en cause. C'est ce que j'ai fait. Je n'ai pas d'autre intérêt que celui de mon régiment.

430. Avez-vous jamais eu quelques rapports soit directement soit indirectement avec moi, avant le moment où vous m'avez posé cette question sur la rue ?—Non, jamais.

*Par le Dr Ferguson :*

431. M. MULOCK vous a-t-il fait connaître ce qu'il désirait que vous déclariez ?—Non.

*Par M. Mulock :*

432. A quel parti politique appartenez-vous ?—Je suis conservateur et je l'ai toujours été. Je crois devoir faire cette déclaration pour rendre justice à M. Mulock que je ne connaissais pas avant ce jour.

*Par le Dr Ferguson :*

433. Qui vous a adressé l'ordre de comparaître ici ?—C'est—

Le PRÉSIDENT.—Le greffier, par voie régulière.

434. Le Dr FERGUSON.—Comment le témoin a-t-il eu connaissance du sujet traité par M. Mulock devant le comité ?

Le PRÉSIDENT.—Par les journaux.

*Par le Dr Berquin :*

435. Vous appartenez aux Queen's Own ?—Oui, monsieur.

L'honorable M. BOWELL.—Nous avons à nous occuper ici des dépenses de l'année dernière. On n'a pas démontré que toutes ces questions de détail se rapportent en aucune façon aux divers jugements qui ont été faits. On n'a pas prouvé non plus que tous ces habits militaires qu'on nous a montrés ici, ont été faits en vertu du contrat que nous avons à examiner, ni qu'ils ont été faits par M. Sanford lui-même.

*Par le Dr Berquin :—*

436. Où avez-vous pris les uniformes que vous avez apportés ?—La tunique anglaise que voici, je l'ai reçue de MM. Hudson et Fils, d'Angleterre.

437. Quand ?—Ce printemps, c'est l'échantillon sur lequel nous avons fait notre commande.

438. Où avez-vous pris cette autre tunique ?—Aux magasins du régiment.

439. Quand ?—Samedi.

440. Savez-vous depuis combien de temps elle y était ?—Depuis 1885 ou 1886.

441. Par qui a-t-elle été fabriquée ?—Par W. E. Sanford.

442. Comment savez-vous qu'elle se trouvait là depuis 1885 ou 1886 ?—Je le sais.

443. Comment le savez-vous ?—Parce que toutes les tuniques ont été prises pour la campagne du Nord-Ouest et qu'il n'en restait plus une seule au magasin.

444. Êtes-vous certain que cette tunique a été mise au magasin dans ce temps-là ?—Je ne voudrais pas l'assurer.

445. Alors vous n'en connaissez rien ?—Non, tout ce que je connais, ce sont les entrées faites dans les livres du régiment. Il ne nous est pas possible d'identifier une tunique en particulier.

446. Alors vous n'auriez pas dû l'apporter ici. Mettez-la de côté. Connaissez-vous quelque chose de cette autre tunique que voici ?—C'est une tunique qui a été remise au magasin de ma compagnie vendredi dernier.

447. Combien de temps de service avait-elle ?—Deux ans.

448. Est-ce la propriété du gouvernement, du régiment ou du soldat qui la porte ?—Je crois que c'est la propriété du gouvernement.

449. Pourquoi vous l'a-t-on remise ?—Parce qu'elle était impropre au service.

450. Quel défaut a-t-elle ? Quel est le caractère du soldat qui la portait ?—Un des plus recommandables de la compagnie.

451. Le fait que cette tunique est dans une pareille condition après deux ans seulement de service, n'est pas une forte recommandation ?—Non, il ne fait pas l'éloge de la qualité de ces uniformes.

452. Avec le peu de service et de manœuvres qui se fait dans deux ans, pour qu'une tunique soit en pareille condition, il faut qu'on n'en ait pris aucun soin ?—C'est ce dont nous nous plaignons.

453. Vous vous plaignez que les hommes ne sont pas soigneux ?—Non ; nous nous plaignons de ce que ces uniformes deviennent en si mauvais état après deux ans seulement de service.

454. J'ai une longue expérience à ce sujet et je sais ce que peuvent durer les tuniques et les pantalons. Nous avons eu de bons et de mauvais articles, mais je n'en ai jamais vus se détériorer à ce point en deux ans. Où ces habillements ont-ils été faits ?—Je n'en sais rien. Ils ne portent pas de marque de fabrique. Ils sont canadiens.

455. Cette tunique a-t-elle fait la compagnie du Nord-Ouest ?—Non.

456. Bien sûr ?—Bien sûr. C'était une tunique neuve en 1886.

457. Où vous procurez-vous vos tuniques ; celles des officiers ?—Un certain nombre sont importées d'Angleterre, les autres sont faites à Toronto par le tailleur du régiment.

458. Sont-elles toutes d'une couleur uniforme ?—A peu près.

459. Pas toutes ?—Je ne puis dire positivement.

460. Y a-t-il autant de variantes dans la couleur des uniformes des officiers du Queen's Own que dans celle des uniformes des soldats ?—Je n'en sais rien.

461. Vous n'y avez pas fait attention?—Non.

462. Combien de temps dure une tunique d'officier de fabrique anglaise?—Je ne le sais pas par expérience. Ma tunique a été faite en Canada, mais de drap anglais, je crois.

463. Maintenant pouvez-vous me dire d'où vient cette tunique. Le comité désire savoir où a été faite cette tunique qui n'a que deux ans de service?—Je ne connais absolument rien des fabricants; je ne suis pas venu ici pour rendre témoignage sur ce point.

464. Savez-vous quand elle a été déposée au magasin?—En 1885 ou 1886.

*Par l'hon. M. Bowell :*

465. Êtes-vous certain qu'elle est de fabrique canadienne?—Je n'en sais rien.

466. A-t-elle été faite en ce pays ou en Angleterre?—Je l'ignore.

Le PRÉSIDENT.—Le comité a été mis sous l'impression que l'article avait été fait en Canada.

Sir ADOLPHE CARON.—Mais cette tunique est de fabrique anglaise.

L'hon. M. DAVIES.—Le département a-t-il importé des habillements d'Angleterre depuis 1886?

*Par M. Bergin :*

467. Je désirerais savoir du témoin si c'est une tunique canadienne?—Je ne sais pas où elle a été faite.

468. Mais vous cherchez à mettre le comité sous l'impression que cette tunique qui vous a été fournie par le département est de fabrique canadienne et qu'elle n'a pas duré deux ans.

M. McCARTHY.—C'est la théorie de l'interrogateur, non celle du témoin. Le capt. Bennett n'a pas dit cela.

Le TÉMOIN.—Nous ne savons pas où sont faites les tuniques. Tout ce que je sais, c'est que celle-la a été livrée en 1886.

469. Puisque vous ne savez rien à ce sujet, veuillez donc nous dire ce que vous connaissez au sujet de cette autre tunique que voici?—Je sais que c'est une tunique de fabrique anglaise; elle a été donnée comme tunique anglaise.

470. Depuis quand sert-elle?—Depuis 1877.

471. Elle a été portée régulièrement depuis cette époque?—Je ne puis affirmer cela. Elle a appartenu à ma compagnie.

472. Puisque vous ne connaissez rien de l'usage qui en a été fait, dites ce que vous savez au sujet de cette autre que voici?—Je ne puis rien attester quant à ce qui concerne les fabricants de ces habits militaires. Cela ne nous intéresse en aucune façon.

473. Vous ne savez pas qui les fait ni s'ils sont bons ou mauvais?—Je vous demande pardon.

474. Qu'êtes-vous donc venu faire ici comme témoin? L'autre jour M. Mulock nous a dit que vous pouviez donner un témoignage important sur la valeur des étoffes de l'habillement; ou plutôt sur la qualité des uniformes du régiment des Queen's Own.

M. MULOCK.—Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que les officiers du "Queen's Own" avaient mis de côté les uniformes livrés par le département et en avaient commandés en Angleterre, à leurs propres frais; telle est la preuve que je voulais faire devant le comité.

475. Le Dr BERGIN.—Vous avez demandé cela au capitaine Bennett parce que vous vous attendiez (vous basant sur un mot que j'avais dit) qu'il ferait au comité quelque révélation surprenante. Je demanderai maintenant au capitaine Bennett à qui il a fait ces révélations extraordinaires avant que M. Mulock n'ait fait sa déclaration de la semaine dernière?—Je n'ai jamais fait de révélation à personne et j'ai même été fort surpris de voir mon nom mêlé à toute cette affaire.

476. Aviez-vous discuté la chose avec les autres officiers?—Ça été un thème général de conversation au régiment, depuis trois ou quatre ans.

477. Y a-t-il eu des plaintes de faites aux quartiers-généraux?—Je crois que si.

478. Dans quelle forme?—Je ne sache pas qu'on les ait faites officiellement.

479. En fin de compte, vous êtes venu ici pour donner des informations utiles, et vous ne connaissez absolument rien de la nature des articles que vous avez apportés et au moyen desquels vous deviez éclairer le comité sur la condition de l'habillement du régiment des "Queen's Own" ?—Je ne suis nullement venu ici avec l'intention d'éclairer le comité sur quoi que ce soit.

480. Avez-vous reçu instruction d'apporter ici ces uniformes ?—Non.

481. Qui vous a conseillé de les apporter ?—Personne.

482. Pourquoi l'avez-vous fait alors ?—Je croyais qu'ils feraient meilleure preuve que mes propres affirmations.

483. Ainsi, quand M. Mulock a déclaré ici l'autre jour, que vous pouviez nous donner des informations précieuses, il ne s'appuyait point sur des choses que vous lui aviez dites ?—Pas du tout.

484. Aviez-vous causé de la chose avec d'autres ?—Non.

485. En êtes-vous bien sûr ?—J'ai toujours exprimé très librement ma manière de voir aux autres officiers, mais je n'en ai jamais parlé en dehors.

486. Est-il à votre connaissance qu'il a été publié nombre de lettres attaquant le département à ce sujet ?—J'en ai vu plusieurs.

487. Les aviez-vous écrites ou inspirées ?—Non, monsieur.

488. Vous n'y avez pris part ni directement ni indirectement ?—Non.

489. Savez-vous quels en ont été les auteurs ?—Non.

490. Soupçonnez-vous quelqu'un d'en avoir écrites ?—Non.

491. Elles ont été publiées en dehors de votre connaissance ?—Oui, monsieur.

492. Ainsi vous ne pouvez affirmer devant le comité que les tuniques que vous avez apportées ici appartiennent au versement qui a été attaqué dans les journaux ? Elles appartiennent au dernier versement.

493. Quelles sont celles qui appartiennent au dernier versement ?—Ce sont de celles du dernier versement dont on s'est plaint.

494. Pourtant, je me suis efforcé de vous faire établir en quelle année ces tuniques avaient été livrées ?—Personne ne peut dire en quelle année cette tunique a été faite et livrée pour la simple raison que le fournisseur n'a pas jugé à propos de mettre la date sur l'article.

495. Au fond, on cherche à mettre le comité sous l'impression que ces habillements sont de si mauvaise qualité, qu'ils sont impropres au service ; qu'on les donne pour une durée de cinq années tandis que c'est à peine si on peut les porter deux. Et tout cela parce qu'ils sont de fabrique canadienne ?—Je ne connais rien en fait de fabrique canadienne à ce sujet et je n'ai pas dit que ces uniformes ont été faits au pays. Le fait est que nous ne connaissons pas les fournisseurs.

L'hon. M. JONES. — La date du versement ne fait absolument rien. Le point important c'est de savoir depuis combien de temps ils sont portés au service. Je présume que tout ce que le comité tient à savoir, c'est l'espace de temps que ces tuniques ont été au service du Queen's Own.

*Par M. Peter White :—*

496. Il y a ici, je crois, un point important qui a rapport aux comptes publics. Vous dites que la tunique que vous avez ici ne coûte que \$5.68 en Angleterre ?—Oui, monsieur.

497. Avez-vous fait usage de ces tuniques ?—Non.

498. Pouvez-vous dire, d'après votre expérience ou celle de vos hommes si elles durent plus ou moins que celles du département ?—Nous ne pouvons en juger que par l'expérience faite avec les tuniques anglaises par le passé. Le drap a été approuvé par des gens de Toronto qui s'y connaissent.

499. Ces articles viennent-ils en franchise ?—Non, mais nous nous attendons que le ministre de la Milice s'occupera de la chose.

500. Vous espérez que les droits seront enlevés ?—Oui.

501. D'après votre expérience, vous ne savez rien de la durée réelle de ces tuniques. Vous avez dit, n'est-il pas vrai que les tuniques fournies par le département devaient être réajustées pour convenir à la taille de chaque homme ?—Oui.

502. Est-ce que le même besoin se serait fait sentir s'il s'était agi d'habits de fabrique anglaise; si au lieu d'envoyer les mesures de taille à un fabricant anglais, le département avait fait une commande en block, la même objection se serait-elle présentée?—En d'autres termes, la coupe eût-elle été convenable pour chacun sans besoin de réajustement?—D'après notre expérience, la coupe des uniformes anglais est bien supérieure.

503. Pourquoi?—Parce qu'on est plus habile, je suppose.

504. Naturellement. Mais je ne comprends pas comment il se fait que vous ne sachiez pas si cette tunique mise hors de service en deux ans est de fabrique anglaises ou canadienne?—Je n'en sais absolument rien.

*Par sir Adolphe Caron :*

505. Vous venez de dire que les tuniques anglaises vont beaucoup mieux à la taille que les tuniques canadiennes?—Oui.

506. Supposez pour un instant qu'au lieu de tuniques canadiennes, le département vous eût fourni des tuniques anglaises; n'est-il pas vrai que vous auriez été obligés de les faire réajuster de la même manière que les tuniques canadiennes?—J'admets que quelques hommes auraient eu à les faire retoucher.

507. C'eût été le cas pour un nombre à peu près égal de chaque côté?—En prenant une moyenne entre les deux articles, je dis que la coupe des tuniques anglaises est supérieure à celle des tuniques canadiennes.

508. Evidemment vous ne me comprenez pas. Je désire savoir si vous êtes obligés de faire réajuster les tuniques anglaises pour lesquelles vous n'avez pas envoyé de mesures spécifiées aux tailleurs anglais. Quand vous recevez un versement de tuniques anglaises, êtes-vous obligés de les faire retoucher pour qu'ils aillent bien à la taille de chaque homme? Et ce genre de travail s'impose-t-il sur une aussi grande échelle pour les tuniques anglaises que pour les tuniques canadiennes?—J'avais très bien compris votre question avant de répondre. Je dis qu'il faut faire retoucher un certain nombre de tuniques anglaises, mais ce nombre est moins considérable que lorsqu'il s'agit des tuniques canadiennes.

509. Vous voulez dire que quand vous recevez un versement de tuniques anglaises, elles vont assez bien aux hommes pour n'avoir pas besoin d'être retouchées?—Ce n'est pas ce que je prétends. Je dis qu'il faut en faire réajuster un moindre nombre que s'il s'agit de tuniques canadiennes.

510. Vous ne prétendez pas que chaque tunique doit être réajustée?—Non.

511. Mais quand il s'agit des tuniques canadiennes, vous prétendez que toutes doivent aller entre les mains du tailleur?—Je ne dis pas cela; je dis qu'un plus grand nombre ont besoin d'être réajustées.

512. La proportion est plus forte?—Oui.

513. A quelle compagnie appartenez-vous?—A la compagnie "G."

514. Vous avez exprimé votre opinion au sujet de l'habillement et vous vous êtes consulté à ce sujet avec les autres officiers. Voulez-vous nous dire si, en rendant votre témoignage, vous avez parlé au nom de votre commandant et avec son autorisation?—Non, monsieur; notre commandant est absent dans le moment et je ne lui ai pas parlé de la chose.

515. Avez-vous eu connaissance que quelques plaintes aient été adressées officiellement au département de la part des Queen's Own?—Non. J'ai entendu dire qu'on avait fait des plaintes, mais non officiellement.

516. Vous avez dit qu'un des avantages de l'importation de l'habillement anglais, c'est qu'il revient moins cher que l'habillement canadien?—Oui.

517. Maintenant, n'est-il pas vrai que les tuniques fournies à vos hommes par le département ont été données gratuitement?—Oui, un certain nombre. Comme vous ne l'ignorez pas, nous n'avons droit qu'à 42 tuniques par compagnie, et comme nous avons généralement de cinquante à soixante hommes nous devons payer le surplus de notre argent.

518. Vous avez dit que vous payiez les tuniques \$6.50?—Oui.

519. Êtes-vous sûr de la chose; avez-vous payé cette somme vous-même?—Oui. J'ai aussi une note signée par le Col. Macpherson donnant les prix à notre quartier-maître.

520. Combien de temps y a-t-il de cela ?—Je crois que ce document date de 1886 ou 1887. Quant à moi, j'ai payé ce montant l'automne dernier. J'ai commandé quatre tuniques et je les ai payées chacune \$6.50. J'ai vu le quartier-maître et il m'a dit qu'il n'avait reçu avis d'aucun changement dans les prix. J'ai payé ce montant l'automne dernier avant l'inspection.

521. L'automne dernier ?—Oui.

522. Vous saviez que le département donnait les uniformes au prix coûtant ?—J'aime à le croire.

523. Avez-vous fait une étude spéciale des teintures ? Je vous ai entendu dire qu'un des uniformes que vous avez apportés devant le comité, était très inférieur au point de vue de la teinture ?—Je n'ai pas dit que la teinture était de qualité inférieure ; j'ai dit que les couleurs étaient différentes.

524. J'ai compris que vous aviez dit que la teinture était de qualité inférieure ?—J'ai parlé seulement de la couleur. C'est une chose que nous constatons aisément, vu que nous nous tenons en arrière de nos hommes aux revues.

525. N'avez-vous pas exprimé l'opinion que la teinture était de qualité inférieure ?—Le résultat porte à cette conclusion, mais je ne suis pas expert en fait de teinturerie.

526. Voulez-vous faire voir cette tunique qui a eu si peu de service et que vous avez mentionnée comme ayant été remise par un de vos hommes comme ne pouvant plus être portée ?—C'est celle qui m'a été remise vendredi dernier.

527. Vous ne pouvez pas dire de quelle fabrique elle sort ?—Non.

528. Si c'est une tunique anglaise ou une canadienne ?—Tout ce que je puis dire c'est qu'elle a été livrée en 1886, alors que nous n'avions plus aucun article de ce genre en magasin. En 1885, quand une partie du bataillon se rendit au Nord-Ouest et en revint, il n'y avait plus de tuniques au magasin et nous en avons alors reçu 285 neuves pour remplacer celles qui avaient été usées pendant la campagne.

529. Pour sauver du temps je désire prouver le fait suivant par M. Watson :—Comme le comité le sait, M. Watson est l'inspecteur de nos magasins. Je prétends prouver par lui que cette tunique est de fabrique anglaise et faite de drap anglais.

*Par le Dr Bergin :*

530. Permettez-moi de poser cette question auparavant : Depuis combien de temps êtes-vous capitaine de cette compagnie ?—Depuis deux ans.

531. Avez-vous eu le commandement de quelqu'autre compagnie du régiment auparavant ?—J'ai fait fonction de capitaine.

532. Combien s'est-il fait de versements d'habillements à votre compagnie depuis que vous en faites partie ?—Nous avons reçu des tuniques en août 1877.

533. Étaient-ce des tuniques anglaises ou canadiennes ?—C'étaient des tuniques anglaises. C'était à l'époque où j'ai pris du service.

534. Quand a eu lieu le versement subséquent ?—En mars 1880. Ce versement n'a été que partiel et ne comptait que 75 tuniques.

535. Canadiennes ou anglaises ?—Anglaises. Je prends cela dans les livres du régiment.

536. Quand s'est fait le versement suivant ?—Le 21 mai 1881.

537. Étaient-ce des tuniques anglaises ou canadiennes ?—Il n'y a pas d'indication dans les livres.

538. Quand a eu lieu celui qui a suivi ?—En juillet 1885.

539. Étaient-ce des tuniques anglaises ou canadiennes ?—C'était pour remplacer celles qui avaient été usées pendant la campagne du Nord-Ouest.

540. Étaient-elles anglaises ou canadiennes ?—Il n'y a pas d'indication.

541. En avez-vous reçu d'autres depuis ?—En octobre 1886, nous en avons reçu 141.

542. Anglaises ou canadiennes ?—Pas d'indication.

543. Vous ne connaissez rien à ce sujet ?—Si ce n'est qu'elles sont canadiennes depuis qu'on a commencé à les fabriquer en Canada.

544. Les tuniques anglaises ont donc duré trois ans, de 1877 à 1880 ?—Non, monsieur ; je n'ai pas dit cela.

545. En 1877 vous avez reçu un versement d'habits anglais, puis un autre en 1880 ?—Cette dernière année nous n'avons reçu qu'un versement additionnel de 75.

546. En 1885, vous avez reçu un autre versement, mais vous ne pouvez rien en dire non plus que de celui qui a eu lieu depuis ?—Oui, nous avons droit à 420 tuniques et nous achetons la balance.

*Par M. Scarth :*

547. Vous avez dit qu'il fallait moins de retouche pour les tuniques anglaises que pour les canadiennes ?—C'est mon expérience.

548. Sur quoi l'appuyez-vous ?—Sur des informations recueillies dans le régiment.

549. Mais d'après ce que vous en savez par vous-même ?—Je sais la chose par expérience puisque j'ai porté la tunique anglaise et la tunique canadienne quand j'étais simple soldat.

550. Vous parlez d'après ce que vous en connaissez personnellement ?—Oui.

551. Combien de tuniques anglaises avez-vous portées et combien de tuniques canadiennes ?—Une anglaise et une canadienne.

552. Combien de temps vous a duré la tunique anglaise ? Avez-vous été obligé de faire réajuster l'une et l'autre ?—J'ai dû faire retoucher la tunique anglaise, mais dans une moindre mesure que la canadienne.

553. Vous les avez fait retoucher toutes les deux. Vous ne connaissez que ces faits personnels ?—Je sais de plus ce qu'on disait au régiment.

554. Votre expérience ne va pas au delà de ce qui en est pour deux tuniques ?—Je tiens mes renseignements du tailleur du régiment par les mains duquel passe tout ce travail.

555. Mais personnellement vous n'avez jamais porté qu'une seule tunique anglaise et une seule tunique canadienne ? C'est sur ce fait que vous appuyez vos appréciations ?—Non, monsieur.

556. Comment s'appelle le tailleur de votre régiment ?—Creen et Houston.

*Par M. McCarthy :*

557. Combien avez-vous payé pour faire réajuster votre uniforme ?—Il y a longtemps de cela déjà. Je ne puis le dire, mais le tailleur ne retouche jamais un habit à moins de \$1.50 à \$2.00.

558. Est-ce que vous avez payé dans chaque cas ?—Environ.

559. On a parlé ici de \$2.50 ?—On a pris une moyenne. J'ai dit que la chose coûtait de \$2.00 à \$3.00.

*Par l'honorable M. Davies :*

560. Je voudrais savoir ceci. Il y a des doutes parmi nous au sujet de la provenance de cette tunique ; plusieurs prétendent qu'elle est de fabrication anglaise. On me dit que ce n'est pas le cas. Êtes-vous certain qu'elle appartient au versement de 1885 et 1886 ?—Oui.

561. Il n'y a aucun doute ?—Aucun. Elle a été donnée depuis la rébellion et il n'y avait pas de tuniques en magasin à cette époque.

*Par le Dr. Bergin :*

562. Vous nous en avez montré une qui avait été 11 ans dans le magasin ?—Non, en service.

*Par M. Mulock :*

563. Connaissez-vous quelque chose au sujet des uniformes du corps de musique des Queen's Own ?—Oui.

564. En quel état sont-ils ?—Ils sont justement à la veille d'être remplacés par des uniformes neufs.

565. Où les a-t-on commandés ?—Je l'ignore.

566. Pourquoi ce changement ?—Parce que les anciens sont hors de service.

567. Quand ont-ils été livrés ?—En octobre 1886.

568. Combien devaient-ils durer ?—Cinq ans.

569. Ils devaient durer cinq ans.

*Par M. Taylor :*

570. Où avaient été faits les anciens uniformes de ce corps de musique ?—Je l'ignore.

571. Ils avaient été fournis par le gouvernement. Vous ne savez pas s'ils étaient de fabrique anglaise ou canadienne?—Non.

*Par l'honorable M. Bowell :*

572. Capt. Bennett, avez-vous vu les échantillons des habillements de fabrique canadienne? Veuillez, s'il vous plaît, examiner les deux que voici?—C'est un bel échantillon. Je ne me prétends pas connaisseur.

573. Lequel de ces deux uniformes préféreriez-vous pour votre régiment si vous aviez un choix à faire?—Je crois que celui-ci est le meilleur.

574. C'est justement celui qui est fait de drap canadien. Je vais le tenir à part.

*Par sir Adolphe Caron :*

575. Vous avez parlé du coût de réajustement des tuniques?—Oui.

576. Vous avez dit qu'il variait de \$2.50 à \$3?—De \$2 à \$3.

577. Savez-vous qu'on ne paie que 40 centins à l'école d'infanterie pour ce travail?—Je ne sais pas; je ne parle que de ce que nous payons nous-mêmes.

578. Vos tailleurs font dans les hauts prix.

*Par sir Richard Cartwright :*

579. J'ai compris que la tunique que vous avez importée d'Angleterre ne vous a coûté que \$5.68?—Oui.

680. Vous avez dit que c'était la somme que vous payiez pour des habits faits sur mesure?—Oui.

581. Vous avez dit également que vous pouviez vous procurer le même article en Angleterre, en l'achetant en gros, pour la somme de \$4.50?—Oui, et fait sur commande.

582. Si vous donniez une commande de 500 tuniques de taille assortie, les auriez-vous meilleur marché que si vous demandiez de les faire sur mesure spéciale?—Je le crois, mais nous n'avons pas acheté de la sorte. La façon reviendrait beaucoup moins cher.

583. Vous avez toujours acheté sur mesure spéciale?—Oui.

*Par l'honorable M. Bowell :*

584. N'est-ce pas un fait d'expérience qu'un habit peut durer trois ou quatre ans entre les mains d'un homme, tandis qu'un autre habit de la même qualité porté par un autre, n'en durera pas deux?—Il y a du vrai dans ce que vous dites.

585. N'en avez-vous pas été témoin vous-même?—Cela dépend assurément de l'homme qui le porte.

*Par l'honorable M. Davies :*

586. Une question, s'il vous plaît: Quand vous aviez à votre régiment des uniformes anglais, tuniques et pantalons, y avait-il autant de plaintes contre l'habillement que depuis qu'on vous donne des articles fabriqués au pays?—Non, il n'y en avait pas.

587. En général, les hommes faisaient-ils connaître aux officiers et au colonel que les habits anglais étaient supérieurs aux canadiens?—Nous n'avions jamais de plaintes.

588. Aucune?—Aucune.

589. M. TAYLOR.—Comment avez-vous appris qu'on vous fournissait des uniformes canadiens?

Le TÉMOIN.—Je n'ai jamais dit qu'on nous en avait fournis.

M. DAVIES.—La production de contrats pour les cinq ou six dernières années, faite par le ministre de la Milice, démontre le fait.

M. TAYLOR.—Ce n'est pas une preuve. Il pouvait y avoir en magasin des uniformes achetés du temps de l'administration Mackenzie.

Le TÉMOIN.—Je sais que le versement de 1877 se composait d'uniformes anglais.  
590. Vous ignorez si vous avez jamais eu des uniformes de fabrique canadienne?  
—Je l'ignore.

*Par M. McMullen :*

591. Quelle est la durée des pantalons?—Très mauvaise en général.

592. Sont-ce les coutures qui font défaut?—Non, c'est l'étoffe.

M. WATSON est rappelé et réexaminé.

*Par M. Bowell :*

593. Vous m'avez vu montrer ces deux tuniques au capitaine Bennett; c'est celle-ci qu'il a jugée la meilleure, et je vous l'ai remise. Pouvez-vous me dire maintenant si elle est de fabrique anglaise ou canadienne?—Elle est canadienne, fabriquée par la Cie Manufacturière Sanford, de Hamilton.

594. Et cette autre?—De fabrique anglaise, patron d'ordonnance.

*Par sir Adolphe Caron :*

595. Vous avez entendu ce qui a été dit par un autre témoin au sujet de cette tunique qui a été renvoyée au magasin. Voulez-vous dire au comité si elle est de manufacture anglaise ou canadienne?—Toutes nos tuniques partent le nom du fabricant sur leur étiquette. La tunique en question est anglaise. Je le constate par ce qu'il n'y a pas de marque de fabrique, ainsi que par la doublure et la façon en général.

596. En êtes-vous certain?—C'est une tunique anglaise.

*Par sir Richard Cartwright :*

597. Pouvez-vous dire qui l'a expédiée?—Non. Nous en avons quelques-unes encore en magasin, et ces tuniques anglaises ne portent pas toujours de marque de fabrique comme les nôtres.

*Par M. Bowell :*

598. Parmi les habillements donnés aux volontaires en 1886 et 1887, il pouvait donc y avoir des uniformes anglais?—Nous avons encore un bon nombre d'uniformes anglais pour les divers régiments, à l'exception d'une ou deux spécialités.

*Par M. McMullen :*

599. Cette étiquette a-t-elle été posée par un tailleur?—Je ne le crois pas.

600. Vous dites que les tuniques anglaises portent la marque de fabrique à cet endroit?—Non, ce sont les nôtres.

601. Est-ce bien l'étiquette originaire?—Je ne saurais dire.

602. Vous devriez être juge de la chose. Pour moi je suis certain que cette étiquette a été posée plus tard.

*M. Taylor.*—C'est parler pour embarrasser le témoin. Il a dit qu'il jugeait que c'était une tunique anglaise par la doublure et la façon générale.

*Par M. Davies :*

603. Vous formez votre opinion par ce que vous voyez de cette étiquette?—C'est un de mes moyens de juger.

604. C'est ce qui vous a fait dire tout à l'heure que c'était une tunique anglaise?—Pas seulement cela.

605. Vous avez examiné l'étiquette et vous avez formé votre jugement dans ce sens, parce que vous n'y avez pas vu de marque de fabrique?—Cela n'a pas été ma seule raison.

606. C'en a été une?—Oui.

607. Les tuniques anglaises ne sont pas marquées d'une étiquette?—Non, pas généralement, bien que quelques-unes le soient.

608. Ce n'est pas un moyen sûr de juger?—Nous ne livrons pas une seule tunique canadienne sans qu'elle soit marquée.

609. Vous ne pouvez pas dire si cette étiquette a été posée par un tailleur ou non?—Non.

610. Mais en l'examinant de plus près?—Le travail n'est pas bien fait.

611. Êtes-vous inspecteur d'habillements?—Oui.

612. Comme tel, vous refusez de dire si ce travail a été fait à la fabrique ou non?—Il m'est impossible de le dire.

613. Vous ne voulez pas exprimer d'opinion?—Je ne le sais pas.

614. Dites les autres raisons que vous avez de croire que c'est une tunique anglaise?—L'étoffe n'est pas fabriquée comme la nôtre et la doublure est différente.

615. En quoi différent-elles?—Je viens de la regarder de nouveau depuis que ce monsieur l'a remise sur la table, et je constate que le drap est d'une autre espèce que celui de nos tuniques canadiennes.

616. Il y a une grande différence entre les deux?—Oui, dans la qualité et le fini de l'étoffe.

617. Quelle raison vous a porté à conclure que c'est une tunique anglaise ?—La qualité du drap, la garniture et la façon.

618. Indiquez où est la différence ?—Cette doublure diffère de l'autre. Cette dernière est d'un tissu particulier qui entre dans la confection de toutes nos tuniques canadiennes.

619. Avez-vous livré beaucoup de tuniques anglaises depuis 1885 ?—Oui.

620. Combien ?—Je ne puis le dire. Je sais que nous en avons livrées et qu'il nous en reste encore.

621. Quand avez-vous commencé à faire fabriquer les tuniques canadiennes ?—Je crois que le premier versement a eu lieu en 1884.

622. Savez-vous combien on en a fabriquées cette année-là ?—Je ne puis le dire.

623. Environ ?—Pour quelle arme ?

624. Pour l'infanterie et les carabiniers ?—Pour ces derniers il n'en a pas été livré plus de mille par année.

625. Combien en avez-vous alors en magasin ?—Je ne puis le dire exactement, probablement un mille.

626. Un mille en 1884 ?—Oui.

627. Vous n'avez pas reçu de tuniques anglaises depuis cette époque ?—Oui, nous avons reçu des tuniques canadiennes.

628. Je parle des tuniques anglaises ?—Je ne crois pas. Je crois que notre dernière importation date de 1884.

629. Combien en avez-vous reçues cette année-là ?—Je ne puis le dire exactement. Nous les recevons par lot de mille pour les carabiniers et de 4,000 ou 5,000 pour l'infanterie.

630. Vous prétendez que c'est une tunique anglaise parce qu'elle ne porte pas de marque de fabrique. Je vois que quelques-unes sont marquées, ce n'est donc pas une bonne raison ?—Ce n'est pas la vraie raison.

631. Alors c'est simplement parce que l'étoffe est différente ?—Je suis certain qu'il n'y a pas une seule tunique canadienne qui ne porte pas sa marque de fabrique.

632-33. Alors toutes ces tuniques-ci qui n'ont pas de marque de fabrique seraient anglaises alors ?—Je puis vous montrer, dans le magasin, des centaines de tuniques anglaises qui n'ont pas de marque de fabrique.

634. Quelques-unes en ont pourtant ?—Oui, quelques-unes.

635. Il n'y en a qu'une seule qui n'en a pas et vous en jugez à ce titre ?—Elle ne porte pas la marque en effet, mais je ne juge pas exclusivement d'après ce détail.

*Par l'hon. M. Jones :*

636. Vous dites qu'il y a encore des articles d'habillement anglais au département ?—Oui.

637. N'est-il pas vrai qu'il ne reste que des uniformes du génie, pour la raison qu'ils sont moins en demande que les autres ?—Nous recevons des demandes pour toutes les espèces d'uniformes.

638. Pas autant pour les unes que pour les autres ?—Nous avons toutes les espèces d'habillements anglais, en magasin, mais dans les cas où il nous manque une espèce pour compléter les demandes des divers bataillons, nous avons l'habitude de livrer celle dont nous avons la plus grande quantité. Nous faisons notre possible pour nous débarrasser des uniformes anglais, mais la difficulté, c'est qu'ils sont hors de taille. Ainsi nous en avons un grand nombre qui sont trop petits.

639. En réalité, vous n'avez plus en main qu'un faible assortiment anglais ?—Dans certaines espèces d'uniforme, notre assortiment est considérable encore ; pour la cavalerie par exemple. Dans d'autres espèces, ces uniformes sont hors de taille et incomplets.

640. Ce sont surtout les uniformes de la cavalerie et du génie qui vous restent ?—Oui, et d'autres aussi.

*Par M. Hesson :*

641. D'après votre opinion, quelle étoffe est de meilleure qualité, l'étoffe anglaise ou la canadienne ?—J'ai déjà répondu à cette question l'autre jour, et je n'ai pas changé d'opinion.

642. Qu'avez-vous dit alors ?—J'ai déclaré, après comparaison des deux articles, que l'étoffe canadienne était fabriquée avec une matière première plus pure que l'autre et par conséquent meilleure. Nos fabricants canadiens n'introduisent pas autant de bourrage dans le tissu que les fabricants anglais.

643. Que pensez-vous de la couleur ?—Quant aux tuniques que j'ai vues ici aujourd'hui, la couleur a bien tenu et elle doit être bonne ; la teinture est pur indigo. Autrement, la couleur n'aurait pas tenu une semaine sous notre soleil canadien.

*Par sir Richard Cartwright :*

644. Jetez un coup d'œil sur la tunique que voici ?—Elle est de très bonne qualité.

645. C'est un échantillon que le capitaine Bennett a apporté. Dites-nous ce que vous en pensez ?—C'est une belle tunique, très bonne et très bien faite.

*Par M. Mulock :*

646. Comment figure-t-elle avec les vôtres au point de vue de la qualité du drap ?—Je crois quelle est supérieure à notre échantillon d'ordonnance, notre échantillon anglais, j'entends.

647. Quelle différence y a-t-il en cette tunique et celles que M. Sanford a livrées en 1887, en vertu du contrat qui est encore en force ? Quelle différence y a-t-il dans la qualité du drap, la coupe, la façon et la teinture ?—Il me faudrait faire l'épreuve de la teinture qui, du reste, paraît très bonne.

648. Quelle différence trouvez-vous entre ce drap et celui des effets d'habillement fournis par la maison Sanford et Cie ?—Ce drap-ci n'est pas absolument pur, tandis que le drap canadien l'est.

649. Vous prétendez qu'il ne contient pas de déchet ?—Il n'y en a pas dans le drap canadien, tandis qu'il y a du remplissage dans celui-ci.

650. Durera-t-il autant que le drap canadien fabriqué par M. Sanford ?—Il ne doit pas avoir une aussi longue durée, parce qu'il n'est pas aussi pur, telle est ma conclusion.

651. Que pensez-vous de la couleur ?—La couleur paraît bonne.

652. Celle des passements ?—Très bonne.

653. L'ensemble de la façon ?—Excellente.

654. Les articles qu'on vous livre en vertu des contrats sont-ils aussi bien faits ?—Je le crois.

*Par M. Hesson :*

655. Les effets livrés répondent-ils en général aux échantillons ?—Les articles que j'ai apportés ici ont été pris au hasard dans le magasin.

656. Si vous faisiez vos commandes en Angleterre, la qualité générale des articles concorderait-elle avec celle des échantillons ?—Ce n'est pas ce que j'en sais par expérience. Nous avons été obligés de faire recoudre des centaines de pantalons au dépens des fabricants, avant de les accepter au magasin. Pareil cas ne s'est jamais présenté au sujet des uniformes canadiens.

*Par M. McMullen :*

657. Quelle est votre position au service ?—Je suis inspecteur.

658. Inspecteur d'habillements ?—Oui.

Le MAJOR VINCE.—De Woodstock, N.-B., est appelé et interrogé.

*Par M. Bowell :*

659. Vous faites partie de la force militaire du Nouveau Brunswick ?—Oui.

660. Dans quelle arme ?—Dans le génie ; j'y suis commandant de compagnie depuis 1880. Auparavant j'ai été capitaine de la compagnie d'infanterie n° 8 depuis septembre 1867 jusqu'en février 1880, et capitaine des ingénieurs de Brighton depuis cette époque. J'ai, en tout, 22 ans de service dans la milice volontaire.

661. Avez-vous quelques connaissances en fait d'habillement militaire ?—J'ai toujours eu la garde de l'habillement de ma compagnie depuis que je suis au service.

662. Je désirerais que vous disiez au comité ce que vous connaissez de la qualité et de la durée de l'habillement et de la différence que vous avez pu constater entre les uniformes de fabrique canadienne et les uniformes importés?—Quand nous sommes entrés dans le génie en mai ou juin 1880, nous avons reçu des pantalons de fabrique anglaise; quant aux tuniques je n'en connais rien. Nos hommes avaient de rudes travaux à faire; il s'agissait de construction de ponts et il fallait travailler à l'eau en grande partie. Les pantalons firent le camp de 1880 et 1881, et le camp d'Essex en 1883 qui a duré 12 jours de plus que le temps ordinaire. Quand nous sommes allés au camp en 1884, j'ai dû utiliser les vieux habits pour le service cette année-là. En 1885, j'ai reçu un assortiment de pantalons canadiens, de tuniques anglaises et de capotes canadiennes. Les pantalons ont servi pendant le camp de Frédérickton où nous avons eu beaucoup de travaux de creusage à faire. En 1886, nous eûmes le camp à Essex et à Saint-André en 1887; les mêmes pantalons nous servirent encore au camp de 1888. Nous les avons toujours portés depuis, excepté pour les inspections et les prises-d'armes du dimanche où nous mettions des pantalons neufs reçus dans l'interval; ils nous servent encore aujourd'hui comme tenue de travail. Ces pantalons sont de fabrique canadienne. Les capotes nous ont été livrées en 1885; elles sont de fabrique canadienne parce qu'elles ont le collet rouge. Nous nous en sommes servis aux camps de 1886, 1887 et 1888. Elle sont encore en excellent état aujourd'hui.

*Par M. Davies :*

663. Ces capotes doivent être en effet de bonne qualité. Les travaux du camp sont plus rudes que les autres. Les hommes y dorment dans leurs habits sous les tentes; c'est là qu'ils se reposent. Quand ils prennent leurs repas, s'il arrive à une goutte de graisse de tomber du plat, comme il n'y a pas de table, c'est sur les habits qu'elle tombe. Sous tous les rapports, elles ont fait un excellent service; je connais la chose par expérience.

*Par M. Wallace :*

664. Quelle différence y a-t-il entre les pantalons anglais et les canadiens?—Tous mes hommes sont de forte taille. Douze pantalons sur quinze se fendent dans la partie postérieure et un bon nombre se déchirent ici (il indique la fourche du pantalon). Les pantalons canadiens tiennent mieux; quelques uns cèdent aussi, mais en plus petit nombre—quatre ou cinq paires peut-être. Quant à la forme ou la coupe celle du pantalon canadien est meilleure; elle s'adapte mieux à la taille de nos hommes. Je crois que les Anglais diffèrent un peu d'avec nous dans le détail des formes. Prenez des habits anglais, non faits sur mesure, et vous trouverez qu'ils ne vont guère aux habitants de ce pays, du moins à ceux du Nouveau-Brunswick; les habits canadiens s'ajustent mieux. Je parle de l'habillement anglais confectionné pour une moyenne de tailles donnée, au Canada.

*Par M. Mulock :*

665. Les premiers habillements que vous avez reçus en 1880, étaient anglais?—Oui, c'étaient des pantalons anglais.

666. Quand en avez-vous reçu d'autres? A l'automne de 1885.

667. Et après ceux-là? Dans l'été de 1888, nous en avons encore reçu avant le camp.

668. Ainsi en 1885, il vous en restait encore du versement de 1880?—Non, l'habillement de 1880 n'a duré que jusqu'en 1882. Quand nous allâmes au camp en 1883 le Col. Taylor a eu l'obligeance de me donner un certain nombre de pantalons des ingénieurs du Nouveau-Brunswick qui étaient partiellement usés. J'avais des pantalons d'infanterie. Je m'efforce d'avoir toujours deux paires de pantalons pour chaque homme de la compagnie. J'avais gardé mes vieux pantalons d'infanterie et les pantalons anglais que j'avais reçus m'ont fait les années 1881, 1882 et 1883. Je les fis porter au camp de temps à autre selon le besoin, et ceux de fabrique canadienne que j'ai reçus, je m'en suis servi en 1885, 1886, 1887 et 1888 avec les vieux pantalons de l'année dernière, et j'ai gardé les nouveaux pour les inspections et les prises-d'armes du dimanche.

669. Combien de jours ont-ils servi?—Treize jours chaque année.

670. Cela fait 52 jours?—Oui, et aussi 52 nuits sans doute.

671. Quelle est la durée moyenne d'un pantalon chez les ingénieurs de l'armée régulière?—D'après les informations que j'ai reçues, je suis sous l'impression que les ingénieurs, dans le service régulier, reçoivent un pantalon de drap et deux de serge chaque année, et de plus une blouse et un pantalon de travail.

672. Quant à ce qui vous concerne, vous êtes satisfait de l'habillement?—Oui, j'en suis satisfait.

M. WATSON est rappelé et interrogé de nouveau.

*Par M. Mulock :*

673. Avez-vous une des capotes ici?—Oui.

674. C'est une de celles qui sont données pour le service?—Oui.

675. Ce sont ces capotes qui sont fournies sur contrat par James O'Brien?—Oui.

OLIVER WILBY, de Toronto, est appelé et interrogé.

*Par M. Mulock :*

676. Vous êtes fabricant de tissus de laine à Weston?—Oui.

677. Depuis combien de temps faites-vous du commerce?—Depuis 19 ans.

678. Connaissez-vous quels ont été les prix courants pendant les dix dernières années?—Oui.

679. Examinez ce drap?—Dans quel but?

680. Pouvez-vous me dire s'il y a eu fluctuation dans les prix de ce drap depuis 1884?—Il y a eu une baisse générale sur les draps. Nous pouvons fabriquer le drap aujourd'hui à meilleur marché que lorsque celui-ci a été fait, parce que la concurrence nous a forcés à réduire nos dépenses. Nous vendons aujourd'hui nos marchandises moins cher qu'il y a cinq ou six ans. Je ne puis répondre à la question de M. Mulock, à moins de connaître la date de fabrication du drap en question.

681. Quel était le prix du marché en 1884. Je l'ignore. Si j'avais connu votre demande avant de venir ici, j'aurais pu me renseigner en vérifiant les prix de la laine à cette époque et tout ce qui s'en suit. Je ne puis donner d'opinion. La fabrication d'une pièce de drap peut vous coûter plus ou moins suivant la concurrence du moment. Je dis que ces articles ont subi une baisse à cause de la concurrence.

682. La laine est-elle meilleure marché qu'il y a six ans?—Tous les effets sont moins chers aujourd'hui qu'à cette époque.

683. Ils étaient moins chers en 1888 qu'en 1884?—Oui.

*Par M. Wallace :*

684. Veuillez examiner ces deux habits (il montre deux capotes) et dites-moi quel est le meilleur des deux?—C'est du rebut (indiquant un des articles).

685. Que voulez-vous dire?—C'est pourri. Comment voulez-vous appeler cela autrement que du rebut.

686. Est-ce un article de fabrique anglaise ou canadienne?—Je n'en sais rien.

687. Examinez-le?—Je ne crois pas qu'il y ait en Canada un seul fabricant qui oserait faire un tissu aussi mauvais.

M. WATSON (rappelé) est interrogé de nouveau.

*Par M. Bowell :*

688. Cet article est-il anglais ou canadien?—Il porte le nom de son fabricant :—Webb et Cie, Londres (c'est la capote qualifiée de rebut par le témoin précédent.)

M. WILBY.—Je n'ai jamais vu rien d'aussi mauvaise qualité, et pourtant nous savons faire des étoffes médiocres comme n'importe qui.

M. WILBY est rappelé et interrogé de nouveau.

*Par M. McMullen :*

689. M. Watson a affirmé que ce drap est pur et que cet autre ne l'est pas. Est-il possible, à voir seulement l'article, de juger s'il est de bonne ou de mauvaise qualité ?—Je ne puis le dire ; je ne vois pas plus à travers le drap que vous. Par l'analyse, je puis m'en assurer en quelques minutes.

690. Il est impossible, à simple vue, de dire si un drap se compose de pure laine ou non ?—Non. Je ne puis vous donner la proportion de déchet qu'il contient, sans en faire une analyse. Voilà ce que j'ai voulu dire.

691. Pouvez-vous dire, à simple vue, s'il contient du déchet ou non ?—Oui, c'est possible.

692. Par le toucher vous pouvez constater la présence du déchet ?—Je puis le dire, s'il y en a en grande quantité.

693. Et s'il y en a peu ?—Si vous me donnez un morceau de drap qui contient cinq pour cent de déchet, je suis incapable de le constater de la sorte.

694. Je ne vous demande pas de me dire combien pour cent il en contient, mais seulement ceci : Est-ce du drap pure laine ?—Il n'y a pas un fabricant qui est capable de dire la différence qu'il y a entre le déchet et la pure laine quand il n'y a que cinq ou dix pour cent de déchet.

695. Y a-t-il du déchet dans celui-ci ?—Oui.

696. M. MULOCK.—Ceci est-il absolument pure laine ?

Le TÉMOIN.—J'ignore si c'est absolument pure laine ; je ne le crois pas. Il y a probablement un peu de déchet.

697. Voulez-vous choisir un article pure laine ?—(Il choisit une tunique.) En voici une de drap pure laine comme nous les faisons depuis deux ou trois ans.

698. L'hon. M. DAVIES (s'adressant à M. Watson). Est-ce la tunique que vous nous donniez comme pure laine et venant de votre magasin ?—Elle vient du magasin.

M. WILBY.—En voici une, messieurs, qui, je crois, est exempte de déchet. Je puis fabriquer un drap semblable et y introduire 20 pour cent de déchet sans qu'on puisse constater la moindre différence.

*Par l'hon. M. Bowell (s'adressant à M. Wilby):—*

699. Celui-ci est le premier habit que vous avez désigné comme ne contenant pas de déchet ; il est de fabrique canadienne ?—Non, il n'en contient pas.

L'hon. M. BOWELL.—Le rebut est de fabrique anglaise.

M. J. C. McINTOSH, de Woodbridge, Ont., est appelé et interrogé.

*Par M. Wallace :—*

700. Quelle est votre occupation ?—Fabricant de tissus de laine.

701. Examinez cette capote. De quelle fabrique est-elle ?—De fabrique canadienne.

702. De quelle fabrique est cette autre ?—Le tissu contient beaucoup de déchet ; c'est un article anglais.

703. Quelle différence y a-t-il entre les deux quant à la qualité et à la valeur ?—L'une vaut 20 centins la verge et l'autre 80 centins.

704. C'est à peu près leur valeur respective. Pouvez-vous me dire si celle-ci est de fabrique canadienne ou de fabrique anglaise ?—Elle me paraît être de fabrique anglaise parce que les draps anglais de ce genre sont fortement collés.

705. Avec quoi ?—Avec de la colle.

706. Quelle espèce de colle est-ce ?—De la colle de farine colorée avec du bleu.

707. Examinez cette tunique endommagée ; pouvez-vous dire où elle a été fabriquée ?—Je ne saurais dire exactement si elle est canadienne ou anglaise.

708. Pouvez-vous distinguer l'étoffe anglaise de la canadienne ?—La chose est facile pour certaines espèces d'étoffes, mais quant à celle-ci, c'est plus difficile.

709. Vous trouverez qu'il est difficile de distinguer sa provenance ?—Oui ; la plupart des tissus anglais ont un fini que n'ont pas nos tissus canadiens.

710. Cette étoffe contient-elle de la colle ?—Pas ostensiblement.
711. Est-elle pure laine ?—Non, elle contient du déchet.
712. Vous êtes d'opinion qu'il y a une forte proportion de déchet ?—Je ne puis dire dans quelle proportion il s'y trouve.
713. Contient-elle du coton ?—Non, il n'y a pas de coton.
714. Avez-vous examiné ces tuniques ?—Non.
715. Avez-vous examiné les échantillons officiels au département de la Milice ?—Non.
716. Quelles marchandises y avez-vous visitées ?—J'y ai vu quelques échantillons, mais j'ignore si ce sont les échantillons officiels ou non.
717. Vous avez examiné les marchandises canadiennes et les anglaises ?—Oui.
718. Quelle est la valeur respective de ces marchandises ?—Je préfère les canadiennes.
719. Pour quelle raison ?—A cause de l'apparence et du corps du tissu. Je les crois plus pures que les anglaises.
720. A point de vue de la qualité ?—Je crois que la qualité des étoffes canadiennes est supérieure.
721. Comment voyez-vous que la qualité est meilleure ?—Parce que les étoffes canadiennes sont plus pures que les étoffes anglaises.
722. Elles contiennent moins de déchet ?—Oui, assurément.
723. Lesquelles des unes ou des autres contiennent plus de colle ?—Les étoffes anglaises. Il n'y a pas de colle dans les tissus canadiens.
724. Que pensez-vous de leur durée respective ?—Je suis porté à croire que les tissus canadiens sont plus durables.
725. Qu'avez-vous à dire de la teinture ?—Vous parlez, je suppose, de la teinture écarlate des draps canadiens. Je la trouve aussi bonne que celle des draps anglais.
726. Que pensez-vous des autres couleurs ?—Je ne pourrais me prononcer sans faire l'épreuve. Ce n'est que par ce moyen que l'on peut constater si la teinture est de l'indigo, du bleu ou de l'aniline.

Le Lt.-COL. HOUGHTON est appelé et interrogé.

*Par sir Adolphe Caron :*

727. Vous êtes aide-adjutant général du district N° 5 ?—Oui, monsieur.
728. Voulez-vous examiner cette lettre et dire au comité si c'est votre signature qu'elle porte ?—Oui, c'est ma signature ; c'est une lettre que j'ai écrite à M. Shorey.
729. Voulez-vous la lire au comité ?—Oui, monsieur.

DISTRICT MILITAIRE N° 5.

QUARTIERS-GÉNÉRAUX, MONTRÉAL, 12 juillet 1888.

H. Shorey et Cie, Montréal.

MESSIEURS,—En réponse à la vôtre du 10 courant me demandant mon opinion au sujet de la qualité des pantalons de serge que vous avez livrés aux volontaires canadiens, ainsi qu'au sujet de la confection générale de ces articles, j'ai le plaisir de vous informer que dans mon ancien district (N° 10) je n'ai reçu absolument aucune plainte à leur égard. Bien au contraire, officiers et soldats m'ont exprimé à maintes reprises leur satisfaction. Ils préfèrent ces pantalons à tous ceux d'autres fabriques qui se trouvent dans les magasins du département, tant à cause de leur bonne coupe et de l'apparence de l'étoffe qu'à raison de sa durée.

Mon expérience personnelle dans ce district n'est pas encore assez longue pour me permettre de rendre témoignage sur le point que vous désirez, mais depuis que j'ai reçu votre lettre je me suis donné la peine de prendre des informations de plusieurs officiers commandants qui ont eu l'occasion de se former une opinion sur la question, et je suis heureux de vous dire que tous sont unanimes à faire les plus grands éloges des articles d'habillement provenant de votre maison. Ils n'hésitent pas à dire qu'ils sont supérieurs à tout ce que le gouvernement a donné, du même genre, aux volontaires par le passé.

Vous pouvez faire de la présente l'usage qu'il vous plaira, auprès du département ou ailleurs, parce que mes assertions peuvent être corroborées par le témoignage de tous les commandants des divers corps qui ont reçu des effets d'habillement venant de notre maison.

Je suis, messieurs, votre obéissant,

C. F. HOUGHTON, Lieut.-Col.,

*Aide-adj. général du district militaire N<sup>o</sup> 5.*

*Par M. Davies :*

730. Qui vous a engagé à écrire cette lettre ?—Shorey m'a écrit pour me demander mon opinion et je la lui ai donnée en toute franchise. C'était peu de temps après mon arrivée dans mon nouveau district.

731. Vous ne lui avez donné alors que l'opinion que vous vous étiez formée d'après les discours des autres ?—Non, je lui ai donné mon opinion personnelle pour ce qui concernait le district que je venais de laisser.

732. Où était ce district ?—A Winnipeg.

733. Quelle espèce d'habillement fait-il ? Qui ? Shorey ?—Ce sont des pantalons dont j'ai parlé en particulier.

734. De quoi ?—Des pantalons.

735. Vous n'aviez pas assez d'expérience de ce qui se passe à Montréal pour juger de la sorte ?—C'est vrai peut-être, mais j'ai d'ailleurs une assez longue expérience de l'habillement fabriqué au Canada ; j'ai été dans la milice pendant 17 ans comme aide-adjutant général.

*Par M. Mulock :*

736. Demeurez-vous maintenant à Montréal ?—Oui, j'y demeure depuis un an. Je n'ai jamais parlé que de ce dont j'avais été témoin dans mon ancien district.

*Par M. Davies :*

737. Quand avez-vous laissé Winnipeg ?—En mai dernier.

738. Quel était votre grade ?—Aide-adjutant général.

739. Combien de versements d'habillements canadiens avez-vous reçus à Winnipeg ?—Deux, je crois, sans être certain cependant. Le 90<sup>ème</sup> bataillon a été formé en 1883 et a reçu une tenue complètement neuve.

740. Ça devait être des uniformes de fabrique anglaise ?—Oui. Je crois que les premiers habillements canadiens qu'ils ont reçus, ont été envoyés après la rébellion en 1885 ou au commencement de 1886.

741. Ils n'ont pas eu de la sorte une longue expérience ?—Non, deux ans seulement.

742. Vous ne pouvez parler que d'après une expérience de deux années ?—Oui.

*Par M. Mulock :*

743. A quelle arme appartient ce corps ?—Aux carabiniers.

744. Combien de temps les pantalons durent-ils dans le service régulier ?—Un an.

745. Dans la milice, combien de jours de service ont-ils par année ?—Il y a douze jours de manœuvres obligatoires, mais il y a, à part cela, les exercices volontaires.

746. Vous ne savez combien de temps de service ils ont eu ?—Je sais que le 90<sup>e</sup> a beaucoup d'exercices volontaires ; probablement deux fois plus que d'exercices réguliers.

747. Combien de temps vous ont duré vos pantalons anglais ?—Ils ont été usés complètement pendant la rébellion. On les avait reçus à la fin de 1883 ou au commencement de 1884, en sorte qu'ils n'ont eu qu'un peu plus d'un an d'usage.

*Par l'honorable M. Davies :*

748. Vous ne pouvez pas dire combien un pantalon doit durer de temps dans la milice ?—Trois ou quatre ans, je crois ; mais, tous ne font pas ce temps, ceux des ingénieurs surtout.

749. Dans des circonstances ordinaires, ils ne sont pas hors de service au bout de deux ans ?—Non.

750. Alors vous n'avez pas une expérience suffisante pour attester que ces pantalons ne peuvent pas faire le temps d'un pantalon ordinaire ?—Non ; mais je sais

que, dans le temps, on en était très satisfait et qu'on en faisait de grands éloges. Quand une paire de pantalons a duré deux ans et qu'elle est encore bonne, c'est une preuve qu'elle peut durer davantage.

Le comité est ajourné.

CHAMBRE DES COMMUNES, vendredi, 29 mars 1889.

Le comité se réunit sous la présidence de M. J. C. Rykert.

L'honorable W. E. SANFORD est appelé et interrogé.

*Par M. Mulock :*

751. Je crois que vous avez passé un contrat avec le département de la Milice en 1886 ?—Oui

752. Un contrat d'habillement ?—Oui.

753. Ce contrat est parmi les documents produits ici. Quand avez-vous été nommé sénateur ?—Le 12 avril 1887.

754. Votre contrat était-il en vigueur à cette époque ?—Mon contrat de 1886 était en force à cette date.

L'honorable M. BOWELL.—Nous ne sommes pas au comité des privilèges et élections.

755. Quand avez-vous livré les effets mentionnés dans votre contrat de 1886.

L'hon M. BOWELL.—Vous ne pouvez procéder à moins de prouver que les comptes qui sont devant nous se rattachent à ce contrat.

M. McMULLEN.—Regardez à la page E—69 du rapport de l'Auditeur Général et vous y trouverez des paiements faits en 1886 et 1887.

756. On vous devait de l'argent quand vous avez été fait sénateur ?—Oui, on en devait à notre maison.

M. BOWELL.—Le compte dont vient de parler M. McMullen a rapport à l'habillement de la police.

757. Quand avez-vous fait au gouvernement la livraison de tous les effets désignés dans votre contrat de 1886 ?—Je ne puis le dire exactement ; je suis parti pour l'Europe pendant l'exécution de ce contrat.

758. Ont-ils tous été livrés avant votre nomination de sénateur ?—Non.

759. Le contrat a continué d'être en force pendant l'année 1887 ?—Probablement pendant une partie de l'année.

760. C'est ce que je vois d'après la correspondance qui a été produite ici. Voici une masse de lettres, tant de vous-même que de votre maison, portant la date de 1887, et qui montrent que le contrat de 1886 s'est prolongé jusqu'à l'automne de 1887. Vous rappelez-vous ce qui en est ?—Bien que ce contrat ait été fait pour 1886, il n'a été complété qu'en 1887.

761. Je vais vous lire la lettre suivante que je trouve dans la correspondance :

“HAMILTON, 28 janvier 1888.

“CHER COL. MACPHERSON,—Nous avons complété et expédié les dernières tuniques de la police à cheval, le 25 courant. Veuillez trouver sous pli un état de compte montrant la balance qui nous reste due sur le contrat. Pendant ces temps durs, nous serions heureux de recevoir votre chèque pour cette balance. Nous sommes actuellement à fabriquer 5,000 tuniques d'infanterie, 500 de cavalerie, 500 pantalons de travail pour la cavalerie et 500 pantalons d'artillerie. La confection du tout a été retardée parce que l'étoffe manquait.”

Il ne faut pas oublier que tard dans l'automne de 1887, un nouveau contrat vous a été accordé. Vous rappelez-vous de la chose ?—Non.

762. Le voici, il est daté du 15 novembre 1887 ?—Oui, mais ce contrat a été passé avec la compagnie manufacturière.

763. Cette corporation existait-elle alors ?—Oui, elle date du 12 juin 1887.

764. Ainsi vos engagements avec le gouvernement consistaient dans ce contrat de 1886 qui est devenu le contrat de la compagnie en juin 1887, et ce contrat de juin 1887—Non; ne faites pas de confusion. Après avoir consulté les plus hautes autorités, nous avons reçu l'avis très positif que nous étions tenus de remplir le contrat signé en 1886; que nous serions passibles de dommages si nous ne remplissions pas un engagement contracté avant que je fusse nommé sénateur.

765. " Nous " serions passibles de dommages?—Oui, la compagnie se serait exposée à des dommages, si elle n'avait pas rempli ses obligations.

766. Je ne demande pas qu'elles auraient pu être les conséquences, je demande seulement ce qui est arrivé?—Le contrat a été signé et le 12 juin 1887, vous vous en êtes déchargé et la compagnie a pris votre place?—Oui, mais pas pour ce contrat. Le contrat a été transporté à Frank Stevens; vous trouverez le transport dans les documents qui sont sur la table. (Voir Exhibit " Q. 32.")

767. Bien, mais qui a rempli le contrat?—La maison Frank Stevens. Nous avons manufacturé les seules machandises qu'il fallait pour empléter nos obligations.

768. Qui sont Frank Stevens et compagnie?—Ce sont les agents pour le drap.

769. Quelles sont les personnes qui forment la compagnie Frank Stevens et Cie?—Je ne puis le dire.

770. Il n'est question ici que de Frank Stevens?—J'ai dit Frank Stevens.

771. Qui compose la maison W. E. Sanford et Cie, de Hamilton, et Frank Stevens; voici un transport à ce dernier?—Oui.

772. Il vous restait des intérêts dans l'affaire malgré ce transport?—Evidemment; nous avions intérêt à faire exécuter le contrat.

773. Avez-vous partagé dans les profits de son exécution?—Nous sommes restés, à l'égard des contrats, absolument dans la même position qu'auparavant, du moins quant aux résultats. Je n'hésite pas à déclarer en toute franchise que mon seul but en faisant ce transport, était d'enlever un prétexte à la critique publique. Comme je l'ai dit tout à l'heure, j'étais autorisé par les plus hautes autorités à compléter un contrat qui était nécessairement dans l'intérêt du pays; tandis qu'autrement je m'exposais à des dommages, vu que je l'avais signée avant mon entrée au sénat.

774. Ainsi vous avez cessé d'être l'entrepreneur réel ou la partie au contrat, mais vos intérêts sont restés les mêmes?—Exactement.

775. La correspondance que voici montre qu'après le 12 avril 1887, vous avez continué ostensiblement comme par le passé. Vous avez continué à correspondre au nom de votre maison avec le gouvernement?—C'est une simple erreur d'écriture.

776. Toutes les expéditions paraissent avoir été faites par vous, et les paiements reçus par vous sous le nom de votre ancienne maison?—Non, ils ont tous été faits au nom de Sanford et Cie.

777. En êtes-vous bien sûr?—C'est mon impression.

778. Voici une lettre du 13 avril 1887. Permettez-moi seulement de demander à quelqu'un du département quel est ce " C. C. " ?

COL. PANET.—C'est un des commis du département.

*Par M. Mulock :*

779. Voici une lettre marquée Exhibit " A ", datée du 13 avril 1887, de W. E. Sanford à Sir A. P. Caron. Est-elle de votre écriture?—Oui.

780. C'est " W. E. Sanford pour W. E. Sanford et Cie. " C'est votre signature?—Oui.

781. Quelle est cette note au crayon que voici sur cette lettre; naturellement, vous ne savez pas ce que c'est?—Non.

782. Cette note est, je suppose, une indication faite par quelqu'employé du bureau?

SIR A. P. CARON.—C'est l'écriture du col. Campbell.

*Par M. Mulock :*

783. Voici une autre lettre du 18 avril 1887 de vous au département marquée " B. " C'est une lettre de votre maison au département, je suppose?—Oui.

784. En voici une autre du 6 mai 1887. Est-ce encore une lettre de votre maison?—Oui, elle est marquée Exhibit " C. "

785. En voici une autre du 11 mai. Même provenance?—Oui, elle est marquée Exhibit "D."

786. Voici un télégramme du 17 mai 1887. En connaissez-vous quelque chose?—Je pense que c'est exact.

787. Passons les télégrammes. La lettre suivante est du 27 mai, Exhibit "E" et la suivante du 21, Exhibit "F"?—Oui.

788. Vous reconnaissez cette lettre en date du 9 juin 1887, Exhibit "G"?—Oui.

789. En voici une autre du 10 juin 1887 de vous au Col. Panet. Vous la reconnaissez?—Oui, toutes ces lettres sont produites ici: Exhibits "H," "I," "K," "L," "M," "N," "O," "P," "Q," "R," "S," "T," "V," "W," "X," "Y," "Z," (le témoin les identifie).

790. Vous reconnaissez l'authenticité de la lettre du 27 février?—Oui, elle est classée comme Exhibit "I."

791. Je ne ferai que les indiquer afin de voir s'il n'y en a pas que vous réservez. Voici encore une lettre signée par votre maison?—Oui.

792. Celle-ci, Exhibit "V" porte votre signature personnelle?—Oui.

793. Novembre 10, une lettre de vous au Col. Macpherson. Elle est authentique?—Oui.

794. En voici une du 19 novembre 1887. Vous l'acceptez, elle est marquée Exhibit "P"?—Oui.

795. De même que celle du 19 décembre 1887?—Oui.

796. Celle-ci, de janvier 1888?—Egalement.

796½. Elle est de votre main et porte votre signature?—Oui.

797. Elle contient un état de comptes entre nous et le département?—Oui.

798. En voici une autre du 12 janvier 1888; elle porte aussi votre signature, je crois?—Oui.

799. Une du 16 janvier 1888, de votre maison?—C'est correct.

800. Vous reconnaissez la lettre du 16 janvier 1888?—Oui.

801. Bien qu'elle soit signée du nom de la société, elle paraît être personnelle?—Oui.

802. Vous reconnaissez ces deux lettres du 28 janvier et du 9 février 1888, marquées "W" et "X"?—Parfaitement.

803. En voici une autre du 3 mars 1888?—Oui, c'est l'Exhibit "Y."

804. Et cette autre du 6 mars 1888, Exhibit "Z"?—C'est exact. (L'Exhibit "A 1" est mise dans la laissée).

805. Voici une lettre du 23 mars 1888?—Oui, c'est l'Exhibit "A 2"

806. Une note paraphée des lettres "W. E. S." y est annexée (Exhibit A 3.) Sont-ce vos initiales?—Je le crois.

807. "A 3" est une note de vous au département de la milice sous vos initiales?—Oui.

808. La lettre du 31 mars 1888 est de la société, je crois?—Oui.

809. Lettre du 16 avril 1888, Exhibit "A 5"?—Oui.

810. Lettre du 18 avril 1888, Exhibit "A 6"?—Oui.

811. Lettre du 26 avril 1888, Exhibit "A 7"?—Oui.

812. Lettre du 30 avril 1888, Exhibit "A 8"?—Oui.

813. Lettre du 1er mai 1888, Exhibit "A 9"?—Oui.

814. Lettre du 3 mai 1888, Exhibit "A 10"?—Oui.

815. Lettre du 8 mai 1888, Exhibit "A 11"?—Oui.

816. Lettre du 9 mai 1888, Exhibit "A 12"?—Oui.

817. Lettre du 14 mai 1888, Exhibit "A 13"?—Oui.

818. Lettre du 18 mai 1888, Exhibit "A 14"?—Oui, de la société.

819. Lettre du 23 mai 1888, Exhibit "A 15"?—Oui.

820. Lettre du 30 mai 1888, Exhibit "A 16"?—Oui.

821. Lettre du 1er juin 1888, Exhibit "A 17"?—Oui.

822. Lettre du 7 juin 1888, Exhibit "A 18"?—Oui.

823. Lettre du 16 juin 1888?—Exhibit "19."

824. Dix-neuf juin 1888?—Exhibit "A" 20."

825. Vingt-sept juillet 1888 ?—Exhibit “ A 21.”
826. Vingt-quatre juillet 1888 ?—Exhibit “ A 22.”
827. Vingt-six juillet 1888 ?—Exhibit “ A 22.”
828. Trente et un juillet 1888 ?—Exhibit “ A 24.”
829. Quinze septembre 1888 ?—Exhibit “ A 25.”
830. Dix-neuf septembre 1888 ?—Exhibit “ A 26.”
831. Vingt-huit septembre 1888 ?—Exhibit “ A 27.”
832. L’Exhibit “ A 27 ” est signé par vous personnellement ?—Oui.
833. Lettre du 3 octobre 1888 ?—Exhibit “ A 28.”
834. Vingt octobre 1888 ?—Exhibit “ A 29.”
835. Huit novembre 1888 ?—Exhibit “ A 30.”
836. L’Exhibit “ A 30 ” porte votre signature ?—Oui.
837. Lettre du 22 juin 1889 ?—Exhibit “ A 31.”
838. Ainsi vous reconnaissez que toute cette correspondance vient de votre maison ?—Oui.
839. A qui les chèques du département ont-ils été payés ?—Que voulez-vous dire ?
840. Les paiements faits à compte de temps à autre ?—Avant le transport du contrat en 1887 ils ont été faits à W. E. Sanford et Cie. Depuis, ils ont été faits à Frank Steven.
841. Et il vous en a fait remise ?—Oui.
842. Il a endossé les chèques ou vous en a payé le montant ?—Je ne pourrais dire.
843. Vous a-t-il envoyé les chèques à vous-même ?—J’étais en Europe et je l’ignore.
844. Quand vous parlez de W. E. Sanford et Cie, comme entrepreneurs originaires, voulez-vous dire qu’il y avait d’autres personnes que vous intéressées au contrat ?—Pas pendant la dernière année.
845. Quand le contrat a été signé en 1886 ?—J’étais la seule partie au contrat sous le nom de W. E. Sanford et Cie.
846. Quand votre maison est-elle devenue une compagnie manufacturière ?—En juin 1888.
847. On a pris un titre d’incorporation ?—Oui, le titre d’incorporation a été pris dans le même temps.
- SIR ADOLPHE CARON.—En sommes-nous rendus à faire l’histoire de l’incorporation de cette compagnie ? Evidemment, si le comité des comptes publics peut entrer dans de pareils détails, il n’y a point de chose qu’on ne puisse le forcer à examiner, quand bien même cela n’aurait jamais eu rapport avec les dépenses du pays. Je m’oppose à ces questions, pour la raison qu’elles nous enlèvent le temps dont nous avons besoin pour expédier les travaux obligatoires. On nous force de tenir ici depuis plusieurs jours une foule d’officiers du département, et cela pour leur apprendre l’histoire de l’incorporation de la compagnie de W. E. Sanford de Hamilton ou autres choses de même genre. Evidemment, si nous avons à nous occuper des comptes publics, laissons ces choses étrangères de côté.
- M. MULOCK.—Vous jugez que la question ne peut être posée ?—
- Le PRÉSIDENT.—Je la crois irrégulière.
848. M. MULOCK.—Prenez note de l’objection. Je vous demande, M. Sanford, si vous n’êtes pas l’un des principaux actionnaires de “ la Compagnie manufacturière W. E. Sanford ” et si vous ne l’étiez pas lors de l’exécution de ses contrats avec le gouvernement ?—Oui.
- 848½. Me voici maintenant à une question que j’ai soulevée auparavant. Je désire m’assurer du montant de la contribution que M. Sanford a faite en faveur du parti conservateur.
- Le PRÉSIDENT.—J’ai déjà déclaré cette question hors d’ordre ; elle n’est pas de la juridiction du comité et nous n’avons pas le droit de nous en occuper.
849. C’est votre droit, M. le Président, de disposer de ma question comme bon vous semble, comme c’était mon droit de la poser. Avez-vous jamais donné quelque

somme d'argent pour le bénéfice du parti conservateur ?—L'honorable député vient de m'accuser, M. le Président, d'avoir employé une large partie des profits que j'ai réalisés au moyen de mes contrats, à corrompre les comtés aux dernières élections ; je veux répondre à cette accusation. Les contrats que j'ai acceptés du gouvernement, n'ont été donnés que sur la demande du public exprimée par tous les journaux conservateurs du pays. Les contrats ont été commencés avant les élections. Ainsi je n'ai demandé aucune faveur au gouvernement, et je n'en ai reçu aucune.

850. Prétendez-vous qu'on a demandé des soumissions publiques au sujet du contrat signé le 16 décembre 1887, je crois ?—D'après les documents produits, il appert qu'on a fait une demande de soumissions pour le contrat de 1886. De l'autre côté, les officiers du département affirment que celui de 1887 a été donné sans soumission ?—Voyez le *Spectator* et le *Mail*, et vous y trouverez des demandes de soumissions pour habillements militaires publiées en juillet 1884, en août 1886 et en décembre 1887.

851. Les officiers ont affirmé qu'il n'y avait pas eu de demandes de soumissions, en sorte, que je ne puis accepter vos autorités. Il faudrait produire les annonces ?—C'était de 1888 dont il s'agissait.

852. Si je fais erreur, le Col. Macpherson rectifiera. Qu'avez-vous dit à ce sujet, Colonel ?

Le COL. MACPHERSON.—J'ai dit que nous avions annoncé pour l'habillement en 1886, et que le 6 août 1887, nous avions adressé une circulaire aux personnes qui avaient fait des soumissions auparavant.

853. M. MULOCK.—Avez-vous publié des annonces en 1887 ?

Le COL. MACPHERSON. J'ai déjà dit que non. Nous n'avons envoyé que des circulaires, par raison d'économie, parce qu'il n'y avait que quatre entrepreneurs. C'était pour l'habillement de 1887.

854. M. MULOCK.—Il n'y a eu aucune demande de soumission publiée dans les journaux après 1886 pour les articles d'habillement dont M. Sanford a eu le contrat ?

COL. MACPHERSON.—Non, mais il y en a eu pour d'autres articles d'équipement.

855. M. MULOCK.—La preuve produite par M. Sanford et en vertu de laquelle il affirme qu'une annonce a été publiée par le *Spectator* en 1887, est tout simplement une lettre signée "Compagnie manufacturière de W. E. Sanford, limitée,—Green, secrétaire."

M. SANFORD.—C'est là la preuve que j'ai obtenue : un monsieur a été envoyé au bureau du *Spectator* pour prendre des informations et il en a rapporté cette réponse.

856. Vous n'avez pas vu l'annonce vous-même ?—Je n'ai rien vu à ce sujet.

857. Vous rappelez-vous avoir conclu avec le gouvernement, le 15 octobre 1888, un contrat pour 9,500 uniformes militaires ?—Non, je crois que ce contrat a été conclu en novembre 1888.

858. En effet, je vois ici que c'est en novembre ?—Oui, en novembre.

859. Vous rappelez-vous avoir passé un contrat avec le gouvernement ou le département pour certains articles d'habillement militaire ?—La compagnie Sanford a passé un contrat de ce genre.

860. Les prix ne sont-ils pas les mêmes que ceux du contrat de 1887 ?—Vous faites erreur.

861. Je ne confonds pas 1888 avec 1887. Les prix du contrat que vous avez obtenu en 1888 sont les mêmes que ceux du contrat de 1887 ?—Je dis que non.

862. Vous vous méprenez vous-même ; les chiffres parlent par eux-mêmes ?—Oui les chiffres parlent par eux-mêmes.

863. Comment avez-vous appris que le gouvernement avait besoin d'habillement en 1888 ?—Je comprends que le gouvernement a envoyé des circulaires.

864. Je vous demande seulement par quelle voie vous avez appris la chose ?

Sir A. P. CARON.—Si vous laissez parler le témoin ! Vous lui posez une question, il commence à répondre et vous l'interrompez.

Le TÉMOIN.—Si vous voulez une réponse, je vous dirai en quatre mots que j'étais en Europe dans le temps et que j'ignore absolument comment notre maison a été mise au courant des besoins qui ont amené le contrat.

*Par M. Mulock :*

865. Quand étiez-vous en Europe ?—Je ne puis le dire positivement, je suis parti en mai dernier.

866. Quand êtes-vous revenu ?—En septembre. Je suis parti immédiatement pour le Manitoba. C'est en septembre que je suis revenu au pays, si je me rappelle bien.

867. Je crois que vous avez dit que vous étiez en Europe lors de la passation du contrat ?—Oh ! non. Vous m'avez posé une question au sujet de la date à laquelle avis du contrat a été donné. Si je me rappelle bien, j'étais en Europe dans le temps.

868. Vous dites que le contrat de 1888 a été passé en novembre ?—Oui, en novembre.

869. Où étiez-vous alors ?—Au Canada, dans Ontario.

870. Chez vous, à vos affaires ?—Non, je demeure tout au plus quatre mois de l'année à Hamilton, et je ne suis pas aussi au courant des affaires de la maison que je le serais autrement.

871. Vous êtes-vous intéressé aux affaires de la compagnie avec le gouvernement dans l'automne de 1888 ?—Oui.

872. Vous dites que vous ne vous occupiez pas d'affaires en novembre 1888, quand le contrat a été passé ?—Quand vous m'avez demandé comment j'avais appris que le gouvernement avait besoin d'habillements militaires, je vous ai répondu, si je me rappelle bien, que j'étais en Europe quand le gouvernement a fait connaître sa demande ; mais j'étais en Canada quand le marché a été conclu.

873. Ainsi vous ne connaissez les relations préliminaires qui ont eu lieu avec le gouvernement au sujet du contrat de 1878 que par ce qu'on vous en a dit, et non personnellement ?—Oui.

874. Vous étiez ici, M. Sanford, en septembre 1888, et vous vous occupiez d'affaires, car voici une lettre en date du 28 septembre 1888 qui porte votre signature ?—Je vous ai déjà dit que j'étais au pays en septembre.

875. Vous vous occupiez d'affaires ?—Oui, peut-être m'en suis-je occupé pendant une semaine ou deux.

876. Voici une lettre de novembre 1888 ; en voici une autre de votre propre écriture ?—Oui, elle porte ma signature.

877. L'exhibit "A 30" dit : " Cher col. Macpherson :—Le 9 mai 1887, vous avez fait une commande additionnelle de 500 tuniques de carabiniers avec instruction de nous préparer à une autre commande de 500 autres qui seront probablement requises un peu plus tard." A-t-on demandé des soumissions pour ces 500 tuniques ?—Non, c'était considéré comme faisant partie du contrat.

878. Cette commande était couverte par le paragraphe du contrat autorisant le gouvernement à faire exécuter des commandes additionnelles ?—Oui.

879. Vous rappelez-vous si vous avez reçu ordre de fabriquer les 500 dernières tuniques mentionnées ?—Je ne puis le dire positivement.

*Par l'honorable M. Bowell :*

880. Avez-vous fait une soumission en 1886 ?—Oui.

881. En avez-vous fait une en 1887 ?—Oui en 1885, 1886 et 1887.

882. Vous avez fait une soumission en 1887 et vous avez obtenu un contrat ?—Oui.

883. A la suite des soumissions demandées par la circulaire, le ministre vous a accordé le contrat aux prix que vous demandiez dans votre soumission ?—A mon retour d'Europe, nous fûmes informés que notre soumission était la plus basse, mais que le ministre refusait de nous accorder le contrat.

884. Pourquoi ?—C'est ce que j'ignorais.

885. Vous en êtes-vous assuré plus tard ?—Oui, voici ce que j'ai appris plus tard avoir été la raison de la conduite du ministre que j'ai trouvée, dans le temps, tout à fait contraire à la manière ordinaire de transiger des affaires. Il aurait répondu comme suit au sujet de notre soumission :—" Il est vrai que la soumission de votre compagnie est la plus basse, mais le gouvernement ne m'accorde qu'une somme déterminée pour l'habillement d'un nombre d'hommes également déterminé, et je ne

puis accepter vos conditions." Telle a été la réponse du ministre, sinon ses propres paroles. En conséquence, notre compagnie ne voulut plus s'occuper de l'affaire. Plus tard, le ministre nous proposa de réduire nos prix de 10 ou 11 pour cent, autant que je me rappelle.

886. Il vous a forcé de faire une réduction de 10 ou 11 pour cent, sous peine de ne pas avoir le contrat ?—Il nous a fait connaître que sans une réduction de 10 ou 11 pour cent de notre part, il ne donnerait plus suite à l'affaire.

887. Vous a-t-il donné les raisons de cette conduite ?—Je viens de vous les exposer. Sur ces entrefaites les fabricants de drap vinrent nous trouver et nous dirent : Nous avons fait de grandes dépenses pour perfectionner la fabrication de ce drap. M. Paton, le chef de la Compagnie manufacturière de Paton, avait passé trois mois en Europe pour apprendre à appliquer la teinture avec la même perfection qu'en Angleterre, et il avait acheté un matériel dispendieux. Ces gens-là nous dirent : Nous réduirons nos prix pour rencontrer les exigences du moment, bien qu'il n'y ait pas d'argent à faire même aux prix actuels. Et ils me proposèrent de faire, sur leurs draps, une réduction de six pour cent, autant que je me rappelle.

888. La compagnie Paton ?—Oui. La compagnie Rosamond prit une position semblable et offrit de réduire ses prix à condition que notre compagnie se chargeât de la transaction avec le gouvernement. Les fabricants nous dirent : Nous réduirons nos prix parce que nous pourrions employer ces marchandises pendant la morte-saison.

889. Vous parlez du drap ?—Je parle de ceux qui avaient à faire les habillements, les tailleurs. Ce sont deux ouvriers qui ont déjà travaillé à la confection des uniformes anglais et il est impossible de faire un habit avec plus d'habileté qu'il ne le font. M. Mulock porte dans le moment une redingote qui doit valoir \$1.40 la verge à la fabrique. Le drap écarlate que nous avons employé, nous coûtait au comptant, jusqu'à dernièrement, \$2.00 la verge, si je me rappelle bien ; le drap bleu coûte dix à quinze pour cent de plus.

*Par sir Adolphe Caron :—*

890. Le drap écarlate ne coûte pas plus cher ?—Non, le drap bleu est plus épais, il vaut de dix à quinze pour cent de plus. A raison de la pression des fabricants et des tailleurs, nous avons diminué les prix de notre soumission au gouvernement.

*Par l'hon. M. Bowell :*

891. D'après cela je comprends qu'au lieu de recevoir aucune faveur du gouvernement, le ministre de la Milice vous a mis dans une condition telle que vous n'avez pu réaliser que de très minces profits ?—Nous avons résolu de ne pas donner suite à la transaction jusqu'au moment où les fabricants, nous ayant offert de réduire leurs prix, nous ont mis ainsi en position d'accepter. Je ferai remarquer que nous en sommes venus à cette détermination dans le seul but de déterminer le gouvernement à faire fabriquer les équipements militaires dans cette partie du pays et de nous mettre en état de répondre à ses commandes. Le fait est qu'aujourd'hui, notre compagnie est en état de livrer 500 et même 1,000 de ces tuniques par semaine, mais la marge de nos profits n'est en général que de 30 à 31 centins par tunique ; nous pouvons faire davantage sur certaines spécialités, mais sur les autres les profits ne sont que de 30 à 31 centins. Je défie toute contradiction sur ce point.

892. L'hon. M. JONES.—Vous dites 31 pour cent ?

L'hon. M. SANFORD.—Non, je dis 31 centins par habillement.

893. C'est dans ces circonstances que votre contrat a été prolongé pour 1888 ?—Le contrat de 1888 a été signé par la Cie manufacturière de W. E. Sanford.

894. Aux prix auxquels vous avait amenés le ministre de la Milice ?—Oui. Je puis dire au ministre des Douanes, que le ministre de la Milice peut être un excellent militaire, mais qu'il n'entend absolument rien en affaires.

*Par M. Mulock :*

895. Vous a-t-on accordé un autre contrat en réponse à votre lettre du 24 mars 1888 dans laquelle vous disiez : "Nous fabriquerons les capotes avec cette étoffe." Votre compagnie a adressé au Col. Macpherson, en date du 23 mars, une lettre qui vous a probablement été remise ici, car j'y vois cette note additionnelle écrite sur

papier du Sénat : " Nous fabriquerons ces capotes avec le drap en question pour \$3,80" etc., etc. Le tout signé " W. E. S." Cela a-t-il donné lieu à un autre contrat ?—Non. Une lettre fut reçue du département de la Milice disant qu'on manquait à l'hôpital de vêtements amples pour les malades et demandant nos prix pour quelques douzaines seulement. On envoya des échantillons avec une réponse indiquant les prix demandés, mais l'affaire n'eut pas de suite.

896. Vous n'avez pas obtenu de contrat pour ces articles ?—Pas à ma connaissance.

897. Les habillements que vous avez faits pour la police à cheval étaient-ils compris dans la commande des effets de cavalerie ?

Le COL. MACPHERSON.—Ceci ne concernait pas notre département.

898. Avez-vous obtenu un contrat pour la police à cheval ?—Nous fabriquons les habillements de la police.

899. En vertu d'un autre contrat ?—D'après le même principe.

900. Je ne vois aucun document à ce sujet ici. Est-ce en vertu d'un marché distinct ?—Je ne le crois pas, mais c'est avec un autre département.

901. Quand avez-vous signé le contrat pour les habillements de la police à cheval ? Je ne puis le dire exactement ; je crois que c'est dans le même temps que les autres.

902. Vous ne pouvez rien dire de positif à ce sujet ?—Non.

903. Combien y a-t-il de cela ?—Deux ans, je crois.

*Par le Dr Ferguson :*

904. Je désirerais connaître l'opinion de M. Sandord relativement à la valeur respective des tissus anglais et canadiens ?—D'après ce que j'en connais, les draps canadiens sont pure laine ; ou en d'autres termes, les meilleurs draps canadiens pure laine sont supérieurs aux draps importés d'Angleterre pour des prix équivalents. Je parle des articles dont sont fabriqués les habillements militaires livrés par deux maisons qui sont reconnues, par tous les marchands de draps, comme les plus grands établissements manufacturiers du genre dans le Dominion. Ces deux maisons sont la manufacture Rosamond d'Almonte et celle de Paton, de Sherbrooke, Québec. Jusqu'à ces derniers temps, ces établissements n'avaient jamais introduit de déchet dans leurs étoffes. Tous les draps qui sortaient de ces fabriques étaient pure laine. Le fait que ces marchandises ne pouvaient être achetées pour moins de \$2.00 la verge en est la preuve.

*Par M. Wallace :*

905. Est-ce \$2.00 la verge simple largeur ?—Non, double largeur.

L. H. IRVING, de Toronto, est appelé et interrogé.

*Par le Dr Bergin :*

906. Vous êtes lieutenant dans les Queen's Own ?—Non, monsieur.

907. A quel régiment appartenez-vous ?—A aucun.

908. Nous avons appelé ici le lieutenant Irving ?—Il y a un lieutenant Irving sur la liste de retraite.

909. Vous avez été autrefois dans le Queen's Own ?—Non.

910. Dans quel régiment alors ?—Dans l'artillerie de place de Toronto.

911. Comme lieutenant ?—Oui.

912. Connaissez-vous quelque chose de cette question d'habillement, relativement aux volontaires de Toronto ?—De quelle manière ?

913. Connaissez-vous quelque chose personnellement ?—Oui monsieur.

914. De combien d'hommes se compose le régiment des Queen's Own ?—De 550 à 600.

915. Combien y a-t-il de compagnies ?—Dix.

916. Combien y a-t-il d'hommes par compagnie ?—Quelques compagnies ont 55 hommes, d'autres 60.

917. Quel est le nombre d'hommes fixé par la loi pour chaque compagnie ?—Quarante-deux, je crois.

918. Voulez-vous dire au comité comment on s'y prend pour donner des uniformes aux 13 ou 18 hommes qui se trouvent de surplus ?—On les achète, je crois.

919. Qui les achète ?—Ce sont les hommes eux-mêmes.

920. Peut-être les officiers ?—Je crois que ce sont les hommes ; ils ne retirent pas leur solde qui forme ainsi un fonds d'habillement. Toute la solde des officiers comme des soldats va à un fonds commun destiné à l'habillement du régiment.

921. Quand une compagnie a son nombre officiel de 42 hommes, on a recours à un recrutement additionnel pour le porter à 55 ?—Oui.

922. Le recrutement se fait-il tout à la fois ou à diverses époques dans l'année ; vous avez été lieutenant, n'est-ce pas ?—Oui, dans l'artillerie de place de Toronto.

923. Combien de temps avez-vous été officier ?—Trois ans.

924. De la sorte vous savez comment les hommes trouvent que leurs uniformes leur vont et s'ils constatent une différence avec ceux des nouvelles recrues. Dites, nous ce que vous en savez ?—Nous n'avons pas eu de vieux uniformes, si ce n'est ceux de la batterie de place de Toronto donnés par le capt. Gibson en 1884 ; ils avaient servi trois ou quatre ans. Mais le département nous ayant versé 42 tuniques et 42 pantalons, nous eûmes des tenues neuves pour tous nos hommes. C'était dans l'automne de 1884.

925. Revenons aux Queen's Own. Quand ce nombre additionnel d'hommes vient à la compagnie, on leur donne des uniformes neufs payés à même le fonds que vous dites être formé par les contributions des officiers et des soldats qui versent leur solde dans ce but ?—Non, monsieur, ce n'est pas ce que j'ai dit.

926. Vous leur donnez les vieux uniformes ?—Je ne sache pas que ce soit le cas au Queen's Own, mais tout ce que je sais, c'est que nombre de recrues refusent d'accepter les uniformes fournis par le département et s'en achètent à leurs frais.

927. Ils en achètent des neufs ?—Oui.

928. Où les achètent-ils ?—Ici même au département.

929. Prétendez-vous que les uniformes donnés aux volontaires par le département, sont de plus mauvaise qualité que ceux qu'il vend pour de l'argent ?—Je ne connais rien à ce sujet.

930. Pourquoi alors refuse-t-on de les accepter ?—Parce qu'ils sont malpropres et hors de service.

931. Règle générale, les hommes tiennent-ils à honneur de conserver leurs uniformes en bon état ?—Les Queen's Own ont la réputation de former un excellent régiment.

932. Dites-nous ce qui en est dans votre propre régiment ?—Il a été licencié.

933. Savez-vous si de fait les recrues additionnelles refusent d'accepter les vieux uniformes quand ils entrent dans un régiment ; si, bien qu'elles soient admises au service en violation de la loi qui fixe le nombre de chaque compagnie, elles réclament des uniformes de première classe qui n'ont encore servi à personne ?—Vous avez une assez longue expérience dans le service pour pouvoir me répondre sur ce point ?—Ces hommes viennent prendre du service pour le plaisir de porter de beaux uniformes. Dans notre régiment, les hommes n'ont jamais refusé, à ma connaissance, de porter les uniformes qui avaient déjà eu du service.

934. N'arrive-t-il pas que, dans la même compagnie, il y a des hommes qui ont des uniformes neufs tandis que d'autres en ont de vieux ?—Oui, c'est le cas.

935. C'est cela qui fait le mécontentement ?—Je l'ignore.

936. Mais vous devez en savoir quelque chose ?—Je n'en sais rien.

937. Mais, vous avez eu trois ans de service. N'est-il pas vrai que les uniformes neufs donnés aux recrues qui sont enrôlés en plus du nombre autorisé par la loi, sont une cause de mécontentement parmi les hommes qui forment le cadre régulier de la compagnie ; n'est-il pas vrai que ces derniers se plaignent de ce que les derniers arrivés ont les plus belles tenues et de ce que les officiers sanctionnent cet état de chose irrégulier ?—Les recrues ne reçoivent pas nécessairement des uniformes neufs.

938. Vous venez de dire que ces recrues refusent l'habillement donné par le département ; que ce sont des uniformes neufs qu'il leur faut. Je vous ai demandé

où elles les achetaient et vous m'avez répondu que c'était au département?—Les recrues ont refusé les uniformes qui avaient été portés auparavant, alors qu'il se trouvait que ces uniformes étaient malpropres.

939. Vous n'avez pas mentionné ces circonstances conditionnelles?—J'ai dit que les nouvelles recrues avaient fait des objections.

940. Vous avez clairement répondu?—Elles ont fait objection, dans le "Queen's Own," aux uniformes qui avaient déjà eu du service et en ont acheté des neufs.

941. Vous avez dit il y a un instant que ces hommes ont refusé les uniformes fournis par le département; et, chose étrange, qu'ils viennent acheter les mêmes uniformes au magasin du département même. Êtes-vous capable de concilier ces deux assertions?—J'ai dit que je croyais que les soldats du Queen's Own avaient refusé d'accepter des uniformes apparemment usés et malpropres, et que cela les avait mis dans la nécessité de se pourvoir à leurs propres frais.

942. C'est exactement ce que je me suis efforcé de vous faire dire depuis le commencement. De la sorte, les hommes ont refusé les habillements que leurs officiers leur offraient et ils en ont envoyé acheter ici au département?—Je n'ai jamais dit autre chose.

943. Vous attribuez la cause du mécontentement des hommes du régiment au fait qu'on a envoyé un contingent additionnel, en dehors du nombre légal, et que ces recrues n'ont pas voulu accepter autre chose que des uniformes neufs?—Quand vous parlez de nombre additionnel, il ne faut pas oublier que, dans le Queen's Own, les compagnies ont reçu des uniformes pour 40 hommes. Quant aux hommes de l'ambulance et aux autres soldats formant le surplus non autorisé par la loi, ils se sont habillés à leurs dépens.

944. Et le résultat a été celui que vous avez indiqué au comité. Savez-vous que ce moyen pris par les officiers du Queen's Own pour porter l'effectif du régiment à 500 ou 600 hommes, est une violation directe des règlements du département?—Je vous le demande moi-même, monsieur: Où est-il dit qu'une compagnie n'aura pas plus de 42 hommes? Les règlements autorisent un effectif de 75.

945. Oui, avec la sanction du département?—Il n'est pas question de cela dans les règlements.

946. Dans les cas de nécessité, je comprends que le département peut donner l'ordre de porter les compagnies au nombre de 75?—Voulez-vous lire ceci.

*Par l'hon. M. Bowell:*

947. Avez-vous dit 75?—J'ai dit 55.

Le Dr BERGIN.—Je rappellerai au comité que M. Mulock nous a montré, l'autre jour, des lettres au sujet desquelles il se proposait de questionner le capitaine Bennett. Je demande au comité de vouloir bien faire produire ces documents qui se rattachent étroitement à certaines questions que j'ai à poser au témoin.

Sir A. P. CARON.—Il a lu des extraits de ces lettres.

Le Dr BERGIN.—(s'adressant à M. Mulock).—Vous avez prétendu que vous aviez à donner des informations importantes?

M. MULOCK.—Oui, des informations pleines d'intérêt.

Le Dr BERGIN.—Je désirerais voir ces lettres.

M. MULOCK.—Elles me sont adressées comme communications privées. J'en use suivant mes instructions et je répète ce que j'ai déjà dit. Un membre du parlement a droit de recevoir des informations particulières et de garder le secret sur le nom de leur auteur.

Le Dr BERGIN.—Ces documents ne sont pas de nature à être produits devant le comité?

M. MULOCK.—Il ne serait pas loyal pour leurs auteurs de les rendre publics.

*Par le Dr Bergin:*

948. Lieutenant Irving, avez-vous eu quelque pourparlers avec M. Mulock au sujet de cette affaire?—Il m'a écrit à ce sujet.

949. Avez-vous cette lettre ici?—Oui, monsieur.

950. Voulez-vous la produire?—Elle ne concerne pas la question qui nous occupe.

951. Quand avez vous reçu cette lettre?—Le 19 mars.

952. Était-ce en réponse à une lettre que vous lui aviez écrite?—Non.

953. Aviez-vous écrit à M. Mulock au sujet d'affaires militaires?—Non.

954. Cette lettre a-t-elle trait à la présente enquête?—Autrement nous n'avons pas à nous en occuper.

955. L'hon. M. BOWELL.—Concerne-t-elle l'objet de cette enquête?—Oui.

*Par le Dr Bergin :*

956. Je désire que vous en fassiez lecture alors?

M. MULOCK.—Oh, vous pouvez la lire. Lisez-la. (Le témoin lit la lettre comme suit :—

CHER M. IRVING.—Mercredi, nous avons une autre réunion du comité des comptes publics, et je serais heureux si vous pouviez m'envoyer pour cette date les noms de quelques témoins capables de faire la preuve suivante :—

En 1888, le gouvernement, sans ouvrir de champ à la concurrence, a accordé à James O'Brien un contrat de trois ans, 1888, 1889, 1890, pour une certaine quantité de capotes militaires (infanterie et artillerie) de même patron, forme et étoffe que celles des années précédentes, et aux mêmes prix qu'en 1884. Je suis certain qu'il y a eu une baisse dans la valeur des articles et je veux en faire la preuve. Voyez Peter Ryan; il pourra peut-être trouver quelque personne d'expérience dans la spécialité qui puisse faire cette preuve. Si vous réussissez envoyez-moi le nom ou les noms par lettre mardi soir, afin que je puisse les avoir mercredi matin. On m'a dit que le régiment des Q. O. a commandé à ses propres frais des uniformes en Angleterre. Pourquoi cela?

Votre dévoué,

W. MULOCK.

L. H. IRVING, écr., Toronto.

*Par le Dr Bergin :*

957. Vous êtes employé au département du secrétaire provincial, à Toronto?—Oui.

958. Pouvez-vous dire au comité quelles ont pu être les raisons qui ont porté M. Mulock à s'adresser à vous dans la circonstance, car vous n'êtes pas dans le commerce?—Vous me demandez ce qui a pu porter M. Mulock à m'écrire?

959. Oui?—Je l'ignore.

960. Avez-vous eu quelques conversations avec lui à ce sujet, auparavant?—J'ai causé avec M. Mulock, il y a deux ou trois mois.

961. De cette question?—Des affaires de la milice en général.

962. Vous vous êtes toujours occupé d'affaires militaires depuis que votre régiment a été licencié?—Toujours.

963-64. Vous n'avez jamais hésité à faire connaître vos opinions sur la condition des milices du pays?—Non.

965. Connaissez-vous le monsieur de Toronto qui écrit sous le nom-de-plume "Linch Pin"?—Oui.

966. Est-ce une autorité?—Je l'ignore.

967. Il est étonnant que vous connaissiez cet écrivain et que vous ne sachiez pas si c'est un homme sérieux et compétent. Pouvez-vous me donner la première lettre de son nom?—C'est moi-même.

Le Dr BERGIN.—Je n'ai rien de plus à demander au témoin.

*Par l'hon. M. Bowell :*

968. Vous avez dit que certains hommes de votre régiment avaient refusé de s'enrôler parce que les uniformes fournis par le département étaient malpropres et avaient été portés?—J'ai parlé des Queen's Own.

969. N'est-il pas à votre connaissance que le département de la Milice ne fournit jamais d'uniformes qui ont déjà servi?—Je n'ai pas eu l'intention de dire que c'était le département qui avait donné les uniformes en question, mais bien le quartier-maître du régiment.

970. C'est ce que je pensais.

Sir A. P. CARON.—Le département ne livre jamais d'habillement de seconde main.

*Par M. Mulock :*

971. Vous avez dit que votre régiment avait été licencié ?—Pourquoi ?

Le Dr BERGIN.—Je m'oppose à cette question. Elle n'a pas trait à l'enquête. Nous sommes à examiner le coût des habillements militaires.

M. McMULLEN.—J'aimerais à savoir si la question de *Linch Pin* y avait quelque rapport ?

*Par l'hon. M. Bowell :*

972. Avez-vous eu connaissance des contrats qui ont été donnés par le département de la milice à M. Sanford ou à toute autre personne en 1886, 1887 et 1888 ?—Non, monsieur.

973. Connaissez-vous quelque chose de la qualité des articles fournis par ce monsieur ?—Je ne connais rien de la valeur des articles livrés par ce fournisseur ou par les autres, mais j'ai souvent entendu des plaintes au sujet de l'habillement ; on en a fait souvent dans notre batterie. Nous ignorions d'où venaient ces uniformes et quels en étaient les fabricants.

974. Savez-vous si l'on a payé trop cher pour cette marchandise et si on pouvait l'obtenir à meilleur marché ailleurs ?—D'après des informations prises samedi dernier, je suis sous l'impression qu'on a payé trop cher ; c'est ce qu'on m'a dit.

*Par M. Mulock :*

975. Combien dure en moyenne une tunique, dans le service régulier ?—Je ne puis le dire. Elles sont données pour deux ans de durée au moins.

976. Dans le service régulier, une tunique doit durer au moins deux ans ?—Oui, pour sous-officiers et soldats.

977. Quand la parte-t-on ?—Tous les jours.

978. Savez-vous quelque chose de l'état où se trouvent les uniformes du Queen's Own, reçus en 1887. Quelle différence y a-t-il entre ces uniformes et ceux de 1878 ? Ecrivez-vous sur les affaires militaires dans l'*Empire* ou dans d'autres journaux ? Je crois avoir vu le nom de plume de *Linch Pin* dans l'*Empire*. Quelle réponse avez-vous à donner à la question concernant l'apparence des uniformes de 1878 comparée à celle des uniformes de 1888 ?—On porte encore au Queen's Own des tuniques reçues en 1878, tandis que celles du corps de musique reçus en 1887, sont hors de service.

979. Dans quelle condition sont ces uniformes de 1878 ?—On en fait encore un bon usage.

980. Comment figurent-ils à côté des uniformes donnés en 1887 ?—Les uniformes de la musique du Queen's Own, reçus en 1887, sont hors de service.

981. Comment sont ceux des soldats, non des musiciens ?—L'autre jour je suis allé chez le tailleur du Queen's Own, M. Crean et j'y ai vu la tunique de l'instructeur Bums, un soldat très soigneux et très propre ; elle lui avait été donnée en mai 1887 et était hors d'usage ou à peu près. M. Houston, l'associé de M. Crean, examina le drap et dit que c'était du drap bleu teint en vert.

Sir A. P. CARON.—M. Mulock voudra bien ne pas insister à faire cette preuve.

Le PRÉSIDENT.—Aucun témoignage de ce genre ne peut entrer dans notre rapport.

982. On me dit que la mesure de quelques-uns de ces uniformes est toute autre que celle qu'on leur donne sur la marque de fabrique. Est-ce le cas ?—J'ai pris la mesure d'une tunique qu'on faisait réajuster ; elle était marquée comme donnant 41 pouces, à la poitrine, et 39 à la ceinture. Après l'avoir mesurée, j'ai trouvé qu'elle donnait 44 pouces à la poitrine et 42 à la ceinture.

983. Savez-vous combien doivent durer les pantalons donnés à l'artillerie royale régulière ?—Chaque homme reçoit un pantalon de drap, un de serge et un de toile, et chaque article doit durer un an.

984. Avez-vous visité les magasins d'habillements ici ?—Oui.

985. Où ?—Ici, dans la bâtisse de pierre près du canal.

986. La bâtisse du gouvernement ?—Oui.

987. Quand les avez-vous visités ?—L'année dernière, en 1888.

988. Y avait-il quelqu'un là, dans le temps ?—Oui, le colonel Macdonald, de Guelph.

989. Qui avait la surveillance de ces magasins ?—Je l'ignore, mais nous y avons vu M. Watson, l'inspecteur de l'habillement.

990. Le monsieur qui est ici en arrière de vous ?—Oui.

991. Avez-vous examiné les effets d'habillement qui se trouvent dans ces magasins ?—M. Watson nous fit voir les nouveaux uniformes et nous dit que l'habillement canadien était bien supérieur à l'habillement anglais.

992. Avez-vous fait un examen par vous-même ?—Non.

993. Connaissez-vous quelque chose des couleurs ?—Des nouveaux uniformes ?

994. Des nouveaux et des anciens ?—Après que nous eûmes vu l'habillement, M. Watson nous dit : " je vais vous montrer un pantalon," et il nous fit voir un pantalon qui avait dû être bleu originairement. Le devant était rouge ou plutôt violet clair et le derrière était bleu tirant sur le violet.

995. Ce pantalon a-t-il été livré ?—Oui, et renvoyé.

996. Avez-vous fait attention à la couleur des uniformes des soldats, des volontaires de Toronto ?—Je ne les ai vus qu'à la lumière du gaz.

997. Vous n'en pouvez rien dire ?—Non.

998. Connaissez-vous le sergent Kells, de Toronto ?—Non, monsieur.

999. Vous connaissez M. Crean ?—Oui.

1000. Que fait-il ?—C'est le maître-tailleur du Queen's Own.

1001. A-t-il eu quelque chose à faire avec les habillements donnés au Queen's Own par le département ?—Oui, s'il y a quelque chose à retoucher, c'est lui qui voit à cela.

1002. Pourrait-il nous renseigner d'une manière sûre sur la qualité du drap ?—Oui, il est tailleur militaire et connaît bien les draps.

1003. Vous ne connaissez pas M. Kells ?—Je le connais personnellement. Je croyais que vous vouliez me parler de son uniforme, tout à l'heure.

1004. Vous connaissez le sergent Kells du Queen's Own ?—Oui.

1005. Depuis combien de temps est-il au service ?—Je l'ignore.

1006. Est-il compétent à rendre témoignage ici ?—Son nom est le sergent McKell.

1007. J'aurais dû dire McKell ?—On m'a dit qu'il avait acheté une tunique et un pantalon.

Le PRÉSIDENT.—Ne vous occupez pas de ce que vous avez entendu dire.

1008. Savez-vous s'il a fait quelque examen au sujet de l'habillement ?—Je crois que oui.

1009. Quelle est son expérience ?—Il a importé une tunique et un pantalon d'Angleterre.

1010. Pour lui-même ?—Oui.

Le PRÉSIDENT.—Vous ne le savez pas.

Le TÉMOIN.—Il me l'a dit.

*Par M. Wallace :*

1011. Vous avez reçu une lettre de M. Mulock vous priant de voir M. Peter Ryan. L'avez-vous vu ?—Oui, je l'ai vu.

1012. Quel arrangement avez-vous fait avec lui ?—Je n'ai fait aucun arrangement. Il a écrit une lettre, je crois.

1013. M. Peter Ryan s'est-il entendu avec vous pour voir quelqu'un ?—Il s'est assis et s'est mis à écrire une lettre.

1014. Vous a-t-il dit qu'il verrait M. Wilby ?—Non, il m'a dit : " Je vais écrire à M. Mulock."

*Par l'hon. M. Bowell :*

1015. Vous avez dit avoir vu un pantalon qui était d'une couleur en avant et d'une autre en arrière. Vous avez dit que cet article avait été livré puis renvoyé. Etes-vous bien sûr de tout cela ?—Oui.

1016. Savez-vous si cette tunique que vous avez dit être de deux pouces plus large que la mesure indiquée sur son étiquette, était de fabrication anglaise ou canadienne ?—On m'a dit qu'elle était de fabrication canadienne.

1017. Qui vous a dit cela ?—M. Crean.  
 1018. Vous ne vous en êtes pas assuré par vous-même ?—Il a tourné la tunique et a dit qu'elle était de fabrication canadienne.  
 1019. Avez-vous été chargé par divers régiments de vous enquérir de l'habillement ?—Non.  
 1020. Vous l'avez fait par simple curiosité ?—Oui.  
 1021. Savez-vous si la livraison des uniformes dont vous avez parlé comme ayant eu lieu en 1887, se composait d'articles canadiens ou anglais ?—En 1887, ceux du Queen's Own ?  
 1022. Oui ?—C'était des uniformes canadiens.  
 1023. Comment le savez-vous ?—Ils portaient leur marque de fabrication.

M. WILBY est appelé et interrogé de nouveau.

*Par M. Wallace :*

1024. Qui avez-vous vu au sujet de la qualité du drap ?—Peter Ryan.  
 1025. Que désirait-il que vous prouviez ?—Il ne m'a pas demandé de faire de preuve particulière. Il m'a demandé ce que je pensais de la valeur relative des draps et de la baisse des prix depuis cinq ans.  
 1026. Vous a-t-il demandé autre chose ?—Non.  
 1027. Il ne vous a parlé que de la réduction des prix ?—Oui.  
 1028. Vous a-t-il prié de venir à Ottawa ?—Je ne lui ai pas parlé d'Ottawa, et de son côté, il ne m'a pas parlé d'habillement militaire.  
 1029. Il ne vous a parlé que de la baisse sur les draps en général ?—Oui.  
 Le comité est ajourné.

CHAMBRE DES COMMUNES, 11 avril, 1889.

Le comité se réunit sous la présidence de M. J. C. Rykert.

J. S. CREAN, de Toronto, est appelé et interrogé.

*Par M. Mulock :*

1030. Vous appartenez au Queen's Own, je crois ?—Oui, monsieur.  
 1031. Quel est votre grade ?—Sous-lieutenant.  
 1032. Depuis quand êtes-vous dans ce régiment ?—Depuis le printemps 1877.  
 1033. A quelle compagnie appartenez-vous ?—A la compagnie "I."  
 1034. Vous êtes entré dans le Queen's Own en 1877 ?—Oui, monsieur.  
 1035. Comme simple soldat ?—Oui.  
 1036. Vous avez toujours appartenu à ce régiment depuis ?—Oui, monsieur.  
 1037. Quelle position y avez-vous occupée ?—J'ai été simple soldat, sergent et sergent-major.  
 1038. Maintenant vous êtes officier ?—Oui.  
 1039. Quel est votre genre d'affaires ?—Marchand-tailleur et confectionneur d'habits militaires ; j'ai un associé.  
 1040. Pour votre commerce ?—Oui.  
 1041. Vous tenez commerce à Toronto ?—Oui.  
 1042. Depuis combien de temps ?—J'ai succédé à mon père qui avait fondé notre maison en 1874. Il est mort depuis, et j'ai continué le commerce avec un associé.  
 1043. Vous avez toujours été dans la milice malgré cela ?—Oui.  
 1044. Avez-vous eu occasion de vous renseigner sur la qualité de l'habillement du Queen's Own ?—Oui, de nombreuses occasions.  
 1045. Qu'en pensez-vous ?—Il est très mauvais, excessivement mauvais.  
 1046. Sous quel rapport ?—Sous le rapport de l'étoffe et de la coupe. Il est impossible d'y trouver une tunique qui ajuste bien. Ces articles n'ont pas la mesure proportionnelle. L'étoffe est mauvaise et souvent d'une nuance différente. J'ai même vu des tuniques dont le drap était de diverses couleurs.

1047. De diverses couleurs dans la même tunique ?—Oui.

1048. Vous avez parlé de la mesure ; qu'entendez-vous à ce sujet ?—Chaque tunique porte un numéro de taille et doit donner tant de pouces à la poitrine, tant de pouces à la ceinture avec une longueur proportionnée ; toutes ces mesures ont des proportions déterminées et invariables dans les uniformes militaires. Ainsi pour un homme de 5 pieds et 8 pouces, une tunique de carabinier doit avoir dans la partie inférieure à la ceinture, une longueur de 9 pouces et dans la partie supérieure, une longueur et une ampleur proportionnées à la taille de manière à ne pas faire de bouffe quand l'homme met son ceinturon. J'ai rarement trouvé, ou plutôt je ne me rappelle pas avoir trouvé, parmi toutes ces tuniques, une seule qui fût faite d'après ces mesures proportionnelles. Elles sont trop larges et ont besoin d'être réajustées à grands frais.

1049. Sur qui retombent ces dépenses ?—Sur les soldats et les sous-officiers ; sur les officiers quand il s'agit du corps de musique.

1050. Un grand nombre de ces tuniques réclament-elles le travail du tailleur ?—Nous avons réajusté les tuniques du corps de musique du Queen's Own l'automne dernier. Il y a 40 musiciens et il a fallu retoucher les 40 tuniques ; le fait nous a frappé dans le temps.

1051. Comment cela a-t-il pu se faire ?—Ces tuniques n'avaient pas été taillées de proportion ; elles étaient toutes trop larges à la ceinture et faites plutôt pour des hommes obèses et d'un âge mur, que pour des militaires d'âge et de taille ordinaire. Il a fallu les retoucher toutes plus ou moins et sans exception.

1052. Vous dites sans exception ?—Oui, chacune de ces 40 tuniques a dû être réajustée.

1053. Les tuniques des soldats sont-elles du même genre ?—Exactement. En général, nos soldats sont de jeunes hommes, moins corpulents que les musiciens qui sont pour la plupart d'un âge plus avancé ; leurs tuniques ont besoin d'être retouchées de la même façon que celles des musiciens, quelquefois davantage.

1054. Vous avez parlé de couleurs différentes dans la même tunique ?—Oui, monsieur.

1055. En général, les tuniques n'ont pas une couleur uniforme ?—Non, loin de là.

1056. Connaissez-vous la chose par vous-même ?

*Par sir Adolphe Caron :*

1057. Je désirerais savoir de quelles tuniques vous parlez ?—Je parle des tuniques qui nous ont été livrées au retour du Nord-Ouest en 1885. Celles d'aparavant étaient meilleures ; du moins pour ma part, j'en ai eu deux avant 1885 qui étaient excellentes, tandis que celle que j'ai reçue dans l'automne de 1885 était très mauvaise.

*Par M. Mulock :*

1058. Y a-t-il eu changement depuis 1885 ?—Non, elles sont absolument de même qualité, très mauvaises.

1059. Vous parlez de toutes les livraisons qui ont été faites depuis cette date ?—Je parle de celles que j'ai vues.

1060. Depuis 1885, combien de tuniques ont passé entre vos mains ?—Un grand nombre.

1061. Pourquoi vous les remettait-on ?—Nous faisons les uniformes des officiers pour toute la province et particulièrement pour Toronto, et les hommes nous apportaient naturellement leurs tuniques pour les faire réajuster. Les officiers du Queen's Own nous ont envoyé leurs musiciens et les soldats viennent nous trouver. Nous en avons vu un grand nombre à notre établissement.

1062. Vous avez retouché un grand nombre de tuniques des soldats du Queen's Own, depuis le retour du Nord-Ouest ?—Oui, un grand nombre.

1063. Est-ce que les observations que vous avez faites au sujet de la qualité, de la couleur et de la coupe s'appliquent aussi aux uniformes livrés depuis 1885 ?—Oui, monsieur.

1064. A tous en général ?—C'est ce que j'entends.

1065-66. Connaissez-vous quelque chose de la qualité des uniformes dont on se servait avant 1865 ; j'ai compris que les Queen's Own portaient alors des uniformes de fabrique anglaise ?—Oui, monsieur. En 1878 et un peu plus tard, nous avons eu

des uniformes anglais pour notre corps de musique, et au moins 50 pour cent des tuniques n'ont pas eu besoin d'être retouchées.

*Par l'honorable M. Bowell :*

1067. En 1878 ?—Oui, je crois que c'est vers cette époque. Nous avons eu des uniformes pour nos musiciens en trois époques différentes, la dernière il y a un an. C'est cette dernière fois qu'il a fallu retoucher toutes les tuniques et j'ai été chargé d'y voir.

*Par M. Mulock :*

1068. Quelle comparaison y a-t-il à faire entre le drap anglais et le drap des habillements qu'on livre actuellement ?—Il n'y en a pas du tout, ce dernier est d'une qualité très inférieure.

*Par l'honorable M. Bowell :*

1069. Parlez-vous de celui des uniformes des officiers ?—Non.

*Par M. Mulock :*

1070. Quelle différence y a-t-il entre la couleur des uniformes anglais et celle des tuniques qu'on a livrées en dernier lieu ?—Au sujet de ces dernières, j'en ai vue de noires, de bleues et de vertes. Les tuniques anglaises étaient ce qu'on appelle vert-carabinier, la vraie couleur. C'est un vert particulier qui est à peu près vert bouteille ; c'est la couleur d'ordonnance.

*Par sir Adolphe Caron :*

1071. Vous êtes maître-tailleur à Toronto ?—Mon père était maître-tailleur du Queen's Own, mais je ne le suis pas moi-même.

1072. Vous êtes marchand-tailleur ?—Oui.

1073. Vous tenez un assortiment d'uniformes militaires ?—Oui.

*Par M. Mulock :*

1074. Quel est le prix moyen de réajustement pour une tunique de simple soldat des Queen's Own ?—Pour les unes, cela se monte jusqu'à \$2.50 ; pour d'autres, seulement \$1.00. Je puis mettre la moyenne de \$1.50 à \$2.00. Quand on retouche une tunique il faut la défaire presque en entier.

1075. Qui paie cela ?—Quand un soldat apporte une tunique dans ce but, c'est lui qui paie le travail ; quand c'est un musicien, nous portons la dépense au compte des officiers.

1076. Il n'y a pas de fonds public pour répondre à cette dépense ?—Non, monsieur.

*Par sir Adolphe Caron :*

1077. Est-ce que tout le travail de réajustement des tuniques du Queen's Own est fait par vous ?—Tout le travail de réajustement ?

1078. Oui ?—Non, monsieur, je ne puis pas dire absolument tout.

1079. J'avais compris que toutes les tuniques qui avaient besoin de retouche, vous étiez envoyées ?—Non, les hommes sont libres d'aller où bon leur semble. Nous faisons tout l'ouvrage régimentaire, par exemple, ce qui concerne les uniformes du corps de musique ; nous réajustons encore les uniformes des sous-officiers, nous posons les chevrons, etc.

1080. En réalité, la plus grande partie des soldats ne vont pas chez vous ?—Un grand nombre y viennent.

1081. Et quant à ce qui vous passe par les mains, vous n'avez jamais trouvé une seule tunique convenablement faite et s'adaptant parfaitement à l'homme auquel elle était destinée ?—Ça été le cas pour les uniformes du corps de musique ; il y avait 40 tuniques et toutes ont dû être plus ou moins retouchées.

1082. Mais avant de parler de ce cas, vous avez dit que la coupe des uniformes canadiens était très mauvaise ?—Oui, monsieur.

1083. Et vous avez dit que d'après votre expérience,—vous avez parlé des dimensions des diverses parties de l'uniforme—vous n'avez jamais trouvé une seule tunique s'adaptant bien à la taille ?—Je vous demande pardon, monsieur. Il est très possible qu'un homme trouve une tunique qui lui aille bien, mais j'ai pris les mesures de plusieurs et je n'en ai jamais trouvé une proportionnée à la taille pour laquelle elle était faite.

1084. Croyez-vous qu'on peut faire en Canada une tunique qui s'ajuste bien ?—La chose est très possible. Ainsi vous trouverez bon nombre d'hommes obèses auxquels les tuniques que j'ai vues iront parfaitement, mais je doute que vous puissiez trouver des ceinturons qui leur aillent.

1085. Cela dépend des grosseurs de taille; celles qui nous viennent d'Angleterre sont exactement les mêmes que les nôtres ?—Je crois que la coupe anglaise est bien supérieure. Vous comprenez que la tunique doit être très juste à la ceinture pour permettre de boucler le ceinturon; elle doit être serrée à cet endroit et plus souple à la poitrine.

1086. Connaissez-vous le coût de nos tuniques ?—Je sais ce que nous payons pour les tuniques que nous achetons.

1087. Combien payez-vous ?—Six piastres et cinquante centins.

1088. Et vous prenez une moyenne de \$2.00 pour les réajuster ?—Cela dépend du travail qu'on y fait. Nous payons nos ouvriers à l'heure. Nos tailleurs ont 20 centins de l'heure et le coût de l'ouvrage dépend du temps requis pour le faire.

1089. Vous avez dit que la moyenne était d'environ \$2.00 ?—Oui, de \$1.75 à \$2.00.

1090. Combien en réajustez-vous par année ?—Il serait difficile de dire le juste nombre. Je crois que dans le moment, nous en avons une douzaine à réparer. Naturellement au temps des manœuvres, alors qu'on reçoit de nouvelles tenues, il y en a un bien plus grand nombre.

1091. Combien en retouchez-vous, à peu près ?—Je crois ne pas être en dehors de la vérité en disant que, dans une année, nous en réajustons une centaine.

1092. Une centaine en 12 mois ?—Je le crois, monsieur.

1093. Vous avez aussi parlé des tuniques anglaises ?—Oui, monsieur.

1094. Et aussi de celles de la livraison de 1885. Maintenant voudriez-vous me dire si, d'après ce que vous en connaissez, les uniformes qui nous viennent d'Angleterre ont aussi besoin d'être retouchés ?—Oh, oui; un certain nombre. C'est ce que j'ai dit tout à l'heure. J'ai dit qu'au sujet du corps de musique du Queen's Own, quand il s'agissait de tuniques anglaises, 50 pour 100 seulement avaient eu besoin d'être réajustées; les autres allaient parfaitement.

1095. Et quand il s'est agit des tuniques canadiennes ?—Il a fallu les retoucher jusqu'à la dernière.

1096. Ceci prouverait qu'il est impossible de faire une tunique convenable en Canada. Cela n'a pas été une bonne épreuve ?—Je ne sache pas qu'on pourrait en faire une meilleure.

1097. Quant au drap, vous le regardez comme de très mauvaise qualité ?—Oui, monsieur, assurément.

1098. Vous avez dit qu'il ne vaut pas le drap anglais ?—Ce drap n'est certainement pas aussi bon que celui des tuniques anglaises que nous avons eues auparavant.

1099. Voulez-vous dire de quelle livraison vous parlez ?—Les premières tuniques canadiennes que j'ai vues sont celles qui ont été livrées dans l'automne de 1885 après la campagne du Nord-Ouest. Nous avons peut-être eu des tuniques canadiennes avant cette époque, je ne m'en rappelle pas bien. Quant à moi, j'ai eu deux tuniques anglaises autrefois et elles étaient excellentes.

1100. Prétendez-vous que les tuniques de 1885 étaient des tuniques canadiennes ?—Oui, monsieur.

1101. En êtes-vous certain ?—Oui. Je me rappelle que j'avais besoin moi-même d'une tunique, que j'en ai choisi une à travers le lot et que c'étaient des tuniques canadiennes. Elles étaient de drap noir très grossier.

1102. A propos du Queen's Own qui est un régiment de haute réputation, on y est donc très particulier au sujet de la coupe des tuniques ?—Oui; un soldat aime naturellement la propreté et l'élégance; il tient à avoir la tournure d'un militaire et non celle d'un paysan.

1103. Les soldats tiennent donc à avoir un bon tailleur qui leur fasse des habits ficelés ?—Sans doute, cela prouve leur bon goût. Je suppose qu'ils se sont adressés à nous parce que nous étions en mesure de répondre à leur désir.

1104. Je n'en doute pas. Vous avez dit que les tuniques de la livraison de 1885 étaient canadiennes?—Oui.

1105. Faites de drap canadien?—Oui.

1106. De quelle source vous est venue cette information?—On me l'a dit, et du reste je me rappelle positivement que le nom du fabricant était imprimé sur l'étiquette en cuir posée en dedans du collet.

1107. Qui vous a dit cela?—C'était l'impression générale; les journaux l'ont dit aussi, si je me rappelle bien. Du reste, je suis certain d'après la connaissance que j'ai du drap et des habits en général que les tuniques que nous avons reçues en 1885, étaient des tuniques canadiennes.

1108. Pouvez-vous vous rappeler les noms de quelques personnes qui vous auraient dit la chose dans le temps?—Non.

1109. Avez-vous parlé de la chose avec le capt. Bennett dans le temps?—Non, je n'ai jamais parlé d'habillement au capt Bennett. Je l'ai rencontré ici, mais nous n'avons pas parlé de cette question.

1110. Vous êtes certain qu'il y avait un nom sur l'étiquette?—C'est une chose dont il est bien difficile de se rappeler et je n'en suis pas absolument certain, mais dans le temps mon impression était que c'étaient des tuniques canadiennes. Ma vieille tunique était encore très bonne pour les prises d'armes et je n'aurais pas accepté la nouvelle, mais comme j'allais suivre des cours à l'école d'infanterie, je l'ai prise dans ce but.

1111. Vous avez reçu des tuniques neuves à votre retour du Nord-Ouest?—Oui, les anciennes étaient usées.

(On montre deux tuniques au témoin.)

1112. Voulez-vous me dire ce que vous pensez de ces tuniques? Quelle est la meilleure? Et dites-moi les défauts particuliers que vous pouvez y trouver, soit dans le drap soit dans les mesures?—C'est celle que j'ai vue dernièrement. Les tuniques de 1885 étaient d'une couleur plus sombre et d'un drap plus grossier; mais je ne trouve pas que ceci soit un drap durable pour le service.

1113. Est-ce une amélioration sur celui de 1885?—Je ne sais pas trop; il ne me paraît guère fameux. Tout le monde peut constater que c'est un drap plus dur.

1114. Quelle est la meilleure de ces deux tuniques?—C'est celle-ci, j'en suis certain. Je vois par la marque de fabrique que cette autre est anglaise. Vous pouvez bien dire que c'est une tunique canadienne, mais cela ne l'empêche pas d'être anglaise. Il semble qu'on a enlevé l'étiquette originale pour la remplacer par une autre. Celle-ci n'a pas été posée par un tailleur. Je reste convaincu que cette tunique est anglaise.

1115. Pourquoi?—Parce que le drap est excellent.

1116. Vous n'avez jamais vu de bon drap à tunique, en Canada?—Non, pas de drap du Canada.

1117. Examinez ces tuniques écarlates?—Celle-ci porte le nom d'un fabricant canadien, et l'autre est anglaise, néanmoins je trouve que la tunique qui porte le nom d'un fabricant canadien est la meilleure.

*Par M. Watson :*

1118. Avez-vous l'intention d'insinuer que l'étiquette a été changée?—Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire. Cette tunique est incontestablement la meilleure des deux; c'est la plus belle tunique canadienne que j'aie encore vue, si réellement elle est canadienne.

*Par l'hon. M. Bowell :*

1119. Croyez-vous qu'elle est canadienne?

*Par sir Adolphe Caron :*

1120. Vous avez exprimé votre opinion au sujet de cette tunique; considérez-vous que c'est une tunique anglaise ou une tunique canadienne?—Elle est assez bonne pour être une tunique anglaise.

1121. Et trop bonne pour être canadienne?—Elle est meilleure que toutes les tuniques canadiennes que j'aie encore vues.

1122. Je crois que vous ne connaissez guère que les tuniques anglaises?—En effet je les connais bien; avant 1885, je crois que nous n'avions que des uniformes anglais.

1123. Voulez-vous me dire ce que vous pensez de ce drap (montrant une tunique)?—Je crois, monsieur, que si les tuniques étaient faites de ce drap, ce serait une immense amélioration.

*Par M. Howell :*

1124-25. Quel est le meilleur échantillon des deux?—Je préfère cette tunique-ci, comme je viens de le dire. Je voudrais voir les Canadiens faire de bon drap.

*Par sir Adolphe Caron :*

1126. Ils en sont incapables?—Si cette tunique est canadienne, monsieur, elle est de première classe quant au drap. Je désirerais que nous en eussions de semblables au "Queen's Own."

1127. Si elles étaient si bonnes vous ne pourriez pas les retoucher?—Je fais passer l'intérêt du régiment avant le mien.

*Par l'honorable M. Howell :*

1128. Quelle est la meilleure des deux? (Il montre deux capotes)?—Je sais que ceci n'est pas un tissu canadien.

1129. Quel est le meilleur tissu?—Comme drap de capote, celui-ci est plus chaud, je crois, c'est justement ce qui convient pour faire un vêtement chaud. Si j'avais besoin d'une capote confortable, je prendrais—

1130. Quelle est la meilleure des deux à votre avis?—Celle-ci est également confortable; c'est un excellent article. Elle est canadienne, je puis le dire sans l'examiner davantage.

*Par M. Hesson :*

1131. Vous dites que vous n'avez jamais vu de bon drap canadien?—Je vous demande pardon, je parle du drap à tunique.

*Par le Président :*

1132. Ce drap est-il de bonne qualité?—Il n'est pas mauvais; c'est le meilleur drap canadien que j'aie vu, et si les tuniques étaient faites avec un pareil article, il n'y aurait rien à dire.

1133. Dites-moi votre opinion au sujet de ces deux échantillons de pantalons?—Nous nous servons de pantalons de serge.

1134. Qu'en pensez-vous?—Au point de vue de la durée au service?

1135. Oui?—Celui-ci est un pantalon de carabinier et l'autre un pantalon d'infanterie. Je crois que pour le service, ce pantalon de serge est plus durable que celui de drap.

*Par l'honorable M. Howell :*

1136. Quel serait le coût de confection d'une de ces tuniques? Combien demanderiez-vous?—Notre genre d'affaires ne ressemble pas à celui des fabriques où l'on emploie des filles. Nous, nous n'employons que des ouvriers de première classe et auxquels nous payons des gages élevés.

1137. Combien demanderiez-vous pour faire une de ces tuniques?—Nous demanderions plus que la tunique ne vaut. Nous n'avons pas ce qu'il faut pour faire ce genre d'habits. La confection des uniformes en grand se fait d'après un système particulier.

1138. Vous me rappelez beaucoup cette femme disant à sa fille qui allait rendre témoignage: "Prends garde de te compromettre." Vous me paraissez agir d'après le même conseil.

*Par le Dr Ferguson, de Welland :*

1139. J'ai une certaine expérience en fait d'habillement. - Voulez-vous me dire combien, sur le nombre de vos clients qui donnent des commandes d'habits, il s'en trouve qui les rapportent pour les faire réajuster?—Un certain nombre, évidemment; mais ce que je dis des habits militaires—

1140. Vous admettez qu'il s'en trouve?—Oui, assurément.

1141. Un grand nombre?—Non, pas un grand nombre.

1142. Nous avons tous affaire aux tailleurs, et nous voulons connaître votre opinion. N'y a-t-il pas un grand nombre de redingotes, de pantalons, de vestes qui, après avoir été faits sur mesure chez un tailleur et avec toute la précaution possible, sont renvoyés à l'établissement pour être retouchés?—Il y en a, mais pas un grand nombre. Il y a un certain nombre de personnes très difficiles à habiller et toujours mécontents que tous les tailleurs connaissent; ceux-là on en fait une liste, et on ne prend pas leurs commandes.

1143. N'y a-t-il pas un bon nombre d'habits qui sortent de votre établissement—je suppose que tous vos clients ne sont pas de ces grincheux si les volontaires le sont—et qui vous sont rapportés?—Oui, monsieur, il nous en revient, mais un très petit nombre.

*Par l'honorable M. Bowell :*

1144. Je reviens à ma question de tout à l'heure. Si j'avais besoin de 100 tuniques, combien demanderiez-vous pour les faire?—100 tuniques! cela ne nous paierait seulement pas de les toucher.

1145. 10,000?—Je chercherais des filles qui consentent à coudre pour 50 centins par jour.

1146. Je vous demande combien vous me demanderiez pour les faire?—Si nous avions à faire une soumission pour 10,000 tuniques, j'y verrais de très près. Nos ouvriers nous demanderaient \$6.50 la pièce. Ce sont des gens d'affaires de première classe que nos ouvriers.

1147. Combien demanderiez-vous pour 100?—Ils ne les feraient pas à moins. Nous avons une union ouvrière entre les tailleurs.

1148. Combien pour 1,000?—La confection des habits en gros et la confection sur mesures sont deux choses absolument différentes.

1149. Si vous aviez 1,000 tuniques à faire, quel prix demanderiez-vous?—J'irais trouver les fabricants d'habits en gros et je leur demanderais leurs conditions.

1150. Quelle réponse donneriez-vous?—Je vous le laisserai savoir dans une heure.

1151. Vous avez dit qu'un bon tailleur vous prendrait \$6.50 pour l'article en question?—Oui, au moins cela.

1152. Combien vous faudrait-il de drap?—Pour une tunique, il faut une verge et demie.

1153. Combien?—Une verge et demie double largeur.

1154. Ce drap vaut \$2.00 la verge?—Cela ferait \$3.00.

1155. Combien pour les fournitures, boutons, passements?—De 60 à 75 centins.

1156. Les boutons sont très bon marché?—Oui, ainsi que le galon.

1157. Vous évaluez ces détails à 60 centins?—De 60 à 75 centins. Tout cela est à très bon marché ainsi que la doublure des manches.

1158. Cela ferait \$3.50 pour le drap et les fournitures?—\$3.75.

1159. A combien reviendrait l'article terminé et prêt à être livré? Faites-vous vos calculs d'après mes prix?—Je ne tournerais pas une tunique de cette façon-là; d'un autre côté nous n'avons pas cette espèce de drap; nous n'avons pas d'aussi mauvais drap que cela dans notre établissement.

1160. Ce serait \$10.25 que vous demanderiez pour un habit de ce genre?—Oui.

*Par M. Mulock :*

1161. Vous avez attribué le défaut de ces tuniques à un manque de symétrie?—Oui.

*Par l'honorable M. Bowell :*

1162. Savez-vous combien ces habits coûtent au département sur livraison?—Non.

*Par M. Mulock :*

1163. Voulez-vous examiner ces deux tuniques que l'inspecteur vous a montrées?—(Regardant en dedans de la tunique.) C'est 6 pieds 1 pouce, 40 pouces de poitrine et 35 pouces de ceinture. (Il mesure avec un galon). Cette tunique a 37 pouces à la ceinture.

1164. Pour combien est-elle marquée?—Pour 35. C'est justement ce que je disais. Cette tunique aurait besoin d'être réajustée car elle porte 37 pouces tandis qu'elle n'est marquée que 35.

*Par l'inspecteur Watson :*

1165. Pétendez-vous que ce chiffre indique la taille exacte de l'homme ? Ne faites-vous pas une certaine allowance en prenant de pareilles mesures ?—Si un homme mesure 35 pouces à la ceinture, nous taillons sa tunique en conséquence.

1166. Vous ne faites pas de distinction. Si vous prenez un homme de 5 pieds et 9 pouces et de 40 pouces de poitrine, vous prétendez que vous taillez son habit d'après ces chiffres sans laisser de marge ?—Je taillerais exactement d'après la mesure.

1167. Prenez notre propre habit ou celui de ce monsieur et vous y trouverez absolument la même proportion qu'entre cette tunique et ce que vous dites. C'est un fait bien déterminé, et je puis vous en donner la preuve, qu'il y a trois pouces d'alloués entre la mesure de la poitrine et la mesure de l'habit. Le drap est coupé trois pouces plus large que la poitrine de l'homme qu'on habilte. Nous allouons un bon pouce pour les coutures et quand l'habit est fait il répond aux mesures.

*Par M. Mulock :*

1168. Veuillez donc mesurer cette tunique d'une autre façon ?—Il est très difficile de mesurer l'habit à la poitrine, mais à la ceinture, c'est facile. Cette tunique est marquée 40 et 35.

1169. Quarante, indique la poitrine ?—Oui.

1170. Et trente-cinq indique que l'habit mesure 35 pouces et non pas l'homme ?—35 indique que la mesure est de 35.

1171. Que voulez-vous dire ?—Que l'habit mesure 35 pouces à la ceinture.

1172. Et vous avez trouvé qu'il en mesurait 37 ?—Oui, monsieur.

1173. Prenez maintenant cette autre tunique.

*Par M. Mulock :*

1174. Comment établissez-vous les proportions d'une tunique relativement à la taille de l'homme auquel elle est destinée ?—Voici par exemple une tunique de 35 pouces.

M. WATSON.—Nous allouons trois pouces à la ceinture ce qui, avec une différence de trois autres pouces à la poitrine, représente les proportions de la taille de la personne, non celles de la tunique elle-même.

M. MULOCK.—Voulez-vous me dire, M. Watson, ce que ceci signifie ?

M. WATSON.—5, 8, 39, 3. Permettez à ce monsieur de prendre les mesures.

Le TÉMOIN.—Cette tunique mesure 35 pouces à la ceinture.

M. MULOCK.—Elle est marquée pour 34.

*Par l'hon. M. Bowell :*

1175. Savez-vous, M. Crean, si les tuniques de 1885 ont été faites en Canada ou en Angleterre ?—En Canada, monsieur.

1176. Savez-vous par qui ?—Je l'ignore ; en tous cas, c'étaient des tuniques canadiennes. J'ai pris la mienne au magasin de la compagnie et je sais que c'était une tunique canadienne.

Le SÉNATEUR SANFORD.—Permettez-moi de dire que nous n'avons pas fait une seule tunique en 1885.

*Par M. Bowell :*

1177. Savez-vous ce que l'on pense dans votre régiment au sujet de toute cette question ?

SIR ADOLPHE CARON.—Je m'oppose à cette question. Nous nous sommes occupés de la valeur des tuniques sous tous les rapports et c'était notre devoir, mais il me semble que nous n'avons pas à faire l'histoire de tous les mécontentements qui ont pu se produire dans l'armée canadienne.

*Par M. Mulock :*

1178. Vous êtes sous l'impression que les défauts de l'habillement dont vous venez de parler ont eu un mauvais effet dans le régiment ?

SIR ADOLPHE CARON.—Je m'oppose encore à ce qu'on fasse un pareil interrogatoire. M. Crean a exprimé son opinion au sujet de la façon des tuniques et de leur valeur. J'aimerais à savoir quelle relation il peut y avoir entre le bien général de l'armée et le fait qu'une tunique marquée comme donnant 35 pouces, n'en donne que

34, et de quel intérêt l'opinion de M. Crean sur ce point peut être pour le comité. C'est tout simplement absurde, et l'hon. député sait très bien lui-même qu'il ne devrait pas poser de question de ce genre.

M. MULOCK.—Je n'ai jamais demandé rien de tel.

Le DR HICKEY.—C'est exactement la signification de vos questions.

M. MULOCK.—Je vous sou mets la question, M. le président. Le témoin a affirmé que tous les uniformes donnés au Queen's Own étaient défectueux, que les hommes sont allés le trouver pour les faire réajuster et qu'on a réparé de la sorte, pas moins de 100 uniformes par année. Le témoin appartient à ce régiment, et je crois que, tout en restant dans les limites de l'enquête, nous pouvons nous informer de lui si les plaintes soulevées par l'état de chose en question ont eu quelqu'effet sur le moral du régiment.

Le PRÉSIDENT.—Nous ne sommes pas chargés de prendre des informations de ce genre.

M. MULOCK.—Vous ne permettez pas cette question ?

Le PRÉSIDENT.—Non.

M. MULOCK.—Laissez-moi la poser et ensuite vous la déclarerez hors d'ordre.

SIR ADOLPHE CARON.—Je m'y oppose.

M. MULOCK.—Laissez poser la question et vous la ferez juger hors d'ordre.

1179. Quel a été l'effet de ces défectuosités de l'habillement sur le Queen's Own ?

Le PRÉSIDENT.—On s'oppose à cette question.

SIR ADOLPHE CARON.—J'ai toujours compris que lorsqu'une question est objectée et que le président approuve l'objection, la question ne peut faire partie de la preuve.

Le PRÉSIDENT.—Elle ne peut entrer dans la preuve.

M. MULOCK.—Il ne peut y avoir de preuve à moins qu'il n'y ait une réponse. Si notre principe était vrai, un président,—je ne fais aucune allusion, je ne parle qu'au point de vue de l'argument,—pourrait prendre le fauteuil et dire: "je ne permets pas de poser cette question, ni cette autre etc." De la sorte, toute la preuve serait supprimée. Je prétends que le seul moyen d'éliminer une question de la preuve, c'est d'empêcher le témoin de répondre. Autrement le président pourrait supprimer complètement l'interrogatoire et il ne resterait plus rien pour faire preuve du but recherché par l'interrogateur.

L'HON. M. BOWELL.—Je crois que la question posée par M. Mulock conviendrait parfaitement s'il s'agissait de blâmer le gouvernement au sujet de l'application d'un principe général ou d'un acte d'administration. Mais ici, au comité des comptes publics, nous n'avons qu'à nous occuper des argents que le gouvernement a pu payer mal-à-propos au sujet de l'habillement militaire. S'il est permis à l'hon. député de s'enquérir des opinions de telle ou telle personne sur le degré de satisfaction ou de mécontentement qu'ont pu leur causer la bonne ou la mauvaise qualité des uniformes, il n'y a plus de limites à l'enquête ; on peut y introduire toute espèce de sujets et en faire une procédure ridicule.

M. MULOCK.—Prenez note du fait que le Président déclare hors d'ordre la question relative au mécontentement qui existe dans le régiment au sujet des uniformes.

*Par M. Taylor :*

1180. Je désirerais savoir du témoin en quel temps les tuniques qui ont été données au Queen's Own, ont été livrées à Toronto ?—Je n'en sais absolument rien.

1181. Vous avez dit que c'était en 1885 après votre retour du Nord-Ouest ?—Si je me rappelle bien, nous en avons reçu un certain nombre sur les rives de la Saskatchewan et nous les avons rapportées avec nous.

1182. A quelle époque de l'année a eu lieu cette livraison de 1885 ?—A l'automne.

1183.—En quel mois ?—Septembre ou octobre. C'est à cette époque que les uniformes ont été livrés aux hommes, mais j'ignore quand le quartier-maître les avait reçus.

1184. Vous ignorez quand on les a reçus au magasin du régiment ?—Oui, je n'ai rien eu à voir à cela.

1185. C'est en septembre ou octobre 1885, que le quartier-maître en a fait la livraison ?—Oui.

1186. Vous ne savez pas quand ils ont été apportés du département dans le magasin du régiment à Toronto ?—Non.

1187. Savez-vous s'ils sont restés longtemps en magasin ?—Non.

1188. Vous dites qu'ils étaient de fabrique canadienne ?—Oui.

1189. Vous le savez ?—Les tuniques qui ont été livrées à ma compagnie étaient certainement de fabrique canadienne.

1190. De quelle maison venaient-elles ?—Je l'ignore.

1191. Comment savez-vous qu'elles avaient été fabriquées en Canada ?—Par le tissu et par la forme.

1192. Vous vous croyez compétent à juger de leur provenance par la nature même du drap ?—Oui, monsieur.

1193. On ne fait pas d'aussi mauvais draps en Angleterre ?—Oh, on peut en faire de très mauvais.

1194. Était-ce la compagnie manufacturière Sanford qui avait confectionné ces uniformes ?—Je l'ignore.

1195. Était-ce M<sup>l</sup>. O'Brien et Cie, de Montréal ?—Je n'en sais rien.

1196. Ou M. Shorey de Montréal ?—Je ne me rappelle pas la marque de fabrication.

1197. Ou Doull et Miller, d'Halifax ?—Je ne m'en rappelle pas.

1198. Je viens de vous donner les noms des quatre fournisseurs ?—Je ne saurais dire laquelle de ces maisons a fourni ces uniformes, mais je suppose que c'est une d'entr'elles, s'il n'y a que ces quatre maisons canadiennes qui en aient fourni.

1199. Je suis en état de prouver qu'aucun de ces établissements n'a livré d'uniformes avant 1886. C'est là le point important de la question et c'est la raison pour laquelle je désire que le témoin établisse positivement comment il sait que ces uniformes sont canadiens.

Le PRÉSIDENT.—Il ne le sait pas.

*Par M. Taylor :*

1200. Alors, vous n'avez d'autre autorité pour prouver qu'ils sont canadiens, que la manière dont ils sont confectionnés et les connaissances que vous avez en fait de draps ?—Je parle d'après mon expérience comme tailleur et spécialiste dans les tissus de laine.

1201. Vous avez dit, tout à l'heure, que vous en aviez jugé la provenance par la marque et aussi parce que d'autres personnes vous en avaient dit ?—Je vous demande pardon, je n'ai pas dit cela. Je ne me suis pas prononcé sur des oui-dire.

1202. Vous avez parlé de ce qu'on vous avait dit et de la marque imprimée sur l'étiquette ?—Je crois que M. le ministre m'a demandé comment je savais que ce drap est canadien.

1202½. Vous avez répondu que vous saviez que c'était du drap canadien par la marque de l'étiquette ?—Je puis dire si un drap est anglais, qu'il soit étiqueté ou non.

*Par M. Somerville :*

1203. Êtes-vous Canadien ?—Je demeure au Canada depuis l'âge de quatre ans.

1204. Vous n'avez pas de préjugés contre le Canada ou ce qui est canadien ?—Non.

1205. Vous occupez-vous de politique ?—Assurément.

1206. Êtes-vous partisan du gouvernement ?—Oui, j'ai toujours voté pour les conservateurs. Mais je prétends que le service militaire ne doit pas avoir à souffrir pour des intérêts de parti.

L'hon. M. BOWELL.—C'est du vrai patriotisme.

*Par le Dr Ferguson (Welland) :*

1207. Quand êtes-vous arrivé à Ottawa ?—Ce matin.

1208. Vous êtes-vous présenté au secrétaire de ce comité, ou vous êtes-vous adressé à d'autres personnes ?—A dix heures et quart, avant de venir ici, j'ai été présenté à M. Mulock que je ne connaissais pas. Je suis venu au parlement avec lui.

L'inspecteur WATSON est rappelé.

*Par l'hon. M. Bowell :*

1209. Vous avez entendu la déclaration de M. Crean au sujet de cette tunique ; il a dit qu'elle était de fabrique anglaise, de drap anglais. Voulez-vous nous dire ce qui en est ?—Oui, elle est de drap anglais ; c'est cette tunique de drap écarlate.

1210. Est-ce bien celle qu'il a dit être anglaise ?—Oui, monsieur, c'est celle-là.

1211. Pouvez-vous me dire combien ces tuniques écarlates coûtent au gouvernement ?—Je l'ignore.

Le Col. MACPIERSON est rappelé.

*Par l'hon. M. Bowell :*

1212. Combien cette tunique coûte-t-elle au gouvernement ?—Cinq piastres.

L'inspecteur WATSON.—Le dernier témoin M. Crean, a dit qu'il pouvait connaître si une tunique est de fabrique canadienne, d'après ses propres connaissances en fait d'étoffe et sans regarder à l'étiquette. Il a insinué que l'étiquette avait pu être changée. Ce témoin qui me paraît avoir des préjugés, a insinué que ces étiquettes, au moyen desquelles chacun peut reconnaître la provenance de l'article, avait été altérées ou changées ; en d'autres termes que j'avais fait mettre l'étiquette de M. Sanford sur une tunique anglaise. Je désirerais savoir d'une manière positive de M. Crean, si c'est d'après sa connaissance des marchandises, indépendamment de l'étiquette, qu'il juge que cette tunique est de fabrique anglaise. Il a dit : " Si c'est une tunique canadienne, " mais il ne croyait pas qu'elle le fût. Je désire qu'il soit positivement établi, indépendamment de l'étiquette, si cette tunique est canadienne ou anglaise. Il a dit quelle est meilleure que l'autre, je désire savoir si elle est réellement canadienne ou non ?

M. CREAN est rappelé.

M. CREAN.—J'ai dit, comme l'étiquette me le faisait supposer, qu'elle était d'assez bonne qualité pour être une tunique anglaise ; et que si les soldats du Queen's Own en avaient de semblables, ils seraient satisfaits.

1213. Vous avez dit que vous pouviez reconnaître le drap canadien par la nature même du tissu. C'est ce qui vous a porté à insinuer que c'était une tunique anglaise. Je puis vous en montrer 500 de la même qualité ?—Je n'en ai jamais vu de meilleure.

*Par le Dr Ferguson :*

1214. Cette tunique-ci est-elle de fabrique canadienne ?—M. Watson dit que oui.

1215. Dites ce que vous en pensez vous-même ?—Les tuniques canadiennes sont marquées du nom de M. Sanford.

1216. Vous avez dit que c'était par votre expérience comme tailleur et comme spécialiste en fait de tissus de laine, que vous aviez constaté que la livraison de 1885 se composait de tuniques canadiennes. Si votre témoignage vaut dans un cas, il doit valoir également dans l'autre ?—Je crois que la tunique que vous me montrez est canadienne.

1217. Vous n'en êtes pas absolument certain ?—Je dis qu'elle l'est.

1218. N'avez-vous pas pu faire erreur au sujet de la livraison de 1885 ?—Non, monsieur, le drap était de trop mauvaise qualité. Voici une tunique de carabinier au sujet de laquelle je suis sûr de ne pas faire de méprise.

1219. Votre connaissance de la qualité des draps vous indique sûrement qu'elle est canadienne ?—Oui.

1220. Mais vous dites que vous ne pouvez affirmer positivement si cette autre est de drap canadien ou non ?—Oui, je dis qu'elle est de drap canadien ; l'autre article est d'un drap très inférieur à celui-ci.

1221. C'est aussi une tunique canadienne ?—Elle porte le nom de la compagnie Sanford.

1222. Ne vous occupez pas de l'étiquette?—La façon de cette tunique indique que—

Le PRÉSIDENT.—Y trouvez-vous une différence ?

*Par le Dr Ferguson :*

1223. Si votre expérience ne vous met pas en mesure de vous prononcer dans le cas actuel, elle a pu vous induire en erreur au sujet de la livraison de 1885?—Je ne le crois pas.

1224. Ceci est-il du drap canadien?—Je le pense.

1225. Cette tunique a-t-elle été confectionnée en ce pays?—Je le pense.

1226. La seule raison qui vous porte à dire que la livraison de 1885 se composait d'articles canadiens, est que le drap en était de très mauvaise qualité?—C'est aussi parce que je crois qu'ils portaient leur marque de fabrique.

1227. Mais vous venez de dire que vous ne savez pas le nom du fabricant qui les avait fournis?—Non, je ne m'en rappelle pas.

1228. En tous cas, la tunique que voici est-elle une tunique canadienne confectionnée avec du drap canadien, c'est tout ce que je veux savoir de vous?—Je crois que oui.

1229. Vous en êtes certain?—Oui.

M. McMULLEN.—Il peut très bien arriver qu'une tunique soit faite ici en Canada avec du drap anglais, ce qui serait de nature à embarrasser même les plus habiles connaisseurs. Je considère qu'il est beaucoup plus difficile de se prononcer avec certitude sur l'ensemble que sur le détail, et qu'en conséquence vous ne devriez pas interroger le témoin comme vous le faites.

*Par sir Adolphe Caron (s'adressant à M. Watson) :*

1230. Voulez-vous faire connaître de nouveau au comité de quelle manière vous avez fait le choix des tuniques que vous avez apportées ici comme échantillons?—Je dois vous dire d'abord que les tuniques anglaises sont les échantillons officiels d'ordonnance dont nous nous servions quand nous avons commencé à faire fabriquer l'article ici au pays. Quand la présente enquête a commencé, le directeur des magasins m'a donné ordre de prendre un certain nombre de tuniques dans notre assortiment. Je les ai prises au hasard parmi les articles de fabrique canadienne. Si ces messieurs veulent bien venir avec moi, je puis leur montrer 5,000 tuniques du même genre toutes aussi bien faites et d'aussi bon drap que celle-ci.

*Par M. Mulock :*

1231. Quand ont-elles été faites?—Cette année ou l'année dernière. Elles sont canadiennes.

Sir ADOLPHE CARON.—Nous serions très heureux de faire visiter les magasins militaires aux messieurs du comité.

Le sergent McKELL est appelé et interrogé.

*Par M. Mulock :*

1232. Vous appartenez au Queen's Own?—Oui.

1233. Quel est votre grade?—Sergent.

1234. Depuis quant êtes-vous au Queen's Own?—Depuis treize ans.

1235. Avez-vous quelques sujets de mécontentement contre le gouvernement?—Je suis un ardent conservateur et je l'ai toujours été. J'ai travaillé contre vous jusqu'à ce jour.

1236. Soyez aussi court que possible. Depuis combien de temps êtes-vous au régiment?—Depuis 13 ans.

1237. Régulier au service?—Je n'ai jamais manqué la parade. J'y ai même assisté hier soir avant mon départ.

1238. Vous aimez le service militaire?—Oui.

1239. Savez-vous si quelques-uns des soldats du Queen's Own ont acheté des uniformes à leurs frais, dans ces derniers temps?—Oui, je l'ai fait moi-même.

1240. Quand?—L'année dernière.

2b—5

Sir ADOLPHE CARON.—Je fais objection à cette question, et voici pourquoi : Le comité des comptes publics n'a à s'occuper que des contrats, et il lui importe très peu de savoir si le régiment des Queen's Own tient à l'élégance de ses uniformes au point d'en faire venir d'Angleterre. Que ces messieurs préfèrent des uniformes anglais à ceux que leur offre le gouvernement canadien, c'est leur affaire, mais pour nous, nous n'avons pas à perdre notre temps à interroger les témoins sur ces faits. Cela n'a rien à voir dans l'enquête que nous faisons actuellement.

*Par M. Mulock :*

1241. Pourquoi les soldats ont-ils acheté leurs uniformes en Angleterre au lieu de se servir de ceux qui leur étaient fournis par le département ?—A cause de la mauvaise qualité de ces derniers.

1242. Comment savez-vous qu'ils étaient de mauvaise qualité ?—Je sais distinguer une bonne tunique d'une mauvaise. J'ai, dans ma malle, un uniforme que j'ai acheté en Angleterre l'été dernier ; j'ai aussi l'uniforme donné par le département de la Milice. Il n'y a pas besoin d'être connaisseur pour saisir la différence qu'il y a entre les deux. Nous sommes obligés de payer un assez fort montant pour faire réajuster les tuniques canadiennes. C'est moi qui ai, le premier, acheté un uniforme anglais et donné ainsi exemple aux autres. J'étais en Angleterre l'année dernière, et j'ai profité de l'occasion pour me procurer un uniforme convenable.

1243. Avez-vous entendu ce que M. Crean a dit du réajustement des uniformes ?—Oui.

1244. Vous pensez comme lui au sujet des défauts qu'il reproche aux tuniques canadiennes ?—Exactement. Je représente l'opinion des sous-officiers et des hommes qui paient ces effets de leurs propres bourses.

1245. Ils sont mécontents de ces uniformes à cause de leur mauvaise qualité. Qu'entendez-vous par mauvaise qualité ?—D'abord notre régiment est un régiment de carabiniers et la couleur des uniformes des carabiniers doit être verte. M. Crean croit qu'il y a quelques tenues de couleur verte dans le régiment, moi, je ne crois pas qu'il y en ait. Quand le soleil brille aux revues du dimanche, le public est sous l'impression qu'il y a au moins une douzaine de couleurs différentes dans les uniformes de la compagnie. Je m'y connais en fait d'habillement parce que j'ai charge de magasin. Tout le monde est sous l'impression que la ceinture des tuniques a été faite sur la mesure de l'échevin Baxter, un homme bien connu à Toronto et qui ferait au moins quatre ou cinq hommes de ma taille. Avant mon départ hier soir, un homme est venu rapporter sa tunique qui était en loques et a pris celle d'un caporal qui avait laissé le régiment. En voulant enlever les chevrons de cette dernière, il a emporté le drap avec les galons ; l'étoffe n'avait plus la moindre résistance. Nous ne trouvons pas une tunique qui aille convenablement et il faut les porter chez Crean ou ailleurs. Nombre de nos hommes les portent chez leur tailleur et paient une assez forte somme pour les faire ajuster.

1246. Vous envoyez la mesure de chaque homme en Angleterre ?—Oui, et l'article nous revient moins cher que quand nous l'achetons du département.

*Par M. Somerville :*

1247. Obtenez-vous une réduction sur les uniformes importés ?—Je crois que la loi le permet, en tous cas, j'ai obtenu une réduction sur le mien.

*Par M. Mulock :*

1248. Combien de vos compagnies ont commandé des tuniques en Angleterre ?—Cinq jusqu'à présent, je crois. Les autres le feront bientôt, à moins que le gouvernement ne les en empêche.

1249. Cinq compagnies ont importé des uniformes à leurs frais ?—Oui.

1250. Le ministre de la Milice semble attribuer cela au fait que le Queen's Own est très particulier au sujet de l'élégance de la tenue ?—Nos hommes ont l'habitude, dans la vie civile, de paraître en habits convenables ; ils ne se croient pas obligés de porter des haillons quand ils revêtent l'uniforme militaire et préfèrent payer quelque chose de leur propre bourse pour faire bonne figure. Quand je suis allé au Nord-Ouest, je portais un uniforme que j'avais payé de mon propre argent, comme un

sous-officier doit le faire ; et quand je suis revenu, on m'a donné un pantalon que j'ai apporté ici par curiosité ; c'est un pantalon bleu, un pantalon de carabinier bleu !

1251. Faites-nous le voir ?

SIR ADOLPHE CARON.—Vaut-on nous forcer à faire la revue des pantalons qui ont été portés pendant la campagne du Nord-Ouest ?

Le PRÉSIDENT.—Tout cet interrogatoire est parfaitement irrégulier.

Le TÉMOIN.—Voici les pantalons qu'on a donnés au retour du Nord-Ouest. Voici celui que j'ai eu pour remplacer celui que j'avais auparavant.

*Par M. Bowell :*

1252. C'est la couleur que vous trouvez mauvais-e ?—La couleur et l'étoffe. Voici la tunique que j'ai eue à l'automne de 1887. Voici celle que j'ai achetée en Angleterre avec le pantalon de drap. Le tout m'a coûté moins cher que ce que j'aurais payé à notre quartier-maître.

1253. Mais ces pantalons ne sont pas verts ?—Oui, ils le sont.

*Par M. Mulock :*

1254. Quelle différence y a-t-il entre les uniformes livrés en 1887 et 1888 et ceux que vous aviez autrefois. Depuis combien de temps êtes-vous enrôlé ?—Depuis 18 ans.

1255. Vous étiez au régiment en 1876 ?—Oui.

1256. Quelle différence y a-t-il entre les uniformes de ces dernières années et ceux d'il y a dix ans ?—L'impression générale au régiment est que les uniformes sont de plus en plus mauvais.

*Par Sir Adolphe Caron :*

1257. De plus en plus mauvais ?—Oui, c'est l'impression générale, et je le dis comme sous-officier et comme interprète de la grande majorité du régiment.

*Par M. Hesson :*

1258. Est-ce à la façon ou à l'étoffe qu'on trouve à redire ?—A tous les deux. Nous ne pouvons porter une tunique sans qu'elle ait été retouchée par Crean ou quelqu'autre tailleur. J'ai payé \$9.00 pour la tunique que voici, pose des galons et autres accessoires compris.

1259. Pourquoi n'en avez-vous pas réclamé une neuve ?—Je ne l'ai payée que \$9.00 en Angleterre avec le pantalon.

*Par Sir Adolphe Caron :*

1260. Vous auriez pu en avoir une neuve ici pour \$5.00 ?—C'est vrai, mais le département ne fournit ni les galons, ni les aiguillettes etc.

*Par M. Mulock :*

1261. Ceci est un échantillon de l'article anglais ?—Oui ; avant d'acheter, nous avons eu des échantillons de différentes maisons anglaises, et plusieurs étaient d'un prix bien au-dessous de celui de cette tunique. Nous pouvons avoir en Angleterre des tuniques à bien meilleur marché que celles-ci. Naturellement je ne parle pas de toutes celles que vous pouvez avoir ici, mais de celles qui ont été données au Queen's Own. Le gouvernement peut avoir dans ses magasins d'aussi bonnes tuniques que les tuniques anglaises, mais nous ne les voyons pas à Toronto.

*Par l'honorable M. Bowell :*

1262. Tous les hommes achètent-ils des tenues d'aussi bonne qualité que la vôtre ?—Oui, c'est elle qui sert d'échantillon.

*Par Sir Adolphe Caron :*

1263. Votre commandant vous a-t-il autorisé à apporter ces tuniques ici ?—Non, elles m'appartiennent en propre, parce que je les ai payées de mon argent.

1264. Mais celle qui vous a été donnée par le gouvernement ?—Oui, monsieur.

1265. Qui vous a permis de l'apporter ?—On me l'a donnée.

1266. Qui ?—Le quartier-maître.

1267. Votre commandant vous avait-il autorisé à aller la chercher ?—J'en ai réclamé une quand je suis allé au Nord-Ouest et je n'ai pas pu en avoir.

1268. Vous venez de nous montrer un pantalon que vous prétendez-vous avoir été donné à votre retour du Nord-Ouest?—Oui.

1269. Où l'avez-vous pris pour l'apporter ici?—Chez moi.

1270. On ne les garde pas au magasin du régiment?—Non. Nous ne pouvons pas parader dans les rues sans uniformes, et nous n'avons pas de salle d'exercice où nous puissions mettre nos uniformes.

1271. Vous ne parlez que de votre propre uniforme. J'avais compris que cette tunique avait été obtenue du quartier-maître?—Oui, certainement, mais c'était quand il en a fait la livraison en premier lieu.

1272. Vous avez dit que depuis 1885, les uniformes étaient chaque année de plus en plus mauvais?—C'est l'opinion des sous-officiers et des soldats du régiment.

1273. Comment êtes-vous arrivé à vous entendre pour ces commandes en Angleterre; vous y a-t-on envoyé exprès?—Non; j'y suis allé comme simple visiteur. Rendu là, j'ai pensé qu'après avoir payé tant d'argent pour de vilains uniformes, il n'était que juste de voir s'il n'y avait pas moyen de se procurer un article de bonne valeur. J'ai donc acheté cet uniforme pendant mon voyage, et à mon retour tous mes camarades le trouvèrent si bien fait que chacun voulut en voir un semblable.

1274. C'est depuis ce moment que vous avez pris des mesures pour en importer?—Oui, pour ma compagnie avec la permission de notre commandant.

*Par M. Mulock :*

1275. Qui est votre commandant?—Dans le temps c'était le Col. Allan. Ce ne sont pas les officiers qui ont payé pour ces tennes, c'est chacun de nous.

*Par l'hon. M. Bowell :*

1276. Vous avez un certain point d'orgueil et vous tenez à avoir des uniformes de meilleure qualité que ceux que le gouvernement donne?—Nous n'aimons pas plus que les autres à dépenser de l'argent inutilement, mais il y a longtemps que j'appartiens au régiment et je suis orgueilleux de tout ce qui lui fait honneur.

1277. Vous tenez à paraître dans une tenue plus brillante que celle des autres?—Non, Je voudrais que tous les soldats eussent des uniformes semblables à celui-ci.

*Par sir Adolphe Caron :*

1278. Cela coûterait très cher?—Si je prends un uniforme chez le quartier-maître, je le paie \$9.50; puis je suis obligé de payer au moins \$3.00 et souvent \$4.00 pour faire ajuster la tunique et le pantalon, ce qui me revient en tout à \$13.50. En Angleterre le même uniforme ne me coûte que \$9.50, tunique et pantalon compris.

SIR ADOLPHE CARON.—Dans nos batteries de campagne nous faisons réajuster un uniforme pour 50 centins.

*Par l'hon. M. Bowell :*

1279. Avez-vous examiné les uniformes écarlates et verts que voici?—Non, je ne m'en suis pas occupé.

1280. Je vous parlais de ceux que M. Crean a examinés tout à l'heure?—Je n'ai exprimé mon opinion que sur ceux que nous avons actuellement au régiment, non sur ceux que vous pouvez avoir ici.

*Par M. Taylor :*

1281. Les uniformes dont vous parlez n'ont-ils pas été retirés des magasins en 1885?—Je ne voudrais pas l'assurer. Je ne pense pas que cette tunique ait jamais séjourné au magasin. Nous y allons presque tous les jours et il est très difficile de s'y procurer quelque chose, parce qu'il n'y a presque rien. Aussitôt qu'on reçoit un article, il est enlevé de suite. Quant à ma tunique, je l'ai eue dans l'automne de 1886.

1282. Est-elle de fabrication canadienne ou anglaise?—Je la crois canadienne.

1283. Portait-elle une marque de fabrication?—Le quartier-maître m'a dit que c'étaient des tuniques canadiennes.

1284. Elle avait une marque de fabrication avec le nom du fournisseur?—Je ne pourrais le dire; je n'ai pas examiné ce détail avec attention.

1285. Ces tuniques avaient-elles une étiquette portant le nom du fabricant quand elles ont été livrées?—Non, je ne le crois pas.

1286. Vous connaissez que la vôtre est canadienne par la nature du tissu?—J'aurais pu m'en assurer quand je l'ai reçue.

1287. Portait-elle une étiquette?—Je l'ignore; peut-être en avait-elle une.

1288. Y a-t-il une marque de fabrique quelque part sur cette tunique actuellement?—Non, il n'y a rien autre chose que les galons sur les manches.

1289. Y avait-il quelque chose de nature à la faire reconnaître comme une tunique canadienne, dans la temps que le quartier-maître vous l'a donnée comme telle?—Il y avait sa mauvaise qualité, je suppose.

1290. Examinez ceci (il montre une tunique). Voyez s'il y a une marque qui indique qu'elle a été faite en Canada ou en Angleterre?—Je ne vois rien; elle est joliment frottée.

*Par M. Taylor (s'adressant à M. Watson):*

1291. A-t-elle été fabriquée par Sanford, O'Brien, Shorey ou Doull d'Halifax, les fournisseurs actuels du gouvernement?—Non, par aucun d'eux.

1292. Ces quatre messieurs sont les fournisseurs du gouvernement et l'ont été depuis 1885?—Oui.

1293. Elle ne vient d'aucune de ces maisons?—D'aucune.

Le TÉMOIN.—Elle est de même espèce que celles que le gouvernement nous a données.

Le col. O'BRIEN, M.P., est appelé et interrogé.

*Par M. Bowell :*

1294. Etes-vous dans la milice depuis longtemps?—Depuis l'affaire du Trent.

1295. Vous vous êtes toujours occupé de l'habillement de vos soldats depuis cette époque?—Oui.

1296. Voulez-vous nous donner votre opinion sur la qualité générale des uniformes de fabrique anglaise que vous receviez autrefois, et sur celle des uniformes de fabrique canadienne qui vous viennent maintenant des magasins du département?—Il faut naturellement faire la différence qu'il y a entre un régiment comme le mien et un régiment du genre de celui des Queen's Own. La durée et la condition de nos uniformes ne peuvent être regardés comme une épreuve concluante de la force de résistance des trajs ou étoffes avec lesquels ils sont confectionnés; et cela pour la raison tout simple que le gouvernement, dans un but d'économie mal entendue, je crois, ne donne qu'une seule tenue, tunique et pantalon, à chaque homme qui va au camp. Cette tenue est jour et nuit de service; que voulez-vous que les hommes portent autre chose? Ils pourraient peut-être aller en manches de chemises, mais ils mettent l'uniforme pour la garde, pour la manœuvre, pour la cuisine etc., en sorte que cette tenue devient malpropre longtemps avant que le drap ne soit usé, dans le vrai sens du mot. Je ne puis donc parler par expérience de la durée réelle de ces uniformes, parce qu'ils deviennent d'ordinaire hors de service par leur malpropreté, plutôt que par la détérioration des tissus dont ils sont faits.

*Par Sir Adolphe Caron :*

1297. Ce que vous dites peut s'appliquer au drap anglais également?—A toutes les espèces de draps. En réalité, je n'ai eu connaissance que d'un mauvais article qui a été donné aux troupes, il y a quelques années; c'étaient des tenues d'une serge bleue qui n'avait absolument aucune consistance.

SIR ADOLPHE CARON.—Vous dites l'exacte vérité.

*Par M. Atlock :*

1298. De quelle couleur sont les uniformes de votre régiment?—Rouge. Je ne connais absolument rien de l'habillement des carabiniers. On m'a dit que les derniers uniformes que nous avons reçus sont canadiens, mais la fait est que j'ai tant d'autres occupations que je n'y ai pas porté attention. Néanmoins, je puis dire que j'en ai constaté aucun mécontentement du genre de ceux dont on a parlé au sujet de la façon et du drap des uniformes. Je n'ai jamais constaté que les pantalons étaient trois

pouces trop courts, ni les tuniques trois pouces trop larges à la ceinture. Jé n'ai jamais eu connaissance d'aucune plainte de ce genre.

*Par M. Bowell :*

1299. Vous n'avez rien remarqué de ce genre ?—Non. La plupart des hommes qui prennent du service soit dans les régiments de la campagne où ailleurs, sont d'ordinaire de jeunes gens à demi formés. Vous prenez une tunique faite pour un homme de 5 pieds et dix pouces et vous en affublez un de ces jeunes garçons ; il est tout naturel qu'elle ne lui aille pas, parce qu'elle mesure trois ou quatre pouces de moins que cette tunique. Si les hommes restaient 3 ou 4 ans au service de façon à pouvoir être redressés et formés comme dans l'armée régulière, l'uniforme leur irait très bien, j'en suis sûr ; mais je défie n'importe quel tailleur de pouvoir ajuster un uniforme sur les épaules d'un homme qui se tient courbé jusqu'à la ceinture et à la poitrine renfoncée en dedans, au lieu de garder le vrai port militaire. Toute la faute est du côté de l'homme, non du côté de l'uniforme. Prenez des hommes bien formés et bien dressés comme le soldat anglais, et les uniformes iront à merveille ; mais qu'y a-t-il de surprenant que les tuniques fassent défaut à la poitrine ou à la ceinture, quand il s'agit de jeunes gens qui n'ont ni la taille ni le port qui convient à un soldat ?

L'HON. M. BOWELL.—J'ai constaté par ma propre expérience l'exacte vérité de ce que vous venez de dire.

Le lieutenant-colonel TYRWHITT, M.P., est appelé et interrogé.

*Par Sir Adolphe Caron :*

1300. Vous avez entendu les témoignages qui ont été donnés ici ce matin et les plaintes qu'on a faites au sujet de l'habillement ?—Oui. Mon témoignage ne sera guère différent de celui du Col. O'Brien, car il y a plusieurs années que je ne me suis plus occupé d'affaires militaires. Je crois que c'est surtout l'affaire du sergent ou du capitaine de s'occuper de la coupe et de la qualité des uniformes, mais néanmoins je dois dire que l'année dernière—et presque chaque année auparavant—je me suis donné la peine de visiter les magasins militaires soit dans un but de curiosité, soit pour passer le temps. J'ai été très surpris l'année dernière de l'amélioration que j'ai remarqué dans la confection des uniformes. Naturellement, je ne me pose pas comme un connaisseur, mais puisque nous sommes à parler de la chose, j'ai trouvé, pour n'en citer qu'un cas particulier, qu'on avait fait un progrès considérable dans la manière de fixer les boutons de pantalons. Autrefois, les boutons ne tenaient que pendant les premiers jours que le pantalon était porté, et il fallait le fixer de nouveau ; par la manière dont on les pose aujourd'hui, il est parfaitement impossible qu'ils laissent le pantalon sans emporter l'étoffe avec eux. La doublure de la fourche du pantalon est également beaucoup plus solidement posée qu'autrefois. D'après l'ancien système, il n'y avait à cet endroit qu'une très légère doublure à peine cousue à l'étoffe du pantalon, en sorte que tout cérait à la moindre tension, ce qui mettait l'article rapidement hors de service. En somme, je crois, sans arrière-pensée, que l'habillement que l'on donne aujourd'hui est bien supérieur à celui que nous avions autrefois.

*Par sir Adolphe Caron :*

1301. Il y a certainement une grande amélioration ?—A propos de la décoloration du drap, j'ai entendu ici un grand nombre de témoins exprimer leurs opinions et leurs théories. Quant à moi, je l'attribue à la transpiration plutôt qu'à l'action du soleil. Il est certain que les tuniques sont mises hors de service avant le temps par le mauvais usage qu'on en fait, et, d'accord avec le col. O'Brien, je puis dire que je n'ai jamais vu une de ces tuniques mise de côté à cause du manque de durée du drap. Il arrive souvent qu'elles se déchirent à un endroit ou l'autre, mais cela provient de la transpiration ou du fait qu'on les met souvent à la garde-robe toutes imprégnées d'humidité, et qu'elles se détériorent par la moisissure. Si à la saison suivante, un homme de forte taille endosse une de ces tuniques par trop juste pour lui, elle est très exposée à céder quelque part. La plupart des tuniques écarlates sont tachées de

noir par la bandoulière du fusil ou par le manque de précaution dans les exercices de tir, ou encore par le vernis des havresacs. Elles deviennent ainsi malpropres longtemps avant d'être usées.

*Par M. Mulock :*

1302. Vous ne connaissez rien au sujet de la couleur verte des uniformes de carabiniers?—Non.

1303. Vous n'avez aucune expérience à ce sujet?—Non, aucune.

Le lieutenant-colonel PRIOR, M. P., est appelé et interrogé.

*Par sir Adolphe Caron :*

1304. Vous êtes depuis un certain temps dans la milice; voulez-vous nous dire ce que vous pensez de l'habillement?—Nous avons eu des uniformes en 1887 et 1888 et je puis affirmer qu'ils sont de bien meilleure qualité aujourd'hui qu'autrefois. Comme le col. O'Brien et le col. Tyrwhitt le disaient tout à l'heure, je n'ai jamais remarqué que le drap fit défaut pour la durée. Dans ma batterie, c'est peut-être encore pire que dans les régiments d'infanterie. La manœuvre des canons est un exercice très rude pour les uniformes, et comme les hommes n'ont qu'une seule tenue pour les travaux de tout genre, il n'est pas étonnant qu'elle se détériore rapidement. Le gouvernement devrait fournir des tenues de service pour ménager les uniformes de parade.

1305. Avez-vous constaté une différence dans la façon et la coupe des nouveaux uniformes comparés aux anciens?—Non, assurément, et je ne vois pas comment on pourrait arriver à prouver qu'ils sont inférieurs sous ce rapport.

1306. Les uniformes s'ajustent bien?—Quand il y a quelque défaut, nous les envoyons au tailleur qui les retouche pour la somme de \$2.00.

1307. C'est une affaire de peu de conséquence?—Les hommes choisissent les uniformes qui leur vont le mieux ou qui exigent moins de travail de réajustement et toute la question se règle sans difficulté, ni plaintes. Les pantalons anglais que nous avions autrefois étaient de très mauvaise qualité, mais ceux qu'on nous donne aujourd'hui sont excellents. Il y a plusieurs officiers qui en portent aux exercices.

1308. Ces pantalons sont de fabrication canadienne?—Je le pense; nous les avons eus en 1887 et 1888.

Le lieutenant-colonel CARPENTER, M. P., est appelé et interrogé.

*Par sir Adolphe Caron :*

1309. Voulez-vous nous dire ce que vous connaissez de l'habillement?—Nous avons bien peu d'expérience au sujet des uniformes canadiens. Les premiers que nous avons reçus nous ont été livrés en 1888, peu de temps seulement avant les manœuvres annuelles. Je ne puis en conséquence parler de leur durée, mais quant à la coupe et à la façon, je ne puis dire que nos hommes en sont très satisfaits. On a remarqué en général qu'ils s'ajustaient beaucoup mieux que ceux d'autrefois. Je ne puis dire s'ils seront durables ou non, mais nos hommes sont très satisfaits de la manière dont ils sont confectionnés.

M. MULOCK.—Je rappellerai au président qu'on m'a empêché de questionner les témoins sur un point semblable.

M. MONCRIEFF.—Les questions qu'on vous a interdites avaient trait à l'influence générale que l'habillement pouvait exercer sur le moral des troupes.

SIR ADOLPHE CARON.—Je n'ai pas demandé au témoin comment les hommes appréciaient les uniformes.

Le col. CARPENTER.—Je dois faire remarquer que la grande difficulté au sujet des tuniques écarlates c'est que la couleur ne tient pas aux aisselles.

*Par M. Mulock :*

1310. De quelle couleur sont les uniformes de votre régiment?—Ecarlates.

1311. Votre régiment est le 77e?—Oui.

1312. Vous ne connaissez rien au sujet du drap vert avec lequel sont faits les uniformes des carabiniers?—Non.

L'hon. M. MacINNES est appelé et interrogé.

*Par sir Adolphe Caron :*

1313. Je désire produire la lettre que voici et qui est de la main de M. MacInnes. Est-ce votre signature ?—Oui.

1314. Vous rappelez-vous de la conversation que nous avons eue ensemble au sujet de l'habillement militaire ?

M. MULOCK.—Comment ceci peut-il faire partie de la preuve ?

1314. Vous allez le voir. Voulez-vous dire au comité, si vous avez exprimé une opinion au sujet du mode qui devait être adopté pour l'habillement des troupes canadiennes ?

M. MULOCK.—Est-ce que le comité a à s'occuper à un titre quelconque d'opinions de ce genre ?

*Par sir Adolphe Caron.*—Je demanderai à l'hon. député si, depuis ce matin, il n'a pas demandé vingt fois l'opinion des témoins sur toute espèce de sujets ?

M. MULOCK.—Le témoin peut bien faire connaître au comité toutes les opinions qu'il voudra.

1315. Voulez-vous avoir l'obligeance de dire si ce que contient cette lettre est l'expression de votre opinion au sujet de la fabrication de l'habillement pour les troupes canadiennes ?—Vais-je lire cette lettre ?

1316. Oui ?—Elle est adressée à sir Adolphe et porte la date du 31 mars de l'année courante : “—Vous avez sans doute oublié que vous m'avez consulté sur le meilleur moyen de vous procurer l'habillement pour les volontaires. Je vous ai recommandé de demander des soumissions à un certain nombre de maisons canadiennes, au lieu de publier des annonces dans les journaux, et je vous ai donné les noms de quelques maisons capables de répondre à vos demandes. C'étaient des établissements en position de remplir n'importe quel contrat, tandis qu'en publiant des annonces, vous vous exposiez à avoir affaire à une foule de soumissionnaires peu solvables ou offrant de faire l'ouvrage à bas prix, avec l'intention de se refaire au moyen d'extras, de réclammations etc., etc. Si mon témoignage peut être de quelque utilité pour établir la vérité des faits, vous n'avez qu'à me faire appeler.”

*Par sir Adolphe Caron :*

1317. Vous trouvez donc qu'il y a certains avantages à faire fabriquer l'habillement par les grands établissements dont vous m'avez donné les noms ?—Oui, c'est dans l'intérêt public, à mon avis du moins. Je vous ai donné les noms de Doull et Miller, d'Halifax, de Shorey et Cie, de Montréal, d'O'Brien et Cie, de Montréal, et de W. E. Sanford, d'Hamilton, et je puis affirmer au comité que je n'avais absolument aucun intérêt personnel à faire ces recommandations.

1318. Vous êtes manufacturier ?—Oui, mais je ne fais pas dans ce genre de marchandises.

1319. Ces messieurs sont-ils vos clients ?—Oui, mais des clients peu importants, car la quantité de coton qu'ils emploient pour la fabrication des tissus destinés aux uniformes, est insignifiante.

1320. M. Sanford achète du coton chez vous ?—Oui.

1321. M. O'Brien aussi ?—Je n'en suis pas certain.

1322. Et les autres ?—Ils achètent chez nous.

Sir ADOLPHE CARON.—Les grandes maisons s'efforcent de se procurer la meilleure matière première qu'il leur est possible de trouver, n'est-ce pas, M. le sénateur MacInnes ?

Le lieutenant-colonel MACPHERSON est rappelé et interrogé de nouveau.

*Par sir Adolphe Caron :*

1323. N'est-ce pas vous qui, comme surintendant des magasins, avez été chargé d'ouvrir les soumissions avec un certain nombre d'autres officiers ?—Oui, je fais partie de la commission militaire qui est chargée de la chose.

1324. Voulez-vous dire au comité si jamais des soumissions ont été faites par d'autres maisons que celles dont les noms ont été mentionnés ici?—En 1886, la dernière année que nous avons demandé des soumissions dans les journaux pour l'habillement, ces quatre maisons ont fait des soumissions; il n'y en a pas eu d'autres, à l'exception pourtant de la maison John Martin et Cie, de Montréal, mais cette dernière n'a fait de soumissions que pour les bonnets de police et les épaulettes des uniformes des musiciens.

1325. C'était en 1886?—La maison Martin n'a fait de soumissions que pour les deux articles que je viens de mentionner; quant à l'habillement, les quatre établissements indiqués tout à l'heure sont les seuls qui aient fait des offres en 1886?—Oui.

*Par M. Mulook :*

1327. Au sujet des bonnets de police, un certain nombre n'ont-ils pas été renvoyés?—Oui, quelques-uns.

1328. Par qui?—Par divers régiments. Ce sont les bonnets à la "Kilmarnock" qui ont été renvoyés. On avait l'habitude de porter les "Glengarry" qui sont d'une forme tout-à-fait différente, et plusieurs régiments qui avaient reçu des "Kilmarnocks" ont préféré les renvoyer et avoir une remise équivalente à la valeur de ces bonnets, pour en acheter eux-mêmes.

1329. Vous en a-t-on renvoyés simplement parce qu'ils étaient mal faits?—On a peut-être renvoyé quelques bonnets d'artillerie pour cette raison.

1330. De quelles batteries?—Il en est revenu des batteries "A" et "B."

1331. Ce sont des batteries du service régulier?—Oui.

1332. Avez-vous eu connaissance que le même cas se soit présenté au sujet de la batterie de Welland?—Je n'en suis pas certain.

1333. Vous n'êtes pas certain si les hommes de cette batterie ont renvoyé de ces bonnets parce qu'ils étaient trop grands ou trop petits?—Je ne me rappelle pas bien de la chose, et je ne puis répondre à cette question sans consulter la correspondance. Dans le moment, je ne me rappelle pas exactement ce qui a trait à la batterie de Welland.

1334. Vous pourrez constater que c'est le cas?—C'est possible, mais dans le moment, je ne me rappelle rien de positif à ce sujet.

1335. Vous avez reçu certains articles renvoyés par la batterie "C" il y a quelques semaines?—Oui, je crois que nous avons reçu quelques paires de pantalons.

1336. N'avez-vous pas reçu une lettre du colonel Holmes à ce sujet?—Non, monsieur.

1337. N'en avez-vous pas parlé au Président?—Elle n'a pas été reçue.

*Par l'honorable M. Bowell :*

1338. Ces plaintes contiennent-elles quelques griefs nouveaux; sont-elles de dates récentes?—Nous recevons toujours quelques plaintes de temps à autre.

1339. Le renvoi de quelques tuniques ou de quelques bonnets de police ne peuvent, en tous cas, être une affaire de grande importance?—Non, et quand il y a quelques défauts ou quelques erreurs, nous renvoyons d'autres articles pour les remplacer.

1340. N'est-ce pas ce qui a toujours été fait au département depuis que vous y êtes employé?—Oui; il y a toujours eu chaque année quelques renvois d'articles d'habillement. Il arrive qu'un article ou l'autre ne va pas tout-à-fait bien et on l'échange pour un autre.

1341. Le régiment auquel vous apparteniez à Montréal, avant votre installation comme employé du département, était-il généralement satisfait de l'habillement?—Je crois que oui, en règle générale.

Le colonel POWELL est rappelé.

*Sir Adolphe Caron.*—Je ferai remarquer aux honorables membres du comité, avant que le témoin ne soit entendu, qu'il serait convenable de savoir quelles sont les questions qu'on désire lui poser. Au moins que ces questions n'aient trait à quelques

points nouveaux ou se rapportent à quelques-uns des témoignages entendus ce matin, je ne vois pas pourquoi on permettrait de les poser.

M. MULOCK.—Vous ne voulez pas insinuer, je suppose, que j'ai eu quelque intention avec le témoin ?—Dans le document qui porte la date du 16 septembre 1887, et qui est adressé à l'adjudant-général du Canada par Webb et Cie. (Voir Exhibit "C")...

1342. Voici une soumission pour certains articles; je désirerais savoir du témoin ce que ces articles coûtent d'après cette soumission (Exhibit "A" 42<sup>o</sup>).

SIR ADOLPHE CARON.—Le témoin a déclaré dans son premier examen que la lettre de Webb et Cie, tailleurs militaires de Londres, n'était pas une soumission.

M. MULOCK.—Peu importe qu'elle le soit ou non.

SIR ADOLPHE CARON.—Le but de la question posée par l'honorable député est de faire voir que le gouvernement, en recevant des soumissions d'Angleterre...

M. MULOCK.—Je ne tiens pas à ce que vous donniez à cette offre le nom de soumission.

SIR ADOLPHE CARON.—Je l'appelle une soumission parce qu'il a plu à l'honorable député de lui donner lui-même ce qualificatif. Je dis que le caractère de cette lettre a été clairement établi par le témoin dans son examen en chef. C'est une simple information envoyée par MM. Webb et Cie au département pour lui faire connaître les prix courants en Angleterre dans le moment, et le mettre en état de juger approximativement de la valeur de l'habillement qu'on se proposait de faire fabriquer en Canada. Maintenant toute la question a été parfaitement élucidée; toutes les facilités possibles ont été données à l'honorable député de questionner le témoin au sujet de cette lettre qui, après tout, est un document privé qui n'aurait pas dû être produit ici. J'ai fait produire cette lettre parce que je tenais à ce que le comité fût au courant de tous les documents que nous ayons en notre possession, de quelque nature qu'ils fussent, afin qu'il fût démontré à l'évidence que les officiers du département avaient fait leur devoir. Ce document ne doit pas faire le sujet d'un second examen parce que ce n'est pas une soumission, mais une simple lettre écrite pour l'information du département. Je suis d'avis que le témoin ne devrait pas être examiné et que l'enquête devrait être déclarée close.

*Par M. Mulock :*

1343. Je ne veux demander au témoin qu'un mot d'explication. Auriez-vous l'obligeance de me dire le prix du contrat relatif aux pantalons de serge, d'après les documents que vous avez en mains ?

SIR ADOLPHE CARON.—Les documents sont ici sur la table et ils parlent par eux-mêmes.

M. MULOCK.—Non, ils ne parlent pas par eux-mêmes. Je désire savoir ce qu'il y a dans ce contrat ?

Le TÉMOIN.—Il n'est pas question de pantalon de serge pour l'infanterie dans ce document.

SIR ADOLPHE CARON.—M. le Président, je vous demande une décision.

Le PRÉSIDENT.—Je ne vois aucune raison de ne pas clore l'enquête dès à présent. L'investigation est terminée. Je ne crois pas que nous ayons le droit de reprendre toutes les questions l'une après l'autre et de les remettre sur le tapis.

M. MULOCK.—J'ai été interrompu au milieu de mon interrogatoire. Col. Powell, voulez-vous me dire s'il y a quelque chose dans ce contrat au sujet des pantalons de serge de l'artillerie ?—Non.

1344. Des tuniques d'infanterie, en serge ?—Non.

1345. Y est-il question des tuniques écarlates d'infanterie, patron n<sup>o</sup> 2 ?—Oui.

1346. Quel est le prix qui y est fixé pour les tuniques écarlates d'infanterie, patron n<sup>o</sup> 2 ?

Le PRÉSIDENT.—Dans quel but posez-vous cette question ?

M. MULOCK.—Voici un article concernant les tuniques d'infanterie, patron n<sup>o</sup> 2 ?—Oui.

SIR ADOLPHE CARON.—Les contrats ont été produits; ils sont ici sur la table; je crois que toutes ces questions sont une véritable perte de temps.

M. HESSON.—C'est une question de temps, et il y a assez longtemps qu'on nous amuse avec des bagatelles de ce genre.

M. MULOCK.—Ce n'est pas une question de temps du tout, cela concerne les tuniques écarlates d'infanterie, patron n° 2. Quel est le prix du contrat?—Cinq piastres pour chaque tunique de drap écarlate.

1347. Le prix des tuniques écarlates est de \$5.00?—Oui.

1348. Il est question ici de tuniques écarlates d'infanterie pesant un once de plus que les autres; en avez-vous ici?—Non. Les tuniques commandées devaient être toutes du patron n° 2.

1349. Du patron n° 2?—Oui.

Le PRÉSIDENT.—Dans quel but faites vous toutes ces questions, quand vous avez les documents sous les yeux.

M. MULOCK.—Pour me rendre compte des diverses expressions employées.

*Par M. Howell :*

1350. Cette tunique est-elle celle dont il a été question ici?—Oui.

1351. C'est la tunique que M. Crean a déclaré devoir coûter \$10.75?—Voici la soumission de M. Sanford et il n'y est pas question de serge.

*Par M. Mulock :*

1352. Quel est le prix d'une tunique de carabinier?

Le DR FERGUSON.—Le contrat est ici, tout le monde peut le voir.

Le PRÉSIDENT.—Je ne vois pas du tout pourquoi M. Mulock pose toutes ces questions.

M. MULOCK.—J'ai en vue un but très intéressant.

M. HESSON.—M. Mulock est parvenu à établir un grand point : c'est qu'une tenue pour les volontaires de Toronto coûte \$10.75, tandis que les tenues de fabrique canadienne ordinaire ne coûtent que \$5.00. Vous avez aussi prouvé que la tunique canadienne produite ici aujourd'hui est un article de première classe.

Le DR FERGUSON.—Le texte de ce contrat doit, à mon avis, être interprété par le comité et non par le témoin qui en parle à la hâte. Je m'oppose à ce qu'on fasse interpréter ce document par le témoin; il n'a pas ce droit.

M. MULOCK.—Je ne lui demande rien autre chose que de m'indiquer un article du contrat.

L'enquête est déclarée close.

## RAPPORT.

Le comité d'Agriculture et de Colonisation soumet respectueusement son unique rapport.

Le comité a examiné M. John Lowe, sous-chef du département de l'agriculture, au sujet de l'immigration.

Son exposé des résultats de l'année fait voir que le nombre total d'immigrants qui se sont établis en Canada en 1888 est de 88,766 contre 84,526 l'année précédente.

Le caractère de l'immigration de l'année paraît être satisfaisant, car on constate qu'il n'est pas venu d'immigrants pauvres qui aient été à charge à la charité publique; et, de plus, aucuns des immigrants arrivés en ce pays pour y trouver du travail, ne sont restés sans emploi.

Il appert que le haut commissaire en Angleterre, sir Charles Tupper, s'est entendu avec les bureaux locaux du gouvernement pour qu'aucuns émigrants pauvres ne soient embarqués pour le Canada sans son consentement; et la chose n'est permise qu'en autant que ces immigrants peuvent prouver qu'ils ont ici des amis pour prendre soin d'eux.

Quant à l'immigration des enfants expédiés par l'entremise de personnes ou institutions charitables, il a été ordonné, conformément aux recommandations faites par ce comité à la dernière session, de les faire examiner par un médecin avant leur embarquement, et l'on rapporte que cette pratique a produit de bons résultats.

Le nombre de colons qui sont allés s'établir dans le Nord-Ouest en 1888, est de 29,685 contre 21,685, l'année précédente. Ces chiffres comprennent les personnes venues de l'étranger et les émigrants de nos vieilles provinces.

Autant qu'il a pu être constaté par les agents d'émigration, la somme de \$3,774,455 en argent et effets a été apportée par les colons.

Le système des passages subventionnés qui était en opération depuis 1872, a complètement cessé depuis le 27 avril 1888.

La dépense totale pour fins d'immigration pendant l'année civile, a été de \$183,057, à laquelle il faut ajouter \$43,444 de passages subventionnés pour lesquels on s'était engagé avant le commencement de l'année. En 1887, cette même dépense s'était élevée à \$313,891, ce qui dénote une réduction marquée dans le coût de ce service.

La dépense totale en Canada, durant l'année civile 1888, pour les publications relatives à l'immigration, a été de \$23,534, accusant ainsi une économie considérable dans cette branche du service, comparativement aux années précédentes.

M. Lowe a aussi donné au comité des statistiques importantes relativement au mouvement de la population en Canada et aux Etats-Unis en ce qui concerne la question de l'émigration, surtout pour la classe agricole. Les faits rapportés par ce monsieur sont consignés dans l'appendice annexé aux présentes.

M. W. A. Webster a été interrogé au sujet des efforts tentés par les agents des compagnies de chemins de fer américains pour attirer l'émigration des Canadiens de l'Ontario et des vieilles provinces dans les Etats du Nord-Ouest.

Il rapporte qu'il a parcouru une partie considérable du Dakota et du Minnesota, pour s'assurer par lui-même si ces Etats sont plus avantageux pour les émigrants que le Nord-Ouest Canadien. Il a aussi visité le Manitoba et le Nord-Ouest. Il résulte de ses observations que notre territoire est plus favorable sous le rapport de la fertilité du sol, de la douceur du climat, des lois plus équitables pour l'obtention de homesteads et de moindres désavantages quant aux gelées hâtives et aux tempêtes.

M. Webster a visité plusieurs comtés de l'Ontario pour y faire connaître à la population les avantages ci-dessus énumérés, et il est d'avis que ces renseignements ont porté un grand nombre de personnes à émigrer au Manitoba et dans le Nord-Ouest au lieu de se rendre aux Etats-Unis où elles seraient allées s'établir sans cela.

M. J. T. Carey a comparé devant le comité pour s'opposer, au nom des chevaliers du travail, au paiement d'un bonus pour aider à l'immigration des enfants. Il a appuyé surtout sur le fait que ces enfants sont cause de compétition sur le marché du travail en Canada. Ses observations sont consignées dans l'appendice de ce rapport.

Le professeur Saunders, directeur des fermes expérimentales du gouvernement, a été interrogé par le comité, et il rapporte que de nombreuses expériences lui ont fait voir que le blé "Ladoga" mûrit dix jours plus tôt que le Fyfe rouge. Il paraît, cependant, exister une divergence d'opinion assez marquée sur la qualité de ce blé, entre les divers experts qui l'ont étudié, et des échantillons semblables ont été classifiés diversement comme "dur," "mou" et "dur n° 1." M. Saunders dit que des expérimentations faites avec soin par le chimiste de la ferme centrale démontrent que le Ladoga contient plus de gluten que le Fyfe dur, et que les rapports faits par des boulangers, avec échantillons de pain à l'appui, indiquent que la farine du Ladoga est supérieure à la farine du Fyfe pour la qualité du pain qui présente, cependant, une couleur moins blanche.

Les observations de M. Saunders sur la production de l'orge et sur l'importance, pour les fermiers canadiens, de produire des variétés plus appropriées en Angleterre pour la fabrication du malt, ne sauraient trop attirer leur attention. Il a démontré que pour deux motifs, nous courons le risque de voir diminuer la grande demande des marchés américains pour nos variétés d'orge à quatre et six rangs; il a fait voir, d'un autre côté, que l'exportation en Angleterre pour la fabrication du malt, avait teint la chiffre de 35,000,000 de minots, et qu'on y payait des prix plus élevés que ceux obtenus jusqu'à présent par nos fermiers. Par conséquent, il est d'intérêt majeur pour nos agriculteurs de produire des variétés plus recherchées sur le marché anglais. La variété employée en Angleterre est l'orge à deux rangs; les deux variétés mentionnées ci-haut ne sont pas vendables pour la fabrication du malt. M. Saunders a ajouté qu'il avait distribué parmi les fermiers du Canada un grand nombre d'échantillons des meilleures variétés d'orge anglaise.

Au cours de l'année, 913 essais de germination ont été faits, dont 216 avec du blé gelé, 20 avec de l'avoine gelée et 19 avec de l'orge gelée. D'après ces essais, la vitalité du blé gelé varie entre 21 et 99 pour 100; orge gelée, 14 à 99 pour 100; et avoine gelée, 2 à 94 pour 100. La conclusion à tirer de ces essais, c'est qu'il est souverainement désavantageux pour les fermiers de semer autre chose que du bon grain, à moins d'y être forcés par la nécessité, que la règle est la même dans le règne végétal et dans le règne animal, et que dans le règne végétal, il faut un grain sain si on veut obtenir de bons résultats.

La majeure partie des renseignements donnés au comité sur ces sujets, est contenue dans un bulletin publié en mars dernier, et les observations de M. Saunders sont consignées dans l'appendice de ce rapport.

L'association laitière du Canada, qui s'est réunie à Ottawa les 9 et 10 d'avril, a nommé une délégation chargée d'exprimer ses vues au comité; le tout fait partie de l'appendice présenté.

L'importance de l'industrie laitière pour le Canada est prouvée par le fait que nos exportations de fromage se sont élevées de \$13,675 en 1860, à \$3,928,242 en 1888; et l'excellence de nos produits est démontrée par cet autre fait, que tout en ayant exporté l'an dernier quatre millions de livres de moins que les Etats-Unis, cependant la recette provenant de cette exportation donne près de \$100,000 de plus aux exportateurs canadiens qu'aux américains.

Les observations faites par les délégués au sujet de la fabrication du beurre, méritent toute l'attention des fermiers. Elles ont pour objet principal de recommander une production plus considérable tout en améliorant la qualité des produits.

---

La résolution passée par le comité, après avoir entendu les délégués, pour approuver leurs recommandations, est annexée au présent rapport.

Le rapport élaboré du sous-comité dont le général Laurie était le président, sur la tuberculose chez les animaux et ses effets sur l'organisme humain, au point de vue de la santé publique, est annexé au présent rapport. Le sous-comité a été requis, pendant la dernière session du parlement, de continuer son enquête pendant la vacance. Le travail demandé a été fait avec soin, et le comité l'en a remercié par voie de résolution.

Le tout respectueusement soumis.

P. WHITE,  
*Président du comité.*

## RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR LA TUBERCULOSE ET SA TRANSMISSIBILITÉ DE L'ANIMAL À L'HOMME.

SALLE DE COMITÉ N° 49.

CHAMBRE DES COMMUNES, 17 avril 1889.

*Au président du comité spécial d'Agriculture et de Colonisation.*

Le sous-comité chargé de faire l'étude de certaines maladies contagieuses sur le bétail et de leur transmissibilité de l'animal à l'homme, et en particulier de la tuberculose, a l'honneur de présenter son rapport.

Le sous-comité a d'abord été formé pendant la session de 1888 et a tenu quelques séances pour aviser au meilleur mode de procéder. Il fut décidé de demander des renseignements sur la question à un certain nombre de médecins praticiens, dans toutes les parties du Canada, aux médecins vétérinaires et aux cultivateurs.

En conséquence, trois ordres de questions se rapportant plus particulièrement à la tuberculose, furent rédigées et distribuées pendant la vacance. Le texte de ces questions est publié ci-après sous les titres A, B, C.

Avec la permission de l'hon. ministre de l'agriculture, les circulaires contenant ces questions ont été mises dans des enveloppes adressées au département de l'agriculture, dans le but de faciliter leur retour avec les réponses. Mil quatre cent quatre-vingt (1,480) ont été adressées à des médecins praticiens et ont provoqué 215 réponses. Deux cent vingt-huit (228) ont été envoyées aux médecins vétérinaires parmi lesquels 42 ont répondu; et deux cent quatre-vingt-quatre (284) aux agriculteurs, ont rapporté 134 réponses.

Au commencement de la session actuelle, le sous-comité, constitué de nouveau, s'est occupé de l'examen et de l'analyse des informations reçues qu'il a classées comme suit:

1. Par nos relations avec la société Royale d'Agriculture en Angleterre, nous avons appris l'existence d'un comité chargé par le Conseil privé d'étudier la nature et les progrès de la pleuro-pneumonie et de la tuberculose. Il fut décidé de demander communication des études de ce comité au Conseil privé, qui nous a transmis immédiatement un livre bleu contenant 4,000 questions et réponses, ainsi que le rapport même du comité et les appréciations de spécialistes les plus distingués du Royaume-Uni. Comme ces appréciations ont trait à certains sujets du plus haut intérêt, le sous-comité a jugé à propos de les joindre au présent rapport dans un appendice marqué de la lettre D. On y trouvera le rapport de la majorité des membres ainsi que celui de la minorité signé par le professeur Horsley et traitant de la tuberculose.

2. Sur l'information qu'une étude du même genre avait été faite dans l'Etat du Maine, à la suite de l'apparition de cette maladie à la ferme du Collège Agricole d'Orono, nous nous sommes adressés au principal, M. le professeur Ballantine; et l'hon. M. C. Burleigh, de la législature du Maine, avec une courtoisie toute compressée, a bien voulu nous faire parvenir une copie du rapport du comité spécial contenant les témoignages d'hommes faisant autorité sur la matière, et en particulier ceux du Dr Bailey et du professeur Michener qui s'appliquent à démontrer que la maladie est héréditaire et contagieuse en même temps; et que le remède le plus sûr est d'abattre l'animal qui en est affecté. On trouvera le rapport de cette commission avec un sommaire des témoignages sur cette question à l'appendice E.

3. Une demande, qui a reçu une réponse immédiate, a également été adressée au professeur Goodill, directeur de la station expérimentale de Hatch, au Collège Agricole du Massachussets, sollicitant l'envoi du bulletin publié sur la tuberculose et préparé par le professeur Fernald. C'est sous une forme condensée, l'étude la plus complète possible de la question, et son importance nous a paru telle, que nous nous sommes adressés de nouveau à M. le professeur Goodill avec l'espérance qu'il voudra bien nous procurer une copie de ce bulletin pour chaque sénateur et chaque membre de la Chambre des Communes.

Quelques extraits assez longs touchant certains points d'une importance particulière, ont été annexés à ce rapport dans l'appendice F.

4. Il a été fait un résumé et une classification soignés de toutes les réponses à nos circulaires ; et quant aux renseignements obtenus subséquemment par le sous-comité, ils ont été également classés et indiqués dans un index qui facilite les recherches et complète notre rapport.

L'analyse attentive et judicieuse des diverses opinions données par les médecins praticiens conduit à la conclusion suivante, savoir :—

Qu'ils sont unanimes à croire que 10 à 15 pour 100 des cas de maladie et de mort prématurée peuvent être évités par des mesures sanitaires judicieuses ; que la consommation est contagieuse et pestilentielle et que l'isolement du sujet est une mesure de protection importante, mais que les principales causes de la maladie sont la contagion, l'impureté de l'air et de l'eau, l'ingestion d'aliments insalubres, la décomposition de matières animales et végétales, le défaut de drainage, le manque de propreté et les changements subits de température. Les mesures ordinaires d'hygiène et de propreté sont conseillées comme palliatifs. Quelques-uns de ces médecins rapportent certains cas où la maladie de la morve sur les chevaux s'est communiquée à l'homme ; d'autres assignent aux maladies de la peau les mêmes effets, et quelques-uns expriment l'opinion que la tuberculose peut pénétrer dans l'organisme humain, ainsi que la diphthérie, par l'usage de lait ou de viande infectés. Peu de cas de ce genre ont été rencontrés dans la pratique. Tous sont d'accord à prétendre que la cause de la tuberculose chez l'animal domestique, se trouve dans la mauvaise alimentation et l'insalubrité des endroits où on le tient.

D'après l'ensemble des réponses des cultivateurs, il appert qu'ils ne rencontrent guère de maladies contagieuses, bien qu'ils mentionnent quelques rares cas de pneumonie, de consommation, d'anthrax ou charbon dont les symptômes sont l'émaciation et la faiblesse ; et ils sont d'opinion qu'en tous cas, ces accidents proviennent du manque de soin concernant la stabulation, du défaut de propreté, du manque d'air pur, de l'irrégularité de l'alimentation tantôt trop riche et tantôt trop maigre et enfin, en d'autres cas, de l'hérédité. Ils croient le bétail de race améliorée, beaucoup plus délicat, pour la raison qu'ayant plus de valeur, on le tient plus confiné dans les étables ou les enclos étroits. On ne mentionne aucun cas où l'on ait constaté l'effet nuisible du lait ou de la chair d'un animal malade ; le fait est qu'il n'y a que dans une seule réponse où l'on parle de ce danger. On ne paraît pas s'inquiéter de faire des expériences à ce sujet.

Quant aux médecins vétérinaires, ils ne parlent, dans leurs réponses, que de quelques cas accidentels de tuberculose révélés par la débilité et l'amaigrissement du sujet, et ils en attribuent le développement à la mauvaise ventilation des étables et à une alimentation défectueuse. Ils sont d'accord à prétendre que la tuberculose est héréditaire et que les bonnes races sont plus accessibles à la maladie et ont moins de force de résistance. Il n'y en a que quelques-uns qui regardent la chair et le lait des animaux malades comme nuisibles.

#### CONCLUSIONS.

D'après ce qui précède, le sous-comité n'hésite pas à croire que la maladie, connue sous le nom de tuberculose, est beaucoup plus répandue qu'on ne le croit généralement.

Dans le Royaume-Uni et en Europe, on a partout passé des lois prescrivant des mesures préventives de la plus grande rigueur. Le fait seul que le Conseil privé de la Grande-Bretagne a cru devoir confier l'étude de la question à un comité départemental, démontre le caractère sérieux du danger que l'on attribue à la maladie en question, l'urgence d'en arrêter les progrès et la diffusion. Bien que l'on paraisse douter de la possibilité d'en détruire radicalement les germes, on n'a pas hésité à recommander l'adoption d'une législation prescrivant l'isolement et la destruction des troupeaux infectés et pourvoyant au remboursement de leur valeur aux propriétaires.

Dans l'Etat du Maine, ce moyen radical a été employé dans le cas du bétail possédé par l'Etat, à la ferme du collége d'Orono, et l'on n'a rien épargné pour arriver

à une destruction complète, non seulement du troupeau, mais de tous les taureaux reproducteurs provenant de l'établissement et vendus les années précédentes, et de toute leur progéniture. Le projet de loi de M. Burleigh en faveur d'une action prompte et énergique dans le même sens est une autre preuve du danger que l'on prévoit, tant pour la population que pour le bétail, si la tuberculose n'est pas vigoureusement combattue.

Dans le Massachusetts, l'attention publique a été éveillée sur cette sérieuse question par les directeurs du collège agricole de l'Etat; et le journal du professeur Fernald, par une argumentation très élaborée et très concluante, a mis le peuple en garde contre la transmissibilité de la maladie de l'animal à l'homme—qu'elle soit contagieuse ou héréditaire—et a démontré qu'elle peut être communiquée par l'usage du lait ou de la chair des animaux malades. Il a signalé le fait que dans les cas d'animaux malades tués et portés sur les marchés publics, il s'en trouvait plus de la moitié qui portaient des signes évidents de l'infection contagieuse.

Ici au Canada, nous avons raison de nous féliciter de ce que notre bétail est dans une condition de santé beaucoup meilleure; et même en admettant (ce qui est probable) que nos cultivateurs et nos médecins vétérinaires n'ont pas encore porté une attention bien spéciale à la maladie dont nous nous occupons, il n'en est pas moins certain qu'elle est beaucoup moins répandue dans notre pays qu'en Angleterre et aux Etats-Unis. Mais ce qui doit être une importante leçon pour nous, c'est que dans ces mêmes pays où la situation est certainement très grave, on ne s'en rend compte encore que très partiellement, malgré la menace de plus en plus imminente qui y existe contre la santé, la vie et la propriété.

Nous croyons en conséquence qu'il est désirable de donner la plus grande publicité possible aux informations que nous avons recueillies, de les répandre à profusion parmi les cultivateurs en même temps que parmi les médecins, afin de provoquer les observations scientifiques les plus minutieuses et les plus propres à conduire à une connaissance plus certaine des symptômes et des causes de la maladie. C'est le seul moyen de pouvoir en arriver à un système judicieux de protection pour nos troupeaux.

En préparant d'avance l'opinion, le comité général sera mieux appuyé, à la prochaine session, pour recommander une législation spéciale destinée à combattre la terrible maladie ou même à la faire disparaître radicalement, si la chose est possible.

A raison du caractère héréditaire de la tuberculose, nous recommandons fortement aussi, que les inspecteurs de bétail, aux diverses quarantaines, soient chargés de rechercher minutieusement chez les animaux importés, les indices de la maladie, afin de pouvoir refuser les sujets qui en paraîtraient atteints.

Nous sommes aussi portés à croire que les recherches que nous étions chargés de faire, auraient pu être beaucoup plus faciles et plus efficaces, s'il y avait dans notre pays un système quelconque pour recueillir les informations et relever les statistiques vitales qui concernent l'agriculture. Ce serait aussi le moyen de faciliter le choix des mesures de précautions les plus avantageuses contre la contagion et d'en rendre l'application plus satisfaisante.

Le tout respectueusement soumis,

J. WIMBURN LAURIE, *président.*

J. H. WILSON, M.D.,

J. E. ROBERTSON, M.D., C.M.,

H. CAMERON, M.D.,

J. B. R. Fiset, M.D.,

JOHN FERGUSON, M.D.,

W. F. ROOME, M.D.,

P. McDONALD, M.D.

## “A.”—CIRCULAIRE AUX MÉDECINS PRATICIENS.

SALLE DE COMITÉ, CHAMBRE DES COMMUNES.

*Service sanitaire.*

### Formule n° 1.

1. D'après votre expérience, dans quelle proportion les cas de maladies et de mort prématurée peuvent-ils être prévenus par des mesures sanitaires judicieuses d'une nature publique ou privée ?

2. Quelle est, croyez vous, la proportion des cas de consommation qui, dans votre clientèle, auraient pu être prévenus ?

3. Quelles sont les principales causes de maladie qui pourraient être éloignées, dans votre localité, et quelles mesures préventives auriez-vous à proposer ?

4. Avez-vous eu connaissance de quelques cas où la maladie aurait été transmise de l'animal à l'homme, et dans l'affirmative, voudriez-vous nous donner quelques brefs détails ?

5. Avez-vous rencontré dans votre pratique ou de quelque autre manière, des cas de consommation ou autres maladies tuberculeuses, chez les adultes ou chez les enfants, apparemment ou certainement causés par l'usage de la chair ou du lait d'animaux affectés de la tuberculose ; et dans l'affirmative, auriez-vous l'obligeance d'en faire brièvement connaître le nombre et les circonstances ?

6. A quoi attribuez-vous la cause et l'origine de la tuberculose chez les animaux domestiques ?

## “B.”—CIRCULAIRE AUX CULTIVATEURS.

SALLE DE COMITÉ, CHAMBRE DES COMMUNES.

*Service sanitaire.*

### Formule n° 2.

1. Y a-t-il eu dans votre district, parmi le bétail, des cas de mort que vous attribuez aux maladies contagieuses ou à la consommation, et quel en est le nombre probable ?

2. Veuillez décrire les symptômes que vous avez remarqués ?

3. Pouvez-vous, d'après votre connaissance personnelle, établir quelques cas de maladie communiquée d'un animal à l'autre, et dire en quoi le traitement du bétail, la manière de l'établir et de le nourrir, auraient pu, suivant ce que vous en pensez, contribuer à causer l'apparition de la maladie ?

4. Avez-vous jamais remarqué des cas où la maladie des parents aurait été transmise à leur progéniture, et dans l'affirmative, quelle était cette maladie ?

5. Avez-vous quelque raison d'attribuer à tel ou tel genre d'alimentation particulière, une tendance à causer la maladie ? Dans ce cas, quel est ce genre d'alimentation et quelle est la maladie qu'il cause ?

6. Avez-vous quelque raison de croire que certaines races de bétail sont plus sujettes à la maladie que d'autres ? Voulez-vous citer quelques faits arrivés à votre connaissance personnelle ?

7. Dans les cas d'animaux affectés de maladie du poumon ou du foie, est-il à votre connaissance qu'on ait fait usage de leur lait ou de leur chair pour l'alimentation et qu'il en soit résulté des effets nuisibles chez ceux qui avaient pris cette nourriture ?

---

(N.B.—Sous le titre "Observations" veuillez ajouter ce que vous croiriez être utile et d'intérêt général sur la question, quand bien même ce serait en dehors des questions et des réponses. Ces appréciations doivent être limitées au cercle de vos propres observations ou de votre expérience personnelle.)

---

**"C."—AUX MÉDECIENS VÉTÉRINAIRES.**

Mêmes questions que dans la formule précédente "B," avec l'addition suivante:  
8. A quoi attribuez-vous la cause et l'origine de la tuberculose chez les animaux domestiques?

---

---



---

 LA TUBERCULOSE.—NATURE DE LA MALADIE.
 

---

## APPENDICE D.

1. Cette maladie connue sous le nom technique de tuberculose ou tubercule, est ainsi appelée parce qu'elle produit dans les tissus des animaux à sang chaud, de petits corps inflammatoires de forme arrondie, ou noyaux, du mot latin "tuberculum" employé originairement par Celse.

2. Cette maladie est désignée, dans le Royaume-Uni, sous différents noms suivant les parties du corps qu'elle attaque ou le genre de lésions qu'elle produit, ou enfin suivant l'effet général qui se manifeste sur le corps du sujet affecté. Ainsi on l'appelle généralement phthisie ou consommation, amaigrissement et dépérissement (on dit que l'animal qui en est atteint fond sa graisse), scrofule, maladie strumense, inflammation caséuse des poumons, pneumonie caséuse, broncho-pneumonie, pleurésie tuberculeuse, les grappes, la maladie des grappes (le perlsucht allemand), la consommation des intestins, langueur mésentérique, méningite tuberculeuse.

3. Pendant de longues années on a cru que ces affections diverses étaient autant de maladies différentes; il est constaté aujourd'hui qu'elles ne sont que des formes variées d'une seule et même cause localisée dans un microbe, c'est-à-dire, un micro-organisme parasitique qui, en se développant dans les tissus, donne naissance au tubercule; c'est ce dernier qui, chez l'animal infecté, étant repoussé à l'extérieur en quantité considérable par voie de déjection, rend la maladie contagieuse. En conséquence la tuberculose n'existe que dans les endroits où le microbe est endémique, c'est-à-dire dans tous les pays de l'Europe, et ne peut affecter un animal qu'en autant qu'il s'introduit dans son système. Le microbe ou le bacille forme ainsi le poison ou le virus de la maladie.

4. La grande découverte que les tubercules ou foyers de la maladie contenaient un poison ou virus capable de la reproduire par l'inoculation chez les animaux inférieurs, a été faite par Kleucke en 1843, mais elle n'a été décrite dans tous ses détails et présentée avec une autorité indéniable que par Villemin en 1865. La nature du poison lui-même était encore restée inconnue, quand en 1881, Koch constata que c'était un microbe de forme capillaire.

5. Il trouva que ce microbe avait une longueur à peu près égale au diamètre d'un des corpuscules colorés du sang. Grossi dans une proportion très élevée et coloré d'une certaine nuance, il présenta l'aspect d'un corps finement pointillé, démontrant ainsi que le protoplasma qui le constitue n'a pas de continuité. Cette condition du protoplasma semble aussi indiquer sa reproduction par voie de germes, et l'on sait que chez le microbe, le germe a beaucoup plus de vitalité que le sujet qui a atteint sa formation complète.

6. Cette grande vitalité du germe jointe à la facilité de transmission du microbe sont des points d'une très grande importance. En effet, si le mucus, la salive ou l'expectoration d'un animal ou d'un être humain souffrant de la tuberculose, tombent sur le sol, sur le pavé d'une remise, ou sur l'ameublement d'une partie quelconque d'une maison, il est évident que de telles sécrétions, à raison de leur exposition à une température asséchante qui facilite leur décomposition et la mise en liberté des germes par la rupture des organismes qui les retiennent, sont une source de danger pour l'homme comme pour l'animal qui peut accidentellement les absorber. Il suit de là que la température de l'air a une influence dominante sur la vie ou la mort des microbes, et c'est un point qui requiert un examen très attentif.

7. La température la plus favorable au développement du microbe est celle de la chaleur ordinaire des animaux à sang chaud, savoir de 37° à 38° C. = 98°

de 94.5° à 100.5° Fahrenheit; mais si la température descend à environ 80° Fahrenheit, le développement cesse. Cependant, bien que le froid paralyse la croissance et la diffusion du microbe, il ne le tue pas, tandis que sous une température élevée à 107.5° Fahrenheit et maintenue pendant quelques semaines, l'organisme se dessèche et s'épuise et le microbe meurt.

8 Il est évident par ce qui précède, que si les bacilles ou leurs germes sont répandus sur le sol ou ailleurs, à la température ordinaire de l'air extérieur de notre climat, il leur est impossible de se développer, quoiqu'ils puissent être dans un milieu favorable. D'un autre côté, ils ne sont pas détruits, et la température de certaines étables peut bien, en été, atteindre le degré auquel le développement de l'organisme devient possible. C'est alors seulement, et dans ces circonstances particulières que, dans ce pays, le microbe tuberculeux peut se développer, en dehors du corps de l'animal où il s'est produit.

9. L'autre condition—celle d'une température torride—est pour la plupart des microbes, d'une très grande importance, vu qu'un très petit nombre y échappent à la destruction. Pourtant, on a fait de nombreuses expériences sur l'expectoration contenant le bacille. La matière a été tenue à une température desséchante pendant plusieurs mois, puis humectée et desséchée pendant un temps aussi long, et malgré cela, le bacille n'a pas été détruit; au contraire, on a constaté qu'en l'inoculant à un animal, il produisait activement la maladie.

10. Il est ainsi de toute évidence que les déjections d'un animal infecté de la tuberculose, conservent une activité virulente, sous ce climat, longtemps après être sortis du corps de l'animal, et que les étables et les remises peuvent devenir ainsi une source de dangers, à moins d'être convenablement désinfectées et nettoyées.

11. Ordinairement le bacille trouve un milieu convenable à son développement dans les tissus de l'animal auquel il s'attaque; mais Koch qui en a fait la découverte, a démontré qu'il pouvait être cultivé artificiellement sur différentes espèces du fluide animal purifié, c'est-à-dire stérilisé, tel que le sérum du sang, etc., etc.

12. Le bacille tuberculeux ne s'attaque pas également à tous les animaux domestiques. En les classant d'après leur susceptibilité à prendre l'infection, on arrive au résultat suivant:—L'homme, la vache à lait, les oiseaux de basse-cour, les animaux rongeurs, les porcs, les chèvres, les moutons, les chevaux; les carnivores, c'est-à-dire les chiens, les chats, etc., (très rarement).

13. Il appert de ce qui précède, que le microbe se développe plus particulièrement chez les animaux omnivores et herbivores.

14. Dans tous les cas, les femelles sont plus accessibles à l'infection que les mâles, et dans certaines conditions de la maladie, comme c'est du reste ce qui arrive dans toutes les affections microbiques, les jeunes sujets sont plus facilement atteints que les adultes.

15. De plus, certaines conditions malsaines prédisposent davantage à contracter la maladie et à recevoir le poison. Telles sont: (1.) l'inanition; (2.) le manque d'oxygène par défaut de ventilation; (3.) les sécrétions exagérées, comme la lactation prolongée; (4.) probablement l'hérédité (*Vide infra*, modes de transmission du virus, article 29); (5.) certains aliments (prétention très douteuse).

16. (1.) L'épuisement par la faim est entre tous un des points les plus importants, parce qu'il produit une dégénérescence des tissus et diminue ainsi leur résistance au développement du microbe parasitique.

17. (2.) Le manque d'oxygène par défaut de ventilation a été regardé pendant de longues années comme une source féconde de prédisposition aux infections tuberculeuses et comme un moyen très favorable de transmission du virus d'un individu à un autre. La chose est tellement connue qu'il suffit de mentionner les cas rapportés dans les traités d'hygiène pour en faire la démonstration.

18. (3.) Il est facile de comprendre que la sécrétion exagérée du lait constitue une prédisposition à l'infection, par le fait de l'émaciation graduelle que l'on remarque chez les vaches à lait et qui est produite par une déperdition constante des matières grasses, de l'albumine et du sel, qui sont les éléments constitutifs du lait. Ce dépérissement suivi de dégénérescence des tissus affaiblit la puissance vitale de résistance

chez l'animal. Il est en conséquence très probable que la disposition particulière des vaches à lait à contracter la maladie, provient en grande partie de cette cause ainsi que de celle qui est mentionnée à l'article 17.

19. (4.) L'influence reconnue de l'hérédité à perpétuer la tuberculose parmi le bétail est attribuée par quelques-uns à la transmission par les parents à leur progéniture, non pas du virus actif mais d'une condition particulière des tissus excessivement favorable au développement de l'organisme microbique. Ce n'est naturellement qu'une simple hypothèse, mais il convient de la mentionner parce qu'elle est soutenue par un grand nombre d'autorités. (Voir aussi les articles 28, 29, 30, 31, 32 et 33.)

20. (5) Certains aliments comme le grain, etc., etc., ont été signalés comme étant de nature à favoriser l'éruption de la tuberculose, mais cette prétention est excessivement problématique.

#### *Modes d'introduction du virus dans le système.*

21. Il a été démontré que le *bacillus tuberculosis* s'introduit dans le système et cause la mort des diverses manières suivantes :—

(1) Par aspiration, dans les conduits de l'air et dans les poumons.

(2) Par ingestion, dans le système alimentaire et digestif.

(3) Par introduction directe dans les tissus sous-cutanés ou sous-muqueux, par les égratignures, les coupures ou les lésions de la peau ou de la membrane muqueuse. On suppose encore qu'il est transmis directement par

(4) L'hérédité.

22. (1) Par aspiration.—Partant du fait que les symptômes de la maladie se rencontrent le plus ordinairement dans les poumons, l'aspiration semble être le véhicule ordinaire du germe de la maladie. La chose a été prouvée par des expériences comparatives pratiquées sur des animaux en leur faisant aspirer des sécrétions tuberculeuses désagrégées de façon à permettre la diffusion du bacille dans un courant d'air, et à imiter parfaitement la distribution qui se produit quand un animal tuberculeux tousse, etc., etc. Les expériences de ce genre ont toujours donné un résultat positif; presque invariablement, l'animal qui avait aspiré l'air infecté de cette façon, succombait rapidement à la maladie.

23. Comme conséquence, la cohabitation entre animaux sains et animaux malades est une source féconde de diffusion de la maladie.

24. (2) L'Ingestion.—De nombreuses expériences ont également été faites sur la possibilité de la transmission du virus par le canal alimentaire. Dans ces expériences, des sécrétions tuberculeuses telles que mucus, salive, lait, etc., etc., parties des tubercules détachées de tissus infectés, bacilles cultivés artificiellement, ont été ingérées par divers animaux (veaux, cochons, moutons, rongeurs, volaille, etc., etc.) et dans chaque cas l'apparition de la maladie a suivi l'ingestion de la matière infectée.

25. Il est évident d'après ce qui précède que le fluide digestif n'exerce pas nécessairement une influence destructive sur le bacille empoisonné.

26. (3.) L'introduction directe du virus dans les tissus, sous la peau ou sous la membrane muqueuse.—Si une matière tuberculeuse—c'est-à-dire des sécrétions d'un animal tuberculeux, ou une portion de tubercule—est introduite dans les tissus inconsistents qui se trouvent sous la peau, ou dans la membrane muqueuse, le bacille produit un noyau inflammatoire local au foyer même de l'inoculation; il se propage de là aux vaisseaux lymphatiques qu'il enflamme également et atteint enfin les glandes les plus rapprochées. De ces dernières, les microbes se communiquent aux grands vaisseaux lymphatiques qui se déchargent dans les veines, en sorte que le virus est répandu dans tout le corps et que la maladie, d'abord locale, prend un caractère de généralité et affecte la plupart des organes et spécialement les poumons. (Voir articles 37 et 42.)

27. Nous avons été nous-mêmes témoins de plusieurs cas authentiques d'inoculation de ce genre; il y en a une foule d'autres qui sont rapportés et font preuve que des êtres humains ont contracté la maladie par l'inoculation du microbe au moyen d'égratignures ou de lésions aux mains mises au contact de sécrétions ou de plaies tuberculeuses.

28. D'autres cas à peu près du même genre sont également rapportés,—les témoignages font mention d'un ou deux—où un taureau reproducteur a transmis la maladie aux vaches du troupeau; on a constaté de la même façon que les vaches communiquaient aussi, en certains cas, l'infection au taureau. Dans le premier de ces cas, il est possible que le virus fût contenu dans la sécrétion et, en atteignant l'ovaire, se soit communiqué à tout le système.

29. (4)—L'hérédité—Bien qu'il soit indéniable que la maladie se transmette dans certaines familles et certaines races, l'on ne saurait affirmer si la chose dépend simplement du fait que les tissus d'une race ou d'une famille sont plus spécialement favorables à la fécondation du bacille tuberculeux, ou si le microbe est contenu dans l'ovule ou le sperme, devenant ainsi une partie constituante du fœtus et prenant son développement dans l'utérus. Il a déjà été question de la première opinion.

30. Quant à la seconde on peut rappeler que Baumgarten, dans ses expériences au sujet de la rage, a trouvé la bacille dans l'ovule, et que d'autres ont constaté sa présence fréquente dans les spermatozoaires.

31. Enfin, dans un cas très remarquable observé par le professeur John, de Dresde, un veau ayant atteint une croissance intra-utérine de sept mois, a été trouvé infecté, surtout dans les poumons, d'un grand nombre de tubercules, preuve que si l'ovule ne contenait pas lui-même le germe du poison, il l'avait pris du placenta, ce qui équivaut à peu près à la même chose.

L'infection intra-utérine a également été signalée comme étant très probable chez l'espèce humaine.

32. A l'encontre de cette théorie de l'infection de l'ovule et de l'embryon, on prétend que l'influence malsaine du bacille est de nature à empêcher l'ovule d'arriver à maturité.

33. Quoi qu'il en soit de ces diverses théories, la solution pratique du problème, c'est qu'il y a un immense risque à élever du bétail provenant de souches tuberculeuses; vérité très bien comprise du reste par les éleveurs. (Voir articles 79-80.)

34. On a encore prétendu que les croisements en dedans sont de nature à donner par là même naissance à la maladie. Cette opinion est évidemment erronée, mais il n'est pas douteux qu'une pareille reproduction prédispose à une infection générale dans le cas où le virus viendrait à pénétrer dans le troupeau.

#### MODE D'ATTAQUE ET DE DIFFUSION DE LA MALADIE À L'INTÉRIEUR DU CORPS.

35. Comme nous l'avons déjà dit, la maladie peut attaquer un animal de deux manières.

36. Elle peut, par exemple, s'introduire dans le sang et se répandre si rapidement dans tout le corps, qu'il est bien difficile de constater son point de départ. Dans cette condition, elle prend le nom de tuberculose aiguë, générale ou miliaire.

37. D'un autre côté, elle peut, comme il l'a été dit, n'affecter pendant une longue période que l'endroit où elle s'est d'abord introduite ainsi que les glandes lymphatiques avoisinantes, et ne se répandre que plus tard dans le reste de l'organisme. C'est ce qu'on appelle la tuberculose locale.

38. Il arrive assez peu souvent que la tuberculose locale suive une marche qui conduise directement à la tuberculose générale; ainsi, chez le bétail, il arrive que la maladie apparait sous la forme locale connue sous le nom de "grappes" et dans laquelle la plèvre seule est attaquée. Cette condition diffère ostensiblement des cas où les cellules du poumon lui-même sont remplies par les tubercules et où les autres organes sont également affectés.

39. La tuberculose locale est plus commune chez l'homme que chez les animaux; chez le premier, il arrive fréquemment qu'elle attaque un organe particulier, une partie de l'organisme, tandis que le cas est très rare chez le bétail.

40. L'invasion de la maladie et son extension aux divers organes sont très difficiles à rattacher à un mode spécial d'introduction du virus, excepté peut-être en ce qui concerne celui de l'aspiration.

41. Il est certain que chez le bétail, les poumons, la plèvre et les membranes séreuses sont généralement le siège favori de la maladie, bien que quelques-uns où

même tous les autres organes puissent être accidentellement infectés. Chez les porcs, ce sont ordinairement les glandes de la gorge qui sont affectées; chez les rongeurs, c'est la rate, le foie, les poumons et les os; chez les oiseaux de basse-cour, le bec, la langue et la rate; chez les chevaux, les glandes; chez l'homme, les glandes, les poumons, les jointures et le système nerveux.

42. Il est possible que cette prédilection du mal pour les poumons, la rate et les jointures, dépende de la circulation du sang dans ces parties, car il est reconnu que le bacille tuberculeux se développe avec plus de facilité sur les points où la circulation est moins vigoureuse.

43. La propagation de la maladie et du bacille dans l'organisme touche étroitement à la question de l'emploi de la chair tuberculeuse dans l'alimentation.

44. On croit que la moëlle des os peut être infectée d'une quantité considérable de bacilles longtemps avant qu'ils ne révèlent leur présence par aucun symptôme visible à l'œil.

45. On nous a encore fourni plusieurs preuves servant à démontrer que la maladie peut, bien que très rarement, s'attaquer à la chair, et que le mode ordinaire de cuire les aliments est souvent inefficace à détruire le bacille qui s'y trouve caché.

46. De plus, bien qu'il arrive rarement de rencontrer le bacille dans la chair, la possibilité de sa présence dans cet endroit ou dans le sang, offre un trop grand risque pour permettre, sous quelque prétexte que ce soit, l'usage de viande provenant d'un animal tuberculeux; et cela ni pour l'homme ni pour l'animal domestique.

47. Les tubercules ou noyaux inflammatoires produits par les bacilles dans les tissus, diffèrent quant à leur foyer d'action et à la violence de la maladie qu'ils engendrent.

48. Si la maladie est très aiguë et a un caractère de généralité, les organes apparaissent couverts de petits noyaux grisâtres d'une grosseur variant d'un vingt-cinquième de pouce (grosseur de la cendrée) et au-dessus.

49. Si la maladie prend un caractère chronique, ces petits tubercules se réunissent en un noyau plus grand dont le centre dégénère en une masse caseuse, tandis que la circonférence devient dure et fibreuse. Ce tissu rigide du nodule tuberculeux s'observe très bien dans la maladie des grappes sur le bétail. Plus tard la matière caseuse se solidifie par les dépôts de sel calcaire qu'elle contient. Ceci arrive surtout quand, advenant la mort du bétail, etc., la maladie cesse de se propager sur ce point et que le tubercule se transforme en une masse calcaire recouverte d'une épaisse enveloppe fibreuse. Cette condition du tubercule se rencontre encore assez souvent dans l'examen *post-mortem* d'animaux qui avaient toute l'apparence de la santé; mais alors on trouve qu'elle coïncide avec d'autres lésions plus récentes.

50. Les sécrétions des organes ainsi affectés contiennent des bacilles en grand nombre et sont, en conséquence, d'autant plus aptes à communiquer le mal que la maladie est plus active; ces sécrétions sont le mucus provenant des voies respiratoires, digestives et génito-urinaires, de la salive, du lait, de l'urine, etc.

51. Il est évident par ce qui précède, que le lait infecté exerce une influence considérable sur la santé de l'animal, puisqu'il a été prouvé que cette matière contient des microbes et se communique facilement, comme l'expérience en a été faite sur des veaux, des cochons, etc., etc. Il est également clair que le virus peut aussi atteindre l'homme par le même moyen de transmission.

52. Les symptômes généraux de la tuberculose sont très faciles à reconnaître quand la maladie a un caractère général; c'est d'abord un dépérissement caractérisé, suivi d'une toux sèche, etc., etc.

53. Mais quand l'affection a, à son origine, un caractère local, qu'elle se propage lentement pendant des semaines et même des mois, et qu'elle produit ces nodules durs et fibreux dont nous avons parlé précédemment, aucun symptôme extérieur ne se manifeste à l'observateur et l'animal continue à présenter une excellente apparence de santé.

54. Néanmoins et dans tous les cas, quand la maladie a la facilité de se développer (c'est-à-dire quand l'animal n'a pas été tué à l'origine du mal et alors qu'il présentait encore une apparence de santé), le dépérissement devient très caracté-

ristique, et le lait, autrefois abondant, bien qu'assez maigre, perd en quantité et devient plus maigre encore. Il s'en suit une faiblesse qui paralyse bientôt toute activité; puis la toux et une respiration laborieuse indiqueront au médecin que le poumon est affecté; quant au degré de solidification de l'organe et à l'intensité des adhésions pleurétiques, il sera facile de les constater par un examen de la poitrine au moyen de l'auscultation et de la percussion.

55. Chez le bétail la maladie a toujours une solution fatale.

#### FREQUENCE PROPORTIONNELLE DES CAS CHEZ LES ANIMAUX ET CHEZ L'HOMME.

56. Maintenant que l'on a reconnu l'unité de principe dans les divers modes d'action du bacille tuberculeux, on démontre à l'évidence par les statistiques des différents pays que l'on doit attribuer à ce poison 10 à 14 pour 100 de tous les cas de mort prématurée qui arrivent chez l'espèce humaine.

57. En certains cas, cette proportion a même été dépassée; les statistiques de Paisley nous donnent jusqu'à 17.5 pour cent.

58. Quant aux animaux, les données sont beaucoup moins précises.

59. Il paraît certain que la tuberculose sévit beaucoup plus en certaines parties d'un pays qu'en d'autres, spécialement en Irlande et plus particulièrement à Dublin où les vaches à lait sont beaucoup plus sujettes à l'infection que le reste du bétail. Dans ce district, la proportion des animaux atteints de la maladie, telle qu'établie par les recherches faites en vertu du "Slaughter Act," était de 4.9 pour cent. En certains cas particuliers ce chiffre a été dépassé; en d'autres, on est resté au-dessous. Pour les vaches à lait de race Ayrshire, 25 pour 100, Question 835; 50 pour 100, Question 4262; 30 pour 100, Question 5371; 4.5 pour 100, Question 5582; 35 pour 100, Question 5360; 37.5 pour 100, Question 7620; 2 pour 100 de tous les animaux, mâles et femelles, tués à Edimbourg, Question 7684. En Allemagne, la proportion des cas de tuberculose parmi les animaux tués pour la boucherie paraît être de 1.5 pour 100 jusqu'à 20, dans certains districts.

60. Il est démontré par l'analyse, comme règle invariable, que la proportion la plus basse se trouve dans les troupeaux nourris au grand air pendant la plus grande partie de l'année; tandis qu'au contraire la plus élevée se rencontre chez le bétail tenu à l'étroit dans les étables ou les remises.

61. La fréquence relative des cas parmi les oiseaux de basse-cour ne paraît généralement être connue que des vétérinaires des grandes villes. Il résulte des expériences directes et des observations cliniques, une preuve certaine que non seulement les volailles contractent la maladie par l'ingestion de bacilles expectorés, mais qu'elles servent encore de véhicule au poison et le transmettent subséquemment à l'homme et aux animaux.

62. Les accidents et les dommages qui résultent de cette maladie réclament l'intervention du gouvernement, et c'est un sujet qu'il convient de traiter.

63. Mais avant de le faire, nous devons attirer l'attention sur le fait qu'un certain nombre d'autorités sont d'opinion que le mal traverse en ce moment une période de croissance accentuée.

64. Il est assez difficile d'affirmer que tel est le cas, pour la raison que, d'abord, cette croissance apparente peut être due aux études plus sérieuses et plus suivies qui sont faites et dont le résultat est une révélation plus fréquente de cas d'infection; ensuite parce que le perfectionnement des moyens hygiéniques diminue de beaucoup le nombre des décès dans les endroits où la maladie sévissait à un haut degré. Il est probable même que la grande attention donnée actuellement aux mesures hygiéniques contribuera encore plus puissamment à restreindre la propagation du fléau et à en diminuer la violence.

#### MOYENS DE REMÉDIER AU MAL.

65. Il y a ici deux questions à considérer, savoir :—

(1.) Que la maladie peut se communiquer de l'homme au bétail et *vice versa* par l'un ou l'autre des moyens dont nous avons parlé, et surtout par l'ingestion de chair ou de lait tuberculeux; (2.) qu'elle peut se propager d'un animal à l'autre;

66. La première question qui est traitée au long dans la "Loi concernant la santé publique" est généralement mise à part, quand il s'agit des mesures concernant la protection du bétail; bien que la chose soit rationnelle en ce qui regarde la plupart des maladies du bétail, il en est tout autrement au sujet de la tuberculose, parce que cette maladie se communique non seulement de l'homme à l'animal, mais aussi de l'animal à l'homme.

67. D'abord, il y a peu de chose à dire du traitement curatif, puisqu'on ne connaît aucun antidote efficace contre cette maladie, si ce n'est dans les cas (presqu'exclusivement restreints à l'espèce humaine) où le foyer d'infection a un caractère local bien déterminé et peut être enlevé par une opération chirurgicale.

68. Il résulte de là que la législation ne peut avoir trait qu'aux deux questions suivantes: (A) les mesures préventives et (B) l'extirpation.

#### A.—Mesures préventives.

69. Les mesures préventives devraient être l'objet d'une législation concernant l'application plus intelligente des règles d'hygiène aux lieux où le bétail est établi, etc., etc., (particulièrement en ce qui a trait à la ventilation, à l'abreuvement avec une eau pure et à la désinfection convenable des étables, etc., etc., où des animaux atteints de la tuberculose ont pu séjourner). Les ordonnances concernant l'industrie laitière répondent en partie à ce que l'on pourrait exiger sur ce point, mais comme les autorités sanitaires locales ne les appliquent que fort imparfaitement nous conseillons d'en presser davantage la mise en vigueur, et de donner aux inspecteurs vétérinaires des pouvoirs plus étendus qui leur permettent la visite de tous endroits où le bétail est tenu.

70. L'amélioration hygiénique des lieux devrait comprendre aussi l'isolation rigoureuse de tout sujet suspect (voir art. 87), pourvoir aux plus strictes précautions concernant la chair et le lait des animaux malades qui peuvent entrer dans l'alimentation des autres bêtes de la ferme, tels que les cochons, les volailles, etc., etc., et empêcher que le fourrage, la litière ou l'eau d'un animal ne soit donné à un autre de la même étable.

71. On a attiré notre attention sur le fait assez fréquent d'animaux évidemment infectés et quelques fois dans la dernière période de la maladie, publiquement mis en vente sur les marchés. Bien qu'en Angleterre et en Irlande, la loi sanitaire de 1885 autorise les officiers de santé à saisir les animaux qui sont dans ce cas, il est très rare qu'ils le fassent.

72. Nous constatons que l'inspecteur vétérinaire n'a pas le pouvoir d'empêcher de telles ventes ou de saisir la viande de boucherie trouvée dans ces conditions, parce que la tuberculose n'est pas inscrite sur le catalogue de la loi concernant les maladies contagieuses, statut de 1878.

73. Nous constatons encore qu'il se fait actuellement un commerce régulier d'animaux tuberculeux, abattus dans le voisinage des grandes villes et soustraits à la vigilance des inspecteurs, et dont la viande est vendue à la classe pauvre ou employée plus spécialement à la fabrication de la saucisse.

74. En conséquence nous n'hésitons pas à recommander fortement que les inspecteurs vétérinaires soient autorisés à confisquer tous les animaux de ce genre, soit dans les étaux ou sur les marchés, soit sur les voies de transport.

75. Malgré la prédominance uniforme de la maladie en Europe et ailleurs, il ne paraît pas y avoir raison de craindre un accroissement du fléau en Angleterre par les importations, vu les rigoureuses mesures de quarantaine adoptées pour les sujets destinés à la reproduction, et l'obligation d'abattre dans les ports même de débarquement, les animaux destinés à la boucherie. Il est pourtant à remarquer que cette dernière obligation n'existe pas pour le bétail exporté par certains pays et qui ne subit, en dehors de l'inspection, qu'une quarantaine de douze heures; s'il y a quelque danger, c'est de ce côté.

76. Il est évident par ce qui précède, que les règlements destinés à protéger le Royaume-Uni contre la maladie venant du dehors, sont incomplets. Une autre diffi-

culté provient aussi de l'incapacité de plusieurs médecins vétérinaires qui ne peuvent découvrir la maladie à sa première période.

77. Il est certain que, jusqu'à ce jour, dans tous les cas dont nous avons fréquemment parlé et où l'existence de la maladie a été révélée par l'examen *post-mortem* malgré l'absence de symptômes extérieurs, aucun examen vétérinaire sérieux n'avait été fait.

78. A tout événement, comme il est impossible de supposer qu'une maladie pulmonaire ou pleurétique bien caractérisée puisse mettre en défaut un examen attentif de la poitrine par voie d'auscultation et de percussion, aucune prétention contraire sur ce point ne pourrait avoir l'effet de diminuer l'autorité d'une législation spéciale sur la matière, vu qu'une telle législation aurait précisément pour base un examen fait dans les meilleures conditions possibles.

79. Comme il est unanimement admis par toutes les autorités que la maladie se transmet par l'hérédité, nous croyons que les éleveurs ne devraient, sous aucun prétexte et tant dans leur intérêt que dans celui du public, continuer à faire de la reproduction au moyen de souches tuberculeuses.

#### B.—L'extirpation.

80. Dans le but d'assurer l'extirpation graduelle de la tuberculose, nous croyons qu'elle devrait être incluse dans le catalogue des statuts concernant les maladies contagieuses sur le bétail, et soumise à certains articles de ces statuts qui comportent les ordonnances suivantes :—

(a.) Ordre d'abattre tout animal malade, même quand le dit animal est sur le domaine de son propriétaire ;

(b.) De payer compensation au propriétaire pour tel animal ;

(c.) De confisquer et d'abattre tout animal malade exposé en vente dans les foires, sur les marchés, ou même en transit.

(d.) De confisquer et d'abattre tout animal malade venant de l'étranger, au lieu du débarquement en ce pays.

81. La déclaration de telle maladie ne devrait pas être compulsive, puisque son existence peut être inconnue au propriétaire de l'animal à raison de l'absence de symptômes extérieurs, et parce que son développement est si lent, que le défaut de déclaration, même dans un grand nombre de cas, ne serait pas de nature à détruire l'effet sanitaire du statut de 1878.

82. Le pouvoir et la responsabilité des inspecteurs touchant l'extermination des animaux infectés de la tuberculose devraient être les mêmes que pour la pleuro-pneumonie, suivant l'article 51 du statut de 1878.\*

83. Un autre argument additionnel en faveur de la destruction des animaux malades, existe dans le fait assez fréquent que la tuberculose et la pleuro-pneumonie s'attaquent simultanément au même animal, et sont prises l'une pour l'autre, en sorte que dans l'un ou l'autre cas, l'extermination du sujet est également désirable.

84. De plus, la tuberculose, bien qu'héréditaire, est néanmoins beaucoup moins contagieuse que les autres maladies décrites dans le statut de 1878 ; en conséquence il est évident que la destruction immédiate des animaux atteints de cette maladie contribuerait puissamment à la faire disparaître, bien que, sans doute, ce moyen n'aurait, vu l'hérédité, qu'un effet graduel.

85. La réduction annuelle des cas serait sans doute alors très considérable, et même quand il n'en serait pas ainsi, la chose ne pourrait être un argument contre la législation recommandée, puisque, si peu important que soit le résultat obtenu, ce serait toujours un gain au bénéfice du public.

86. (3.) Remboursement de la valeur des animaux abattus.—Il devrait en être pour les cas en question, absolument comme pour les autres maladies désignées dans le statut de 1878, savoir :—que le propriétaire d'un animal tuberculeux aurait droit

\* Art. 51, (Maladies contagieuses sur les animaux) statut de 1878 : "Le certificat d'un inspecteur vétérinaire attestant qu'un animal est ou a été attaqué de la maladie décrite dans le dit certificat, constituera pour l'effet du présent statut, une preuve suffisante devant toute cour de justice, de la vérité des allégations du dit certificat."

aux trois quarts de la valeur de l'animal tel qu'estimé avant sa destruction, et l'évaluateur devrait être guidé sur ce point par la valeur relative de l'animal au point de vue de la condition même du propriétaire, par exemple, si c'est un laitier ou un homme faisant une autre exploitation particulière.

87. Si l'animal était de grande valeur, comme lorsqu'il s'agit d'animaux de race enregistrés sur les tableaux généalogiques, l'évaluation pourrait être faite par arbitrage, et les trois quarts du prix fixé serait payé comme compensation en vertu des ordonnances mentionnées plus haut.

#### CONCLUSION.

En terminant notre étude, nous désirons faire remarquer que le nombre et l'importance des faits qui ont été portés à notre connaissance, nous ont forcés de prolonger notre enquête au delà des limites qui avaient d'abord été fixées et de retarder la présentation de notre rapport à Vos Excellences. L'étude que nous avons faite nous a convaincus davantage que les deux questions que nous étions chargées de traiter, la pleuro-pneumonie et la tuberculose, sont d'une importance de premier ordre, non seulement pour les éleveurs du Royaume Uni, mais pour tout le public en général.

Nous croyons que si nos recommandations sont mises à effet d'une manière énergique, la pleuro-pneumonie sera extirpée de ce pays dans un avenir prochain, et bien que nous n'osions entretenir les mêmes espérances relativement à la tuberculose, nous croyons toutefois que l'on peut faire beaucoup pour restreindre le nombre des cas et diminuer les effets d'une maladie si dangereuse pour l'homme et pour le bétail.

Nous sommes heureux d'offrir l'expression de notre gratitude à M. Richard Dawson pour les précieux services qu'il nous a rendus comme secrétaire de ce comité, et de rendre témoignage de l'habileté remarquable avec laquelle il s'est acquitté des devoirs de sa charge.

JACOB WILSON, *président*,  
CLONCURRY,  
PATRICK STIRLING,  
J. BOWEN JONES,  
VICTOR HORSLEY,  
GEO. MACPHERSON GRANT,  
G. T. BROWN.

RICHARD DAWSON, secrétaire,  
44 rue du Parlement, S.O.,  
10 juillet 1888.

#### RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE SUR LA TUBERCULOSE.

(Par le professeur Horsley.)

Le rapport ci-dessus sur la tuberculose porte ma signature et a toute mon approbation, à l'exception pourtant de deux points au sujet desquels je crois qu'une législation spéciale serait d'une absolue nécessité. Voici ces deux points :—

1. La reproduction.
2. La déclaration de l'existence de la maladie.

#### 1.—*La reproduction.*

Il est reconnu, même parmi les gens qui n'ont pas d'études médicales, que la tuberculose se transmet des parents à la progéniture. C'est une vérité familière aux éleveurs et prouvée à l'évidence par les témoignages qui accompagnent ce rapport ; elle a encore sa démonstration dans les diverses recherches scientifiques qui ont été faites et dont il a été question dans les appréciations du comité. Partant de l'importance majeure de ce fait, je suis d'opinion que la reproduction du bétail par voie de souches infectées, et avec connaissance de cause, devrait être classée parmi les délits sujets à poursuite. La seule objection que l'on puisse soulever contre une

---

législation dans ce sens,—et dont l'effet serait d'empêcher la propagation de la maladie en ce pays—c'est que le défaut de connaissances chez les éleveurs et même chez les vétérinaires ainsi que leur inhabilité à découvrir la maladie à sa première période, pourraient donner lieu à des poursuites vexatoires et injustes.

Comme les cas de ce genre sont très rares et que les plaintes pour défaut de déclaration seraient entendues par les magistrats de district et jugées au mérite, cette objection n'a plus l'importance qu'elle pouvait avoir.

*2.—Déclaration de l'existence de la maladie.*

Cette question se résoud d'elle-même, puisqu'à moins que les inspecteurs vétérinaires ou les autres autorités ne soient informés de l'apparition de la maladie, il est impossible d'appliquer les ordonnances du statut concernant les maladies contagieuses sur les animaux.

Tout le monde admettra que la négligence ou le refus volontaire de déclarer l'existence de la maladie devrait être sujet à punition. On a cependant fait au projet de législation dans ce sens, la même objection qu'au sujet de la question de reproduction au moyen d'animaux infectés. Comme il a été démontré, je crois, que ces objections sont sans valeur, je recommande pour ma part que la défense de reproduction par un animal atteint de la maladie et le défaut de révéler l'apparition du mal, soient insérés dans la loi que l'on proposera contre la tuberculose.

VICTOR HORSLEY.

## APPENDICE E.

EXTRAIT du rapport et des témoignages qui l'accompagnent, d'un comité mixte de la législature du Maine, nommé en 1887 à l'occasion de l'invasion de la tuberculose dans un troupeau de bétail de cinquante et une têtes appartenant à la ferme du collège d'Etat, à Orono, et de la nécessité qui en est résulté d'abattre tous ces animaux et de les enterrer.

## " RAPPORT."

" Nous, les soussignés, formant la majorité d'un comité mixte nommé par les deux Chambres de la législature, pour s'enquérir des causes de la récente épidémie qui a éclaté parmi le bétail de la ferme du collège d'Etat, des pertes d'animaux éprouvées à la même ferme avant l'apparition de la maladie, de la manière dont on traitait le troupeau, de la conduite des inspecteurs des maladies contagieuses, nous sommes acquittés de cette charge; et, après plusieurs séances et un examen minutieux des faits, nous avons l'honneur de faire rapport que la maladie qui a éclaté parmi le bétail de la ferme du collège d'Etat, en mars et avril 1886, est la tuberculose, maladie identique à la consommation chez l'espèce humaine; que cette maladie, d'après les témoignages entendus et produits avec ce rapport, est contagieuse et se communique rapidement par la cohabitation des différents animaux d'un troupeau et qu'elle se transmet des parents à leur progéniture.

" La date et l'origine de la maladie dans le troupeau du collège sont inconnues, mais les témoignages sont de nature à faire croire qu'elle y existait depuis plusieurs années et qu'elle avait fait déjà plusieurs victimes dans la ferme, avant les événements qui ont conduit à l'extermination de tout le troupeau, en avril 1886.

" La manifestation du fiéau dans l'hiver et le printemps de 1886 a été marquée par les caractères les plus violents qu'on ait jamais vus, et paraît avoir eu pour cause: la réunion d'un si grand nombre de bêtes, dont quelques-unes étaient déjà malades, dans des étables bien fermées et chaudes, et le fait que les dites étables se sont trouvées imprégnées du virus provenant des animaux malades alors ou qui l'avaient été auparavant. Le manque d'exercice suffisant en plein air et une nourriture concentrée et stimulante ont aussi été de puissants agents de la propagation rapide et des progrès de la maladie.

" Ce troupeau paraît être tout de la même souche, ce qui a favorisé le développement de la maladie à un degré d'intensité extraordinaire."

Le professeur Winchester, de Lawrence, Mass, médecin vétérinaire et membre du bureau de direction de la Commission du bétail du Massachusetts, a acquis une grande expérience pratique au sujet de la tuberculose, ce qui, joint à ses études, l'a convaincu que cette maladie est tout à la fois héréditaire et contagieuse; qu'elle s'introduit dans le système par la respiration; qu'elle est identique à la tuberculose chez l'homme; qu'elle peut se communiquer de l'homme à l'animal et probablement de l'animal à l'homme, bien que la preuve puisse en être faite difficilement, à raison de l'impossibilité de faire des expériences.

Le professeur Michener, qui donne des cours de pathologie et d'obstétrique au Collège Vétérinaire de New-York, après avoir fait l'examen de ce troupeau a déclaré ce qui suit: " La preuve que la maladie est héréditaire en même temps que contagieuse, c'est que les veaux, d'un mois à peine, étaient complètement infectés et que les animaux, récemment enfermés avec les sujets malades, portaient des lésions initiales d'infection parfaitement constatées par l'examen *post mortem*."

\* \* \* \* \*

“ Partant du fait qu’une très large proportion du troupeau (nous pourrions dire la majorité) était infectée d’un mal transmissible non seulement d’un animal à l’autre, mais de l’animal à l’homme ; que dans l’avenir les décès devaient se succéder d’années en années ; qu’il était à peu près impossible d’élever jusqu’à l’âge de maturité un veau sain provenant d’aucune de ces vaches ; que les animaux achetés ailleurs et introduits dans ce troupeau prendraient rapidement la maladie (comme l’expérience l’avait du reste prouvée) ; que les étables elles-mêmes, saturées de virus, devaient être laissées vacantes pendant un temps considérable et qu’une partie de leur intérieur, tel que les pavés, devaient être démolis et brûlés et le reste soumis à une désinfection radicale : il paraîtra évident à tous, je crois, que la ligne de conduite la plus sûre et la plus rationnelle était celle qui a été recommandée, savoir : l’extermination complète du troupeau.”

Geo. H. Bailey, médecin vétérinaire de l’Etat et commissaire pour le Maine, dit ce qui suit au sujet des maladies contagieuses sur le bétail et de l’extermination des sujets infectés :—

“ On ne peut attendre des propriétaires qu’ils abattent eux-mêmes et détruisent les animaux infectés ; c’est pourquoi cette tâche incombe au gouvernement qui doit, pour la protection du bétail dans l’Etat, s’en acquitter lui-même et supporter les frais qui en découlent. Un seul cas négligé dans le but d’épargner à l’Etat une somme de \$50.00 peut occasionner la perte de milliers de piastres à nos éleveurs de bétail.”

Le professeur Law, de l’Université de Cornell, dans son rapport au département de l’agriculture sur les maladies contagieuses des animaux domestiques, dit que “ 20, 30 et même 50 pour 100 de certains troupeaux qui fournissent le lait à la ville de New-York, sont affectés de la maladie. En certains districts ruraux, la proportion des sujets tuberculeux s’élève jusqu’à 70 pour 100.”

Le Dr. Blaine, médecin assistant de l’Asile d’aliénés de Willard, N.-Y., dans une étude adressée au *Medical Record* sur la tuberculose bovine, dit :—“ Comme preuve que la maladie peut se contracter par l’ingestion de substances tuberculeuses, permettez-moi d’attirer votre attention sur le troupeau de porcs de l’asile qui compte près de trois cents têtes. Ces animaux étaient tenus dans différentes cours ; l’une destinée aux truies gardées pour la reproduction, l’autre pour les jeunes porcs, et la troisième, près de l’abattoir, pour les porcs engraisés. Ces derniers avaient accès à l’endroit où l’on jetait les déchets de la boucherie et où un certain nombre de vaches tuberculeuses avaient été abattues. Plus tard dans l’automne, plusieurs de ces porcs moururent subitement, dans toute leur vigueur, et l’examen *post-mortem* démontra qu’ils étaient largement infectés de tubercules. Néanmoins la maladie ne présenta pas les mêmes caractères pathologiques que sur les vaches ; elle parut confinée presque exclusivement aux vicères abdominaux et au système glandulaire, les poumons étant dans la plupart des cas, exempts d’infection.”

Gerlach, le plus célèbre des vétérinaires allemands, dit :—

“ Il ne faut jamais se servir du lait des vaches tuberculeuses, particulièrement pour les enfants dont il constitue la partie la plus importante de l’alimentation ; la puissance d’absorption de ces jeunes estomacs le rend très dangereux.”

“ Je connais un cas où l’on faisait usage du lait d’une vache infectée, mais après l’avoir fait bouillir ; plus tard la vache devint plus malade et le lait fut donné à une portée de petits cochons sans naturellement être passé sur le feu. Le cultivateur remarqua bientôt que ces derniers perdaient leur bonne apparence, et au bout de quelques semaines, trois moururent. Je fis l’autopsie du dernier qui était dans un grand état de maigreur et trouvai le foie rempli de tubercules ainsi que les glandes mésentériques qui étaient très gonflées. Quelque temps après le reste de la portée mourut et je trouvai des tubercules dans chacun des sujets.”

Le cas suivant de transmission de la tuberculose bovine à l’homme est rapporté par le Dr. Stang d’Amorach :—

“ Un enfant de cinq ans, d’une constitution robuste, né de parents pleins de santé et exempt de toute maladie héréditaire, mourut en quatre semaines de la tuberculose miliaire des poumons et d’une hypertrophie très accentuée des glandes mésentériques.”

---

En faisant l'autopsie, on apprit accidentellement que quelques jours auparavant les parents avaient été obligés de faire tuer une vache atteinte de phthisie pulmonaire. C'était une très bonne laitière et l'enfant avait été exclusivement nourri de son lait pendant longtemps."

La Commission Sanitaire de l'Etat du Maine dit dans son rapport :—

" On a fait des expériences qui ont positivement démontré que la tuberculose peut se transmettre par l'usage du lait ou de la chair provenant d'animaux infectés. Il faut donc que les mesures de protection s'étendent non-seulement aux animaux mais même à l'homme. Le lait des vaches tuberculeuses, même à l'origine de la maladie ou alors que l'animal est soupçonné de la moindre atteinte, devrait être strictement exclu de l'alimentation humaine. On ne devrait pas non plus faire usage de la chair des animaux de ce genre, si ce n'est dans la première période de la maladie et alors seulement que la tuberculose est assez nettement localisée pour permettre d'enlever radicalement la partie infectée."

## APPENDICE F.

EXTRAITS DU RAPPORT DU BUREAU SANITAIRE EXPÉRIMENTAL DU COLLÈGE AGRICOLE  
DU MASSACHUSETTS, BULLETIN N° 3, 1889.

## ANIMAUX INFECTÉS DE LA TUBERCULOSE.

*L'homme.*—La tuberculose fait beaucoup de victimes parmi l'espèce humaine, et le Dr Robert Koch, de Berlin, lui attribue un septième de la totalité des décès; relativement à ceux qui arrivent chez les individus rendus à l'âge moyen, il la considère comme en occasionnant un bon tiers.

Le Dr Edward Hitchcock, du collège d'Amherst, m'informe que sur 38,049 décès enregistrés dans l'état du Massachusetts pour l'année 1885, 5,955 ont été causés par la consommation. C'est une proportion beaucoup plus élevée que celle du Dr Koch, mais il est probable qu'on ne doit la considérer que comme une simple moyenne des décès ordinaires chez une population soumise à l'influence délétère de la civilisation moderne.

*Le bœuf.*—La race bovine paraît avoir une forte tendance à la tuberculose, surtout les animaux confinés dans les étables; cette tendance est beaucoup moins apparente chez ceux qui sont en liberté.

*Le porc.*—Ces animaux sont évidemment très sujets à la maladie, bien qu'on ait dit fréquemment le contraire. C'est un fait que le nombre des cas constatés avec les circonstances dans lesquels ils se sont produits, met hors de tout doute.

*Le mouton.*—L'existence de la tuberculose chez le mouton n'a pas encore été bien constatée.

*La chèvre.*—On ne cite que de rares cas de tuberculose chez cette espèce.

*Les poules.*—Le Dr Ribbert, de Bonn, rapporte que la tuberculose s'attaque quelque fois aux oiseaux de basse cour et qu'elle peut devenir rapidement épidémique dans un poulailler. Il a trouvé des microbes tuberculeux en abondance sur les parois des intestins et aussi dans la rate et le foie. Les sujets les plus susceptibles sont les poules, les paons, les coqs de Bruyère, les poules de Guinée, les pigeons et les perdrix.

## " HISTOIRE DE LA TUBERCULOSE.

En 1864, Villemin exprimait l'opinion, fondée sur de nombreuses expériences, que la tuberculose est une maladie contagieuse spécifique, indépendante de toutes circonstances internes ou externes, ne pouvant être causée que par l'introduction de matière tuberculeuse dans l'organisme, et de nature à se communiquer d'un animal à l'autre ou de l'homme à l'animal, par la vaccination.

Toussaint en arriva, après de longues expériences, à la conclusion qu'aucune maladie n'est plus contagieuse que la tuberculose, et que tous les fluides du corps—le sang, les sécrétions nasales, la salive, la sécrétion des tissus, l'urine et même la lymphe provenant des vésicules de la variole (le vaccin)—sont aptes à transmettre la substance contagieuse de la tuberculose. Ses expériences avaient été faites sur des vaches, des veaux, des chèvres, des cochons, des lapins et des chiens, et avaient presque invariablement produit le développement et la tubercule miliaire.

## " PROPAGATION DE LA TUBERCULOSE.

La tuberculose se rencontre chez le bétail quand il est à l'état domestique, mais on la trouve plus communément dans les pays où la consommation prévaut parmi l'espèce humaine. Elle est à peu près inconnue en Islande et très rare dans les contrées polaires en général, mais elle devient plus fréquente à mesure qu'on se rapproche des climats chauds. Il y en a beaucoup en Italie et en Algérie; et d'après Henning, elle prend de l'extension en Angleterre. Je ne puis donner de statistiques au sujet des cas qui se sont produits dans les troupeaux du Massachusetts, mais j'en

ai entendu parler si souvent depuis deux ans, que je suis porté à croire que la maladie est beaucoup plus répandue qu'on ne le suppose. En deux circonstances, j'ai visité le marché aux viandes d'une de nos plus grandes villes, et un examen superficiel des poumons encore attachés aux foies qu'on offrait en vente, m'a amené à la conclusion que près de la moitié de cette viande portait des traces de la maladie.

“ D'après ce que nous pouvons en connaître, les climats froids sont moins favorables au développement et à la propagation de la tuberculose que les climats chauds. Veith affirme qu'elle ne se rencontre pas chez les animaux sauvages, ni même chez ceux qui ne le sont qu'à demi. Spinola corrobore cette assertion et ajoute que cette maladie n'existe pas dans les steppes de la Russie, et qu'elle est très rare dans les régions élevées. D'après Zippelius, la tuberculose apparaît plus fréquemment dans les vallées profondes et étroites, ou encore dans les localités où la population est dense. Les demeures humides et sombres où la ventilation et le drainage sont imparfaits, offrent à la maladie le champ d'action où elle fait d'ordinaire les plus grands ravages.

#### “ LA TUBERCULOSE CHEZ L'HOMME EST-ELLE CONTAGIEUSE ?

“ Une étude attentive des auteurs fait voir que presque tous les médecins, même dans les temps les plus reculés, ont été d'opinion que la tuberculose chez l'homme est contagieuse, entr'autres Aristote, Hyppocrate, Gallien, Morton, Valsalva, Morgagni, Riverius et plusieurs autres célébrités des annales de la médecine.

“ Demet, Paraskeva et Zallonis, de Syra, en Grèce, avaient réussi à leur entière satisfaction à produire la tuberculose chez des lapins par l'inoculation du sang ou des expectorations d'un homme malade de consommation, mais ils prétendirent que la démonstration eut été plus complète et victorieuse s'ils eussent opéré sur un sujet humain. En conséquence ils obscurèrent un patient qui souffrait de la gangrène à un pied et dont la mort était certaine, vu qu'il refusait de laisser faire l'amputation. Un examen des poumons démontra que l'homme était d'ailleurs sain et plein de santé et sans la moindre tendance à la tuberculose. On prit du crachat d'un autre patient atteint de consommation et on le lui injecta dans la partie supérieure de la cuisse gauche. Après trois semaines on constata que les poumons commençaient à être affectés, et à la mort de cet homme, au bout de trente-huit jours, dix-sept tubercules furent trouvés dans le lobe supérieur du poumon droit et deux dans le poumon gauche.

“ Le Dr E. T. Kempf parle dans le *London Medical Record* du 15 juillet 1884, des nombreux cas de consommation qui s'étaient produits dans un couvent du village de Fedinand. Jusq'en 1880, on n'avait jamais remarqué qu'aucune élève fut atteinte de maladie de poitrine, bien que peu d'exercice en plein air fût permis à la communauté. Le couvent était situé sur un terrain élevé et sec et était pourvu d'un bon système de ventilation ; en un mot l'institution était placée dans les meilleures conditions hygiéniques possibles. Dans l'automne de 1880, le Dr Kempf fut appelé auprès d'une élève, une jeune fille de dix-huit ans, qui souffrait d'un fort rhume, de douleurs dans la poitrine et d'une indisposition générale. Cette jeune fille appartenait à une famille dont la santé laissait à désirer ; un de ses frères même était mort de consommation. L'examen médical constata chez la jeune fille une respiration embarrassée, une toux sèche, la perte de l'appétit et du sommeil, une faiblesse assez prononcée dans les reins, une fièvre quotidienne et une pesanteur dans le haut des deux poumons laissant soupçonner l'existence de dépôts tuberculeux. Cette élève n'avait pas été isolée et dormait dans le dortoir commun. Peu de temps après, plusieurs élèves, les uns après les autres, tombèrent malades avec les mêmes symptômes, et au bout de trois mois, il y avait neuf cas de consommation dans le couvent et plusieurs chez des jeunes personnes d'une santé robuste. Quatre moururent peu après et les autres restèrent languissantes d'affections chroniques. Le directeur de l'établissement prit des mesures énergiques pour isoler les malades et renvoyer dans leurs familles celles qui étaient languissantes, et l'épidémie disparut aussitôt.

#### “ LA TUBERCULOSE BOVINE EST-ELLE CONTAGIEUSE ?

“ Les médecins vétérinaires ont toujours prétendu que la tuberculose bovine est contagieuse, et les publications médicales ont cité une foule de cas de nature à prouver d'une manière irréfutable le caractère contagieux de cette maladie.

“ Les expériences de Villemin, de Cohnheim, de Toussaint, de Koeh et autres ne laissent aucun doute à ce sujet. Le Dr Koch a inoculé à diverses reprises la virus à des animaux sains, et dans chaque cas, il a réussi à produire la maladie.

“ Galtier a fait une série d'expériences sur la puissance de vitalité du parasite tuberculeux, et a démontré qu'il conservait encore toute son activité à une température abaissée depuis 18° au-dessous de zéro jusqu'à 108° F; qu'il résistait à l'action de l'eau comme à la dessiccation aussi bien qu'à la saumure, en sorte que l'usage des viandes tuberculeuses salées est tout aussi dangereux que si elles étaient fraîches.

“ Lydtin affirme positivement que le virus peut s'introduire dans les poumons par l'air aspiré, et dans le système digestif par les aliments et les boissons, ou encore qu'il peut se communiquer par la copulation. Si cette thèse est vraie, et elle paraît abondamment prouvée, il n'y a plus de doute qu'un seul animal atteint de la maladie puisse infecter tout le troupeau. On a douté de la transmission du virus par les organes génitaux, mais Zippelius et plusieurs autres citent néanmoins plusieurs cas, où il n'a pu être communiqué autrement. Bolinger a produit la tuberculose sur des porcs en les nourrissant pendant une assez longue période, de lait provenant de vaches tuberculeuses.

“ La plupart des animaux souffrant de la tuberculose sont plus particulièrement atteints aux poumons et il paraît probable qu'ils ont aspiré les bacilles avec l'air.

#### LA TUBERCULOSE BOVINE PEUT-ELLE SE COMMUNIQUER À L'HOMME ?

“ La nature du cas lui-même exclut les expériences directes sur l'homme au moyen du virus pris sur un animal, mais on cite tant de cas où il paraît prouvé que des personnes ont contracté la maladie par l'usage du lait ou de la viande, que ce serait une véritable folie que de n'en point tenir compte. Il est probable que quand les enfants sont nourris de lait provenant de vaches tuberculeuses, il s'en suit des perturbations intestinales très sérieuses, ou même des méningites tuberculeuses.

Le Dr Anderson, d'Irlande, parle d'un veau qui a contracté la tuberculose du lait d'une vache qui avait le pis affecté. La femme du propriétaire qui avait toujours joui d'une forte santé prit bientôt la toux avec les autres symptômes de la maladie. Son enfant, né avant l'apparition du mal, fut nourri du lait d'une vache tuberculeuse et mourut de la tuberculose six mois plus tard. Le Dr Anderson est d'opinion que la mère et l'enfant avaient contracté la maladie par le lait de cette vache.

“ Le Dr. Bang, dans un rapport au congrès médical de Copenhague, en 1884, dit que le danger de la transmission du virus des animaux à l'homme, réside surtout dans l'usage du lait de vaches malades, parce qu'on l'emploie sans le faire bouillir. Il affirme que dans un cas de sa pratique, les bacilles étaient en si grande abondance qu'en prenant un seul verre de ce lait une personne aurait introduit dans son système des millions de ces germes d'infection.

“ Dans une étude sur les dangers de la viande et du lait tuberculeux, lue au congrès médical de Paris en 1888, le Dr. Nocard dit que quant à ce qui concerne le lait, tous les docteurs sont unanimes. Le lait n'est virulent que quand la glande mammaire est tuberculeuse, mais la diagnostic de cette localisation est difficile et souvent impossible, en sorte qu'il faut toujours traiter les vaches tuberculeuses comme si la glande en question était affectée.

“ Le professeur Walley a affirmé, à une récente réunion de l'association médicale anglaise, que s'il n'y avait pas de preuves directes de la transmission de la tuberculose des animaux à l'homme, il y en avait un grand nombre d'indirectes; et qu'il n'hésitait pas à dire que, pour lui, cette transmission était un fait positif. Il a aussi exprimé l'opinion qu'une poule tuberculeuse peut communiquer le virus à ses œufs.

#### “ QUELLES MESURES FAUT-IL PRENDRE POUR ÉVITER LA CONTAGION ? ”

“ Comme il l'a été dit précédemment, les bacilles peuvent s'introduire dans le système par l'air aspiré, par la nourriture liquide et solide ou par les organes de la génération; chez l'homme, ils peuvent être inoculés avec le vaccin quand ce dernier a été pris sur une vache infectée. D'où il suit que le choix du vaccin doit être fait avec un soin extraordinaire.

“ Le moyen de combattre efficacement la tuberculose, c'est de détruire les éléments de l'infection, et comme le dit le Dr Johne on doit ranger parmi les plus actifs d'entre ces derniers, les expectorations des consomptifs, les matières polluées par ces expectorations ou encore par les déjections de tout genre des animaux atteints de la maladie.

“ Le conseil d'hygiène du département de la Seine a publié les règles suivantes pour prévenir la propagation de la tuberculose, dans la “ Gazette Médicale ” de Paris, le 27 février 1886 :—

“ L'agent le plus actif de transmission de la tuberculose est la matière expectorée, (le *sputum*), laquelle ne devrait jamais être déposée soit sur le plancher, soit sur la lingerie où elle peut se convertir en un élément dangereux.

“ Il faut obliger le patient à expectorer dans des vases remplis de bran de scie dont le contenu doit être brûlé chaque jour et qui doivent être lavés à l'eau bouillante au moins une fois par jour.

“ Tout l'ameublement de la chambre d'un consomptif, surtout en cas de mort, doit être énergiquement désinfecté, de même que la lingerie, les lits, etc., et les vêtements de ce patient ne doivent jamais être portés avant d'avoir été soumis à l'action de la vapeur.

“ Comme le mouton est moins accessible à la tuberculose que les autres animaux, on doit recommander la chair crue de cet animal aux enfants malades ou aux adultes invalides de préférence au bœuf cru.”

Le Dr Johne formule les recommandations suivantes qui sont pleines de sagesse et peuvent être très utiles aux agriculteurs et aux éleveurs pour la protection de leur bétail.

“ Tous les animaux tuberculeux ou ayant une tendance à la tuberculose ne doivent jamais être utilisés par la reproduction.

“ On doit les séparer immédiatement du troupeau et les tuer. Ceux qui sont simplement suspects doivent être traités de la même manière.

“ Les étables où les animaux de ce genre ont séjourné, doivent être désinfectées et purifiées.

“ Il faut éviter tout ce qui peut favoriser les prédispositions à la maladie et porter une grande attention à la ventilation, à la diète, à l'exercice et aux expositions au changement de température.

“ Il devrait y avoir, aux frais du public, un système rigoureux de surveillance des abattoirs, des étaux où la viande est mise en vente sur les marchés, comme aussi des troupeaux qui fournissent le lait, le beurre et le fromage pour l'alimentation. Néanmoins comme il sera difficile d'obtenir une pareille protection immédiatement, ce serait une sage précaution, dans les familles, de faire bouillir le lait et bien cuire la viande avant d'en faire usage. Il restera encore assez de risques dans l'emploi du beurre et du fromage, vu qu'il est impossible de faire bouillir le lait avant de s'en servir pour fabriquer ces articles.

“ Il a été prouvé que la manière ordinaire dont on a fait bouillir ou rôtir les aliments ne suffit pas pour détruire les microbes qui se trouvent au centre d'un fort morceau de viande, et que les germes conservent leur vitalité tant que la chaleur n'est pas suffisante pour changer la couleur du suc animal. Il a été également démontré qu'une température de 185° Fahrenheit est suffisante pour détruire la virulence du lait tuberculeux et que cette température ne change aucunement le goût de ce dernier.



---

---

TÉMOIGNAGES.

— — — — —  
1<sup>re</sup> PARTIE

IMMIGRATION ET COLONISATION.

---

---

## CHAMBRE DES COMMUNES, 28 février 1889.

Le Comité d'Agriculture et de Colonisation se réunit sous la présidence de M. White (Renfrew).

LE PRÉSIDENT.—M. Lowe s'est rendu ici à la demande du comité, pour donner toutes les informations que le département possède au sujet de l'immigration. Je crois qu'il conviendrait de laisser M. Lowe faire son exposé aussi complètement qu'il le jugera à propos, avant de lui poser les questions que nous pourrions avoir à lui faire.

M. LOWE.—Je m'efforcerais de vous communiquer de la manière la plus brève possible, les renseignements que j'ai à vous faire connaître. Pour ne pas nous éloigner du mode suivi aux séances précédentes, je donnerai d'abord le nombre des immigrants arrivés au pays. Il n'est pas nécessaire, je crois, d'entrer dans de longs détails à ce sujet vu qu'on les trouve au complet dans le rapport du ministre déjà soumis à la Chambre. Je dirai cependant que l'immigration en bloc—je veux dire celle des individus venus pour s'établir au Canada,—a atteint le chiffre de 88,766 pendant l'année actuelle. C'est une augmentation, en chiffres ronds, de 4,000 sur l'année précédente. Le fait que le mouvement s'est élevé graduellement du chiffre de 69,000 à celui que je viens de donner, accuse une tendance régulière à l'augmentation. Les rapports qui nous arrivent nous font constater un autre fait digne d'attention ; c'est celui des entrées faites à la douane au sujet des effets apportés par les immigrants. Elles constituent un enregistrement nominal qui, cette année, a atteint le chiffre de 36,660 contre 29,800 l'année précédente, accusant également une augmentation. Le nombre des immigrants, qui sont allés au Nord-Ouest, cette année, est digne d'intérêt ; il est d'environ 29,685 d'après les rapports de nos divers agents. Ces chiffres sont approximatifs. Il est probable qu'ils sont mêmes au dessous de la réalité pour l'année actuelle à cause de la critique sévère à laquelle ils ont été soumis. C'est tout de même un gain sur l'année précédente qui n'a donné que 21,685. Ces statistiques comprennent les immigrants de l'étranger comme ceux des vieilles provinces. Naturellement, ces chiffres ne sont pas aussi élevés qu'ils l'ont été pendant les années d'immigration débordante, où l'on a compté jusqu'à 42,000 et 58,000 immigrants dans une seule année, mais ils dépassent de beaucoup ceux des années intermédiaires, — celle de 1885, par exemple, qui n'a donné que 7,000. Il est encore intéressant de connaître le montant d'argent et la valeur des effets importés au pays pendant l'année. D'après les rapports des agents, les valeurs en argent sont de \$2,500,000 et les valeurs en effets, de \$1,180,000, ce qui forme un total considérable. Une autre question à remarquer est celle des diverses occupations ou métiers des immigrants. Nous avons sur ce point les données de l'enregistrement dans les ports d'Halifax et de Québec ; les chiffres, qui en résultent servent de base pour établir une proportion pour le reste, car dans les autres parties du Canada, il est impossible d'obtenir des renseignements à ce sujet. Sur le total des immigrants venus par le Saint-Laurent, s'élevant à 28,530, il y avait 14,069 cultivateurs, 11,956 ouvriers, 998 hommes de métier et 70 hommes de profession. Il résulte de ces statistiques que sur un total de 88,000 immigrants, on a pu connaître les diverses occupations ou métiers de 28,530. Pour Halifax, les chiffres sont un peu moindres. Le total des entrées a été de 19,589, dont 2,000 agriculteurs, 6,000 ouvriers, 700 hommes de métiers, 263 commis et commerçants et 1,659 servantes.

Vient ensuite la question des enfants envoyés par les particuliers et les associations de bienfaisance. Le rapport du ministre en porte, pour cette année, le nombre à 1,622 ; ils sont venus aux frais de leurs bienfaiteurs et la plupart avaient été retenus avant leur arrivée au pays. A ce propos, je dois faire remarquer que, conformément aux recommandations faites par le comité, chacun de ces enfants a été soumis à un

examen médical avant d'être embarqué. Les bienfaiteurs se sont soumis volontiers à cette obligation qu'ils regardent, du reste, comme de nature à favoriser leur œuvre plutôt qu'à l'entraver. La chose a été faite régulièrement et sans obstacle. Il y a un autre détail au sujet des enfants de la classe pauvre,—celle qui reçoit l'aide de l'Etat pour sa subsistance. Le nombre en a été fort restreint, mais ils ont été l'objet de soins tout particuliers. Melle Ryan, qui se dévoue à cette œuvre, m'a écrit en date du 15 février courant, que sur 100 enfants qu'elle avait amenés dans le cours de l'année, il ne lui en restait que six à la maison de refuge. Elle les appelle le "Reliquat" et m'envoie leurs photographies. (Le témoin passe ces photographies aux membres du comité). Le comité peut constater par lui-même qu'ils ont, du moins, une excellente apparence. Au sujet de cette catégorie d'enfants pauvres, je dois dire au comité que le Haut-Commissaire, sir Charles Tupper, a fait avec la Commission du gouvernement local un arrangement en vertu duquel aucun de ces enfants ne peut s'embarquer pour le Canada sans son consentement, et que ce consentement n'est donné qu'après un minutieux examen touchant les qualités et les aptitudes des immigrants, et alors seulement qu'on a bien constaté qu'ils ont ici des amis pour en prendre soin. Le résultat de cet arrangement a été que très peu de sujets pauvres sont venus au Canada et qu'aucun d'entre eux n'est à charge à la charité publique.

DR FERGUSON.—Sir Charles Tupper a-t-il quelques règles formulées par le département pour le guider dans son choix ou agit-il d'après son propre jugement ?

M. LOWE.—Il agit comme bon lui semble, si ce n'est en ce qui regarde le fait que les enfants doivent avoir des amis en ce pays pour prendre soin d'eux à leur arrivée.

Par M. MACDONALD :—

Q.—Est-ce que l'examen médical de ces enfants est fait directement ou indirectement par un médecin responsable au gouvernement canadien, ou simplement par le médecin des personnes qui désirent emmener ces enfants? R.—Il n'y a pas eu de médecin officiel de nommé. La chose se fait en vertu d'une entente entre le Haut Commissaire et le ministre de l'agriculture.

Le GÉNÉRAL LAURIE.—Voici qui pourrait peut-être répondre à la question de M. Macdonald. Madame Birt, par exemple, avait 226 enfants destinés à l'immigration. Pendant une période de deux à quatre mois, elle les a tenus à l'épreuve, et finalement 168 seulement ont été jugés comme offrant les aptitudes convenables. D'après le système actuel, elle serait obligée de pourvoir au repatriement de tous les sujets non acceptables, ce qui est, en réalité, une véritable amende contre ceux qui font des envois qui ne conviennent pas.

LE PRÉSIDENT.—Je prie les membres du comité de vouloir bien attendre la fin de l'exposé de M. Lowe pour lui poser leurs questions.

M. LOWE.—Vient ensuite la question des pauvres, proprement dits. J'ai déjà déclaré devant ce comité et répété pendant l'ajournement, à la demande du ministre, qu'en réalité on ne peut citer un seul cas où un immigrant pauvre soit devenu à charge à la charité publique. Malgré les assertions contraires, je réaffirme le fait qu'il ne s'est pas rencontré un seul de ces cas. Je ne fais pas allusion aux pauvres en général, vu qu'il y aurait beaucoup à dire sur cette catégorie; mais à raison de certaines remarques faites devant ce comité, à une de ses dernières séances, et sur la demande du président, je donnerai de plus amples détails. J'ai ici sous la main un rapport du Conseil du Travail et du Commerce publié dans un journal de Toronto. Il m'a été officiellement adressé par M. D. J. O'Donoghue. Il a trait à l'affirmation faite par moi, qu'aucun immigrant pauvre arrivé en ce pays, n'était retombé à charge à la charité publique ou à aucune institution de bienfaisance. Ce rapport met en face de ma déclaration l'extrait d'un autre rapport fait au Congrès des Etats-Unis par un comité d'enquête et contenant ce qui suit :

" Comme il n'y a pas d'inspection des immigrants à la frontière canadienne, un grand nombre d'étrangers pauvres, d'aliénés et d'autres personnes non autorisées par

la loi, entrent de la sorte sur le territoire américain. On en a estimé le nombre à 50,000 pendant les derniers six mois. Il est arrivé souvent que ces immigrants débarqués à Québec, étaient rendus à New-York quarante-huit heures après leur arrivée, implorant l'admission aux maisons de refuge; et les institutions charitables du comté de Wayne, Michigan, sont surchargées de gens de cette espèce."

Nous avons là un exposé contenant des détails positifs bien que présenté sous forme de simple estimation. On affirme que dans l'espace de six mois, 50,000 individus pauvres ou aliénés, venant du Canada, ont traversé la frontière américaine pour aller chercher un abri dans les maisons de refuge de la République; ces gens sont sensés être venus de Québec. Et bien, le chiffre total de l'immigration venue par le Saint-Laurent, c'est-à-dire *viâ* Québec, pendant toute la saison de navigation, ne s'est élevé qu'à 28,000; et cela comprend les immigrants de toute catégorie, en sorte que la statistique du comté américain, non seulement se heurte à une impossibilité, mais constitue une absurdité qui discrédite complètement l'information qui lui a servi de base. Il y a néanmoins une autre question concernant le nombre des immigrants pauvres qui retombent à la charge de nos institutions de charité, des prisons, des asiles, ou qui réclament des secours de quelque autre façon. Il y a des statistiques qui démontrent que le nombre des immigrants dépasse, dans certaines institutions d'Ontario, la proportion dans laquelle s'y trouvent les internes de la population indigène. Or, il n'est pas raisonnable de tirer de ce fait, même en l'admettant comme vrai, des conclusions touchant le caractère général de l'immigration, pour la raison que les sujets inacceptables ou incapables de pourvoir à leur propre subsistance se dirigent invariablement vers les grands centres, tels que Toronto, et ne se rencontrent guère ailleurs. Mais en dehors des données générales, nous trouvons encore, dans ce rapport, des statistiques positives, chose qu'on est toujours heureux de rencontrer parce qu'elle permet de faire des appréciations exactes. Le rapport dit: "En vertu d'instructions de Son Honneur le maire Clarke, M. Taylor, officier de secours de la cité, a communiqué aux journaux de la ville un état indiquant le nombre, la nationalité, la religion, le temps passé en Canada et la durée de la résidence à Toronto de tous ceux qui lui ont demandé des secours pendant l'année finissant le 31 décembre 1888. Nombre total, 2,174; ayant séjourné au Canada moins d'une année, 432; plus d'une année et moins de deux, 343; plus de deux et moins de trois, 820; inconnus, 258; ayant résidé à Toronto moins d'un mois, 461; plus d'un mois et moins de deux, 164; plus de deux mois et moins de trois, 130; plus de trois mois et moins de quatre, 96; plus de cinq et moins de six mois, 186; plus d'un an et moins de deux, 212; plus de deux ans, 648; inconnus, 258." Veuillez remarquer que le nombre indiquant ceux qui ont résidé au Canada moins d'une année est de 432. Je crois qu'il est impossible de faire une meilleure preuve de la valeur d'une immigration considérée en bloc, que de démontrer que sur un total de 88,000 sujets, un nombre aussi restreint a été obligé d'implorer la charité publique. Ce fait me paraît une démonstration irréfutable. J'expliquerai au comité, comme j'ai déjà eu, du reste, l'occasion de le faire, comment il se rencontre toujours dans les grands mouvements d'immigration, des sujets impropres et inacceptables. Mais du simple fait que sur le chiffre total de notre immigration, 432 sujets seulement ont demandé de l'aide à l'officier de secours de Toronto, il ressort toujours une preuve irréfutable de l'excellent caractère de cette même immigration.

M. TROW.—Mais il ne s'agit ici que de Toronto ?

M. LOWE.—Oui; des secours donnés par la cité.

Dr PLATT.—Dix pour cent environ ont demandé du secours ?

M. LOWE.—Non. Le rapport dit que sur 2,174 individus pauvres de Toronto, 432 étaient au Canada depuis moins d'un an.

Dr MACDONALD.—Combien des immigrants de cette année se sont-ils fixés à Toronto ?

M. LOWE.—Je n'ai pas les chiffres sous la main, mais on peut en porter le nombre à environ 10,000, en chiffres ronds.

Par le Dr WILSON (Elgin) :—

Q.—On en a envoyé 10,000 en cet endroit ? R.—Nous n'en envoyons aucun à Toronto.

Q.—Mais c'est là qu'ils sont arrivés et c'est de là qu'ils ont pris chacun leur direction ? R.—Oui, et c'est un autre point qui demande des explications. Le gouvernement n'envoie les immigrants nulle part, ni ne les invite à aller s'établir dans un endroit plutôt que dans un autre. Il ne faut pas oublier non plus que les statistiques données plus haut comprennent l'augmentation d'assistance nécessitée par l'encombrement qui s'est produit, le printemps dernier, à raison de l'abandon du système des passages réduits. Deux ou trois mois avant la date fixée, il y a eu une véritable avalanche d'immigrants qui sont arrivés à Toronto en avril et mai ; et le département a eu quelqu'inquiétude à ce sujet.

Q.—Quel moyen avez-vous de constater le nombre de ceux qui restent à Toronto, afin d'établir une proportion ? R.—Nous avons les rapports de M. Donaldson qui enregistre tous ceux qui passent par son agence. Le plus grand nombre va à la campagne, mais il y en a sans doute quelques-uns qui reviendront à la ville pendant l'hiver.

Q.—Votre conclusion me paraît très boîteuse ; vous faites un bloc de tous les pauvres de Toronto et vous établissez une proportion sur le fait que, de tous les immigrants du pays, 432 seulement ont demandé assistance ? R.—Voici comment je vois la chose. Toronto ou Montréal avec leur grande population, attireront toujours cette classe d'immigrants dépourvus que l'on retrouve dans tous les mouvements d'immigration. Ces gens recherchent les grands centres, en sorte que le nombre qu'ils peuvent former, soit à Montréal, soit à Toronto, comparé à celui des immigrants de bonne classe qui s'y établissent, ne peut être regardé comme une indication exacte du caractère de toute l'immigration qui vient en Canada.

Dr WILSON.—J'admets cela, mais je diffère en ceci : Vous pouvez bien dire que sur le total complet des immigrants venus en ce pays, 432 seulement ont demandé assistance à la municipalité ; vous pouvez également dire que ces derniers sont tous à Toronto. Mais est-ce qu'ils s'y trouvent en réalité ?

M. LOWE.—Comme question de fait, Toronto est la seule ville d'Ontario où il ait été question d'assistance aux immigrants, en sorte qu'il n'est que juste de tirer les conclusions générales que j'ai tirées moi-même.

M. MACDONALD (Huron).—Faut-il comprendre qu'il y a eu 432 immigrants qui ont demandé de l'assistance à Toronto ?

M. LOWE.—Je ne puis l'affirmer. Ce que je vous ai communiqué est un rapport officiel de M. Taylor, officier de secours, préparé sous la direction de M. le maire Clarke de Toronto.

Dr MACDONALD.—Vous nous avez donné ces chiffres comme venant du maire Clarke ?

M. LOWE.—Ils ont été publiés avec son approbation. M. Taylor déclare que 432 personnes, ayant demeuré dans le pays pendant une année, ont reçu assistance à Toronto. Il ne dit pas s'ils ont passé une ou deux nuits dans les maisons de refuge ou s'ils y ont pris un ou deux repas. Il est possible qu'ils n'aient pris qu'un seul repas, qu'ils n'aient demandé asile que pour une seule nuit et qu'ils soient maintenant dans la campagne occupés à un honnête travail.

Dr MACDONALD.—Pour arriver à une solution sur ce point, il faudrait pouvoir établir une proportion entre cette espèce d'immigrants venus à Toronto et le nombre total des immigrants arrivés cette année dans la même ville. Cette proportion peut n'être pas considérable, mais elle n'en est pas moins importante ; nous aimerions à la connaître.

M. LOWE.—Je ne puis l'établir de la manière que vous le désirez. Il n'y a qu'un bien petit nombre des immigrants en destination de Toronto qui arrêtent ici,

et je suis d'ailleurs sous l'impression que la plupart de ceux qui y sont allés demander de l'assistance, se sont d'abord arrêtés à la campagne puis dirigés sur la ville en dernier lieu. Ils ont pu faire le trajet en chemin de fer ou à pied de différents endroits des campagnes voisines.

Dr MACDONALD.—On ne peut donc savoir si le nombre équivaut à un ou à vingt pour cent ?

M. LOWE.—Non, ce n'est pas possible. Tout ce qu'il y a de certain, c'est que proportionnellement au total de l'immigration, un très petit nombre de personnes, comptant un séjour d'une année dans ce pays, ont reçu de l'assistance à Toronto.

Le GÉNÉRAL LAURIE.—Il est possible que ces gens se soient adressés à deux institutions charitables différentes et aient été enregistrés deux fois.

M. LOWE.—C'est très probable. Les gens qui font métier de vivre aux dépens des autres sont très ingénieux.

M. PLATT.—En réalité, tous ces chiffres ne démontrent qu'une seule chose, savoir : que de tous les immigrants qui se sont arrêtés à Toronto, 432 seulement ont demandé de l'assistance.

M. LOWE.—Je ne crois pas qu'il faille s'en tenir à cette seule signification. Le nombre de ceux qui ont été assistés à Toronto peut n'avoir aucune proportion avec celui des immigrants qui sont descendus en cet endroit par le passé. Je suis d'avis que la plupart de ces gens se sont concentrés dans la ville après avoir cherché à se placer à la campagne.

M. PLATT.—C'est-à-dire que ces statistiques ne disent rien du tout.

M. LOWE.—Elles démontrent que le nombre des immigrants pauvres est insinifiant, ce qui est une preuve en faveur de la bonne qualité de l'immigration.

M. McNEILL.—Quand vous parlez de demander de l'assistance, savez-vous exactement ce que cela signifie ? J'ai entendu dire qu'en certains cas, cela voulait dire demander de l'ouvrage.

M. LOWE.—Cela peut vouloir dire demander de l'ouvrage, comme aussi demander la nourriture et le logement.

M. McNEILL.—Prenons ce chiffre de 432 pour Toronto ; prenons-en un semblable pour Montréal en même temps que d'autres chiffres proportionnels pour chaque ville du pays, et nous aurons, je crois, une bonne idée du nombre de ces immigrants inacceptables.

M. LOWE.—J'ai ici sous la main un autre rapport, publié évidemment dans un esprit hostile et qui nous fait connaître un autre fait. M. McMillan, de la maison de refuge de Montréal, questionné par un correspondant de journal, déclara qu'un certain soir, 210 personnes étaient venues lui demander le couvert. Ce chiffre comprenait naturellement tous les pauvres de la ville qui, ce soir-là avaient cru devoir profiter des avantages offerts par l'institution. M. McMillan ajoutait qu'il avait remarqué parmi cette foule beaucoup de nouveaux arrivés, sans néanmoins en dire le nombre. Ici encore nous avons un chiffre restreint ; tous les autres renseignements sur le sujet sont très vagues.

Dr MACDONALD.—Qui a fait l'assertion que la plupart des nécessiteux à Montréal étaient des gens nouvellement arrivés ?

M. LOWE.—C'est M. McMillan, du moins d'après ce qu'en ont dit les journaux. Il a dit qu'il avait donné le couvert à 210 personnes, mais il n'a pas dit combien il y avait d'immigrants sur ce nombre. Il a parlé d'un grand nombre de nouveaux arrivés, mais cela ne donne rien de positif ; c'est une assertion absolument vague.

Dr WILSON.—Aussi vague que les autres statistiques.

M. LOWE.—Le chiffre de 210 nécessiteux auxquels on a donné le logement pendant une nuit, comparé à toute la population d'une ville comme Montréal qui compte

200,000 habitants, est positif en ce sens qu'il donne la preuve que les gens sans foyers et sans abri, sont en petit nombre.

Dr WILSON.—Il dit qu'il y avait parmi ces gens un grand nombre de nouveaux arrivés ?

M. LOWE.—Oui un grand nombre simplement.

Dr WILSON.—Cela peut vouloir dire qu'ils formaient la majorité.

M. LOWE.—Cela veut dire, en tous cas, que le nombre n'en était pas considérable.

M. TROW.—Dans le cas où l'on ne pourrait nous donner une moyenne des entrées de cette année, pouvez-vous établir cette moyenne pour l'année précédente ?

M. LOWE.—Pas avec précision, mais je puis dire que le courant de l'immigration ne s'est pas ralenti. Il y a eu un grand nombre d'entrées à Toronto dans les mois d'avril et mai de l'an dernier. Les immigrants arrivaient par milliers sur des steamers spéciaux, mais je ne crois pas, vu les arrivées des mois subséquents, que la moyenne ait dépassé celle des années précédentes. Nous sommes actuellement dans une période d'augmentation et le prix de passage n'était que de £4, les frais de déplacement sont ainsi très modérés.

M. TROW.—Voulez-vous dire au comité où est actuellement fixée la plus grande partie de ceux qui sont allés au Manitoba et au Nord-Ouest ? Avez-vous dans ces endroits des agents capables de vous renseigner ? Peut-être que ces gens sont simplement de passage dans le pays ?

M. LOWE.—Je ne puis vous donner des détails précis à ce sujet ; je ne sache pas que l'on puisse s'en procurer, mais il est généralement admis que, cette année, un grand nombre d'immigrants se sont fixés dans le Manitoba. Le gouvernement local s'est activement occupé de leur faire donner des terres dans les limites de la province. Ils se sont fixés en grande partie le long de la voie du Pacifique. Un grand nombre aussi se sont établis le long du chemin de fer Manitoba et Nord-Ouest, à raison des facilités offertes par le commissaire des terres de la compagnie. Quelques autres se sont dirigés vers la partie sud de la province. Le nombre des immigrants arrivés à Emerson, pendant l'année, a été de 11,185 ; à Gretna, de 3,706 ; à West-Lynne, de 933 ; à Port-Arthur, de 24,318, formant un total d'environ 41,000 ; mais déduction faite de ceux qui ne se sont point arrêtés dans le pays, il est resté 29,000 de ces immigrants qui se sont fixés dans les différentes parties du Nord-Ouest jusqu'à la côte du Pacifique.

M. TROW.—Connaissez-vous quelque chose de la nationalité de ceux qui sont descendus à Gretna ? Y avait-il des américains parmi eux ?

M. LOWE.—Je crois que le mouvement gagne en importance et qu'il est activement secondé par la compagnie du *Northern Pacific*. Quant à la question de M. Trow, je ne puis donner de détails ; seulement j'ai constaté que 646 américains étaient entrés au Manitoba comme colons.

M. McMILLAN (Huron).—Je désirerais savoir si les 28,000 immigrants débarqués à Québec avaient tous l'intention de s'établir en Canada où s'ils se dirigeaient vers le pays voisin ?

M. LOWE.—Un grand nombre d'entre eux étaient simplement de passage à Québec et se dirigeaient vers les Etats-Unis. Nous n'avons porté qu'à 18,700 le nombre d'immigrants considérés comme devant s'établir au Canada, parce qu'il n'y a que ces 18,700 qui ont déclaré à notre agent leur intention de se fixer en ce pays.

M. ARMSTRONG.—Je désirerais savoir de M. Lowe si c'est le cas que le département de l'agriculture a, à Winnipeg, un agent du nom de M. Metcalf, spécialement chargé de tenir un registre non seulement des immigrants qui viennent s'établir dans le pays, mais encore du lieu de leur nouvelle résidence. S'il est rémunéré pour ce service, comment se fait-il que le département n'a aucun rapport venant de lui, à communiquer au comité ?

M. LOWE.—Il y a un rapport de M. Metcalf indiquant avec précision le nombre d'immigrants qui se sont présentés à son bureau. Vous trouverez ce document dans l'appendice du rapport du ministre de l'agriculture.

M. ARMSTRONG.—Dois-je comprendre que M. Metcalf ne s'occupe que de ceux qui se fixent sur les terres de la couronne ?

M. LOWE.—Je ne dis pas cela. Le devoir de M. Metcalf est de se mettre en relation avec tous les immigrants qu'il peut rencontrer, de leur donner toutes les informations de nature à favoriser leur établissement, soit sur les terres de la couronne soit dans d'autres parties du Nord-Ouest, et je crois qu'il s'est activement acquitté de ce devoir.

M. ARMSTRONG.—Puisque tels sont les devoirs de sa charge, je désirerais savoir le nombre d'immigrants avec lesquels il est entré en pourparlers et le chiffre de ceux qu'il a constaté avoir fixé leur résidence au Nord-Ouest ?

M. MACDONALD.—M. Metcalf a-t-il donné des renseignements de ce genre concernant les immigrants du Manitoba ?

M. LOWE.—Je puis vous faire connaître, dans quelques minutes, les statistiques obtenues au bureau de M. Metcalf.

DR MACDONALD.—Est-ce quelles se trouvent dans l'appendice du rapport du ministre de l'agriculture ? Ce rapport n'a pas encore été soumis à la Chambre ?  
R.—Nous aurons les renseignements demandés dans un instant.

Q.—Le rapport en question est-il dans l'appendice du rapport du ministre de l'agriculture ? R.—Oui.

Q.—Il me semble que le ministre a déclaré, l'autre soir, que l'appendice ne serait prêt qu'à la fin de la semaine ? R.—Il parlait de l'appendice concernant la ferme expérimentale.

Q.—Quand le rapport sera soumis à la Chambre, je demanderai, s'il est à la connaissance du gouvernement qu'une partie des enfants importés en ce pays, sort des établissements de réforme de la Grande-Bretagne. Quelles explications pourra-t-on donner pour se justifier d'aller chercher dans ces établissements des enfants qui n'ont pas encore terminé leur temps de correction. Est-il raisonnable que nous fassions de notre pays le refuge de gens de cette catégorie ? Evidemment on devra avoir quelques raisons à donner pour justifier une conduite de ce genre. R.—La réponse que je puis vous donner dès à présent, c'est que le gouvernement n'est jamais allé chercher aucun enfant dans les établissements de réforme. Il est vrai que quelques enfants, placés dans des écoles de réforme par leurs parents pour raison de mauvaise conduite, ou pour les arracher à de mauvaises compagnies, après avoir fait leur temps de correction et être retournés dans la société, ont été envoyés au Canada par des personnes charitables ; mais je ne vois pas comment on pourrait empêcher la chose de se faire. Le gouvernement n'a jamais permis, et la loi ne permet pas non plus, de faire venir au Canada aucune personne sous le coup de la sentence d'un tribunal.

Q.—Je comprends pourtant, par le rapport du ministre de l'agriculture, que quelques-uns de ces immigrants viennent directement des écoles de réforme. R.—Ce rapport mentionne en effet douze personnes venues de la réforme de Red-Hill, six de celle de Buxton et deux de celle de St. Conleth, de Philipstown. Elles sont venues aux soins de ceux qui les ont amenés au pays. Cette pratique a prévalu depuis plusieurs années et le département n'a jamais reçu de plaintes au sujet de ces immigrants. Au contraire, on nous en a fait des éloges. Le général Laurie, de la Nouvelle-Ecosse, a même écrit au gouvernement pour demander avec instance qu'on ne prit aucune mesure pour repousser cette catégorie d'immigrants. Le nombre, du reste, en est très restreint, et je ne sache pas comment on pourrait empêcher ces enfants d'aller dans une des possessions quelconques de l'Angleterre, quand il est prouvé que pour les éloigner des mauvaises compagnies ou pour quelque autre motif, on les a internés dans une réforme, et qu'ils y ont fait leur temps d'épreuve d'une manière satisfaisante.

Q.—Il ne s'agit pas du nombre mais du principe. Si ce principe est admis par le gouvernement, le nombre de ces enfants augmentera d'année en année ? R.—En répondant à cette question par une négation, je distingue : on n'a jamais été chercher aucun enfant dans les écoles de réforme ; il en est venu qui avaient été, auparavant, dans ces institutions, mais ils avaient purgé leurs sentences et du reste le nombre en est très restreint et ils ont été amenés ici par des personnes charitables qui en ont pris soin.

Q.—Je ne vois pas cela du tout dans le rapport. Si un enfant est pris dans une école de réforme, on ne le fait pas émigrer, naturellement, comme venant directement de pareilles institutions, mais le rapport me paraît indiquer que les enfants en question ont été pris dans les écoles de réforme et envoyés directement ici. Ce sont ces mêmes institutions qui les ont envoyés, et comment auraient-elles pu faire, si elles n'avaient eu d'autorité sur eux ? Si on les avait envoyés comme des sujets libres, les institutions de réforme n'auraient pas eu à s'en occuper, mais puisque ce sont les autorités de ces mêmes institutions qui ont agi, c'est donc que les enfants en question venaient directement de chez elles ? R.—Aucun enfant purgeant une sentence dans une maison de réforme ne peut recevoir la permission de venir au Canada.

Q.—On a dit dans les journaux, l'été dernier, que des individus purgeant des sentences pour crime, avaient été mis en liberté par certaines institutions à condition qu'ils émigreraient au Canada. Vous vous rappelez peut-être que le *Globe* ou le *Mail*, de Toronto, ont fait mention d'un certain individu venu ici dans ces circonstances. Il avait été élargi à condition qu'il laisserait la mère-patrie pour venir au Canada, et la personne qui l'avait avisé de faire cette démarche était intéressé dans le mouvement de l'immigration. Cette dernière personne ayant été interrogée, dût admettre qu'il se trouvait des individus émigrant au Canada dans ces conditions. R.—Je crois que cette information a trait aux renseignements qui ont été fournis au sujet d'une certaine institution d'immigration privée. Qu'a fait plus tard une enquête sur les faits et l'on a trouvé qu'ils étaient complètement faux.

Par M. BRIEN :—

Q.—Vous dites que ces enfants ne viennent ni directement, ni indirectement, des maisons de réforme ? R.—Je n'ai pas dit cela, mais simplement que des enfants, qui avaient passé par la réforme, avaient été pris en soin par des personnes charitables ; qu'un certain nombre d'entr'eux, après avoir été soumis à un temps d'épreuve dans des maisons de correction pour changer leur entourage et étudier leur caractère, avaient été amenés au Canada.

Q.—Je vois par le rapport de la commission du gouvernement local qu'un grand nombre de ces enfants ont été pris à Whitechapel, parmi la plus mauvaise classe. On ne devrait donner aucune assistance à de pareils enfants ? R.—Aucune assistance n'est donnée aux enfants venant des maisons de refuge.

Q.—Est-ce que les enfants de Melle Rye reçoivent des secours ? R.—Aucun, s'ils viennent des maisons de refuge ; le gouvernement ne donne aucun encouragement à cette catégorie d'immigrants.

Q.—Comment sont-ils assistés alors ? R.—Ils ne le sont d'aucune façon.

Q.—Comment se fait-il que je constate par le rapport de l'auditeur-général que vous avez payé \$2.00 par tête ? R.—Ceci ne regarde aucunement les enfants venant des maisons de refuge.

Q.—Je ne comprends pas ? R.—Il y a une gratification de \$2.00 par tête, mais ce n'est que pour les enfants pris chez leurs parents ou chez leurs gardiens par Melle Rye, M. Middlemore, Melle Macpherson, le Dr Barnardo et autres. Ces enfants n'ont jamais passé par les refuges, les réformes ou autres institutions de ce genre. Ce sont des enfants recueillis par des personnes charitables, et les frais de l'œuvre sont payés au moyen de souscriptions faites dans le Royaume-Uni. Comme encouragement à ces asiles et pour aider à l'entretien et au placement de ces enfants, le département a donné depuis de longues années,—depuis 1872, je crois,—\$2.00 *per capita*.

Par M. INNES :—

Q.—Qu'entendez-vous par les enfants du Dr Barnardo ? R.—Ils forment deux catégories : ceux qui ont été obtenus de leurs parents et ceux qui ont été choisis dans les refuges ; ces derniers sont complètement séparés des autres. Le gouvernement ne donne pas de gratification pour ces derniers ; les \$2.00 par tête sont accordées seulement aux enfants pris chez leurs parents ou leurs gardiens.

Par le Dr WILSON :—

Q.—Vous dites qu'aucun enfant n'est amené directement des maisons de réforme tant qu'il est à purger sa sentence ; mais j'ai cru comprendre que leur terme fini, on les envoyait dans certaines institutions où on les tenait à l'épreuve ? R.—Non, ce n'est pas cela.

Q.—Oh, oui parfaitement, on les envoie dans des institutions de ce genre, on les tient en surveillance pendant tout le temps qu'il faut, puis on les dirige sur le Canada. Maintenant je désire savoir simplement si, d'après vos propres paroles, ces enfants étant amenés dans ces conditions et recevant \$2.00 par tête, la chose n'est pas en contradiction directe avec la manière d'agir du département ? R.—Vous vous méprenez.

Q.—Vous dites qu'on les envoie dans des institutions où ils sont mis à l'épreuve ; je ne parle que d'après vos déclarations ? R.—Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Q.—Pourtant, j'ai pris note de vos paroles ? R.—Permettez-moi alors de donner des explications.

Q.—Alors dites-moi à quelle espèce d'institution vous avez fait allusion, en nous disant qu'après avoir acquitté leurs sentences, ces enfants sont envoyés en surveillance ? R.—Voici la distinction : je n'ai pas dit qu'au sortir de la réforme, on envoyait les enfants à un endroit quelconque. Ce que j'ai dit, c'est qu'alors ils étaient recueillis par des bienfaiteurs qui désiraient améliorer leur sort, pourvoir à leur éducation ; que ces personnes charitables en prenaient soin et, quelques fois, les plaçaient dans des asiles du royaume et en envoyaient ensuite un petit nombre au Canada. Je n'ai pas dit que le gouvernement payait aucune gratification pour ces enfants. Au contraire, j'ai affirmé aussi clairement qu'il m'a été possible, qu'aucune gratification n'est payée pour ces enfants.

Q.—Melle Rye et le Dr Barnardo ont-ils de ces enfants ? Est-ce que les sujets qu'ils envoient viennent des institutions de réforme ? R.—Je ne sache pas que ce soit le cas pour l'un ou l'autre. Quant à Melle Rye, j'en suis certain. La plupart de ceux qu'elle a envoyés, ont été dirigés sur la Nouvelle-Ecosse et le général Laurie sait ce qui en est. Pour ce qui est des enfants des maisons de refuge que cette dame ou le Dr Barnardo expédient au Canada, ils restent à leurs propres frais et le gouvernement ne paie absolument rien pour eux.

Q.—Le gouvernement paie-t-il un bonus à ceux qui viennent des institutions que vous nous avez dit être très connues du général Laurie ? R.—Non.

Q.—Aucune gratification ? R.—Non.

Q.—Etes-vous en mesure de nier qu'aucun des enfants envoyés ici par Melle Rye ou le Dr Barnardo vient des écoles de réforme ? R.—Mon impression est que ce n'est pas le cas ; il y a deux classes très distinctes.

Q.—Vous niez la chose en votre qualité de député ministre ? R.—Je dis que je suis sous l'impression que la chose ne se fait pas.

Par M. MACDONALD :—

Q.—Je trouve ici une liste des maisons de réforme qui ont envoyé des enfants au Canada. M. Lowe nous dit que ces institutions ne les envoient pas directement ; que ce sont les personnes charitables qui nous les amènent ici, qu'il faut tenir responsables de la chose. Or se plaint que plusieurs de ces enfants de réforme sont passés avec ceux de Melle Rye et du Dr Barnardo et ont reçu \$2.00 par tête en arrivant, en sorte que c'est le pays qui paie pour avoir des sujets aussi inacceptables. Je crois que la chose n'est pas juste. Que diraient les États-Unis si nous leur envoyions nos internés de Penetanguishene ? Ils protesteraient vigoureusement et

avec raison. Si nous voulons conserver notre population dans l'excellent état où elle se trouve, nous devons repousser la politique qui ouvre l'entrée de notre pays à ces enfants que l'on a dû enfermer, dès leurs premières années, dans les écoles de réforme, et qui apportent avec eux leurs inclinations vicieuses. Je ne suis pas surpris maintenant de voir qu'il y a tant de criminels parmi les immigrants arrivés en dernier lieu. On a dit qu'il s'était glissé de ces enfants des écoles de réforme parmi les sujets envoyés par Melle Rye; c'est possible et même probable? R.—Je ne pense pas que la chose ait eu lieu.

Q.—M. Lowe dit qu'il ne le pense pas; le sujet comporte une réponse plus positive.

Le GÉNÉRAL LAURIE.—M. Lowe m'a mis en cause au sujet des enfants de Red Hill. C'est une ferme-école philanthropique, fondée il y a un an, par M. Gladstone et quelques autres qui regardaient comme un grand malheur de laisser de jeunes enfants en rapports journaliers avec les criminels. Pour citer un exemple, un enfant de sept ou huit ans qui avait été surpris à voler un navet dans une voiture et traduit devant le magistrat, n'avait pas été condamné à la prison, mais il fut envoyé à cette institution philanthropique où il a été gardé jusqu'à ce qu'il put gagner sa vie. Quant à ce qui est des enfants en ce pays, à la Nouvelle-Ecosse, je puis dire que tous ceux qui sont venus avaient purgé leur sentence, et ont fait le voyage aux frais de personnes charitables qui avaient remis l'argent nécessaire entre les mains du directeur de l'institution. Nous en avons reçu quatre ou cinq cette année et une quarantaine pendant les années dernières, et je n'ai jamais eu connaissance qu'ils aient commis aucun acte criminel. L'enfant qui avait volé le navet est aujourd'hui marié et père de quatre enfants. Nous comptons aujourd'hui parmi les marchands les plus respectables de la Nouvelle-Ecosse, plus d'une douzaine des anciens internes de Red-Hill. Ce ne sont pas des immigrants à repousser. On en fait le choix avec soin et aucun d'eux n'est envoyé à moins qu'il ne se soit acquis une bonne réputation par un long temps d'épreuves. L'institution n'exerce aucune autorité sur eux au sujet de leur expatriation; elle ne fait que fournir les frais de voyage quand ils désirent eux-mêmes s'éloigner. J'ajouterai encore un mot au sujet de l'assistance à donner aux nouveaux arrivants. Ceux qui connaissent les prix de la main-d'œuvre en Angleterre, savent qu'il est très difficile d'épargner les dépenses d'un voyage. L'an dernier l'agent d'immigration m'écrivit au sujet d'un homme et d'une femme nouvellement arrivés et complètement dépourvus de moyens. Il n'avait pas d'emploi à leur donner et se trouvait obligé de les envoyer à la maison des pauvres. C'étaient des gens comme il faut. Je les pris chez moi et j'en tirai le meilleur parti possible. Cet homme et sa femme sont aujourd'hui au nombre des plus recommandables habitants du sol. Il ne serait pas judicieux de fermer nos portes à de tels gens; on ne peut s'attendre à ne voir immigrer que des capitalistes. Ils nous apportent des bras vigoureux et de la bonne volonté; je ne vois pas pourquoi l'entrée du pays leur serait fermée. Je sais qu'à la Nouvelle-Ecosse où la main-d'œuvre est si rare, on les reçoit avec grand plaisir.

Le Dr. PLATT.—Je ne crois pas que ce soit le temps de discuter ici les principes du système d'immigration. Notre but est de voir comment ils s'appliquent, quittes à les discuter dans un autre endroit en présence du ministre qui, lui, est responsable et non M. Lowe. M. Lowe est ici pour nous renseigner sur le détail des opérations et ce n'est pas le temps de considérer si l'on a eu tort ou raison de faire venir telle ou telle catégorie d'immigrants. On peut bien dire qu'il est préférable que les enfants en question aient passé par la réforme avant de venir ici, plutôt que d'avoir à les y envoyer après leur arrivée, mais il y a une chose qui m'a frappé: c'est que le département, qui a été l'objet de la critique de l'Union Ouvrière de Toronto, l'an dernier, ne se soit pas préparé à y répondre d'une manière plus satisfaisante que vient de le faire M. Lowe. Nous n'avons rien qui nous permet de juger si les allégations de l'Union Ouvrière sont exactes ou si les assertions approximatives du député ministre doivent nous conduire à une conclusion contraire. Je crois que si nous pouvions trouver un bon système de statistiques, cela nous servirait mieux que la discussion des principes.

M. Trow.—La difficulté c'est que le ministre n'est pas très familier avec la question, tandis que M. Lowe est une véritable encyclopédie sur l'immigration, et il importe que le comité ait tous les renseignements possibles. Puisque que j'ai la parole, je me permettrai d'ajouter que je n'approuve pas le système de placement des immigrants actuellement en vigueur. Aux Etats-Unis, dans le Dakota et le Minnesota, vous pouvez trouver dans les bureaux de chemins de fer, des informations précises au sujet du lieu choisi par les immigrants, en sorte que vous êtes toujours en mesure de savoir ou tel et tel individu est fixé. D'un autre côté, si un immigrant s'adresse à l'agent de Winnipeg pour des terres, ce dernier lui répondra simplement qu'il n'en a pas dans son agence, au lieu de l'adresser à un autre agent et de lui tracer la voie qu'il a à suivre jusqu'à ce qu'il puisse se fixer et se faire enregistrer, ce qui serait très satisfaisant et pour l'agent lui-même et pour les amis de l'immigrant qui peuvent venir après lui. Mais on ne tient aucune note de tout cela, et un homme peut laisser le pays 24 heures après son arrivée, sans que personne n'en ait connaissance ou sache même son nom.

M. Lowe.—A la demande du président, je continuerai l'exposé que j'ai commencé. Je dirai cependant en réponse à M. Trow, que bien que nous ne puissions retracer avec précision toutes les démarches des immigrants en général, nous avons un système qui nous permet d'avoir toutes les informations dont il parle. Ce système est en opération non seulement dans nos bureaux d'immigration, mais dans les bureaux des Terres de la Cie du Pacifique et du Manitoba & North Western, ainsi que dans ceux du gouvernement du Manitoba. En aidant aux immigrants qui arrivent à Winnipeg à se trouver des établissements et en leur fournissant des informations exactes, ce système est un des plus puissants agents de colonisation du pays. Son importance est très grande et les remarques de M. Trow en sont une preuve évidente. La discussion qui vient d'avoir lieu a devancé jusqu'à un certain point les explications que j'avais à donner sur le caractère général et la distribution de l'immigration cette année. Quant au premier point, je puis dire que les rapports de nos agents établissent qu'en général l'immigration a été d'une qualité supérieure et que toutes les personnes qui ont cherché de l'emploi en ont trouvé. Aucun immigrant n'est resté oisif à nos agences par manque de travail. J'ai une note ici au sujet d'un moyen que l'on peut employer pour s'assurer du caractère de l'immigration au moment où les immigrants mettent pied à terre. Le fait est qu'il est très difficile de s'assurer de la chose en dehors des indications données par le statut concernant l'immigration. J'ai déjà parlé de la barrière qui, de l'autre côté de l'océan, met obstacle à l'embarquement de cette catégorie des pauvres inacceptables en Canada. Dans la plus part des cas, il a été démontré que les personnes simplement dépourvues de moyens, étaient les plus propres à la colonisation dans ce pays, c'est-à-dire qu'un homme n'ayant pas d'argent, mais de la force et de l'énergie, a beaucoup plus de chance de réussir qu'un autre qui a de l'argent, mais auquel les deux autres qualités font défaut.

J'ai à vous parler maintenant du système des passages à taux réduit qui a été aboli le 27 avril dernier après avoir été en vigueur depuis 1872, époque où il était nécessaire de faire d'immenses efforts pour lutter avec les Etats-Unis sur ce qu'on peut appeler le marché de l'immigration en Angleterre et dans les autres pays de l'Europe. Il y avait alors une concurrence qui n'existe plus aujourd'hui, et les agents américains nous coupaient partout le chemin. Les passages à réduction—simple tarif différentiel d'un louis sterling au-dessous du taux ordinaire—furent organisés pour attirer l'immigration vers le Canada. Maintenant les américains ne recherchent plus guère à pousser l'immigration pour la raison que la main-d'œuvre chez eux est en proportion suffisante, et qu'ils ont presque épuisé le cadre des bonnes terres colonisables dans l'ouest. Il y a encore de vastes terrains libres qui sont la propriété de compagnies privées, mais non du genre de ces immenses plaines qui attireraient les immigrants il y a vingt ans. Il y a un autre fait qui exerce son influence sur le mouvement de l'immigration. Le dernier rapport du Bureau de l'Agriculture des Etats-Unis constate que le rendement du blé n'a été, l'an dernier, que de 11.6 minots par acre. C'est une moyenne très basse et le fait qu'elle n'est que la suite d'un mou-

vement graduel de baisse, datant déjà de plusieurs années, a du évidemment influer sur le mouvement de l'immigration. C'est un indice de l'épuisement du sol et de l'appauvrissement des ressources qui frappe la classe agricole de l'étranger. Actuellement, c'est la République Argentine, située à l'extrémité sud de ce continent, qui nous fait une concurrence encore plus active que celle des Etats-Unis par le passé. La population de ce pays n'est pas tout à fait de 4,000,000 parmi lesquels il y a un million de blancs à peine. L'an dernier, l'immigration y a atteint le chiffre de 200,000 moyennant une dépense par le gouvernement de la somme de 400,000 louis sterlings. D'après les dernières informations que nous avons reçues au département, cette même République va consacrer à la même œuvre cette année, pas moins de \$5,000,000. Les autorités nolisent tous les steamers qu'elles peuvent trouver en disponibilité et se sont assurées d'un fort recrutement d'immigrants en Angleterre, et particulièrement dans les autres pays du nord de l'Europe. Le fait est que la République Argentine exerce actuellement une forte influence sur le marché de l'immigration. Je la signale comme un des facteurs qui affectent le courant de l'immigration européenne vers le Canada.

Par M. TROW.—Que dit-on du climat de ce pays? L'endroit paraît-il favorable aux émigrants anglais? R.—Les exportations de ce pays ne consistent qu'en céréales, laine et animaux. La viande en conserve y figure pour une très large part. En certains endroits, le climat est excellent, en d'autres, il est très chaud, mais il y a partout l'inconvénient des insectes nuisibles et des reptiles venimeux qui n'existent pas dans notre pays; mais nous sommes informés que le gouvernement argentin n'en favorise pas moins l'immigration et le fait qu'il a augmenté la somme consacrée à cet effet, de 400,000 louis sterling à \$5,000,000 en est la meilleure preuve. Les immigrants se rendent à Buenos-Ayres sur la rivière LaPlata; des steamers en amènent chaque semaine un grand nombre. Leur passage est payé d'avance et le gouvernement prend des billets promissoires pour se faire rembourser. On m'assure qu'on retire de fortes sommes de cette façon, mais il me semble que le placement n'est pas ce qu'il y a de plus sûr.

Par M. BAIN (Wentworth) :—

Q.—Quelle est leur manière d'agir à l'égard des immigrants? R.—Le gouvernement les nourrit pendant cinq jours, puis, à l'exemple de ce que nous faisons ici, il leur donne le passage gratuit pour se rendre à l'endroit du pays qu'ils choisissent pour se fixer.

Q.—Leur accorde-t-il des terres? R.—On est très libéral à ce sujet vu que l'on cherche par-dessus tout à augmenter la population et la production du pays. J'ai appris d'un M. Lloyd, qui a visité tout dernièrement ce pays, précisément au sujet de question de chemin de fer et d'immigration, que le gouvernement était très satisfait de sa politique et qu'il n'avait pas l'intention de la modifier sur ce point. Il n'y aura probablement de changement que lorsque la population sera plus dense.

Je désire encore vous entretenir d'un autre sujet: celui des publications faites par le gouvernement pour favoriser l'immigration et l'assistance qu'il a reçu de la Cie du Pacifique. J'ai déjà parlé, en deux ou trois circonstances, je crois, des efforts actifs de la Cie du Pacifique en faveur de l'immigration. J'ai demandé à M. Tuttle, le gérant du trafic, quelques informations plus précises au sujet de cette question. Il m'a répondu—j'ai sa lettre ici—que les dépenses de la compagnie pour favoriser l'immigration, pendant les années 1886, 1887 et 1888, avaient été de \$222,400; que ce montant avait été exclusivement dépensé en publications de propagande et autre frais pour attirer les immigrants directement au Canada, et qu'un montant égal avait été dépensé, pendant la même période, par le département du trafic, pour subvenir ici au besoin et au placement de ces mêmes immigrants. Le département de l'agriculture a fait beaucoup d'efforts de ce genre par le passé, mais maintenant nous retirons un large bénéfice de toutes nos publications de propagande.

M. BAIN.—Pouvez-vous nous donner quelques détails sur le mode d'opération de la Cie du Pacifique?

M. LOWE.—M. Tuttle m'a envoyé cette collection de brochures imprimées et distribuées au frais de la compagnie et qui ont coûté la somme que j'ai indiquée. (Les membres du comité prennent communication de ces brochures). J'ai parcouru plusieurs de ces brochures et je les ai trouvées excessivement bien faites. Le comité peut en juger par lui-même.

M. JONES.—La compagnie a-t-elle des agents actifs ?

M. LOWE.—Oui, elle a un système d'immigration dont M. Lucius Tuttle, le gérant général du trafic, a le contrôle.

Q.—Il demeure en Canada ? Je désirerais savoir s'il y a des agents à l'étranger ?

R.—La compagnie a une agence de l'autre côté de l'Atlantique qui, elle-même a des relations avec toutes les autres agences du continent.

Voici une liste des publications ordonnées par le département cette année. (Il montre cette liste). Si les membres du comité désirent voir ces publications, j'en ai ici des exemplaires. Pendant l'année 1888, le département a dépensé \$23,534 pour brochures et autres publications concernant l'immigration. Il est à remarquer que les dépenses des six premiers mois tombent dans l'exercice fiscal de l'année précédente où l'on avait voté un crédit plus considérable que cette année. Ce crédit était de \$150,000 pendant qu'il n'est que de \$50,000 cette année. Le Haut-Commissaire a aussi fait imprimer un certain nombre de brochures, en Angleterre, pendant les douze mois derniers, entr'autres un ouvrage du professeur Sheledon ; le tout a coûté \$5,700.

Le nombre total des brochures imprimées en Canada a été de 697,600, donnant une moyenne de 3 $\frac{3}{8}$  centins par exemplaire ; et en Angleterre, de 304,964 au coût de 1 $\frac{7}{8}$  centin chacun.

Le président désirerait connaître la dépense totale faite pour l'immigration cette année. Pour les douze mois de calendrier de l'année actuelle les statistiques de l'immigration sont tenus d'après les divisions mensuelles du calendrier—la dépense totale a été de \$183,057 ; il faut remarquer qu'il y a de plus une dépense de \$43,444 pour les passages réduits, qui a été contractée avant le commencement de l'année, mais qui figure dans les dépenses de l'exercice actuel.

Q.—Cette dernière dépense fait-elle partie des \$183,000 ? R.—Non, il faut l'y ajouter. Le chiffre rond est de \$226,401 en comprenant les arrérages de l'année précédente. Les dépenses de l'année proprement dite, sont représentées par la plus petite somme. Si l'on compare ces chiffres au total de l'immigration, on a une très faible moyenne de dépense par tête ; mais cette moyenne varie suivant que l'immigration est plus ou moins active. Nous pouvons dépenser très peu et avoir une forte moyenne de dépense par tête si les immigrants sont en petit nombre, tandis que si l'immigration est forte, on peut faire de larges dépenses et n'avoir qu'une très basse moyenne pour chaque individu. Pendant l'année de calendrier 1887, les dépenses ont été de \$313,891 ou plutôt de près de \$400,000 avec les arrérages. Comme on le voit, les dépenses de cette année accusent une énorme réduction. On ne donne rien maintenant ni pour aider à payer les passages, ni pour aucune autre dépense de ce genre. Nous avons posé comme règle que les immigrants doivent se pourvoir par eux-mêmes.

Par M. BAIN (Wentworth) :—

Q.—Avez vous publié de nouvelles brochures depuis l'année dernière ? R.—Il n'y en a pas eu dernièrement de publiées en Canada ; en Angleterre, il y a eu un travail du professeur Fream, publié l'hiver dernier. Dans les premiers mois de l'année dernière, au contraire, le nombre des brochures publiées a été considérable et a occasionné une dépense de \$23,000 pendant les 12 mois de calendrier.

Par M. PATERSON (Brant) :—

Q.—J'en trouve une, ici, écrite par Webster, cette année ? R.—Elle a été écrite, je crois, à la fin de 1887.

Q.—A-t-il voyagé à ses frais ou à ceux du gouvernement ? R.—C'est le gouvernement qui l'avait envoyé.

Q.—Les dépenses ont été payées par le gouvernement ? R.—Oui, pendant qu'il a été en voyage.

Q.—On l'avait envoyé pour prendre des renseignements et écrire ? R.—Il a été envoyé au Nord-Ouest par le département avec instruction de faire un rapport exact sur la condition des habitants du Dakota en même temps que sur celle des habitants du Nord-Ouest canadien. Après avoir visité pour ainsi dire chaque ferme et chaque maison, il a fait un rapport si pleins de faits intéressants, que nous avons cru devoir le faire imprimer. C'est la brochure que vous avez dans la main.

Le témoin déclare qu'il a terminé les points principaux qu'il avait à exposer, bien qu'il puisse y avoir encore beaucoup à dire sur les détails.

Par M. Trow :—M. Lowe pourrait nous envoyer toutes les statistiques qu'il jugera à propos et le comité les fera entrer dans son rapport. R.—Je me ferai un devoir de fournir au comité tous les renseignements qu'il me sera possible d'obtenir pour répondre à ses désirs.

Par M. PATERSON, (Brant) :—

Q.—M. Webster est-il régulièrement employé au département ? R.—Non, il n'est employé que temporairement.

Q.—Quelle est son occupation ? Q.—Il est agriculteur, je crois, et réside dans le comté de Leeds.

Q.—Il a été longtemps employé pour une raison ou pour une autre ? R.—Pas pour une raison ou pour une autre, mais simplement pour contrecarrer les agents des compagnies américaines de chemin de fer ou de colonisation, dont le seul objet était de détourner l'immigration canadienne au profit des Etats-Unis ; il s'est évertué à retenir les immigrants dans le Dominion et à les diriger vers le Nord-Ouest.

Q.—C'était son but, je suppose, et c'est pour cela qu'il a visité plusieurs comtés d'Ontario ? R.—Son devoir l'appelaient dans l'Ontario, partout où il pouvait constater parmi les jeunes gens, une tendance active à se déplacer et à émigrer.

M. INNES.—Quel travail particulier a-t-il fait dans Haldimand ?

Q.—(Continué)—Je suppose qu'il profitait des occasions où les gens se trouvaient en assemblée pour leur adresser la parole ? R.—M. Webster devait naturellement aller là où il y avait des expositions ou d'autres grandes réunions. J'ai moi-même constaté, pendant certaines expositions, le travail utile accompli par M. Webster, mais je ne considère pas ce monsieur comme un officier régulier du département. C'est un homme auquel on a confié de temps à autre un travail spécial, et je puis dire que chaque fois, il s'en est parfaitement acquitté.

Q.—Avait-il des instructions spéciales de visiter certains comtés les uns après les autres ? R.—Non. Il n'avait aucune instruction de ce genre, et quant au comté qui vient d'être mentionné, j'ignore s'il l'a visité ou non.

Q.—Je ne parle pas d'un comté plutôt que d'un autre. Il s'occupait de la question du fromage, je crois, et la connaissait à fond ? R.—Je ne sais pas qu'il se soit occupé de cette spécialité plutôt que d'une autre, mais ce que je sais, c'est que c'est un homme très renseigné sur tout ce qui concerne les produits agricoles. La brochure que vous avez en main en est, je crois, une preuve irréfutable.

Q.—En tous cas, il était employé par le département pour aller au Dakota, au Nord-Ouest et autres endroits ? R.—Oui, pendant l'espace de temps qui lui était assigné pour ce devoir.

Q.—Et il a été payé pour chacun de ses services ? R.—Non, il n'est payé que pour le temps qu'il donne au département.

Q.—Quoi qu'il en soit, vous croyez qu'il a été payé pour un service d'environ six mois en 1888 ? R.—Oui, pour six mois.

Q.—Tout compris ? R.—Je ne me rappelle pas des dates, mais je puis les donner.

Q.—Il a pris tout ce temps pour préparer sa brochure ? R.—Elle n'est qu'une partie incidente du travail qu'il a fait.

Q.—Qu'a-t-il donc fait hors de cela ? R.—L'engagement fait entre le département et M. Webster avait pour objet particulier la visite du Dakota, du Manitoba et autres endroits des Etats de l'ouest, afin d'établir la condition des colons canadiens qui y sont fixés ; puis celles du Manitoba et du Nord-Ouest, de façon à avoir sur ces diverses contrées, l'opinion d'un agriculteur d'Ontario. Le rapport que vous avez en mains fait connaître le résultat de ses recherches.

Q.—Etait-ce la première fois que ses services étaient retenus par le département ? R.—Oui, la première fois.

Par M. TROW :—

Q.—A-t-il beaucoup voyagé dans Haldimand ? R.—Je ne puis le dire.

Q.—A-t-il fait un rapport sur ce qu'il y a vu ? R.—Je ne le crois pas. M. Webster n'avait pas d'instructions particulières lui traçant un itinéraire spécial dans tel ou tel comté, et il n'est pas un des employés permanents du département. Ses travaux sont temporaires et d'une nature spéciale.

Par M. PATERSON :—

Q.—Pour faire le travail dont vous parlez, il fallait un homme très instruit. Si je comprends bien, M. Webster était un pa. fait étranger au département ; comment avez vous pu arriver à constater que c'était précisément l'homme convenable ? R.—Je ne puis donner une réponse catégorique. Il avait sans doute été recommandé au département, ou avait demandé à faire ce travail, et c'est pour cela que ses services ont été retenus.

Q.—Le département doit être renseigné sur les connaissances de ceux qu'il emploie, et vous auriez dû connaître quelque chose de ce monsieur ? R.—Naturellement, la responsabilité des emplois revient au ministre et au gouvernement. M. Webster a été représenté comme un homme d'une grande habilité, et nous avons eu la preuve de ses capacités par les premiers rapports qu'il nous a faits de son travail.

Q.—Est-il encore à votre emploi ? R.—Non, pas dans le moment.

Q.—L'a-t-il été en 1889 ? R.—Peut-être au commencement de l'année ; je ne me rappelle pas exactement, mais je puis donner les dates.

Q.—Savez-vous à quoi il a été employé en 1889 ? R.—S'il l'a été dans le temps que vous dites, ça été pour les fins que j'ai déjà mentionnées.

Q.—Ce rapport est-il complet ? R.—Oui, il répond à l'objet pour lequel il a été fait, c'est-à-dire qu'il fait justice des fausses représentations contenues dans les brochures et les affiches de toute sorte répandues par les agents américains en Canada. M. Webster était chargé de faire contre-pied à cette propagande, et les brochures qu'il a distribuées, les assemblées qu'il a convoquées ont parfaitement répondu au but qu'il se proposait.

Q.—Il avait instruction de convoquer des assemblées et de donner des explications ? R.—Cela faisait partie de ses devoirs.

Q.—N'aurait-il pas manqué à son devoir s'il avait voyagé d'un endroit à l'autre sans convoquer d'assemblée et sans motifs spécial apparent ? R.—Je ne puis pas dire que M. Webster n'est pas libre d'aller où bon lui semble quand il n'est pas au service du département.

Q.—Mais quand il y est ? Vous dites qu'il était en devoir il y a quelques mois, en 1889. Qu'a-t-il fait alors ? R.—Je n'ai pas d'information à ce sujet, ou plutôt je suis certain qu'il n'a pas reçu de salaire pour 1889 ; je ne puis vous donner, dans le moment, les dates exactes du temps où il a été employé, mais je puis vous les procurer si le comité l'exige.

Q.—J'ai cru que vous aviez dit qu'il avait été employé en 1889 ? R.—J'ai dit qu'il avait pu l'être dans les premiers jours de cette année, mais non régulièrement ; seulement de temps à autre.

Q.—Quels étaient ses devoirs alors ? R.—Je ne puis, de mémoire, n'en dire rien de plus précis que ce que j'ai déjà fait connaître, savoir : qu'il était chargé de visiter, dans Ontario, tous les centres agricoles où les cultivateurs, surtout les jeunes gens, avaient des vellétés d'émigrer aux Etats-Unis ; de leur donner les raisons qui

pouvaient les induire à se diriger plutôt vers le Manitoba et le Nord-Ouest. Ces raisons, ces arguments, il sont dans la brochure que vous avez entre les mains.

Q.—Lui aviez-vous tracé un itinéraire? N'eut-il pas été mieux pour lui de visiter les comtés l'un après l'autre? R.—Nous ne lui avons jamais tracé le chemin qu'il devait suivre. Le fait est que lorsqu'il nous disait qu'il était utile de faire telle ou telle démarche, nous l'autorisions à la faire.

Q.—Si vous lui aviez demandé la raison du choix d'une localité plutôt que d'une autre, il vous l'aurait donnée d'une façon concluante? R.—Je crois que vous vous convaincrez en lisant le rapport qui est entre vos mains, que les endroits visités par M. Webster, en vue de notre propagande, ont été parfaitement choisis, et que le travail y a été bien fait.

Q.—Vous vous êtes assuré de cela? R.—J'ai dit que j'en étais convaincu, mais je ne prétends pas répondre de tous les actes de M. Webster. Nous n'avons de responsabilité à son sujet que pour le temps qu'il est à notre service; ce n'est certainement ni un employé permanent, ni un employé temporaire attaché par une continuité générale de travail, à notre département.

Q.—Vous avez commandé 50,000 de ces brochures? R.—Oui; le nombre en est considérable, mais la demande l'a été également.

Q.—Vous rappelez-vous ce qui a été payé pour son voyage au Nord-Ouest, frais de transport et honoraires compris? R.—Ces dépenses ont été très modérées; vous en trouverez le montant dans le rapport de l'auditeur général. On a payé \$2.00 par jour d'honoraires et \$2.00 par jour pour dépenses de pension en voyages; le transport par chemin de fer était payé aussi. Quant aux dépenses de déplacement par d'autre moyen de communication, elles ont été fort modiques, vu qu'il allait généralement à pied d'une place à l'autre. Il voyageait ainsi pour pouvoir arrêter de maison en maison, de ferme en ferme. Le coût de ces déplacements et autres services est d'une modicité surprenante.

Par M. BAIN :

Q.—L'impression des brochures est faite maintenant ici au département? R.—Oui.

Q.—Les 50,000 exemplaires ont ils été imprimés au *Citizen*? R.—Oui, la première édition, mais la seconde a été imprimé au département.

Q.—L'auteur n'a aucun intérêt pécuniaire dans cette brochure après qu'elle est livrée au public? R.—Non, aucun. La brochure ne se compose que du rapport qu'il a envoyé au département et que ce dernier fait imprimer.

Q.—A-t-on l'intention de poursuivre ce mode d'action? R.—Je ne puis répondre sur ce point. Quant à ce qui concerne la brochure en question, elles sont très recherchées, et je puis assurer le comité qu'elle est parfaitement bien écrite et tout à fait concluante.

Q.—Je vois qu'il déclare ici qu'il a été de retour à temps pour montrer sa collection de produits à diverses expositions? R.—Ses instructions contenaient un article spécial lui recommandant de visiter les expositions, d'y faire voir ses échantillons et de distribuer ses brochures. Vous trouverez, je crois, parmi les documents que je vous ai transmis, un tableau fait par M. Webster et indiquant l'adresse postale des cultivateurs d'Ontario fixées aux Manitoba et au Nord-Ouest; le nombre d'acres que chacun a en culture et la moyenne du rendement par acre. Ce tableau donne un résultat très favorable. M. Webster a pour système d'afficher ces tableaux, de les mettre en évidence aux bureaux de poste et dans les hôtels et de les faire distribuer aux cultivateurs. Il en a utilisé de la sorte un nombre considérable. Je puis en procurer un exemplaire au comité, si par hasard il n'y en a pas dans la collection. Je crois que cette publication a eu un grand effet.

Par M. BAIN :—

Q.—Le gouvernement a-t-il quelque moyen de connaître exactement d'où viennent ces enfants que Mlle Rye et les autres envoient au Canada? R.—Non pas relativement pour chaque enfant.

Q.—Il est impossible de retracer exactement leur provenance? R.—Nos rapports ne font pas mention des individus en particulier; ils nous indiquent seulement la classe à laquelle ils appartiennent. La plupart sont des orphelins sans abris et errants par les chemins. Ils sont recueillis par des personnes charitables qui les gardent un an ou deux, pourvoient à leur éducation et à leur instruction religieuse et les envoient ensuite en ce pays quand ils sont jugés posséder les qualifications requises.

CHAMBRE DES COMMUNES, 3 avril 1889.

Le comité d'agriculture et de colonisation se réunit ce matin sous la présidence de M. White (Renfrew).

Le PRÉSIDENT.—Nous avons ici aujourd'hui, M. Webster, qui a été employé par le département de l'agriculture pour engager les jeunes gens d'Ontario qui ont l'intention de laisser les anciennes provinces, à se diriger vers le Manitoba et le Nord-Ouest, plutôt que d'aller aux Etats-Unis. Nous devons, je crois, profiter de sa présence pour nous renseigner sur la nature de l'œuvre à laquelle il s'est consacré et sur les résultats qu'il a obtenus.

W. A. WEBSTER est appelé et interrogé.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—N'êtes-vous pas employé par le département de l'agriculture? R.—Oui, monsieur.

Q.—Depuis combien de temps? R.—Depuis le 30 avril ou le 1er mai 1887, à part quelques courts intervalles.

Q.—Quelle est la nature de votre travail? R.—Mes devoirs me sont tracés dans un document qui m'a été donné en guise de commission. Je devais en premier lieu m'assurer jusqu'à quel degré les agents des compagnies de chemins de fer des Etats de l'Ouest, réussissent, dans Ontario, à attirer aux Etats-Unis les gens qui veulent laisser nos anciennes provinces; puis je devais visiter le Minesota, le Dakota et les Etats avoisinants le Manitoba et le Nord-Ouest, me les rendre familiers de façon à pouvoir m'assurer personnellement de la nature des avantages qu'ils possèdent sur notre Nord-Ouest, au point de vue de l'immigration. En d'autres termes, je devais me renseigner sur la qualité du terrain, sur le climat, sur le quantum des taxes et sur les autres points qui intéressent les immigrants; je devais encore visiter tous les établissements désignés dans ces contrées comme renfermant des groupes canadiens. Je devais m'aboucher avec ces gens et obtenir d'eux tous les renseignements possibles. Cela fait, je devais aller au Manitoba et dans certaines parties du Nord-Ouest étudier notre propre pays, en faire la comparaison avec le Minesota, le Dakota et les contrées voisines, puis à travers cela, adresser de temps à autre des rapports au ministre de l'Agriculture.

Q.—Dans le cours de vos investigations, avez-vous quelques fois voyagé dans les provinces d'Ontario et de Québec? R.—Oui, beaucoup dans Ontario et un peu dans Québec. Ne sachant pas le français, j'ai trouvé que mon travail n'était pas aussi efficace dans cette province que si j'avais connu la langue de la population qui l'habite.

Q.—Voulez-vous indiquer les comtés d'Ontario et de Québec que vous avez visités? R.—Dans Ontario, j'ai visité Prescott, Russell, Carleton, Dundas partiellement, Leeds, Grenville, Renfrew, Lanark, Frontenac, Prince-Edward, Lennox, Addington, Hastings, Northumberland, Ontario, York, Peel, Haldimand, une partie de Grey et de Bruce, Huron partiellement, ainsi que Perth, Guelph et quelques autres dont je ne me rappelle pas.

Q.—Avez-vous constaté par vos relations avec les cultivateurs, que leurs enfants, à mesure qu'ils grandissent, ont une tendance à s'éloigner du bien paternel? R.—C'est un fait d'expérience personnelle pour moi que les enfants doivent s'éloigner aussitôt qu'ils ont atteint l'âge de maturité. Dans l'est d'Ontario où j'ai été élevé et où les fermes n'ont pas plus de 60 à 100 acres en culture et suffisent à peine à la subsistance

du père et de la mère, à mesure que les enfants grandissent, ils laissent le foyer natal pour l'étranger, à l'exception d'un d'entr'eux, le plus jeune généralement, qui reste pour prendre soin de la terre et pourvoir à la subsistance des vieux parents.

Q.—Quelle est la nature de ce mouvement? R.—J'ai cherché à m'en rendre compte, M. le président, et voici le résultat de mes observations. Quand les jeunes gens arrivent à l'âge de maturité, il est tout naturel qu'ils songent à s'établir et ceux qui ont du goût pour la culture commencent à jeter les yeux autour d'eux pour trouver un endroit avantageux. Ici dans Ontario, les bonnes terres sont occupées déjà depuis de longues années, et les prix en sont tellement élevés que le jeune homme se voit obligé de voir ailleurs. Les plaines de l'Ouest attirent son attention. C'est ici où se manifeste le danger des agents américains et de leur littérature de propagande. Par ces écrits de toute sorte, on représente les choses aux jeunes gens de la manière la plus attrayante possible, et on les captive avec des histoires qui ne tromperaient pas des hommes d'une plus longue expérience. Le résultat de tout cela, c'est qu'un bon nombre ont émigré dans les Etats de l'Ouest, surtout avant la construction de nos chemins de fer vers nos propres territoires de la même longitude. J'en ai rencontré dans le Dakota qui m'ont dit qu'ils avaient laissé Ontario avec l'intention d'aller au Manitoba, mais que rendus à Saint-Paul, Chicago, Minneapolis, ils avaient rencontré des agents de compagnies américaines de chemins de fer qui leur avaient persuadé qu'ils trouveraient plus d'avantages dans les états américains de l'ouest. Et ils avaient ainsi changé de direction pour s'expatrier.

Q.—Avez-vous raison de croire que ce mouvement vers l'étranger a été arrêté par les plaidoyers que l'on a fait répondre en faveur du Manitoba et de notre Nord-Ouest? R.—Je suis aussi certain que ces efforts ont eu l'effet désiré, que je le suis d'être ici devant vous. Je suis certain que des centaines de personnes sont fixées aujourd'hui sur le sol du Canada qui, sous mes propres représentations ou celles d'autres personnes, seraient maintenant à l'étranger. C'est à peine s'il y a aujourd'hui un de nos compatriotes qui prend le chemin de l'Ouest américain, contre cinquante qui émigraient il y a deux ans.

Q.—C'est en 1887 que vous avez visité le Dakota? R.—Je l'ai visité en 1887 et chaque année depuis. C'est là où j'ai passé la plus grande partie de mon temps.

Q.—Avez-vous beaucoup circulé dans ce pays; vous êtes allé de maison en maison? R.—Oui, monsieur. Voici mon mode d'opération: Je commençais par me rendre dans un village que j'avais choisi pour mon quartier général. Je voyais, j'écoutais et j'observais, surtout dans les endroits fréquentés par les cultivateurs, dans les hôtels, chez les forgerons, dans les magasins, aux bureaux de la municipalité. En ce dernier endroit, il y a un officier appelé l'auditeur de comté qui paraît recueillir toutes les statistiques municipales concernant les taxes et impôts de toute sorte. C'est à lui que je m'adressais pour obtenir des informations exactes et des chiffres qui devraient me servir plus tard. De là je me dirigeais vers la campagne; j'allais de township en township sur un rayon d'environ vingt milles—vingt milles au nord du village et vingt milles au sud—puis après avoir examiné les fermes, j'entrais dans les maisons et je causais avec les cultivateurs; je les rencontrais aussi à leur ouvrage et ils m'invitaient à entrer chez eux où je pouvais m'entretenir avec la famille. J'examinais leur bétail et tout le reste de la ferme, le mieux qu'il m'était possible. D'un village je me rendais à un autre ou je continuais les mêmes opérations. J'ai visité de cette façon toute la partie nord-est du Dakota qui m'intéressait davantage eu égard à mes instructions. Je n'omettais pas un seul endroit où il pouvait y avoir des canadiens. Le fait est que je les connaissais assez d'avance, vu qu'ils étaient, tantôt l'un, tantôt l'autre, le lieu de résidence de gens qui avaient été souvent de mes amis de jeunesse. Je les ai vus chez eux et je n'en ai pas trouvé un seul qui m'ait dit qu'il était content d'avoir quitté le pays.

Q.—En quelle condition les avez-vous trouvés? R.—Je ne les ai pas trouvés dans une condition améliorée.

Q.—Vous voulez dire que leur position n'était pas satisfaisante? R.—Exactement.

Q.—Après les Etats-Unis, vous avez visité le Canada et le Nord-Ouest canadien de la même manière, de maison en maison ? R.—Oui, après le Dakota.

Q.—Veuillez nous communiquer les renseignements que vous y avez puisés ? R.—Je crains que la chose ne soit trop longue. Je devrais abrégé. J'ai écrit sur le sujet, un livre que je voudrais voir entre les mains de tous les députés afin qu'on prenne connaissance de mes appréciations sur le Manitoba. J'y ai trouvé des choses toutes autres qu'on se l'imagine. Je cultive depuis quarante ans et je vous avouerai que je ne connaissais pas ce que c'était que de la bonne terre, avant d'avoir parcouru la partie sud de cette province. Je suis allé d'un comté à l'autre et j'ai visité le pays le plus minutieusement que j'ai pu, voyageant à cheval, en voiture et la plupart du temps à pied. Comme dans le Dakota, je disais à chaque cultivateurs que je rencontrais : "Je viens visiter le pays, rencontrer les cultivateurs et apprendre de leur propre bouche leurs succès et leurs revers. J'ai deux ou trois questions à vous demander : D'où venez-vous ? Depuis combien de temps êtes-vous ici ? Etes-vous content de la manière dont les choses vont, et si vous trouviez pour votre propriété un bon prix argent comptant, vendriez-vous pour retourner à l'endroit que vous avez laissé." Invariablement, ces questions m'ont rapporté la même réponse. Je n'ai pas rencontré un seul homme qui m'ait exprimé le désir de retourner vers les vieilles provinces et quatre-vingt-dix-neuf sur cent me répondirent : "Ne craignez pas de venir vous établir ici; c'est le pays du Bon Dieu." Je puis ajouter, M. le président, que j'ai visité au Manitoba une quarantaine d'habitants venant de mon comté, dont une quinzaine peut-être avaient été mes compagnons d'école. Je connaissais parfaitement les conditions dans lesquelles ils étaient partis, et je les ai vus de mes yeux dans leur nouvelle position. Ce sont aujourd'hui des cultivateurs les plus en vue dans le Manitoba, ils y ont fait cinq fois plus d'argent qu'ils auraient pu en faire dans Ontario.

Q.—Comment avez-vous trouvé les règlements pour la vente des terres ; les conditions sont-elles plus onéreuses au Canada qu'aux Etats-Unis ? R.—C'est tout le contraire. Un jeune homme de mes amis est allé au Dakota et pour obtenir une concession de terrain il a dû dépenser des sommes considérables qu'il était loin de s'attendre à payer. Voici un moyen employé pour arracher l'argent des colons. Dans mes voyages je me présentais comme voulant acheter des terres. J'allais au bureau des terres du gouvernement et je disais à l'agent : "Je me rends dans tel township pour visiter les terrains ; y en a-t-il qui appartiennent encore au gouvernement ?" Quand après avoir consulté ses registres il me répondait qu'il y en avait, j'ajoutais : "Voulez-vous m'en donner une liste afin que je sache où ils sont." Il marquait alors avec un crayon les deux ou trois sections qui appartenait encore au gouvernement et me faisait payer 50 centins pour cette information. J'ai ainsi payé nombre de 50 centins de ma bourse dans le Dakota. Au Manitoba les choses étaient toutes différentes. L'agent examinait les plans de la contrée, indiquait les bonnes terres et me donnait une dizaine de copies de ces informations. Je mettais la main dans mon gousset, croyant avoir à payer \$5.00 ou \$6.00. "C'est rien" me disait l'agent. Au Dakota un jeune homme doit être âgé de vingt et un ans et sujet américain pour obtenir des terres du gouvernement. Il doit ensuite résider sur ces terres pendant cinq ans et y faire les travaux requis avant d'avoir son titre de propriété, en sorte qu'il ne peut devenir propriétaire qu'à l'âge de 26 ans. Au Manitoba, je trouvais des jeunes gens de dix-huit ans déjà propriétaires. On m'a dit qu'au Dakota, pour un jeune homme de vingt et un ans, les frais à payer avant d'avoir un titre se montait à \$26.00 en dehors des travaux de défrichement requis. Au Manitoba, l'âge requis est de dix-huit ans seulement, et l'on n'exige que trois ans de résidence pourvu qu'il n'y ait pas d'absence de plus de six mois. Ainsi à l'âge de vingt et un ans, un jeune homme peut devenir propriétaire sans avoir à payer \$26.00 comme aux Etats-Unis, mais simplement une somme de \$10.00. C'est là tout ce qu'il y a à payer au Canada.

DR FERGUSON (Leeds).—Au sujet de la préemption, au Dakota, quelle différence y a-t-il pour la date d'enregistrement comparativement à ce qu'on exige dans le Manitoba ? R.—Je ne voudrais pas répondre de mémoire. J'ai ici le statut et le "Guide du Colon," et je désirerais les consulter avant de répondre. C'est sur la question des

*homestead* que j'ai porté plus particulièrement mon attention. Les jeunes gens recherchent toujours les terres qu'ils peuvent avoir pour rien.

Par M. McMILLAN (Huron) :—

Q.—Il faut devenir sujet américain avant de pouvoir obtenir des terres dans le Dakota? R.—Oui.

Q.—Ce n'est pas exact. Je connais plusieurs de mes voisins qui ont obtenu des terres sans avoir même manifesté l'intention de se faire naturaliser.

M. COCHRANE.—Ils n'ont pas obtenu leurs titres de propriétaires.

M. McMILLAN (Huron).—Je n'en sais rien.

M. WEBSTER.—J'ai la loi ici.

DR MACDONALD.—Veuillez la lire.

M. WEBSTER.—“ Les citoyens seulement et ceux qui ont fait connaître leur intention de se faire naturaliser—”

DR MACDONALD.—Se faire citoyen et déclarer son intention de le devenir sont deux choses distinctes. Vous pouvez exprimer votre intention, mais vous ne devenez sujet américain qu'en renonçant à votre allégeance à la couronne anglaise. Pour devenir sujet américain, il faut déclarer allégeance au gouvernement des Etats-Unis, mais la simple expression de l'intention n'y fait rien tant que le serment d'allégeance n'est pas donné.

M. HESSON.—Qu'est-ce que le serment d'allégeance signifie, si ce n'est l'intention de faire telle ou telle chose.

DR MACDONALD.—Là n'est pas la question. Je ne puis être sujet américain sans prêter le serment.

M. HESSON.—Mais le fait d'enregistrer un individu sur la simple déclaration de son intention, prêterait à la fraude. En effet s'il ne prêtait pas le serment à la suite, il aurait obtenu sa terre sous de faux prétexte.

M. MACDONALD.—Le témoin a dit qu'il fallait se faire sujet américain avant de pouvoir faire enregistrer sa demande. La loi est au-dessus de ce que nous pouvons dire à ce sujet.

DR WILSON.—Il a dit de plus qu'en dehors de la qualité de sujet américain, il fallait avoir vingt-et-un ans et compter cinq ans de résidence, avant d'avoir son titre, ce qui conduit à l'âge de vingt-six ans. Maintenant il appert qu'un homme peut faire sa demande, déclarer son intention, faire enregistrer son nom et procéder à sa guise. Où trouve-t-on là qu'il faille avoir vingt-six ans pour avoir son titre? Il y a contradiction.

M. HESSON.—Le témoin a dit qu'on ne pouvait obtenir sa patente avant l'âge de vingt-six ans. M. Wilson sait qu'il faut cinq années de résidence avant d'avoir droit à un titre et que l'enregistrement des demandes de terre ne s'accorde qu'aux personnes âgées de vingt-et-un ans, donc l'assertion du témoin est vraie.

M. McNEIL.—L'individu qui va demander des terres dans ces endroits en exprimant l'intention de se faire sujet américain, doit donner suite à cette déclaration et jurer allégeance, autrement il fait un mensonge.

LE TÉMOIN.—Je ne suis pas avocat, mais j'ai lu la loi et elle m'a paru très claire. Quant à moi, je n'hésite pas à dire que si je déclarais que j'ai l'intention de me faire citoyen américain, je considérerais dès lors que je ne suis plus sujet anglais. Je ne puis interpréter la loi d'une autre façon.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous raison de croire qu'on a émigré du Canada parce que les formalités de concession des terres sont plus favorables dans les Etats américains de l'ouest

que dans le Dominion? R.—Je n'ai jamais rencontré un homme qui m'a dit avoir émigré pour cette raison.

Q.—Avez-vous rencontré quelques agents américains faisant de la propagande en Canada et avez-vous pris connaissance des brochures qu'ils répandent? R.—J'en ai rencontré quelques-uns, je connais parfaitement le genre de brochures qu'ils distribuent et chaque fois qu'il m'en est tombé sous la main, je les ai fait parvenir au département. J'en ai gardé des exemplaires pour mon propre usage. Voici un échantillon de leurs moyens de propagande: c'est une affiche colorisée très attrayante pour les jeunes gens:—"Dernier présent de l'Oncle Sam: 18,000,000 d'acres de terres." J'ai parcouru des milliers d'acres de ces terres et c'est à peine si elles peuvent nourrir les écureuils gris qu'on y rencontre. Permettez-moi, M. le président, de vous donner communication de la lettre suivante adressée à sir John Macdonald, et transmise au département qui m'en a donné une copie:—

WINDSOR, ONT., 6 février 1888.

MONSIEUR,—Je prends la liberté de vous transmettre deux brochures qui m'ont été données par un pharmacien de Tilsonburg, à titre d'ami de mon pays. Je suis affligé de voir de tels écrits répandus en Canada. Il n'est pas surprenant que nos jeunes cultivateurs émigrent vers ce bienheureux pays du Dakota! Je voudrais que votre gouvernement nommé deux, quatre, dix agents pour ces contrées, et des hommes habiles, énergiques, capables d'argumenter. Ils persuaderaient à des milliers de bons cultivateurs de ces endroits de venir s'établir au Canada, par exemple, sur les rives de la Saskatchewan, aux Grands Rapides, à Edmondton. Ce sont les plus belles terres du monde. Ne regardez pas aux dépenses. Il n'y a qu'une opinion à ce sujet depuis Toronto à Windsor, vu que notre zone est 50,000 milles plus large que celle des Etats-Unis. Les Américains peuvent dire tout le bien qu'ils veulent de leur pays, cela n'en ôte pas au Canada, mais ce sont les bras qui nous manquent. Des centaines de vos amis personnels et politiques—les jeunes filles sont aussi de la partie—disent que c'est le temps d'attirer des cultivateurs, pour les protéger contre les sauvages, les sauterelles, les spéculateurs, les cyclones, la sécheresse et la grêle. J'ai l'honneur d'être monsieur, votre obéissant serviteur,

C. E. A. PATTERSON,

57 Anderson, Montréal.

Représentant de la maison MCKENZIE et CIE, Montréal.

Au très honorable sir JOHN MACDONALD, G.C.B., etc.  
Ottawa.

M. BAIN.—Dans quels endroits avez-vous plus particulièrement rencontré ces agents américains? R.—Dans Windsor surtout.

M. HESSON.—Dans Stratford et Berlin?

M. WEBSTER.—Dans les environ de Saint-Thomas et de Windsor.

M. BAIN.—C'est-à-dire dans l'est? R.—Oui.

Par le Dr WILSON:—

Q.—Dites-nous donc le nom de l'agent de Saint-Thomas? R.—Monsieur, je ne puis donner les noms d'aucun de ces agents.

Q.—Qu'est-ce qui engage les gens à aller dans le Dakota? R.—Ce sont ces agents.

Q.—Comment? R.—Par les avantages qu'ils étalent au bénéfice de ce pays.

Q.—Connaissez-vous les opérations intimes de ces agences? R.—Vous voulez dire de ceux qui les organisent?

Q.—Oui, qui sont-ils? R.—Je ne les connais pas personnellement. Je les ai rencontrés souvent dans le voisinage des gares affichant des placards et distribuant des brochures.

Q.—Où mettent-ils ces brochures? R.—Près des gares.

Q.—Quelles gares? R.—Celle de Sarnia, ainsi qu'au bureau du télégraphe et dans les hôtels.

Q.—Vous avez parlé de Saint-Thomas, en quel endroit de cette ville mettent-ils leurs affiches? R.—Je ne connais rien de Saint-Thomas.

Q.—Vous avez dit que Saint-Thomas est un de leur principaux centre d'action? R.—Je n'ai pas dit cela.

Q.—Oui, je vous demande pardon. C'est ce qu'il a dit, Mr le président. Je désire savoir où l'on voit ces affiches à Saint-Thomas? R.—Je ne me rappelle pas en avoir vues dans cette ville.

Q.—Pourquoi donc avez vous mentionné Saint-Thomas comme un de leur principaux foyers d'action? R.—Je vous le dirai, monsieur. J'ai rencontré à l'hôtel Clifton, à Winnipeg, un monsieur qui m'a dit être lui-même un de ces agents; d'un autre côté j'ai été tout surpris de trouver dans le Dakota un si grand nombre de gens venant de Saint-Thomas. Ce monsieur qui pensionnait au même hôtel que moi, disait: "J'en ai fait émigrer pour ma part peut-être 700—je ne le jurerais pas,—mais au moins 500.—Êtes-vous Canadien lui dis-je?—Oui, me répondit-il. J'ajoutai:—J'ai honte de vous; pourquoi agissez-vous de la sorte?—C'est qu'il y a de l'argent à faire—telle fut sa réponse.

Le Dr WILSON.—Ce n'est plus du tout la même chose. M. Webster nous disait tout à l'heure que des milliers de brochures étaient distribuées surtout à Saint-Thomas, et maintenant il paraît que c'est un individu qu'il a rencontré à Winnipeg qui lui a raconté comment il a réussi à envoyer des centaines de gens dans le Dakota. Je désire savoir sur quelle autorité vous vous êtes appuyé pour dire positivement et de propos délibéré qu'on faisait de la propagande au moyen d'affiches et de brochures à Saint-Thomas. Donnez-moi une preuve de l'authenticité de votre assertion. R.—Cette preuve la voici: J'ai dit que dans presque toutes les gares de chemin de fer que j'ai visitées, il y a deux ans surtout, dans la partie ouest d'Ontario, j'ai trouvé de ces instruments de propagande.

Q.—Je ne parle que de Saint-Thomas? R.—Je n'ai pas d'autres informations que celle de l'homme que j'ai mentionné.

Q.—Vous ne connaissez rien si ce n'est par cette homme! Bien, M. le président, je ne veux pas prétendre qu'il n'y a pas un grand nombre d'émigrants canadiens au Dakota, mais ce que je sais, c'est que ce ne sont ni les affiches, ni les brochures qui les y ont conduits. J'ai été à chaque gare, à chaque station de chemin de fer dans les environs de St-Thomas, je n'ai jamais vu les papiers de propagande en question et l'assertion de M. Webster est absolument fausse.

M. COCHRANE.—Nous sommes ici pour entendre le témoignage de M. Webster.

M. HESSON.—Je désirerais savoir de M. Wilson s'il n'a pas vu lui-même de ces brochures de propagande. Je n'ai visité aucun de ces endroits, mais je suis convaincu que ces moyens de propagande y existent. Les Américains font distribuer ces espèces de livres et ont des agents dans toutes les parties du pays. Il y en a un de ma propre ville qui a son quartier général à l'hôtel Windsor et s'il entend parler qu'un homme se trouve dans une position difficile, il l'aide à laisser le pays et à prendre le chemin de l'Ouest.

Dr MACDONALD.—Je désire poser deux ou trois questions au témoin. Il nous a dit avoir beaucoup voyagé à travers les différents comtés d'Ontario et y avoir trouvé nombre de gens laissant le pays parce qu'il n'y a plus de nouvelles terres à prendre et allent en chercher dans le Manitoba et le Nord-Ouest. N'avez-vous pas dit cela M. Webster. R.—Oui.

Q.—Vous avez dit aussi que pendant ces dernières années, ces agents voyageant d'un endroit à l'autre, avaient pu engager les jeunes gens à diriger leur attention vers les Etats-Unis? R.—Oui.

LE PRÉSIDENT.—Peut-être que si toutes les questions étaient répétées vous seriez plus en état d'arriver au point que vous désirez.

Dr MACDONALD.—Il a dit que sur cinquante qui allaient aux États-Unis ces années dernières, il en émigre à peine un aujourd'hui. Voulez-vous me dire ou vont les quarante-neuf autres? R.—Ils vont au Nord-Ouest Canadien.

Q.—Ne savez-vous pas d'après votre propre expérience, que la chose est impossible; que l'émigration vers le Nord-Ouest n'a pas augmenté de un à quarante-neuf, puisqu'il est en preuve que notre population est aussi forte qu'elle l'était ces années dernières? Maintenant qu'il en est ainsi, où pouvez-vous donc placer le surplus. R.—Il va au Nord-Ouest; on y émigre par centaines et par milles dans le moment.

Q.—Mais vous parliez de ces années dernières? R.—Je parlais de ce qui se fait depuis deux ans. J'ai parcouru la partie est d'Ontario, et il est à ma connaissance que

des centaines et des centaines de personnes vont au Nord-Ouest canadien, tandis que je n'en connais pas même un seul qui se soit dirigé vers les États-Unis. J'ai vu des milliers de personnes depuis deux ans, j'ai donné 150 conférences et distribué deux tonnes de brochures, et dans toutes les nombreuses réunions où je me suis trouvé, je n'ai pas rencontré un seul homme qui m'ait déclaré vouloir aller dans l'ouest américain, après avoir entendu les raisons que j'avais à faire valoir. Des centaines m'ont dit qu'ils voulaient aller au Manitoba ou dans les environs bien qu'ils fussent en lieu de vivre ici.

Q.—Alors vous ne parlez pas d'après des statistiques positives? R.—Non, mais je parle d'après mes propres observations.

Q.—Vous supposez que les faits vous donneront raison cette année? R.—Je tire mes conclusions de ce dont j'ai été témoin.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous êtes allé à Dakota l'année dernière. Avez-vous été attiré vers certains endroits particuliers par les rapports des journaux concernant la condition des colons dans ces mêmes endroits? R.—Je suis allé dans le sud du Manitoba et j'ai rencontré un commerçant de grain représentant une puissante maison de Saint-Paul ou de Minneapolis. J'ai passé deux nuits avec lui à Greta. Il me dit qu'il allait au Manitoba pour acheter du grain et qu'il était porteur d'une commande de \$2,000,000 pour de l'orge. Je lui dis: "Pourquoi n'achetez-vous pas chez vous?" "C'est parce qu'il n'y en a pas, elle est toute gelée," me répondit-il. Cela me donna à penser. "Mais, lui dis-je, je me rends justement dans le Dakota pour m'assurer si les gelées y ont été plus nuisibles qu'au Manitoba." "La gelée a tout détruit," me répondit-il. "Vous devez faire erreur quant à l'orge, ajoutai-je, il n'y a que le blé qui a souffert." "Tout y a passé, me dit-il, l'orge, le blé et les légumes." Je traversai les comtés de Pomeroy et de Welsh et me rendis à Hamilton. Là *La Tribune* de Minneapolis, qui est le journal le plus répandu dans l'ouest, me tomba sous la main. J'y lu un article qui parlait de gelées désastreuses arrivées dans le comté de Ramsay. Je pris la résolution de m'assurer de la chose par moi-même et je me rendis en cet endroit. Voici une preuve des dommages de la gelée; c'est du blé que j'ai pris dans un élévateur où il y en avait 4,000 boisseaux. (Le témoin montre du blé enfermé dans une bouteille.) Ce blé a été atteint par la gelée et a perdu beaucoup de sa valeur. Je visitai les cultivateurs chez eux et je constatai un état de souffrance et de malaise comparable à celui des plus mauvais endroits de l'Irlande. Le blé se vendait au lac du Diable près de la Traverse de l'Eglise à raison de 30 centins le boisseau. Je me dirigeai de là en droite ligne vers le nord dans notre propre pays, et à 150 milles dans cette direction, le blé valait \$1.15 le minot; en voici un échantillon qui atteste de sa valeur.

Par le Dr WILSON :—

Q.—Prétendez-vous que le blé avait partout souffert de la gelée dans le Dakota? R.—Non.

Par le Dr MACDONALD :—

Q.—Comparez-vous le prix du blé gelé avec celui du blé n° 1 du Manitoba? R.—Non, monsieur.

Q.—On le croirait? R.—Je cite des faits.

Q.—Cette manière de coter les prix ne me paraît pas loyale; il n'est pas loyal non plus de laisser le comté sous l'impression que les prix sont plus élevés au Manitoba? R.—C'est le blé que j'ai trouvé aux deux endroits. C'est le meilleur blé que j'ai trouvé au lac du Diable; il y a certainement quelques endroits du Dakota où le blé est bon.

Q.—Pouvez-vous établir la différence qu'il y a entre le meilleur blé du Dakota et le meilleur du Manitoba? R.—J'ai pris à ce sujet tous les renseignements possibles, et je crois que celui du Manitoba se vend 5 cents de plus par boisseau. Vous pouvez vérifier la chose vous-même par les cotes du marché.

Q.—Se sert-on d'une base identique pour l'évaluation de cet article? R.—Je n'en sais rien, je ne me suis pas occupé de cela.

Q.—Vous parlez du plus haut prix dans chaque endroit ? R.—Oui, M. le président. En laissant le lac du Diable, je me suis rendu dans le township de Cleveland et j'y ai pris des renseignements qui ne peuvent être contredits vu qu'ils ont été puisés aux sources officielles ; c'est sur ces renseignements que j'ai basé ma comparaison. Voici maintenant un rapport financier pour Ramsay, comté dans lequel se trouve situé le canton de Cleveland.

Q.—Est-ce dans l'Etat du Dakota ? R.—Oui. Maintenant si le comité a le temps de prendre connaissance de ce rapport et des statistiques municipales de Ramsay, dans le Dakota, qu'il le compare avec les statistiques officielles de Louise, dans le Manitoba, qui se trouve à 100 milles plus au nord. Je ne sais pas qui représente cette division, peut-être est-ce M. Daly. On y trouvera tout ce qui regarde la population et les ressources agricoles des deux contrées.

Q.—Sont-elles adjacentes ? R.—Non.

Q.—Le point est très important. Nous savons tous que Louise est un des endroits les plus avantageux de tout le Nord-Ouest, mais si vous le comparez avec n'importe quel autre coin de terre qui peut n'avoir pas la même valeur, il n'y a plus d'égalité entre les points de comparaison. R.—Cette localité est justement vis-à-vis de l'autre.

Par le Dr WILSON :—

Q.—Mais à 100 milles de distance, avez-vous dit ? R.—A peu près mais en ligne droite. C'est le premier établissement que l'on rencontre sur le sol canadien en se dirigeant du comté de Ramsay droit vers le nord. Je m'y suis rendu directement en Ramsay, sans m'attendre à visiter d'autres établissements du Manitoba qui auraient pu se trouver dans les environs.

Par le Dr MACDONALD :—

Q.—Quel est le pays qui le touche immédiatement ? R.—Le comté de Ramsay se trouve immédiatement au sud et quelque peu à l'ouest.

Q.—Il doit être beaucoup au sud et à l'ouest, s'il est à 100 milles de distance ? R.—Il y a peut-être la ville de Towner qui se trouve entre les deux points.

M. WATSON.—Je crois que le témoignage de M. Webster ne prouve absolument rien. A quoi nous sert de siéger ici pour apprendre que les gelées ont causé des dommages au Dakota ou au Manitoba ? C'est un fait que personne ne conteste, il est vrai aussi que plusieurs des cultivateurs les plus à l'aise du Manitoba auront à importer leur blé de semence, cette année, ou plutôt à aller l'acheter dans un township ou dans l'autre. Les échantillons de blé gelé que ce monsieur est allé chercher dans le Dakota ne prouvent rien du tout ; il aurait pu s'en procurer de semblables dans le Manitoba.

Le PRÉSIDENT.—Il me semble que le meilleur moyen de favoriser l'immigration et de retenir notre population chez nous, c'est de présenter les faits tels qu'ils sont. M. Webster, à tout événement, prétend nous faire connaître ce qu'il a vu lui-même. Je ne vois pas d'autre moyen de retenir nos gens au pays et d'engager ceux du Dakota à venir au Nord-Ouest. C'est une toute autre affaire, si les faits sont présentés sous une fausse couleur.

M. WATSON.—Je ne dis pas qu'il y a une fausse représentation, mais il n'est certainement pas juste de juger du Dakota par les échantillons de blé qu'on nous montre.

Le PRÉSIDENT.—M. Webster nous a signalé un obstacle à la colonisation dans une certaine partie du Dakota ; si un pareil obstacle n'existe pas dans le Manitoba, c'est, je crois, au bénéfice de ce dernier et la comparaison vaut sur ce point. Il nous a parlé d'un vaste district où l'on souffert des gelées. Si un pareil état de chose s'était rencontré dans le Manitoba, la comparaison ne serait pas juste ; mais dans le cas contraire, je crois que nous devons faire valoir devant le public les avantages de notre propre pays.

M. WATSON.—Je n'ai aucun intérêt à faire valoir les avantages du Dakota, mais nous montrer deux bouteilles remplies de blé et affirmer qu'il faut juger du Dakota sur cette preuve, cela ne me paraît pas raisonnable.

L'honorable M. CARLING.—M. Webster a été appelé ici pour nous rendre compte de son voyage à travers le Dakota, le Manitoba et le Nord-Ouest, et nous donner des renseignements fidèles sur la condition des cultivateurs dans chacun de ces pays. Je crois qu'il est de l'intérêt de tous les Canadiens et surtout des représentants du peuple d'avoir ces renseignements. M. Webster ne peut avoir aucun intérêt à discréditer le Dakota et à louer le Manitoba devant le comité. Il a visité les deux pays et affirme n'être pas allé dans un endroit particulier du Manitoba avec l'intention d'y trouver de bon blé, pour faire ensuite la comparaison avec celui du Dakota. Je suis heureux de voir ici le député de Marquette parce qu'il a déclaré, en chambre hier, que toutes les informations données par M. Webster étaient erronées; que le rapport constatant que les instruments agricoles au Manitoba sont à aussi bon marché et même à meilleur marché que dans le Dakota, était complètement faux.

M. WATSON.—C'est ce que j'ai dit.

L'honorable M. CARLING.—Je demande à M. Webster s'il s'est renseigné sur le prix des instruments agricoles au Dakota comparé à celui des mêmes instruments dans le Manitoba ?

Dr WILSON.—Je crois que nous devrions en finir avec cette question du blé, plutôt que de détourner l'attention du comité.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ceci est un échantillon du blé que vous avez pris à l'élevateur du lac du Diable ? R.—Oui.

Q.—Dites-nous si vous l'avez choisi exprès ou si c'est un échantillon donnant une idée juste du blé qui se trouvait alors dans l'élevateur ? R.—Ce blé est meilleur que celui que j'ai recueilli dans le township de Cleveland. Je l'ai pris comme étant le produit qui pouvait donner la plus juste idée de la récolte du pays.

Dr WILSON.—L'avez-vous montré à Haldimand ? R.—Je l'ai montré en plusieurs endroits.

Q.—Je désire simplement savoir si le témoin a montré ces échantillons aux cultivateurs de Haldimand. Je suis convaincu que les membres du comité sont intéressés à en venir aux faits ? R.—Je ne puis me rappeler, M. le président, chacun des endroits où j'ai fait voir ces échantillons. Je les portais partout avec moi et les montrais aux cultivateurs. Aux assemblées, je parcourais la foule avec ces échantillons dans des enveloppes, et j'en ai ainsi distribué une grande quantité que les cultivateurs emportaient pour en faire l'essai.

Dr FERGUSON, (Leeds.)—Je désirerais proposer ceci : Comme M. Webster est ici pour nous dire d'une manière intelligible dans quelle condition il a trouvé les cultivateurs du Dakota et ceux du Manitoba et quelles sont leurs espérances réelles de succès pour l'avenir, pourquoi ne le laisserions-nous pas continuer son exposé et nous dire ce qu'il pense de l'avenir des cultivateurs du Manitoba, et si ce pays est favorable à la culture mixte, afin que nos concitoyens puisse savoir ce qui en est. Pour ma part je ne voudrais pas les voir exposés à ne pouvoir compter que sur une bonne récolte tous les trois ou quatre ans comme la chose arrive dans le Dakota. Laissons continuer M. Webster, c'est le moyen de pouvoir tirer parti de son témoignage.

Par le Dr MACDONALD :—

Q.—Est-ce un échantillon honnête du blé qui était dans l'élevateur du lac du Diable ? R.—Quand je l'ai pris, j'ai demandé au gardien combien il y avait de blé dans l'élevateur et il m'a répondu qu'il y en avait 3,000 boisseaux. Pendant la partie du jour que j'ai passée près de l'élevateur, il y avait plusieurs cultivateurs qui y apportaient leur grain ; il y en avait beaucoup de plus mauvaise qualité que celui-ci ; quant à leur avoine, elle avait peu ou point de valeur. J'ai pris en conséquence comme échantillon le blé qui m'a paru représenter une juste moyenne du grain que j'avais vu dans cet endroit, aux deux élevateurs qu'il y avait là en opération.

Q.—Y avait-il dans ces élevateurs de meilleur blé que celui que vous nous montrez ? R.—Non.

Par le Dr WILSON :—

Avez-vous des échantillons provenant de comtés autres que celui que vous mentionnez comme ayant eu à souffrir de la gelée ? R.—Non, monsieur, mais j'ai vu ailleurs d'assez bon blé, rangé dans la catégorie du n<sup>o</sup> 2.

Q.—Y a-t-il en général plusieurs autres comtés où le blé a été injurié par la gelée, cette année, dans le Dakota ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Connaissez-vous le nombre de sections ou de comtés qui ont eu à souffrir de la sorte ? R.—Oui, je le trouve dans un rapport publié par la *Pioneer Press* de Saint-Paul qui ne peut être accusée de partialité. Ce rapport dit que dans huit comtés du Minnesota et du Dakota, la récolte n'a été que de dix boisseaux par acre. La *Pioneer Press* est le journal le plus important de cette partie de l'Ouest et doit être considéré comme un témoin digne de foi.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous dites que la *Pioneer Press* mentionne un rendement moyen de dix boisseaux seulement par acre. Je vois ici une circulaire que j'ai déjà remarquée dans les gares et qui porte la signature de W. A. A. Webster. Est-telle de vous ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous donnez une liste de cultivateurs ainsi que la quantité de grains récolté par chacun d'eux, et vous établissez une moyenne de trente-cinq boisseaux de l'acre pour quarante-cinq fermes ? Est-il question du blé dans cette statistique ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous visité vous-même tous les cultivateurs mentionnés sur cette liste et garantissez-vous la vérité de ces chiffres ? R.—Oui, je les ai visités. La plupart sont de mes anciens amis et je voulais savoir comment ils réussissaient dans ce nouveau pays. Ils y résident depuis six à neuf ans, et plusieurs de ceux qui récoltent aujourd'hui ces immenses quantités de grain, ont laissé notre vieille province avec cinquante piastres à peine dans leur gousset ; ce sont aujourd'hui des cultivateurs riches. Je ne tiens pas tous mes renseignements de ces gens, dont quelques-uns ont conservé un mauvais souvenir du pays natal et pourraient peut être attaquer la fidélité de mon rapport. J'ai écrit à trois ou quatre personnes marquantes de la province du Manitoba leur disant que je préparais un travail pour contrecarrer la propagande des agents du Dakota et leur demandant de recueillir des informations parmi les cultivateurs de leur localité, au nord, au sud et à l'ouest, et—

LE Dr WILSON.—Je ne veux pas vous interrompre, mais on a dit qu'une immense quantité de blé avait été endommagé dans le Dakota. C'est là l'accusation. Nous désirons tirer cette affaire au clair et savoir si quelques parties du Nord-Ouest canadien ont souffert de la même manière par le froid et les gelées. Veuillez continuer.

Par le PRÉSIDENT.—

Q.—La question me paraît à propos. Avez-vous trouvé dans le Manitoba ou les Territoires du Nord-Ouest, un seul township où les gelées se soient fait sentir d'une manière aussi dommageable que dans l'endroit que vous mentionnez spécialement ? R.—Je n'en ai pas trouvé un seul, M. le président, où l'on a éprouvé l'ombre des dommages auxquels j'ai fait allusion.

Q.—Est-ce qu'il y a eu beaucoup de blé d'endommagé pendant la dernière saison ? R.—Je n'étais pas au Nord-Ouest alors, mais on m'a appris qu'il y en avait eu une certaine quantité. Au Manitoba, certains endroits ont gravement souffert, mais au Nord-Ouest, j'ai appris par des amis que les dommages n'avaient pas été appréciables.

Par le Dr WILSON :—

Q.—Quelle est la proportion du blé endommagé par la gelée dans le Manitoba, comparée à celle du Dakota, et quels sont les avantages réciproques des deux pays ? R.—D'après mes observations dans l'un et l'autre pays.—

Q.—Mais vos observations au sujet du Dakota, vous les avez prises dans une gazette ; vous avez sans doute fait la même chose au sujet du Nord-Ouest ? R.—Non,

elles ne proviennent pas simplement des journaux ; j'ai visité aussi plusieurs comtés du Minnesota.

Par le Dr MACDONALD :

Q.—Vous dites que la moyenne de la récolte dans le Dakota a été de onze minots par arpent ? R.—Les gens disent dix minots.

Q.—Vous avez tiré parti de la chose en comparant cette moyenne à celle du Manitoba qui a été, dites-vous, de 35 minots ? R.—Il s'agissait de la récolte de 1887.

Q.—Comment pouvez-vous comparer une récolte avec l'autre ? R.—Je ne les compare pas.

Q.—Nous ne pouvons assurément excuser nos agents de faire des rapports erronés parce que les agents américains disent des faussetés, bien que pour ma part je sois beaucoup plus intéressé au Manitoba qu'au Dakota.

M. HESSON.—Le document est en date de juin 1888, et traite par conséquent de la récolte de 1888. Je connais plusieurs personnes demeurant autrefois dans les environs de chez moi qu'on ne réussirait pas à faire revenir au pays aujourd'hui.

Le Dr WILSON.—Je trouve bien malheureux que nous cherchions à prendre une année visitée par les gelées, comme base de comparaison entre les Etats de l'Ouest et le Manitoba. Qu'on prenne plutôt une année favorable dans un pays comme dans l'autre, et j'admettrai les conclusions de M. Webster. En 1883, nous avions une moyenne de 31 minots, et dans le Dakota elle n'était que de dix ou onze. C'était une bonne année, exempte de gelées. Mais si vous choisissez une année ou la gelée a ravagé tout l'ouest, vous ne pouvez, à mon sens, faire une comparaison honnête et loyale. Encore une fois, prenons une bonne année de chaque côté, et je serais heureux de donner la supériorité à notre pays sur le pays voisin si le résultat lui est favorable.

M. PATERSON.—Je crois, M. le président, que nous tenons tous à l'honneur de ce comité et que la réputation de chacun de nous est quelque peu en jeu dans nos procédures. Je suis heureux de dire que j'ai visité le Manitoba précisément pendant la saison à laquelle M. Watson fait allusion, et c'était vraiment réjouissant d'y voir la récolte. Mais il y a un point sur lequel je diffère d'opinion avec l'honorable député de Perth. Son argumentation se réduit à dire : prenons une année où la gelée a causé des dommages aux Etats-Unis ; établissant la production réalisée cette année-là chez nos voisins ; d'un autre côté, prenons l'année la plus abondante que nous ayons eu chez nous et comparons là à cette mauvaise année de nos voisins ; ensuite que le comité, évidemment pour le simple plaisir de se faire critiquer, fasse connaître au monde le résultat de cette étrange comparaison ! Ce serait mettre les Américains en mesure de dire avec raison qu'un comité parlementaire canadien composé d'hommes intelligents et amis de la vérité, s'est trouvé forcé, pour établir une comparaison favorable à son pays, de prendre pour base une année où la gelée a fait de grands dommages aux Etats-Unis et une année d'abondance au Canada. Telle est la signification à laquelle se réduisent les remarques de l'honorable député de Perth ; il trouve qu'une comparaison faite dans de pareilles conditions serait loyale, tandis qu'elle nous paraît fort malhonnête à nous. M. le président, je suis convaincu qu'une comparaison loyale démontrerait la supériorité de notre pays sur le Dakota, sous plusieurs rapports. Notre pays est exempt de plusieurs fléaux qui dévastent les terres de nos voisins ; je crois que sa fécondité est égale ou même supérieure à celle du Dakota, mais pour l'honneur du comité, ne faisons pas de fausses comparaisons. N'allons point faire déloyalement un parallèle entre une bonne année dans le Manitoba et une des plus mauvaises dans le Dakota et le Minnesota. Une pareille conduite peut convenir à des hommes bornés, mais elle ne sera jamais endossée par le comité.

M. HESSON.—Je proteste contre les insinuations de mon honorable collègue ; je ne crois pas m'être rendu coupable de la moindre déloyauté au sujet de cette question. Il est en preuve devant le comité que c'est l'année dernière que M. Webster a visité les pays en question pour y recueillir des renseignements. La récolte qu'il y

a vue est celle de 1888 et je crois que c'est celle-là qui peut être considérée comme une preuve convenable de la supériorité du Nord-Ouest sur le Dakota et le Minnesota. C'est le résultat de la récolte de 1887 qui a été publié sur les circulaires, mais c'était le dernier que l'on pouvait avoir. M. Watson est libre de faire toutes les assertions injurieuses qu'il lui plaira, mais il n'en est pas moins vrai qu'en prenant n'importe quelle autre année, la comparaison reste toujours en notre faveur. La moyenne a été de trente et un minots pour le Manitoba contre onze minots pour le Dakota. M. Webster a pris justement les renseignements qu'il devait prendre et il n'y a absolument rien de déloyal dans sa conduite: Il a pris les rapports des Etats-Unis pour ce qui concerne les résultats de cette année. Il a pris également les résultats de l'année actuelle pour le Manitoba. Je puis affirmer que dans nombre de cas, ces résultats ont bien répondu à l'idée qu'on s'en était formé. M. Paterson n'a aucun droit de me faire la leçon. M. Webster n'aurait pas fait son devoir s'il ne s'était pas attaché à choisir les meilleures preuves. Je connais trois ou quatre des personnes dont les noms se trouvent sur cette circulaire. Nous avons à répondre aux américains qui s'efforcent de discréditer notre pays et nous devons le faire par tous les moyens légitimes à notre disposition. M. Webster est allé chercher des échantillons dans le vaste district agricole du lac du Diable et il est venu en chercher dans notre pays, à 100 milles plus au nord. Notre produit est supérieur à l'autre. N'est-ce pas par des moyens de ce genre qu'on empêchera les américains de nous discréditer? Je voudrais voir à l'œuvre une douzaine d'hommes du genre de M. Webster.

M. PATERSON.—Je ne retire pas un seul mot de ce que j'ai dit. Ce n'est pas la conduite du comité que je désapprouve ni la comparaison faite avec le Dakota, en 1887 ou 1888; mais c'est la déclaration que l'honorable député n'a pas hésité à faire, alors qu'on soulevait des objections contre un système de comparaison qui consistait à prendre des récoltes d'années différentes pour les mettre en parallèle. Cet honorable monsieur disait alors: "Laissons faire, c'est en notre faveur". Ce sont ces paroles que je désapprouve.

M. HESSON.—Je n'ai rien dit de déloyal.

M. PATERSON.—Quand le témoin cite une des meilleures années du Manitoba contre une des plus mauvaises du Dakota et qu'un député trouve la comparaison injuste, mon honorable collègue, lui, s'écrie: "Acceptons cela tout de même; c'est en notre faveur."

M. HESSON.—Vous ne dites rien des remarques de M. Watson?

M. PATERSON.—Ce que M. Watson a dit était parfaitement correct; mais il n'a pas pris la récolte du Manitoba en 1887 pour la mettre en parallèle avec celle du Dakota en 1888. C'est ce que vous voudriez faire.

Plusieurs Honorables MEMBRES DU COMITÉ.—Non, non.

M. PATERSON.—Oui; j'ai entendu l'observation. Le député de Perth-Nord a dit: "Laissons passer; c'est à notre bénéfice." Encore une fois voilà ce que je désapprouve.

Le Dr MACDONALD:—

Q.—Je le demande à M. Webster, est-ce loyal de prendre le résultat d'une bonne année dans le Manitoba et de le comparer au résultat d'une mauvaise année dans le Dakota et de dire comme M. Hesson: "C'est parfait, la comparaison est en notre faveur"?

M. HESSON.—J'ai attiré l'attention sur le fait que le document portant la date du mois de juin 1888 ne pouvait avoir trait à la récolte de 1888.

Le Dr MACDONALD.—La vérité est qu'il y a eu tant d'interruptions qu'elles ont donné lieu à une méprise: il faisait simplement allusion à 1888 et comparait les deux récoltes de la même année.

M. BAIN (Wentworth).—Comme membre du comité, je déclare que l'agent qui distribue actuellement cette circulaire pour engager les gens à aller au Manitoba, les trompe avec audace, peu m'importe ceux qui disent le contraire. Prendre deux échantillons de blé, les mettre l'un à côté de l'autre et dire que c'est là la preuve de ce qui peut se faire dans chacun des deux pays, c'est également se rendre coupable de fausse représentation. Je suis convaincu que vous trouverez une foule d'agents américains qui font absolument comme M. Webster; qui montre des échantillons de blé gelé du Manitoba à côté d'échantillons d'excellent blé de leur propre pays, et invitent les gens à tirer la conclusion. Prendre pour point de comparaison la récolte d'une année antérieure, ça n'est pas loyal, et nous devons à notre honneur de le dire au public. Peu importe de quelle manière ces choses-là se font, la vérité doit être connue. Quand nous entendons M. Webster déclarer, comme il vient de le faire, qu'il faut se constituer sujet américain et demeurer cinq ans aux États-Unis pour pouvoir obtenir une patente; quand nous entendons le même M. Webster modifier cette déclaration de la manière dont nous avons été témoins, je n'hésite pas à dire que si nous endossons cette manière d'agir et en prenons la responsabilité devant le public dans notre rapport, nous trompons le pays. Je ne serai pas accusé j'espère de manquer de patriotisme.

Je considère toute cette affaire comme un acte de fraude contre le comité, et le plus tôt nous parviendrons à découvrir la vérité sur cette question le mieux ce sera pour nous. Je répète que le député de Perth, M. Hesson, savait que ces renseignements étaient exagérés. Notre affaire c'est d'aller au fond de la question, mais la difficulté—c'est que, lorsque nous interrogeons le témoin sur un fait, nous pouvons être certain de ne rien apprendre. Ce qu'il nous a dit de Saint-Thomas en est une preuve. Nous voulions avoir des données positives et il nous a répondu en nous rapportant des conversations qu'il a eu avec un individu inconnu, à Winnipeg. Tout cela ne peut être considéré comme une preuve; ce sont les choses qu'il a vues et qu'il a apprises par lui-même que nous aurions intérêt à connaître.

M. HESSON.—Donnez-lui l'avantage de parler.

Le PRÉSIDENT.—Il est à propos, je crois, de vider maintenant une question qui a été soulevée tout à l'heure. M. MacMillan, député de Huron, a dit qu'il n'est pas nécessaire de se faire sujet américain pour obtenir des terres aux États-Unis. M. Bain a aussi parlé dans le même sens. J'ai ici en mains un livre intitulé "Le Guide du Colon" publié par ordre du gouvernement canadien, et j'y trouve une *fac simile* de la déclaration requise des personnes qui veulent obtenir des terres du gouvernement américain. La voici :—

DECLARATION REQUISE D'UN SUJET AMERICAIN.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, )  
Etat du Minnesota. )

DISTRICT JUDICIAIRE,  
Comté de.....

.....  
a personnellement comparu devant le soussigné, greffier de la cour de district de \_\_\_\_\_, dans le district judiciaire susdit de l'Etat du Minnesota, laquelle est une cour pour l'enregistrement et la garde des conventions et autres documents légaux, et après serment prêté qu'il est né à \_\_\_\_\_ en ou vers l'année 18 \_\_\_\_\_, il a déclaré qu'il a l'intention, *bona fide*, de devenir sujet des États-Unis et de renoncer pour toujours à l'allégeance qu'il a gardé jusqu'à ce jour à tout prince, potentat, gouvernement ou souverain étranger et particulier à la reine d'Angleterre dont il est le sujet.

M. BAIN.—Ajoutez cela si vous le voulez, mais ne faites pas l'autre assertion.

Le Dr MACDONALD.—Est-ce que le fait de prêter cette déclaration fait perdre le droit de citoyen canadien ?

Le PRÉSIDENT.—Je ne suis pas prêt à porter un jugement sur le point.

Le Dr MACDONALD.—Celui qui la fait ne répudie pas sa souveraine; il exprime l'intention de faire un certain acte à une époque future. Supposez même qu'il prête le serment d'allégeance aux États-Unis, croyez-vous qu'il ne peut pas reprendre son titre de citoyen anglais sans prêter de nouveau allégeance en ce pays ?

M. DAVIN.—L'honorable député est en contradiction complète avec la loi. L'intention de devenir sujet américain doit être déclarée en même temps que la demande de terre est faite, mais la dernière condition exigée pour l'obtention finale du titre de propriété, c'est l'affirmation solennelle que le requérant est devenu sujet américain.

Le Dr WILSON.—Vous êtes en dehors de la question soulevée en premier lieu. La prétention qui a fait le sujet du débat, est qu'un homme ne peut faire enregistrer sa demande, tant qu'il n'est pas sujet américain.

Le Dr FERGUSON (Leeds).—Sans cela il ne peut avoir ses titres.

Le Dr WILSON.—Revoyez le témoignage et vous trouverez que le témoin a affirmé qu'un homme qui dépose une demande à vingt-un ans, doit attendre qu'il soit rendu à vingt-six ans pour avoir son titre. C'est quand il prend son titre qu'il devient sujet américain, mais pas auparavant.

M. GORDON.—Ayant vécu aux Etats-Unis et observé le fonctionnement de la loi dans ce pays, je puis affirmer ceci au sujet de la question de naturalisation : Tout sujet anglais au plutôt toute personne qui veut obtenir des terres, doit d'abord faire la déclaration que vous avez lue tout à l'heure, et dans laquelle il fait connaître son intention de prêter allégeance. On lui donne alors ce qu'on appelle "ses premiers papiers." A partir de ce moment, il a trois ans pour compléter son acte de naturalisation, et il ne peut obtenir ses titres de propriétés à moins d'avoir en sa possession la preuve que cet acte est parfait. Plusieurs de mes amis ont eu à remplir ces formalités et c'est ainsi que j'ai été témoin de la chose.

M. BAIN.—Prétendez-vous, M. Gordon, que personne ne peut posséder de terres aux Etats-Unis, à moins d'être sujet américain ?

M. GORDON.—Oui, pour ce qui concerne les terres obtenues à titre de *homestead* ou par préemption. En dehors de ce cas, la chose n'est pas nécessaire. Pour acheter d'un particulier qui a déjà ses titres, la naturalisation n'est pas obligatoire.

M. McNEILL.—On m'a accusé de déloyauté parce que j'ai fait publier le document que voici et qui contient les lignes suivantes :—"Ci-joint une liste de cultivateurs du Manitoba avec leur adresse actuelle, le lieu de leur ancienne résidence, le nombre d'acres consacrés par chacun à la production du grain et le rendement brut de la récolte de 1887 pour chaque cultivateur qui figure sur cette liste." Il est daté du 26 juin 1888. Il vous le demande maintenant, qui peut contester la légitimité de cette statistique ? qui peut me blâmer d'avoir établi de la sorte le rendement de la récolte au Manitoba pendant l'année 1887 ? Il est bien vrai que la récolte a souffert des gelées, l'année dernière, au Manitoba et dans le Nord-Ouest, mais quel crime y a-t-il de faire connaître le résultat de la récolte de 1887 ? Comment ces statistiques concernant le résultat d'une année clairement désignée, peuvent-elles jeter le public dans l'erreur au sujet de la récolte d'une année subséquente ? Une pareille conclusion est monstrueuse. Je n'ai nullement parlé de blé gelé, et s'est précisément à l'occasion du blé gelé que l'on m'accuse. Je n'ai jamais prétendu autre chose que ce qui est contenu dans le document en question et je ne prétends pas autre chose dans le moment.

M. BAIN.—Voici l'échantillon du blé ; il est aussi visible que le soleil en plein midi.

M. McNEILL.—Qu'est-ce que l'intention de nuire peut inventer de pire que d'affirmer que la publication d'un pareil document est une chose déloyale ? On m'a accusé de malhonnêteté parce que j'ai dit que c'était une chose louable de faire connaître le résultat de la récolte de 1887 !

M. MACDONALD.—L'origine de la difficulté provient d'une question que j'avais posée. M. Webster parlait de la moyenne de la production du blé en 1888 ; après avoir lu un extrait de journal établissant que la moyenne de la récolte était d'envi-

ron dix minots par argent dans le Dakota, il ajouta : " Comme contre-partie, j'ai préparé le document suivant ; j'ai choisi les fermes dont les noms suivant, et j'arrive à établir pour le Manitoba, une moyenne de trente-cinq à trente-six minots par acres." S'il voulait faire une comparaison avec le Dakota en prenant la récolte de 1887 dans le Manitoba, la comparaison n'était pas honnête. Si nous faisons un crime aux agents américains de discréditer le Manitoba et d'élever aux nues leur propre pays, nous devons condamner les mêmes procédés ici, et ne pas suivre leur mauvais exemple. C'est quand nous avons parlé de la sorte que M. Hesson s'est écrié : " Peu importe, c'est en faveur de notre pays." C'était, il est vrai en faveur de notre pays, mais quand de pareils documents tomberont entre les mains des agents américains, ils ne manqueront pas d'en tirer parti auprès des gens qui émigrent vers l'ouest, et de leur dire que, puisque nous avons recouru à de pareils moyens, c'est que notre sol ne vaut pas ce que nous en disons.

M. HESSON.—Le comité ne peut avoir de témoignage plus concluant que celui de l'honorable député qui représente cette division électorale. Nous ne devons pas le perdre de vue ; il atteste qu'en 1887 le résultat a été, pour le Manitoba, de trente et un minot par acre, contre dix minots dans le Dakota.

Le Dr MACDONALD.—Je suis toujours d'opinion que le Manitoba est supérieur au Dakota, et que si nous avions le véritable résultat de 1888, il serait à l'avantage du Manitoba. Alors les agents américains ne pourraient prétendre que nous comparons une mauvaise année du Dakota. Ce serait leur ôter un puissant argument.

M. WEBSTER.—On a fait une omission au sujet du document qui vient d'occuper le comité. Immédiatement après la publication des rapports de la récolte, dans l'automne de 1887, nous avons pu nous procurer les renseignements convenables pour rédiger cette circulaire. Ce sont ces renseignements que j'ai envoyés au département avec prière de les faire imprimer dans la forme qu'ils ont actuellement, et tout l'hiver s'est passé avant que le travail ne fut fini, en sorte que le tout n'a été disponible qu'au printemps. Nous étions déjà rendus au 1er juillet quand j'ai pu mettre devant le public les rapports de la récolte de 1887, au moyen de ces circulaires. C'était la dernière récolte. Mais quoi qu'il en soit, voici un échantillon de blé que j'ai recueilli moi-même à Morden ; je l'ai eu d'un M. Thompson, autrefois du township de Scott, au nord d'Ontario. Il en avait conduit deux charges à Morden et l'a vendu \$1.15 le minot ; il en avait pour \$100. J'ai visité des centaines de fermes qui produisent un blé semblable. J'ai pris cet échantillon immédiatement après la récolte.

Par M. WATSON :—

Q.—Vous avez visité des milliers de fermes au Manitoba où la moisson était aussi belle que cela ? R.—Oui, monsieur, l'année dernière, en 1888.

Q.—Je dis que ce n'est pas le cas. R.—Ma parole vaut bien la vôtre.

Q.—Je ne prétends pas siéger à ce comité pour entendre des faussetés ; nombre de mes collègues savent comme moi qu'on veut nous en imposer. Nous ne voulons pas discuter sur la récolte de 1888, au Manitoba ; elle a souffert de la gelée comme dans les Etats de l'ouest. Je prétends que les ressources naturelles de notre pays peuvent être montrées sur une couleur plus avantageuse qui, de fait est leur véritable couleur. Je le dis et je puis le prouver. Cette circulaire donne la moyenne de la récolte de 1887 comme étant de trente-trois minots à l'arpent. C'est un peu au-dessus de la réalité. Qu'on prenne exactement les faits comme ils sont, et l'avantage restera toujours au Manitoba sur le Dakota. Je faisais parti du comté d'immigration en 1883, alors que le député de Perth-Nord voulut m'attaquer parce que je refusais d'admettre l'assertion du ministre de l'agriculture à l'effet que 13,000 immigrants s'étaient établis au Manitoba. Je niai le fait et les chiffres ont prouvé depuis que j'avais raison. Le député de Perth-Nord se leva alors et dit : " Pour l'amour de Dieu, si nous avons un rapport favorable, pourquoi ne pas le prendre." Ne sommes-nous pas ici pour prendre des renseignements exacts sur le Nord-Ouest canadien et sur les autres parties du Dominion, et pour les livrer ensuite au public. Si nous constatons

des inexactitudes, notre devoir n'est-il pas de les rectifier ou de chercher du moins à le faire. Pourquoi établissons-nous des fermes expérimentales et employons-nous des hommes de l'art comme le professeur Saunders, si ce n'est pour montrer au peuple du Canada ce qu'on peut gagner par une culture améliorée? Je prétends que le comité poursuit un but utile, mais je prétends aussi qu'il est absurde d'agir comme des spéculateurs ou des charlatans, en faisant la comparaison entre notre pays et le pays voisin au moyen d'un échantillon emprunté à une bonne récolte pour le Manitoba, et d'un autre échantillon emprunté à une mauvaise récolte pour le Dakota. Vous pouvez trouver d'aussi mauvais blé dans un pays que dans l'autre. Comme un de nos collègues l'a dit tout à l'heure, il est malheureux qu'on n'ait choisi que de mauvais échantillons dans le Dakota, tandis qu'on n'en a pris que de bons dans le Manitoba. A quoi bon agir de la sorte quand nous pouvons prouver par les rapports des années précédentes, que l'avantage reste au Manitoba? Malheureusement l'année actuelle a été mauvaise, la chose est indéniable, mais prenons la récolte de 1887: nous avons une exportation d'au-delà de 12,000,000 de minots, tandis que cette année ne nous en donne que 5,000,000. Qu'avons-nous besoin de parler de cette année, nous savons qu'elle ne peut être considérée comme un juste point de comparaison. Ce monsieur vient ici prendre le temps du comité pour ne rien dire. Je désirerais lui faire une question à laquelle le ministre de l'agriculture a fait allusion. Je conteste l'exactitude de son affirmation concernant la possibilité d'acheter les instruments d'agriculture à meilleur marché au Manitoba qu'au Dakota. Je voudrais qu'il nous donnât quelques explications à ce sujet.

Le Dr SPROULE.—Il y a ici une question de crédibilité. M. Webster affirme un fait et un des membres du comité le contredit ouvertement. Je crois que l'affirmation positive d'un homme parlant de ce qu'il prétend connaître, réclame, en face d'une contradiction directe, des explications plus précises et plus étendues.

M. WATSON.—Je répondrai d'une manière satisfaisante pour quiconque connaît la récolte du Manitoba cette année.

M. PATERSON.—M. Webster nous a parlé du résultat obtenu sur des milliers de fermes qu'il a visitées.

M. WATSON.—Je ne crois pas qu'il y ait deux douzaines de cultivateurs au Manitoba aujourd'hui qui puissent nous montrer d'aussi bons échantillons de blé que celui-ci. Je vous donnerai la moyenne pour les meilleures parties de cette province pour l'année actuelle.

Le PRÉSIDENT.—Il faut mettre un peu de dignité dans nos opérations.

Le Dr WILSON.—Vous permettez au témoin d'injurier un député qui l'interroge.

Le PRÉSIDENT.—Je crois n'avoir rien permis de semblable. Nous sommes tous animés d'un même sentiment; nous voulons tous faire une exposition exacte des avantages que possède le Canada. Nous avons ici un homme qui prétend avoir constaté que les avantages offerts par le Manitoba et le Nord-Ouest sont bien supérieurs à ceux du Dakota. Il donne son témoignage devant le comité, et à moins que ses affirmations ne soient démolies par autre chose qu'une simple contradiction,—je n'entends pas dire que les déclarations des membres de ce comité doivent être mises de côté—elles conservent toute leur valeur. En autant que je comprends la déclaration de M. Webster, il l'a faite pour l'année 1888 exclusivement, sans allusion à cette circulaire. Il allègue que dans certains districts du Dakota—non pas dans tout le territoire, mais spécialement au Lac du Diable—la récolte a été totalement détruite, et considérablement endommagée dans d'autres parties qu'il mentionne. Je lui ai demandé s'il n'y avait pas certains districts du Manitoba qui avaient souffert des dommages analogues, et il m'a répondu qu'il n'y en avait pas. C'est là le meilleur témoignage que nous puissions avoir de la supériorité du Manitoba sur le Dakota. Je suis de l'opinion du député qui observait tout à l'heure que nous ne devons permettre aucun renseignement exagéré; mais sur le point qui nous occupe, je crois que les avantages sont si visibles que l'exagération ne saurait trouver sa place.

M. PATERSON.—M. Webster a dit qu'il y avait des milliers de fermes qui avaient produit des récoltes de ce genre. Cette affirmation ayant été mise en doute par un membre du comité, je crois que vous devez demander des explications au témoin.

Le TÉMOIN.—La contrée à laquelle j'ai fait allusion s'étend de Morris à Miami en suivant la rive nord du crique au Tabac, de là à environ quarante milles dans la direction de Pembina à travers les comtés de Nelson et de Morden en se dirigeant vers l'est, à dix milles environ de la frontière; puis de là à travers Gretna et l'établissement des Mormons jusqu'à ce qu'on atteigne de nouveau la rivière. Il y a une région d'environ quarante milles carrés qui a été exempte des gelées pour les cultures ordinaires. Au moyen de la carte, vous pouvez voir par vous-mêmes le nombre de fermes qu'elle comprend. Je n'ai pas tenu note de chaque ferme en particulier, mais je puis dire que le district contient un grand nombre d'établissements florissants. J'en ai visité un grand nombre; je m'y arrêtais pour voir battre les grains, et l'échantillon que je vous présente, provient de la ferme d'un nommé Thompson, ancien huissier de Scott, comté d'Ontario.

Par le Dr WILSON :—

Q.—Ce lieu est-il directement au nord de l'endroit du Dakota où vous avez pris votre échantillon ? R.—Non, un peu plus à l'est. Bien que je ne sois ici qu'un simple témoin, je ne permettrai pas qu'on dénature mes paroles. J'ai dit que c'était au nord et un peu à l'est. Je connais ce pays comme mon propre comté et peut-être que certains membres du comité le connaissent aussi.

Par M. PATERSON (Brant) :—

Q.—A quelle distance est-il de Deloraine ? R.—Deloraine est à environ 100 milles plus à l'ouest.

Q.—Vous n'avez pas été plus loin qu'à 100 milles de Deloraine ? R.—Non.

Par le Dr MACDONALD :—

Q.—N'y a-t-il pas eu de fortes gelées dans la municipalité de Louise ? R.—Oui.

Q.—N'est-ce pas de ce territoire dont vous parlez ? R.—Non, monsieur, c'est plus haut, sur le premier plateau de Souris. Voici une carte faite il n'y a que deux ans.

M. LIVINGSTON.—Permettez-moi de dire un mot sur la question. J'ai dans cette région, une ferme qui contenait environ 400 acres de culture de blé, la saison dernière. Dire que l'échantillon que nous avons sous les yeux donne une idée exacte du blé qui a été récolté sur cette ferme, est une évidente fausseté. R.—Je n'ai jamais rien dit de tel.

Q.—Qu'avez-vous donc dit ? R.—J'ai dit que j'avais pris ce blé chez Thompson.

Q.—Vous avez dit que des milliers de fermes produisaient d'aussi bon blé. Elles ne se trouvent pas dans mon district alors.

M. GUILLET.—Montrez donc votre échantillon.

M. LIVINGSTON.—J'en ai un chez moi, et si vous désirez le voir, je puis le faire venir. Je crois que je suis assez bon juge en fait de blé et qu'aucun membre de ce comité n'en doute. J'ai été propriétaire de moulins pendant longtemps et j'ai aussi cultivé le blé pendant de longues années. Mais pour vous satisfaire, j'enverrai chercher cet échantillon. Je n'en ai guère vu de semblables à celui de M. Webster ni dans les fermes, ni aux éleveurs et sur les marchés. Je ne doute pas qu'il l'ait choisi dans un ou deux endroits particuliers.

Par le Dr MACDONALD :—

Q.—Y avait-il du blé gelé dans ce district ? R.—Oui.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Répétez ce que vous avez dit à ce sujet. Il est important que votre témoignage soit sans ambiguïté sur ce point.

M. DALY.—Dites-vous qu'on a exporté du blé gelé de Gretna, Morden ou Plum Coolie, cette année ? Dans tout le voisinage, il n'y a pas eu la moindre apparence de gelée.

M. LIVINGSTON.—On y a souffert de la gelée. La chose est certaine ; je le tiens de plusieurs cultivateurs.

Par le PRÉSIDENT ;—

Q.—Veuillez dire ce que vous désirez faire connaître au comité ? R.—C'est simplement une répétition, M. le président. Il y a cette contrée de quarante milles carrés où j'ai pris l'échantillon de blé que vous voyez. J'en ai pris plusieurs autres absolument de même qualité. J'avais plusieurs amis demeurant à deux ou trois milles de Miami et ce sont eux qui me les ont donnés. Je me suis rendu de là, près de la frontière en traversant Morden, de façon à visiter cette région de quarante milles carrés. Je n'ai trouvé là qu'une seule pièce de blé encore debout ; c'était au-dessus de Carmon sur les rives du Crique au Tabac. Je rencontrai le propriétaire, nous allâmes visiter le champ ensemble et je trouvais que le blé était beau, mais qu'il avait été endommagé. Je lui demandais pourquoi il ne l'avait pas coupé et il me dit : " J'ai déjà 6,000 minots de blé et au lieu de couper celui-ci, je vais y faire paître un troupeau de moutons. Cela me rapportera tout autant, je crois." C'est là le seul champ de blé gelé que j'ai vu dans cet endroit et je fais cette affirmation avec connaissance de cause.

M. HESSON.—Parlez-vous des instruments d'agriculture.

M. COCHRAN.—Oui, le député de Marquette nous a dit hier, d'après M. Webster, que les instruments agricoles se vendaient aussi bon marché dans le Manitoba que dans le Dakota. Je désire que M. Webster nous dise ce qu'il connaît des prix.

M. WEBSTER.—Je suis heureux de vous faire connaître ce que j'en sais et la peine que je me suis donnée pour m'assurer de la valeur réciproque des instruments d'agriculture dans les deux pays. Je me suis occupé de la chose pendant cinq ans avant de pouvoir l'étudier sur les lieux. C'est vous dire que j'y portais intérêt. A Grand Fork, je me suis présenté comme cultivateur, et c'est avec des vêtements de cultivateur que j'allai à l'agence des instruments d'agriculture sous prétexte d'y faire des achats. C'était à la saison où les cultivateurs achètent et je voulais avoir les prix pour du comptant. Je trouvais que les lieuses montées en acier comme celles de Toronto, et tous les autres instruments du même genre en vente à Fargo et dans les autres villes, ne se vendaient pas meilleur marché qu'au Manitoba. J'ai demandé, par exemple, les prix à Morden d'abord et ensuite à Bossvine, et j'ai constaté qu'on pouvait acheter à aussi bon marché à Bossvine, à 100 milles de Winnipeg, qu'à Grand Forks.

Par M. WATSON.—Donnez-nous les prix ? R.—\$170 pour une lieuse.

Q.—Quel est le prix des charriots ? R.—Je ne m'en suis pas informé. Je m'occupais spécialement des machines améliorées, des faucheuses, des lieuses, etc.

Q.—Combien se vend une faucheuse ? R.—Environ \$70.00.

Q.—Les semeuses ? R.—\$70.

Q.—Les charrues ? R.—Je ne m'en rappelle plus.

Q.—C'est un instrument important ? R.—Je me suis informé du prix des charrues sur les lieux, mais je ne puis le dire de mémoire.

Le TÉMOIN.—Quand je parlais des prix aux gens du Manitoba, ils s'amusaient de la chose et me disaient : " C'est pour la réclame que les gens disent que les prix sont plus bas dans le Dakota." Tous les agents, les uns après les autres, m'ont également répété qu'ils vendaient aussi bon marché au Manitoba. Il y a encore le *Globe* qui a retiré tout ce qu'il avait écrit auparavant et qui a dit que les instruments aratoires étaient aussi bon marché et les règlements pour l'obtention des terres beaucoup plus faibles qu'au Dakota. Je me suis servi de cela dans mes conférences, tant que l'argument n'a pas été complètement usé.

M. WATSON.—Je me suis assuré des prix des machines agricoles à Watertown, dans le Dakota, et au Portage de la Prairie, dans le Manitoba. Je demeure au Portage de la Prairie et je sais ce qui en est à ce sujet dans cet endroit. Je ferai venir ici un témoin qui achète et vend des instruments aratoires à Watertown, dans le Dakota, et qui corroborera les chiffres que je vais vous donner. Au Manitoba, le prix d'une lieuse est de \$180.00, argent comptant; l'instrument est monté sur acier et fauche 7 pieds de largeur. M. Daly admettra que c'est un prix modéré. Le plus bas prix possible auquel la même lieuse se vend à Watertown, dans le Dakota, est de \$110.00, mais la machine est muni d'un porte-gerbe. Celles qui se vendent au Manitoba sont de manufacture canadienne et quelque peu inférieures en qualité aux machines américaines. Au Manitoba, le prix des chariots ou voitures pour les lourdes charges est de \$85.00; c'est la voiture ordinaire à deux caissons. A Watertown, dans le Dakota, elle se vend \$55. Un semoir vaut \$70 au Manitoba et \$48 à Watertown. Une charrue à manchons se vend \$22.00 au Manitoba et \$18, au Dakota. La charrue mécanique à double sillon de 16 pouces, se vend \$70 au Manitoba et \$48 à Watertown. Les faucheuses que le témoin dit valoir \$70 à Watertown, ne se vendent que \$55. Ce sont là les prix de ces instruments, argent comptant.

Le TÉMOIN.—J'ai donné les prix d'il y a deux ans.

M. WATSON.—Mes prix sont ceux de 1887. L'année dernière, nous avons importé, d'après le rapport du commerce et de la navigation, pour \$25,000 de charrues au Manitoba. Il a fallu payer 35 pour 100 de droit d'entrée. Je dois dire que ce droit a virtuellement fermé nos frontières aux instruments de manufacture américaine; mais malgré cela les cultivateurs du Manitoba gardent encore la charrue américaine; ils la considèrent encore à meilleur marché bien qu'elle se vende \$2.00 ou \$3.00 de plus.

L'honorable M. CARLING.—Quel est le droit sur les lieuses ?

M. WATSON.—35 pour cent. Elles sont évalués à \$130, tandis qu'elles ne coûtent que \$75 à \$80 à celui qui les importe au Manitoba; mais le gouvernement insiste à les évaluer à \$130, et la conséquence, c'est que l'on est obligé de payer le droit sur cette somme.

L'honorable M. CARLING.—Vous prétendez que le droit d'entrée a fermé nos portes aux instruments américains ?

M. WATSON.—Si l'honorable monsieur veut bien faire le calcul du droit d'entrée sur \$130, il se convaincra qu'il n'y a pas d'importation possible.

M. MacDOWALL.—Si l'on expédiait des Etats-Unis, on pourrait mettre la facture à \$90.00.

M. WATSON.—Le droit sur les lieuses, au Manitoba, a dû être payé sur \$130.00. Ce n'est pas une des moindres plaintes que nous ayions à faire contre le tarif douanier.

Le PRÉSIDENT.—Cela ne ferait que \$155.50.

L'honorable M. CARLING.—L'honorable député prétend que ce droit d'entrée a complètement fermé la porte aux instruments aratoires américains.

M. WATSON.—Oui, je le regrette, à l'exception des charrues et des machines à battre à vapeur. Il s'importe au Manitoba un nombre considérable de séparateurs de J. J. Case et de machines à battre à vapeur.

M. PERLEY.—J'ai compris que l'honorable député de Marquette disait que ces machines coûtent \$110, plus un droit de 35 pour cent. Cela ferait \$38.50 de droit à ajouter au prix de la machine.

Le PRÉSIDENT.—M. Watson a parlé du droit sur \$130, ce qui fait un total de \$155.50.

M. PERLEY.—Il a dit que la machine se vendait \$180 au Manitoba. Il ne me paraît pas raisonnable que ce soit le cas. Je ne voudrais mettre en doute le témoi-

gnage de mon honorable collègue, mais il doit y avoir méprise quelque part. Il n'est pas raisonnable que ces instruments de manufacture américaine soient à un prix tellement élevé qu'il soit impossible de les importer dans ce pays.

M. GUILLET.—M. Watson a dit qu'ils sont achetés à environ \$70 la pièce, puis importés des Etats-Unis. Ainsi ils coûtent \$70 et se revendent au détail à \$110. Si vous ajoutez au prix d'achat le droit sur \$130, cela porte le prix de l'instrument, à vente au détail à environ \$110. Qu'est-ce qui empêche alors d'en faire l'importation ?

M. WATSON.—J'ai donné, au meilleur de ma connaissance, les prix d'achats tels qu'ils sont dans les deux pays. Je crois que M. Daly corroborera mes chiffres pour ce qui concerne le Manitoba, quant aux prix dans le Dakota, je puis avoir un témoin digne de foi pour en faire la preuve.

M. DALY.—Les chiffres de l'honorable député de Marquette sont correct, en ce qui concerne les lieuses, pour l'année 1887 ; \$180 était le prix au comptant pour les lieuses de Massey et de Harris et Cie, de manufacture américaine, mais je crois que l'honorable député fait une erreur considérable quand il dit qu'on peut vendre un de ces instruments pour \$155 au Manitoba. Il y a cinq ans, les mêmes instruments se vendaient \$315 et \$320 ; et l'imposition du droit de 35 pour cent a eu pour effet d'encourager la fabrication des lieuses canadiennes. Nos cultivateurs ne regardent pas au prix de la lieuse américaine parce qu'elle est de meilleure qualité, et le tarif protecteur ne les empêche pas d'en faire venir au Manitoba. Le fait est du reste qu'ils peuvent l'acheter à meilleure marché maintenant qu'avant l'imposition du droit de 35 pour cent. Pour soutenir la concurrence, les Américains sont obligés de vendre moitié moins cher que les Canadiens, en sorte que nos cultivateurs peuvent se procurer ces instruments à un prix très réduit.

M. WEBSTER.—Quand j'ai quitté Morden pour le Nord-Ouest j'ai demandé à l'agent de la maison Massey de me faire connaître le juste prix des lieuses, afin de me mettre en état d'informer les cultivateurs que j'aurais l'occasion de rencontrer dans le cours de l'hiver. Il m'a dit que pour cette année le prix, au comptant, de leurs lieuses montées en acier, était \$165.

Par M. WATSON.—Quelle est la largeur de la coupe de ces lieuses ? R.—Je pense que c'est 7 pieds ; je ne crois pas qu'on emploie d'instrument à coupe plus étroite.

M. WATSON.—On en vend de 5 pieds et 7 pouces de coupe pour une paire de chevaux.

Par M. MACDONALD :—

Q.—Vous êtes-vous informé de la largeur exacte de la coupe ? R.—J'ai vu les instruments, mais je n'ai pas demandé ce détail.

Q.—Avaient-ils un appareil pour couper 5 pieds où sept pieds de large ? R.—Les faux avaient 7 pieds de longueur.

M. DALY.—Il n'y a pas de doute à ce sujet, c'est 7 pieds. Il y a quatre ou cinq ans, on vendait un article inférieur pour \$315, à crédit ; aujourd'hui vous payez \$190 pour le même article, mais d'une qualité supérieure. La protection a amené une réduction annuelle dans les prix.

Par M. PATERSON :—

Q.—Ce territoire de quarante milles carrés à travers lequel vous avez passé, contenait-il beaucoup de colons ? R.—J'ai produit une carte qui indique les établissements en culture. Le centre et la partie nord sont très colonisés. De Morris à Pomeroy il y a aussi des fermes, mais à assez rare distance.

Q.—Y a-t-il la moitié des terres en culture ? R.—Il y en a près des trois quarts.

Q.—Mais cela donne un total de plus d'un million d'acres, et s'il y en a les trois quarts en culture avec une production de 35 minots de l'acre, nous arrivons à un résultat qui dépasse le chiffre de la récolte de toute la province. R.—Je m'aperçois que vous n'êtes pas cultivateur.

Q.—Quel est le chiffre de la récolte? R.—Le gouvernement du Manitoba publie un bulletin à ce sujet.

Q.—Mais vous l'avez donné pour ce district? R.—Il m'est bien impossible de tenir un registre de chaque dix ou cinquante acres qui peuvent être cultivés en blé. Il m'eût fallu un secrétaire pour faire un pareil travail.

Q.—Vous avez visité ce district? R.—Oui, je l'ai traversé.

Q.—A combien estimez-vous le nombre d'acres qu'il y avait en blé dans ces quarante milles carrés? R.—Il y avait très peu de culture de blé.

Q.—Mais vous dites qu'il y a les trois-quarts de ces terrains d'occupés. Que fait-on du reste? R.—Il est en prairie.

Par M. MACDONALD :—

Q.—Depuis combien de temps ce pays est-il colonisé? R.—Neuf ans.

M. DALY.—Là où sont les Mennonites.

Q.—Voulez-vous dire que la moyenne n'est que de 10 minots par arpent dans l'établissement des Mennonites? R.—Je n'ai jamais rien dit de tel.

Q.—Vous avez dit qu'une très petite partie du territoire était en culture de blé; or s'il n'y a qu'une moyenne de dix arpents par 160 en blé, c'est une preuve que le pays ne fait guère de progrès. R.—Je n'ai jamais parlé de la sorte.

Par M. PATERSON.—Quelle est la proportion des terres en blé? R.—J'ai déjà répondu à cela; il m'est impossible de donner un état exact.

Q.—Vous devez pouvoir en dire au moins quelque chose. Je voudrais savoir quel était en moyenne, pour chaque ferme, la production du blé, d'après les observations que vous avez faites pendant les quelques mois que vous avez passés dans cet endroit en 1888; combien il y avait d'arpents en blé et combien en prairie? R.—Je crois pouvoir répondre que c'est une habitude parmi les cultivateurs de cet endroit de mettre en blé environ quatre-vingts arpents par année.

Q.—Par lot de 160 acres? R.—Non, par demi-section.

Q.—C'est à peu près le quart d'une demie section? R.—Oui, environ quatre-vingts acres. Le fait est qu'on fait des efforts pour atteindre 100 acres. Ce sont de jeunes cultivateurs qui calculent que par leur travail ils peuvent arriver à ajouter à leur autre récolte la production d'environ quatre-vingts arpents en blé.

Q.—Sur les 240 acres qui restent, combien y en a-t-il en autres grains? R.—Je ne puis le dire, vu que je ne m'occupais que de la culture du blé.

Q.—Vous avez passé des mois dans ce pays pour vous assurer de ces faits? R.—Tous ces cultivateurs ont l'habitude de cultiver une certaine quantité d'avoine plus ou moins considérable.

Q.—Je désirerais savoir le nombre d'arpents? R.—Je ne puis vous le donner.

Q.—Je vous demande seulement une estimation approximative des cultures en blé comparées au terrain laissé en prairie? R.—M. le président, d'après ce que je puis connaître par mes visites sur les fermes en compagnie des cultivateurs eux-mêmes, je crois qu'en moyenne ils produisent de 400 à 500 minots d'avoine, c'est-à-dire ce qui leur est nécessaire pour la consommation. Cela représente le produit d'environ 10 acres en avoine.

Q.—80 acres en blé et 10 acres en avoine. Combien en orge? R.—On y cultive très peu l'orge. J'ai constaté que dans les districts où l'on cultive l'orge, on ne sème que peu ou point de blé. Il y a quelques endroits dans les environs de Gretna que l'on dit très favorables à la culture de l'orge.

Q.—Donnez-moi votre estimation sur le nombre d'acres? R.—Je n'ai trouvé qu'une petite quantité d'orge dans deux ou trois sections, et là où il y avait de l'orge, on ne récoltait que peu ou point de blé.

Q.—Combien d'acres? R.—Je ne puis le dire, je n'ai pas pris d'estimation.

Q.—A votre idée? R.—Je ne puis dire.

Q.—Mais vous devez répondre; le président a déclaré que ma question était régulière. Je soutiens que mes questions sont tout à fait à propos.

Le Dr FERGUSON.—C'est tout le contraire.

M. PATERSON. Q.—Les pois et autres grains? R.—On n'y cultive que peu ou point de pois.

Q.—Très peu d'orge, très peu de pois et autres grains, très peu de blé, bref tout est en petit? R.—Une année on a cultivé un peu de lin.

Q.—Combien? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Très peu? R.—On n'en a point cultivé ces deux dernières années, mais auparavant, on en a produit une assez grande quantité.

Q.—Parlez-nous des légumes, y en a-t-il beaucoup? R.—Je crois que chaque cultivateur produit les pommes de terre qu'il lui faut pour sa consommation.

Q.—Très peu de pommes de terre. Maintenant combien de pois. Est-ce un pays de pâturage? R.—Toutes les terres qui ne sont pas en culture produisent une excellente herbe.

Q.—Êtes-vous capable de me dire combien il y a d'arpents en prairie dans la contrée? R.—Toutes les terres non labourées?

Q.—Tout est donc en foin? R.—Oui.

Q.—Qu'en a-t-on fait? R.—Le foin a été brûlé par les feux de prairie—c'est-à-dire le foin des cultivateurs qui n'ont pas de bétail.

Q.—On ne le cultive donc pas pour le marché? R.—C'est du foin sauvage.

Q.—Je comprends très bien. A l'exception de ce que le cultivateur garde pour son usage, c'est une production dont on ne tire aucun parti? R.—C'est cela.

B.—Sur quatre-vingt dix arpents de terre, il y a très peu d'orge, de pois, de lin, de pommes de terre ou autres légumes; puis il reste une moyenne de dix arpents en production régulière à ajouter pour le blé. En sorte qu'en retranchant de 320 arpents, ces 100 arpents en culture, puis en prenant le foin nécessaire à la consommation, le reste du terrain demeure oisif dans chaque ferme. Quelle énorme étendue cela ne fait-il pas dans tout ce territoire de quarante milles carrés? R.—Eh bien, M. le président, je vous le demande, est-ce là un rapport de quelque valeur?

Le PRÉSIDENT.—Mais je le trouve satisfaisant.

M. PATERSON.—Alors, laissons les cultivateurs eux-mêmes, juges de ce pays de culture.

Par M. McNEIL :—

Q.—En parlant de la production du blé, vous avez mentionné quatre-vingts arpents consacrés à cette culture. Considérez-vous que ce soit là la moyenne de l'étendue des terres ensemenées en blé dans chaque ferme du Nord-Ouest? R.—Pas du tout.

M. PATERSON.—Si l'on regarde aux notes sténographiques de l'enquête, on trouvera que c'est ce qu'il a dit.

M. McNEIL.—Oui, et que chaque cultivateur s'efforçait de mettre quatre-vingts acres en culture; d'un autre côté vous trouverez aussi qu'à des questions qui lui ont été posées avant celle-là, il a dit qu'il lui était impossible de donner une moyenne à ce sujet.

M. PATERSON.—J'ai demandé au témoin combien il croyait que l'on cultivait d'arpents en blé sur une étendue de 160 arpents de terre et il m'a répondu: quatre-vingts arpents en blé.

M. McNEIL.—Non, il a dit qu'on s'efforçait d'arriver à quatre-vingts arpents.

M. PATERSON.—C'est une demi-section, et je lui ai demandé de me donner le détail des 320 acres. Le président a dit que la réponse était satisfaisante et je ne doute pas que tout le comité soit de son avis. Le rapport des notes sténographiques démontrera ce qui en est.

Le Dr FERGUSON.—On trouvera tout en bon ordre dans les notes, parce qu'on dénature actuellement la position du témoin.

M. PATERSON.—L'honorable député n'a pas le droit de parler de la sorte.

Le Dr FERGUSON.—J'en appelle au témoin.

M. PATERSON.—Si j'ai bien compris ce que le sténographe a rapporté et si ce dernier ne s'est pas trompé lui non plus, comment pouvez-vous dire qu'on a dénaturé le sens du témoignage ?

Le Dr FERGUSON.—Si le sténographe a rapporté la chose comme vous le prétendez, je dis que vous avez mal compris tous les deux. Mes oreilles valent les vôtres ou celles du rapporteur.

M. PATERSON.—Je crois que nous devons faire relire les notes sténographiques du témoignage depuis le commencement et je propose la chose.

Le Dr SPROULE.—La première question de M. Paterson a été : croyez-vous qu'il y avait dix arpents ? Et il a répondu : beaucoup plus. Il a ajouté qu'il n'avait pas parcouru le pays dans le but de se former une idée approximative de la production du blé. Il n'a pas dit que c'était là une moyenne, mais il a amené graduellement à déclarer que les cultivateurs faisaient des efforts pour atteindre ce chiffre ; les uns le dépassaient tandis que d'autres restaient en dessous.

Le sténographe donne alors lecture de ses notes comme suit :

“ Par M. PATERSON.—Quelle est la proportion des terres en blé ? R.—J'ai déjà répondu à cela ; il m'est impossible de donner un état exact.

“ Q.—Vous pouvez au moins en dire quelque chose. Je voudrais savoir quelle était en moyenne, pour chaque ferme, la production du blé, d'après les observations que vous avez faites pendant les quelques mois que vous avez passé dans cet endroit en 1888 ; combien il y avait d'arpents en blé et combien en prairie ? R.—Je crois pouvoir répondre que c'est une habitude parmi les cultivateurs de cet endroit de mettre en blé environ quatre-vingts arpents par année.

“ Q.—Par lot de 160 acres ? R.—Non par demi-section.

“ C'est à peu près le quart d'une demi-section ? R.—Oui, environ quatre-vingts acres. Le fait est qu'on fait des efforts pour atteindre 100 acres. Ce sont de jeunes cultivateurs qui calculent que par leur travail, ils peuvent arriver à ajouter à leur autre récolte la production d'environ quatre-vingts arpents en blé.”

“ Q.—Sur les 240 acres qui restent, combien y en a-t-il en autres grains ? R.—Je ne puis le dire, vu que je ne m'occupais que de la culture du blé.

M. PATERSON.—Je crois que le député de Leeds en a suffisamment pour retirer son assertion.

Le Dr FERGUSON (Leeds).—Je n'ai rien à retirer. Si la déposition telle qu'elle vient d'être lue peut être interpréter comme indiquant que c'est là la moyenne, elle est erroné. Il faut alors faire entrer dans le témoignage que tel n'est pas la moyenne.

M. McNEIL.—Je désire qu'on lise la réponse à ma question.

Le sténographe lit ce qui suit :

“ Q.—En parlant de la production du blé, vous avez mentionné quatre-vingts arpents consacrés à cette culture. Considérez-vous que ce soit là la moyenne de l'étendue des terres ensemencées en blé dans chaque ferme du Nord-Ouest ? R.—Pas du tout.

M. PATERSON.—Qu'est-ce que cela signifie quand l'autre version a été couchée par écrit ? Ce rapport va être imprimé. Le témoin a déclaré que ces cultivateurs avaient quatre-vingts arpents de terre cultivés en blé, quelques-uns, même 100, mais que la moyenne est de quatre-vingts arpents. Que peut vouloir dire la réponse qu'on vient maintenant de lire ? Qu'est-ce que le témoin dit lui-même maintenant des 300 arpents ; quelle moyenne va-t-il nous donner de la culture en blé pour cette même étendue de terrain. R.—Pour être plus explicite, voici une liste que j'ai publiée—

Q. Je vous pose la question : qu'avez-vous à répondre ? Votre première réponse était-elle inexacte ? R.—Ma première comme ma dernière réponse est que les culti-

vateurs que j'ai visités paraissaient avoir pour règle d'arriver à cultiver de quatre-vingts à cent acres de blé comme maximum; je parle de ceux qui ont des paires de chevaux et l'outillage nécessaire pour faire de la culture en grand.

Q. Sur une demi-section? R.—Peu importe la grandeur de la ferme.

Q. Vous avez parlé d'une demi-section? R.—Parce qu'il s'agissait d'une ferme particulière. Les gens m'ont dit: "Quand nous étions dans Ontario, nous ne pouvions jamais arriver à cultiver plus de dix à quinze arpents en blé. Voyez ce que nous faisons ici où la terre est si facile à labourer.

Par M. COCHRANE :—

Q. Vous ne parliez pas de toutes les fermes? R.—Non, je ne parlais que de celles que j'avais visitées. Si M. Paterson prétend m'amener par une série de chiffres à démontrer que la production atteint le chiffre de 50,000,000 de minots, il se trompe. J'ai répondu à la question telle que je l'ai comprise. C'était la production que chaque cultivateur réussirait à obtenir sur sa ferme. N'est-ce pas là la question?

Par M. PATERSON :—

Q.—Je vous demandais la moyenne de la production du blé pour chaque cultivateur, dans ce territoire de quarante milles carrés, comme dans telle ou telle demi-section? R.—Voici ma réponse basée sur les informations que j'ai prises dans les fermes que j'ai visitées; je n'ai pas été dans chaque ferme établie sur ces quarante milles carrés, la chose eut pris trop de temps. Pour les fermes où je suis allé ou celles que j'ai pu connaître par mes conversations, j'ai constaté que l'étendue de terrain que l'on s'efforçait de cultiver en blé variait de 80 à 100 acres, et les gens comparaient cela avec ce qui peut se faire dans Ontario.

Q. Considérez-vous que c'est là une bonne moyenne pour le total des quarante milles carrés? R.—Le seul moyen que j'ai eu de juger la chose, c'est que, de fait, ils cultivaient leur quatre-vingt à cent acres.

Q.—Mais quelle était votre opinion, comme agent du gouvernement chargé de recueillir des informations? R.—Je ne me suis formé aucune opinion en dehors de ce que j'ai vu.

Q.—Pensez-vous qu'un certain nombre faisaient davantage? R.—Je crois que ces gens étaient d'excellents travailleurs et qu'on peut les prendre comme juste base d'une appréciation générale.

Q.—D'après les chiffres que j'ai ici, vous nous avez prouvé, M. Webster, que dans ce magnifique district, les cultivateurs utilisent 100 acres sur 320 et livrent le reste aux feux de prairies? R.—Il faut vous rappeler qu'en dehors des 100 acres cultivés en blé, ils ont toujours 100 autres acres, à côté, en labour d'été. Le reste est en prairie. Chaque cultivateur prépare pendant l'été la terre qu'il doit semer l'année suivante.

Q.—C'est-à-dire que chaque cultivateur à l'aise, a 100 arpents ensemencés et 100 arpents en labour sur ses 320 arpents de propriété? R.—Oui.

M. MACDONALD.—Le reste sert au pacage des chevaux et du bétail?

Par M. BAIN :—

Q.—Vous êtes-vous trouvé là à l'époque du battage? R.—Environ la moitié des gens avaient fini de battre leurs grains.

Q.—En quel temps était-ce? R.—En octobre et novembre.

Q.—Dans le même temps où vous êtes allé au Dakota? R.—Oui.

Par M. TROW :—

Q.—Quelle partie du Manitoba avez-vous visité? Est-ce de Morris à Pomeroy? R.—Non; je suis parti de Morris dans la direction de l'ouest jusqu'au Crique au Tabac que j'ai suivi jusqu'à Miami; de là je me suis rendu à Nelson, de Nelson à Morden, de Morden à Gretna en longeant la frontière, à une dizaine de milles dans l'intérieur, et de Gretna je suis descendu à la Rivière Rouge.

Q.—Vous n'avez pas parlé de l'établissement de La Boyne? R.—Il se trouve dans la même zone.

Q.—N'y a-t-il point là une grande savane ? R.—Oui.

Q.—En connaissez-vous l'étendue ? R.—Non ; je sais qu'elle est très grande. Elle pousse le foin.

Q.—Le terrain y serait-il propre à la culture du blé ? R.—Non, il est trop humide ; on y fait du foin.

Q.—Y a-t-il une grande étendue de ces quarante milles carrés qui peut être utilisée pour d'autres objets que pour le pâturage ? R.—La plus grande partie ne sert qu'à cela.

Q.—Il y aurait donc environ 150,000 arpents impropre à la culture du blé ? R.—Oui, c'est ce qu'on appelle le bas-fond de la Boyne. J'ai eu autrefois une propriété en cet endroit.

Q.—Quand vous avez dit que les gens cultivaient chacun environ quatre-vingts arpents de blé, vous ne parliez pas de cette colonie de La Boyne ? R.—Comme des autres.

Q.—Ce que vous avez dit de la culture de l'avoine me paraît au-dessous de la réalité, parce qu'on parle toujours des grandes récoltes d'avoine de La Boyne ? R.—Dans tous les établissements dont j'ai parlé, chaque cultivateur produit l'avoine nécessaire à la consommation de sa ferme, environ 500 miots en moyenne.

M. COCHRANE.—Je désire poser une question au témoin. Il dit avoir parcouru le Dakota, le Minnesota et le Nord-Ouest et y avoir rencontré plusieurs de ses amis établis dans ces divers pays. Quels sont ceux qui ont le mieux réussi, ceux qui sont dans le Manitoba ou ceux qui sont dans le Minnesota ? R.—Je suis heureux de dire au sujet de ceux du moins que j'ai connus avant leur départ et que j'ai visités à leurs nouveaux domiciles, que ceux qui sont allés dans notre Nord-Ouest sont beaucoup plus à l'aise que ceux qui ont émigré au Dakota. J'affirme la chose parce que je me suis donné beaucoup de peine pour le constater.

Par M. Trow.—Est-ce leur propre faute ou la faute du sol, s'ils réussissent moins bien ? R.—À l'exception des comtés de Coos, de Grand Rapide, de Chevalier et d'une couple d'autres, les terres ne peuvent être comparées pour la fécondité à celles du Manitoba.

Q.—Le sol des comtés que vous exceptez vaut-il le nôtre ? R.—Il est à peu près de même qualité que celui de la Rivière Rouge.

Q.—Un peu meilleur ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Vous me paraissez avoir des préjugés ? R.—Pas du tout ; j'ai dit qu'il est de même qualité que celui de la vallée de la Rivière Rouge.

M. WATSON.—M. Webster a fait une assertion erronée au sujet des labours d'été. Il a dit qu'il y avait à peu près une moitié du sol en labour d'été, chaque année. Cela laisserait croire que la chose se pratique ainsi depuis l'origine du défrichement. Or on ne fait ce labour d'été, en général, qu'après avoir enlevé quatre ou cinq récoltes. Je ne crois pas qu'il y ait chaque année un tiers du sol en labour d'été.

Le TÉMOIN.—Ce que j'ai dit du labour d'été peut être mal compris des cultivateurs d'Ontario. C'est 100 arpents qu'on laisse de côté à un moment donné pour le labourer pendant l'été.

Par M. WATSON.—Depuis combien d'année cette terre était-elle en culture quand on a commencé à pratiquer les labours d'été ? R.—Depuis plusieurs années.

Par M. PATERSON :—

Q.—Cela ne veut pas dire que ce labour est fait d'avance pour l'année suivante ? R.—On réserve la terre pour la labourer pendant l'été.

Par M. HESSON :—

Q.—On casse la terre ? R.—Oui, et il faut la plus grande partie de l'été pour préparer ainsi 100 arpents de terre.

M. PATERSON.—Le témoin dit qu'on met 100 acres en grains et qu'on réserve 100 acres pour les labourer pendant l'été.

M. WATSON.—La terre est labourée mais on y fait, à la suite, aucun travail du genre de celui qui se fait dans les provinces de l'est du Canada. On donne un premier labour à la terre et d'après l'expérience, ce labour vaut mieux que deux ou trois autres; le cultivateur fait ce travail non parce que la terre fait défaut, mais pour utiliser son temps pendant l'été. S'il a une ferme de 300 acres, il peut en mettre 100 en labour d'été, en sorte qu'il ne lui en reste que 100 à labourer chaque automne et il se trouve ainsi à avoir 200 acres de préparés pour le printemps. En réservant un tiers environ de sa ferme pour le labour d'été, il se donne l'avantage d'utiliser ses chevaux pendant la belle saison et de préparer sa terre pour la prochaine récolte. Je croyais que M. Webster avait voulu dire qu'il était nécessaire de faire du labour d'été en commençant à ouvrir une terre.

M. WEBSTER.—J'ai pu donner lieu à cette méprise.

M. DALY.—Les cultivateurs laissent croître le foin sauvage jusqu'à une certaine hauteur, puis ils fixent une chaîne à la perche de leurs charrues pour coucher ce foin et permettre de l'ensevelir sous l'oreiller. Ce foin devient alors un excellent engrais.

Le comité s'ajourne.

#### CHAMBRE DES COMMUNES, 17 avril 1887.

##### ÉMIGRATION DES CANADIENS AUX ÉTATS-UNIS.

Le comité d'agriculture et de colonisation se réunit ce matin sous la présidence de M. White (Renfrew).

M. JOHN LOWE, député ministre de l'Agriculture est appelé et donne sa déposition.

Par le PRÉSIDENT:—

Q.—Veuillez avoir l'obligeance d'exposer ce que vous avez à faire connaître au comité? R.—Les chiffres que j'ai à vous soumettre peuvent être regardés comme le complément de ceux que j'ai déjà communiqués au comité; ils ont trait à l'émigration canadienne aux États-Unis. Je présenterai la chose aussi clairement que possible. Les renseignements que j'ai à vous donner sont puisés dans le recensement des États-Unis.

Par M. TROW:—

Q.—De quelle année? R.—Dans le dernier recensement, celui de 1880. Je tâcherai d'être aussi court que possible. Nous avons en premier lieu la question du nombre. Le nombre des Canadiens qui sont aux États-Unis est très considérable et représente un chiffre élevé par rapport à notre population. Avant de commencer, je crois devoir faire la remarque suivante: S'il y a des erreurs dans le recensement des États-Unis, ce ne sont pas des erreurs d'omission; je ne dirai pas non plus qu'on a péché par exagération, mais il y a à remarquer qu'aux États-Unis, les énumérateurs sont payés à tant par tête, ce qui peut être pour eux un sujet de tentation. Je ne dis pas, pour cette raison, qu'on a exagéré, mais j'attire l'attention du comité sur le fait. Au Canada, nous ne payons pas les énumérateurs à raison du nombre de sujets qu'ils enregistrent, mais nous les payons pour l'intelligence et l'uniformité qu'ils mettent dans leur travail. Nous leur allouons une indemnité de tant par mille pour frais de déplacement ainsi qu'une indemnité pour chaque famille, mais cette dernière n'est aucunement de nature à les induire à grossir les chiffres. Le Dr Taché, qui a jeté les bases des règlements adoptés à ce sujet, a pensé qu'un honoraire de tant par tête pourrait être un sujet de tentation que le département ne devait point offrir aux énumérateurs. La première donnée que nous trouvons dans le recensement des États-Unis, c'est qu'en 1850 il y avait sur le sol américain 147,711 sujets anglais ou plutôt 147,711 personnes originaires de l'Amérique Britannique. En 1860, ce chiffre

s'élevait à 249,970, soit une augmentation de 68.66 pour cent. En 1870, il atteignait le total de 476,572, soit l'énorme augmentation de 90.65 pour cent. Le dernier relevé, celui de 1870, porte à 710,585 le nombre des personnes originaires de l'Amérique Britannique enregistrées comme habitant le sol américain, soit une augmentation de 49.10 pour cent sur la période décennale précédente. Il résulte de là que l'émigration la plus forte a eu lieu entre les années 1860 et 1870, tant par rapport au nombre d'émigrés en lui-même que par rapport au mouvement d'augmentation de la population.

Q.—Avez-vous raison de croire que la même proportion existe pour la dernière décade? R.—Je ne puis répondre d'une manière positive. Si M. Trow veut bien me le permettre je ne m'occuperai d'abord que des faits sur lesquels nous avons des données positives. Avec ces renseignements le comité pourra aller plus loin s'il le juge à propos.

Par M. BAIN (Wentworth) :—

Q.—Mais toutes ces estimations ne peuvent-elles pas être poussées par l'augmentation extraordinairement rapide de la population américaine? R.—Il faut assurément tenir compte de la densité de la population, mais mes calculs sont basés sur le nombre des personnes enregistrées. Nous pouvons, je crois, par une étude attentive des chiffres, découvrir dans ce volume ce que l'on pourrait appeler le mouvement de la population. C'est un mouvement constant; nous en avons des preuves. Il résulte des chiffres que j'ai donnés, que l'émigration aux Etats-Unis ne représente pas moins de 16.40 pour cent de toute la population de la Confédération telle que constatée par le recensement de 1881. Un autre point intéressant c'est de connaître dans quelles parties des Etats-Unis se fixent nos compatriotes, et j'ai ici des données qui indiquent dix des principaux Etats ou ils se groupent. Ces chiffres sont très intéressants. Le Michigan contient 21 pour cent de tous les canadiens qui sont aux Etats-Unis, et le Massachusetts en compte 17 pour cent. New-York en compte aussi 12 pour cent: le Maine, 5; l'Illinois, 5; le Minnesota, 4; le New Hampshire, 4; le Vermont, 3 et l'Iowa, 3. En tout 78 pour cent de tous les canadiens émigrés aux Etats-Unis, se trouvent ainsi répartis dans ces dix Etats. J'ai ici des détails concernant la proportion relative à toute la République, mais cela n'entre pas dans mon cadre, car je ne veux pas sortir des faits établis par les diverses énumérations.

M. TROW.—A quelle époque de l'année le recensement de 1880 a-t-il été fait? R.—Aux Etats-Unis?

M. TROW.—Oui.

M. LOWE.—En juin. Le nôtre a été fait en avril 1881. La première année de la période décennale est choisie comme époque du recensement anglais et l'énumération des sujets de tout le royaume—les colonies comprises—se fait cette année-là.

M. TROW.—Un grand nombre de ceux qui vont du Canada au Michigan partent au commencement de l'hiver et reviennent en été, en sorte que le fait de prendre la saison d'hiver comme date, peut avoir un résultat très appréciable.

M. LOWE.—Je le sais. Il est très possible qu'à raison de la date choisie par les Etats-Unis pour l'énumération, bon nombre de nos compatriotes sont enregistrés de l'autre côté de la frontière tandis qu'il ne devraient pas l'être, parce que le système de l'énumération américaine repose sur la même base que le nôtre, ou si vous le voulez parce que c'est le système dit "*de jure* ou de droit".

Le Général LAURIE.—C'est tout le contraire pour le Massachusetts. Nos gens y vont au printemps et en reviennent à l'automne.

M. LOWE.—Mes chiffres ne sont rien autres que ceux du recensement américain.

M. BAIN.—Fait-on une distinction entre la population anglaise et la population française qui va au Massachusetts?

M. LOWE.—Cette distinction n'existe pas, mais j'ai essayé de l'établir aussi exactement que possible dans une analyse que j'ai faite en 1883. On admet en général

que l'émigration qui va vers le groupe des Etats de la Nouvelle-Angleterre est canadienne française. Néanmoins il est constaté que c'est le Massachusetts qui absorbe la plus grande partie de cette émigration.

M. BAIN (Wentworth).—Je vois que depuis 1885, il entre au Massachusetts une plus grande proportion de personnes de langue anglaise venant des autres provinces qu'il en entre de canadiens-français. C'est bien surprenant.

M. LOWE.—Il y a certainement eu un mouvement de la population canadienne-française vers le Nord-Ouest, mais peu considérable, je crois. Le plus grand nombre se rend encore au Michigan pour travailler à l'exploitation du bois. Quoiqu'il en soit de ce qui concerne ce courant particulier, il est de fait que la masse de l'émigration canadienne-française s'est dirigée vers les Etats manufacturiers de la Nouvelle-Angleterre et que c'est de 1860 à 1870 que le courant a été le plus fort. Un autre fait très intéressant que nous trouvons dans ce volume du recensement américain, c'est l'émigration qui se fait des Etats anciens vers les nouveaux. Les chiffres sont surprenants, mais je les communique au comité parce qu'ils sont enregistrés dans le recensement. L'Etat du Maine avait ainsi, en 1880, perdu 182,257 de ses habitants, soit 24 pour cent de sa population totale. Les chiffres ne consignent aucuns mouvement d'immigration étrangère. Le New-Hampshire en avait perdu 128,505 ou 35 pour cent de sa population totale; le Vermont, 178,261 ou 41 pour cent; le Massachusetts qui s'était enrichi de la plus grande partie de notre émigration, avait perdu 267,730 de sa population propre, soit 20 pour cent; le Connecticut, 140,621, ou 26 pour cent. Nous arrivons ensuite au vaste Etat de New-York et nous constatons qu'en 1880, il avait perdu de sa population, 1,197,153 âmes, soit 25 pour cent, de sa population totale. L'Etat de New-Jersey avait perdu 180,391, ou 20 pour cent et le vaste Etat de la Pennsylvanie, 798,487 ou 19 pour cent de sa population totale. En établissant une moyenne avec ces chiffres, on arrive à une perte de population de 25.65 pour cent.

M. TROW.—Entre quelles dates ?

M. LOWE.—Nous prenons les chiffres tels qu'ils sont donnés par le recensement américain où l'on ne dit pas si c'est pendant la période de 1870 à 1880; il nous reste à les interpréter. Il y a un Etat, celui d'Ohio, qui paraît se rapprocher d'Ontario plus que tous les autres sous ce rapport; il avait perdu 941,219 ou 28 pour cent de sa population. Toutes ces statistiques sont, pour moi du moins, d'un grand intérêt en ce qu'elles donnent lieu à des déductions bien positives. Maintenant, j'en arrive à un autre point, celui de l'immigration dans le groupe des Etats du centre que l'on peut appeler le groupe central-nord et qui se compose de l'Illinois, du Michigan, du Minnesota, de l'Iowa, du Wisconsin, du Missouri, du Kansas et du Nebraska. Cette immigration dont je parle, n'est point celle qui se compose de gens d'origine étrangère, mais simplement celles des sujets américains qui viennent se fixer dans le groupe en question. Le chiffre de cette immigration est très grand. L'Illinois a eu pour sa part 784,775 de ces immigrants ce qui représente 32 pour cent de toute sa population; le Michigan en a compté 445,123, c'est-à-dire 36 pour cent de sa population totale.

Par le Dr MACDONALD :—

Q.—M. Low voudrait-il nous dire pour quelle période sont ces statistiques ?

R.—Les chiffres sont les totaux donnés par le recensement des Etats-Unis de 1880. Je ne vois pas par quel moyen on pourrait appliquer ces chiffres à tel ou tel laps de temps.

Q.—Est-ce que les 700,000 personnes qui sont venues dans l'Illinois, l'ont fait dans les premières années d'existence de l'Etat, ou dans la dernière décade ? R.—C'est l'immigration totale des sujets américains dans cet Etat depuis son origine jusqu'à l'année 1880. Le Wisconsin a reçu 24 pour cent et l'Iowa 46 pour cent de sa population totale; ou en d'autres termes 625,659; le Missouri, 688,161, soit 35 pour cent; le Kansas, 652,944, soit 74 pour cent; le Nebraska, 259,288, soit 73 pour cent.

C'est une moyenne de pas moins de 57 pour cent de la population totale de ces Etats réunis.

Par M. BAIN :—

Q.—Je conclus de ces chiffres que plus l'Etat est nouveau, plus considérable est le tant pour cent ? R.—C'est évidemment le cas ; mais quand vous prenez un Etat comme l'Illinois qui reçoit une addition à sa population indigène de plus de trois-quarts de million, ou comme le Missouri qui en gagne 688,161, vous vous trouvez en présence d'un fait qui est, pour le moins, très digne d'attention. Voyons maintenant, d'après le même recensement des Etats-Unis en 1880, la distribution de la population. La population de la partie que le compilateur a désigné sous le nom de plaine de l'Atlantique et qui comprend toute la région qui s'étend à l'est des monts Apalaches, ne représente que 29.84 pour cent de la population totale des Etats-Unis. Cette région était dès l'origine et jusqu'à récemment encore, puisque nous sommes nous-mêmes les témoins du mouvement qui s'est opéré en faveur de la colonisation de l'ouest, le véritable siège de la population des Etats-Unis comme aussi le foyer de la civilisation. L'ouest n'était alors en effet que très peu peuplé. Nous avons ensuite la région des Apalaches qui prend sa frontière à Gaspé et descend d'un bout à l'autre du continent ; c'est la région minière des Etats-Unis. Eh bien, elle ne représente que 13.38 pour cent de la population totale. Après cela nous avons la grande vallée centrale des Etats-Unis qui s'étend entre les deux chaînes de montagnes avec une direction générale du nord au sud, cette zone contient 53.50 pour cent de toute la population de la République. A l'ouest de cette dernière, nous avons la région des Cordelières qui comprend tout le versant de la côte du Pacifique et compte une population agricole et minière disséminée dans toute son étendue. Ici la proportion n'est que de 3.28 pour cent par rapport à la population totale. Le fait est qu'il y a eu un changement complet dans les anciens centres de population des Etats-Unis depuis 60 ans. Je trouve encore un détail intéressant dans le recensement américain, en ce qui concerne la seconde génération des Canadiens émigrés aux Etats-Unis. Je ne comprends pas bien le système assez compliqué par lequel le compilateur a pu obtenir les résultats qu'il expose, mais je prends simplement ses chiffres.

Q.—Qu'est-ce qu'on entend par cette seconde génération ? Sont-ce les enfants nés aux Etats-Unis de parents immigrés des provinces britanniques ? R.—Oui. Si quelqu'un d'entre vous désire faire une étude de cette question, il trouvera toutes les données dans ce volume, page 679. Le résultat consigné est celui-ci :—En 1880, il y avait aux Etats-Unis 939,247 personnes nées de pères anglais et 931,408 nées de mères anglo-américaines et le total des naissances anglo-américaines était de 717,159. Je ne donne au comité que le chiffre de 710,000 parce que je retranche l'immigration de Terre-Neuve qui ne fait pas partie de la Confédération.

Par M. McNEILL :—

Q.—Est-ce que toutes ces personnes n'ont que leurs mères ou leurs pères anglais et sont ainsi des demi-sang ? R.—Le système paraît être celui-ci : le compilateur a pris une moyenne de tant pour cent et a calculé les naissances sur cette base. Je ne comprends pas ce mode de statistique, mais je prends les résultats qu'on en a tirés tels qu'ils sont. Cette manière de procéder, quelle qu'en soit la valeur, donne un chiffre de 218,170 pour la seconde génération de sujets anglo-américains d'origine ; en prenant un autre mode, ils calculent que pour 1,000 habitants des Etats-Unis nés dans l'Amérique Britannique, il y en a 1,310 dont les pères sont anglo-américains, et 1,992 dont les mères sont anglo-américaines. D'après ce mode adopté par le compilateur, la seconde génération des Canadiens aux Etats-Unis représente un total de 215,000. Dans ce qui précède, le qualificatif "anglais" signifie sujet de la Couronne Britannique.

Par M. ROBERTSON :—

Q.—Désigne-t-on cette classe de personnes par la dénomination de demi-sang ? R.—Je ne saurais le dire, mais ce sont des gens nés aux Etats-Unis dont le père ou la mère, ou tous les deux, sont originaires des possessions anglaises.

Par M. McNEILL :—

Q.—Ce sont des demi-anglo-américains ? R.—Probablement, et c'est la difficulté de la distinction. Quelques-uns sont issus d'un père et d'une mère anglaise, d'autres d'un père anglais et d'une mère américaine ou *vice versa*. Quoiqu'il en soit, le chiffre est celui que j'ai donné.

Il y a une autre catégorie de statistiques concernant le nombre des naissances canadiennes par rapport à la population totale des Etats-Unis en 1880. La proportion est de 14 par mille. J'ai cherché quelle proportion nous donnaient les chiffres de notre propre recensement, une année plus tard, en 1881, et je suis arrivé à 18 naissances américaines par mille habitant du Canada. En faisant les mêmes calculs sur les données du recensement d'Ontario comparé à la population des Etats-Unis, j'ai trouvé 33.6 naissances américaines par mille de cette même population d'Ontario.

Nous avons maintenant à examiner, d'après notre propre recensement, le nombre d'immigrants trouvés au Canada en 1881. Il s'élevait en 1881, à 609,270 personnes nées hors du Canada et devant par conséquent être classées parmi les immigrants. Ce nombre égale celui du mouvement d'immigration du Canada aux Etats-Unis. Les chiffres sont un peu moins élevés, mais en prenant en considération la différence du mode d'énumération, on arrive à une quantité égale. L'immigration a donc largement comblé les vides créés par le départ de nos propres compatriotes.

Ceci me conduit à une considération d'une trop grande importance. On constate que les districts exclusivement agricoles, versent toujours une certaine partie de leur population dans l'industrie. Quand un cultivateur a cinq ou six garçons, un bon nombre d'entre eux laissent la ferme, quand ils sont devenus hommes, et vivent par eux-mêmes. Les statistiques que j'ai déjà données, montrent qu'ils se dirigent vers les endroits où il est facile d'obtenir des terres ou vers les centres manufacturiers. La constance de ce mouvement des districts ruraux vers les villes est établie d'une manière très intéressante aux Etats-Unis par les statistiques du recensement américain. En 1830, quand la population n'était que de 13,000,000, les habitants des villes ne représentaient une proportion que de 6.7 pour 100. En 1870, alors que la population totale était de 17,000,000, cette proportion était de 8.5 pour 100. En 1880, elle était de 22.5 pour 100, ou de près de onze millions et demi habitant des villes de 8,000 âmes et au-dessus. Les chiffres montrent un mouvement régulier de progrès dans ce sens depuis 1790 jusqu'en 1880. Au sujet de la même question, j'ai lu dans le *Weekly Times*, une étude très intéressante du Dr William Ogle, du bureau du Registraire général d'Angleterre. Il a pris quinze des principaux comtés ruraux d'Angleterre, en y retranchant tous les districts urbains ayant une population de 10,000 âmes ou au-dessus, et il a trouvé une diminution de population de 4 pour 100, de 1851 à 1881. Pour la période où la population était moins dense, c'est-à-dire de 1801 à 1851, l'augmentation n'avait pas été de moins de 78 pour 100. Il constate encore que dans la même zone la proportion des naissances et des décès est restée toujours la même. Il résulte de ces faits que ces comtés ont souffert d'une migration active qui leur a enlevé la fleur de leur population, c'est-à-dire les jeunes gens de vingt à trente ans, laissant les personnes plus âgées dans ces comtés qui sont ainsi restés dans une position moins avantageuse. Dans plusieurs autres pays, on a constaté le même fait.

M. BAIN (Wentworth).—L'a-t-on constaté aux Etats-Unis ?

M. LOWE.—Je crois que le mouvement social aux Etats-Unis démontre parfaitement l'existence de ce fait.

M. BAIN (Wentworth).—Cela paraît être un trait caractéristique que l'on retrouve dans tous les pays.

M. LOWE.—Dans la condition où se trouve l'agriculture actuellement, il est évident que toutes les populations agricoles d'une certaine densité déversent ailleurs, chaque année, un bon nombre de leurs membres. Le tableau que je vous ai montré au sujet de la répartition de la population des Etats-Unis, est une preuve évidente de l'immense déplacement causé par l'attrait des nouvelles terres et de l'industrie.

M. BAIN (Wentworth).—Avant que nous laissions cette question de l'agglomération qui se fait dans les villes, je désirerais savoir si vous avez fait quelques comparaisons entre l'émigration que les districts ruraux déversent dans les villes et celle du même genre qui se fait dans les pays où la population est très dense ?

M. LOWE.—Je n'en ai pas fait pour d'autres pays que le Canada ; et simplement avec les données que j'ai trouvées dans le recensement. Les statistiques de 1881 accusent un mouvement évident de la population des campagnes vers les villes. En 1871 on a estimé que l'augmentation produite par ce mouvement était de 14·09 pour 100 ; en 1881 on a constaté qu'elle était de 15·26. Aujourd'hui, en 1889, elle doit être de 16·83 d'après l'estimation que nous pouvons faire de notre population.

Par M. BAIN :—

Q.—Ce n'est naturellement qu'une simple estimation ? R.—Oui, pour 1889, mais on l'a établie d'après le mode d'estimation employé d'ordinaire quand on a des faits bien constatés pour point de départ. Aux Etats-Unis, on établit le chiffre de la population de 1889, en se servant du même procédé. C'est approximativement exact.

Q.—Mais vous ne faites pas la part des imprévus ? R.—Dans ce genre de calcul, on suppose qu'ils se neutralisent les uns par les autres.

Par M. McNEILL :—

Q.—Les districts ruraux ne comprennent pas les villes de 10,000 âmes et au-dessus ? R.—Non. Les statistiques américaines prennent les populations urbaines de 8,000 âmes pour établir la comparaison dont je vous ai parlée. Nous, nous faisons la même comparaison avec les villes de 5,000 âmes. Voici un autre point sur lequel je désire attirer l'attention du comité. Le docteur Ogle cite le comté de Huntingdonshire comme comté absolument rural. De 1801 à 1851, sa population a augmenté de 73 pour cent ; mais dans les trois dernières décades elle a diminué de 11·8. Les chiffres qui établissent les déplacements sont très élevés. J'invite les membres du comité à jeter un coup d'œil sur ce travail du docteur Ogle ; ils y trouveront une foule de choses intéressantes pour ceux qui désirent pénétrer plus avant dans la question.

Par M. BAIN :—

Q.—N'avez-vous pas fait de comparaison du mouvement des populations rurales vers les villes aux Etats-Unis avec celui qui se produit en Europe ? R.—Non, et je n'ai guère vu non plus que d'autres en aient faits. Le travail du docteur Ogle est ce qui m'a frappé le plus sur cette question.

Q.—Mais je ne vois pas comment ce travail peut être utile, puis qu'il n'a droit qu'à certains comtés isolés et à des dates différentes ? R.—Vous pouvez regarder les chiffres du docteur Ogle comme une appréciation exacte du mouvement des populations rurales, en Angleterre, vers les villes ou vers l'étranger, depuis l'année 1801 à l'année 1881.

Q.—Très bien, mais nous ne connaissons du mouvement américain que ce qui s'est fait pendant les dix dernières années. Dix ans contre cent ans, ce n'est pas une comparaison satisfaisante ? R.—J'ai donné le mouvement de la population des campagnes vers les villes aux Etats-Unis, tel qu'il s'est produit depuis le commencement, depuis 1790 à 1880. En 1790, la population des Etats-Unis n'était que de 3,929,214, et cette population presque totalement agricole et commerciale se trouvait groupée sur le versant est des Monts Apolaches. Les villes de 8,000 âmes ne contenaient que 3·3 pour cent de la population totale. Cette proportion s'élevait à 4·9 en 1820 ; à 6·7 en 1830 ; à 8·5 en 1840 ; à 12·5 en 1850 ; à 16·1 en 1860 ; à 20·9 en 1870 et à 22·5 en 1880. Ces chiffres démontrent une augmentation régulière qui, de 1 sur 33, s'est élevé à près de 1 sur 4.

Q.—Pouvez-vous donner la proportion constatée en Angleterre pendant la même période ? R.—Je n'ai pas les chiffres indiquant le mouvement des populations rurales et de celles des villes séparément ; mais j'ai le tout pour cent de l'augmentation totale depuis 1811.

Q.—Cela n'est d'aucune utilité comme moyen de comparaison ? R.—Non, mais le mouvement de la population en Angleterre est très important à étudier, à un point de vue spécialement. En tenant compte du mouvement de la population rurale qui s'est concentrée dans les villes et de l'émigration à l'étranger, on trouve que l'augmentation de la population de l'Angleterre et des pays de Galles était de 14.34 pour cent en 1881 et de 13.19 pour cent en 1871, pour les dix années précédentes. C'est une proportion très inférieure à celle des Etats-Unis qui est plus du double. Quant à l'augmentation de notre propre population canadienne, elle a été de 17.3 pour cent pendant les dernières dix années ; comparée à celle des Etats-Unis, elle est également beaucoup moindre, mais ne manque pas d'être intéressante à constater. Je suis convaincu pour ma part que cette augmentation n'est due qu'à l'immigration qui se fait dans notre pays. Il n'y a pas raison de croire que les populations du Maine, du New-Hampshire, du Vermont et des autres Etats de l'Est nous sont inférieures en fécondité. Les statisticiens des Etats-Unis regardent comme une erreur d'attribuer à la diminution des naissances la décroissance de la population des Etats de l'Est de la Nouvelle-Angleterre. La diminution de 2 pour cent de la population du Maine, dans la même décade où nous avons réalisé une augmentation de 17.3 pour cent ; l'augmentation de 2 pour cent dans le New-Hampshire et de 5 pour cent dans le Vermont pour la même période doit avoir une raison d'être quelconque. Quant à ce qui nous concerne, la différence est évidemment due à l'immigration. Ces chiffres sont pour moi une preuve qu'il y a eu substitution et que si l'immigration n'avait pas remplacé ce que nous avons perdu par l'émigration, nous serions arrivés en face d'une diminution dans le tant pour cent de croissance, ou du moins ce chiffre serait stationnaire comme la chose a eu lieu dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre que j'ai mentionnés. Le mouvement ascensionnel que nous constatons ici et qui dépasse de 3 pour cent celui de l'Angleterre, est évidemment dû à la substitution et à une importance de premier ordre. Nous ne pouvons l'apprécier à sa juste valeur qu'en entrant dans les détails et en étudiant les conséquences qu'ils comportent. Le Canada subit la loi en vertu de laquelle les populations rurales, du moment qu'elles atteignent un certain degré de densité, déversent à l'extérieur une partie de leur trop-plein. Les jeunes gens laissent le foyer paternel pour pourvoir par eux-mêmes à leur subsistance, ils se dirigent vers les villes pour trouver de l'ouvrage dans les fabriques, comme le font les canadiens-français qui émigrent à la Nouvelle-Angleterre, ou vont dans les régions inoccupées où les terres sont faciles à obtenir, comme la chose se fait sur une grande échelle depuis quelque temps surtout. Ce fait prouve que sur ce continent où il y a tant d'espace inoccupé, les établissements devront suivre l'ouverture des voies de communication et même les devancer.

Le Dr. WILSON.—En admettant tout cela, comme vrai, croyez-vous que la population du Canada a augmenté dans une proportion égale à celle des Etats-Unis ?

M. LOWE.—Il est hors de doute que la population du Dominion a augmenté beaucoup moins rapidement que celle des Etats-Unis.

Dr. WELDON.—Mais alors votre théorie est en défaut. Ce que nous voulons obtenir, c'est que le mouvement de notre population, reste sur un pied d'égalité avec celui de la population des Etats-Unis et des autres pays.

M. LOWE.—M. le Dr Wilson me permettra de lui dire que je me suis efforcé, autant que j'ai pu, de m'éloigner des théories pour m'attacher exclusivement aux faits.

Dr WILSON.—Vous nous avez fait de grandes promesses qui ne se sont pas réalisées.

M. LOWE.—Les membres de ce comité ont naturellement toute la latitude qui peut leur convenir dans l'appréciation des faits que j'ai exposés. Néanmoins ce n'est pas une théorie mais un fait démontré, qu'il y a sur ce continent de vastes étendues de terre propre à la colonisation et qu'on en tirera partie ; je suis convaincu pour ma part que l'histoire de l'Europe se répétera ici. C'est la partie sud de l'Europe qui a

d'abord été colonisée. Le flot de la population civilisée à remonté de l'Espagne vers les régions du nord qui sont aujourd'hui les plus peuplées et les plus puissantes. Si l'on peut baser quelques théories sur les faits importants que j'ai exposés au comité, c'est celle qui nous amènerait à la conclusion qu'en Amérique, la population se déversera des vieux établissements vers les nouveaux où il y a une grande quantité de terre disponible et de ressources industrielles à utiliser. J'ai à peu près terminé mon exposé et je désire prendre le moins possible sur le temps dont le comité dispose.

M. BAIN (Wentworth).—Avant de laisser cette question du mouvement de la population vers les régions inoccupées, je ferai remarquer que vous avez pris la base de tous vos calculs dans une période antérieure à l'année 1880. Nous aurions donc perdu, en réalité, huit ou neuf années qui auraient dû former la période la plus active d'immigration dans nos territoires non colonisés ?

M. LOWE.—J'ai mon opinion à ce sujet, mais je me suis efforcé, dans mon exposé, de m'en tenir strictement aux faits constatés par le recensement.

M. BAIN.—Mais vos chiffres s'arrêtent à 1880 ; c'est là le défaut.

M. LOWE.—Oui, ceux qui concernent les États-Unis, mais on peut continuer les calculs par le moyen des logarithmes.

M. BAIN.—Le malheur qu'il y a, c'est que les données de notre recensement officiel concernant le Nord-Ouest, ne concordent pas avec ces chiffres.

M. LOWE.—Cela conduit à une toute autre question.

M. BAIN.—Il y a ici une forte lacune.

M. LOWE.—Il est certain que les données du recensement du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest fait en 1885-86 ont été très mal interprétées. Le recensement quinquennal des territoires n'a trait qu'à trois districts. On a fait la comparaison entre ses trois districts et tout les Territoires dont le recensement datait de 1881 et qui comprenaient une population de trente à quarante mille âmes. C'est là où se trouve l'erreur.

M. BAIN.—Nous ne retrouvons plus la population que nos statistiques nous donnent comme s'étant fixée dans ces endroits.

M. LOWE.—Je n'ai pas les chiffres sous la main, mais je puis affirmer que si le Nord-Ouest a souffert d'une perte de population par la dépression qui a suivie la période dite de la fièvre des spéculations sur les terrains, il accuse malgré cela une forte augmentation. Nous calculons aujourd'hui, en 1889, que la population du Manitoba est de 146,545 âmes, celle des Territoires, de 106,000 et celle de la Colombie-Britannique de 150,999.

Je ne prétends pas qu'il n'y a point de lacune, mais ces calculs ont été faits non sur des données partielles comme dans les énumérations précédentes, mais sur des renseignements généraux obtenus par le département et, assurément, nous ne cherchons pas à nous tromper nous-mêmes.

Je me suis servi du mot substitution. En effet comme je l'ai démontré il y a eu substitution sur une très vaste échelle. C'est grâce à ce fait, si nous avons pu montrer une augmentation de 17.3 pour 100 en dix ans, tandis que le Maine, le New-Hampshire et le Vermont n'accusent qu'une augmentation nominale ou même une diminution ; tandis que dans les districts ruraux d'Angleterre la population diminue également en vertu de cette loi de migration des populations rurales constatée par le Dr Ogle et bien que la fécondité y soit aussi vigoureuse que par le passé.

Par M. McNEILL :—

Q.—Parlez-vous des dix dernières années ? R.—Le fait est démontré par le dernier recensement de 1881. Un mot maintenant des 609,220 immigrants mentionnés par notre recensement comme fixés au Canada. Je ne tiens pas compte du chiffre total des immigrants dont on a enregistré l'entrée au pays et qui figure dans nos

rapports, car je ne veux laisser aucun lieu à l'incertitude, et je m'en tiens exclusivement aux données du recensement, quant au nombre. On a constaté qu'aux Etats-Unis et au Canada, chaque immigrant, riche ou pauvre, apporte avec lui en moyenne une valeur de \$60.00. Ceci donne un total de \$36,500,000. Si l'on réunissait en un seul chiffre le nombre total des immigrants venus depuis l'origine du mouvement, comme l'a fait le bureau des statistiques des Etats-Unis, nous arriverions à un capital de 609,000,000 ! Si nous divisons le chiffre total de cette population par cinq pour le réduire en famille et si nous portons à \$400 le revenu de chaque chef de famille, ce qui est une basse estimation vu qu'il n'y a rien d'alloué pour le travail de la femme et des enfants, nous arrivons à une somme de \$48,731,000 de production annuelle. Ces chiffres sont considérables, mais on ne peut nier que la population immigrante, telle que donnée par le recensement de 1881, représente de fait une valeur énorme en comparaison de laquelle les dépenses de la construction du Pacifique sont insignifiantes.

Par M. SEMPLE :—

Q.—M. Lowe a-t-il établi une comparaison entre l'argent dépensé au Canada et aux Etats-Unis pour l'immigration ? R.—Non, mais je ferai volontiers cette comparaison si l'honorable député désire connaître mon opinion sur ce point. Je suis convaincu que les Etats-Unis ont dépensé dix et quinze piastres contre le Canada une pour la question d'immigration ; je dis les Etats-Unis, parce que ces dépenses ont été payées en terres appartenant au domaine public. Le gouvernement américain a aliéné des millions d'acres de terre et les gens qui les ont obtenus, ont dépensé l'argent comme de l'eau pour y attirer l'immigration et créer des établissements. C'est donc le domaine des terres publiques des Etats-Unis qui, enfin de compte, a payé pour ces dépenses.

Par M. TROW :—

Q.—Toutefois, le gouvernement américain lui-même ne paie rien directement pour l'immigration ? R.—Non, il ne paie rien directement, mais il prélève maintenant une taxe sur les immigrants qui arrivent ; cette taxe qui est payée par le propriétaire du steamer, est en réalité une taxe commerciale puisqu'elle ne retombe pas sur l'individu directement ; et à même le revenu qu'elle produit, on dépense annuellement environ \$160,000 pour le soin des immigrants à New-York. Ce que nous dépensons ici est beaucoup moindre.

J. T. CAREY, est appelé et interrogé.

Le PRÉSIDENT.—Avant d'entendre M. Carey, je dois dire au comité que ce monsieur vient ici pour combattre le système en vertu duquel on offre des secours et de l'aide aux immigrants. Comme ce système est déjà abandonné par le département, je crois qu'il serait inutile de consacrer beaucoup de temps à discuter cette question qui se trouve ainsi déjà résolue.

Dr WILSON.—Je crois que vous faites erreur, car le ministre nous a exprimé l'intention de payer une certaine somme, \$2.00 par tête, pour faire venir des enfants au pays. Votre assertion est de nature à nous laisser sous une fausse impression.

M. CAREY —C'est précisément cette somme de \$2.00 par tête destinée à aider les orphelins à payer leur passage, qui fait l'objet de nos démarches et contre laquelle nous protestons dans le moment. En ma qualité d'ouvrier, je crois que nous avons plus souffert de l'ancien système pratiqué par le gouvernement au sujet de l'immigration, qu'aucune autre classe de citoyens. Nous n'avons aucune plainte à faire contre les immigrants de bonne foi qui viennent librement au pays. Nous savons par expérience que ceux qui ont les moyens et la volonté de payer leurs frais de déplacement, font d'ordinaire de bons et d'utiles citoyens ; mais quant à ceux qui ont déjà une mauvaise réputation dans leur propre pays, leur présence ici est plutôt un embarras qu'un profit. Je ne vois pas d'objection à ce qu'on aille chercher de l'ouvrage à la campagne, mais ceux qui sont de la ville doivent trouver leur subsistance dans la ville, et ils

savent ce que cela coûte. Le fait qu'il y a dans les villes, en hiver, plus de bras que d'ouvrage, rend la position difficile, tant pour les habitants de la ville eux-mêmes que pour ceux qui viennent y chercher temporairement du travail. En effet, tandis que l'ouvrage est généralement plus rare en hiver, il se trouve beaucoup plus d'ouvriers pour le faire qu'en été, en sorte que tout le monde en souffre, les immigrants comme les gens du pays. Je constate par le rapport de l'inspecteur des orphelinats d'Ontario, de 1888, que l'asile de la Providence de Kingston compte 40 canadiens, 115 anglais et 4 sujets d'autre nationalité et l'Hôtel-Dieu, 46 Canadiens et 67 Anglais. Kingston paraît réellement recevoir plus de ces enfants qu'il ne conviendrait. Rien ne nous fait un devoir d'entretenir les orphelins des pays étrangers, nous avons assez des nôtres. C'est pour cette raison qu'il serait beaucoup mieux, à tous les points de vue, de discontinuer les secours que l'on donne actuellement pour faciliter le transport et l'importation d'orphelins étrangers. Encore une fois, je n'ai aucune objection à faire contre les immigrants de bonne foi qui viennent ici à leurs propres frais, mais c'est un fait d'expérience que tous ces gens que l'on paye pour attirer dans notre pays, sont aussi inutiles ou nuisible ici qu'ils l'étaient chez eux.

J'ai ici, messieurs, certains renseignements au sujet des gens que nous avons assisté l'hiver dernier et qui se trouvaient sans ouvrage. Je demande au comité la permission de les lui communiquer. D'abord, la société de secours de Toronto a assisté 807 familles formant un total de 4,035 personnes. Plusieurs de ces gens n'avaient jamais été dans le besoin auparavant. La société obtint de l'aide de la municipalité. Le 2 décembre 1888, elle faisait donner le déjeuner, au Richmond Hall, à 60 hommes. Le 25 décembre la Société Irlandaise de Bienfaisance assistait également 100 familles ou environ 500 personnes. L'Institut des Artisans hébergeait, dans le même temps 100 à 150 mendiants ; le 22 décembre, leur nombre atteignait même le chiffre de 196, et pourtant la température était comparativement belle. Le 25 décembre l'Asile de la Providence donnait le couvert à 155 hommes, 215 femmes et 150 enfants. Le 30 décembre, la Société de Secours faisait encore donner le déjeuner et le souper à 178 personnes des deux sexes. La veille de Noël, la Société Saint-George donnait assistance à 3,500 personnes dont plusieurs étaient nouvellement arrivés au pays et n'avaient pu trouver d'ouvrage ; le lendemain, elle faisait encore donner à manger à 300 personnes. M. Clarke, maire de Toronto, a fait un rapport constatant que le nombre de personnes assistées pendant l'année s'élevait à 2,174. Sur ce nombre, 432 étaient au Canada depuis moins d'une année, 343 depuis plus d'une année, 231 depuis plus de deux ans, 820 depuis plus de trois ans et 258 depuis un temps non constaté. Leur séjour à Toronto était comme suit : 461 y résidaient depuis moins d'un mois ; 164, depuis moins de deux mois ; 130, depuis moins de trois mois ; 186, depuis moins de quatre mois ; 197, depuis moins de cinq mois ; 186, depuis moins de six mois ; 212, depuis moins d'une année ; 648, depuis plus de deux ans et 258, depuis un temps inconnu. Le rapport de M. Clarke, daté du 1er janvier 1889, ne fait mention ni des secours donnés par l'Institut des Artisans à 982 personnes pendant le mois de décembre, ni du déjeuner donné au Richmond Hall, le 27 janvier à 125 nécessiteux, ni des 100 personnes qui ont été vêtues et nourries le 24 du même mois à la même institution. Pendant les premiers quinze jours de janvier, pas moins de 163 nécessiteux ont été admis à la table de secours de l'Institut des Artisans. Le total pour le mois a été de 668, sans compter 134 tonnes de charbon dur, 325 minots de coke, 57 cordes de bois, 6,520 lbs de pain, 470 lbs de riz, 470 lbs de gruau, 310 de sucre, 95 lbs de thé, qui ont été distribuées dans 625 familles comptant 3,655 personnes au nombre desquelles se trouvaient 1,253 enfants. M. le président, il nous est arrivé trois escouades de ces orphelins par le "Vancouver" le 3 avril. Ils étaient, je crois, sous la direction du Rév. S. H. Fullerton. Les trois escouades comptaient 231 sujets en tout ; deux venaient de Londres et un de Manchester. J'espère que le comité verra à faire cesser une pareille importation. Il y a vingt ans que je demeure à onze milles de l'établissement de Mlle Rye à Niagara et j'ai vu souvent ces orphelins ; sans vouloir entrer dans aucun détail sur leur compte, je crois que ce serait rendre justice à la classe ouvrière que de supprimer toutes les gratifications qui favorisent cette espèce d'immigration. Nous avons droit

d'être protégés comme les autres classes, et il n'est pas raisonnable qu'on nous fasse contribuer de nos deniers à importer ici des étrangers qui viennent nous faire concurrence dans le travail. Du reste, ce système est une source de misères que les gens de position, ne soupçonnent même pas. Il faut voir la pauvreté parmi les classe ouvrières d'aussi près que nous la voyon, pour se rendre compte de la situation et des ruines que cause ce surplus d'étrangers qui nous arrivent. Si vous connaissiez à fond la position, vous n'hésiteriez pas un instant à appliquer le remède.

M. TAYLOR.—Dans le rapport que vous venez de nous communiquer au sujet de la distribution des secours donnés par la ville de Toronto, vous ne dites pas si tous ces nécessiteux ou quelques-uns d'entre eux sont de ces immigrants auxquels le gouvernement est venu en aide en payant une partie de leurs frais de passage. Je sais que le gouvernement a cessé de donner de l'argent pour cette fin, mais je ne veux pas, d'un autre côté, que le public reste sous l'impression que tous les pauvres qui ont été assistés à Toronto sont de ces gens auxquels on a payé partiellement leurs dépenses de passage pour venir d'Europe au Canada.

M. CAREY.—Nous n'avons pas fait de recherches sur ce point qu'il nous eut été, du reste, impossible d'éclaircir. Le simple fait qu'il y a eu tant de misère parmi la classe ouvrière est une preuve assez évidente, je crois, que nous n'avons pas besoin d'aller chercher à l'étranger de nouveaux bras pour venir augmenter encore notre pauvreté. Je ne prétends nullement que les gens qui ont reçu des secours, sont tous des immigrants dont le gouvernement a favorisé la venue ici au moyen des deniers publics, mais il y a un fait certain : c'est que si notre classe ouvrière n'avait pas été en souffrance elle n'aurait pas demandé l'aumône. Conséquemment si nous avons déjà plus de bras que d'ouvrage, je ne vois pas la nécessité d'en faire venir de nouveaux.

M. TROW.—A propos du grand nombre de personnes que M. Carey nous rapporte avoir pris part à ces repas gratuits donnés pendant les fêtes de Noël, il faut remarquer que si jamais les gens aiment à donner, c'est précisément dans ce temps-là. On publie des avis annonçant des repas gratuits, on invite les gens à s'y rendre et de fait, beaucoup profitent de l'invitation. Mais il ne faut pas conclure de là que tous ces gens sont habituellement nécessiteux ou ont besoin d'aumône pendant tout le reste de l'année.

Le général LAURIE.—Je doute de la valeur de l'information, car je connais un chef d'usine qui, chaque année à Noël, fait donner à dîner à 150 personnes. Le fait que plusieurs de ces gens sont des immigrants n'est pas une preuve qu'on a eu tort de les recevoir dans le pays.

M. HESSON.—Que pense M. Trow des enfants qui ont été amenés dans la ville qu'il habite? Il doit être capable de nous dire si on a dû les remettre à la charge du public.

M. TROW.—M. Hesson en connaît probablement plus long que moi sur cette question. Le fait est que je n'ai jamais entendu faire la moindre plainte contre ces enfants, mais ce dont les gens se plaignent à Stratford, c'est qu'il n'y a pas assez d'orphelins pour répondre aux demandes d'adoption qui se font. J'ai eu connaissance non d'un cas de ce genre, mais d'une douzaine. Madame Trow pour une, est allée à l'orphelinat, la semaine dernière, demander un de ces enfants et elle n'a pu l'obtenir; elle désire beaucoup adopter une jeune fille de 10 à 15 ans pour l'élever. Elle a constaté que toutes celles qu'on avait amenées, avaient été placées immédiatement après leur arrivée. Je sais par expérience que les cultivateurs vont chercher ces enfants à mesure qu'ils arrivent au pays. Ils signent avec la matrone de l'orphelinat une convention en vertu de laquelle ils adoptent l'un ou l'autre de ces enfants, et en général, ils sont très satisfaits de ces adoptions. Je suis convaincu qu'on trouverait à placer 50 pour cent de plus de ces enfants dans les campagnes qui environnent Stratford.

Dr SPOULE.—M. Carey prétend-il que les gens dont il a signalé la présence dans les institutions de charité de Kingston, y restent d'une manière permanente?

M. CAREY.—J'ai pris les statistiques que je vous ai communiquées dans le rapport de l'inspecteur des orphelinats. Les enfants en question doivent demeurer permanentement dans ces diverses institutions, puisqu'ils figurent dans le rapport officiel qui donne leur nationalité.

M. TAYLOR.—Je présume qu'on a voulu mettre le comité sous l'impression que tous ces immigrants anglais avaient eu de l'aide pour leur passage, tandis que c'est peut-être le contraire qui est vrai. Un père de famille anglais peut être venu au pays et y avoir passé dix ans dans une certaine aisance. A sa mort ou à celle de sa femme, ses enfants ont pu être placés à l'orphelinat et être considérés aujourd'hui, bien qu'à tort comme appartenant à la catégorie des immigrants dont on a partiellement payé le passage. Il est possible que sur tous les enfants dont il a été question, il n'y en a pas un seul qui ait été amené au pays par Mlle Rye, ou par une agence quelconque.

Le Dr WILSON.—M. Carey n'a pas dit que c'était tous des immigrants amenés ici avec le secours du gouvernement, mais qu'il y en avait un nombre assez considérable. Je n'ai aucune objection à admettre, avec mon ami M. Trow, que la plus part tournent bien, mais je ne veux pas que le public étranger reste sous l'impression que notre pays est en quête de ces enfants pauvres. Je crois que nous avons assez des nôtres sans aller en chercher ailleurs. Si nous voulons faire du zèle, que nos gouvernants commencent par faire recueillir tout ce qu'il y a d'enfants nécessiteux dans notre propre pays, et qu'ils fassent des dépenses pour mettre nos orphelinats en état de les bien élever et de les placer ensuite avantageusement chez les cultivateurs; cela vaudra mieux que d'aller en chercher en pays étrangers pour les mettre à la charge de nos institutions de charité, quoique puissent dire les partisans de ce dernier système.

M. TAYLOR.—Je ne suis pas prêt à admettre que les enfants qui sont à l'Hôtel-Dieu de Kingston, sont tous des enfants pauvres. Je connais trois familles de Gananoque qui y ont envoyé leurs enfants, et le Dr Wilson chercherait bien inutilement à les arracher de là pour les mettre en adoption. Ce ne sont pas des enfants pauvres; on paie pour leur entretien.

DR WILSON.—M. Taylor veut-il prétendre qu'il n'y a aucun enfant pauvre à la charge de la province d'Ontario dans ces institutions? Il y a peut-être un certain nombre d'enfants dont l'entretien est payé par des parents ou des particuliers qui ne souffriraient pas qu'on s'occupe de les mettre en adoption. Je n'ai pas eu l'intention de dire le contraire, mais ce que je veux dire c'est que nous avons dans le pays assez d'enfants pauvres pour exercer la charité qu'il nous est possible d'exercer. Le nombre qui se trouve actuellement dans les diverses institutions de charité de la province d'Ontario le prouve suffisamment. C'est en se basant sur ce fait que mon ami, M. Carey, a prétendu qu'il serait imprudent dans le moment d'aller chercher un nouveau contingent à l'étranger. Si mon ami, M. Trow, veut adopter quelques enfants pauvres, il ne s'adressera peut être pas à nos asiles provinciaux; il ira plutôt aux institutions fédérales choisir un sujet venant d'Angleterre, s'il préfère les étrangers aux enfants du sol canadien. C'est son affaire personnelle. Quant à moi, qu'on me prouve d'abord que nous n'avons pas, dans tous le Dominion, assez d'enfants pauvres pour exercer la charité publique, et je ne m'opposerai plus à ce qu'on en importe de l'étranger. Si l'on admet au contraire que nous avons ici un champ suffisant pour exercer la bienfaisance envers nos propres compatriotes, je ne puis m'empêcher de dire que c'est une mauvaise politique que d'aller chercher en Angleterre ou ailleurs, avec notre argent, une catégorie de personnes dont le nombre est déjà plus grand qu'il ne faut dans notre propre pays.

M. HESSON.—Je regrette que le Dr Wilson ait usé si largement du qualificatif "d'enfant pauvre" dans ses observations. Par le ton général de la discussion, on serait porté à croire que le gouvernement s'occupe de ne faire venir au pays que des enfants de la dernière pauvreté. On me permettra bien, j'espère, de dire ce que sont ces enfants, tels que je les trouve chez nous. Nous avons, je crois, l'asile le mieux

tenu du Canada, sans même excepter celui qui se trouve dans la division de mon honorable collègue. Il ne dépend ni de la municipalité, ni d'aucune association, mais il est exclusivement soutenu par la charité des particuliers qui ont à cœur l'œuvre pour laquelle il a été fondé, et l'on prend le plus grand soin de n'y pas admettre les rebuts de la société. Un enfant peut avoir perdu ses parents et être tombé à la charge des étrangers. On le recueille alors, on lui donne une bonne éducation et on le place ensuite quand il a passé au moins une année d'épreuve satisfaisante. On ne garde pas ces enfants très longtemps parce qu'il y a toujours des demandes d'avance. Je suis heureux de dire que grâce à l'habile direction de Melle Macpherson qui est en charge de l'asile de Stratford sous le contrôle de Madame Merry et de quelques autres patronesses, il ne s'est pas encore présenté un seul cas où les gens aient été obligés de ramener à l'institution les enfants adoptés. Au contraire, tous sont contents de les garder. Quant à la question de faire venir des enfants de l'étranger avec l'aide du gouvernement, je suis parfaitement d'avis qu'une pareille politique ne saurait être approuvée; mais mon honorable ami doit se convaincre que si la plupart de ces enfants sont orphelins, il ne sont pas nécessairement pauvres et que s'ils méritent les sympathies à raison de leur position, ce n'est pas une raison pour les classer parmi les rebuts de la société. Je partage complètement les opinions que M. Trow a exprimées il y a un instant, mais je ne puis admettre avec le Dr Wilson, que tous les enfants qui nous sont amenés de l'étranger par des cœurs charitables, sont des rebuts de la population européenne.

Le Dr SPROULE.—Ce que j'ai dit paraît être venu bien à propos. Si je comprends bien, ces orphelinats ou asiles sont sous le contrôle du gouvernement provincial qui les subventionne et en fait faire l'inspection. C'est dans le rapport de l'inspecteur provincial que M. Carey a pris les renseignements qu'il nous a communiqués. Mais ils ne sont pas exclusivement à la charge du gouvernement; ils dépendent en grande partie de la générosité des particuliers. Il n'est que juste, qu'à l'exemple des autres peuples, le Canada ait ses institutions de charité car il arrive un temps où l'éducation de l'enfant doit être l'objet de la sollicitude de l'état ou des particuliers. Il est certain qu'un grand nombre d'orphelins venant d'Europe, sont placés dans ces institutions pour un certain temps avant qu'ils ne soient envoyés dans les familles qui en font la demande. Un autre fait certain, c'est que le nombre de ceux qui sont arrivés à l'âge où ils peuvent être placés avec avantage chez les cultivateurs, ne correspond point aux demandes qui viennent de tous côtés de la part des gens de la campagne. J'ai été témoin, dans la partie de la province où je demeure, qu'un jour 125 de ces enfants arrivèrent d'Europe ensemble et furent internés à l'asile; il ne s'est pas écoulé une semaine que tous étaient placés dans les familles des environs. Depuis, je n'ai pas appris qu'un seul de ces enfants ait été ramené dans l'institution pour cause de mauvaise conduite ou de manque d'aptitude. Le gouvernement n'avait rien payé sur leur passage, mais il donne \$2 par tête pour aider à subvenir aux dépenses qu'ils ont occasionnées jusqu'au moment de leur adoption par les particuliers. On a parlé de l'asile de Niagara. Il est à ma connaissance que nombre de demandes ont été faites sans succès à cette institution parce qu'il n'y avait pas de sujets disponibles. Tous les enfants qui ont été adoptés dans les environs de chez moi, ont donné la plus ample satisfaction et on aurait pu en placer une foule d'autres s'il en était venu un plus grand nombre. On en a demandé à Stratford, à Marchmont et à Belleville où des personnes charitables s'occupent de pourvoir à l'existence de ces infortunés privés de leurs parents dans un âge où ils ont encore besoin de protection. Dans chacun de ces endroits, il y a des institutions où on les recueille et où l'on en prend soin; et quand ils sont arrivés à l'âge où ils peuvent se rendre utiles, on s'occupe de les bien placer. Jusqu'à ce moment, d'après ce que j'en connais, il n'en est jamais arrivé en assez grand nombre pour répondre aux demandes.

Le général LAURIE.—Madame Burt m'a écrit, hier, qu'elle était arrivée à Halifax, le 24 mars. Son institution est protestante. Pour vous donner une idée de la façon dont on l'apprécie, je vous dirai qu'à son arrivée, l'Orateur de la Chambre d'Assemblée et M. McNeil, deux catholiques romains, l'attendaient sur le quai pour

faire un choix parmi les 500 enfants qu'elle a actuellement sous ses soins. (Le général Laurie lit un extrait de la lettre de Mde Burt montrant combien les enfants sont enlevés rapidement aussitôt qu'il mettent pied à terre.) Dans une lettre précédente, elle me disait qu'elle avait 1,000 demandes; c'est la meilleure preuve que le nombre des arrivées ne répond pas aux besoins. Le gouvernement paie \$2.00 par tête à ces institutions, mais c'est pour les encourager à prendre soin de ces enfants quand ils sont arrivés dans le pays et empêcher que ces derniers ne tombent à la charge des institutions provinciales. Quant à la concurrence que cette classe d'immigrants peut amener dans le travail qui fait vivre les ouvriers des villes, elle ne peut être mise en ligne de compte parce que les enfants en question sont tous placés à la campagne. Les arguments de M. Carey contre ces enfants, démontrent précisément que le gouvernement doit continuer le système de subvention de \$2.00 par tête, pour la raison toute simple que ce léger secours suffit pour les empêcher de retomber à la charge de la communauté. Hier encore, je recevais une autre lettre m'informant que ces enfants sont soumis, chaque semaine, à une inspection médicale, pendant tout le temps qu'ils vont à l'école avant d'être envoyés dans ce pays. On les garde ainsi à l'épreuve pendant au moins six mois avant de les juger propres à émigrer. Sur 212 enfants recueillis par la maison de refuge de Liverpool, il n'y en a que 168 qui ont été dirigés sur le Canada, les autres n'ayant pas été jugés posséder les qualités suffisantes.

DR BRIEN.—Il est étonnant que les renseignements que nous recevons ici soient si contradictoires avec ceux de l'agent du gouvernement, à Hamilton. Sur les quarante-six enfants dont il fait mention, il dit qu'il n'y en a pas un seul qui ne soit malade ou n'ait de mauvaises habitudes. Eu égard au milieu d'où ils viennent, je les crois très peu acceptables. Comme j'ai eu l'occasion de le dire en Chambre, c'est dans les rues de Londres qu'on va les recueillir et parmi la plus mauvaise classe possible. Je suis d'avis qu'il faut tenir à honneur de maintenir le niveau de la morale dans notre pays et que c'est une erreur de permettre une pareille immigration.

---

CHAMBRE DES COMMUNES, 17 avril 1889.

Le comité d'agriculture se réunit aujourd'hui sous la présidence de M. White (Renfrew).

Le général LAURIE.—Je désire exprimer aux membres de ce comité mes bien sincères remerciements pour l'extrême bienveillance qu'ils ont montrée dans l'accomplissement du travail que nous avons fait tous ensemble, et pour le concours précieux que chacun a donné pendant l'enquête qui a servi de base à notre rapport.

Le Dr SPROULE.—Je propose que le compte-rendu de l'enquête que nous avons faite soit adopté et annexé au rapport du comité. Ce rapport fait le plus grand honneur à l'honorable monsieur qui l'a rédigé comme à ceux qui ont pris part à l'investigation que nous étions chargés de faire. Je suis d'avis que ce précieux rapport devrait être imprimé et distribué.

M. TROW.—Je souscris de tout cœur à ces éloges.

Le Dr MACDONALD.—Le général Laurie mérite les remerciements du comité pour le zèle qu'il a montré dans la circonstance, car c'est assurément sur lui qu'a retombé la plus forte partie du travail.

TÉMOIGNAGES.

—  
IIe Partie.

AGRICULTURE

---

---

## CHAMBRE DES COMMUNES, 4 avril 1889.

Le comité d'agriculture et de colonisation s'est assemblé ce matin, sous la présidence de M. White (Renfrew) et a procédé comme suit :

Le PRÉSIDENT.—Je pense qu'il serait préférable de permettre à M. Saunders de faire son rapport en entier, sans interruption. Il sera ensuite loisible aux membres du comité de lui poser telles questions qu'ils jugeront à propos, après avoir vu l'ensemble de son travail. M. Saunders est prié, de nous faire un rapport des travaux exécutés sur la ferme expérimentale et des expériences qui y ont été faites.

Le professeur SAUNDERS.—En premier lieu, j'attirerai votre attention, concernant les travaux de la ferme, sur la question du blé de *Ladoga*. Des bulletins imprimés qui traitent de cette matière, sont à votre disposition. Depuis que ce blé a été introduit dans le pays, on a beaucoup discuté sa qualité, sa précocité, et en général, son utilité comme blé dur. Vous verrez par le bulletin, la différence des opinions des experts auxquels le blé a été soumis. J'ai moi-même fourni les échantillons, de sorte que je puis affirmer qu'ils étaient tous semblables à celui que vous voyez.

Vous constaterez, en jetant un coup d'œil sur un tableau du bulletin, où l'on compare les différents rapports, que le même blé a été apprécié bien différemment par les diverses chambres de commerce. Ces gens sont, sur ces matières, les meilleurs juges que nous ayons dans le pays. Cependant, la différence de leur appréciation varie de dix centins par minot : valeur appréciable par ceux qui ont du blé à vendre, vu que les prix sont fixés par des inspecteurs de grains. Je suis sous l'impression que ces messieurs ont donné franchement leur opinion ; mais je ne puis me rendre compte de la différence des appréciations et je la soumets à vos réflexions.

Vous trouverez dans le bulletin, outre la classification du blé de *Ladoga*, l'opinion de quelques cultivateurs, sur sa précocité. Trois cents d'entr'eux répartis dans les différentes provinces de la Puissance, s'accordent à dire, qu'en moyenne, il est plus hâtif de dix jours, que le *Red Fife*. Tant qu'à sa qualité, j'ai ici des échantillons qui ont été soumis aux différentes chambres de commerce et chaque membre peut les examiner à loisir. J'ai aussi de la farine du blé de *Ladoga*, que l'on pourra comparer avec celle du *Red Fife*.

Ces deux sortes de blé ont été cultivées sur le même terrain, moulues dans les mêmes proportions et au même moulin, ainsi l'épreuve ne peut manquer d'être satisfaisante. J'ai de plus, du pain fait avec de la farine provenant du blé de *Ladoga* et d'autre de farine provenant du blé *Red Fife* ; les membres de la commission pourront ainsi constater par eux-mêmes quelle comparaison la farine du *Ladoga* soutient avec cette excellente variété de blé, connue sous le nom de *Red Fife*.

Il n'est nullement question, comme j'ai déjà eu occasion de le faire remarquer au comité du commerce, tout en introduisant le blé de *Ladoga* dans le pays, de mettre de côté le *Red Fife*. Au contraire, l'intention du ministre est d'encourager la culture du *Red Fife* dans tous les endroits où il est à présumer qu'il parviendra à maturité ; mais comme il se trouve de vastes districts dans le Nord-Ouest où cette culture est très incertaine, peut-être le blé de *Ladoga* y réussira-t-il mieux.

Nous croyons que nous pouvons cultiver ce grain en quantité et lui trouver un débit facile sans déprécier la valeur du blé du Canada, car il est classé parmi les meilleures variétés du pays.

La réputation du blé canadien est bonne, c'est donc une matière d'importance nationale de veiller avec soin à ce que l'on ne cultive aucune variété étrangère qui tendrait à déprécier notre crédit.

Dans la seconde partie du bulletin n° 4, vous trouverez d'amples détails sur l'analyse du *Ladoga*, du *Red Fife* et de quelques autres espèces.

Les expériences sur la ferme n'ont pas été faites que sur une seule espèce de blé. L'année dernière on a cultivé 74 sortes de blé de printemps.

J'ai constaté leur fertilité relative, afin de pouvoir vous donner quelques renseignements. Les blés de printemps nous viennent soit de l'Europe, soit des États-Unis ; les blés qui promettent d'être les plus productifs sont le *Ladoga*, le *Red Fife*

et le *Red Fern*. Le *Pringle's Champlain* promet aussi d'être passablement hâtif et résistant aux rigueurs du climat. Nous n'avons pas cultivé ce dernier en aussi grande quantité que le *Ladoga*, et je ne puis là-dessus vous donner de plus amples détails.

La "Toronto Milling Co." fait de grands éloges du *Red Fern*. Il est reconnu que sa farine rivalise avec celle des autres espèces de blé dur. Au début des travaux de la ferme, un grand nombre d'échantillons furent obtenus de la Halle aux blés de Londres, cinq entr'autres se trouvèrent être des échantillons de blé des Indes. Nous ne nous attendions pas à ce que le blé de ces pays put convenir au nôtre; mais quand ces blés commencèrent à mûrir, on les trouva très précoces et aussi hâtifs que les blés de Russie. J'en fus étonné. La chose fut prise en considération. Les renseignements reçus des Indes seront, je l'espère de quelques secours pour notre pays. D'après les ordres du ministre de l'agriculture, une correspondance fut ouverte avec le gouvernement indien. Lord Dufferin, qui était alors vice-roi, eut l'obligeance de donner l'ordre aux employés du département de l'agriculture de l'Empire, d'envoyer au Canada des échantillons de grains cultivés dans les régions montagneuses de l'Inde. Je puis soumettre à l'examen des membres du comité différentes espèces de grains récoltés à des hauteurs de 2,000 à 11,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, dans les parties montagneuses de l'Inde. La saison agricole dans ces endroits est relativement courte. Le même gouvernement a aussi adressé, à la ferme expérimentale, différentes plantes fourragères et quelques autres qui servent à la nourriture des indigènes. Quelques-unes nous seront peut-être utiles; en tout cas, elles nous offriront des renseignements sur ces contrées. J'ai aussi reçu, depuis quelques mois plusieurs autres espèces de grains. L'honorable M. Davin vous a déjà parlé de celui qu'il a cultivé près de Régina et qui est connu sous le nom de blé de *Judket*. J'en ai des échantillons que vous pourrez examiner. Il promet beaucoup et paraît avoir de l'analogie avec le *Red Fife*. M. Sanders, de Moose Jaw, qui m'écrivit à ce sujet, me dit que le blé de *Ladoga* et le *Judket* ont été cultivés sur la même pièce de terre et que ce dernier a mûri huit jours avant l'autre. S'il en est ainsi et que les échantillons soient bons, ce blé acquerra une grande valeur. On en fera l'essai, cette année, sur les différentes fermes expérimentales du Manitoba et du Nord-Ouest, ainsi que sur notre ferme centrale. Une autre espèce de blé, l'*Eureka*, a été exhibée au Nord-Ouest. C'est aussi un blé dur, que M. Beatty de Virden, Man., qui le propagea, a donné pour du *Red Fife*. Il a obtenu les premiers prix aux exhibitions.

M. WATSON.—Quelle comparaison soutient-il avec le *Red Fern* ?

Le professeur SAUNDERS.—Il l'approche de très près. Néanmoins, le grain en est plus petit et je crois que c'est une autre espèce de blé. Mais je pourrais me tromper. J'ai reçu dernièrement le *Triumph*, cultivé par M. David Campbell, de Nottawa. Il a trouvé ce grain sur sa ferme, il y a quelques années; M. Plant entr'autres attira son attention; il a toujours cultivé ce blé depuis. Il me dit que c'est une espèce très fertile, un blé mou qui ne convient pas au Nord-Ouest, mais qui sera très productif dans la province d'Ontario. Un autre blé de même espèce m'a été envoyé de l'établissement des Mormons près du Fort McLeod. Il est originaire du lac Salé et est connu sous le nom d'*Early Samora*. Son grain est rond, bien nourri, présente une belle apparence et donnera sans doute une farine très blanche. M. Farrow qui nous l'envoie est un des hommes les plus influents de l'endroit, il dit que ce grain se vend toujours cinq centins de plus par minot que les autres blés du lac Salé.

Quelques-uns de ces messieurs m'ont demandé des renseignements sur l'origine de ces blés ?

M. HESSON.—J'en ai demandé.

Le professeur SAUNDERS.—Ceux que je vous donnerai m'ont été fournis par les cultivateurs mêmes. M. G. J. Beatty, de Verden, Manitoba, qui offre en vente, l'*Eureka* me dit: "J'ai eu ce blé d'un norvégien du nord d'Ontario qui en avait importé une petite quantité de son pays. Un minot et demi m'a coûté \$4.50. Après trois semences, j'ai récolté cette année 2,000 minots. Il a toujours été classé n° 1 *Red*

*Fife* par M. Ditton, l'inspecteur des grains. Les meuniers disent que ce blé rivalise avec le meilleur *Fife* et qu'il donne en moyenne, sept minots de plus par acre. Il ne demande pas une terre aussi forte que le *Fife* et la sécheresse lui est moins nuisible. Si vous en semez, je vous conseillerais de ne pas choisir un terrain trop riche, ni une terre meuble, car si le blé est trop fort, la paille sera en trop grande abondance; il suffit que la terre soit ferme. J'ai eu le premier prix à l'exposition de Virden (le seul endroit où ce grain ait été exhibé), il était en concurrence avec huit entrées de *Fife*. Les juges étaient deux meuniers et un marchand de blé. Je n'ai pas encore trouvé la moindre mauvaise graine, dans ce blé."

A propos du blé *Judket*, M. Saunders, de Moose-Jaw, me dit: "J'ai fait venir ce blé d'Ontario, en 1815; l'an dernier, je le semai le premier mai, il était mûr et bon à couper dix jours avant le *Red Fife*, qui avait été semé le 21 avril. Son épi est dépourvu de barbes et ressemble beaucoup au *Red Fife*. Il m'a rapporté cinquante-cinq minots par acre; quant à sa maturité, il a une semaine d'avance sur le *Ladoga*. Je crois l'expérience de l'an dernier bonne, vu qu'il y a similitude de semence et de culture."

Ce sont là les principales espèces qui ont été soumises et je n'ai pu encore en juger par moi-même. J'ai donné ces détails pour vous prouver que nous demandons partout des blés durs; mais leur culture ne doit être encouragée qu'en autant qu'ils sont de bonne qualité. Il faut absolument maintenir la réputation que nous avons acquise pour nos blés durs, si nous voulons que le Nord-Ouest progresse comme il le doit. Il y a deux manières d'obtenir de nouvelles variétés; l'une par le choix judicieux des semences et l'autre par la fécondation d'une espèce par une autre. Les principales variétés obtenues jusqu'aujourd'hui l'ont été par le choix des semences. Un plant de blé croissant accidentellement dans un champ attirera l'attention du propriétaire; il y remarquait des particularités qui lui paraissaient de quelque valeur. Il en conserva le grain et il fut propagé par M. Fife, d'Otonabee, Ontario. Telle est l'origine du *Fife*.

L'orge Chevalier fut introduite dans le pays de la même manière, par le R. M. Chevalier, d'Angleterre. Il remarqua un jour qu'un épi croissait près d'un tas de fumier, il en ramassa le grain, le sema et continua de faire le choix de la plus belle orge qui en provenait, jusqu'à ce qu'il eut obtenu une bonne semence. C'est ainsi que nous avons eu l'orge Chevalier.

Je mentionne ces faits pour faire remarquer que ce système de semence n'a pas été employé uniquement pour le blé. Le procédé pour obtenir de nouvelles espèces en faisant féconder une variété par une autre demande un opérateur habile et qui ait une connaissance approfondie de l'action des organes reproducteurs des fleurs de blé, aussi peu de personnes tentent-elles d'employer ce procédé. MM. Carter et Cie, qui ont un grand entrepôt de grains à Londres, en Angleterre, ont employé, depuis quelques années, un spécialiste à ce travail, et à la fin de la saison ils auront en mains neuf ou dix variétés de blé, qu'ils nomment, blé de provenance croisée (*cross-bred*), quelques-unes de ces variétés promettent beaucoup. La ferme expérimentale en recevra des échantillons sous peu. Ces expériences ont aussi été faites sur notre ferme. L'an dernier, on a réussi à obtenir plusieurs variétés en croisant le *Ladoga* avec le *Red Fife*, et le *Red Fife* avec le *Ladoga* ainsi qu'avec plusieurs autres espèces. Nous aurons, probablement d'après ces travaux, vingt ou trente nouvelles variétés de blé. Il faut pour cela commencer par un seul grain, et il s'écoule quelques années avant que l'on puisse tenter les expériences sur une grande échelle. Cependant, d'après nos calculs, il appert que sur une terre bien préparée, une seule livre de blé en donnera 500 livres. Ainsi, même en partant d'un seul grain, on peut livrer à la culture une spécialité, dans un laps de temps assez court.

Le blé indien a mûri dix ou onze jours plutôt que le *Red Fife*. Cette année, on a récolté sur la ferme expérimentale dite "Centrale" 74 espèces différentes de blé.

Par M. HESSON:—

Q. Est-ce du blé d'hiver?—R. Non, monsieur; ces blés sont presque tous des blés du printemps. La plupart des soixante-quatorze variétés ont été cultivées sur la même pièce de terre, les plants étant à un pied de distance l'un de l'autre. Nous les avons

cultivés de cette manière afin de pouvoir nous rendre compte de leur fertilité et valeur relatives. En moyenne, ils ont rapporté 631 pour un. En Europe, les efforts tentés en ce sens jusqu'à présent, ne leur ont donné, en moyenne, que 300 pour un, ce qui prouve que notre climat est plus favorable à la fécondité du blé. En faisant ces expériences, nous avions différentes choses en vue; l'une entr'autres était de rendre les espèces généralement plus fertiles. Les espèces de blé, paraît-il, se fertilisent par elles-mêmes. La fleur fécondable est tellement enveloppée, que le pollen d'un autre plant y pénètre difficilement. Il a été prouvé par les expériences tentées jusqu'ici, que le blé fécondé de cette manière conserve sa fertilité avec une grande tenacité. Ainsi, un grain de blé ou d'orge, telle que l'orge Chevalier, ayant une fois reçu une vigueur accidentelle et la semence en étant bien choisie, cette espèce conservera sa valeur pendant longtemps. Si cette idée est juste, et je suis porté à croire qu'elle l'est, nous devons nous efforcer d'améliorer les variétés que nous avons.

Des quantités suffisantes de blé ont été envoyées à toutes les fermes expérimentales, afin que les expériences soient répétées, non-seulement ici, mais encore dans les provinces maritimes, au Nord-Ouest et dans le Manitoba.

Il est à espérer qu'à l'aide du sol et du climat du Nord-Ouest favorables au blé dur, nous parviendrons à avoir des variétés de choix, que l'on désigne en Europe sous le nom de blé d'extraction annoblie. Ils l'ont obtenu par le choix du blé de semence, jusqu'à ce que cette espèce de grain eut atteint son plus haut point de développement. Si un semblable procédé est mis en vigueur dans le pays, nul doute qu'il ne soit profitable aux cultivateurs et par là même au pays en général.

M. TEMPLE.—Le *White Fife* est-il le même que le *White Fife* écossais ?

Le professeur SAUNDERS.—Dans le bulletin, il est question des origines des blés *Fife*; parce que j'ai pu voir, les différentes variétés proviennent toutes du premier échantillon fourni par M. Fyfe, qui lui a donné son nom. Il vivait dans le canton d'Otonabee, et les faits que j'ai cités sont extraits du *Canadian Agriculturist*, de 1861, où il est question de l'origine de ce blé.

M. TEMPLE.—Une année, j'ai semé de ce blé dans le Nouveau-Brunswick, et j'en ai récolté 800 minots de très belle qualité.

Le professeur SAUNDERS.—Depuis le commencement de la culture du *Fife*, on l'a toujours remarqué pour n'être pas sujet à la rouille. Il est aussi très productif. Il est bon d'observer que tous ces blés dégénèrent avec le temps, et il convient de nous procurer de nouvelles espèces afin de pouvoir en fournir aux cultivateurs lorsqu'ils en auront besoin. Pourtant, dans les lieux où cette espèce de blé a reçu une culture intelligente depuis vingt et même trente ans, il n'a pas dégénéré. Sur la ferme expérimentale centrale, la moisson du *Red Fife* n'a pas été aussi bonne que celles du *Ladoga* ou du *White Fife*; il n'a pas rendu autant sur la même étendue de terre.

La saison dernière ne lui a pas été favorable, il y a eu une grande sécheresse à l'époque de la croissance des blés, ce qui a diminué le rendement dans la partie d'Ontario, d'Ottawa et Kingston. Les pluies ont été assez abondantes dans les provinces maritimes et dans le nord d'Ontario.

Avant de finir sur les blés, je me permets d'attirer l'attention du comité sur un point essentiel des travaux exécutés sur la ferme cette année, tendant à constater la vitalité du blé gelé, ainsi que de tous les échantillons des grains de la Puissance. L'on a fait, cette année, 913 essais; dont 216 essais sur blé gelé, 186 venant du blé du Manitoba; 29, des Territoires du Nord-Ouest et 1 de Québec. Vingt essais sur avoine gelée, toute du Manitoba. Il y a eu aussi 19 essais sur orge gelée: 17 du Manitoba et 2 du Nord-Ouest. Le blé gelé a varié dans sa germination de 21 à 99 pour 100. Dans les Territoires du Nord-Ouest, la germination a varié de 29 à 92 pour cent: l'orge gelée, de 14 à 99 pour 100; l'avoine gelée, de 2 à 94 pour 100. Dans ces échantillons gelés, les plants qui ont le moins produit étaient nombreux, et la différence bien marquée entre les plants forts et les faibles.

Par M. DAVIN :—

Q. Quelles sont les variations dans les Territoires du Nord-Ouest? R.—De 29 à 92 et de 21 à 99 au Manitoba. J'attire l'attention des membres du comité

sur la différence de la croissance des plants. Ceux que j'ai en mains ont été semés à la même époque et cueillis 18 jours après la semence, la différence en grosseur entre les deux est bien grande. Les deux plants qui ont eu une forte croissance pèsent huit grains et un tiers, et les deux plants plus faibles, deux grains et deux tiers, à peu près le tiers des autres. Maintenant, voici le côté pratique. Au Manitoba et au Nord-Ouest, certains cultivateurs désirent semer du blé gelé prétextant qu'il germe mieux. Un mauvais blé gelé germait quelquefois de 60 à 70 pour 100; 25 ou 30 plants peuvent avoir une bonne crue; mais les autres ne seront guère productifs. Du grain ainsi avarié donnera rarement de bons résultats. Les cultivateurs qui emploieraient ces sortes de grains pour leur semence, seraient aussi imprudents que ceux qui choisiraient des animaux difformes et malades, pour se former un bon troupeau. Personne ne songerait à adopter un tel plan; il est tout aussi peu raisonnable à un cultivateur de penser à semer autre chose que du bon blé, hormis qu'il n'y soit contraint par la nécessité. Les plants rabougris peuvent quelquefois, dans le sol fertile du Manitoba et du Nord-Ouest, après huit ou dix jours de repos, sortir de terre et donner une bonne récolte; le résultat en est que le grain ne mûrit pas également, et qu'une partie du blé est prête à être coupée huit ou dix jours avant l'autre, il y a donc inconvénient et perte pour le cultivateur. En discutant la valeur du blé gelé pour la semence, on n'a pas tenu compte de cette considération, elle doit être démontrée clairement aux cultivateurs. Cet autre échantillon, est de l'orge gelée. Les petits plants pèsent juste la moitié des plus forts quoiqu'ils aient reçu la même culture.

M. HESSON.—La semence provient-elle du même épi ?

Le professeur SAUNDERS.—Les échantillons de blé gelé nous sont donnés par petits paquets et nous en comptons 100, sans distinction. Nous jugeons par là du résultat. En renvoyant les échantillons à ceux qui nous les ont adressés, nous leur disons dans quelle proportion leur blé croîtra, aussi bien que le nombre de plants forts et faibles qu'ils auront et nous leur faisons remarquer ceci, que là où domineront les plants faibles, leur moisson sera irrégulière, une partie du blé se trouvant à mûrir de bonne heure, et l'autre, très tard; et si la saison n'est pas propice, la récolte manquera plus ou moins. Tous ces échantillons ont été obtenus de grain gelé. Quand un épi de blé se forme, les grains du bas apparaissent les premiers et avant que ceux de la partie supérieure soient formés, les premiers sont en parties mûrs. Les plants forts proviennent probablement dans chaque cas de la partie la plus mûre de l'épi.

M. PERLEY.—Les échantillons que vous semez croissent-ils ainsi ?

Le Professeur SAUNDERS.—C'est une juste représentation de la proportion qu'il y a entre les plants faibles et les plants forts.

M. PERLEY.—Est-ce là le résultat de tous les échantillons semés ?

Le Professeur SAUNDERS.—Il y a eu cent grains de semés dans chaque cas, et celui-ci est un bel échantillon de la croissance. Les variations sont grandes. Quelquefois un échantillon rapportera 60 à 70 pour cent de plants forts; ces grains peuvent être semés en toute sûreté. D'autres fois, au contraire, les plants faibles y seront pour la moitié ou les deux tiers du tout. Il vaut mieux alors ne pas semer ce grain.

M. WATSON.—Avez-vous conservé des échantillons des blés cultivés ?

Le Professeur SAUNDERS.—Oui, mais je n'ai pas apporté de grain gelé.

Parlons maintenant de l'orge. Le commerce de l'orge du Canada ne semble pas aussi prospère qu'on pourrait le désirer. Les exportations pour l'année 1887 étaient de 9,437,717 minots, évalués à \$5,242,968.

Les Etats-Unis sont notre principal marché pour ce produit. Cette orge, comme vous le savez, sert particulièrement pour le malt. Les marchands américains se servent depuis longtemps de l'orge à 6 rangs pour leur malt. Les marchands

anglais demandent et importent annuellement en Angleterre près de 35 millions de minots d'orge ; mais ils ne veulent, eux, pour leur malt que de l'orge à 2-rangs. Ces deux espèces d'orge ne sont pas ensemble : l'une est prête à être mise au four 36 heures avant l'autre ; il importe donc, si on désire avoir un bon prix pour l'orge, de ne pas mêler les deux espèces. Si elles le sont, les marchands de malt s'en aperçoivent aisément et l'orge ne peut plus servir que comme aliment. Il est très important, particulièrement pour Ontario, que nous nous efforcions de trouver d'autres marchés pour notre orge. La récolte de l'an dernier, d'après les rapports du bureau de commerce de Toronto, n'a pas été bonne, cependant les cultivateurs en ont encore une grande quantité, et les prix en sont si réduits qu'ils ne trouvent pas que cela vaille la peine de la porter au marché. Quoique les marchands de malt des États-Unis aient consommé, depuis deux ans, beaucoup plus d'orge qu'auparavant, cette augmentation, néanmoins, n'a pas été à notre profit, car ils en ont cultivé davantage surtout dans les États de l'ouest. Il est probable qu'avant peu les États-Unis produiront toute l'orge dont ils ont besoin. S'il en est ainsi, l'orge canadienne devra s'écouler ailleurs. Le droit imposé par les États-Unis de dix centins par minot, donne aux cultivateurs américains un avantage sur les cultivateurs canadiens. Ces derniers doivent s'efforcer de cultiver les espèces d'orge qui leur rapporteront les plus haut prix et chercher à en exporter le surplus au-delà de l'océan. La première chose est de s'assurer en quels endroits l'orge croîtra le mieux, la seconde, quelle espèce donnera les meilleurs résultats.

Nous avons des échantillons à distribuer pour les essais. Celui-ci est une variété donné sous le nom de *Peerless White*. C'est l'orge de Daniel Chevalier cultivé au Manitoba. Ces échantillons que je vous soumetts, pèsent 53 lbs à 54 lbs par minot ; ils conviennent aux marchés anglais et obtiennent toujours de bons prix.

L'an dernier j'ai envoyé—je cite de mémoire—environ 240 échantillons d'orge pour être essayés dans les différentes parties de la Puissance ; 164 de ces échantillons étaient de l'espèce "2 rangs," 76 d'orge danoise, et tous les rapports qu'on nous en a faits sont favorables. Dans la province d'Ontario, des échantillons de 2 lbs ont rapporté, en moyenne, 53 lbs ; dans celle de Québec, 52 lbs, et dans celle du Manitoba aussi 52 lbs, et dans la Nouvelle-Ecosse, 47 lbs.

Sur 43 échantillons de *Peerless White* la moyenne en a été comme suit : Nouvelle-Ecosse, 63 lbs, Ontario, 85 lbs ; ce qui indique qu'elle est plus productive que l'orge danoise. Cette différence n'a pas été sensible pour les échantillons sur la ferme Centrale. On a aussi fait l'expérience avec un seul plant procédant de la même manière que pour le blé, et le résultat, en moyenne, a été de 798 pour 100. On cultive aussi l'orge comme aliment dans plusieurs régions de ce pays, et quelque attention a été donnée à cette espèce de culture. Une des variétés essayées est la grosse, "2-rangs" sans écale. C'est une belle orge pesant 56 lbs par minot. En voici un épi. Comme le blé, cette orge sort facilement de son enveloppe. Une autre espèce d'orge alimentaire que nous avons essayée, est connue sous le nom de "6-rowed wheat barley". Son grain est plus petit que celui de la grosse "2-rangs," mais elle paraît d'une bonne espèce. Les expériences prouvent qu'elle est aussi bonne comme aliment que la "2-rangs noire". Toutes les deux ont bien rendu. Nous poursuivons ces expériences sur une plus grande échelle. Nous n'avons pu, dès le début, nous procurer une quantité suffisante de grain pour le distribuer : mais en ayant suffisamment cette année, nous en enverrons aux fermes expérimentales. On ne fait pas de malt avec ces espèces d'orge. J'ai reçu l'hiver dernier de l'orge de M. J. Baxter de Pickering, Ontario, il la donne pour de la "6-rangs," pesant 56 lbs par minot, ajoutant : "J'ai une petite quantité d'une nouvelle espèce d'orge, (6-rangs amélioré) son fruit est court et épais ; elle est plus hâtive de dix jours que la "6-rangs" ordinaire. La paille est bonne. J'ai obtenu cette orge d'un seul grain, il y a quatre ans. Après trois semences j'en ai récolté un minot et demi. Je vous en enverrai une livre si vous désirez l'essayer. Je crois qu'elle viendra bien au Nord-Ouest, vu sa précocité."

M. TEMPLE.—Avez-vous des échantillons d'orge d'hiver ?

Le professeur SAUNDERS.—Je n'en ai pas ici. Nous en avons semé l'automne dernier, mais je ne puis dire quel sera le résultat, vu que la sévérité de notre climat est très peu favorable à l'orge d'hiver. J'en ai vu de très bons échantillons dans la Colombie-Anglaise, lesquels ont donné une abondante récolte.

M. TEMPLE.—Mêlée avec la "2-rangs" ferait-elle du malt ?

Le professeur SAUNDERS.—L'orge que j'ai vue était toute de la "6-rangs"; mais si elle pèse 56 lbs par minot, elle ferait probablement du malt avec la "2-rangs." La différence, je crois, ne dépend pas du caractère du grain, mais dans le fait que la "2-rangs" est plus épaisse et mieux nourrie. Lorsque ceux qui font le malt, mettent tremper cette orge, ils trouvent que l'eau la pénètre plus difficilement. L'opération doit durer jusqu'à ce que le grain d'orge pressé entre le pouce et l'index, la substance intérieure en sorte sous forme de farine. Un grain épais et bien nourri cède plus difficilement qu'un autre où il entre moins de substance. Si l'on réussit à produire de l'orge "6-rangs" aussi substantielle et aussi pesante que l'orge "2-rangs," tout probablement, elle pourra être utilisée pour le malt avec l'orge "2-rangs."

M. COCHRANE.—Combien de jours de différence sous le rapport de la maturité, présente cette nouvelle espèce d'orge ?

Le professeur SAUNDERS.—Je n'en ai pas encore fait l'expérience—Celui qui l'a cultivée me dit qu'elle a dix jours d'avance sur l'orge ordinaire, la "6-rangs." Je ferai remarquer ici, qu'il existe une grande lacune dans les informations concernant les variétés d'orge et d'avoine, dans notre société d'agriculture. Presque tous ceux qui cultivent des pommes de terre peuvent vous en dire l'espèce, rarement vous donneront-ils celle de leur orge ou de leur avoine; ils les désignent sous le nom d'orge ou d'avoine ordinaire. Il y a une aussi grande différence entre ces grains qu'entre toutes espèces de marchandises ou d'animaux. Il serait désirable d'avoir des renseignements précis sur l'orge cultivée. Je crois, cependant, que les travaux de la ferme expérimentale excitent sur ce sujet un intérêt universel au Canada.

D'après ma correspondance des dernières semaines, je vois que les cultivateurs désirent faire tout en leur pouvoir pour contribuer au progrès du pays, en m'envoyant de nouvelles sortes de grains sur lesquels ils ont fait leur expérience. Ils désirent qu'on en fasse l'essai sur la ferme expérimentale et qu'on leur en communique les résultats.

M. WATSON.—Savez-vous s'il y a de la différence dans la valeur relative des orges du Manitoba et d'Ontario pour faire le malt ?

Le professeur SAUNDERS.—Je n'ai ici qu'un échantillon de l'orge du Manitoba. Il a été cultivé par M. Bedson, de Stoney Mountain; il me paraît être aussi bon que celui que nous avons eu d'Angleterre. Nous avons 3 ou 4 échantillons des meilleures orges prises sur la ferme expérimentale à Indian-Head. Deux d'entr'eux pesaient 54 lbs par minot et l'autre 53 lbs.

M. DAVIN.—Avez-vous quelques échantillons des Territoires ?

Le professeur SAUNDERS.—Oui. D'après un échantillon d'Indian-Head, je puis dire que l'orge de ce poids et de cette qualité se vendra bien sur le marché anglais.

M. COCHRANE.—Est-ce de la "6-rangs" ?

Le professeur SAUNDERS.—C'est de la "2-rangs."

M. COCHRANE.—Quelle différence y a-t-il entre les deux espèces. Les cultivateurs ils sont sous l'impression que la "2-rangs" rapporte davantage ?

Le professeur SAUNDERS.—Les cultivateurs diffèrent d'opinion sous ce rapport. J'eus la visite, il y a quelque temps, d'un monsieur qui a une ferme, à environ 20 milles d'Ottawa, et parlant de l'orge, il m'a dit: "Je ne cultive que la "2-rangs." Je lui dis: "Comment cela; pouvez-vous en avoir un bon prix?" "Non," me répondit-il; "elle est classée parmi la troisième qualité, et on n'en demande pas maintenant; mais je me sers de mon orge comme aliment, et comme elle vient très bien sur ma terre, sa culture me paie beaucoup mieux que la "6-rangs."

M. COCHRANE.—Il n'a pas dit quelle espèce de terre c'était ?

Le professeur SAUNDERS.—Non, monsieur. Toutes ces variétés d'orge ont été essayées sur la ferme expérimentale, l'an dernier. Je publierai un bulletin contenant tous les renseignements que vous pourrez désirer.

Nous avons, cette année, distribué 409 échantillons d'orge (2-rangs) dans les différentes parties de la Puissance, à partir de l'île du Prince-Edouard jusqu'à la Colombie. Les distributions ont été faites également autant que possible dans les différentes provinces. On a aussi envoyé de la ferme expérimentale, 731 échantillons de blé, dans des sacs de 3 lbs. De plus, nous avons distribué 412 sacs d'une livre et demie, de noix, et 111 sacs de graines de noyer cendré et de quelques autres sortes d'arbre dans le but de les essayer dans les différentes parties de la Puissance. Le noyer (*walnut*) et le noyer cendré (*butternut*) seront semés dans les localités où ils ne croissent pas naturellement. Les échantillons d'orge que nous avons expédiés sont les meilleurs, je crois, que nous puissions nous procurer, à l'exception de l'orge "Talle" que nous avons demandée au mois de novembre dernier, et que nous n'avons pas encore reçue. Toutes les espèces dont nous avons parlé seront essayées sur les différentes fermes expérimentales des provinces.

Nous avons aussi fait des essais sur l'avoine ; des détails sur ce sujet se trouvent dans l'appendice du rapport du ministre. Près de quatre-vingts essais ont été faits par groupe, et par simple plant ; le produit, en moyenne, d'un seul grain choisi, a été de 1,458 grains par talle. Quelques variétés se sont élevées à 3,000 et d'autres sont descendues à 300, laissant voir que ces différentes espèces varient sous le rapport de la fertilité. Nous ne pouvons trop insister sur l'article de la fertilité relative, quand on voit l'importance de la culture des céréales en ce pays. La distribution d'avoine qui a été faite l'année dernière, (connue sous le nom de *Welcome*) était de très bonne qualité, mais elle n'est pas encore propagée dans toute la Puissance. Le rendement moyen, pour une distribution de 2 lbs faite l'année dernière, a été de 45 lbs. dans l'Ontario ; 60, dans la Nouvelle-Ecosse ; 27, à Québec ; 57, dans le Nouveau-Brunswick. Celui de la *Early Race Horse*, espèce dont nous avons distribué peu d'échantillons, a été de 105 dans l'Ontario ; 52, dans Québec, avec la même quantité de 2 lbs. La *Early Blossom*, n'a été envoyée qu'à 2 endroits, à Québec ; elle a rapporté, en moyenne, 30 lbs.

M. WATSON.—A-t-on envoyé cette avoine au Manitoba ?

Le professeur SAUNDERS.—Je ne le crois pas. Très peu d'échantillons ont été distribués. Nous en avons cette année une quantité considérable et nous la propageons activement. Nous avons aussi reçu de James Carter, de Londres, des échantillons de la "Carter's Prize Cluster oats." Près de 200 à 300 échantillons ont été distribués de tous côtés, afin de pouvoir nous assurer si cette avoine croît sous tous les climats et dans les différents sols. Elle pèse 45½ lbs par minot et on la dit la plus hâtive de toutes les espèces,

M. JONES (Digby).—Quel a été le rendement dans la province d'Ontario, de la variété dont vous venez de parler ?

Le professeur SAUNDERS.—La *Early Race Horse* a produit 105 lbs et la *Welcome* 45 lbs. Les membres du comité doivent considérer que le nombre des expériences a encore été limité. De plus, l'an dernier la saison n'a pas été propice à la culture des céréales, particulièrement dans la partie centrale d'Ontario.

Ce ne sera qu'après plusieurs épreuves que nous pourrons dire si la *Early Race Horse* est plus productive que la *Welcome*. Les résultats seront donnés lorsque les expériences auront été faites ; elles nous aideront aussi à déterminer leur fertilité relative.

Q.—D'où vient l'avoine *Prize Cluster* ? R.—De James Carter et Cie, Londres, Angleterre. Cette espèce a été envoyée dernièrement. Un autre travail entrepris sur la ferme expérimentale a été d'essayer différentes espèces de blé-d'inde pour nous assurer de sa valeur pour l'ensilage. C'est une question qui occupe actuellement les

cultivateurs, particulièrement ceux des provinces de l'Est et du Centre. Près de 60 à 70 espèces ont été essayées, mais, vu le retard apporté dans l'envoi du grain, la semence s'est faite deux semaines trop tard, et ainsi les résultats ne sont pas aussi satisfaisants que si le blé d'inde eut été semé à temps. Nous avons, cette année, une bonne provision de blé d'inde de semence, et nous pourrions nous rendre compte de la valeur de chaque espèce, aussi bien que de la distance qui doit être laissée entre chaque grain, l'espace entre les rangs, et les autres points qui se rapportent à cette culture au point de vue de l'ensilage. On a aussi essayé différentes espèces d'engrais. Seize pièces de terre, d'un dixième d'acre chacune, ont été choisies, on y cultivera les mêmes espèces d'avoine d'année en année, avec un engrais particulier dans chaque cas, laissant une ou deux pièces sans engrais afin d'établir une comparaison.

M. ROBERTSON.—Quelles sont les meilleures espèces de blé d'inde comme plantes fourragères ?

Le professeur SAUNDERS.—Je ne puis pas, pour le moment répondre à cette question. Je donne simplement les détails qu'on nous a fournis. Comme je vous le disais, il y a un instant, la semence n'est pas arrivée à temps. Elle avait été demandée à l'avance ; mais les sacs ont été égarés par la négligence d'un employé sur les chemins de fer, et ne nous ont été remis qu'après un mois d'attente ; deux semaines après le temps des semences. Le blé d'inde a été semé mais la saison était trop avancée.

M. McMILLAN.—Quelle espèce a donné le meilleur résultat ?

Le professeur SAUNDERS.—Je ne pourrais répondre à cette question qu'en consultant mes livres. Nous avons 70 variétés différentes et comme je ne trouvais pas suffisants les renseignements que je pourrais donner aujourd'hui, je ne les ai pas préparés pour le comité. Les deux espèces cultivées pour l'ensilage sont le blé d'inde à "dents de cheval" et le blé d'inde jaune. Ces deux espèces diffèrent beaucoup quant à leur maturité. Le blé d'inde à dents donne plus de feuilles et met plus de temps à mûrir. Une espèce qui viendrait bien dans la localité de M. McMillan, l'une des plus renommées d'Ontario, ne réussirait pas dans le nord d'Ontario, ni dans les provinces maritimes, ni dans le nord de la province de Québec ; elle n'atteindrait pas le développement de croissance que lui donne sa valeur pour l'ensilage. Pour ces régions, il faut des espèces qui mûrissent vite, pour la bonne raison qu'il faut que le blé d'inde ait acquis une certaine croissance avant de s'approprier des substances nutritives. Quand le blé d'inde arrive à ce degré de croissance qui nous fait dire que les épis sont reluisants, les feuilles contiennent une grande quantité de saccharine et de matières nutritives, mises là en dépôt pour la fructification et la maturité de la graine. Si vous semez une espèce tardive dans un endroit où la saison agricole est courte, vous exposez le blé d'inde à ne pas atteindre ce degré de développement qui lui fournirait la plus grande quantité de matières nutritives au temps de la récolte. Ainsi, il ne conviendrait pas qu'au début des expériences faites sur la ferme, on donnât une opinion sur les espèces. Toutes les fermes expérimentales ont été pourvues de différentes sortes de blé d'inde avec injonction, à qui de droit, de les semer au temps propice, d'en faire l'essai, et de tenir compte des résultats. Aussi, l'an prochain, nous pourrions vous fournir tous les renseignements désirables sur un sujet si important.

Nous nous sommes aussi occupés des pommes de terre. Cette année, 251 variétés ont été soumises à l'expérience. On a tenu compte du poids de la semence, de celui de la récolte, aussi bien que de la qualité de la pomme de terre cuite. Toutes ces choses ont été prises en note, et seront consultées avantageusement aussitôt qu'elles pourront être compilées. 236 nouvelles espèces ont été obtenues de plantes hybrides dont quelques-unes promettent beaucoup. Dans plusieurs cas on a eu des tubercules pesant plus d'une livre, et cela sans engrais. J'espère que parmi ces jeunes plantes nous pourrions obtenir des espèces de bonne valeur pour la culture et que nous propagerons dans toute la Puissance.

Je n'ai pas encore parlé des animaux de la ferme expérimentale. Vous savez, que nous n'avons pu, pour ainsi dire, que voir à la construction des bâtiments. Ils

n'ont pas été terminés à temps pour y faire hiverner les animaux. Les constructions sont très vastes, et sous notre climat, à moins qu'il n'y ait un grand nombre d'animaux à loger ensemble, les animaux pur sang sont exposés au froid.

Nous avons pensé qu'il valait mieux différer l'achat des animaux jusqu'au printemps. De plus, il était difficile, l'an dernier, de nous procurer une bonne provision de fourrage. Nous avons ensemencé une pièce de terre de mil et de trèfle, mais la sécheresse a tout brûlé. Nous avons fait une nouvelle semence cet automne et nous espérons avoir un meilleur résultat.

M. COCHRANE.—Avez-vous ensemencé le même terrain ?

Le professeur SAUNDERS.—Non, monsieur ; le terrain dont il a été question a été ensemencé de seigle l'automne dernier, nous en ensemencerons une autre partie au printemps.

M. COCHRANE.—Avez-vous dit que vous aviez semé le trèfle, l'automne ?

Le professeur SAUNDERS.—Non, monsieur, le mil seulement—le trèfle se sèmera au printemps. Nous nous procurerons les animaux cet été et avant que l'année soit achevée, nous aurons fait plusieurs expériences sur les différentes races.

La question forestière qui est très importante pour le Nord-Ouest et Manitoba—

M. COCHRANE.—Avant de passer à ce sujet, permettez-moi de vous demander si vous vous servez du plâtre comme engrais ?

Le professeur SAUNDERS.—Non, monsieur ; nous ne nous en sommes pas servis. Il n'y a que deux ans que nous sommes sur la ferme. La première année nous n'avions pas de clôture et il était difficile d'empêcher les vaches d'y pénétrer, et l'année dernière, nous n'avons pas pu exécuter tout ce que nous avions projeté. Cette année, nous nous proposons d'essayer le plâtre et plusieurs autres sortes d'engrais.

M. SEMPLE.—Avez-vous fait des expériences, en semant une petite quantité ou une grande quantité, par acre ?

Le professeur SAUNDERS.—Nous avons essayé cela pour le blé d'inde ; mais pas encore pour le blé. Il est question d'y voir l'an prochain. Parlez-vous du blé ?

M. SEMPLE.—Blé, orge ou avoine.

Le professeur SAUNDERS.—Nous y verrons avec le temps. Nous nous sommes occupés d'organiser convenablement la ferme expérimentale de la Puissance et à l'avenir nous pourrions faire plusieurs expériences. Il est impossible d'embrasser tout à la fois. Nous avons essayé à l'heure qu'il est, 200 sortes de céréales, 250 espèces de pommes de terre, 50 ou 60 de blé d'inde, outre plusieurs autres plantes utiles. Nous nous sommes aussi occupés des plantes fourragères et des arbres forestiers. Nous avons déjà fait beaucoup en ce sens et nous espérons aller aussi vite que possible. Je voulais faire remarquer qu'on a donné beaucoup d'attention à la question forestière. Près de 300 à 400 espèces d'arbres ou d'arbrisseaux ont été plantés ici. Environ 20,000 plants ont été envoyés à Indian-Head le printemps dernier, et nous aurons ici au printemps, en consignation, une grande quantité d'arbres bien repris et prêt à soutenir les changements de climats du Nord-Ouest et du Manitoba. Ils seront envoyés aussitôt que la saison le permettra. La question forestière n'est pas importante seulement pour ces endroits, avant peu d'années elle le sera pour toute la Puissance. Bien des plantations ont été faites sur la ferme Centrale, pour essayer la culture de différentes sortes d'arbres, et dans cinq ou dix ans, il sera intéressant de constater comment s'acclimatent ces espèces, en mesurant leur progrès chaque année. La même chose se fera bientôt au Nord-Ouest et au Manitoba. Quand le temps sera venu d'en faire une question d'actualité, les renseignements seront utiles aux cultivateurs, afin de connaître quelles sont les espèces qui croissent le mieux et à quelle hauteur elles s'élèvent, sous notre climat, avec une culture ordinaire. On ne peut, dans la Puissance, donner une trop grande importance aux arbres forestiers, soit que l'on considère l'ombrage qu'ils procurent ou la valeur du bois. L'abri que les arbres donnent aux grains, tels que les blés d'automne, ainsi

que leur effet pour abattre le vent pendant l'été sont d'une grande importance. A. Indian-Head, on a planté 50,000 érables l'année dernière afin de donner le bon exemple. Les cultivateurs de cet endroit ont tant d'énergie qu'il suffit de leur prouver que ces arbres croissent bien pour exciter leur émulation. Le nombre de demandes que l'on nous a adressées, suffit pour nous prouver qu'il ne s'agissait que de prendre l'initiative pour assurer le succès de l'entreprise. Nous aurons bien des imitateurs.

Par M. DAVIN :—

Q. Est-il trop tôt pour vous demander quel sera le résultat de la question forestrière sur la ferme d'Indian-Head? J'ai vu là, l'an dernier des myriades de plantations. J'aimerais à savoir si l'on vous a informé que quelques espèces n'ont pas réussi? R.—Les plantations sont du printemps dernier, le surintendant m'a envoyé son rapport, il y a quelques jours. Autant qu'il peut voir, les jeunes arbres ont bonne apparence. Il a essayé 8 ou 10 espèces de blé d'automne, et toutes promettent beaucoup jusqu'à présent, et réussiront, à moins que la température ne leur cause quelques dommages.

Par le Dr SPROULE :—

Q. Avez-vous remarqué la force germinative du mil battu à la machine? R.—Oui. Cette expérience a été répétée plusieurs fois et le mil est, tout aussi bon, battu à la machine qu'autrement.

Par M. WATSON :—

Q. Vous avez des échantillons de farine et de pain dont il n'a pas été question. R.—Oui. Il est traité du blé de Ladoga, dans le bulletin que vous avez entre les mains. J'attire surtout votre attention sur quelques espèces de grains, qui ont été classés parmi le blé mou par la chambre de commerce de Toronto, parmi le blé dur par celle de Montréal et parmi le blé extra dur par M. W. W. Ogilvie. Cet échantillon de blé de Ladoga vient de Touchwood Hills et sa classification se trouve au bulletin. Voici l'échantillon marqué n° 12 dont il vient d'être question. M. Ogilvie a examiné ce grain de près, avant de le classer.

Par M. GORDON :—

Q. Quelques-uns ont été obtenus du district de Spillamachine, un d'Ashcroft et un autre d'un lieu dont je ne me rappelle plus le nom. Ils ont été cultivés sur la terre ferme. Voici un échantillon de blé de Ladoga qui vient de M. Henry King, de Victoria. Il est curieux qu'il soit devenu mou à l'île Vancouver, quoique provenant de la même semence employée au Nord-Ouest. Il diffère aussi sous le rapport de la qualité.

M. WATSON.—Il devient dur à Manitoba?

Le professeur SAUNDERS.—Oui. Voici un échantillon du pain fait avec de la farine du blé de Ladoga, et deux échantillons de farine; veuillez les passer aux membres du comité. Ce blé a été cultivé sur la ferme d'Indian Head, et pèse 62 lbs au minot. Le second échantillon est du *Red Fife*, récolté sur la ferme voisine, il a été classé n° 1 dur et rapporte, en moyenne, 40 minots par acre. Vingt minots des deux espèces ont été portés aux moulins de Qu'Appelle et l'épreuve doit être satisfaisante. Le *Red Fife* est plus blanc que le Ladoga.

M. WATSON.—La grande question n'est-elle pas de savoir quelle quantité de pain vous aurez avec 100 lbs de farine?

Le professeur SAUNDERS.—Le Ladoga donne à peu près deux lbs de plus par 100 lbs. Je n'ajouterai rien, concernant le blé des Indes, vu que d'amples renseignements se trouvent dans le rapport fait au ministre et que vous avez pu consulter depuis deux ou trois semaines.

Le Dr ROOME.—Avez-vous essayé le blé d'automne?

Le professeur SAUNDERS.—Oui. On en a importé 5 ou 6 espèces que nous cultivons maintenant sur une assez grande échelle. Je les visitais, il y a quelques jours ; quelques-unes ont bonne apparence, d'autres ont bien souffert de la saison d'hiver.

M. COCHRANE.—Savez-vous si le blé dur *Red Fife* du Manitoba donne la même qualité dans Ontario ?

Le professeur SAUNDERS.—Dans le bulletin 4, il est fait mention d'un cas de ce genre ; il y a eu diminution dans la proportion du gluten. Je ne crois pas avoir répondu d'une manière satisfaisante à votre question concernant le blé des Indes. Il y a parmi ces blés, quelques variétés qui sont passablement dures. Nous n'avons jamais eu l'intention d'envoyer des échantillons pour savoir s'ils durciront, oui ou non, au Nord-Ouest. Nous faisons premièrement ces essais sur les fermes expérimentales afin de nous assurer du fait : s'ils sont de bonne qualité, nous les propageons davantage ; et des grains pour la semence sont envoyés dans les différentes provinces.

Nous les cultivons en même temps ici, afin de connaître de quelle utilité ils peuvent être aux cultivateurs d'Ontario. Il est aussi important d'avoir du blé mou pour Ontario que du blé dur pour le Nord-Ouest. La raison est celle-ci. Actuellement la récolte des blés dans Ontario est plus forte que celle du Nord-Ouest et nos exportations plus considérables ; quant à l'avenir, il n'y a pas de doute, que la plus grande quantité de blé du pays viendra du Nord-Ouest et du Manitoba. Ainsi, on ne peut donner trop d'attention à cette importante question, ni se procurer trop de renseignements.

Par M. McNEILL :—

Q.—Pouvez-vous dire en voyant le blé gelé s'il produira peu ou plusieurs plants faibles ? R.—Je ne le crois pas. Si vous avez les deux échantillons, c'est-à-dire un plant fort et un plant faible, on peut vous donner une opinion approximative. La classification du blé gelé n'a pas été uniforme. On m'a envoyé dernièrement du Portage-du-Rat, un échantillon de blé gelé classé nos 1, 2 et 3. Le n° 3 germe mieux que le n° 2, démontrant que cette classification ne signifiait rien ; mais le n° 1 était supérieur aux nos 2 et 3. Il est très difficile à un cultivateur de dire à simple vue, si un échantillon conviendra à la semence, oui ou non.

Q.—L'orge sans écale, dont vous avez parlé, est-elle productive ? R.—Oui, elle l'est beaucoup.

Q.—Il a été question des avoines *Welcome* et *Race Horse*, ainsi que du produit de ces deux espèces. Ces avoines ont-elles été envoyées aux mêmes cultivateurs en même temps et vous ont-ils fait rapport du résultat ? R.—Ils ont été adressés à différents endroits. Nous disséminions les échantillons sur la plus grande étendue de terre possible.

Q.—Ne pensez-vous pas qu'il serait bon d'envoyer les deux variétés aux mêmes cultivateurs, afin d'avoir par leur rapport des données tangibles sur le rendement ? R.—Nous avons suivi ce plan, toutes les fois que nous l'avons pu ; il est actuellement en vigueur sur les fermes expérimentales. Mais il y a tant de demandes d'échantillons de grains, qu'il est bien difficile d'envoyer 3 ou 4 espèces à chaque individu. Si nous adoptions ce mode, notre provision serait bien vite épuisée et la semence ne serait pas essayée en autant d'endroits.

Par le Dr ROBERTSON :—

Q.—Le *Ladoga* a-t-il perdu sa dureté dans les provinces maritimes ? R.—J'ai des échantillons des quatre provinces de l'est. Celui-ci, qui est de l'île du Prince-Edouard vient de M. Campbell. Il n'a rien perdu de sa dureté.

Q.—Je suis heureux d'apprendre cela, le sujet est important pour nous ? R.—En voici du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de Québec.

Par M. COCHRANE :—

Q.—Quel est le meilleur temps de couper le blé-d'inde ? R.—Quand le blé-d'inde est luisant.

Par M. McNEILL :—

Q.—Est-ce lorsque le blé-d'inde est laiteux ? R.—Avant qu'il soit à l'état d'amidon, pendant que la substance est molle, lorsque les qualités nutritives de la plante sont passées des feuilles dans le grain.

Par M. COCHRANE :—

Q.—Que pensez-vous du blé-d'inde dont les pieds sont si rapprochés qu'on ne peut distinguer les rangs ? R.—Il ne faut pas le semer ainsi. Il n'est pas si bon pour l'ensilage.

Q.—Mais s'il est semé de manière à ce qu'on ne puisse examiner les épis, que faut-il faire alors ? R.—Le laisser sur pied aussi longtemps que possible. Le blé-d'inde demande beaucoup de soleil pour mûrir. Il ne faut pas le semer si fort.

Q.—Qu'entendez-vous par semer fort ? R.—J'ai vu des cultivateurs qui semaient deux ou trois minots par acre. Je crois qu'il ne faut pas semer plus d'un demi-minot par acre, et les rangs doivent être à 3 ou 3½ pieds de distance et les grains semés de ¼ à 6 pouces les uns des autres.

Par M. McMILLAN (Huron) :—

Q.—Je crois que cette question intéresse plus la province d'Ontario actuellement que la question du blé. Si quelques variétés valaient mieux que d'autres, il faudrait les faire connaître aussitôt que possible. Je me permets de suggérer que lorsque le rapport sera fait au ministre, qu'on y fasse entrer les rapports des cultivateurs sur les expériences qu'ils auront faites, ainsi que leurs rapports sur leurs blés, pommes de terre et autres produits ? R.—Pour faire ce travail de bonne heure dans l'année, il nous faudrait un personnel plus nombreux que celui que nous avons actuellement, et aussi une augmentation de subsides. Les expériences sur les céréales seules, ont exigé plus de 600 battages particuliers, et toutes ces opérations demandent beaucoup de temps. Je ne crois pas que nous puissions fournir les renseignements assez tôt pour le rapport annuel.

Q.—Le blé-d'inde n'exige pas autant de travail que les autres grains ? R.—J'ai compris que vous parliez de tous les grains en général.

Q.—Pour les pommes de terre, avez-vous essayé de les semer de différentes manières, soit en les coupant par morceaux, soit en semant de petites pommes de terre entières. J'ai étudié le sujet, l'an dernier, au conseil d'agriculture d'Ontario. Depuis deux ans, la récolte des pommes de terre manquait. M. Rennie, de Toronto, dit que cela provenait du temps qu'on les avait semées, que depuis longtemps, il ne semait plus ses pommes de terre en un jour chaud, ni en plein soleil. Cette assertion fit rire les autres cultivateurs. L'expérience fut tentée par trois frères. Le 24 mai, ils semèrent le matin quatre rangs qu'ils couvrirent aussitôt, et quatre autres rangs qu'ils ne couvrirent que dans l'après-midi. Des premiers, ils récoltèrent 16½ sacs, et des derniers, 4½. Ces pommes de terre avaient été exposées au soleil de 8 heures du matin jusqu'à l'après-midi, ceci nous montre quelles précautions il faut prendre dans toutes les expériences. Tel fut le résultat de cette expérience qui toutefois, aurait besoin d'être faite une seconde fois. Dans une autre circonstance, la pomme de terre *Late Rose* semée entière, à neuf pouces de distance, sur un certain espace, a rapporté 86 lbs de pommes de terre. La même sorte, mais la pomme de terre coupée en deux, a donné 46 lbs, la pomme de terre coupée avec 2 germes, rapportait 45 lbs, je crois, et la pomme de terre nouvellement coupée ne donnait que 40 lbs dans les mêmes conditions. R.—Nous avons fait ces expériences. Elles ont aussi été faites aux Etats-Unis et toujours avec les résultats ci-dessus exposés. On a essayé là, la pomme de terre *Early Rose*, provenant d'un seul germe, de deux germes et d'une belle pomme de terre. On en a aussi récolté, provenant de la pelure des pommes de terre, auxquelles adhéraient les germes. Elles étaient bonnes. Un de nos employés nommé Pilkey, aimait les expériences. Il prit quelques pommes de terre, *White Elephant*, en enleva les germes, prit des germes de la pomme de terre *Early Rose*, les incrusta dans les pommes de terre *White Elephant* dépouillées des leurs. Faisant, un jour, le tour de la ferme, je vis des pommes de terre étiquetées *Pilkey Twins*. En prenant des informations, j'appris que c'étaient celles

de Pilkey, sur lesquelles il avait greffé les germes de la pomme de terre *Early Rose*. Nous avons le résultat de cette expérience. Elles produisent une belle quantité de pommes de terre qui tiennent plus de la *Early Rose* que de la *White Elephant*.

Par M. DAVIN :—

Q.—Je désire savoir si le blé *Ludhet* serait classé n° 1 dur. R.—Après l'expérience que j'ai donnée dans mon bulletin, je n'aimerais pas à classer une sorte de blé quelconque. S'il existe une telle divergence d'opinion entre des hommes qui ont passé leur vie à classer le grain, il ne me conviendrait pas comme amateur, d'exprimer mon opinion. M. Watson pourra mieux vous renseigner que moi.

Q.—M. Watson pense-t-il qu'il soit classé n° 1 dur?

R.—J'ai visité la grange où se trouvait ce blé, il a rapporté 30 à 35 minots par acre, et il n'y avait pas un seul grain de gelé. C'était à Moose-Jaw. J'indique ce fait parce que mon ami, M. Watson, a dit par inadvertance qu'au Nord-Ouest tous les grains étaient plus ou moins gelés. C'est un fait, que tout l'ouest d'une certaine partie des Territoires du Nord-Ouest a été préservée de la gelée.

Par le Dr SPROULE :—

Q.—Dans quel temps avez-vous semé le blé-d'inde l'an dernier? Vous dites que vous étiez en retard de 2 ou 3 semaines.

R.—Nous considérons qu'il est tard de le semer le premier juin, et cette année-là, il ne l'a été que le quatorze.

Par M. COCHRANE :—

Q.—Avez-vous analysé les tiges de blé-d'inde pour connaître leur valeur nutritive à différents âges?

R.—Non; parce que notre laboratoire n'est pas encore complet.

Q.—Alors pourquoi êtes-vous si positif en parlant de la qualité nutritive à un certain âge?

R.—Parce que ces analyses ont été faites ailleurs. Un rapport récent publié par la ferme expérimentale dépendant de l'Université Cornell, d'Ithaca, N.-Y., nous dit que : la tige de blé-d'inde acquiert une valeur nutritive remarquable, dans les trois ou quatre semaines qui suivent un certain degré de croissance; jusque-là, elle est comparativement pauvre, tandis que ses qualités nutritives s'enrichissent beaucoup quand elle a atteint le degré de croissance dont je viens de parler. Cela ne se retrouve à aucune autre époque de croissance.

Q.—Où sera la différence? Par exemple si le blé-d'inde doit servir pour l'ensilage ou pour la nourriture en vert des animaux et qu'il ait de belles tiges? Ne sera-t-il pas aussi nourrissant en vert que dans le silo? R.—Si vous le coupez avant qu'il ait atteint le degré de croissance dont j'ai parlé, il ne sera pas bon, parce qu'il ne contient pas les substances nutritives. C'est la lumière du soleil qui développe le mieux ces éléments, c'est pour cela que le blé-d'inde doit être semé de manière à ce que la lumière du soleil puisse l'atteindre facilement.

Par M. SPROULE :—

Q.—Avez-vous essayé de semer le blé-d'inde par rang, du nord au sud ou de l'est à l'ouest? R.—Non. Nous le semons du nord au sud parce que cela convient mieux à notre terrain. Ces essais ont été faits en Europe, et l'expérience a prouvé qu'il vaut mieux semer du nord au sud; l'air et la lumière y ayant un plus libre accès. Ceci s'applique aussi à l'orge, au blé, et aux autres grains semés par rang.

Par M. McMILLAN :—

Q.—Il a été dit qu'un des employés a la manie des expériences. Y a-t-il un homme de la ferme chargé des expériences, ou chacun est-il libre d'en faire?

R.—J'exerce une surveillance générale sur toutes, mais le contre-maître de la ferme est chargé en particulier des expériences du grain, des patates, et autres produits agricoles. Comme règle générale les employés ordinaires de la ferme ne s'oc-

cupent que de ce qu'ils sont chargés; mais cet homme fit exception, se voyant entouré d'expériences il voulut en essayer une.

Q.—Il est impossible au professeur Saunders, avec l'ouvrage qu'il a, de surveiller les expériences, il devrait y avoir un connaisseur pour diriger les expériences, un homme versé dans l'agriculture, pour voir à ce qu'elles soient bien faites. Il devrait recevoir les ordres du Professeur et voir à ce qu'ils soient exécutés fidèlement? R.—C'est ce que nous avons fait autant que possible. Il est bien difficile de trouver un homme réunissant toutes les qualités mentionnées par M. McMillan. Un tel homme vaudrait beaucoup. Notre contremaître fait bien notre affaire, il est soigneux et fiable. Plusieurs autres s'occupent à essayer les grains; l'un d'entre eux est ici présent. Il s'est beaucoup occupé du résultat des expériences, présidant au battage des grains et aux autres travaux de la ferme expérimentale. J'ai contrôlé les travaux autant que je l'ai pu. A cette époque primitive de l'histoire de la ferme, il nous a été impossible d'atteindre à la perfection, mais nous y arriverons avec le temps, je l'espère.

Q.—Je n'ai jamais trouvé à redire au salaire des employés du gouvernement, mais je crois que des spécialistes devraient être chargés des travaux.

Par M. WATSON :—

Votre analyste a-t-il comparé la qualité du gluten contenu dans les différentes espèces de blé? R.—J'ai fait allusion à cette question dans mon rapport. Il n'y a encore eu aucun essai chimique de fait pour nous assurer des qualités comparatives du gluten. Les chimistes ont reconnu des différences dans ces propriétés physiques, comme l'élasticité, etc.; mais ils ne sont pas encore arrivés à trouver cette qualité si estimée des boulangers et des meuniers. C'est pour cette raison que nous ne nous en rapportons pas entièrement aux expériences chimiques. Ceci explique aussi pourquoi les espèces de blé tel que celui de Kubanka, quoique contenant une juste proportion de gluten ne fait pas de farine de première qualité. Nous aurons bientôt un instrument venant d'Europe, qui nous facilitera cette expérience, mais qui ne pourra servir que pour la farine—et bien souvent les échantillons de grains ne sont cultivés qu'en petite quantité. Nous ne pourrions nous servir de cet instrument qu'assez rarement, mais alors il décidera une question importante.

Q.—Je vois que le *Red Fife* contient moins de gluten que le *Ladoga*? R.—Dans une expérience il en contenait un peu plus, mais l'expérience était incomplète.

Q.—Vous nous avez dit qu'une quantité donnée de farine donnait un plus grande quantité de pain? R.—Oui; c'est le *Ladoga*. Vous verrez sous le titre "Analyse chimique" page 23 du bulletin en question, que le chimiste dit: La proportion moyenne d'une substance albumineuse (terme synonyme de gluten) sur 11 échantillons de *Ladoga* était de 14.31, tandis que 6 échantillons de *Red Fife* donnaient 14. Mais si la comparaison est limitée aux échantillons de *Ladoga* et de *Red Fife* cultivés au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, la proportion sera comme suit: *Ladoga* 14.57; *Red Fife* 13.98—différence notable en faveur du *Ladoga*. Le gluten du *Ladoga* égale celui du *Red Fife*. Les rapports des boulangers et des meuniers prouvent que la farine *Ladoga* est la plus forte des deux. Ces rapports ont été faits séparément, et je crois qu'ils sont bien justes, car les experts ignoraient que d'autres eussent fait l'essai.

Par le Dr McDONALD :—

Q.—Ce pain a-t-il été fait ici? R.—Oui; chez moi, sous ma surveillance et dans des conditions semblables.

Par M. SEMPLE :—

Q.—Pouvez-vous dire au comité, combien de blé et d'orge vous récoltez, par acre, sur la ferme expérimentale? R.—J'ai une liste du produit d'un seul grain cultivé à un pied de distance; mais je ne crois pas pouvoir vous donner au juste le produit d'une pièce de grains, pour plusieurs raisons: en premier lieu, en coupant le blé, il faut être très soigneux; nous laissons toujours de côté quelques-uns des plants des

rangs extérieurs, de crainte qu'en les semant ils n'aient été mêlés. Si en transportant le grain à la grangé il se perd une gerbe de blé on la met de côté, en le battant on fait la même chose pour les deux ou trois premières pintes. Ce qui fait une bonne différence sur le résultat du produit d'une petite pièce de terre.

Q.—Quelle étendue de terre pourrait être prise comme terme de comparaison, de préférence à une seule pièce? R.—C'est ce que nous nous proposons de faire l'an prochain—ensemencer des pièces de terre d'un acre et de deux acres avec les différentes espèces de blé—non seulement sur la ferme d'ici mais sur d'autres.

Q. Avez-vous semé du *Red Fife* et *Red Fern* sur la ferme? R.—Oui; j'ai comparé dernièrement les produits du *Red Fife*, du *Ladoga*, du *White Russian*, et autant que je m'en rappelle le *Red Fife* donnait 12 à 13 minots, le *Ladoga* 16 et le *White Russian* 16½ par acre, ayant eu la même culture. Cette année, la terre étant mieux préparée, nous espérons de meilleurs résultats. Le blé, l'an dernier, a été endommagé par la sécheresse.

Q.—J'ai demandé des renseignements sur le *Red Fern*? R.—Je puis vous en donner, mais pour le moment, ce travail n'est pas fini.

Q.—Je parle du blé *Fife* de mon district. Je n'en ai pas vu depuis 2 ans. Il fait de belle farine et donne en moyenne 20 minots par acre. R.—Je crois que c'est un bon rendement.

Le PRÉSIDENT.—Le *Red Fern* est-il un blé mou?

Le professeur SAUNDERS.—Non, monsieur; c'est un blé dur.

Par M. SEMPLE :—

Q.—C'est le blé dur de mon district.

Par M. COCHRANE :—

Q.—Avez-vous essayé le blé d'automne? R.—Oui, monsieur; nous avons huit ou dix grandes pièces de terre de blé d'automne et cent espèces ont été semées et cultivées comme simple plant. Autant que je puis en juger, quelques espèces ont bien passé l'hiver. Nous avons récolté peu de blé d'automne l'an dernier. Une ou deux espèces ont manqué, mais d'autres ont donné un bon rendement.

Par le Dr ROOME :—

Q.—Où avez-vous eu ces échantillons de blé d'automne? R.—Presque tous d'Angleterre; d'Oakshott et Millard, de Reading, de Carter's, et de M. Mold, qui consacre son temps à choisir du blé de semence. Il appelle ces échantillons choisis *blé amélioré*. C'est de là que nous nous procurons la plupart de nos échantillons.

Q.—Pourriez-vous avoir du blé d'automne, d'un climat plus froid que celui-ci? R.—Je ne le crois pas.

Par M. CARPENTER :—

Q.—Pour l'ensilage, vous nous recommandez de semer le blé-d'inde d'une certaine manière. Maintenant pour la nourriture en vert des animaux durant les mois d'août et de septembre, ne pensez-vous pas qu'il vaudrait mieux le semer plus fort, soit de trois à quatre minots par acre. Le but serait d'en récolter davantage, mais vous ne pensez pas qu'il en soit ainsi? R.—Le blé-d'inde n'a pas toutes les qualités nutritives avant d'avoir atteint un certain degré de croissance. Si vous le coupez avant ce temps, il a peu de substance alimentaire et fait une pauvre nourriture. Je crois qu'il vaut mieux semer autre chose, tel qu'un mélange de pois, d'orge et d'avoine, ou autres grains cultivés dans les provinces maritimes et ne pas couper votre blé-d'inde avant qu'il n'ait toutes les qualités qui lui donnent sa valeur.

Q.—Je me suis souvent servi des pois comme nourriture en vert et j'ai été satisfait du résultat. Les vaches donnent plus de lait, nourries avec des pois, qu'avec du blé-d'inde? R.—Il y a des espèces de seigle d'hiver qui sont très utiles comme aliment.

M. FISHER.—Plusieurs expériences ont été faites dans mon voisinage et tous s'accordent à dire que le blé-d'inde doit être semé clair pour alimentation en vert.

S'il est nécessaire de le couper avant qu'il ait atteint le degré de croissance auquel a fait allusion le professeur Saunders, il peut avoir son poids, mais sa valeur comme aliment n'est pas aussi bonne.

CHAMBRE DES COMMUNES, 10 avril 1889.

Le comité d'agriculture et de colonisation s'est réuni à 10.30 a.m., sous la présidence de M. White (Renfrew). L'association fédérale de l'industrie laitière y avait plusieurs représentants. Leur président M. D. A. Macpherson invité à prendre la parole s'exprime comme suit :—

Nous sommes heureux de rencontrer les membres de cet honorable comité afin de leur soumettre quelques représentations qu'ils voudront bien prendre en considération. Notre but en nous réunissant ici, aujourd'hui, est de voir aux moyens propres à assurer la prospérité des produits de la laiterie, en ce pays. Une assemblée a été convoquée et nous sommes heureux de voir qu'un bon nombre de citoyens ont répondu à cette invitation. Après quelques délibérations, il fut résolu dans la réunion d'hier de former une société. L'opinion unanime, des délégués des différentes provinces, est que les commerçants de lait de toutes les provinces retireraient de grands avantages s'il se formait une société connue sous le nom "d'Association fédérale d'industrie laitière."

L'histoire de l'industrie laitière, principalement en ce qui concerne le fromage, ne remonte qu'aux vingt-cinq dernières années. Les cultivateurs d'alors ne tiraient d'argent que par la vente directe des produits de leur terre, c'est-à-dire du grain. On constate que le sol devenait d'année en année moins fertile, ce qui décourageait le cultivateur qui voyait ainsi diminuer ses revenus.

Quelques agriculteurs intéressés à la prospérité du pays, particulièrement ceux des provinces d'Ontario et de Québec, jugèrent qu'il était à propos d'effectuer quelques changements, dans notre système d'agriculture, afin de prévenir la détérioration du sol et de ses produits, et augmenter ainsi nos revenus. On eut l'heureuse idée que si l'industrie laitière était introduite dans le pays, elle amènerait le résultat désiré. La chose marcha lentement, mais peu à peu la fabrication du fromage a pris un plus grand développement. Il y a vingt-cinq ans, nous importions dans le pays, pour plusieurs milliers de piastres de fromage, et l'industrie laitière était presque nulle. Les laiteries étaient petites, le bétail peu nombreux, et la quantité de beurre que l'on faisait était inférieure. Il y a eu progrès; après vingt-cinq ans, au lieu d'importer du fromage pour plusieurs milliers de piastres, chaque année nous exportons ce produit pour un montant de \$8,000,000 à \$9,000,000. Le montant total des produits laitiers y compris le beurre et le fromage s'élève de \$10,000,000, à \$12,000,000. Ceci nous fait voir les progrès rapides de ce commerce dans un si court espace de temps. Quoique ce montant d'argent soit considérable, il ne nous donne pas encore tous les avantages qui en sont résultés; ce changement de système a amené un changement dans les travaux. Dans les principaux endroits où l'industrie laitière est en vigueur, nous constatons que la terre acquiert d'année en année, une nouvelle valeur, que le bétail augmente en même temps que les produits du sol. Nous commençons à apprécier cette branche d'industrie. Il faut admettre qu'en fertilisant le sol, nous augmentons sa valeur. Comparez l'augmentation de fertilité d'année en année avec la valeur de l'argent reçu, et vous verrez que l'augmentation de la terre est plus considérable que la valeur des produits. Ajoutez-y maintenant, la valeur des animaux. Un système amélioré de fourrage nous a rapporté de plus grands revenus. Il y a donc eu progrès de tous côtés, et un plus grand profit pour la Puissance.

Ceci suffit pour nous faire voir l'importance de la question et engager tout le monde à encourager cette industrie, encore plus dans l'avenir que par le passé, car nous savons tous que notre pays est un pays agricole.

Notre succès et notre prospérité dépendent, en grande partie, des produits du sol, si nous augmentons la richesse du cultivateur, nous travaillons à la prospérité générale. C'est un fait significatif que vous admettez sans peine. Les provinces ont, partout, fait beaucoup en ce sens. Elles ont leurs sociétés; leurs gouvernements les ont encouragées, car ils doivent guider et protéger l'industrie laitière, s'occuper de la qualité du produit, de l'augmentation des revenus, des moyens de donner un meilleur fourrage, de réduire les prix d'achat et d'augmenter la valeur de ce qui est produit. En présence de ce qui a été fait, nous devons reconnaître que les gouvernements, dans la Puissance, ont montré une grande libéralité pour favoriser le développement de cette industrie; en effet, nos progrès sont si marqués que les différents peuples civilisés rivalisant aujourd'hui sur les marchés du monde, sont jaloux de notre prospérité et ils cherchent à nous imiter partout où nous leur faisons concurrence, ce qui abaisse le prix du fromage. Grâce aux différentes provinces qui ont réuni leur concours pour assurer ce genre d'industrie, nous avons pu entrer en compétition avec des pays qui, bien souvent, vendent leur marchandise à plus bas prix que nous. La laiterie de ce pays fait de grands progrès; mais regardez-y de près, et vous verrez qu'en bien peu de temps nous serons en arrière de nos compétiteurs. C'est au gouvernement fédéral à nous venir en aide. Si le gouvernement fédéral nous donne aide et protection, nous pourrons tenir la position que nous nous sommes faite. Concernant la qualité du produit, il ne faut pas seulement qu'elle soit bonne, mais il faut l'obtenir à bon marché, afin d'en retirer du profit et rivaliser sur le marché avec les autres pays. Les provinces ont déjà fait beaucoup, mais elles ne peuvent guère entreprendre ce qui reste à faire.

Il serait nécessaire que les commerçants en laiterie convoquassent une assemblée à la Chambre des Communes, afin de voir à ce qui doit être entrepris.

Messieurs, notre assemblée d'hier, dans les salles de votre comité, a été un succès. Nous avons eu l'approbation et l'encouragement de plusieurs députés. Tous sont d'avis d'encourager les intérêts agricoles du pays, et l'association fédérale de l'industrie laitière rencontre l'approbation unanime.

Messieurs, nous nous assemblons ici pour vous exposer nos réclamations concernant l'industrie laitière. Nous avons été heureux d'accepter l'invitation cordiale de M. le professeur Saunders, de la ferme expérimentale. Nous avons visité cette ferme et nous avons tous été surpris des grands progrès qui ont été faits. D'un terrain aride on a fait en très peu de temps une terre fertile, et aujourd'hui c'est le plus beau sol arable. Cette ferme est à l'honneur de ceux qui la dirigent et à l'honneur de la Puissance. Elle prouve l'intérêt que vous portez à la cause de l'agriculture. Cette visite a été pour nous un encouragement. Les expériences agricoles ont très bien réussi. Nous savons, messieurs, que lorsque le cultivateur se trouve en présence des lois cachées de la nature, il doit recourir aux principes de la science, et seuls les spécialistes les lui révéleront. De tels hommes sont à même de diriger le cultivateur. Le secours que vous avez donné à cette ferme, messieurs, nous laisse espérer que vous nous aiderez à établir l'association fédérale de l'industrie laitière. Vous plaidez notre cause auprès du gouvernement. Des hommes prudents de toutes les provinces s'assembleront ici annuellement, nous pourrons exposer nos plans, échanger nos idées et faire connaître les résultats de diverses expériences utiles à toute la Puissance en général. L'association encouragée libéralement par le gouvernement sera une institution non seulement utile à la ferme expérimentale, à l'industrie laitière du pays, mais à tous les députés.

Nous vous proposerons quelques points qui vous intéressent comme représentants du peuple et qui sont pour nous, cultivateurs, d'un intérêt majeur. La classe agricole a besoin de plusieurs choses; faute d'organisation suffisante, on n'y a pas vu jusqu'ici d'assez près. Par l'entremise de notre société, elle pourrait s'adresser à vous directement et vous seriez plus en mesure de prendre l'intérêt de vos électeurs. Nous allons demander notre incorporation, veuillez appuyer cette requête. Un de nos principaux désirs est que vous nous aidiez à lutter avantageusement sur les marchés et à travailler à augmenter la fertilité du sol. Pour cela, il nous faut un homme capable, particulièrement chargé de cette spécialité. Nous vous prions de nommer un com-

missaire contrôleur de l'industrie laitière (*a dairy commissioner*) qui surveillerait toutes les branches de cette industrie; car, permettez-moi de le dire, il se commet bien des fraudes dans les crémeries, les beurreries aussi bien que dans les fromageries, au détriment des industriels et des intérêts du pays.

La législation doit surveiller l'inspection du lait. Il y a un inspecteur des poids et mesures qui passe par les différents lieux, pour s'assurer si les poids sont justes, afin que chacun reçoive ce qui lui appartient. Si on donne une telle importance aux balances, il faut en donner aussi à la pureté du lait, voir à ce qu'on n'en enlève pas la crème et qu'on n'y ajoute pas d'eau. C'est faire grand tort aux honnêtes gens que de permettre que l'on apporte sur le marché un lait falsifié, au grand détriment du lait pur.

Messieurs, je crois que vous nous approuverez. L'inspection du lait doit être sous le contrôle d'un employé du gouvernement fédéral, qui y voit de près. Il serait aussi de son ressort de voir aux moyens d'assurer à nos produits des conditions de transport avantageux, soit par chemin de fer soit par navigation. Le commissaire devra aussi s'occuper d'encourager les marchés les plus avantageux et de prêter son cours à l'exposition la plus favorable sur le marché. J'espère, messieurs, que vous entrez dans nos vues et que vous favoriserez la réalisation de nos projets.

Le professeur ROBERTSON (de Guelph).—Monsieur le président, Messieurs. C'est un honneur pour moi d'avoir à parler en présence de ce comité, en faveur de la grande industrie laitière. Comme délégué de la province d'Ontario, je vous dirai que nous avons, peut-être, moins besoin que les autres provinces d'une telle association. Nos sociétés provinciales nous ont rendu de grands services et nous pensons qu'on pourrait en établir une pour toute la Puissance; elle ferait pour le pays en général, ce que nos associations provinciales ont fait pour les cultivateurs de plusieurs de nos provinces. Je vous dirai, en peu de mots, ce que nous a rapporté l'industrie laitière et je me bornerai à quelques points. Elle augmente le fourrage d'une manière marquante. Celui qui est engagé dans cette industrie retire plus de fourrage de sa terre, et fait un plus grand profit que s'il ne cultivait que du grain. Il peut par là vendre ses produits avec plus d'avantages, à ce point de vue, la question mérite d'attirer votre attention et celle des hommes publics. Cette industrie donne de l'emploi à un plus grand nombre de personnes et contribue ainsi à la prospérité du pays. Elle enrichit le sol épuisé. Dans plusieurs comtés de notre province il a été impossible de cultiver le blé avec avantage, tant que l'industrie laitière n'y a pas été introduite; par son fait, le sol s'est amélioré et a produit d'abondantes moissons. On peut en dire autant des autres parties de la Puissance, et cette association doit chercher à faire pour tout le pays ce qui a été fait pour nos comtés. Elle empêchera le sol fertile de s'épuiser. On prétend que le sol du Nord-Ouest est si fertile qu'il ne s'épuisera jamais. Cependant, si l'industrie laitière y était introduite, le sol produirait encore de plus abondantes moissons et cela pour des siècles. C'est une nouvelle valeur du produit de nos terres à mettre sur le marché; ainsi, une femme établie à 3 milles d'une fromagerie vendra mieux ses produits qu'une autre qui en serait à vingt milles. Nous avons dans la province d'Ontario une valeur de 50,000,000 de piastres cachées dans nos champs, outre le revenu direct du cultivateur je crois qu'un homme qui garde de bonnes vaches laitières, peut avoir du beurre et du fromage aussi bien que de la viande, sans diminuer son revenu en grain. Il vendra aussi plus de grains parce que ses champs seront plus fertiles. Cette industrie se recommande d'elle-même à tous ceux qui désirent la prospérité du pays. Les fromageries ont plus fait pour établir la confiance mutuelle entre les cultivateurs que toute autre chose, parce que là ils apprennent à s'entr'aider, et à remplacer l'esprit d'intérêt particulier par l'intérêt public. Elles diminuent les occasions de fraude. Elles donnent à l'intelligence un nouveau champ à exploiter. Je ne voudrais pas vous retenir plus longtemps, laissez-moi ajouter ceci: Notre jeunesse considère les travaux des champs comme une occupation peu noble, pourtant il est vrai qu'un homme qui élève des animaux peut y mettre autant d'habileté que celui qui fait sortir une statue d'un bloc de marbre. Le sculpteur fait parler le marbre. Le fermier fait croître l'animal tel que son intelligence le lui a fait comprendre, cela

développe le goût de l'agriculture. Les cultivateurs ont beaucoup nui à leurs affaires, en faisant travailler leurs enfants, d'une manière plus animale qu'intellectuelle. Un homme sur une ferme laitière doit penser d'abord, et agir ensuite. Ainsi, j'encouragerais cette industrie dans toute la Puissance. Elle réunira effectivement tous les groupes de la Puissance pour en faire un peuple de progrès.

Nous aurons comme une sorte d'union dans nos travaux agricoles et par les échanges réciproques des produits, les fermiers de Québec et de la Nouvelle-Écosse, jugeront mieux les fermiers d'Ontario et *vice versa*; tel est le but de notre société. Malgré tous ces intérêts, la province d'Ontario n'a pas reconnu la possibilité de cette entreprise, avant que notre association fut formée.

Depuis vingt ans cette industrie a toujours été en progressant, et la valeur financière s'est grandement accrue. Ce que la province d'Ontario a fait, la Puissance peut le faire. Tout en ayant fait ce que nous avons pu dans Ontario, notre intention n'est pas de nous tenir à l'écart et de dire que nous n'aiderons pas l'association fédérale à se développer. Cette société aidera les associations provinciales, lesquelles ont perdu leur temps et leur argent, à échanger des renseignements, entre les provinces, du Manitoba à Ontario et d'Ontario au Manitoba. Bientôt, Manitoba enverra du beurre et du fromage en Chine et au Japon.

Nous marchons à la suite du Manitoba et nous aurons les meilleurs marchés dans toute la Puissance aussi bien que les meilleures méthodes. Pour cela, la société doit recevoir du gouvernement les secours financiers dont elle a besoin, et l'argent dépensé à cet effet, le sera pour le bien du pays.

Les 99 $\frac{1}{2}$  pour 100 du fromage, dans la province d'Ontario, proviennent de nos fromageries; ainsi, nous exportons de la Puissance du Canada, le tiers de tout le fromage que l'Angleterre achète à l'étranger. Il n'y a pas 3 pour 100 du beurre de la province d'Ontario fabriqué dans les crèmeries. Nous exportons en Angleterre, un peu moins que 90 pour 100 de tout le beurre qui se fait dans la province; cependant, cette quantité n'atteint pas 2 pour 100 de ce que l'Angleterre achète. Conséquemment nous n'attirons pas beaucoup, par cette industrie, l'or anglais dans nos provinces. C'est là le but de l'association, si, toutefois l'on fait un bon emploi de l'argent qui sera voté. Elle peut aussi étendre son influence en cherchant à placer sur les marchés étrangers les produits du pays. Elle devra aussi s'assurer des prix pour rivaliser avec les autres marchés, ainsi que des meilleurs moyens de transport tant par les chemins de fer que par les bateaux; et de surpasser les marchés de Suède, de Holland et d'Allemagne, qui nous enlèvent notre droit colonial. Nous pourrions maintenir notre position, si nous savons profiter de l'occasion. Il faut aussi un inspecteur du lait. Dans plusieurs de mes ouvrages, j'ai fait remarquer comme il est important que le peuple ne soit pas trompé dans les aliments qu'on lui vend. Je sais que la législature a passé une loi, cette année, pour empêcher la falsification du lait; mais cette loi ne sera en vigueur qu'en autant que vous y mettez la main. Je n'insisterai pas davantage, il me semble que tous les membres comprendront que l'industrie laitière contribue à la fertilité du sol et à la prospérité du pays. Si nous gagnons ces deux points, nous aurons fait la Puissance du Canada ce qu'elle doit être: Un pays où les habitants trouvent en abondance les nécessités de la vie, c'est-à-dire le vêtement et la nourriture. Nous ne le rendrons tel, qu'en développant et en encourageant l'industrie laitière. J'espère que l'on ne se bornera pas à m'écouter, mais que l'on nous viendra en aide en, nous votant une bonne somme.

M. DERBYSHIRE.—La matière a déjà été traitée amplement, mais j'ajouterai que le point essentiel est que le gouvernement fédéral supprime la falsification du lait. Le gouvernement local n'a pas le droit de passer cette loi. On avait pensé que cette loi pouvait être faite par les législatures locales; mais on a constaté qu'une telle législation serait *ultra vires*, et que c'est au parlement fédéral qu'il appartient de le faire.

On devrait nommer un commissaire contrôleur de l'industrie laitière. Maintenant, que pensez-vous de la plus grande industrie de la Puissance? Vous vous rendez sur notre ferme modèle, et en effet, elle porte bien son nom; mais tout de

même, la plus-grande industrie du pays n'y est nullement représentée. Il nous faut un commissaire contrôleur de l'industrie laitière. Qu'un pavillon flotte au-dessus de sa demeure, afin que chacun sache que, l'industrie dont il est chargé, est une industrie nationale, la plus grande du pays et celle que nous voulons développer. Il deva voir à faire exécuter la loi que vous venez de passer. Nous voulons que le pays en retire un profit réel et durable. Cet employé devra demeurer à Ottawa, afin que du centre du pays, il anime et vivifie les extrémités. Que chacun sache que nous voulons donner une attention toute particulière à cette industrie. Pour cela, cherchons à donner à la matière produite la plus grande valeur intrinsèque. Si un cultivateur d'Ontario retire \$60 par vache, que ceux de Québec aient droit de le savoir. Chaque cultivateur doit aspirer d'arriver au même degré.

M. BOBIEN.—Je ne pense pas qu'il me soit nécessaire d'insister davantage sur ce sujet, après les renseignements si habilement donnés, devant ce comité, par le professeur Robertson, si ce n'est pour appuyer les demandes qu'il vous a faites. Messieurs, vous faites partie du comité d'agriculture et nous appelons votre attention sur le plus grand des intérêts des cultivateurs.

Nous parlons de notre commerce de bois. Voyez donc ce que le gouvernement a fait pour ce commerce! Il a fait construire partout des glissoires pour faciliter le transport du bois de la forêt sauvage au marché. Maintenant, messieurs, vous avez en mains la cause de l'agriculture, nous vous demandons aujourd'hui de nous faciliter le transport de l'article produit par le plus grand nombre des cultivateurs. La classe agricole représente la masse de notre population. C'est pour elle que nous demandons l'aide du gouvernement, afin qu'elle puisse apporter au marché les produits de la ferme avec le moins de frais possible. Protégez la vente du beurre et du fromage, afin que lorsqu'ils ont été faits honnêtement, un étranger ne puisse présenter une marchandise inférieure, sur laquelle il inscrit faussement "produit canadien." Tel est, M. le président, le point sur lequel nous attirons votre attention comme législateur, telle est la protection que vous nous demandons. De plus, messieurs, protégez-nous contre nous-mêmes. Nous ne sommes pas plus à l'abri de la tentation que les membres du parlement.

Un cultivateur intelligent qui nourrit bien ses animaux, qui envoi un lait riche à la fromagerie, se fait voler indirectement par un autre qui ne travaille pas autant. Ce dernier envoie de l'eau à la fromagerie, tandis que son voisin y envoi un lait riche en crème. Un inspecteur préviendrait ce mal. Il verrait à ce que celui qui en agit ainsi soit moins payé, et qu'en outre, il soit puni. Vous faites partie, messieurs, du comité d'agriculture, et parlant d'après mon expérience parlementaire, je puis dire que ce n'est pas le comité le plus actif, quoique je n'aie pas l'intention de dire que ses membres manquent d'activité dans le parlement. Comme le professeur Robertson vous l'a dit, messieurs, le commerce du beurre et du fromage est le principal produit de nos fermes, le seul qui assurera la prospérité et le succès de l'agriculture, comme aussi le plus lucratif. Lorsque l'industrie du sucre de betterave fut introduite en France, elle changea complètement, en dix ans, le système d'agriculture et rendit cette dernière deux et quatre fois plus rémunérative. L'industrie laitière produira ici les mêmes effets, parce que comme vous l'a dit notre professeur, il y a un instant, il faut fertiliser le sol, afin d'avoir un bon fourrage, et élever une bonne race, afin que les vaches vous rapportent beaucoup de beurre. Cette industrie exerce donc une influence bienfaisante sur toutes les fermes environnantes. La terre du cultivateur est améliorée, son intelligence s'élève et sa bourse grossit.

Je crois qu'il n'est besoin, nulle part, moins qu'ici, de faire de longs discours parce que c'est ici votre champ d'action. J'ai cru convenable de faire simplement quelques remarques, pour m'acquitter d'un devoir. A vous, de faire votre part. J'espère que l'an prochain notre société pourra vous présenter un rapport avantageux. Même dans le cours espace d'un an, vous serez étonnés, de nos progrès, et le public le sera aussi. Lorsque j'ai écouté avec beaucoup d'attention les remarques d'un homme aussi pratique que notre président, qui se trouve à la tête de 75 ou 80 fromageries, qu'ai-je entendu? L'exportation du fromage peut, avec de l'aide, s'élever en 3 ou 4

ans de \$9,000,000 à \$18,000,000. Ce haut montant irait enrichir le cultivateur, et par lui, toute la population. Cet énoncé n'est pas d'un homme ignorant de son sujet, et qui ne connaît pas la statistique. Ces principes sont soutenus par des hommes compétents, qui sont dans cette ligne depuis des années, ils vous disent : Si vous faites ce que nous vous demandons, vous doublerez en 3 ou 4 ans les exportations de la Puissance. N'est-il pas juste de conserver à nos cultivateurs ce marché ? Ce pays est mon pays d'adoption, et j'en suis fier. Pourquoi n'exportons-nous que 2 pour 100 du beurre consommé en Angleterre ? Pourquoi ce pays l'achète-t-il du Danemark au lieu du Canada ? Parce que nous ne donnons cette question l'attention qu'elle mérite. Je suis protectionniste, et vous ne nous donnez pas de protection pour nos produits de ferme ; la première que je demande est de nous protéger contre nous-mêmes. Payez la police, nous, nous ferons l'ouvrage, et nous prospérerons tous.

La professeur BARNARD :—

Il est reconnu que depuis quatre ans le comité d'agriculture de la chambre des Communes a fait beaucoup pour la cause agricole dans le pays. Je me rappelle que je fus invité à me rendre ici, il y a quelques années ; il s'agissait d'avoir une ferme expérimentale. L'entreprise demandait une connaissance approfondie des affaires, du tact et de l'intelligence pour la conduire à bonne fin ; et mon ami admettra sans peine avec moi, que le comité d'agriculture d'Ottawa s'en est acquitté honorablement. Je mentionne le fait, pour rendre justice à qui de droit. Maintenant, nous ne nous présentons pas ici en qualité de mendiants des différentes provinces, pour vous dire : " Messieurs, nous sommes incapables de nous acquitter de notre tâche et nous vous prions de la remplir pour nous." Non, le résultat d'une société établie à Ottawa, serait de forcer les différents corps d'associations provinciales à faire deux et trois fois plus dans l'avenir qu'ils n'ont fait par le passé, en créant une saine rivalité entre elles. Il reste encore beaucoup de connaissances à acquérir, d'expériences à tenter ; toutes seront utiles au Canada. Nous avons besoin d'hommes dans le pays, qui nous apprennent à nourrir nos vaches à un quart de centin de moins par jour, que nous ne le faisons aujourd'hui. Calculez le nombre de vaches qu'il y a dans le pays, et vous verrez le profit d'une seule journée. Il ne s'agit plus d'un quart de centin, mais de plusieurs centins. Je donne cela comme exemple, car l'expérience en a été faite l'hiver dernier. Je vous prouverais, si nous en avions le temps, que nous pouvons avoir du lait l'hiver à des prix aussi réduits que l'été, si nous nous en donnions la peine. Maintenant, comme je le disais, hier soir, en présence du comité, si nous convoquions en assemblée les cultivateurs intelligents, entendez-bien, laissant de côté les autres ; si, dis-je, nous informions ces cultivateurs intelligents du pays, que nous pouvons avoir du lait à aussi bon marché l'hiver que l'été, ces bonnes gens riraient de nous. Pourtant, c'est un fait qui ne peut être contredit. Nous en avons les preuves ; ainsi donc, messieurs, celui qui nous apprendra à nourrir nos animaux à meilleur marché, à avoir du lait en abondance, ne travaillera pas seulement au bien local, mais à la prospérité fédérale.

Je passe à une autre question sur laquelle, il me semble, on n'a pas assez insisté. C'est que, sur les marchés étrangers, avec une forte compétition, les produits canadiens l'ont emporté sur les produits américains. Mais les Etats-Unis prétendent prendre leur revanche. En voyant notre crédit s'établir sur le marché de Londres, le gouvernement américain a voté \$15,000 qui doivent être distribuées entre chaque Etat de l'Union, pour faire des expériences au profit de l'industrie laitière. Pour quelle raison ? Parce que sur le marché de Londres le fromage canadien obtient un meilleur prix que le fromage américain. Ceci nous montre, messieurs, ce que nous avons à faire si nous voulons maintenir notre crédit. Quoique notre fromage soit très bon, il faut rivaliser avec les Etats-Unis, et ils ont l'intention de l'emporter sur nous, non seulement sur le marché anglais, mais sur tous les marchés du monde. Comme vous le voyez, nous avons un rude combat à soutenir. Vous le savez, la valeur du beurre importé en Angleterre est 4 ou 5 fois celle du fromage. Quelle part y avons-nous ? Il a été constaté que nous n'exportons que 2 pour 100 ; cependant, ce n'est pas même 2 pour 100 de la consommation du peuple anglais ; et pour-

tant, en quelques années, c'est-à-dire, depuis 15 à 20 ans, nous en sommes venus à exporter le tiers de tout le fromage dont ils ont besoin.

Si nous le voulons, nous pouvons avoir du meilleur beurre que les Danois. Du moment qu'il sera bon et du goût des acheteurs, les résultats en seront des plus satisfaisants. Aujourd'hui le beurre danois passe par l'Angleterre, traverse l'océan, prend le Pacifique Canadien qui le transporte à l'océan Pacifique ou des steamers le rendent au Japon et en Chine.—Du beurre danois traversant le Canada en nous disant: "Messieurs, vous ne savez pas faire le beurre." Souffririons-nous cela?

Mais il y a encore une autre question:—L'agriculture ne progresse pas assez dans la province de Québec. Je suis directeur d'agriculture de cette province, depuis plusieurs années. Nous avons constaté que là où nous retirons \$1.00 des produits du lait, nous pouvons produire une valeur additionnelle de \$5.00. Pourquoi? Parce qu'à Québec, malheureusement, nous cultivons la matière brute et que nous la vendons au loin. C'est exporter à la fois la richesse et le capital du cultivateur. Du moment que nous avons augmenté le nombre de nos vaches, nous nous sommes aperçus qu'elles ne ruinaient pas la ferme. Il y a quinze ans, l'opinion générale était, qu'un cultivateur ne devait garder que le nombre de vaches nécessaires au besoin de la famille.—Aujourd'hui, on convient que c'est une erreur, et quand une piastre peut être obtenue par une amélioration dans la laiterie, on sait qu'ailleurs on en gagne cinq autres. Le peuple est assez intelligent pour comprendre que là où il peut gagner une piastre, il s'empresse d'en tirer avantage.

Le MAJOR BOLTON (Manitoba).—Je suis très heureux d'assister à cette assemblée. Je viens du nord-ouest dans le but de travailler à établir une société laitière pour tout le Canada. Nous sommes ici, afin de représenter au parlement et au gouvernement les avantages et la nécessité d'une telle association. L'exemple nous a été donné par les différentes provinces. Ces sociétés ont produit un grand bien. Nous en avons deux dans la province d'Ontario, une dans la province de Québec et une dans celle du Manitoba. Après leur assemblée annuelle, les membres communiquent aux sociétés sœurs, les informations les plus utiles. Nous pouvons faire un pas de plus; la société du Canada nous permettra de rencontrer à Ottawa des amis de l'extrême est, et d'aviser avec eux, aux meilleurs moyens de faire progresser l'agriculture. Tel est le but de notre société. Les sociétés des Etats-Unis sont sur un très bon pied. L'état leur fournit libéralement les finances nécessaires et il a grandement à cœur de faire progresser l'industrie laitière.

Comme un des membres de la société nous le disait hier, étant présent à une assemblée de l'Etat de New-Jersey, le gouverneur dans son adresse, s'exprima ainsi.—"Messieurs, ce que nous désirons de vous, c'est que vous ayez la prime sur le fromage canadien"—le monsieur en question se leva et leur dit: "Vous ne l'aurez pas".—

Cependant, il ne faut pas nous reposer sur nos propres forces, parce que nous avons une grande lutte à soutenir, il nous faut attirer au pays, toute la richesse que peut produire cette importante industrie, soit en beurre soit en fromage.

Une autre chose qui concerne le gouvernement, serait de voir, si nous pourrions sans trop de dépenses, former des compagnies d'amélioration et d'exploitation du bétail. La législature provinciale a une bien bonne méthode pour organiser ces sociétés—Il suffit d'une simple déclaration approuvée par le ministère de l'agriculture. Je pense que, si le privilège s'étendait au gouvernement de la Puissance aussi bien qu'à celui des provinces, cela faciliterait la formation de ces compagnies. Il y a beaucoup d'entraîn pour l'établissement de ces sociétés dans le Nord-Ouest et le Manitoba.—Comme ces messieurs l'ont constaté, l'industrie du fromage a une belle réputation, mais d'un autre côté, celle du beurre laisse à désirer. Je ne serais pas d'avis, de donner moins d'attention au fromage au profit du beurre, mais, il y a un immense territoire à l'ouest, où l'industrie laitière n'a pas été introduite comme elle l'a été dans les provinces de Québec et d'Ontario. Nous avons là un vaste champ pour développer cette industrie—nous avons la terre, nous avons le sol, nous avons le foin, nous avons les pâturages. Ce qu'il y manque c'est le capital et les vaches,—afin d'y établir des crémèries—nous avons le fourrage nécessaire pour nourrir toutes

les vaches que vous pourrez nous envoyer. Nous pouvons établir une crèmerie, tout aussi bien qu'une fabrique de coton ou une tannerie, ou tout autre chose. Ce n'est plus comme autrefois. Nous pourrions faire venir 500 à 600 vaches; le transport coûtera d'autant moins que le nombre sera plus considérable. L'an dernier, nous avons eu une forte gelée, le 8 août, qui a diminué nos récoltes de moitié, ici vous souffriez de la sécheresse et les vaches se vendaient \$8, \$10, \$12 et \$15, parce que les cultivateurs ne pouvaient les hiverner, préférant avoir l'argent, plutôt que de surcharger la ferme d'animaux durant l'hiver. Nous, nous avions du fourrage qui se perdait. La gelée du 8 août n'avait que deux degrés, cependant elle a fait mourir le blé en fleur—Ce fut autant de fourrage perdu. Lorsque le grain est formé, il peut souffrir une plus forte gelée, mais celles du 8 et du 16 août ont détruit le blé entièrement. Il nous est très facile de former au Manitoba des compagnies d'amélioration et d'exploitation du bétail pour faciliter cette industrie. La terre se vend à des prix réduits. Pour quelques piastres, nous en avons 5,000 ou 6,000 acres, sur lesquels on peut placer les animaux.

Il y a une autre chose à considérer. Vous tuez les veaux afin d'avoir du lait en plus grande quantité. Il n'y a pas de doute, que parmi le nombre, il se trouve des animaux qui, plus tard, seraient de bonnes vaches laitières. Ils pourraient être envoyés au Manitoba, et ce serait autant de richesses acquises au pays. Ce qu'il nous faut à nous, c'est une population et des animaux. Nous développerons tout ce qui peut contribuer à faire du beurre et vous verrez que le pays est capable d'atteindre sur ce point une haute perfection. Sous notre latitude, le beurre est excellent, et nous pouvons encore faire mieux en améliorant notre système actuel. Nos vaches ne nous donnent du lait que pendant six mois de l'année, nous pourrions en avoir pendant 9 ou 10 mois. Bien des choses en ce genre nous seront révélées par l'association fédérale de l'industrie laitière.

Notre intention serait de nous réunir ici, à l'ouverture de la session, et d'y tenir une assemblée de trois ou quatre, afin que chaque député fut bien au courant de cette importante question. Nous vous demandons un commissaire contrôleur de l'industrie laitière, qui surveillera les intérêts laitiers, et qui nous aidera, en outre, de différentes manières.

Nous vous remercions de la permission que vous nous avez donnée de nous réunir dans ces salles. J'emporterai au Manitoba une heureuse impression des bons résultats produits par le moyen de cette société.

M. CASSWELL (Ingersoll).—Nous avons reçu une invitation de M. Lynch de nous rencontrer ici; notre société a envoyé six délégués, mais c'est avec peine que je vois, que deux seulement se sont rendus. Je regrette particulièrement l'absence de M. Ballantyne, mais il fait, toutefois, partie du bureau des directeurs. Je répéterai que, comme par le passé, rien n'a fait autant de bien au pays que l'industrie laitière. J'ai eu l'honneur de faire partie de la société d'Ontario, soit comme directeur, président ou vice-président de concert avec M. Ballantyne.

Nous avons eu à cœur l'intérêt public, et l'argent dépensé, l'a été avec profit. Je ne crois pas que le gouvernement regrette jamais les deniers qu'il nous a confiés. Nous tenons le premier rang pour le fromage; mais la concurrence est grande. Quelques-uns craignent les États-Unis, mais l'Australie et la Nouvelle-Zélande ne sont pas moins redoutables. L'année dernière il y a eu une baisse dans les prix, parce qu'on s'attendait que ce pays exporterait le fromage en grande quantité, mais la sécheresse fit tort aux pâturages et il n'ont pas obtenu ce qu'ils espéraient. Il y a quelques années, le fromage américain était excellent et les meilleurs produits étaient expédiés en Angleterre. Les bulletins commerciaux nous disaient que le fromage américain se vendait deux et même quatre chelins de plus que le fromage canadien. L'association de l'industrie laitière fit publier aussi, il y a 4 ou 5 ans, des circulaires pour faire valoir le fromage canadien. Il obtint alors le plus haut prix sur le marché. Que firent les américains? Ils envoyèrent leurs meilleurs fabricants visiter nos laiteries. Je les ai conduits moi-même, et deux marchands étaient présents à notre assemblée, à Londres, l'an dernier. Ils virent ce que nous faisons, et la

principale chose qu'ils apprirent, fut que nos laitiers criaient toujours "N'écoutez pas, ne faites pas de fromage avec du lait écrémé !" Ils en faisaient eux, et ils y ajoutaient des ingrédients pour diminuer les prix, et faire un plus grand profit en détruisant la qualité. Ils s'en retournèrent et le dirent aux Américains et à leurs députés ; ceux-ci le dirent au gouvernement qui leur donna de l'argent. Ils nommèrent des inspecteurs, qui virent à ce qu'on envoyât du meilleur lait aux fromageries. L'an dernier, ils eurent \$70,000 de l'Etat de New-York, et \$10,000 de plus pour rémunérer deux analystes pour l'Etat de New-York seulement. Quel fut le résultat de tout cela ? J'ai entendu dire à un gros marchand, l'automne dernier, qu'au lieu de venir chercher au Canada du bon fromage il en trouvait maintenant dans les fromageries des Etats où il se fabriquait autrefois du fromage fait sans crème. A nous de veiller à nos intérêts, afin de ne pas perdre le monopole de cette industrie sur les marchés. Il faut employer du lait pur et continuer à faire d'excellent fromage. Le professeur Robertson et d'autres nous diront comment il faut s'y prendre ; mais il nous faut un acte de parlement pour punir la fraude et protéger l'honnêteté ; je le dis avec peine, plusieurs de nos cultivateurs ne sont pas honnêtes. Quelques-uns sans doute se formaliseront de ce que je dis, mais je demande un acte pour punir la malhonnêteté et des inspecteurs pour empêcher les infractions à la loi. L'année dernière, nous avons dépensé \$3,200, pour le salaire des inspecteurs dans la partie ouest d'Ontario et il en est résulté un grand bien. Dans les premiers temps plusieurs fromageries nous disaient " nous n'avons pas besoin d'inspecteurs," mais ceux qui n'en voulaient pas l'an dernier, en demandent cette année. Cela pour la bonne raison que le bon lait se portait à celles qui en avaient et le mauvais à celles qui n'en avaient pas. Un monsieur, ici présent, vous dira que lorsque M. Macdonald, inspecteur volontaire, visita leur fromagerie l'an dernier, il trouva 36 personnes qui apportaient du lait falsifié et 32 du lait pur. Vous avez peine à admettre pareille chose quand il s'agit des gens respectables. Le lendemain, le lait était pur,—on s'attendait à la visite de l'inspecteur. On ne doit pas calculer le profit du jour seulement. Il est certain, que la crainte empêchera la fraude. Celui qui vend un lait falsifié ne vole pas seulement la fromagerie, mais il nuit à la réputation de son pays.

C'est avec plaisir que j'ai remarqué, hier, l'intérêt que nos députés ont manifesté pour l'industrie laitière. Ils ne paraissent faire qu'un cœur et qu'une âme avec nous. J'ai été, véritablement, très surpris de voir l'intelligence et la capacité de ces messieurs français. Ils ont pris l'initiative, d'une manière qui prouve qu'ils ont un talent que nous n'avons pas, particulièrement, mon ami le professeur Barnard. Si vous voulez que cette société fasse quelque chose, il faut de l'huile pour graisser le mécanisme. Nous voyons les bons résultats que la société a retirés de l'octroi du gouvernement d'Ontario. Un plus grand bien peut être accompli par le gouvernement fédéral. Si nous voulons que le Canada reste au premier rang, en exportant le meilleur produit en Angleterre, il nous faut du bon lait. Bien souvent la qualité du fromage est inférieure, mais cela se conçoit ; on ne peut rien faire de bon avec du vieux lait, ou du lait écrémé. En enlevant la crème, on enlève au lait les huiles essentielles qui donnent au fromage canadien toute sa valeur ; on en diminue aussi le poids.

Mais nous ne pouvons entrer dans tous les détails. La loi doit, premièrement, punir les falsifications, et pour cela, donnez-nous un inspecteur. Si vous nous accordez du secours, nous pourrions nommer un homme de bon sens, prudent et intègre, qui ne dépensera l'octroi accordé, que dans l'intérêt de l'industrie laitière. Vous voyez, n'est-ce pas, la nécessité d'une association fédérale d'industrie laitière, et vous êtes disposés à nous aider ? Lorsque je reçus la lettre de M. Lynch, m'invitant à cette assemblée, je crus, d'abord, qu'il serait trop onéreux aux délégués de venir de si loin, et que, du reste, les sociétés provinciales faisaient tout ce qu'il y avait à faire. Mais après avoir rencontré ces messieurs de l'est, des hommes tel que le professeur Barnard, j'ai changé d'opinion. Je m'honore d'être un des directeurs de la société, et je ferai tout en mon pouvoir pour la soutenir. J'espère, aussi, qu'elle sera supportée par le gouvernement, et l'an prochain nous vous prouverons que l'argent octroyé n'aura pas été dépensé inutilement.

---

Le PRÉSIDENT.—J'aimerais à savoir du président de votre société, quel est l'octroi du gouvernement provincial?

M. MACPHERSON.—La province d'Ontario nous a promis \$6,000.

Le Professeur BARNARD.—Québec nous a voté \$7,000.

Le major BOLTON.—Manitoba a donné \$1,000.

M. CASSWELL.—L'an dernier nous avons \$11,000 et nous nous sommes endettés de \$700; il faut beaucoup d'argent pour soutenir ces sociétés et tenir des inspecteurs sur la route.

M. HESSON.—Sont-ils continuellement sur le chemin?

M. CASSWELL.—Non; ils commencent le premier de mai et finissent le premier novembre. Alors, il serait désirable d'avoir une école de laiterie, où les jeunes gens pourraient apprendre tout ce qui concerne cette industrie.